CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1980

SÉANCES PLÉNIÈRES

Comptes rendus analytiques des séances tenues pendant l'année 1980

NATIONS UNIES

New York, 1984

AVERTISSEMENT

Les *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980* comprennent les comptes rendus analytiques des *Séances plénières* — avec les corrections apportées à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition —, les *Suppléments* (nos 1 à 12) et les *Listes des délégations*.

Le présent volume contient les comptes rendus analytiques définitifs des séances plénières que le Conseil a tenues au cours des sessions suivantes :

Session d'organisation pour 1980 (New York, 5 et 6 février);
Première session ordinaire de 1980 (New York, 8 avril-2 mai);
Seconde session ordinaire de 1980 (Genève, 3-25 juillet);
Reprise de la seconde session ordinaire de 1980 (New York, 7 novembre).

*
* *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une telle cote signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Abréviations et sigles x

Ordre du jour de la session d'organisation pour 1980 xi

Ordre du jour de la première session ordinaire de 1980 xii

Ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1980 xiii

Répertoire des documents xv

SESSION D'ORGANISATION POUR 1980

Comptes rendus analytiques des 1re et 2e séances plénières

1re séance

Mardi 5 février 1980, à 11 h 30

OUVERTURE DE LA SESSION 1

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Election des membres du Bureau 1

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux 2

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981 2

2e séance

Mercredi 6 février 1980, à 15 h 20

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Election des membres du Bureau *(fin)* 7

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants 7

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques 8

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981 *(fin)* 9

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1980 10

QUESTIONS DIVERSES 10

CLÔTURE DE LA SESSION 10

Pages

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980

Comptes rendus analytiques des 3e à 23e séances plénières

3e séance

Mardi 8 avril 1980, à 11 h 10

OUVERTURE DE LA SESSION 11

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation 11

4e séance

Mercredi 9 avril 1980, à 15 h 35

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 14

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix 14

5e séance

Vendredi 11 avril 1980, à 16 heures

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 16

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(suite)* 16

6e séance

Lundi 14 avril 1980, à 15 h 25

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe 17

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale 21

7e séance

Mercredi 16 avril 1980, à 11 heures

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* 22

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* 26

Pages

8e séance

Mercredi 16 avril 1980, à 15 h 20

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* 26

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(suite)* 34

9e séance

Jeudi 17 avril 1980, à 15 h 30

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(suite)* 36

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* 36

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 44

10e séance

Lundi 21 avril 1980, à 11 h 5

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* 45

11e séance

Mercredi 23 avril 1980, à 11 heures

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :
Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique 47

12e séance

Jeudi 24 avril 1980, à 15 h 30

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* 53

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 56

13e séance

Vendredi 25 avril 1980, à 11 h 5

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* 62

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
Conférence cartographique régionale 65

Pages

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :
Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique *(suite)* 65

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 66

14e séance

Lundi 28 avril 1980, à 11 h 5

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
Conférence cartographique régionale *(fin)* .. 67

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* 67

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :
Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique *(fin)* 69

15e séance

Lundi 28 avril 1980, à 15 h 50

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 72

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :
Administration publique
Rapport du Premier Comité (économique). 73

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :
Conventions fiscales entre pays développés et pays en développement
Rapport du Premier Comité (économique). 73

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :
Ressources naturelles
Rapport du Premier Comité (économique). 73

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen 73

16e séance

Mardi 29 avril 1980, à 11 heures

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(fin)* 74

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* 75

17e séance

Mardi 29 avril 1980, à 15 h 25

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* 80

Pages

18e séance

Mercredi 30 avril 1980, à 11 heures

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :
Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants
Rapport du Deuxième Comité (social).... 87

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :
Stupéfiants
Rapport du Deuxième Comité (social).... 87

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* 87

19e séance

Mercredi 30 avril 1980, à 17 h 20

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* 88

20e séance

Jeudi 1er mai 1980, à 11 h 5

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :
Elections 88

21e séance

Jeudi 1er mai 1980, à 15 h 20

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :
Elections *(fin)* 93

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(fin)* 95

22e séance

Vendredi 2 mai 1980, à 11 heures

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :
Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels . 100

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :
Questions relatives au développement social
Rapport du Deuxième Comité (social).... 103

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :
Questions relatives aux droits de l'homme
Rapport du Deuxième Comité (social).... 103

23e séance

Vendredi 2 mai 1980, à 15 h 40

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(fin)*
Rapport du Deuxième Comité (social).... 106

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :
Questions relatives aux droits de l'homme *(fin)*
Rapport du Deuxième Comité (social) [*fin*] 109

Pages

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1980 110

CLÔTURE DE LA SESSION 112

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980

Comptes rendus analytiques des 24e à 45e séances plénières

24e séance

Jeudi 3 juillet 1980, à 15 h 25

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR :
Ouverture de la session 113

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. 113

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES 114

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation 117

25e séance

Vendredi 4 juillet 1980, à 10 h 45

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle

Orateurs :
M. Khane (ONUDI) 117
M. de Larosière (FMI) 118
M. Ernemann (Belgique) 120
Le baron von Wechmar (République fédérale d'Allemagne)..... 122
Mme Boskey (Banque mondiale) 124
M. Grant (FISE) 126

26e séance

Vendredi 4 juillet 1980, à 15 h 30

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE M. ABDEL HAMID SHARAF, PREMIER MINISTRE DE JORDANIE 128

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)* 128

Orateurs :
M. Bi Jilong (Secrétariat) 128
M. Ionescu (Roumanie) 129
M. Morse (PNUD)..... 130

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 132

Pages

27e séance

Lundi 7 juillet 1980, à 10 h 55

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Růžek (Observateur de la Tchécoslovaquie) 132
M. Whyte (Royaume-Uni) 133
M. Cherednik (Union des Républiques socialistes soviétiques) 135
M. Saouma (FAO) 136

28e séance

Lundi 7 juillet 1980, à 15 h 25

ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT 138

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Dietze (République démocratique allemande) 138
M. Trucco (Chili) 140
M. Rossi (France) 141
M. Nisibori (Japon) 142
M. La Rocca (Italie) 144

29e séance

Mardi 8 juillet 1980, à 10 h 50

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 145

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. McHenry (Etats-Unis d'Amérique) ... 145
M. Hollai (Hongrie) 146
M. Mulaisho (Zambie) 147
M. Gaynor (Irlande) 149
M. Alzamora (SELA) 149

30e séance

Mardi 8 juillet 1980, à 15 h 25

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Inan (Turquie) 151
M. Komenan (Agence de coopération culturelle et technique) 152
M. García Reynoso (Mexique) 153
M. Bhatt (Népal) 154
M. Noor (Indonésie) 155
M. Phan Van Phi (Communauté économique européenne) 156

Pages

31e séance

Mercredi 9 juillet 1980, à 11 heures

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Corrêa da Costa (Brésil) 158
M. Chagula (République-Unie de Tanzanie) 159
M. Skalli (Maroc) 161
M. Ternström (Suède) 162
M. Srivastava (OMCI) 163
M. Komatina (Yougoslavie) 165

32e séance

Mercredi 9 juillet 1980, à 15 h 30

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Barakat (Jordanie) 167
M. Thomson (Australie) 168
M. Yu Peiwen (Chine) 170
M. Treholt (Observateur de la Norvège) . 171
M. Mapp (Barbade) 172
M. Pouyouros (Chypre) 173

33e séance

Jeudi 10 juillet 1980, à 10 h 50

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Gerbasi (Venezuela) 174
M. Wiin-Nielsen (OMM) 175
M. Pictet (Observateur de la Suisse) 176
M. Pastinen (Finlande) 176
M. Venkateswaran (Inde) 178
Mme de Metz Noblat (CCI) 178
M. Terenzio (Union interparlementaire) .. 179

34e séance

Jeudi 10 juillet 1980, à 15 h 20

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Al-Qasimi (Emirats arabes unis) 179
M. Hernández (République dominicaine) . 180
M. Popov (Bulgarie) 181
M. Abdallah (Jamahiriya arabe libyenne) . 182
M. Nanjira (Observateur du Kenya) 183
M. Solá Vila (Observateur de Cuba) 184
M. Vo Anh Tuan (Observateur du Viet Nam) 184

Pages

35e séance

Vendredi 11 juillet 1980, à 10 h 50

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Corea (CNUCED) 186
M. Stanovnik (CEE) 187
M. Al-Attar (CEAO) 189
M. Adedeji (CEA) 191
M. Iglesias (CEPAL) 192
M. Maramis (CESAP) 193

36e séance

Vendredi 11 juillet 1980, à 15 h 30

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Adeniji (Nigéria) 196
M. Al-Shamma'a (Iraq) 196
M. Rodríguez Elizarraras (Organisation latino-américaine de l'énergie) 198
M. Birido (Observateur du Soudan) 198
M. de Angeli (FSM) 199
M. Sene (Sénégal) 200

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 201

37e séance

Lundi 14 juillet 1980, à 15 h 20

HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE SIR SERETSE KHAMA, PRÉSIDENT DU BOTSWANA 202

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateurs :
M. Xifra de Ocerín (Espagne) 202
M. Khan (Pakistan) 203
M. Te Sun Hoa (Observateur du Kampuchea démocratique) 204
M. Guna-Kasem (Thaïlande) 205
M. Martínez (Argentine) 206
M. Bedjaoui (Algérie) 207
M. Abdullahi Said Osman (Observateur de la Somalie) 208
M. Terrefe (Ethiopie) 208
M. Yáñez (Equateur) 209

Pages

38e séance

Mercredi 16 juillet 1980, à 10 h 55

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

Orateur :
M. Hartling (HCR) 211

39e séance

Vendredi 18 juillet 1980, à 15 h 40

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)* 214

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 214

40e séance

Lundi 21 juillet 1980, à 11 heures

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)* 215

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe 217

41e séance

Lundi 21 juillet 1980, à 15 h 30

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* 226

42e séance

Mardi 22 juillet 1980, à 15 h 20

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* 229

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)* 230

43e séance

Mercredi 23 juillet 1980, à 15 h 25

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 233

Pages

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)* 234

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(fin)* 235

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :
Décennie des transports et des communications en Afrique
Rapport du Premier Comité (économique). 236

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :
Coopération internationale dans le domaine des établissements humains
Rapport du Premier Comité (économique). 236

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :
La science et la technique au service du développement
Rapport du Premier Comité (économique). 236

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :
Coopération internationale dans le domaine de l'environnement
Rapport du Premier Comité (économique). 236

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies 237

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR :
Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes des Nations Unies
Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 237

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR :
Exécution du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne
Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 237

44e séance

Jeudi 24 juillet 1980, à 11 h 20

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 238

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(fin)* 239

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :
Coopération régionale
Rapport du Premier Comité (économique). 241

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :
Problèmes alimentaires
Rapport du Premier Comité (économique). 242

Pages

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :
Sociétés transnationales
Rapport du Premier Comité (économique). 242

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :
Coopération en matière de développement industriel
Rapport du Premier Comité (économique). 243

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :
Projet de plan à moyen terme
Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 245

45e séance

Vendredi 25 juillet 1980, à 11 h 15

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :
Sociétés transnationales *(fin)*
Rapport du Premier Comité (économique).. 245

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :
Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement
Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 245

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :
Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies
Rapport du Troisième Comité (programme et coordination) 246

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONTENANT LE RÉSUMÉ DES ÉTATS DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SES PREMIÈRE ET SECONDE SESSIONS ORDINAIRES DE 1980 248

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* 249

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT 249

AJOURNEMENT DE LA SESSION 251

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980

Compte rendu analytique de la 46e séance plénière

46e séance

Vendredi 7 novembre 1980, à 11 heures

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(fin)* 253

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR :
Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants 254

	Pages
POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR : Examen des tendances à long terme du développement économique	254
POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR : Nomination de membres du Conseil mondial de l'alimentation	255
POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR : Elections	255
RAPPORT PORTÉ À L'ATTENTION DU CONSEIL	255
CLÔTURE DE LA SESSION	256

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BIRD (Banque mondiale)	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BIT	Bureau international du Travail
CAC	Comité administratif de coordination
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CCI	Chambre de commerce internationale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIME	Comité intergouvernemental pour les migrations européennes
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPC	Comité du programme et de la coordination
DTS	droits de tirage spéciaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
FSM	Fédération syndicale mondiale
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDA	Association internationale de développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation de l'unité africaine
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	produit intérieur brut
PNB	produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SELA	Système économique latino-américain
SGP	Système généralisé de préférences
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ORDRE DU JOUR
DE LA SESSION D'ORGANISATION POUR 1980

adopté par le Conseil à sa 1re séance, le 5 février 1980

1. Election des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux.
3. Programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981.
4. Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
5. Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques.
6. Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1980.

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/7 et Add.1 et 2	Rapport du Secrétaire général établi conformément à l'alinéa *f* du paragraphe 18 du Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	2	
E/1980/8	Deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique : rapport du Secrétaire général	4	
E/1980/9 et Corr.1 et 2, Add.1, Add.1/Corr.1, Add.2 et 3	Peine capitale : rapport du Secrétaire général	6	
E/1980/10 et Add.1 à 3	Rapport du Secrétaire général établi conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 18 du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	2	
E/1980/11 et Corr.1	Rapport du Secrétaire général sur les problèmes de fiscalité internationale	12	
E/1980/13 et Corr.1	Rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa trente-sixième session (4 février-14 mars 1980)	6	*Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 3.*
E/1980/13/Add.1	*Idem :* additif	6	*Ibid., Supplément n° 3A.*
E/1980/14 et Add.1	Rapport de la Commission des stupéfiants sur sa vingt-neuvième session (11-20 février 1980)	10	*Ibid., Supplément n° 4.*
E/1980/15	Rapport de la Commission de la condition de la femme sur sa vingt-huitième session (25 février-5 mars 1980)	8	*Ibid., Supplément n° 5.*
E/1980/16	Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants : rapport du Secrétaire général	6	
E/1980/17	Etat des ratifications ou adhésions au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et rapports présentés conformément aux première et deuxième étapes du programme établi par le Conseil économique et social dans sa résolution 1988 (LX) : note du Secrétaire général	5	
E/1980/19 et Add.1	Application du Plan d'action de Mar del Plata et mesures complémentaires. — Politiques et planification dans le domaine des ressources en eau : rapport du Secrétaire général	13	
E/1980/20 et Add.1 et 2	L'administration et les finances publiques aux fins du développement dans les années 80 : rapport du Secrétaire général	11	
E/1980/21 et Corr.1 et Add.1 à 4	Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance : note du Secrétariat	14	
E/1980/22	Résumé analytique des rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 10 à 12	5	
E/1980/23	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur sa première session	8	
E/1980/24	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la santé présenté conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil	5	
E/1980/25	Note du Secrétariat transmettant une partie du rapport du Groupe spécial d'experts sur les plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en République sud-africaine	6	
E/1980/30 et Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 1980	1	
E/1980/31	Rapport du Groupe de travail spécial sur les aspects sociaux des activités de développement entreprises par les Nations Unies	9	
E/1980/32 et Rev.1	Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1979 (E/INCB/52)	10	

ORDRE DU JOUR
DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980

adopté par le Conseil à ses 3e et 5e séances, les 8 et 11 avril 1980, et révisé à la 12e séance, le 24 avril 1980

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
3. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe.
4. Conférence cartographique régionale.
5. Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
6. Questions relatives aux droits de l'homme.
7. Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants.
8. Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.
9. Questions relatives au développement social.
10. Stupéfiants.
11. Administration publique.
12. Conventions fiscales entre pays développés et pays en développement.
13. Ressources naturelles.
14. Elections.
15. Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique.
16. Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen.
17. Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1980.

ORDRE DU JOUR
DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980

adopté par le Conseil à sa 24e séance, le 3 juillet 1980

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation*.
3. Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle.
4. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe.
5. Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement.
6. Coopération régionale.
7. Décennie des transports et des communications en Afrique.
8. Coopération internationale dans le domaine des établissements humains.
9. Problèmes alimentaires.
10. La science et la technique au service du développement.
11. Coopération internationale dans le domaine de l'environnement.
12. Sociétés transnationales.
13. Coopération en matière de développement industriel.
14. Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies.
15. Projet de plan à moyen terme.
16. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
17. Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes des Nations Unies.
18. Exécution du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne.
19. Commerce et développement.
20. Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
21. Université des Nations Unies.
22. Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
23. Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**.
24. Examen des tendances à long terme du développement économique**.
25. Nomination de membres du Conseil mondial de l'alimentation**.
26. Elections**.

* * *

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

* * *

* Question examinée également lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1980.
** Question examinée seulement lors de la reprise de la seconde session ordinaire de 1980.

Rapports portés à l'attention du Conseil :

Rapport du Secrétaire général sur les utilisations de la mer.

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la protection du consommateur.

Rapports du Corps commun d'inspection.

Rapport du Comité administratif de coordination sur les dépenses des organismes des Nations Unies au titre des programmes.

RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS

NOTE. — On trouvera énumérés ci-dessous les documents relatifs aux travaux du Conseil en 1980.

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
	Session d'organisation pour 1980		
E/1980/1	Projet de programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981	3	
E/1980/2	Ordre du jour provisoire annoté de la session d'organisation pour 1980	2	
E/1980/4 et Add.1 et 2	Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques : note du Secrétaire général	5	
E/1980/5	Confirmation de la nomination d'un représentant à la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient : note du Secrétaire général	5	
E/1980/12	Contrôle et limitation de la documentation : distribution des curriculum vitae des membres des commissions techniques du Conseil : note du Secrétariat	5	
E/1980/18	Election de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants : note du Secrétariat	5	
E/1980/INF.1	Calendrier des conférences et des réunions pour 1980 : note du Secrétariat	2	
E/1980/INF.2	Liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 1979		
E/1980/INF.3	Résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant le calendrier des conférences et la documentation : note du Secrétariat		
E/1980/INF.4	Liste des représentants à la session d'organisation pour 1980		
E/1980/L.1 et Corr.1	Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : note du Secrétaire général	4	
E/1980/L.11 et Add.1	Président du Conseil : projets de décision	3	
E/1980/L.12	Projet d'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1980	6	
E/1980/SR.1 et 2	Comptes rendus analytiques provisoires des 1re et 2e séances plénières tenues par le Conseil lors de sa session d'organisation pour 1980		Le texte définitif des comptes rendus figure dans le présent volume.
	Première session ordinaire de 1980		
E/1978/8 et Add.1 à 28	Rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 6 à 9	5	
E/1979/14/Add.1	Résumé analytique des rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 6 à 9		
E/1979/102 et Corr.1	Institut latino-américain de planification économique et sociale : rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/79/3)		
E/1979/102/Add.1	Observations du Secrétaire général sur le rapport (JIU/REP/79/3)		
E/1980/6 et Add.1 à 13 et 15	Examen des rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 10 à 12 : note du Secrétaire général	5	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/35	Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport de l'Organisation internationale du Travail présenté conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil	5	
E/1980/37	Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales	9	
E/1980/43	Lettre, en date du 7 avril 1980, adressée au Président du Conseil économique et social par le représentant de la Somalie	3	
E/1980/44	Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique : rapport de la mission en Somalie	15	
E/1980/45 et Rev.1	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	1	
E/1980/47 et Corr.1	Rapport du Deuxième Comité (social)	10	
E/1980/48 et Corr.1	*Idem*	7	
E/1980/49 et Corr.1	*Idem*	9	
E/1980/50 et Corr.1	*Idem*	8	
E/1980/51 et Corr.1	*Idem*	6	
E/1980/52	Participation d'organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil : note du Bureau	1	
E/1980/53	Rapport du Premier Comité (économique)	13	
E/1980/54	*Idem*	12	
E/1980/55	*Idem*	11	
E/1980/57	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : note du Secrétaire général	14	
E/1980/58	Lettre, en date du 21 avril 1980, adressée au Président du Conseil économique et social par les représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande	3	
E/1980/60	Rapport du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	5	
E/1980/61	Lettre, en date du 28 avril 1980, adressée au Président du Conseil économique et social par le représentant du Viet Nam	16	
E/1980/63	Note verbale, en date du 30 avril 1980, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Pologne	16	
E/1980/69	Note verbale, en date du 1er mai 1980, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Mongolie	16	
E/1980/70	Lettre, en date du 1er mai 1980, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques	16	
E/1980/C.1/L.1	Argentine : projet de décision	13	
E/1980/C.1/L.2	Algérie, Ghana, Inde, Mexique, Népal, Pakistan, Soudan, Venezuela et Yougoslavie : projet de résolution	11	
E/1980/C.1/L.3	Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Nigéria, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zambie : projet de résolution	12	
E/1980/C.1/L.3/Rev.1	_____ [*mêmes auteurs*] et Chili : projet de résolution révisé	12	
E/1980/C.1/L.4 et Corr.1	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/C.1/L.3 : note du Secrétaire général	12	
E/1980/C.1/SR.1 à 7 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Premier Comité (économique) lors de la première session ordinaire de 1980		
E/1980/C.2/L.1	Algérie, Barbade, Mexique, Roumanie, Sénégal, Turquie et Yougoslavie : projet de résolution	7	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/C.2/L.2	Algérie, Equateur, Ghana, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Mexique, Népal, Pakistan, Philippines, Roumanie, Sénégal, Turquie, Venezuela, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	9	
E/1980/C.2/L.3	Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Chili, Equateur, Mexique, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Venezuela : amendements au projet de résolution X contenu dans le document E/1980/15	8	
E/1980/C.2/L.4	Etats-Unis d'Amérique : amendements au projet de résolution X contenu dans le document E/1980/15	8	
E/1980/C.2/L.5	Etats-Unis d'Amérique, Malte et Népal : projet de résolution	9	
E/1980/C.2/L.6	Etats-Unis d'Amérique, Inde, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Trinité-et-Tobago : projet de résolution	8	
E/1980/C.2/L.7	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/C.2/L.5 : note du Secrétaire général	9	
E/1980/C.2/L.8	Algérie, Ghana, Inde, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	6	
E/1980/C.2/L.9	Danemark, Finlande, Norvège et Suède : projet de décision	6	
E/1980/C.2/L.10	Algérie, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Pays-Bas, Roumanie et Yougoslavie : projet de résolution	9	
E/1980/C.2/SR.1 à 24 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Deuxième Comité (social) lors de la première session ordinaire de 1980		
E/1980/INF.5 et Add.1 et 2	Liste des représentants à la première session ordinaire de 1980		
E/1980/L.2	Election de membres des commissions techniques du Conseil : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.3	Présentation de la candidature de sept membres au Comité du programme et de la coordination : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.4	Election de vingt membres de la Commission des établissements humains : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.5	Election de vingt-neuf membres du Comité des ressources naturelles : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.6	Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix : note du Secrétariat	8	
E/1980/L.7	Election de dix-huit membres de la Commission des sociétés transnationales : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.8	Election de dix membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.9	Election de seize membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.10	Election de cinq membres du Comité des politiques et programme d'aide alimentaire : note du Secrétaire général	14	
E/1980/L.13	Organisation des travaux de la session : note du Bureau	1	
E/1980/L.14 et Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1	Incidences sur le budget-programme des projets de résolution IV et X contenus dans le document E/1980/15 : note du Secrétaire général	8	
E/1980/L.15	Stupéfiants : note du Secrétaire général	10	
E/1980/L.16	Calendrier des conférences et des réunions : note du Secrétariat	1	
E/1980/L.17 et Add.1	Rapport du Groupe de travail officieux à composition non limitée sur le point 8 de l'ordre du jour	8	
E/1980/L.18	Cuba, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Népal, Nigéria, Pakistan, Soudan, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	3	

Cotes des documents	Titres ou descriptions	Points de l'ordre du jour	Observations et références
E/1980/L.18/Rev.1	_____ [*mêmes auteurs*], Algérie, Egypte, Inde, République-Unie de Tanzanie et Trinité-et-Tobago : projet de résolution révisé	3	
E/1980/L.19	Algérie, Bulgarie, Chypre, Cuba, Ethiopie, Ghana, Hongrie, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Pakistan, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	2	
E/1980/L.20	Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Chili, Equateur, Espagne, Mexique, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Venezuela : projet de résolution	4	
E/1980/L.21	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19 : note du Secrétaire général	2	
E/1980/L.22	Cuba, Ethiopie, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Viet Nam et Zambie : projet de résolution	15	
E/1980/L.23	Egypte, Emirats arabes unis, Jordanie, Malawi, Maroc, Népal, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan et Zambie : projet de résolution	15	
E/1980/L.23/Rev.1	_____ [*mêmes auteurs*], Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Kampuchea démocratique, Singapour et Thaïlande : projet de résolution révisé	15	
E/1980/L.24	Djibouti, Emirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Nigéria, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie et Soudan : projet de résolution	15	
E/1980/L.24/Rev.1	_____ [*mêmes auteurs*], Egypte, Ethiopie, Indonésie, Italie, Kampuchea démocratique, Lesotho et Zambie : projet de résolution révisé	15	
E/1980/L.25	Emirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lesotho, Malawi, Maroc, Pakistan, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland et Zambie : projet de résolution	15	
E/1980/L.25/Rev.1	_____ [*mêmes auteurs*], Djibouti, France, Indonésie, Kampuchea démocratique et Kenya : projet de résolution révisé	15	
E/1980/L.26	Jordanie : amendements au projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19	2	
E/1980/L.27	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.22 : note du Secrétaire général	15	
E/1980/L.28	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.20 : note du Secrétaire général	4	
E/1980/L.29	Argentine, Brésil, Chypre, Emirats arabes unis, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Indonésie, Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Liban, Maroc, Mexique, Népal, Pakistan, Sénégal, Soudan et Yougoslavie : projet de résolution	3	
E/1980/L.30	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.24/Rev.1 : note du Secrétaire général	15	
E/1980/L.31	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.25/Rev.1 : note du Secrétaire général	15	
E/1980/L.32	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation : note du Secrétariat	1	
E/1980/L.33	Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Danemark, France, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Malaisie, Népal, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Somalie et Thaïlande : projet de résolution	16	
E/1980/L.34	Allemagne, République fédérale d', Australie, Canada, Equateur, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Sénégal : projet de résolution	5	
E/1980/L.34/Rev.1	_____ [*mêmes auteurs*], Chypre, Espagne, Finlande, Japon et Suède : projet de résolution révisé	5	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/L.35	Bulgarie, Cuba, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet Nam : projet de résolution	16	
E/1980/L.36	Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1980 : note du Secrétariat	17	
E/1980/L.37	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.33 : note du Secrétaire général	16	
E/1980/L.38	Etats-Unis d'Amérique : amendements au projet de résolution VI contenu dans le rapport du Deuxième Comité (social) [E/1980/50]	8	
E/1980/L.39	Australie, Brésil, Japon, Nigéria et Yougoslavie : projet de décision	8	
E/1980/L.40	Chypre : projet de résolution	8	
E/1980/NGO/1 et Add.1	Déclaration présentée par Amnesty International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	6	
E/1980/NGO/2	Déclaration présentée par l'Association pour les études internationales, organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste	2	
E/1980/NGO/3	Déclaration présentée par l'Association internationale de droit pénal, la Société internationale de criminologie, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif de la catégorie II, et la Société internationale de défense sociale, organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste	9	
E/1980/SR.3 à 23	Comptes rendus analytiques provisoires des 3e à 23e séances plénières tenues par le Conseil lors de sa première session ordinaire de 1980		Le texte définitif des comptes rendus figure dans le présent volume.
E/1980/WG.1/L.1	Calendrier du Groupe de travail de session pour l'examen des rapports des Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : note du Secrétariat	5	
E/1980/WG.1/L.2	Projet de résolution proposé par le Bureau du Groupe de travail de session	5	
E/1980/WG.1/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	5	
E/1980/WG.1/SR.1 à 21 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Groupe de travail de session chargé de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels lors de la première session ordinaire de 1980		
E/RES/1980/INF.1	Liste des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social au cours de sa première session ordinaire de 1980		Voir E/1980/80 à la fin du présent répertoire.
	Seconde session ordinaire de 1980		
A/34/34	Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale	3	*Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément no 34.*
A/35/3/Rev.1	Rapport du Conseil économique et social pour l'année 1980		*Ibid., trente-cinquième session, Supplément no 3.*
A/35/6 et Corr.1 et Add.1 et 2	Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1980-1983	15	*Ibid., Supplément no 6.*
A/35/8	Rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa troisième session	8	*Ibid., Supplément no 8.*
A/35/15	Rapport du Conseil du commerce et du développement	19	*Ibid., Supplément no 15.*
A/35/16	Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quatorzième session	13	*Ibid., Supplément no 16.*

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
A/35/19	Rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa sixième session	9	*Ibid., Supplément nº 19.*
A/35/25	Rapport du Conseil d'administration du PNUE sur les travaux de sa huitième session	11	*Ibid., Supplément nº 25.*
A/35/31	Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies	21	*Ibid., Supplément nº 31.*
A/35/37	Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement sur ses première et deuxième sessions	10	*Ibid., Supplément nº 37.*
A/35/38	Rapport du CPC sur les travaux de sa vingtième session	14	*Ibid., Supplément nº 38.*
A/35/39 et Corr.1	Rapport de la Réunion de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement	5	*Ibid., Supplément nº 39.*
A/35/40	Rapport du Comité des droits de l'homme	20	*Ibid., Supplément nº 40.*
A/35/43	Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables relatif aux travaux de ses première et deuxième sessions	22	*Ibid., Supplément nº 43.*
A/35/176	Réalisation du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne : rapport du Secrétaire général	18	
A/35/178 et Add.1	Rapport du Secrétaire général	16	
A/35/224	Examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles du système des Nations Unies : note du Secrétaire général	5	
A/35/227	Assistance au peuple palestinien : rapport du Secrétaire général	16	
A/35/228	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe : rapport du Secrétaire général	4	
A/35/231	Distribution du revenu dans la nation. — Déséquilibres entre les zones rurales et urbaines : rapport du Secrétaire général	3	
A/35/303	Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen : note du Secrétaire général	2	
A/S-11/1	Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale	3	*Ibid., onzième session extraordinaire, Supplément nº 1.*
A/S-11/2	Rapport du Comité préparatoire de la nouvelle stratégie internationale du développement sur ses quatrième et cinquième sessions	3	*Ibid., Supplément nº 2.*
DP/435	Examen des pratiques actuelles et des propositions en vue de promouvoir la participation collective des pays en développement à la détermination des priorités des programmes multinationaux ainsi qu'à l'identification et au lancement de projets et d'activités au niveau régional : rapport de l'Administrateur du PNUD	5	
DP/443	Rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement : rapport de l'Administrateur du PNUD	5	
DP/458	Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral : rapport de l'Administrateur du PNUD	5	
DP/470	Le PNUD et le nouvel ordre économique international : rapport de l'Administrateur du PNUD	5	
DP/477 et Corr.1	Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles : rapport de l'Administrateur du PNUD	5	
DP/484	Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur du PNUD	5	
E/1980/3	Rapport du Comité de la planification du développement sur sa seizième session	3	*Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément nº 2.*
E/1980/26 et Corr.1	Rapport annuel de la CESAP	6	*Ibid., Supplément nº 6.*
E/1980/27	Rapport annuel de la CEA	6	*Ibid., Supplément nº 7.*

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/28	Rapport annuel de la CEE, vol. I	6	*Ibid., Supplément n° 8.*
E/1980/29	Rapport annuel de la CEAO sur sa septième session	6	*Ibid., Supplément n° 9.*
E/1980/33	Résumé de l'*Etude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 1979 : l'évolution économique en 1978-1979*	3 et 6	Pour le texte *in extenso* de l'*Etude*, voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80. II.F.1.
E/1980/34 et Add.1	Rapport d'ensemble annuel du CAC pour 1979/80	14	
E/1980/36	Rapport intérimaire sur l'application du paragraphe 34 de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale	5	
E/1980/38 et Corr.1	*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*	3	Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.II.C.2
E/1980/39 et Corr.1	Effets de l'instabilité monétaire persistante sur les budgets des organismes des Nations Unies : exposé du CAC	14	
E/1980/40	Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa sixième session	12	*Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 10.*
E/1980/41	Rapport du Conseil d'administration du FISE	5	*Ibid., Supplément n° 11.*
E/1980/42	Rapport du Conseil d'administration du PNUD sur sa vingt-septième session	5	Remplacé par E/1980/42/Rev.1.
E/1980/42/Rev.1	*Idem*	5	*Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 12.*
E/1980/46	Activités interorganisations dans le domaine du développement rural. — Nouveaux progrès réalisés et coûts estimatifs : rapport du CAC	14	
E/1980/56	Résumé de l'*Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1978-1979*	3 et 6	
E/1980/59 et Corr.1	Note du Secrétaire général	7	
E/1980/62	Résumé de l'évolution récente de la situation économique dans la région de la CEE	3 et 6	
E/1980/64 et Add.1	Années internationales et anniversaires : rapport du Secrétaire général	14	
E/1980/65 et Add.1 et 2	Année mondiale des communications : rapport du Secrétaire général	14	
E/1980/66	Résumé de l'étude de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région de la CEAO en 1979	3 et 6	
E/1980/67	Protection du consommateur : rapport intérimaire du Secrétaire général	14	
E/1980/68 et Corr.1	Utilisations de la mer : rapport du Secrétaire général	14	
E/1980/71	Evolution économique de l'Amérique latine en 1979 : texte préliminaire	3 et 6	Pour le texte définitif, voir la première partie de la publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.G.1.
E/1980/72 et Add.1 et 2 et Add.2/Rev.1	Rapport du Secrétaire général	6	
E/1980/73	Ordre du jour provisoire des réunions communes du CPC et du CAC	14	
E/1980/74	Rapport du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire	9	
E/1980/75 et Corr.1	Rapport des Présidents du CPC et du CAC sur les réunions communes des deux comités	14	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/76	Fichier commun sur les activités de développement. — Organismes des Nations Unies, 1978 : note du Secrétariat	14	
E/1980/76/Add.1	*Idem*	14	En anglais seulement.
E/1980/77	Rapport du Président du Conseil économique et social sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	16	
E/1980/78	Rapport du Président du Conseil économique et social sur les consultations tenues avec le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* et le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	17	
E/1980/79	Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés		Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 12* (A/35/12).
E/1980/82 et Add.1	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'évaluation des activités de coopération technique du système des Nations Unies à Sri Lanka (JIU/REP/79/16)	5	
E/1980/82/Add.2	*Idem* : synthèse des observations présentées par les organismes des Nations Unies sur le rapport (JIU/REP/79/16)	5	
E/1980/83	Question de l'augmentation du nombre des membres du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale : rapport du Secrétaire général	2	
E/1980/84	Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice par l'OMS : note du Secrétaire général	14	
E/1980/85	Questions relatives aux droits de l'homme : note verbale, en date du 12 mai 1980, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République du Malawi auprès de l'ONU		
E/1980/86	Participation des organisations intergouvernementales aux travaux du Conseil. — Demande présentée par le Centre régional africain de technologie : note du Bureau	2	
E/1980/87	Note du Président	2	
E/1980/88	Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales	2	
E/1980/89	Déclaration prononcée par M. K. K. S. Dadzie, directeur général au développement et à la coopération économique internationale à la huitième séance du Troisième Comité (programme et coordination) du Conseil, le 14 juillet 1980	5	
E/1980/90	Rapport du Premier Comité (économique)	6	
E/1980/91	*Idem*	7	
E/1980/92	*Idem*	8	
E/1980/93	*Idem*	9	
E/1980/94	*Idem*	10	
E/1980/95	*Idem*	11	
E/1980/96	*Idem*	12	
E/1980/97	*Idem*	13	
E/1980/98 (première à troisième parties)	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination)	5	
E/1980/99 (première à troisième parties)	*Idem*	14	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/100	Ordre du jour provisoire [annoté] de la seconde session ordinaire de 1980	2	
E/1980/100/Add.1	*Idem*. — Rapport sur l'état de préparation de la documentation pour la session : note du Secrétariat	2	
E/1980/101	Rapport du Troisième Comité (programme et coordination)	15	
E/1980/102	*Idem*	16 et 17	
E/1980/103	*Idem*	18	
E/1980/104	Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie : rapport de la mission interinstitutions envoyée en Ethiopie	3	En anglais seulement.
E/1980/105	Déclaration faite par le Président du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement à la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social	3	
E/1980/106	Pouvoirs des représentants à la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social : rapport du Bureau	2	
E/1980/107	Lettre, en date du 22 juillet 1980, adressée au Président du Conseil économique et social par la représentante des Etats-Unis d'Amérique	3	
E/1980/108	Lettre, en date du 24 juillet 1980, adressée au Président du Conseil économique et social par le représentant permanent de la République de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	3	
E/1980/109	Résumé des états des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 : rapport du Secrétaire général		
E/1980/C.1/L.5 et Corr.1	Organisation des travaux approuvée par le Premier Comité (économique) à sa 8e séance, le 7 juillet 1980	2	
E/1980/C.1/L.6	Projet de résolution présenté par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	8	Remplacé par E/1980/C.1/L.10.
E/1980/C.1/L.7	Projet de résolution présenté par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	11	Remplacé par E/1980/C.1/L.13.
E/1980/C.1/L.8	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1980/C.1/L.6 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	8	
E/1980/C.1/L.9	Nigéria : projet de résolution	7	Remplacé par E/1980/C.1/L.18.
E/1980/C.1/L.10	Projet de résolution présenté par un vice-président du Premier Comité (économique, M. Lohani (Népal), à la suite de consultations officieuses tenues sur la base du projet de résolution E/1980/C.1/L.6	8	
E/1980/C.1/L.10 Rev.1	Projet de résolution révisé	8	
E/1980/C.1/L.11	Projet de résolution présenté par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	13	Remplacé par E/1980/C.1/L.16.
E/1980/C.1/L.12	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1980/C.1/L.7 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	11	
E/1980/C.1/L.13	Projet de résolution présenté par un vice-président du Premier Comité (économique), M. Z. Lazarević (Yougoslavie), à la suite de consultations officieuses tenues sur la base du projet de résolution E/1980/C.1/L.7	11	
E/1980/C.1/L.14	Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine. — Bahamas, Barbade, Cuba, Jamaïque et Trinité-et-Tobago : projet de résolution	6	
E/1980/C.1/L.14 Rev.1	*Idem*. — [*mêmes auteurs*] et Mexique : projet de résolution révisé	6	
E/1980/C.1/L.15	Rapport du Conseil mondial de l'alimentation : projet de résolution présenté par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	9	Remplacé par E/1980/C.1/L.21.

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/C.1/L.16	Projet de résolution présenté par un vice-président du Premier Comité (économique), M. Z. Lazarević (Yougoslavie), à la suite de consultations officieuses tenues sur la base du projet de résolution E/1980/C.1/L.11	13	
E/1980/C.1/L.17	Projet de résolution présenté par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	10	
E/1980/C.1/L.18	Projet de résolution présenté par un vice-président du Premier Comité (économique), M. Z Lazarević (Yougoslavie), à la suite de consultations officieuses tenues sur la base du projet de résolution E/1980/C.1/L.9	7	
E/1980/C.1/L.19	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1980/C.1/L.14/Rev.1 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	6	
E/1980/C.1/L.20	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1980/C.1/L.18 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	7	
E/1980/C.1/L.21	Rapport du Conseil mondial de l'alimentation : projet de résolution présenté par un vice-président du Premier Comité (économique), M. Z. Lazarević (Yougoslavie), à la suite de consultations officieuses tenues sur la base du projet de résolution E/1980/C.1/L.15	9	
E/1980/C.1/L.22	Projet de décision présenté par l'Inde au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept	12	
E/1980/C.1/L.23	Accord international sur les paiements illicites. — Etats-Unis d'Amérique : projet de résolution	12	
E/1980/C.1/SR.8 à 21 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Premier Comité (économique) lors de la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social		
E/1980/C.3/L.1	Années internationales et anniversaires : note du Secrétariat	14	
E/1980/C.3/L.2	Organisation des travaux adoptée par le Troisième Comité (programme et coordination), à sa 4e séance, le 4 juillet 1980	2	
E/1980/C.3/L.3	Algérie, Barbade, Chypre, Egypte, Ethiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Lesotho, Maroc, Nigéria, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	16 et 17	
E/1980/C.3/L.4	Algérie, Allemagne, République fédérale d', Etats-Unis d'Amérique, France, Lesotho, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Zaïre et Zambie : projet de résolution	18	
E/1980/C.3/L.6	Fonds des Nations Unies pour l'enfance. — Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Inde, Mexique, Norvège, Pakistan, Philippines, Sénégal, Somalie, Suède, Thaïlande, Venezuela, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution	5	
E/1980/C.3/L.7	Années internationales et anniversaires. — Irlande, Mexique, Suède et Zambie : projet de résolution	14	
E/1980/C.3/L.8	Djibouti, Emirats arabes unis, Ethiopie, Ghana, Kenya, Ouganda, Sénégal, Somalie, Soudan et Zambie : projet de résolution	18	
E/1980/C.3/L.9	Coopération dans les utilisations de la mer et dans la mise en valeur des zones côtières. — Malte : projet de résolution	14	
E/1980/C.3/L.10	Rôle du personnel national qualifié dans le développement social et économique des pays en développement. — Bulgarie, Ethiopie, Hongrie, Mongolie, Pologne et Yémen démocratique : projet de résolution	5	
E/1980/C.3/L.11	Protection du consommateur : projet de décision proposé par le Président du Troisième Comité (programme et coordination)	14	
E/1980/C.3/L.12	Année mondiale des communications. — Mise en place d'infrastructures des communications : projet de décision proposé par le Président du Troisième Comité (programme et coordination)	14	
E/1980/C.3/L.13	Réunion de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. — Argentine, Espagne, République-Unie de Tanzanie et Roumanie : projet de résolution	5	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/C.3/L.14	Assistance aux régions victimes de la sécheresse de Djibouti, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan. — Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Lesotho, Maroc, Ouganda, République arabe syrienne, Somalie, Soudan et Trinité-et-Tobago : projet de résolution	14	
E/1980/C.3/L.15	Rapport du Comité du programme et de la coordination. — Ethiopie et Kenya : projet de décision	14	
E/1980/C.3/L.16	Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1980/C.3/L.14 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	14	
E/1980/C.3/L.17	Activités opérationnelles pour le développement. — Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas et Suède : projet de résolution	5	
E/1980/C.3/L.18	Rapport du Conseil d'administration du PNUD. — Indonésie, Kenya, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Sénégal : projet de résolution	5	
E/1980/C.3/L.19	Année mondiale des communications : mise en place d'infrastructures des communications. — Barbade, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Maroc, Népal, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie et Soudan : projet de résolution	14	
E/1980/C.3/SR.1 à 18 et rectificatif	Comptes rendus analytiques des séances tenues par le Troisième Comité (programme et coordination) lors de la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social		
E/1980/INF.6 et Add.1 et 2	Liste des représentants à la seconde session ordinaire de 1980		
E/1980/L.41 et Add.1	Calendrier des conférences et des réunions : note du Secrétariat	2	
E/1980/L.43 et Corr.1	Sixième session du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance : note du Secrétariat	2	
E/1980/L.44	Extrait du rapport du CPC sur sa vingtième session	14	
E/1980/L.45	Extrait du rapport du Conseil d'administration du FISE	5	
E/1980/L.46	Extrait du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa sixième session	12	
E/1980/L.47	Coordination internationale pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence. — Australie, Danemark, Finlande, Japon, Norvège, Pays-Bas et Suède : projet de résolution	3	
E/1980/L.47/Rev.1	Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence. — [*mêmes auteurs*] : projet de résolution révisé	3	
E/1980/L.48	Assistance aux réfugiés en Somalie. — Burundi, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Italie, Jordanie, Koweït, Lesotho, Maroc, Népal, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Zambie : projet de résolution	3	
E/1980/L.48/Rev.1	*Idem*. — [*mêmes auteurs*] : projet de résolution révisé	3	
E/1980/L.49	Examen de la situation économique à Djibouti, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles et aux Tonga en vue de l'inscription de ces pays sur la liste des pays les moins avancés. — Bangladesh, Chine, Djibouti, Ethiopie, Iraq, Jordanie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie et Soudan : projet de décision	2	
E/1980/L.49/Rev.1	*Idem*. — [*mêmes auteurs*] : projet de décision révisé	2	
E/1980/L.49/Rev.2	*Idem*. — [*mêmes auteurs*] et Ouganda : projet de décision révisé	2	
E/1980/L.50	Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie. — Algérie, Burundi, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Mongolie, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Viet Nam et Zambie : projet de résolution	3	
E/1980/L.50/Rev.1	*Idem*. — [*mêmes auteurs*] et Libéria : projet de résolution révisé	3	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
E/1980/L.51	Efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence. — Incidences sur le budget-programme du projet de résolution E/1980/L.47/Rev.1 : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	3	
E/1980/L.52	Aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti. — Bangladesh, Djibouti, Iraq, Jordanie, Lesotho, Somalie et Soudan : projet de résolution	4	
E/1980/L.53	Situation des réfugiés au Soudan. — Australie, Bangladesh, Burundi, Djibouti, Emirats arabes unis, Ethiopie, Iraq, Jordanie, Koweït, Lesotho, Maroc, Népal, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Trinité-et-Tobago et Tunisie : projet de résolution	4	
E/1980/L.54	Situation des réfugiés en Afrique. — Burundi, Djibouti, Lesotho, Népal, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Sénégal, Somalie, Soudan et Zambie : projet de résolution	3	
E/1980/L.55	Incidences sur le budget-programme des projets de décision II et III figurant au paragraphe 20 du rapport du Premier Comité (économique) [E/1980/96] : état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil	12	
E/1980/L.56	Amélioration des communications entre le CAC et les organismes intergouvernementaux (résolution 34/214 de l'Assemblée générale) : projet de décision présenté par M. J. L. Xifra de Ocerín, vice-président du Conseil économique et social, à la suite de consultations officieuses	14	
E/1980/L.57	Note du Secrétariat	2	
E/1980/L.58	Organisation des travaux du Conseil économique et social à la reprise de la seconde session ordinaire de 1980 : note du Secrétariat	2	
E/1980/NGO/4	Déclaration présentée par l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	11	
E/1980/NGO/5	Déclaration présentée par l'Union interparlementaire, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie I	16	
E/1980/NGO/6	L'importance de la coopération internationale dans les programmes de mobilisation de l'épargne : déclaration présentée par l'Institut international des caisses d'épargne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	3	
E/1980/NGO/7	La nouvelle stratégie internationale du développement. — Communication présentée par les organisations non gouvernementales ci-après : Alliance internationale des femmes — droits égaux, responsabilités égales, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, organisations dotées du statut consultatif de la catégorie I; Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Association des femmes du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, *Catholic Relief Services — United States Catholic Conference, Inc.*, Commission internationale de juristes, Congrès juif mondial, Conseil international des femmes juives, Fédération luthérienne mondiale, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Mouvement universel pour une fédération mondiale, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Union mondiale démocrate chrétienne, Union mondiale des femmes rurales, organisations dotées du statut consultatif de la catégorie II; Conseil mondial de la paix, organisation inscrite sur la liste	3	
E/1980/NGO/8	Communication présentée par l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la catégorie II	9	
E/1980/SR.24 à 45	Comptes rendus analytiques provisoires des 24e à 45e séances plénières tenues par le Conseil économique et social lors de sa seconde session ordinaire de 1980		**Le texte définitif des comptes rendus figure dans le présent volume.**
E/C.10/66	Activités des sociétés transnationales en Afrique australe et leur collaboration avec les régimes racistes minoritaires de cette région. — Etude approfondie du rôle des sociétés transnationales dans les secteurs industriel, militaire et nucléaire en Afrique du Sud : rapport du Secrétariat	12	
E/C.10/74	Progrès réalisés vers l'instauration du nouvel ordre économique international. — Le rôle des sociétés transnationales : rapport du Secrétariat	12	

Cotes des documents	*Titres ou descriptions*	*Points de l'ordre du jour*	*Observations et références*
	Reprise de la seconde session ordinaire de 1980		
E/1978/8/Add.29	Rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil par les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant les droits visés aux articles 6 à 9	5	
E/1980/81	Rapport du Comité administratif de coordination sur les dépenses des organismes des Nations Unies relatives aux programmes		
E/1980/110	Lettre, en date du 24 juillet 1980, adressée au Président du Conseil économique et social par le représentant de la Pologne	24	
E/1980/111 et Add.1	Liste annotée des questions devant être examinées à la reprise de la seconde session ordinaire de 1980 : note du Secrétariat	2	
E/1980/112	Rapport du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sur sa sixième session	3	
E/1980/L.42	Elections : note du Secrétariat	26	
E/1980/SR.46	Compte rendu analytique provisoire de la 46e séance plénière tenue par le Conseil lors de la reprise de sa seconde session ordinaire de 1980		Le texte définitif du compte rendu figure dans le présent volume.
	* * *		
E/1980/80 et Add.1 et 2 et Add.2/ Corr.1	Résolutions et décisions du Conseil économique et social, 1980 : session d'organisation pour 1980 (décisions 1980/100 à 1980/110), première session ordinaire de 1980 (résolutions 1980/1 à 1980/42 et décisions 1980/111 à 1980/149), seconde session ordinaire de 1980 (résolutions 1980/43 à 1980/70 et décisions 1980/150 à 1980/187) et reprise de la seconde session ordinaire de 1980 (décisions 1980/188 à 1980/193)		*Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Suppléments nº 1, 1A et 1B* et rectificatif.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SESSION D'ORGANISATION POUR 1980

Comptes rendus analytiques des 1re et 2e séances plénières tenues au Siège, à New York, les 5 et 6 février 1980

1re séance

Mardi 5 février 1980, à 11 h 30.

Président provisoire : M. Henry Van Hien SEKYI (Ghana).

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.1

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la session d'organisation pour 1980. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et, en ce début d'une année très importante pour les activités de l'Organisation dans le domaine de la coopération économique et sociale internationale, adresse à toutes les délégations ses vœux de succès dans leurs travaux.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des membres du Bureau

2. M. BHATT (Népal), parlant au nom du Groupe des Etats d'Asie, propose d'élire M. Andreas V. Mavrommatis (Chypre) au poste de président.

M. Andreas V. Mavrommatis (Chypre) est élu président par acclamation.

M. Mavrommatis (Chypre) prend la présidence.

3. Le PRÉSIDENT remercie les membres du Conseil de l'honneur qu'ils ont fait à lui-même et à son pays et rend hommage au Président sortant.

4. La session d'organisation pour 1980 du Conseil se tient à un moment où réapparaissent les tensions politiques. C'est là un fait très regrettable, car c'est en général la situation économique et sociale qui subit le contrecoup de la modification des relations commerciales et économiques mondiales et de l'accroissement des dépenses militaires. Le Conseil doit s'efforcer de faire face à cette situation et veiller à ce que les activités économiques et sociales de l'Organisation contribuent le plus possible à rétablir une atmosphère de paix et de coopération entre toutes les nations. L'énorme programme de travail du Conseil reflète dans une large mesure l'accroissement du nombre et de la complexité des affaires économiques et sociales et de celles ayant trait aux droits de l'homme dans le monde. Chaque année, de nouvelles questions sont inscrites à l'ordre du jour, et aucune des anciennes questions ne disparaît. Le Conseil doit toujours avoir à l'esprit sa tâche essentielle, telle qu'elle est prévue dans la Charte des Nations Unies, qui est d'examiner les principaux problèmes de l'économie et de la société mondiales et de recommander des mesures appropriées. Le Président est préoccupé par le goulet d'étranglement qui est en train de se former lors de l'examen de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et il espère que le Conseil se penchera sur cette question. La tâche du Conseil consiste à mettre au point pour 1980 et 1981 un programme qui pourra être exécuté avec un maximum d'efficacité et servira au mieux la coopération internationale. Un certain nombre d'événements, tels que l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, et l'Assemblée mondiale du troisième âge, en 1982, pourront susciter l'intérêt des pays du monde entier et rapprocher les peuples des Nations Unies.

5. Selon l'article 18 de son règlement intérieur, le Conseil doit élire quatre vice-présidents. Le Président a été informé que, à l'issue de consultations officieuses au sein des groupes régionaux, la candidature des membres suivants était proposée aux postes de vice-présidents pour 1980 : M. Dimiter Kostov (Bulgarie), M. Enrique Jorge Ros (Argentine) et M. José Luis Xifra

de Ocerín (Espagne). Le Groupe des Etats d'Afrique annoncera plus tard le nom de son candidat.

M. Dimiter Kostov (Bulgarie), M. Enrique Jorge Ros (Argentine) et M. José Luis Xifra de Ocerín (Espagne) sont élus vice-présidents par acclamation.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et questions diverses ayant trait à l'organisation des travaux (E/1980/2)

L'ordre du jour est adopté.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981 (E/1980/1)

6. Le PRÉSIDENT propose que, à la suite de la déclaration liminaire du Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, le Conseil entende tout commentaire et proposition d'ordre général que les membres pourraient souhaiter faire, puis ait des consultations officieuses en vue d'établir, à propos du programme de travail pour 1980 et des questions connexes, un texte que le Conseil examinera et approuvera formellement.

Il en est ainsi décidé.

7. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) déclare que le projet de programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981 (E/1980/1) a été établi conformément aux articles pertinents du règlement intérieur et aux directives données au Secrétariat par le Conseil. La principale conclusion que l'on peut tirer du programme de travail est que le Conseil fonctionnera en 1980 à l'écart des principaux courants de la définition des politiques et de la prise de décisions dans le domaine économique. Le Conseil est en quelque sorte en quête d'un rôle, en dépit des efforts qui ont été déployés par toutes les délégations dès la huitième session du Conseil et tout au long des années 70. M. Cordovez rappelle qu'en 1971 le Conseil a adopté un certain nombre de décisions concernant des questions d'organisation, notamment les résolutions 1621 (LI) et 1622 (LI), visant à améliorer les relations entre le Conseil et l'Assemblée générale; en 1973, un groupe de pays occidentaux et de pays en développement a proposé un certain nombre de mesures visant à rationaliser les travaux du Conseil, qui ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil dans sa résolution 1768 (LIV), et ces idées ont été reprises et développées dans les décisions relatives à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies figurant dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. En 1979, le Conseil a avoué à l'Assemblée générale qu'il était incapable d'appliquer les dispositions de cette résolution. A cet égard, le Sous-Secrétaire général appelle l'attention sur la décision 34/453 de l'Assemblée, reproduite en annexe au document E/1980/1, à laquelle était jointe un projet de résolution contenant un amendement à la Charte des Nations Unies tendant à élargir la composition du Conseil, dernière proposition en date en vue de renforcer le rôle et les travaux du Conseil. On peut s'attendre que des décisions politiques fondamentales soient prises dans le cadre des négociations globales et de la formulation de la nouvelle stratégie internationale du développement. Il faut espérer que ces décisions définiront clairement les activités futures du Conseil. Entre-temps, le Conseil devra procéder à un examen approfondi de son programme de travail. Il doit décider de ce qu'il doit faire des 92 questions inscrites au projet de programme de travail de base pour 1980 et des 72 documents qu'il a demandés, dont 27 sont des rapports émanant d'organes intergouvernementaux liés au Conseil ou d'organes subsidiaires du Conseil.

8. Le Conseil peut examiner trois questions principales. Tout d'abord, il peut chercher comment aider efficacement l'Assemblée générale à rationaliser ses travaux et à préparer ses débats, compte tenu des décisions qu'elle a adoptées sur ce sujet. Ainsi, étant donné les difficultés rencontrées en 1979 lors de l'examen de l'assistance et des secours d'urgence à apporter à divers pays, le Conseil peut préparer l'examen de cette question en tenant à sa session d'été des discussions axées sur les débats qui auront lieu lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale; il peut également envisager des moyens de répartir à l'avenir cette tâche entre le Conseil et l'Assemblée générale. En deuxième lieu, le Conseil peut examiner certaines questions de fond concernant les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, car il constitue traditionnellement et de par son mandat la principale voie de communication entre elles. En raison de la prolifération d'organes spécialisés dans les questions économiques et sociales, le Conseil n'est plus le seul organe qui demande l'assistance des institutions spécialisées; il faudrait donc mettre au point de nouvelles modalités concernant ces demandes d'aide et la fourniture de l'aide. Il est important d'associer les institutions à tous les aspects pertinents des négociations futures. Le Conseil pourrait réaliser ces travaux dans le cadre de ses discussions sur la coordination. En envisageant de nouvelles procédures, le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale pourra étudier les modalités de la participation des institutions spécialisées aux travaux des organisations dont elles ont une expérience longue et approfondie. Troisièmement, en ce qui concerne les travaux des commissions régionales, le Conseil recevra en 1980, pour la première fois, un nouveau type de rapport sur la coopération régionale, qui offrira une perspective plus large sur les travaux des commissions ainsi que sur les consultations entre les gouvernements et les secrétariats. Si l'on veut que les commissions régionales continuent à apporter une contribution et que les communications entre les organes gouvernementaux et les commissions régionales continuent, comme aux premiers jours de l'Organisation, à être une source d'inspiration, il faudra concevoir de nouvelles procédures et de nouvelles méthodes pour maintenir le dialogue.

9. Revenant à la question du projet de programme de travail de base du Conseil (E/1980/1) et se référant à la question 14 (Situation sociale dans le monde) de la liste annotée des questions, M. Cordovez rappelle

qu'en 1979 le Secrétariat a indiqué aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale que les documents devaient paraître tout à fait au début de l'année pour être examinés par le Conseil et a proposé que, dans la mesure du possible, ces commissions s'efforcent de réduire le nombre de documents transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil. Etant donné que le rapport du Secrétaire général sur les méthodes d'élaboration du rapport sur la situation sociale dans le monde et sur l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement social, qui a été demandé par la Troisième Commission, exige des consultations extensives avec les institutions spécialisées, il ne sera pas possible d'achever ce document à temps pour qu'il puisse être examiné par le Conseil à sa première session ordinaire de 1980. Le Secrétaire général souhaite par conséquent être autorisé à soumettre directement le rapport à l'Assemblée générale.

10. Compte tenu de la nécessité de réduire le volume de la documentation, M. Cordovez note, à propos de la question 59 de la liste annotée des questions, que le septième rapport sur les progrès de la réforme agraire doit être présenté conformément à la résolution 1526 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960. En 1979 a eu lieu la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, et un programme d'action a été adopté qui précise les arrangements institutionnels devant régir son application. En outre, une équipe spéciale a été créée, qui fait régulièrement rapport au Conseil sur ses travaux. En conséquence, le Conseil pourra peut-être décider de mettre fin à la présentation de ces rapports sur la réforme agraire qui ont été demandés près de 30 ans auparavant. M. Cordovez a été informé par les organisations intéressées que, de toute façon, le rapport ne serait pas prêt en 1980. Si le Conseil adoptait une décision en ce sens, il faudrait alors procéder à une modification en ce qui concerne la question 60; le rapport du Comité administratif de coordination sur l'exercice de planification conjointe relatif au développement rural pourrait être examiné dans le cadre de la question 13.

11. En ce qui concerne la question 1 (Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale), M. Cordovez rappelle qu'en 1979 le Conseil a décidé de créer un groupe de travail plénier pour l'aider à évaluer les activités de la Décennie et que, par la suite, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/24, en annexe à laquelle figure un programme d'activités détaillé à entreprendre au cours du reste de la Décennie. Le Conseil souhaitera peut-être examiner la question de savoir s'il aura encore besoin de l'aide d'un groupe de travail plénier.

12. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, comme il est ressorti des débats à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, les crises de l'économie capitaliste ont des effets extrêmement néfastes sur le développement socio-économique des pays en développement et sapent les efforts faits par ces derniers pour surmonter leur retard économique et accéder à une indépendance économique authentique. En même temps, les adversaires de la détente internationale s'emploient à accélérer la course aux armements, pratiquent une politique de chantage et de menace de recours à la force, multiplient leurs violations flagrantes des accords et traités internationaux et leurs ingérences dans les affaires intérieures des autres pays et, de cette façon, s'efforcent de réduire à néant tout ce qui a été réalisé au cours des deux précédentes décennies dans le domaine du renforcement de la paix et de la compréhension internationales. M. L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a récemment déclaré que le but commun des peuples du monde entier est de surmonter les tensions qui empoisonnent à nouveau les relations internationales et d'empêcher les forces impérialistes de réduire à néant les progrès de la détente. La normalisation de la situation internationale, l'arrêt de la course aux armements et la mise en œuvre de mesures pratiques de désarmement véritable sont d'une importance primordiale pour assurer la paix et la sécurité dans le monde entier et pour accélérer le progrès socio-économique de tous les pays, notamment des pays en développement. A l'inverse, la restructuration des relations internationales sur une base positive aidera à approfondir et à étendre la détente internationale. Faute de réaliser cet objectif, les programmes, stratégies et décisions à long terme concernant la restructuration des relations économiques internationales et les efforts déployés pour améliorer la situation socio-économique des pays en développement seront voués à l'échec.

13. Etant donné que le programme de travail du Conseil pour 1980 et 1981 est très vaste, il est essentiel d'en identifier les aspects les plus importants et les plus urgents pour s'y consacrer plus particulièrement. Au nombre de ces priorités, on peut citer le renforcement de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, la lutte contre les effets néfastes des activités des sociétés transnationales et l'élaboration d'un code de conduite pour ces sociétés, la mise en œuvre de transformations socio-économiques progressistes et d'une réforme agraire démocratique, le renforcement du secteur public, l'industrialisation de l'économie, l'introduction des coopératives dans l'agriculture, la formation de personnel national qualifié et l'arrêt de l'exode des compétences, l'adoption d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement et la mise en œuvre de prévisions et d'une planification économiques à long terme. L'expérience a montré que la solution de ces problèmes permettra aux pays en développement de surmonter leur retard économique, d'éliminer la faim, la pauvreté et l'analphabétisme et de réaliser des progrès décisifs dans leur développement économique, social et culturel. Le rôle essentiel du Conseil et des autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des domaines social et économique doit être d'aider le plus possible les pays en développement à résoudre ces problèmes et, en même temps, de promouvoir la mise en œuvre des dispositions progressistes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats[1], de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international[2], de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social[3] et d'autres décisions importantes. Il importe

[1] Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale.
[2] Résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale.
[3] Résolution 2542 (XXIV) de l'Assemblée générale.

de ne pas laisser affaiblir la portée anti-impérialiste et anticolonialiste de ces documents; à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, les forces néo-colonialistes ont essayé de saper la confiance dans ces documents et de minimiser leur importance, et il y a même eu quelques pays en développement prêts à les oublier.

14. L'année qui commence sera une année de grande activité dans le domaine économique, et les décisions qui seront prises par les divers organes qui doivent tenir des réunions en 1980 seront capitales en ce qui concerne l'influence de ces derniers sur l'orientation des travaux futurs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique. Il est important que le Conseil s'acquitte des tâches qui lui ont été confiées par la Charte en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies appelé à jouer un rôle de premier plan dans les domaines économique et social. Il faut continuer à renforcer le rôle d'organe directeur et de coordination du Conseil pour l'ensemble des organismes des Nations Unies qui s'occupent de questions socio-économiques de façon à augmenter l'efficacité du système et à éviter les chevauchements, les doubles emplois et les dépenses injustifiées. Le Conseil doit constamment veiller à renforcer l'efficacité de ses propres travaux et celle des activités de tout le système des Nations Unies dans les domaines économique et social. La délégation soviétique se déclare à nouveau prête à continuer à participer aux débats sur la poursuite de la restructuration et de la rationalisation de ces secteurs et sur le renforcement de leur efficacité. La délégation soviétique réaffirme, comme elle l'a déclaré à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, que toute restructuration doit s'effectuer sur la base d'un consensus tenant compte des vues de toutes les parties intéressées. Le consensus réalisé au sein du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies doit être préservé.

15. La délégation soviétique est elle aussi préoccupée par le déclin de l'efficacité du Conseil, déclin qui ne tient pas à la composition du Conseil mais à la position de certains pays qui ont depuis longtemps pour politique de ne pas tenir compte du Conseil, bien qu'il ait la responsabilité principale des activités du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. L'expérience montre que la prolifération de nouveaux organes et l'attribution à ces derniers de certaines des fonctions du Conseil ne se justifient pas. Le problème tient à la position politique, inchangée pour l'essentiel, de certains groupes de pays. La délégation soviétique estime que, compte tenu de la composition actuelle et de son mandat, tels qu'ils sont définis dans les Chapitres IX et X de la Charte des Nations Unies, le Conseil est parfaitement en mesure d'examiner toutes les questions relatives à la restructuration des relations économiques internationales sur la base de l'égalité, de la justice et de la démocratie et de statuer sur ces questions. La délégation soviétique ne saurait approuver les propositions visant à éliminer quelques-uns des organes subsidiaires du Conseil, tels que la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme, la Commission des sociétés transnationales et le Comité des ressources naturelles, qui ont joué un rôle utile et, en particulier, favorisé les intérêts des pays en développement. Les efforts déployés pour améliorer les travaux du Conseil doivent aller de pair avec ceux visant à améliorer l'organisation des travaux de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, et il importe de mettre en œuvre la résolution 1622 (LI) du Conseil. Toutes ces questions doivent être étudiées avec soin, et des décisions hâtives feraient plus de mal que de bien.

16. La restructuration du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies n'a pas jusqu'à présent permis d'améliorer l'efficacité ni de réduire les dépenses injustifiées; au contraire, on a vu apparaître de nouvelles et coûteuses structures bureaucratiques qui ne sont pas nécessaires et qui augmentent les chevauchements et les doubles emplois. La situation en ce qui concerne la documentation des sessions des organes de l'Organisation s'est encore détériorée. En outre, la restructuration actuelle s'effectue au détriment de l'Union soviétique et des autres pays socialistes qui sont pratiquement privés de la possibilité de participer à la mise en œuvre des décisions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique. La délégation soviétique condamne toutes les tentatives d'opposer des obstacles au recrutement et à la promotion des ressortissants des pays socialistes au Secrétariat. Elle persiste à croire que ce n'est pas en créant de nouvelles décisions et de nouveaux postes qu'on renforcera l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social mais en utilisant au maximum les ressources actuelles du Secrétariat et en répartissant les ressources humaines et financières d'une façon plus rationnelle et de la manière la plus économique possible.

17. Le Conseil doit s'intéresser sérieusement à la question de l'établissement, en temps voulu, de la documentation pour les sessions des principaux organes socio-économiques de l'Organisation des Nations Unies, en particulier du Conseil lui-même, du Comité du programme et de la coordination et des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Il est inadmissible que les travaux d'organes tels que le Comité du programme et de la coordination soient paralysés du fait du Secrétariat. A la Deuxième Commission, la documentation concernant de nombreuses questions importantes n'a été communiquée qu'au cours des derniers jours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies devrait rendre compte d'une façon plus détaillée de la situation en ce qui concerne la documentation et prendre des mesures administratives contre les chefs de section qui ne s'acquittent pas de leurs fonctions. La délégation soviétique ne voit pas pourquoi il faudrait transmettre directement à l'Assemblée générale le rapport sur la question 14 de la liste annotée des questions, étant donné que le Secrétariat a amplement le temps de l'établir pour la session ordinaire du Conseil; elle n'approuve pas non plus la suggestion faite à propos du septième rapport sur les progrès de la réforme agraire.

18. L'examen du projet de plan à moyen terme pour la période 1980-1983 donnera au Comité du programme et de la coordination et au Conseil une occasion unique de s'acquitter de leur tâche qui est de

renforcer la coordination des travaux des organes de l'Organisation des Nations Unies elle-même et des organismes des Nations Unies et de repérer les activités parallèles et les doubles emplois et de recenser les programmes ou éléments de programme dépassés, inefficaces ou peu viables; ils seront alors en mesure de présenter à l'Assemblée générale des recommandations pratiques sur la manière la plus économique d'utiliser les ressources humaines et financières de l'Organisation des Nations Unies. Il importe que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies applique les décisions pertinentes de l'Assemblée générale et communique des renseignements complets et objectifs. Le document sur ce sujet présenté par le Secrétariat en 1979 indiquait que ce dernier ne s'était pas acquitté avec tout le sérieux requis du mandat important confié par l'Assemblée.

19. La politique de l'Union soviétique étant d'élargir ses activités de coopération sur la base de l'égalité et de la démocratie avec tous les Etats, indépendamment de leurs systèmes socio-économiques, l'URSS tient constamment compte de la situation spéciale des pays en développement dans l'économie mondiale et montre qu'elle comprend leurs problèmes et besoins spéciaux. De concert avec les pays socialistes et les pays en développement, elle fait tout son possible pour réaliser des progrès réels dans la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste, égale et démocratique.

20. M. KAUFMAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que, sa délégation étant convaincue depuis longtemps qu'il faut réduire le nombre des déclarations officielles prononcées devant le Conseil, il fera une intervention très brève.

21. La présentation du document E/1980/1 par le Secrétariat fait ressortir clairement qu'il est important de poursuivre les efforts pour rationaliser l'organisation du Conseil et renforcer l'efficacité de ses méthodes de travail. La délégation des Etats-Unis regrette que la seconde session ordinaire de 1979 n'ait pas accompli de progrès dans ce domaine. Toutefois, les Etats-Unis ont l'intention de continuer à collaborer avec d'autres délégations et avec le Secrétariat dans la recherche de solutions à cet important problème.

22. La délégation des Etats-Unis tient à féliciter le Secrétariat pour les efforts qu'il a faits pour appliquer les résolutions du Conseil relatives au contrôle de la documentation. Elle approuve en particulier la proposition faite par le Secrétariat au paragraphe 8 du document E/1980/1 tendant à ce que le Conseil examine les documents pour déterminer s'il est justifié de continuer à les publier, fasse preuve de modération lorsqu'il demandera l'établissement de nouveaux documents et contrôle avec soin les requêtes qui auront été présentées par ses organes subsidiaires. Il est difficile de déterminer la pertinence des documents lors des sessions d'organisation du Conseil. En conséquence, la délégation des Etats-Unis demande instamment que les documents soient également examinés, pour déterminer si certains ne font pas double emploi et s'ils sont bien utiles, au fur et à mesure qu'ils seront présentés durant les sessions ordinaires. Elle propose également que le personnel du Secrétariat qui présente des documents indique si ces documents reprennent des éléments d'information qui sont déjà facilement disponibles.

23. Dans l'ensemble, la délégation des Etats-Unis appuie le programme de travail de base indiqué dans le document E/1980/1, tout en se réservant le droit de demander des modifications si celles-ci se révèlent nécessaires ultérieurement. En revanche, elle s'oppose à ce que la question de l'assistance au peuple palestinien figure dans le cadre du point 15 proposé de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1980 et du point 13 proposé de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1981 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies), ce qui tend à corroborer une notion inexacte du statut de la Palestine.

24. La délégation des Etats-Unis se réjouit à la perspective de collaborer avec d'autres délégations dans l'exécution des importantes activités internationales se rapportant aux questions économiques qui seront entreprises au cours des deux prochaines années.

25. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit qu'il ressort clairement du projet de programme du travail de base du Conseil pour 1980 et 1981 quelles sont les grandes questions politiques, économiques et sociales à résoudre. Les résultats positifs obtenus au cours de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, qui, plus que les précédentes, a été marquée par la recherche de la paix et de la sécurité internationales, constitueront une contribution importante et utile pour les travaux du Conseil.

26. La délégation de la République démocratique allemande pense, comme la plupart des Etats, que seul un climat de paix, de sécurité, de détente et de désarmement permettra de réaliser des progrès dans les domaines économique et social. Si l'on ne prend pas des mesures énergiques et efficaces en vue de mettre fin à la course aux armements et de réaliser le désarmement, il ne sera pas possible de promouvoir le développement économique et social des peuples. A l'heure actuelle, les tâches les plus importantes à entreprendre en politique internationale consistent à mettre fin à la course aux armements et à accomplir des progrès véritables dans le domaine du désarmement et à libérer ainsi des ressources supplémentaires qui pourront être utilisées pour promouvoir le progrès économique et social. La protection énergique de la paix et la promotion du processus de détente sont aujourd'hui d'une importance cruciale parce que tous les autres problèmes en dépendent. Ceci est d'autant plus vrai qu'actuellement les milieux impérialistes influents sont responsables d'une détérioration sensible de la situation internationale.

27. La délégation de la République démocratique allemande est gravement préoccupée par les tentatives de ces milieux qui font tout pour forcer l'Organisation des Nations Unies à un retour à la "guerre froide". Ces tentatives compromettent la prise de nouvelles mesures en vue de réorganiser les relations économiques internationales sur une base démocratique et font sérieusement douter des succès remportés lors de la préparation des négociations globales et de l'élaboration d'une nouvelle stratégie du développement, ainsi que de l'heureuse issue de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les questions économiques. Si l'on veut éviter les con-

séquences fâcheuses de cette politique hasardeuse, il faut d'urgence faire résolument échec aux desseins des adversaires de la détente. Il convient donc de tenir davantage compte des relations réciproques entre la détente et le désarmement, d'une part, et le développement économique et social, de l'autre, et d'établir des priorités en conséquence.

28. Le projet de programme de travail de base pour 1980 et 1981 constitue une base solide pour les travaux du Conseil. La délégation de la République démocratique allemande est prête à participer à tout dialogue constructif en vue d'accroître l'efficacité des activités du système des Nations Unies, notamment à simplifier la structure du Conseil lui-même. A cet égard, elle accorde une grande importance aux dispositions contenues dans le paragraphe 7 de la résolution 34/212 de l'Assemblée générale. L'application de cette résolution contribuera à renforcer encore le rôle et l'importance du Conseil au sein du système des Nations Unies.

29. Pour ce qui est des projets concernant la révision des dispositions de la Charte des Nations Unies dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, la délégation de la République démocratique allemande tient à rappeler sa position bien connue, telle qu'elle figure dans la Déclaration faite par la Bulgarie, au nom des Etats socialistes, le 14 décembre 1979 à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale lors de l'adoption du texte qui est devenu la décision 34/453 de l'Assemblée générale.

30. Compte tenu des décisions prises à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, le Conseil devra accorder une attention particulière aux mesures destinées à intensifier la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, le colonialisme et l'*apartheid*. En outre, l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels[4] devrait recevoir la priorité qu'il mérite. Le Conseil doit poursuivre ses efforts pour restructurer les relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique et décider des mesures concrètes à prendre dans ce sens. A cet égard, il doit s'inspirer de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats[1] et d'autres recommandations progressistes adoptées par l'Assemblée générale. Ce faisant, il agirait en stricte conformité avec la résolution 33/193 de l'Assemblée générale et avec les décisions adoptées à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

31. Il s'agit avant tout d'accélérer le processus de restructuration des relations économiques internationales sur une base démocratique et de contribuer à l'élimination de toutes les formes d'exploitation, de discrimination et d'inégalité, de se débarrasser des séquelles du colonialisme, du néo-colonialisme, de la discrimination raciale, de l'occupation et de l'agression et de garantir la pleine souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques. Par ailleurs, la question du contrôle des activités des sociétés transnationales doit être examinée en priorité. Le Conseil doit poursuivre et développer les projets relatifs au rôle du personnel national qualifié dans le développement économique et social des pays en développement et les tendances à long terme du développement économique mondial. Le programme du Conseil doit faire une large place aux principales questions sociales de développement qui permettent aux Etats d'opérer des transformations profondes dans l'intérêt de leur population. La délégation de la République démocratique allemande s'efforcera d'apporter sa contribution constructive à la réalisation de cet objectif.

32. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) dit que, compte tenu de certaines observations qui ont été formulées, il tient à préciser certains points de sa déclaration antérieure. En ce qui concerne le point 1 proposé de l'ordre du jour de la première session ordinaire (Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale), il convient de rappeler qu'au paragraphe 2 de sa résolution 1979/3 le Conseil a décidé de créer un groupe de travail plénier pour l'aider à évaluer les activités de la Décennie à la lumière des dispositions du projet de résolution que le Conseil recommandait à l'Assemblée générale d'adopter à sa trente-quatrième session. Toutefois, l'Assemblée générale a développé et modifié ce projet de résolution et a adopté la résolution 34/24, auquel est joint en annexe le programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie. Ce programme prévoit notamment la tenue d'une seconde conférence pour laquelle le Conseil jouera le rôle de comité préparatoire. Compte tenu de ce programme, M. Cordovez se demande si le Conseil doit effectivement créer un groupe de travail plénier, étant donné que la question pourrait être examinée en séance plénière et que l'Assemblée générale a précisé que le Conseil commencerait à se pencher sur les préparatifs de la conférence à sa première session ordinaire de 1980.

33. Pour ce qui est de l'observation faite par le représentant des Etats-Unis au sujet du point 15 proposé de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1980 et du point 13 proposé de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1981, ces deux points ont été proposés conformément à la pratique suivie habituellement par le Conseil.

La séance est levée à 12 h 50.

[4] Pour le texte du Pacte, voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

2e séance

Mercredi 6 février 1980, à 15 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.2

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election des membres du Bureau *(fin)*

M. Paul John Firmino Lusaka (Zambie) est élu vice-président par acclamation.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (E/1980/L.1)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur une note du Secrétaire général (E/1980/L.1) où figurent plusieurs propositions formulées par le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance et par le Secrétaire général concernant l'organisation du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit se tenir à Caracas du 25 août au 5 septembre 1980. Il fait remarquer qu'à l'alinéa *b* du paragraphe 7 le premier mot doit être "Quatre" et non pas "Trois".

2. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil approuve les révisions au règlement intérieur provisoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui sont proposées au paragraphe 3 du document E/1980/L.1.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/105).

3. M. SVIRIDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'il serait préférable d'examiner les dispositions à prendre pour le sixième Congrès à la première session ordinaire du Conseil plutôt qu'à la session en cours, qui devrait être consacrée à des questions d'organisation, et il fait remarquer que la documentation pertinente n'a été distribuée que récemment.

4. En ce qui concerne l'alinéa *a* du paragraphe 8 du document E/1980/L.1, la délégation soviétique conteste que le Secrétaire général soit habilité à convoquer, à l'occasion du Congrès, des réunions auxiliaires d'organisations non gouvernementales; c'est à ces organisations elles-mêmes qu'il appartient d'en décider. L'organisation de ces réunions par le Secrétariat ne serait conforme ni au règlement intérieur des Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ni aux principes établis par le Conseil touchant les relations avec les organisations non gouvernementales.

5. En ce qui concerne le paragraphe 9 du document E/1980/L.1, la délégation soviétique estime que le rapport du sixième Congrès devrait être présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance et du Conseil, étant donné que ces deux organes sont chargés des préparatifs du Congrès.

6. M. MUELLER (Secrétaire exécutif du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants) déclare que l'obligation de convoquer des congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants incombe à l'Organisation en vertu de la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale et de l'annexe y relative. Conformément à la pratique établie, seules les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil seront autorisées à se réunir à l'occasion du Congrès. Ces réunions auxiliaires seront consacrées à l'examen de sujets se rapportant aux délibérations du Congrès lui-même. Tout ce à quoi le Secrétariat est tenu, c'est à veiller à ce que des salles de conférence soient disponibles. Quant au rapport du Congrès, M. Mueller fait remarquer qu'il pourra être présenté par l'intermédiaire du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui doit se réunir en automne 1980.

7. Le PRÉSIDENT fait observer que le Conseil n'aura peut-être pas assez de temps pour examiner le rapport comme il convient lors de la reprise de sa seconde session ordinaire.

8. M. LAZAREVIĆ (Yougoslavie) déclare qu'il serait plus indiqué que le Conseil examine le rapport du Congrès et non pas le Comité, étant donné que le Conseil est un organe plus important. L'ordre du jour provisoire du Congrès rencontre l'agrément de la délégation yougoslave.

9. M. SVIRIDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation n'est pas totalement satisfaite de l'explication donnée par le Secrétaire exécutif. Au paragraphe 8 du document E/1980/L.1, il est indiqué que le Secrétaire général a l'intention de tenir, à l'occasion du Congrès, des réunions auxiliaires d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Or, c'est à ces organisations de décider de tenir des réunions, si elles le souhaitent. La délégation soviétique estime que le Secrétaire général n'est pas habilité à adopter de telles mesures. Pour ce qui est du rapport du Congrès, M. Sviridov estime qu'il devrait être présenté par l'intermédiaire du Conseil à la reprise de sa seconde session ordinaire.

10. M. MUELLER (Secrétaire exécutif du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants) déclare que le Secrétaire général respectera les vues du Conseil si ce dernier estime qu'il doit se borner à aider les organi-

sations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil à tenir des réunions auxiliaires. En ce qui concerne le rapport du Congrès, M. Mueller déclare que l'Assemblée générale a demandé que deux parties du rapport, portant sur la peine capitale et sur l'application des conclusions et des résolutions pertinentes du cinquième Congrès, lui soient soumises directement à sa trente-cinquième session. Pour le reste du rapport, il n'y aura aucune difficulté à le présenter par l'intermédiaire du Conseil.

11. M. SVIRIDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de modifier l'énoncé de l'alinéa *a* du paragraphe 8 du document E/1980/L.1 de manière à indiquer que la tenue de réunions d'organisations non gouvernementales sera décidée conformément aux principes régissant l'octroi du statut consultatif auprès du Conseil.

12. Le PRÉSIDENT déclare que le paragraphe 8 sera remanié pour tenir compte des objections du représentant de l'Union soviétique et qu'on ajoutera le membre de phrase "par l'intermédiaire du Conseil économique et social" à la fin du paragraphe 9, étant entendu que seules certaines parties du rapport seront présentées conformément aux directives données.

13. En l'absence d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite approuver l'ordre du jour provisoire et la documentation pour le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, ainsi que les dispositions relatives à l'organisation des travaux du Congrès figurant dans le document E/1980/L.1 et son annexe, avec les modifications convenues.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/106).

14. M. SVIRIDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation est en mesure d'approuver l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, étant entendu que la décision définitive à ce sujet sera prise par le sixième Congrès lui-même, conformément à la pratique établie pour les conférences internationales organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

15. Mlle LÓPEZ (Venezuela) déclare que le succès du Congrès — auquel son pays, en tant que pays d'accueil, attache une importance spéciale — dépendra de l'accord plus ou moins général qui se fera sur l'application rapide et efficace de mesures pratiques pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le Venezuela est prêt à mettre à la disposition du Congrès toutes les installations dont celui-ci aura besoin pour s'acquitter de sa tâche; le Ministre de la justice du Venezuela a lui-même examiné les dispositions à prendre avec le Secrétariat. Le Gouvernement vénézuélien espère que les délégations qui assisteront au Congrès comprendront des représentants de très haut niveau, si possible des ministres de la justice.

16. Mlle López se félicite de l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la question proposée par le Secrétaire général et déclare que sa délégation estime, elle aussi, que le rapport du Congrès devrait être présenté par l'intermédiaire du Conseil, lors de la reprise de sa seconde session ordinaire.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de membres des organes subsidiaires du Conseil et confirmation de la nomination de représentants aux commissions techniques (E/1980/4 et Add.1 et 2, E/1980/5, E/1980/12, E/1980/18)

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES ET COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

17. Le PRÉSIDENT déclare qu'étant donné qu'il n'y a pas de candidats aux postes vacants au Comité des ressources naturelles et à la Commission des sociétés transnationales les élections seront reportées à une session ultérieure.

*Il en est ainsi décidé**.

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

18. Le PRÉSIDENT déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite élire au Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance M. A. Adeyemi (Nigéria) et M. Abdel Aziz Abdalla Shiddo (Soudan), pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1980.

*Il en est ainsi décidé**.

GROUPE SPÉCIAL DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

19. Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'il y a des sièges à pourvoir par quatre membres à choisir parmi les Etats d'Afrique, deux membres à choisir parmi les Etats d'Asie, un membre à choisir parmi les Etats d'Amérique latine et deux membres à choisir parmi les Etats d'Europe orientale au Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite élire les candidats proposés : Jamahiriya arabe libyenne, Libéria, Ouganda et République dominicaine. Il propose de reporter à la première session ordinaire l'élection aux autres postes vacants.

*Il en est ainsi décidé**.

COMMISSION DE STATISTIQUE, COMMISSION DE LA POPULATION, COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME, COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME (E/1980/4 ET ADD.1 ET 2), SOUS-COMMISSION DU TRAFIC ILLICITE DES DROGUES ET DES PROBLÈMES APPARENTÉS POUR LE PROCHE ET LE MOYEN-ORIENT (E/1980/5)

20. Le PRÉSIDENT déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite confirmer la nomination des représentants désignés pour siéger dans cinq commissions techniques du Conseil et mentionnés dans les documents E/1980/4 et

* Voir décision 1980/108.

Add.1 et 2 et du représentant mentionné dans le document E/1980/5.

*Il en est ainsi décidé**.

21. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil prend note du document E/1980/12 et qu'il adopte la proposition faite par le Secrétariat au paragraphe 7 de ce document.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/109).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981 *(fin)* [E/1980/1, E/1980/L.11 et Add.1]

22. M. NISHIDA (Japon) fait observer que les secteurs économique et social du système des Nations Unies figurent parmi les domaines considérés comme hautement prioritaires par le Gouvernement japonais. Les travaux effectués jusqu'à présent par le Conseil ont permis de promouvoir le développement économique et social dans de nombreuses régions du monde, et le Gouvernement japonais en a tiré de précieux principes directeurs pour sa coopération internationale avec les pays en développement et pour ses plans futurs de coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines économique et social.

23. En ce qui concerne le programme de base du Conseil, la délégation japonaise estime que la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies qui a été décidée par la résolution 32/197 de l'Assemblée générale progresse trop lentement; bien que certains progrès aient été accomplis, la restructuration actuelle ne suffit pas encore à assurer le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

24. M. Nishida espère que les décisions prises par le Conseil à sa seconde session ordinaire de 1979, comme celles de réduire d'une semaine la durée de chacune des sessions du Conseil et de ne plus faire établir de comptes rendus analytiques pour ses organes subsidiaires en 1980, contribueront utilement à la rationalisation des travaux du Conseil.

25. D'après le calendrier des conférences pour 1980, la première session ordinaire du Conseil aura lieu en partie en même temps que certaines séances du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, du Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et de la Commission des sociétés transnationales. Il sera par conséquent très difficile de mettre au point un emploi du temps permettant d'organiser des débats aussi fructueux que possible dans une période de temps réduite. Toujours d'après le calendrier, il n'y a aucun battement entre les réunions du Comité plénier qui doivent avoir lieu à New York et la seconde session ordinaire du Conseil qui doit avoir lieu à Genève, ce qui pose un problème, vu que dans nombre de cas ce sont les mêmes représentants qui participent aux réunions des deux organes.

26. La délégation japonaise estime qu'il serait préférable que les rapports du Comité des ressources naturelles, agissant en tant que Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, soient examinés à la seconde session ordinaire du Conseil, comme il est prévu dans la résolution 34/190 de l'Assemblée générale, et non à la reprise de la seconde session ordinaire du Conseil, comme il est stipulé au titre de la question 86 de la liste annotée des questions (E/1980/1) et dans le projet de décision contenu dans le document E/1980/L.11. Si l'on décide d'examiner le rapport à la reprise de la seconde session ordinaire du Conseil, la délégation japonaise espère que cette session aura lieu au début de la session de l'Assemblée générale, si possible en octobre, en vue d'éviter tout chevauchement avec les délibérations de la Deuxième Commission de l'Assemblée.

27. Le Président du Conseil en 1979, ayant demandé de grouper les questions apparentées, le Secrétariat a regroupé les questions de l'assistance aux nations africaines et de l'assistance en faveur des étudiants réfugiés originaires de Namibie, d'Afrique du Sud et d'ailleurs sous la rubrique "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe". La délégation japonaise n'est cependant pas convaincue qu'il convienne d'examiner la même question à chaque session.

28. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) fait remarquer que le regroupement de ces questions sous la rubrique "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe" a été décidé par l'Assemblée générale. Cette question ne comprend pas seulement les programmes d'assistance en cas de catastrophe mais également les programmes spéciaux d'assistance économique, comme il a été décidé par l'Assemblée générale.

29. En ce qui concerne les observations du représentant du Japon au sujet du calendrier des conférences, M. Cordovez convient que de nombreuses difficultés subsistent, même si un certain consensus s'est fait sur le calendrier des réunions. Ces difficultés sont dues aux priorités définies par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, par exemple, ne peut se réunir que lorsqu'il n'y a pas de réunions d'autres groupes. Quant aux chevauchements des séances du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et de la seconde session ordinaire du Conseil, il est impossible de modifier les dates de cette dernière, mais on pourrait par contre avancer celles des réunions du Comité plénier.

30. Une autre façon d'éviter la surcharge en 1980 serait de supprimer les réunions communes du Comité administratif de coordination (CAC) et du Comité du programme et de la coordination (CPC) qui doivent avoir lieu à Genève. Ce n'est un secret pour personne que de nombreuses délégations ont été déçues par les réunions communes qui ont eu lieu en 1979. On a proposé comme solution de rechange d'organiser une réunion commune du CPC et des organes, correspondants des institutions spécialisées. Sinon, la réunion de représentants des gouvernements et de représentants des institutions spécialisées concernant les systèmes d'information, prévue pour juin 1980, pourrait être organisée à titre expérimental, et, au cours

de l'été, le Conseil pourrait envisager une nouvelle formule pour 1981.

31. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la suggestion du Sous-Secrétaire général de reporter à une autre date la réunion du Comité plénier est une bonne solution. Toutefois, il ne lui semble pas approprié de supprimer la session commune du CAC et du CPC, étant donné que c'est la seule instance où, par l'intermédiaire du CPC (qui tient en général compte des vues de tous), les Etats Membres ont la possibilité de présenter des propositions aux représentants des institutions spécialisées dont les vues diffèrent souvent de celles des Etats Membres.

32. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les projets de décision figurant dans les documents E/1980/L.11 et Add.1, relatifs au projet de programme de travail de base du Conseil pour 1980 et 1981.

PROJET DE DÉCISION I

33. M. O'DONOVAN (Irlande), en se référant à la question 7 intitulée "Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix", qui figure à la section A (Questions à examiner à la première session ordinaire de 1980) du document E/1980/L.11, espère que le Conseil décidera au début de sa première session ordinaire qu'il serait peut-être préférable d'examiner la question 7 vers la fin de la session parce que le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme n'aura pas achevé ses travaux avant le 18 avril 1980 et que certaines de ses décisions concerneront le Conseil.

34. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) fait observer que, compte tenu de la décision que le Conseil vient de prendre concernant le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, il convient d'ajouter à la section B (Questions à examiner à la seconde session ordinaire de 1980) une nouvelle question 21 intitulée "Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants" et de faire de l'actuelle question 21 la question 22.

*Le paragraphe 1 du projet de décision I, tel qu'il a été révisé, est adopté***.*

*Le paragraphe 2 du projet de décision I est adopté***.*

35. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait proposer un amendement au nouvel alinéa *j* figurant dans le document E/1980/L.11/Add.1 qui doit venir s'ajouter au paragraphe 3 du projet de décision I. L'alinéa *j* devrait également mentionner le Comité de la planification du développement, qui est chargé aussi bien des aspects sociaux que des aspects économiques, et non pas seulement la Commission du développement social.

*Le paragraphe 3 du projet de décision I, tel qu'il a été modifié, est adopté***.*

*Les paragraphes 4 et 5 du projet de décision I sont adoptés***.*

*L'ensemble du projet de décision I, tel qu'il a été modifié, est adopté***.*

PROJETS DE DÉCISION II, III, IV ET V

Les projets de décision II, III, IV et V sont adoptés (décisions 1980/101 à 1980/104).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1980 (E/1980/L.12)

L'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 1980 figurant dans le document E/1980/L.12 est adopté (décision 1980/110).

Questions diverses

36. M. SEVAN (Secrétaire du Comité du programme et de la coordination) déclare qu'il est impossible à l'heure actuelle de faire rapport sur l'état de la documentation de la vingtième session du Comité du programme et de la coordination, les consultations nécessaires n'ayant pas encore pris fin. Il sera en mesure de présenter un rapport sur la documentation après le 25 février, date limite de remise des documents au Comité. Les documents suivants seront probablement publiés avec un certain retard : le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles, le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et le développement, le rapport révisé du Secrétaire général sur le coût des programmes d'information du système des Nations Unies et le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979.

37. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la délégation soviétique ne comprend pas ces retards dans l'établissement de la documentation nécessaire et rappelle qu'elle a maintes fois fait savoir qu'il était impossible, en l'absence des documents voulus, d'examiner le budget et d'autres questions importantes. M. Astafiev propose au Conseil d'adopter un projet de décision libellé comme suit : "Ayant entendu le rapport oral présenté par le Secrétariat sur l'état actuel de la documentation pour la vingtième session du Comité du programme et de la coordination, le Conseil prie le Secrétaire général de faire en sorte que ladite documentation soit établie en temps voulu".

38. Le PRÉSIDENT déclare que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil adopte le projet de décision proposé oralement par le représentant de l'Union soviétique.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/107).

Clôture de la session

39. Le PRÉSIDENT déclare close la session d'organisation pour 1980.

La séance est levée à 16 h 45.

** Voir décision 1980/100.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980

Comptes rendus analytiques des 3e à 23e séances plénières tenues au Siège, à New York, du 8 avril au 2 mai 1980

3e séance

Mardi 8 avril 1980, à 11 h 10.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.3

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la première session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social.

2. Il constate que l'ordre du jour chargé dont est saisi le Conseil reflète la difficulté, la diversité, la complexité et parfois aussi l'irréductibilité des problèmes sociaux auxquels est confrontée l'humanité. Cette irréductibilité revêt dans certains cas un caractère géographique, ainsi qu'en témoigne la question de l'égalité raciale au sujet de laquelle des progrès remarquables ont été réalisés dans le monde entier, à l'exception de l'Afrique australe, tant et si bien que le Conseil doit y revenir d'année en année. Dans le domaine des droits de l'homme également, le Conseil peut tout à la fois tirer fierté d'avoir élaboré une série impressionnante de principes et fait sans relâche pression pour que ceux-ci soient appliqués et ne pas s'estimer satisfait devant l'insuffisance et la lenteur des progrès réalisés s'agissant d'une question qui revêt une telle importance.

3. Le Conseil n'est saisi que des questions sociales les plus délicates, et c'est en partie grâce à ses travaux que l'on est enfin parvenu à bien saisir toute la diversité des problèmes sociaux qui se posent dans le monde. La célébration de l'Année internationale des handicapés en 1981 et l'Assemblée mondiale du troisième âge en 1982 devraient marquer de nouvelles étapes dans la conception globale que se fait de ces problèmes l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Président exprime l'espoir que la session qui s'ouvre sera particulièrement constructive.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/1980/30 et Add.1, E/1980/43, E/1980/L.13, E/1980/L.14)

5. Le PRÉSIDENT signale que le Conseil est saisi dans le document E/1980/43 d'une demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question supplémentaire intitulée "Assistance aux réfugiés en Somalie".

6. M. ADAN (Observateur de la Somalie) déclare qu'à la fin de 1979 le nombre des réfugiés en Afrique aurait dépassé 4 millions. La gravité des conséquences de cette situation sur le développement économique et social des pays qui les accueillent est évidente. Un exode d'une telle ampleur a, en outre, créé un immense problème humanitaire que la communauté internationale et le Conseil ne sauraient ignorer.

7. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a confirmé que la Somalie accueillait à l'heure actuelle sur son territoire la plus importante population de réfugiés du monde : plus de 1,3 million de personnes dont 750 000 vivent dans des camps et le reste dans des familles bénéficiant de subventions de la part du Gouvernement. De plus, les réfugiés ne cessent d'affluer en Somalie, au rythme constant de 2 000 et parfois même 3 500 personnes par jour. Le Gouvernement somali a déclaré l'état d'urgence en septembre 1979 et a lancé un appel à l'Organisation des Nations Unies à laquelle il a demandé assistance sous forme de secours immédiat, ainsi que l'envoi en Somalie d'une mission interorganisations chargée, en coopération avec le HCR, d'évaluer l'effroyable situation des réfugiés, de

déterminer leurs besoins immédiats et de recommander un programme complet d'assistance.

8. Le Secrétaire général a, par la suite, porté les conclusions de cette mission à l'attention des gouvernements et des organisations internationales susceptibles d'apporter une aide et a lancé un appel à tous les gouvernements, le 11 février 1980, afin qu'ils prêtent généreusement assistance aux réfugiés en Somalie afin d'alléger leurs souffrances. L'appel du Secrétaire général a été chaleureusement entendu, mais l'assistance reçue est loin de suffire pour satisfaire aux besoins des réfugiés. Le montant nécessaire pour 1980 a été évalué à 120 666 000 dollars par la mission interorganisations qui a, d'autre part, recommandé un programme d'assistance pour renforcer l'infrastructure économique et sociale des régions où sont situés les camps de réfugiés, ainsi qu'un programme d'aide au développement d'un montant de 20 450 000 dollars pour permettre aux autorités somalies de faire face à l'afflux massif de population. Le Gouvernement somali est reconnaissant aux institutions de l'Organisation des Nations Unies telles que le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les mesures qui ont déjà été prises. Le 4 mars 1980, le HCR a lancé un appel afin de réunir, d'une part, 80 millions de dollars qui permettraient d'assurer l'alimentation des réfugiés en Somalie et, d'autre part, 40 millions de dollars pour pourvoir à leurs autres besoins.

9. Les conditions intolérables dans lesquelles vivent les réfugiés ont été décrites en détail dans le rapport de la Mission de l'Organisation des Nations Unies[1]. Le Gouvernement somali a fait d'énormes sacrifices pour subvenir aux besoins des réfugiés, mais la capacité d'absorption du pays est limitée. Pour prévenir une tragédie d'une plus grande ampleur encore, il est indispensable que la communauté internationale agisse de concert, rapidement et généreusement. C'est au Conseil économique et social qu'incombe l'historique responsabilité de se pencher sur ce tragique problème avec toute l'attention qu'il réclame afin de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les réfugiés dont le sort doit préoccuper la communauté internationale tout autant que celui des "réfugiés de la mer" et de ceux qui ont fui le Kampuchea. Il faut s'efforcer résolument d'alléger non seulement les souffrances des réfugiés et de sauver d'une mort certaine nombre d'entre eux, mais également de renflouer leur moral et de leur rendre leur dignité. Dans une déclaration prononcée le 20 décembre 1979, le Secrétaire général a fort bien décrit les problèmes émotionnels et humains de ceux qui sont contraints de fuir leur mère patrie et de chercher refuge dans d'autres pays. Il a déclaré à cette occasion que l'on avait le devoir de leur venir en aide, par pur sentiment humanitaire, quelles que soient les raisons qui les avaient amenés à fuir.

10. La situation que vient de décrire l'observateur de la Somalie a amené son gouvernement à demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil d'une question supplémentaire intitulée "Assistance aux réfugiés en Somalie". Le Gouvernement somali ne doute pas que le Conseil considère la situation avec compassion et fasse tout son possible pour réunir les ressources qui permettront d'assurer dans une certaine mesure des conditions de vie décentes aux réfugiés. Le Gouvernement somali est prêt à faire le maximum, mais il ne peut supporter à lui seul ce fardeau.

11. M. IBRAHIM (Ethiopie) s'oppose à l'inclusion de cette question à l'ordre du jour pour deux raisons. D'une part, la Somalie n'a pas respecté l'article 12 du règlement intérieur du Conseil économique et social qui stipule que toute proposition visant l'inclusion d'une question supplémentaire à un ordre du jour provisoire déjà examiné doit être accompagnée d'une note explicative indiquant le caractère d'urgence de l'examen de cette question et les raisons pour lesquelles elle n'a pu être présentée avant que le Conseil n'examine son ordre du jour provisoire. La déclaration de l'observateur de la Somalie ne satisfait à aucune de ces deux conditions. D'autre part, les prétendus réfugiés ne sont rien d'autre que des soldats de retour d'expéditions à l'appui des visées expansionnistes de la Somalie en Ethiopie ou des membres de leur famille. Le prétendu problème des réfugiés n'existait pas avant l'agression somalie de 1977.

12. Il ressort d'informations récentes que les deux tiers du territoire de la Somalie subissent actuellement une grave sécheresse; leur population cherche par conséquent refuge dans des camps, et ce que recherche à la vérité la Somalie c'est une assistance en faveur de ses propres ressortissants souffrant de la sécheresse. La Somalie devrait donc modifier en conséquence le point dont elle propose l'inclusion à l'ordre du jour. Lors de précédentes sessions, le Conseil a adopté des résolutions sur l'aide humanitaire aux pays de la Corne de l'Afrique, qui ont ultérieurement été faites siennes par l'Assemblée générale. Si la préoccupation de la délégation somalie est purement humanitaire, la situation en Somalie peut être considérée au titre du point 3 de l'ordre du jour. En tout état de cause, le représentant de l'Ethiopie met en doute les chiffres cités par l'observateur de ce pays; en effet le nombre d'habitants de l'Ethiopie orientale est bien trop faible pour expliquer le chiffre de 1,3 million de réfugiés qui a été avancé.

13. M. ADAN (Observateur de la Somalie) dit, à propos des dispositions de l'article 12 mentionné par la délégation éthiopienne, qu'il aurait souhaité prendre conseil sur cette question de procédure, mais que les tragédies ne se déroulent pas suivant un ordre du jour ni un calendrier. Quant au deuxième point soulevé par la délégation éthiopienne, il déclare qu'il est ridicule de prétendre que les personnes vivant actuellement en Somalie dans les camps de réfugiés soient des victimes de la sécheresse. Il y a dans l'Ogaden, ou "Ethiopie orientale" ainsi que la délégation éthiopienne appelle cette région, une population de Somalis qui ont toujours été considérés comme des citoyens de deuxième catégorie.

14. M. IBRAHIM (Ethiopie) déclare qu'il s'objecte à tout débat portant sur les affaires intérieures de l'Ethiopie et ses ressortissants.

15. M. ADAN (Observateur de la Somalie) s'objecte à l'emploi de l'expression "agression somalie" par le représentant de l'Ethiopie. Les gens qui cherchent refuge en Somalie viennent non seulement de l'Ogaden mais aussi de plusieurs autres provinces éthio-

[1] Communiqué ultérieurement en tant que document E/1980/44.

piennes. Les camps sont ouverts pour inspection à tous ceux que la question intéresse, et le Gouvernement somali est prêt à accueillir toute mission d'enquête. L'observateur de la Somalie a déjà mis à la disposition des membres du Conseil un certain nombre de documents établis par les institutions de l'Organisation des Nations Unies confirmant l'ampleur du problème des réfugiés. Selon le HCR, ainsi qu'il a été indiqué dans un communiqué de presse publié le 17 mars 1980, le problème des réfugiés en Somalie est, quant au nombre des personnes touchées, l'un des plus graves que connaisse à cet égard le monde : 50 p. 100 de ces réfugiés sont des enfants de moins de 14 ans et près de 10 p. 100 des adultes mâles, dont un grand nombre sont malades, âgés ou handicapés. Le FISE a déclaré, de son côté, dans un communiqué de presse publié le 28 mars 1980, que 90 p. 100 des réfugiés étaient des femmes et des enfants de moins de 15 ans, dont un grand nombre souffraient de malnutrition et de maladies et dont la plupart menaient une existence extrêmement précaire. D'autres rapports tout aussi alarmants ont à plusieurs reprises été publiés dans la presse. Tous les documents du système de l'Organisation des Nations Unies et des organisations humanitaires concordent quant à la description qu'ils donnent de ces réfugiés.

16. Après un débat de procédure auquel ont participé M. KANE (Sénégal), M. WHYTE (Royaume-Uni), M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. ZACHMANN (République démocratique allemande), Mme SEMICHI (Algérie), M. LAZAREVIĆ (Yougoslavie), M. HOLLAI (Hongrie), M. NAIK (Pakistan), M. de PINIÉS (Espagne), le PRÉSIDENT propose au Conseil, si nul n'y voit d'objections, de décider d'adopter l'ordre du jour provisoire (E/1980/30) tel qu'il est établi, étant entendu que la demande de la Somalie visant l'inscription d'une question supplémentaire sera considérée à la séance plénière suivante après la tenue de consultations avec les délégations concernées.

Il en est ainsi décidé.

17. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le paragraphe 2 du document E/1980/L.13 concernant l'organisation des travaux de la session, qui contient des propositions relatives à l'attribution de fonctions aux vice-présidents du Conseil. Si nul n'y voit d'objections, il considérera que le Conseil approuve les arrangements proposés dans ledit paragraphe.

Il en est ainsi décidé.

18. Le PRÉSIDENT déclare que le calendrier suggéré dans le document E/1980/L.13 a été établi compte tenu de la répartition des points de l'ordre du jour et de la documentation disponible. Le stade atteint en ce qui concerne la préparation de la documentation est indiqué dans le document E/1980/30/Add.1.

19. S'agissant du point 5 de l'ordre du jour (Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), le Président signale que le Conseil, aux termes de sa décision 1978/10, a décidé de créer un groupe de travail de session composé de 15 de ses membres, également Etats parties au Pacte, à savoir trois membres de chacun des groupes régionaux. Il pense qu'il conviendrait que les membres du Groupe de travail considéré soient désignés avant le 9 avril et que le Groupe de travail se réunisse du 14 au 25 avril.

Il en est ainsi décidé.

20. Le PRÉSIDENT suggère au Conseil, s'il l'entend ainsi, de déterminer dès le début de la session quels sont les documents qu'il a l'intention de transmettre à l'Assemblée générale sans débat, ce qui éviterait d'avoir à les présenter deux fois. Les deux documents que le Conseil a été prié de soumettre à l'Assemblée concernent les questions 8 et 9 que doit examiner le Deuxième Comité (social). Il propose, par conséquent, de laisser à ce Comité le soin de trancher si ces documents doivent être soumis sans débat à l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

21. Le PRÉSIDENT rappelle aux membres du Conseil que celui-ci a convenu, à sa session d'organisation, étant donné que le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme doit se réunir du 7 au 18 avril, d'examiner en priorité toute décision que lui soumettrait la Commission de la condition de la femme. Le Conseil est saisi du document E/1980/L.14 qui contient trois de ces projets de résolution adoptés par consensus par cette commission. Le Président propose que le Conseil examine ces textes le 9 avril, en vue de les adopter par consensus, sans pour autant préjuger l'examen de l'ensemble du rapport de la Commission de la condition de la femme par le deuxième Comité (social).

Il en est ainsi décidé.

22. Le PRÉSIDENT signale que, dans sa résolution 1979/3, le Conseil a décidé de créer un groupe de travail plénier, qui se réunirait au cours de la première session ordinaire de 1980 du Conseil, pour l'aider à évaluer les activités de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'Assemblée générale a par la suite examiné et adopté un programme concernant ces activités; par conséquent, le Conseil jugera peut-être inutile de créer un tel groupe de travail et que la meilleure façon de traiter la question serait de l'examiner en plénière. Il propose donc au Conseil de prendre une décision à ce sujet quand il viendra à examiner le point 2 de l'ordre du jour en séance plénière. Il suggère également que les points 3 et 4 soient examinés dès le début de la semaine commençant le 14 avril, et il recommande vivement aux groupes régionaux de faire tout leur possible pour présenter des candidatures au titre du point 14 (Elections) au Secrétariat le 18 avril au plus tard.

La séance est levée à 12 h 40.

4e séance

Mercredi 9 avril 1980, à 15 h 35.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.4

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)*

NOMINATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION CHARGÉ D'ÉTUDIER L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

1. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que, à la suite des consultations qu'il a tenues avec les présidents des groupes régionaux, il a nommé les Etats suivants membres du Groupe de travail de session : parmi les Etats d'Asie : l'Inde et le Japon; parmi les Etats d'Europe orientale : la Hongrie, la Roumanie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques; parmi les Etats d'Amérique latine : la Barbade et l'Equateur; et parmi le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats : la Finlande, la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne[1]. Le troisième membre du groupe des Etats d'Asie et le troisième membre du groupe des Etats d'Amérique latine seront nommés dès que les présidents de ces deux groupes régionaux auront soumis des propositions. Il est particulièrement souhaitable que les membres du Groupe de travail tiennent des séances d'organisation avant même d'être au complet, et le Président leur demande d'entamer les consultations sur la question de la nomination du Bureau et sur celle du calendrier à fixer pour l'examen des rapports.

2. M. HASNAOUI (Maroc) signale que les consultations concernant les membres du Groupe de travail devant être nommés par les Etats d'Afrique se poursuivent et que la liste des candidats sera probablement présentée le lendemain.

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR (E/1980/43)

3. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la demande d'inscription émanant de la Somalie d'une question supplémentaire à l'ordre du jour (E/1980/43). Il a, le jour précédent, tenu successivement des consultations avec les représentants de l'Ethiopie et de la Somalie qui, l'un et l'autre, ont demandé à ce qu'il leur soit laissé le temps de consulter leurs gouvernements; seul le représentant de la Somalie a jusqu'à présent reçu des instructions. Dans ces circonstances, le Président suggère de suspendre la séance pour qu'il puisse s'enquérir de l'évolution la plus récente de la situation.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 16 h 20.

4. Le PRÉSIDENT dit qu'il ressort de ses consultations avec les représentants de l'Ethiopie et de la Somalie que, si le second est disposé à ce que l'on examine immédiatement sa demande, le premier a demandé à bénéficier d'un certain temps encore. En conséquence, il suggère que la décision finale quant à l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour soit prise le vendredi 11 avril au plus tard.

Il en est ainsi décidé.

DÉCENNIE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

5. Le PRÉSIDENT propose au Conseil, si nul n'y voit d'objections, d'approuver la proposition faite à la séance précédente tendant à ce que la question soit examinée en séance plénière dès le début de la semaine suivante et à ne pas créer de groupe de travail plénier.

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

EXTRAIT (E/1980/L.14) DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-HUITÈME SESSION

6. Le PRÉSIDENT fait remarquer que, dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour, le Conseil doit considérer divers projets de résolution recommandés par la Commission de la condition de la femme appelant une action immédiate.

7. M. O'DONOVAN (Irlande) ne fait pas objection à ce que le Conseil prenne des décisions quant à ces projets de résolution, mais il estime que la procédure n'est pas du tout satisfaisante. Sa délégation n'étant pas membre de la Commission de la condition de la femme, elle n'a pu prendre connaissance de leur texte que la veille. En outre, l'extrait du rapport dont est saisi le Conseil (E/1980/L.14) ne fournit aucun renseignement sur les débats qui se sont déroulés à la Commission ni sur le vote qui y a eu lieu. M. O'Donovan suggère, par conséquent, que le Conseil prenne simplement note des projets de résolution III, IX et XIII et les renvoie au Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

8. M. MAKEKA (Lesotho) appuie les observations formulées par le représentant de l'Irlande. Il voudrait savoir si les projets de résolution en question doivent être adoptés en tant que résolutions du Conseil,

[1] Voir décision 1980/111.

auquel cas il y aurait lieu de remanier nombre de leurs dispositions.

9. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) précise que les projets de résolution ont été approuvés par la Commission de la condition de la femme afin que le Conseil se prononce à leur sujet; s'ils sont adoptés, ils deviendront des résolutions du Conseil. Il se pose là un problème car, le Comité préparatoire de la Conférence mondiale se réunissant en même temps que le Conseil, il n'aura pas pouvoir pour poursuivre ses travaux si celui-ci ne se prononce pas au sujet de ces projets de résolution avant qu'ils ne soient présentés au Comité. M. Cordovez suggère, par conséquent, que les membres du Conseil entament des consultations à propos de ces textes sur la base du document E/1980/L.14, en donnant la priorité aux projets de résolution III, IX et XIII.

10. Mme DEVAUD (France) dit que, ayant participé aux travaux de la Commission de la condition de la femme et à la rédaction des projets de résolution en question, elle tient à souligner que les projets III, IX et XIII ont été approuvés à l'unanimité, ce qui indique l'importance que leur attribue la Commission. Le projet de résolution III témoigne, en particulier, de la préoccupation de celle-ci de voir l'attention se porter, au cours de la seconde moitié de la Décennie, sur la catégorie de femmes les plus vulnérables, les femmes rurales. Ce sont elles les plus touchées par la modernisation qui met l'accent sur les produits d'exportation, ce qui réduit le faible revenu que tirent ces femmes de leur production de produits primaires.

11. En ce qui concerne le projet de résolution IX, Mme Devaud souligne l'influence croissante qu'ont les moyens d'information sur l'attitude générale à l'égard des femmes. Or les médias tendent encore à présenter de celles-ci une image stéréotypée, qui est le reflet de préjugés, image que les femmes, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, refusent d'accepter. Mme Devaud exprime l'espoir que cette question sera examinée avec soin.

12. A propos du projet de résolution XIII, elle note que les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le problème de la prostitution ne semblent pas avoir eu grand résultat et qu'aucun rapport intérimaire sur le sujet n'a été préparé à l'intention de l'Assemblée générale. Or la prostitution représente un problème particulièrement grave, parce qu'elle concerne non seulement les femmes mais encore de très jeunes enfants; aussi est-il à souhaiter que le projet de résolution XIII soit adopté par le Conseil.

13. M. EDIS (Royaume-Uni) dit que le point soulevé par le représentant de l'Irlande est valable. D'autre part, si le Conseil doit prendre une décision au sujet de ces projets de résolution, il faut qu'il le fasse à temps pour que le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie pour la femme puisse examiner les résolutions adoptées avant d'en terminer avec ses travaux, le 18 avril. Il lui paraît peu probable que le Conseil apporte à ces textes des amendements de fond et, même si de légères modifications de forme sont nécessaires, il doute que l'on veuille en changer la substance. Compte tenu de l'importance de ces projets de résolution, il serait préférable que le Conseil prenne une décision à la séance en cours. Il conviendrait également qu'il se prononce sur les projets de résolution IV et VI figurant dans le document E/1980/L.14, qui ont trait aux travaux du Comité préparatoire.

14. Mme SEMICHI (Algérie) dit qu'elle partage le point de vue du représentant de l'Irlande et précise que son pays n'était pas non plus représenté à la Commission de la condition de la femme. Les observations de la représentante de la France sont certes valables, mais il importe d'établir une procédure qui soit jugée satisfaisante par tous les membres du Conseil, sans pour autant gêner le Comité préparatoire dans ses travaux. Elle pense donc que le mieux serait de différer la décision, afin de donner aux délégations le temps d'examiner les projets de résolution adoptés par la Commission.

15. M. MATELJAK (Yougoslavie) est de l'avis de la représentante de l'Algérie; il appuie d'autre part la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à ce que les projets de résolution IV et VI soient également adoptés par le Conseil.

16. M. EDIS (Royaume-Uni) ne voit pas d'objection à ce que la décision soit retardée; toutefois il fait observer que le Comité préparatoire a établi un groupe de travail qui doit élaborer un projet de plan d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, groupe de travail qui se trouvera en difficulté à sa prochaine séance puisque les résolutions ne font autorité que lorsqu'elles ont été adoptées par le Conseil.

17. Mlle RICHTER (Argentine) dit qu'elle avait à l'origine l'intention de présenter des amendements au projet de résolution III (E/1980/L.14); comme la représentante de l'Algérie, elle estime qu'il serait souhaitable de différer l'examen desdits projets, d'autant plus que le Comité préparatoire se réunira encore la semaine suivante.

18. Le PRÉSIDENT suggère, puisque le Conseil n'aura probablement pas le temps d'examiner les cinq projets de résolution à sa prochaine séance, qu'un groupe de travail à composition non limitée soit constitué pour rechercher un consensus par des négociations officieuses, afin de simplifier la tâche du Conseil et de lui permettre de terminer ses travaux sur ce point à la prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 55.

5e séance

Vendredi 11 avril 1980, à 16 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.5

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)*

NOMINATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION CHARGÉ D'ÉTUDIER L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS *(suite)*

1. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que, après avoir procédé à de nouvelles consultations avec les groupes régionaux, il a nommé les membres suivants du Conseil en tant que membres du Groupe de travail de session : Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie et Sénégal[1]. La nomination du membre restant sera annoncée dès que les consultations avec le groupe des Etats d'Amérique latine seront terminées. Le Président espère que le Conseil conviendra que, même s'il y a une vacance, le Groupe de travail n'en devra pas moins entreprendre sans tarder sa tâche difficile.

2. D'une manière générale, en ce qui concerne le Groupe de travail, le Président dit que le peu d'intérêt manifesté à l'égard du Groupe et la réticence à participer à ses travaux l'amènent à se demander si l'on a bien choisi le mécanisme adéquat pour traiter de l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il conviendrait peut-être que les membres du Conseil examinent attentivement les problèmes qui se posent véritablement, car il pourrait être plus sage d'attendre encore un an avant d'adopter une décision sur l'application du Pacte.

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR *(fin)* [E/1980/30, E/1980/43]

3. M. KANE (Sénégal) dit qu'un accord est intervenu sur les termes de l'intitulé de la question supplémentaire à inscrire, en tant que point 15, à l'ordre du jour : "Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique".

4. Le PRÉSIDENT propose au Conseil, si nul n'y voit d'objections, d'adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document E/1980/30, en lui ajoutant le point supplémentaire qui vient d'être mentionné.

Il en est ainsi décidé.

5. M. IBRAHIM (Ethiopie) dit que la position de la délégation éthiopienne est claire. Elle n'a pas voulu, pour faciliter la tâche du Conseil, faire obstacle à une décision; toutefois, M. Ibrahim se réserve le droit d'exposer ses vues sur le fond de la question lorsque le Conseil entreprendra l'examen du nouveau point de l'ordre du jour.

6. M. ADAN (Observateur de la Somalie) dit que la délégation somalie a accepté le libellé qui vient d'être adopté afin de ne pas entraver les travaux du Conseil, bien qu'elle eût préféré celui qu'elle avait proposé. M. Adan ne doute pas que, lorsque le Conseil examinera ce point de l'ordre du jour, il ne s'occupe de répondre aux besoins des réfugiés de la manière qui conviendra.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(suite)* [E/1980/L.14, E/1980/L.17]

7. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne), vice-président, appelle l'attention sur certaines modifications apportées au texte du rapport du groupe de travail officieux (E/1980/L.17) chargé d'examiner les projets de résolution III, IV, VI, IX et XIII dont la Commission de la condition de la femme, à sa vingt-huitième session, a recommandé l'adoption au Conseil (E/1980/L.14).

8. Comme l'indique le rapport, le groupe de travail est convenu d'un texte révisé du projet de résolution III, mais n'a pu, faute de temps, parvenir à un accord sur les projets de résolution IV et IX.

Le projet de résolution III figurant dans le document E/1980/L.17 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/1).

9. M. UY (Division du budget, Bureau des services financiers) dit qu'un état des incidences financières du projet de résolution IV a été présenté à la Commission lors de sa vingt-huitième session par l'Office des Nations Unies à Vienne. L'examen ultérieur de cet état au Siège a permis de déterminer que certaines ressources déjà approuvées dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 pourraient être utilisées. En conséquence, les incidences financières sont inférieures à celles qui avaient été indiquées initialement et s'élèveraient à environ 35 000 dollars, soit 6 500 dollars pour les frais de traduction, 1 750 dollars pour la révision, 2 000 dollars pour la dactylographie, 4 180 dollars pour la reproduction et 20 650 dollars pour la distribution.

10. M. DANOVI (Italie) pense qu'il serait peut-être possible d'adopter par consensus le projet de résolution IV si le nouvel alinéa que le représentant de la Yougoslavie au groupe de travail a proposé d'insérer

[1] Voir décision 1980/111.

avant l'alinéa *a* du paragraphe 1 était modifié de la manière suivante :

"La situation économique internationale actuelle n'est pas satisfaisante et il existe dans les relations économiques des injustices et des déséquilibres qui nécessitent l'instauration du nouvel ordre économique international."

11. M. MATELJAK (Yougoslavie) dit que, dans un esprit de compromis, la délégation yougoslave accepte l'amendement.

12. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que le groupe de travail n'a pas donné suite à la suggestion de la délégation soviétique suivant laquelle, la signification des termes "base de données suffisante" n'étant pas claire, l'alinéa *c* du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution IV devrait être supprimé.

13. Le PRÉSIDENT suggère, puisqu'il semble que la seule raison pour laquelle le groupe de travail n'a pas été en mesure d'accepter les projets de résolution IV et IX est qu'il n'a pas eu suffisamment de temps pour procéder à leur examen, que l'on ajourne la discussion sur ce point de l'ordre du jour et que le groupe de travail poursuive ses délibérations.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 55.

6e séance

Lundi 14 avril 1980, à 15 h 25.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.6

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe (E/1980/L.18)

ASSISTANCE AUX RÉGIONS DE L'ETHIOPIE VICTIMES DE LA SÉCHERESSE (E/1980/L.18)

1. M. BERKOL (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), faisant rapport au Conseil au nom du Secrétaire général, rappelle que, dans sa résolution 34/54 du 29 novembre 1979, l'Assemblée générale a notamment prié le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les autres organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, de poursuivre et d'intensifier l'aide qu'ils fournissent à l'Ethiopie et a fait appel aux gouvernements des Etats Membres et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'à toutes les institutions bénévoles pour qu'ils continuent et augmentent l'aide qu'ils fournissent au Gouvernement éthiopien pour son effort de secours, de reconstruction et de relèvement en faveur des régions victimes de la sécheresse.

2. Le rapport officiel le plus récent du Secrétaire général sur l'assistance à l'Ethiopie, figurant dans le document A/34/198 du 11 septembre 1979, contient une description des résultats obtenus lors des appels précédents concernant l'aide alimentaire, qui ont eu un succès considérable. De plus, la réaction de la communauté internationale à une demande distincte concernant une aide en matière de transport a été telle que l'on a pu disposer des moyens nécessaires au transport de vivres à partir des ports vers les centres principaux; il n'en demeure pas moins nécessaire d'améliorer encore les services de distribution à partir de ces centres vers les zones rurales. Cette activité a bénéficié de l'assistance d'un projet de soutien technique du PNUD et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le rapport contient aussi un bref exposé sur les activités d'autres organismes des Nations Unies. Il examine en premier lieu les tendances de l'aide au développement en Ethiopie puisque c'est du développement que toute solution durable aux difficultés actuelles de l'Ethiopie dépend nécessairement au premier chef.

3. Ces difficultés ne sont pas dues uniquement à la sécheresse. Les problèmes des parasites et des sauterelles, de l'érosion continuelle du sol, de l'insuffisance des approvisionnements en semences et en engrais et de l'absence d'une infrastructure agricole ont tous contribué à la situation, détruisant des cultures entières sur de grandes superficies ou empêchant la récolte au moment opportun. A ces fléaux avant tout naturels il convient d'ajouter les répercussions des troubles civils qui se sont poursuivis dans les régions de l'Erythrée, du Tigré et de l'Ogaden.

4. Etant donné qu'en été les chutes de pluie dans les provinces du Wollo et du Tigré ont été tardives et insuffisantes, le Gouvernement a indiqué qu'il avait besoin d'environ 120 000 tonnes de céréales et 12 000 tonnes de produits alimentaires à forte teneur en protéines dans ces seules provinces rien que pour le deuxième semestre de 1979. Pendant l'année civile 1979, les livraisons d'aide alimentaire de toutes sortes et à toutes fins ont atteint au total 141 848 tonnes, à l'exclusion des importations commerciales. Si d'autres provinces ont souffert d'un manque analogue de précipitations pendant l'été, d'autres ont enregistré suffisamment de pluie si bien que, comme les années précédentes, l'ensemble du tableau n'est pas trop

sombre. Cela ne signifie pas pour autant qu'une aide alimentaire importante ne demeure pas nécessaire; il est cependant encore trop tôt pour fournir une évaluation complète des besoins pour 1980.

5. M. Berkol rappelle que, dans une proclamation publiée en octobre 1978, le Gouvernement éthiopien avait annoncé une modification de la structure relative à la planification et à la prise de décision par le lancement d'une campagne nationale révolutionnaire de développement et la création d'un conseil suprême de planification centrale "dans un effort déterminé et concerté pour relancer l'économie nationale en attaquant directement les causes majeures et fondamentales du sous-développement". Cet organe a été investi "de tous les pouvoirs nécessaires pour mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles du pays", et sa structure centrale a inspiré celle des comités exécutifs chargés d'appliquer la Campagne de développement et la planification au niveau régional, à celui des districts et des sous-districts, avec la participation active à tous les niveaux des associations d'habitants des zones urbaines, des associations d'agriculteurs et des associations féminines.

6. Au nombre des objectifs à long terme de la Campagne figurent le développement des forces de production du pays, l'élévation du niveau de vie et la suppression de la pauvreté, de l'ignorance et du chômage. On a mis l'accent sur la solution des problèmes fondamentaux existant dans les secteurs agricole, industriel, commercial et social, en particulier sur l'importance de parvenir à l'autosuffisance en matière de production alimentaire. En ce qui concerne le développement de l'agriculture, les problèmes de la dégradation et de l'érosion des sols occupent une place importante dans le programme de la Campagne, et des objectifs détaillés et très ambitieux ont été fixés pour les divers programmes de conservation du sol. En 1979, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont apporté leur aide à des projets concernant la conservation des sols et de l'eau, le contrôle des semences et de la qualité des céréales, le traitement des graines et la planification de l'usage des terres, pour une valeur totale de 3 060 890 dollars. La FAO envisage de lancer six nouveaux projets en 1980, visant tous à accroître la productivité agricole, soit directement soit en renforçant les capacités éthiopiennes dans ce domaine. Le coût total des nouveaux projets s'élèverait pour le PNUD à 4 595 880 dollars.

7. Du fait des retards intervenus dans les livraisons, environ 7 000 tonnes de denrées alimentaires devant être fournies dans le cadre des activités du Programme alimentaire mondial (PAM) en 1979 n'ont pas été distribuées à la fin de l'année en question et sont mises à profit actuellement par la Commission aux secours et à la reconstruction. Par ailleurs, parmi les projets de développement prévus pour 1980 figure une allocation expérimentale d'une année, d'un montant de 1,5 million de dollars, pour la réinstallation sur des terres plus hospitalières des victimes de la sécheresse du Wollo et du Tigré. Le PAM continuera à accroître son assistance au programme national de conservation des sols et de l'eau. Un projet concernant la remise en valeur de forêts, de pâturages et de terres agricoles, s'élevant, pour le PAM, à 37 millions de dollars, a été approuvé en 1979. Les moyens adéquats devant permettre au PAM d'aider le Gouvernement dans ses projets de réinstallation sont en cours d'examen, et une mission d'évaluation étudiera les propositions pertinentes lors de la visite qu'elle envisage d'effectuer en avril/mai 1980.

8. Déjà en 1974, la Banque mondiale avait avancé un crédit de 10 millions de dollars pour la reconstruction des régions victimes de la sécheresse, destiné à financer des opérations de reconstruction à moyen terme et à long terme dans le centre-nord de l'Ethiopie. Les opérations à moyen terme, qui portent notamment sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau à usage domestique et aux fins de la santé publique, sur 750 km de voies d'accès et de pistes carrossables, sur une aide à la création de petites industries et sur la construction de 15 centres sanitaires, sont désormais pratiquement terminées. Les opérations à long terme, qui portent notamment sur un projet pilote complet de prise d'eau sur 40 000 hectares et sur des travaux de recherche visant à mettre au point des méthodes plus efficaces de cultures sèches, devraient se poursuivre jusqu'en 1982.

9. L'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) à l'Ethiopie porte principalement sur deux activités : l'alimentation infantile, qui comprend la distribution de vivres aux mères, et des projets d'alimentation en eau comprenant le forage et le fonçage de puits. En 1979, l'assistance totale du FISE au titre du programme d'urgence en faveur des régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse a été évaluée à 5,6 millions de dollars, soit environ 200 000 dollars de plus que ce qui avait été prévu au moment de la rédaction du rapport le plus récent sur l'Ethiopie. Sur ce montant, environ 1,5 million de dollars a été mis à la disposition de la Commission aux secours et à la reconstruction pour l'assistance aux régions victimes de la sécheresse.

10. Un projet concernant la formation de personnel chargé de faire fonctionner et d'entretenir les installations rurales d'approvisionnement en eau a été entrepris en 1978, sous les auspices conjoints de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du PNUD. Il comprenait les services de deux experts, pendant deux ans chacun, et la fourniture de matériel d'une valeur d'environ 52 000 dollars pour un atelier de formation. L'atelier, désormais totalement installé, peut accueillir 35 stagiaires répartis en trois classes selon les qualifications spécifiques requises. Le projet se déroule de façon satisfaisante et sera sans doute achevé vers le milieu de 1981.

11. Selon les rapports les plus récents, la sécheresse qui sévit dans les régions méridionales du Bale, du Sidamo et du Hararghe est une source de grave préoccupation. Beaucoup de rivières, normalement pérennes, se sont taries, et des pertes de vies humaines et de bétail ont été signalées. Une mission interministérielle visite actuellement la région en vue d'évaluer la situation, et ses conclusions serviront sans doute de base à un appel en vue d'une aide d'urgence de la communauté internationale.

12. Il n'est que trop évident que les facteurs mentionnés à la fin du rapport du Secrétaire général — sécheresse, insectes parasites, inondations, malnutrition, faible résistance aux maladies et scolarisation insuffisante — constitueront encore pendant de

nombreuses années une source constante de préoccupation pour les autorités éthiopiennes. Si l'on voulait trouver une solution durable, il conviendrait de prévoir une assistance internationale supplémentaire dans le domaine du développement, mais le problème permanent le plus urgent exige une aide substantielle destinée à soulager les souffrances et la faim des innombrables victimes de la sécheresse.

13. M. OLCESE (Administrateur assistant adjoint, Bureau régional pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le développement) indique qu'il se bornera à mentionner l'aide que la communauté internationale fournit à l'Ethiopie avec la participation du PNUD. Pendant l'année écoulée, comme par le passé, l'aide du PNUD intéressant les activités visant à atténuer les effets de la sécheresse s'est poursuivie dans le cadre de deux projets, financés l'un et l'autre par le Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

14. Le premier de ces projets (ETH/75/025 — Assistance au peuplement et à la mise en valeur des zones menacées) a été entrepris en 1975 en vue d'aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des projets indépendants de peuplement dans les régions arides et les zones victimes de la sécheresse. Les personnes à réinstaller étaient choisies en général parmi celles qui ne possédaient que peu ou pas du tout de terres, les chômeurs des milieux urbains, les populations nomades et, enfin, parmi les personnes qui avaient été déracinées ou déplacées à la suite du récent conflit dans la région de l'Ogaden. Pour la seule année 1979, les dépenses relatives au projet ont été supérieures à 500 000 dollars. Une évaluation commune a été entreprise au début de l'année et, compte tenu des recommandations de l'équipe d'évaluation, le PNUD devait être prié de fournir une assistance financière et technique accrue. C'est dans ces conditions qu'une demande vient d'être reçue du Gouvernement pour une assistance en faveur d'un nouveau projet à grande échelle intitulé : "Assistance pour la planification et la mise en œuvre d'une opération de peuplement à grande échelle aux fins du développement rural". Ce projet serait financé en partie au titre du montant indicatif de planification (1 870 360 dollars) et en partie grâce au Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (799 760 dollars) et s'étendrait sur une période de trois ans à partir de juillet 1980. La contribution totale prévue atteindrait 2 752 700 dollars, soit en moyenne près de 918 000 dollars par an. L'objectif principal serait de fournir une assistance à la Commission aux secours et à la reconstruction en vue de la planification, de l'organisation et de la gestion des établissements créés spécifiquement pour les personnes venant de régions victimes de la sécheresse et d'autres régions vulnérables, afin de promouvoir le développement agricole et le développement socio-économique général. La contribution du PNUD consisterait à fournir des services d'experts équivalant à 16 années-homme, les services de sept Volontaires des Nations Unies et à assurer la formation de ressortissants éthiopiens dans les différents domaines techniques et de gestion liés à la mise en œuvre du programme de peuplement et la fourniture de matériel agricole, de transport et autre.

15. Le deuxième projet (ETH/77/025 — Appui logistique et technique pour le transport de l'aide alimentaire) a été entrepris en 1978. Il bénéficie essentiellement de l'appui financier et matériel d'un certain nombre de gouvernements et d'organismes d'aide, ainsi que de sources d'assistance multilatérale telles que la Communauté économique européenne et la Croix-Rouge internationale. Le projet a pour objectif principal de mobiliser et de coordonner l'aide d'urgence internationale, en particulier la fourniture de vivres et leur transport vers les régions connaissant une pénurie alimentaire à la suite de la récente sécheresse. Des contributions généreuses sous forme de camions, de vivres et de dons en espèces ont été reçues de donateurs tels que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suède, la Communauté économique européenne, la Croix-Rouge internationale, le FISE et le HCR. A la fin de 1979, les 163 camions promis avaient été livrés, et cinq camions supplémentaires, donnés par une organisation non gouvernementale, étaient arrivés dans le pays. Tous fonctionnaient de façon satisfaisante, ayant transporté plus de 50 000 tonnes de fret entre la fin de 1978 et le 31 décembre 1979. Quatre-vingts pour cent de ce tonnage a consisté en secours de première nécessité sous forme de vivres, notamment une allocation d'urgence du PAM sous forme de 10 000 tonnes de céréales. Le facteur de charge des opérations de transport en termes de tonnes de fret par kilomètre a été d'environ 60 p. 100. Si l'on considère que les véhicules ne transportaient du fret que dans une direction — les régions victimes de la sécheresse — et revenaient à leur base à vide, l'opération semble avoir été tout à fait efficace. Avec l'OIT comme agent d'exécution du projet, le PNUD a été chargé de coordonner la livraison, le stockage, la distribution des contributions de tous les donateurs, d'entretenir les véhicules et le matériel connexe et de coordonner toutes les opérations avec le Gouvernement éthiopien. Le PNUD s'est aussi occupé de l'assistance technique nécessaire à la mise en place d'un mécanisme national efficace et des moyens nécessaires à la gestion, à l'administration et au fonctionnement des services de transport et de distribution de vivres. Le Gouvernement éthiopien a répondu positivement à l'action de la communauté internationale dans le cadre de l'opération de secours aux victimes de la sécheresse; un service national de transports d'urgence et un comité des usagers ont été créés afin d'élaborer des plans détaillés pour l'utilisation des camions et le transport de l'aide alimentaire et d'autres éléments relevant du projet.

16. Bien que depuis une année ou deux la quantité et la répartition des précipitations se soient améliorées, il ressort de l'expérience que, dans les régions affectées de l'Ethiopie, la sécheresse présente un caractère cyclique. Le Gouvernement a décidé d'adopter une stratégie à long terme pour protéger le pays contre les effets de la sécheresse, quel que soit le moment où celle-ci se produise. La mise en place par le Gouvernement de la Commission aux secours et à la reconstruction, la création d'un service de transports d'urgence et le lancement d'un large programme d'installation témoignent clairement de la volonté du Gouvernement d'assurer, sur le plan général, le bien-être de la population et, sur le plan particulier, le

développement équilibré du pays. Le PNUD est déterminé à faire bénéficier ces activités du plus large soutien possible, conformément aux termes de son mandat et dans les limites des ressources disponibles.

17. M. JERE (Malawi), présentant le projet de résolution A/1980/L.18, précise qu'il convient d'ajouter l'Algérie, la République-Unie de Tanzanie et la Trinité-et-Tobago à la liste des auteurs. Au septième alinéa du préambule, les mots "Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe" doivent être insérés avant "du Programme des Nations Unies pour le développement".

18. La situation des zones d'Ethiopie où sévit la sécheresse est déjà bien connue du Conseil. Depuis six ans, le Gouvernement et le peuple éthiopien luttent avec l'assistance de la communauté internationale pour parer aux effets de la sécheresse et ont réussi à sauver la vie de plusieurs milliers d'Ethiopiens. Dans sa recherche d'une solution durable à un problème qui est devenu une source particulièrement grave de difficultés pour les pays africains, le Gouvernement éthiopien n'a rien épargné pour essayer d'améliorer la condition de son peuple dans les zones où sévit la sécheresse, et ses efforts méritent de bénéficier de la coopération continue de la communauté internationale. M. Jere se déclare par conséquent certain que le Conseil adoptera le projet de résolution par consensus.

19. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) déclare que son pays préconise l'application systématique et énergique de la résolution 34/54 de l'Assemblée générale, dont il a été un des auteurs.

20. Le Conseil administratif militaire provisoire de l'Ethiopie a fait de grands efforts pour remédier aux dégâts causés par la sécheresse dans plusieurs régions. Une assistance internationale de secours constitue un appoint important à ces efforts, et c'est par conséquent avec une attention soutenue que la délégation de la République démocratique allemande a pris acte du rapport du Secrétaire général. Les mesures prises à ce jour contribuent incontestablement à améliorer la situation de la population dans les régions frappées par la sécheresse.

21. Au cours des trois années précédentes, le Gouvernement de la République démocratique allemande a, comme preuve de sa solidarité, envoyé en Ethiopie des marchandises d'une valeur de 45 millions de marks, comprenant des tracteurs, du matériel médical, des médicaments, des denrées alimentaires, des vêtements, des couvertures, des tentes, des chaussures, du tissu et du matériel d'enseignement. Une délégation du parti et de l'Etat, dirigée par le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande et Secrétaire général du parti de l'unité socialiste d'Allemagne, s'est rendue en visite officielle d'amitié en Ethiopie en novembre 1979 et a remis à titre de solidarité un don consistant en services de stomatologie et de gynécologie pour consultations externes ainsi que d'autres équipements médicaux.

22. Le traité d'amitié et de coopération conclu entre la République démocratique allemande et l'Ethiopie socialiste à l'occasion de cette visite d'amitié permettra de poursuivre le développement et le renforcement des relations bilatérales. La République démocratique allemande appuie l'Ethiopie dans la lutte héroïque qu'elle mène pour venir à bout des séquelles du passé, mener à bien les transformations socio-économiques entamées et renforcer son économie nationale. Elle est convaincue que les résultats obtenus dans ces domaines permettront également de créer des conditions plus propices au succès croissant des efforts déployés pour atténuer les effets des catastrophes naturelles.

23. M. ADAN (Observateur de la Somalie) tient à souligner que, lors des débats à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, sa délégation ne s'est jamais opposée à la fourniture par l'Organisation des Nations Unies d'une assistance aux régions d'Ethiopie victimes de la sécheresse. Sa seule préoccupation est que l'aide ainsi accordée ne soit pas utilisée à des fins autres que celles pour lesquelles elle est conçue. Le Conseil doit en outre, estime-t-elle, être assuré que la situation est telle que le Gouvernement éthiopien n'est plus en mesure d'y faire face.

24. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que son pays considère avec compassion les besoins de l'Ethiopie, notamment ceux qui résultent de la sécheresse. Les relations économiques entre l'URSS et l'Ethiopie se fondent sur un accord de coopération économique et technique signé en 1978. Cet accord prévoit la fourniture à l'Ethiopie d'une aide pour le développement de son économie, notamment dans le secteur industriel, le traitement des ressources naturelles, les transports, les communications, le développement de l'agriculture et la formation de techniciens. Les crédits accordés au titre de cet accord ont permis de financer l'aménagement d'une raffinerie de pétrole d'une capacité de 625 000 tonnes de pétrole brut par an et celui d'une centrale électrique produisant 13 500 kilowatts.

25. Au titre de la coopération économique avec l'Ethiopie, un institut technique pouvant accueillir 1 000 étudiants a été construit et offert au peuple éthiopien. Cet institut assure la formation de mécaniciens, de techniciens des textiles, de spécialistes de l'entretien des machines agricoles, de chimistes spécialistes des analyses pour les entreprises industrielles du pays, d'électriciens et de spécialistes du traitement mécanique des grumes. L'institut emploie des moniteurs éthiopiens et soviétiques, et des enseignants soviétiques travaillent également à l'Université nationale d'Addis-Abeba ainsi que dans un certain nombre d'établissements secondaires éthiopiens. L'URSS s'est également chargée de la construction d'un grand hôpital à Addis-Abeba. Cet hôpital, doté d'un personnel médical soviétique, fonctionne de façon permanente. Un laboratoire de recherches phytopathologiques a été mis en service en Ethiopie en 1977. Le fonctionnement de ce laboratoire, construit aux frais du Gouvernement de l'URSS, sera assuré par des organisations soviétiques jusqu'en 1987, époque à laquelle il sera remis à l'Ethiopie à titre de don.

26. La coopération économique soviéto-éthiopienne connaît actuellement un nouvel essor, et un certain nombre d'accords économiques supplémentaires ont été signés. On prévoit une assistance pour la construction d'une raffinerie de pétrole, la réalisation d'enquêtes géologiques, la construction d'usines alimentaires, de complexes agricoles, d'usines frigorifi-

ques, d'un centre pour la réparation et l'entretien des machines agricoles, de deux silos à élévateurs pneumatiques d'une capacité de 50 000 tonnes, ainsi que d'entrepôts de grain. Les bases économiques et techniques de certains de ces projets ont déjà été établies, et les livraisons d'équipement et de matériel sont en cours.

27. Un accord signé le 15 septembre 1979 prévoit une coopération pour l'agrandissement de la raffinerie de pétrole d'Assabedo afin d'en élever la production annuelle à un million de tonnes, la réalisation de projets de recherche portant sur le pétrole et sur le gaz, et pour l'établissement des bases économiques et techniques en vue de la construction d'une usine pour le montage et, ultérieurement, la production d'une série d'appareils agricoles.

28. En général, ainsi que les fonctionnaires éthiopiens l'ont indiqué à de nombreuses reprises, la coopération avec l'URSS joue un rôle capital dans l'expansion de la production, notamment la production agricole, qui constitue un des principaux objectifs du peuple éthiopien. L'URSS appuie également l'aide internationale à l'Ethiopie et espère que l'Organisation des Nations Unies continuera d'accorder ce genre d'assistance. C'est la raison pour laquelle elle appuie le projet de résolution E/1980/L.18.

29. M. KANE (Sénégal) déclare que le Sénégal est favorable à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies à l'Ethiopie en général et, pour ce qui est du fond, au projet de résolution dont le Conseil se trouve saisi. Le Sénégal a toutefois certains doutes au sujet du quatrième alinéa du préambule, où le Conseil prend note avec satisfaction des efforts résolus que poursuit le Gouvernement éthiopien. Il n'appartient pas au Conseil de porter un jugement de valeur sur les efforts d'un gouvernement ou d'un autre; il peut tout au plus en prendre note. La rédaction de ce quatrième alinéa du préambule devrait s'aligner sur celle du paragraphe 3 du dispositif qui fait simplement état de l'aide à l'Ethiopie dans ses efforts de secours, sans aucune allusion d'ordre politique.

30. M. LAZAREVIĆ (Yougoslavie) se félicite des rapports oraux présentés par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et par le représentant du PNUD, qui donnent une idée précise de ce que fait le système des Nations Unies pour aider le Gouvernement éthiopien. La délégation yougoslave se rallie aux observations faites par le représentant du Sénégal et serait prête à procéder à des consultations avec les délégations intéressées, ainsi qu'il est de coutume au Conseil, pour parvenir à un accord sur un texte susceptible d'être adopté par consensus.

31. M. HASNAOUI (Maroc) déclare que sa délégation est prête à se joindre au consensus dans la mesure où l'assistance est accordée à titre humanitaire. Le Conseil, toutefois, ne devrait porter aucun jugement de valeur sur le modèle de développement choisi par un gouvernement ou un autre. Le paragraphe 2 du dispositif est inacceptable car l'aide ne devrait en aucun cas être accordée à des personnes déplacées par suite de conflits militaires ou autres. La délégation marocaine ne peut appuyer le projet de résolution tant que certaines modifications n'auront pas été apportées à son libellé.

32. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) avoue ne pas comprendre pourquoi l'on a fait intervenir des considérations politiques dans le débat sur le projet de résolution. Le quatrième alinéa du préambule est repris mot pour mot de la résolution 1979/2 que le Conseil a adoptée par consensus sans aucune difficulté. Le Conseil vient d'entendre différents exposés sur les efforts énergiques que déploie le Gouvernement éthiopien pour venir à bout des difficultés qu'entraîne la sécheresse, et M. Astafiev ne voit pas pourquoi le Conseil ne devrait pas prendre note de ces efforts.

33. M. ALBORNOZ (Equateur) déclare que sa délégation n'éprouve aucune difficulté à se joindre au consensus sur le projet de résolution relatif à l'aide aux personnes déplacées par suite d'hostilités ou de catastrophes naturelles. Il ne voit toutefois aucune raison pour que le Conseil ne donne pas satisfaction aux délégations pour lesquelles la rédaction du projet de résolution soulève certaines difficultés.

34. Le PRÉSIDENT annonce qu'il sera procédé à des consultations officieuses en vue de parvenir à un accord sur un texte susceptible d'être adopté par consensus. Il propose que la liste des orateurs sur ce point soit close ce même jour à 18 heures.

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (E/1980/7 et Add.1 et 2, E/1980/10 et Add.1 à 3)

35. M. PRIETO (Sous-Directeur, Division des droits de l'homme), présentant la question, rappelle que la résolution 34/24 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 1979, et le programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui fait l'objet d'une annexe à ladite résolution, couvrent une large gamme d'activités dont certaines revêtent une importance particulière. Elles comprennent des séminaires annuels à organiser au niveau des commissions régionales, le séminaire sur la collaboration entre les sociétés transnationales et les régimes d'Afrique australe, l'étude à entreprendre par la Commission des droits de l'homme sur les moyens de faire assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la discrimination raciale et l'étude des liens entre la lutte contre le racisme et la lutte pour l'autodétermination.

36. Il appelle l'attention sur le paragraphe 27 du programme d'activités concernant les préparatifs de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et sur le paragraphe 10 de la résolution 34/24, dans lequel l'Assemblée a prié le Conseil de présenter un rapport sur l'évaluation des activités entreprises dans le cadre de la Décennie. Il appelle également l'attention sur la résolution 14 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme (voir E/1980/13 et Corr.1 et 2, chap. XXVI, sect. A) qui contient un certain nombre de recommandations importantes, dont une sur les travailleurs migrants et les minorités ethniques, ainsi qu'un projet de résolution présenté pour adoption par le Conseil. Dans la résolution 2 B (XXXII) de la Sous-

Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (voir E/CN.4/1350), il est recommandé que des liens étroits soient maintenus avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les questions relatives à l'éducation et à l'information, ainsi qu'avec l'OIT en ce qui concerne la question de la main-d'œuvre et celle des travailleurs migrants. Un séminaire sur les procédures de recours que peuvent utiliser les victimes de la discrimination raciale a été organisé à l'intention des Etats membres de la Communauté économique européenne, et une table ronde sur l'éducation relative aux problèmes de discrimination raciale a eu lieu. Les rapports de ces deux réunions figurent dans les documents ST/HR/SER.A/3 et ST/HR/SER.A/5. Enfin, un séminaire à l'intention des Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur les facteurs politiques, économiques, culturels et autres qui sont à la base de situations conduisant au racisme, comprenant une étude sur l'expansion ou la réduction du racisme et de la discrimination raciale doit avoir lieu à Nairobi du 19 au 30 mai 1980.

37. M. LOHANI (Népal) déclare que le racisme et la discrimination raciale n'ont jamais existé au Népal où tous les citoyens jouissent des droits fondamentaux garantis par la Constitution sans distinction de caste, de sexe ou de religion. Le Népal a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale[1] ainsi que la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*[2]. Il condamne les actes d'agression perpétrés par le Gouvernement de l'Afrique du Sud à l'égard des Etats de première ligne, notamment sa dernière agression contre la Zambie. Comme les autres Etats Membres, il a vivement recommandé au Conseil de sécurité d'adopter des sanctions économiques obligatoires contre l'Afrique du Sud et a appuyé celles qui ont été prises contre la Rhodésie. Il réaffirme sa conviction que seule une action internationale concertée permettra de mettre fin aux politiques de racisme et de discrimination raciale en Afrique du Sud. En conséquence, il lance un appel aux gouvernements tout comme aux organisations non gouvernementales afin qu'ils augmentent leur aide aux peuples d'Afrique australe et aux mouvements de libération que reconnaissent l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies. La délégation népalaise constate avec satisfaction les efforts déployés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin que l'Afrique du Sud se retire de la Namibie. Elle félicite le Zimbabwe de sa prochaine accession à l'indépendance et souligne la nécessité pour la communauté internationale de redoubler d'efforts afin de parvenir aux objectifs que fixe la Décennie.

38. Le PRÉSIDENT propose que la liste des orateurs sur ce point de l'ordre du jour soit close le mardi 15 avril à 18 heures et que la date limite de soumission de propositions au titre de ce point de l'ordre du jour soit fixée au jeudi 17 avril à 18 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 50.

[1] Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, annexe.
[2] Résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe.

7e séance

Mercredi 16 avril 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.7

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* [E/1980/L.18/Rev.1]

ASSISTANCE AUX RÉGIONS DE L'ETHIOPIE VICTIMES DE LA SÉCHERESSE *(suite)* [E/1980/L.18/REV.1]

1. Le PRÉSIDENT annonce que l'Egypte[1] et l'Inde se sont portées coauteurs du projet de résolution E/1980/L.18/Rev.1.

2. M. JERE (Malawi), présentant une version révisée du projet de résolution (E/1980/L.18/Rev.1) intitulé "Assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse", indique que les auteurs ont accepté de supprimer le mot "révolutionnaire" au quatrième alinéa du préambule et l'expression "par la guerre" au paragraphe 2 du dispositif du texte initial (E/1980/L.18). Il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur la suppression des mots "ou survenues du fait de l'homme" au sixième alinéa du préambule, certains coauteurs n'étant pas convaincus de la nécessité de les supprimer.

3. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) déclare que le rapport oral, fait au nom du Secrétaire général à la séance précédente, sur l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse et les renseignements fournis par les personnes qui sont allées récemment dans ce pays donnent une idée de l'ampleur et de la gravité de la tragédie et des efforts déployés par le Gouvernement éthiopien pour faire face à la situation. La communauté internationale devant d'urgence renforcer ces efforts par sa propre assistance, il y a lieu de se féliciter qu'un accord gé-

[1] Conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil.

néral se soit fait concernant le caractère humanitaire du problème. Etant donné que le projet de résolution E/1980/L.18/Rev.1 reflète cet accord, rien ne s'oppose à ce qu'il soit adopté par consensus, suivant la tradition du Conseil.

4. La délégation tanzanienne ne comprend pas les objections formulées à propos du quatrième alinéa du préambule, car ce n'est pas la première fois que le Conseil et l'Assemblée générale notent avec satisfaction les mesures prises par les gouvernements dans des domaines importants pour l'humanité et la paix et l'harmonie mondiales. L'expression "Campagne nationale révolutionnaire de développement" est simplement le nom choisi par l'Ethiopie pour sa campagne. Cependant, on voit bien dans une certaine mesure d'où vient cette objection. Certains s'effraient de tout ce qui peut avoir un caractère révolutionnaire, que ce soit sur le plan politique, économique, social ou culturel ou qu'il s'agisse simplement du domaine des idées. Cette frayeur est compréhensible, car quelquefois le "capitalisme" ou le "racisme" font peur également. C'est pourquoi les coauteurs du projet de résolution ne voient pas d'inconvénient à supprimer le mot "révolutionnaire" du nom de la Campagne et remercient les frères éthiopiens de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve. L'expression "personnes déplacées par la guerre", qui figure au paragraphe 2 du dispositif, figure également dans les rapports d'organes chargés de fournir une assistance à l'Ethiopie. L'important est de savoir que ce déplacement dû à la guerre a perturbé les activités des responsables de la production alimentaire, des plans d'irrigation et autres. Cependant, si la mention des mots "par la guerre" suscite des objections, les coauteurs du projet de résolution accepteront également de supprimer cette expression, dans l'espoir que le Conseil approuvera par consensus le projet de résolution révisé.

5. M. JOSEPH (Australie) manifeste son appui aux travaux du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe qui joue un rôle important de coordination dans la diffusion de l'information et l'organisation des secours. Cependant, on ne peut pas dire que le Bureau du Coordonnateur ait totalement réussi à faire face aux besoins mondiaux dans le domaine des secours en cas de catastrophe, ni qu'il lui ait été facile de jouer le rôle qui lui incombe en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine qui est dominé par des institutions en place depuis longtemps et où la solution d'un problème pose souvent d'autres problèmes entièrement nouveaux. Le Bureau du Coordonnateur a malgré tout réussi à développer de façon considérable les moyens techniques dont il dispose pour fournir des secours en cas de catastrophe.

6. L'étude concernant les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe menée par le Corps commun d'inspection (CCI) aura sans doute des résultats bénéfiques, en particulier en permettant de définir de façon plus précise, et peut-être d'élargir, le mandat du Bureau du Coordonnateur et de délimiter plus clairement les fonctions respectives du Bureau et des autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des secours en cas de catastrophe. Il est clair que le Bureau du Coordonnateur ne doit être ni l'unique ni le principal moyen de canaliser l'assistance aux pays victimes de catastrophes, l'essentiel de l'aide continuant apparemment à être acheminé par voie bilatérale. L'Australie, pour sa part, a eu souvent l'occasion de fournir rapidement une assistance directe et elle a pu ainsi apprécier combien le concours des forces armées était utile pour distribuer les premiers secours. Dans d'autres cas, en général lorsque la catastrophe a eu lieu dans des zones très éloignées, les efforts bilatéraux se sont révélés moins efficaces et l'on a eu recours, afin de coordonner l'assistance, à des organismes comme la Croix-Rouge internationale ou le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

7. La délégation australienne approuve le projet de résolution relatif à l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (E/1980/L.18/Rev.1). L'Australie a déjà fourni une assistance bilatérale directe au Gouvernement éthiopien et elle continuera à le faire en 1980.

8. M. ADAN (Observateur de la Somalie) considère la question de l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse d'un point de vue strictement humanitaire et il est prêt à s'associer au large consensus qui se dégage en faveur de l'adoption du projet de résolution E/1980/L.18/Rev.1.

9. Il relève cependant que, au huitième alinéa du préambule du projet dont le Conseil est saisi, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est invité à intensifier l'assistance humanitaire fournie aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique, disposition qui n'apparaissait pas dans la résolution correspondante adoptée par le Conseil l'année précédente (résolution 1979/2) et qui n'est guère opportune dans la mesure où l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse est du ressort du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et non du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Au paragraphe 2 du dispositif, il est à nouveau fait état du Haut Commissaire et, bien que son titre ne soit pas donné en entier, il est clair qu'il s'agit du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Là aussi, il convient de rappeler que la question considérée dans le projet de résolution relève de la compétence du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et non du HCR. Si l'Ethiopie souhaite que le Conseil adopte des mesures concernant les réfugiés et les personnes déplacées, elle doit les proposer au titre du point de l'ordre du jour correspondant. La délégation somalie voudrait également appeler l'attention sur l'expression "ou survenues du fait de l'homme", au sixième alinéa du préambule. Dans la mesure où l'objectif du projet de résolution est exclusivement humanitaire, il ne semble pas nécessaire d'y faire figurer des expressions à connotations politiques qui ne s'appliquent pas au domaine humanitaire. Afin d'éviter toute controverse, M. Adan demande à la délégation éthiopienne d'envisager la possibilité de supprimer cette expression de façon que le Conseil puisse adopter cet alinéa par référence aux catastrophes naturelles. M. Adan demande également que l'on supprime le huitième alinéa du préambule et le paragraphe 2 du dispositif pour les raisons déjà indiquées.

10. M. HASNAOUI (Maroc) déclare que sa délégation est prête à appuyer les efforts destinés à aider l'Ethiopie à faire face à la sécheresse et à résoudre les autres problèmes auxquels elle se heurte. Cependant, la délégation marocaine considère que le projet de résolution doit être clair et précis et ne doit pas contenir d'allusion aux catastrophes survenues du fait de l'homme; M. Hasnaoui propose donc de supprimer l'expression "ou survenues du fait de l'homme" au sixième alinéa du préambule, d'éliminer le huitième alinéa du préambule et de supprimer, au paragraphe 2 du dispositif, l'expression "aux personnes déplacées par la guerre en Ethiopie".

11. M. IBRAHIM (Ethiopie) a écouté avec beaucoup de regret les objections formulées par les délégations somalie et marocaine au sujet de certains passages et expressions figurant dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi. La délégation éthiopienne ne peut répondre auxdites objections avant d'avoir consulté les autres auteurs du projet de résolution, mais en revanche M. Ibrahim se voit dans l'obligation de rappeler que la Somalie a déclenché contre son pays une guerre d'agression.

12. M. ADAN (Observateur de la Somalie), prenant la parole sur une motion d'ordre, se déclare surpris que l'Ethiopie essaie d'introduire une polémique dans un débat de caractère humanitaire en accusant la Somalie d'agression et il demande au Président de prier le représentant de l'Ethiopie de s'abstenir de lancer des accusations de ce type, qui obligeraient la Somalie à exercer son droit de réponse.

13. Le PRÉSIDENT demande instamment que le débat reste centré sur les aspects humanitaires du problème.

14. M. IBRAHIM (Ethiopie) explique pourquoi il a dû mentionner la guerre à propos du problème de la sécheresse et il cite un rapport présenté au Conseil économique et social en 1978 par l'Administrateur assistant adjoint pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), où il est fait état des effets de la guerre qui a fait rage en Ogaden en 1977 et 1978 sur les efforts réalisés pour lutter contre la sécheresse.

15. M. ADAN (Observateur de la Somalie), prenant la parole sur une motion d'ordre, déclare que, dans le rapport, la Somalie n'est pas accusée d'agression et que l'objection de la Somalie ne porte pas sur ledit rapport mais sur l'accusation portée par le représentant de l'Ethiopie.

16. M. IBRAHIM (Ethiopie) dit que, suite à la résolution 1978/39 adoptée par le Conseil économique et social, l'Ethiopie a reçu une assistance d'environ 10,5 millions de dollars. Cependant, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour assurer la réadaptation des personnes déplacées et leur installation permanente.

17. Dans un article du journaliste Conor Cruise O'Brien, publié dans *The Observer* du 2 mars 1980, il est fait mention de la situation des personnes déplacées en Ethiopie, qui ne sont pas considérées techniquement comme des réfugiés dans la mesure où elles n'ont pas franchi de frontières internationales. Bien que les moyens dont elles disposent soient très insuffisants, les autorités s'efforcent d'aider ces personnes, et rien ne permet de penser que la population civile ait récemment fait l'objet de mesures de répression. Les objets en possession des personnes déplacées indiquent que celles-ci reviennent de Somalie.

18. M. ADAN (Observateur de la Somalie) déclare que la source citée par le représentant de l'Ethiopie n'est guère digne de foi. En outre, la question dont le Conseil est saisi concerne les catastrophes et la sécheresse et non les réfugiés et les personnes déplacées.

19. Le PRÉSIDENT lance un appel à la brièveté.

20. M. IBRAHIM (Ethiopie) suppose que le représentant de la Somalie ne niera pas que les personnes déplacées sont des êtres humains et que l'assistance qui leur est fournie revêt un caractère humanitaire. Si M. Ibrahim a utilisé l'expression "personnes déplacées", c'est parce que les Ethiopiens n'ont pas l'habitude de qualifier leurs compatriotes de "réfugiés".

21. M. ADAN (Observateur de la Somalie) ne s'oppose pas à la terminologie employée mais à l'examen d'une question autre que l'assistance en cas de catastrophe.

22. M. HASNAOUI (Maroc) déclare que sa délégation est prête à voter pour toute résolution destinée à fournir une large assistance à l'Ethiopie afin que ce pays puisse faire face au grave problème posé par la sécheresse. Le représentant du Maroc propose ensuite que des consultations officieuses soient organisées pour accélérer l'approbation d'une telle assistance.

23. M. PONCET (France) dit que sa délégation se joindrait au consensus si le texte du projet de résolution E/1980/L.18/Rev.1 était identique à celui de l'année précédente et se référait uniquement au problème de la sécheresse. Le représentant de la France signale, d'autre part, que si l'on souhaite évoquer le problème des réfugiés il faudra changer le titre du projet de résolution. A son avis, il vaudrait mieux se limiter aux problèmes humanitaires immédiats; des consultations officieuses permettraient d'examiner plus calmement la question.

24. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) demande une suspension de séance pour que des consultations officieuses puissent avoir lieu.

La séance est suspendue à 11 h 45; elle est reprise à 12 h 30.

25. M. JERE (Malawi), prenant la parole au nom des auteurs du projet de résolution E/1980/L.18/Rev.1, apporte les modifications suivantes au texte du projet : au sixième alinéa du préambule, l'expression "ou survenues du fait de l'homme" est supprimée; le huitième alinéa du préambule et le paragraphe 2 du dispositif sont également supprimés.

26. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution figurant dans le document E/1980/L.18/Rev.1, avec les modifications convenues par les auteurs, sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/2).

27. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation s'est associée à l'adoption par

consensus du projet de résolution dans l'espoir que cela accélérera la fourniture de l'assistance dont les innocentes victimes de la sécheresse ont tant besoin. Il faut espérer que l'aide sera utilisée exclusivement à des fins humanitaires et non à des fins politiques ou autres et que les personnes chargées de répartir l'assistance veilleront à ce qu'aucun groupe social ne soit favorisé en prenant toutes les mesures nécessaires à cet effet. La délégation américaine demande également qu'au nouveau paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution on supprime la majuscule de l'expression "Programme de réinstallation" pour éviter toute confusion avec un organisme qui aurait le même titre.

28. M. EL HASSAN (Observateur du Soudan) félicite les délégations qui ont participé aux consultations officieuses de l'esprit de compromis dont elles ont fait preuve.

29. M. ADUGNA (Ethiopie, commissaire aux secours et à la reconstruction de l'Ethiopie) dit qu'il y a un an que le Gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste a lancé dans le pays une campagne de développement qui a déjà donné des résultats prometteurs, en particulier dans le domaine de l'agriculture. En 1979 et 1980, la superficie des terres cultivées a augmenté de 12 p. 100 par rapport à 1977-1978, et on prévoit que la production agricole augmentera de 8 p. 100 pour la même période. Les programmes de reboisement et de conservation des sols qui ont été menés avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont également eu des résultats positifs. Il convient de rappeler à cet égard que les activités de développement agricole du pays se déroulent conformément au plan régional d'alimentation de la FAO pour l'Afrique, ce que M. Adugna a déjà mentionné devant l'Organisation de l'unité africaine et la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui a eu lieu à Rome au mois de juillet de 1979. Dans la mesure où l'agriculture est le principal secteur de l'économie éthiopienne, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour augmenter la production alimentaire et il continuera à mettre l'accent sur ces activités tant que l'autosuffisance complète en la matière n'aura pas été atteinte.

30. Le Gouvernement a également adopté une autre mesure importante en vue d'éliminer l'un des principaux obstacles au développement du pays. Reconnaissant que l'alphabétisation de toute la population est une condition essentielle à la transformation socio-économique accélérée de l'Ethiopie, il a lancé un programme national d'alphabétisation dans le cadre de la Campagne nationale révolutionnaire de développement, dont plus de cinq millions de personnes ont déjà bénéficié. Un plan prévoyant l'élimination totale de l'analphabétisme avant 1987 a été mis au point cette année.

31. Cependant, malgré ses efforts et les contributions généreuses de la communauté internationale, le pays se voit dans l'obligation de demander une assistance internationale plus importante. En effet, la pénurie de produits alimentaires continue, malgré les efforts énergiques du Gouvernement pour augmenter la production et, dans certaines régions du pays victimes de la sécheresse, la situation devient critique car les puits et les sources pérennes tarissent, ce qui provoque la mort de milliers de têtes de bétail. Ces phénomènes auront incontestablement de graves conséquences sur la survie des populations nomades de la région. Le transfert de ces populations vers d'autres zones qui disposent d'eau en quantité suffisante pose toutefois de graves problèmes de surpâturage, ce qui recrée la même situation qu'au départ pour les habitants.

32. L'objectif essentiel de la Campagne de développement du Gouvernement est d'éviter que la population ne souffre de la faim. Une des mesures prévues à cet effet est la réinstallation de plus d'un million de personnes dans les zones vierges et fertiles du nord-ouest, de l'ouest et du centre du pays. Près d'un demi-million de personnes ont ainsi été transférées, mais l'Ethiopie se heurte là aussi à un problème qui représente une lourde charge financière compte tenu de ses ressources limitées, à savoir la situation des populations déplacées par la guerre qui ont été obligées de fuir leurs foyers et qui doivent être transférées dans d'autres endroits. En effet, les besoins du point de vue du relèvement et de la réinstallation n'ont fait que croître depuis que la paix est rétablie dans la région. Même s'il ne fait pas de doute que les efforts du Gouvernement auront des effets durables, les besoins urgents du moment exigent une attention immédiate.

33. Le Commissaire éthiopien aux secours et à la reconstruction nourrit l'espoir que la communauté internationale, dont la collaboration a contribué à sauver des milliers de vies, fera à nouveau preuve de compréhension et offrira son aide généreuse pour aider le pays à résoudre cet urgent problème humanitaire. Il faut souligner à ce sujet que l'on est en train de mettre au point des arrangements en vue d'accueillir en Ethiopie une mission à laquelle participeront divers organismes et qui sera chargée d'évaluer les besoins immédiats et à long terme du pays.

34. Enfin, M. Adugna exprime ses remerciements à tous les pays amis et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont offert leur aide à l'Ethiopie depuis l'appel lancé à cet effet en 1974. Il remercie également le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), la FAO, le PNUD et le PAM pour leur précieuse collaboration et les membres du Conseil pour la compréhension et l'intérêt dont ils ont témoigné face à la difficile situation du peuple éthiopien dans les régions victimes de la sécheresse et de la guerre.

35. M. BAUMANN (République fédérale d'Allemagne) déclare que, pour les raisons déjà indiquées par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, il aimerait également que le programme de réinstallation du Gouvernement éthiopien soit mentionné sans majuscule dans le texte définitif de la résolution qui a été adoptée.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* [E/1980/7 et Add.1 et 2, E/1980/10 et Add.1 à 3]

36. M. ROS (Argentine) déclare que l'entrée prochaine de la République du Zimbabwe dans la communauté internationale des nations ne rend pas moins urgente la tâche qui reste à accomplir en Afrique et dans le reste du monde afin de supprimer le racisme et d'éliminer ainsi cette source d'injustice, d'agression, de domination et d'insécurité et de peur individuelle et collective. Il ne reste plus que quatre ans d'ici à la fin de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et il suffit de lire le Programme adopté en 1973, figurant dans l'annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, pour se rendre compte de l'ampleur de la tâche à accomplir et de la nécessité d'y parvenir.

37. Dans la résolution 34/24 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 1979, une série de mesures efficaces a été mise en place pour combattre les éléments qui constituent une société raciste. L'application de ces mesures dépend maintenant du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de la Division des droits de l'homme, qui devra disposer de ressources pour agir en fonction de la priorité que la communauté internationale a décidé d'accorder à la lutte contre le racisme, car la paix internationale dépend en grande mesure de la solution de ce problème.

38. Dans la résolution 14 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme (voir E/1980/13 et Corr.1 et 2, chap. XXVI, sect. A), dont l'Argentine a été coauteur du texte, il est recommandé au Conseil économique et social d'examiner en particulier les activités entreprises au cours de la Décennie en faveur de groupes spécifiques. Il est évident que les problèmes des minorités ethniques en Europe et en Asie, des travailleurs migrants en Europe et en Amérique du Nord et des populations indigènes en Amérique et dans les pays nordiques pourraient donner lieu à des débats tant politiques qu'humanitaires. Le Conseil devra donc formuler des recommandations correspondantes pour s'adapter à tout moment à l'objectif commun qui est de supprimer le racisme dans le monde entier.

39. Dans la même résolution de la Commission des droits de l'homme, certaines des propositions contenues dans la résolution 34/24 de l'Assemblée générale sont également mises en pratique. Se référant concrètement à la proposition qui figure au paragraphe 24 de l'annexe à ladite résolution, où le Secrétaire général est prié d'entreprendre en 1981 une étude sur les liens entre la discrimination raciale et les inégalités dans les domaines de l'éducation, de la nutrition, de la santé, du logement et du développement culturel, la délégation argentine considère que, dans la mesure où cette étude devrait être établie en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il conviendrait que le Conseil économique et social dispose pendant la session en cours des renseignements nécessaires pour juger de l'état d'avancement de l'étude et recommande les mesures à prendre pour en préciser les aspects les plus importants.

40. La délégation argentine considère que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale dispose de l'expérience nécessaire pour que sa collaboration s'avère précieuse et elle suggère que le Conseil propose à l'Assemblée générale d'inviter ce comité à apporter également sa contribution à la Décennie.

La séance est levée à 13 heures.

8e séance

Mercredi 16 avril 1980, à 15 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.8

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* [E/1980/7 et Add.1 et 2, E/1980/10 et Add.1 à 3]

1. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit que la République démocratique allemande a suivi avec intérêt et avec un réel esprit de solidarité la lutte de tous les peuples contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. La volonté de mettre fin à la politique impérialiste de racisme et de discrimination raciale est devenue encore plus vive, comme en témoigne la victoire indiscutable des forces patriotiques lors des élections qui se sont tenues au Zimbabwe. La République démocratique allemande a apporté son soutien à la lutte du Front patriotique pour une indépendance véritable; de même, elle reconnaît le Zimbabwe libre et indépendant et est prête à entretenir des relations amicales avec ce pays. La célébration récente de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale a montré que les peuples étaient résolus à ne pas renoncer à la lutte tant que le dernier bastion du colonialisme et du racisme en Afrique australe n'était pas tombé. Il est capital de supprimer toutes les formes de discrimination raciale et d'oppression, en Afrique australe comme dans les territoires arabes. Les victimes de la discri-

mination raciale et de l'oppression attendent des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'ils prennent des mesures concrètes pour donner suite aux demandes formulées dans les résolutions qui ont été adoptées. Elles espèrent que les tâches énumérées dans le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale[1] seront accomplies.

2. Le programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale[2] est destiné à isoler efficacement le régime d'*apartheid* sur le plan international au moyen, notamment, d'une action des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'une mobilisation de l'opinion publique contre l'*apartheid* et le racisme par les moyens de communication de masse. Le Gouvernement de la République démocratique allemande poursuivra l'action énergique qu'il a entreprise pour la mise en œuvre de ces mesures. Il insiste pour que toutes les décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur les embargos contre l'Afrique du Sud soient strictement appliquées. Il recommande vivement que l'on crée les conditions propres à mettre les populations de l'Afrique du Sud et de la Namibie en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

3. Le rapport que le Conseil économique et social doit présenter à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 10 de la résolution 34/24 de l'Assemblée, devrait contenir une évaluation objective des activités entreprises et mettre l'accent sur les obstacles à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Les préparatifs à long terme de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale devraient être entrepris. La République démocratique allemande est prête à participer à ces travaux préparatoires.

4. La politique agressive et terroriste du régime raciste d'Afrique du Sud et son refus d'appliquer les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur l'exercice du droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance constituent une grave menace pour les peuples africains et pour la paix et la sécurité mondiales. L'importance de ce fait ne peut être masquée par de prétendues réformes qui ne changent pas le caractère de l'*apartheid*. Il ne faut pas que Pretoria puisse utiliser l'arme atomique comme moyen de pression.

5. La collaboration continue des puissances impérialistes et des sociétés transnationales avec l'Etat au régime d'*apartheid* est une cause essentielle de l'escalade de la politique raciste en Afrique australe. Des milliers de personnes sont tuées en Afrique australe avec des armes extrêmement perfectionnées d'origine occidentale. Malgré l'embargo sur les armes, les livraisons de matériel militaire destiné aux racistes se poursuivent. Bien que le monde entier demande l'isolement de l'Afrique du Sud, certains Etats ne cessent d'accroître leurs échanges avec ce régime. Un terme doit être mis à cette politique qui est en contradiction avec les décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, la République démocratique allemande est favorable à l'application de mesures visant à isoler efficacement le régime d'*apartheid*. La délégation de la République démocratique allemande continue à penser que le moment est venu non seulement de respecter strictement l'interdiction des livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et d'étendre les dispositions pertinentes concernant cette mesure, mais aussi d'appliquer enfin à l'égard du régime raciste les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il y a longtemps que de telles mesures auraient dû être adoptées, et tout retard dans l'action du Conseil de sécurité ne servira qu'à encourager les racistes à commettre de nouveaux crimes.

6. Au paragraphe 15 de l'annexe à la résolution 34/24, l'Assemblée générale a demandé à tous les Etats de déclarer punissable par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale et d'interdire les organisations fondées sur la haine et les préjugés raciaux, y compris les organisations néo-nazies et fascistes. Cette disposition est très importante car le racisme, sous ses formes les plus extrêmes, fait partie intégrante de ces idéologies. Des forces fascistes réapparaissent dans plusieurs pays impérialistes, et les activités des organisations et groupements néo-fascistes sont en recrudescence. L'Organisation des Nations Unies, qui est née de la lutte des peuples contre le fascisme, doit s'opposer énergiquement à cette dangereuse évolution.

7. La République démocratique allemande a fourni des renseignements détaillés sur les activités qu'elle a entreprises dans le cadre de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et a réaffirmé qu'elle était prête à participer activement à la réalisation du Programme pour la Décennie. Elle rassemblera toute son énergie pour apporter une contribution positive, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à l'élimination du racisme et de l'*apartheid*.

8. M. ALBORNOZ (Equateur) tient tout d'abord, au nom de la délégation équatorienne, à féliciter le peuple du Zimbabwe pour la lutte héroïque qu'il a menée contre le colonialisme et une situation intolérable de discrimination raciale, ainsi que pour la victoire qu'il a remportée dans cette lutte, victoire qui fera date. Il faut se réjouir que l'indépendance du Zimbabwe ait été le résultat d'un processus démocratique qui fait honneur à tous ceux qui y ont participé.

9. Le martyre de l'Afrique, qui a fait honte à l'humanité pendant l'époque de l'esclavage, se poursuit du fait de la discrimination, du racisme et de l'*apartheid*. Les peuples latino-américains ne cessent d'exprimer leur solidarité avec les peuples d'Afrique. En Equateur, pays qui est profondément attaché aux droits de l'homme, il n'existe aucune manifestation de racisme ou de discrimination raciale ni aucune pratique discriminatoire. La Constitution politique, adoptée par référendum populaire en 1978, condamne expressément toutes les formes de colonialisme, de néo-colonialisme, de discrimination ou de ségrégation raciale et reconnaît le droit des peuples à se libérer de ces formes d'oppression. Elle interdit catégoriquement toute dicrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue ou la croyance. Ainsi, l'égalité

[1] Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe.
[2] Résolution 34/24 de l'Assemblée générale, annexe.

devant la loi est-elle clairement garantie par la Constitution. Au début de 1979, l'Equateur a modifié sa législation de manière à y inclure une disposition selon laquelle toute personne qui, par quelque moyen que ce soit, diffuse des idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, ou incite d'autres personnes à la discrimination raciale, est passible d'une peine de six mois à trois ans d'emprisonnement. Les fonctionnaires sont passibles d'une peine de cinq ans d'emprisonnement.

10. L'Etat assure l'enseignement gratuit pour tous les habitants sans aucune forme de discrimination. Dans les écoles fréquentées en majorité par des étudiants indigènes, le quechua ou la langue indigène appropriée est utilisé en plus de l'espagnol. Le Gouvernement équatorien a ratifié la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris en 1960.

11. L'Equateur défend vigoureusement et a ratifié les divers instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme[3], le Pacte international relatif aux droits civils et politiques[4], le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels[4], ainsi que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale[5]. La Constitution politique garantit également l'exercice libre et effectif des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il est donc naturel que l'Equateur soutienne toutes les activités régionales et internationales visant à promouvoir les objectifs du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'Equateur est l'un des pays qui a reconnu que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale est compétent pour examiner les plaintes qui lui seraient communiquées sur des cas de discrimination raciale.

12. En ce qui concerne l'immigration, il n'existe aucune distinction basée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Les travailleurs migrants et leurs familles bénéficient du même traitement et des mêmes droits que les ressortissants du pays, à l'exception des droits politiques.

13. L'Equateur n'entretient aucune relation diplomatique ou consulaire avec les régimes racistes de l'Afrique australe. En 1966, il a frappé d'une interdiction absolue les échanges commerciaux avec le pays que l'on appelait alors la Rhodésie du Sud. Il a toujours voté en faveur des résolutions concernant l'Afrique du Sud que l'Organisation des Nations Unies a adoptées au sujet des relations économiques, des investissements, des prêts, de l'embargo sur les armes et d'autres sujets connexes. L'opinion publique a été mobilisée contre les méfaits du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* et, lors d'une récente visite d'une mission du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'Equateur a réaffirmé son opposition au régime raciste d'Afrique du Sud et à l'occupation illégale de la Namibie.

14. M. AHMAD (Pakistan) dit que, depuis le début de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le Pakistan a suivi avec un vif intérêt toutes les activités tendant à assurer le succès de la Décennie, auxquelles il a participé activement. Le Pakistan a communiqué rapidement les réponses aux questionnaires et continuera à coopérer à tous les efforts tendant à exécuter le programme d'activités énoncé dans l'annexe à la résolution 34/24 de l'Assemblée générale.

15. La délégation pakistanaise note avec une grande satisfaction les travaux utiles accomplis par les divers organes de l'ONU et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Il est convaincu que le Conseil économique et social continuera à accorder la priorité à la lutte internationale contre le racisme et la discrimination raciale qui constituent l'une des violations les plus monstrueuses de la dignité humaine. Le Pakistan est fier d'avoir toujours été au premier plan de cette lutte. Il a figuré parmi les tout premiers pays qui ont signé et ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il a fourni, et continue à fournir, toute l'assistance possible aux victimes du racisme et de la discrimination raciale et à offrir régulièrement des possibilités de formation scolaire et technique à des étudiants d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe. Le Pakistan continuera, avec tous les moyens dont il dispose, à apporter son soutien politique, matériel et moral au mouvement de libération de la Namibie et à affirmer sa solidarité avec les peuples africains dans leur lutte contre le gouvernement par la minorité et l'*apartheid*. Le Pakistan condamne fermement l'occupation illégale et permanente de la Namibie et a œuvré en faveur de l'accession de la Namibie à l'indépendance avec la pleine participation du seul représentant légitime du peuple namibien, la South West African People's Organization.

16. Le Pakistan se réjouit de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance; c'est là une victoire qui représente l'aboutissement de nombreuses années de lutte et de sacrifices héroïques. Il rend hommage au courage, à la persévérance indomptable et à la clairvoyance de M. Robert Mugabe, sous la conduite exemplaire duquel le peuple du Zimbabwe a pu secouer le joug du colonialisme et parvenir à l'indépendance. Etant donné le caractère historique de l'événement, le Président du Pakistan dirigera personnellement la délégation pakistanaise aux cérémonies organisées pour célébrer l'indépendance du Zimbabwe. Le Pakistan retire un sentiment de satisfaction et d'encouragement du fait que le succès du peuple zimbabwéen marque une phase nouvelle et décisive dans le processus de décolonisation de l'Afrique et attend impatiemment le jour où le peuple namibien pourra lui aussi jouir de la liberté et de l'égalité.

17. Le Pakistan rejette totalement toute forme de discrimination ou de préjugés raciaux et a adopté diverses mesures législatives, judiciaires, administratives et autres afin d'éviter toute manifestation de racisme et de discrimination raciale. Les valeurs et les idéaux islamiques ne tolèrent, entre les êtres humains, aucune distinction fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Le peuple pakistanais est donc encouragé par sa foi à rejeter toutes les formes de racisme et de discrimina-

[3] Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.
[4] Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.
[5] Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, annexe.

tion raciale et à lutter dans ce sens. Il n'existe, au Pakistan, ni politique, ni législation, ni règlement, ni traité qui puisse être considéré comme une incitation aux préjugés raciaux ou à la discrimination raciale.

18. Le Pakistan a coopéré sans réserve avec l'Organisation des Nations Unies dans son combat contre la discrimination raciale et a toujours pleinement appuyé et appliqué les diverses résolutions sur cette question. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a félicité le Pakistan de la manière systématique et scrupuleuse avec laquelle il applique la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La représentation de haut niveau du Pakistan au sein du Comité témoigne clairement de l'engagement de ce pays dans la lutte visant à supprimer la discrimination raciale sous toutes ses formes.

19. A l'occasion de la récente célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Président du Pakistan a souligné que l'attitude de ce pays est conforme aux principes fondamentaux de l'islam, qui proclament la dignité de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur et leur croyance. Il est du devoir de la communauté internationale d'apporter le plus grand soutien possible, moral et matériel, aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie et d'exercer le maximum de pressions à l'égard du régime minoritaire raciste. Un effort concerté et sincère de la communauté internationale hâtera l'arrivée du jour où la discrimination raciale et l'*apartheid* seront enfin bannis du continent africain et du monde entier.

20. M. KOSTOV (Bulgarie) dit que la proclamation de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale marque une étape importante dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et souligne la volonté de la communauté internationale de mettre fin à toutes les formes de discrimination raciale et d'injustice. La Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a apporté une contribution utile à la réalisation des objectifs de la Décennie en adoptant la Déclaration et le Programme d'action. Des résultats positifs ont également été obtenus, depuis quelques années, dans d'autres réunions internationales qui ont souligné la nécessité d'éliminer rapidement la discrimination raciale dans le monde entier et de respecter la dignité de la personne humaine.

21. Aussi utiles qu'aient pu être les efforts accomplis, ceux-ci n'ont pas répondu aux espoirs de la communauté internationale. L'ordre du jour de l'Assemblée générale et celui du Conseil de sécurité prouvent largement que les politiques et les pratiques racistes sont génératrices de situations qui ont de graves conséquences politiques pour la paix et la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que la forme la plus révoltante de racisme et de discrimination raciale est celle qui existe en Afrique du Sud. Le régime raciste de Pretoria a survécu grâce à l'aide politique, économique et militaire de certains pays et au solide appui financier assuré par les sociétés transnationales sous forme d'importants investissements de capitaux étrangers. La fourniture d'armes à l'Afrique du Sud ne s'est ralentie à aucun moment. La collaboration militaire avec le régime raciste de Pretoria a été élargie malgré la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. La collaboration, dans le domaine nucléaire, de certains pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'Israël avec l'Afrique du Sud a donné à Pretoria la possibilité de fabriquer des armes nucléaires — certainement pas à des fins pacifiques. Si l'on considère en même temps les actes d'agression répétés commis contre des Etats africains souverains voisins, ce fait constitue une menace certaine pour la paix et la sécurité du monde entier.

22. En ce qui concerne la Namibie, l'activité économique des sociétés transnationales, en particulier pour l'extraction de l'uranium, constitue une violation à l'égard des injonctions de l'Organisation des Nations Unies pour que les ressources naturelles de ce pays soient préservées au profit du peuple namibien et dresse un obstacle sérieux au processus de décolonisation. Les récents événements survenus au Zimbabwe ont apporté la confirmation que tous les peuples coloniaux sont déterminés à obtenir l'indépendance et l'autodétermination par tous les moyens dont ils peuvent disposer, y compris la lutte armée. Il ne suffit pas que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies souscrivent au principe de l'autodétermination pour la majorité noire ou reconnaissent que le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* sont incompatibles avec l'engagement visé à l'Article 56 de la Charte. Aucun effort ne doit être ménagé pour assurer l'isolement total du régime raciste d'Afrique du Sud et la stricte application, par tous les Etats Membres, des sanctions prononcées à l'encontre de ce régime, car toute coopération avec ce dernier dans les domaines politique, économique, militaire et autres constitue un obstacle à la libération de l'Afrique australe. L'application de sanctions obligatoires de caractère universel, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, est le seul moyen d'amener l'Afrique du Sud à respecter les résolutions pertinentes et à supprimer l'*apartheid*.

23. Malheureusement, la discrimination raciale n'existe pas seulement en Afrique australe. Le peuple palestinien et la population arabe des territoires occupés sont victimes de violations massives et flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, violations qui ne peuvent être dissociées de la politique d'Israël qui constitue à nier aux Palestiniens leur droit à l'autodétermination. De plus, les travailleurs migrants de certains pays sont victimes de discrimination raciale, à laquelle viennent s'ajouter d'autres pratiques discriminatoires.

24. La délégation bulgare tient à réaffirmer que le Gouvernement bulgare est décidé à participer sans réserve à la lutte pour l'élimination totale des derniers bastions du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*. La Bulgarie continuera à apporter une assistance morale, politique et matérielle aux mouvements de libération nationale dans leur lutte légitime pour l'autodétermination, l'indépendance et le progrès social. Elle a toujours œuvré en faveur des objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et des efforts de l'Organisation des Nations Unies tendant à promouvoir la coopération internationale afin d'assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international. Cette attitude découle des concepts politiques fondamentaux du socialisme.

25. La délégation bulgare annonce qu'elle participera pleinement aux activités entreprises pendant la seconde moitié de la Décennie et partage les vues selon lesquelles le principal événement qui marquera cette période sera la convocation de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elle est prête à contribuer au succès de cette conférence.

26. M. SAMHAN (Emirats arabes unis) dit que le racisme et la discrimination raciale constituent un des plus importants problèmes que confronte l'Organisation des Nations Unies. En dépit des progrès considérables qui ont été faits dans la réalisation des objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le racisme est encore pratiqué en Afrique du Sud, en Namibie et dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Une simple condamnation ne suffit plus, et des mesures efficaces sont nécessaires pour mettre fin aux politiques criminelles des régimes racistes. Les Emirats arabes unis ont toujours pleinement appuyé la lutte légitime des peuples opprimés par le racisme et la discrimination raciale, estimant que les droits et les libertés fondamentales ne pourront être réalisés aussi longtemps que persisteront l'oppression, le racisme et l'*apartheid*. Seul l'abandon complet de ces politiques répressives et la recherche de solutions au moyen de consultations avec les dirigeants des peuples intéressés, sur la base du principe de l'égalité des êtres humains, permettront de prévenir des événements tragiques.

27. De nombreux Etats apparemment respectables, qui défendent en paroles l'idéal d'une société racialement intégrée, accordent en fait un plein appui aux régimes racistes oppressifs d'Afrique du Sud, de Namibie et d'Israël. La délégation des Emirats arabes unis lance donc un appel à tous les Etats et à tous les peuples pour qu'ils appuient pleinement les objectifs de la Décennie. Les moyens d'information ont à cet égard un rôle crucial à jouer en informant et mobilisant l'opinion publique. La ratification universelle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*[6] constitue également un pas de plus en vue de la réalisation des objectifs de la Décennie. Pour sa part, le Gouvernement des Emirats arabes unis a ratifié ces deux conventions et a pris les mesures voulues pour appliquer leurs dispositions de manière à en suivre la lettre et l'esprit, tant dans sa politique intérieure que dans sa politique étrangère.

28. Mme ZHANG Zongan (Chine) dit que, depuis l'adoption du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, la lutte contre le racisme s'est renforcée et amplifiée à l'échelon mondial et a remporté un certain nombre de succès marquants. A cet égard, elle appelle l'attention sur la récente victoire du peuple zimbabwéen à l'issue d'une longue lutte de libération nationale menée sous l'égide de la Zimbabwe African National Union (ZANU) et d'autres forces patriotiques. Faisant l'éloge de nombreux pays et peuples d'Afrique, notamment les pays de première ligne, ainsi que celui d'autres pays épris de justice et de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui et l'aide fournis, la représentante de la Chine dit que la victoire du peuple zimbabwéen est non seulement une victoire collective du peuple africain mais également une importante victoire pour la lutte internationale menée contre le racisme. Aussi longtemps qu'une nation opprimée reste unie et mène une lutte sans relâche avec l'appui de pays et de peuples amis, elle est assurée d'obtenir son indépendance et sa libération.

29. La victoire du peuple zimbabwéen apporte aussi un encouragement considérable à la lutte des peuples de Namibie et d'Azanie. Le régime raciste d'Afrique du Sud se trouve maintenant plus isolé que jamais, et la situation est de plus en plus favorable à la lutte des peuples d'Afrique australe pour l'indépendance et la libération nationales. Le régime raciste d'Afrique du Sud reste cependant un ennemi dangereux qui continue de menacer l'indépendance du Zimbabwe et d'intensifier ses mesures oppressives contre le peuple namibien en faisant obstacle au plan de l'Organisation des Nations Unies pour un règlement pacifique de la question de Namibie et en favorisant son "règlement intérieur" afin de perpétuer son occupation illégale du territoire. La politique intérieure du régime est de plus en plus désespérée et répressive, avec des arrestations massives de prisonniers politiques. Cependant, sous la direction de leurs organisations de libération nationale respectives et avec l'appui des pays et des peuples africains et de tous les pays et peuples du monde épris de justice, le peuple de Namibie et le peuple d'Azanie remporteront certainement la victoire finale dans leur lutte pour la libération nationale, en persistant dans l'unité et dans le combat et en mettant fin aux ingérences et aux sabotages hégémonistes extérieurs. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours fermement appuyé la juste lutte des peuples d'Afrique australe contre le colonialisme et le racisme et pour l'indépendance et la libération nationales. L'Organisation des Nations Unies et tous les pays et peuples épris de paix doivent continuer d'accroître leur appui et leur aide jusqu'à ce que ces peuples remportent la victoire finale.

30. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la proclamation de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l'adoption du Programme pour la Décennie par l'Assemblée générale et les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer le racisme et le colonialisme ont mobilisé les efforts internationaux pour parvenir aux objectifs de la Décennie. C'est une cause de satisfaction profonde de voir que les peuples de nombreux territoires coloniaux ont réussi par une lutte désintéressée à secouer le joug odieux du colonialisme et du racisme. L'exemple le plus récent du succès remporté dans cette lutte est la victoire des forces patriotiques au Zimbabwe. Encouragée par le succès des mouvements de libération nationale, la communauté internationale devrait maintenant redoubler d'efforts pour assurer la prompte élimination des derniers vestiges du colonialisme. Les racistes et les colonialistes n'ont cependant pas abandonné la lutte et continuent de s'ingérer dans les affaires des nouveaux Etats indépendants de la région, y compris le Zimbabwe.

[6] Résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe.

31. La forme de racisme la plus frappante et la plus inhumaine est la politique d'*apartheid* pratiquée par le régime raciste d'Afrique du Sud, qui ne tient aucun compte des appels répétés de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale et poursuit sa politique inhumaine de terreur et de répression massive, foulant aux pieds brutalement les droits humains fondamentaux des populations autochtones et essayant de forcer les Noirs africains à s'installer dans des bantoustans désertiques. Le régime de Pretoria constitue une grave menace à la paix et à la sécurité de l'Afrique indépendante, comme le montrent les mesures agressives qu'il ne cesse de prendre, sans provocation, à l'encontre de l'Angola, de la Zambie, du Botswana et d'autres Etats d'Afrique, en raison desquelles le Conseil de sécurité se trouve continuellement dans l'obligation d'examiner les problèmes de l'agression sud-africaine. En outre, le régime raciste de Pretoria continue d'occuper illégalement la Namibie, l'utilisant comme base pour des opérations militaires contre des Etats africains voisins.

32. Il est évident que le Gouvernement de Pretoria ne pourrait pas ignorer avec une telle impudence l'opinion publique internationale et les nombreuses décisions de l'Organisation des Nations Unies s'il ne bénéficiait pas d'une aide multilatérale et d'une assistance de la part de certains pays occidentaux, notamment les pays membres de l'OTAN. Ces pays sabotent ainsi l'application des nombreuses décisions de l'Organisation des Nations Unies visant à isoler et à boycotter le régime raciste d'Afrique du Sud et s'opposent à la réalisation des objectifs du Programme pour la Décennie. Ces mêmes pays occidentaux qui, de façon hypocrite, s'efforcent de toute évidence à protéger leurs intérêts stratégiques et financiers en Afrique du Sud prétendent ne pas pouvoir appliquer, par suite de complications juridiques, l'embargo sur les relations commerciales que les entreprises sises sur leur territoire entretiennent avec le régime raciste. Ils prétendent également que les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour boycotter le régime raciste d'Afrique du Sud sont inappropriées et inefficaces. Le programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 34/24, souligne à nouveau la nécessité d'un isolement complet du régime raciste de Pretoria et d'une application stricte par tous les Etats des sanctions prises à l'encontre de ce régime. Cependant, ainsi qu'il a été confirmé lors du récent Séminaire international relatif à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, les monopoles impérialistes, appuyés par certains pays occidentaux, ont non seulement refusé d'appliquer le programme mais s'efforcent toujours d'accroître leurs énormes profits en augmentant leurs livraisons de marchandises, qui présentent souvent un intérêt stratégique, au régime raciste d'Afrique du Sud.

33. De la même manière, Israël poursuit sa politique expansionniste dans les territoires arabes occupés, recourant à une répression massive, à la discrimination contre les populations arabes et à l'établissement de colonies illégales, chassant ainsi les Palestiniens de leurs terres et détruisant la Palestine en tant que nation. Ces mesures inhumaines confirment le jugement de l'Organisation des Nations Unies sur le caractère raciste du sionisme. Israël continue à faire fi des décisions des Nations Unies et s'en remet à l'appui constant de ses partenaires dans le cadre des prétendus accords de Camp David.

34. La discrimination raciale se fonde sur l'exploitation de l'homme par l'homme et favorise le renforcement de cette exploitation. Toute mesure efficace visant à éliminer le racisme sous toutes ses formes constitue un pas important vers le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les êtres humains que préconise la Charte. Les pays socialistes ont éliminé toutes ces formes d'exploitation sur leurs territoires et ont élaboré un nouveau système qui se fonde sur l'union de toutes les classes et de toutes les couches sociales, l'égalité *de jure* et *de facto* de toutes les nationalités et leur coopération fraternelle. La nouvelle Constitution soviétique établit comme un des principes de la politique étrangère soviétique l'appui à la lutte des peuples pour leur libération nationale et leur progrès social. L'Union soviétique attache une grande importance aux dispositions prises par l'Organisation des Nations Unies pour combattre efficacement toutes les formes de racisme ou de discrimination raciale et, à cette fin, accorde un large appui aux mouvements de libération nationale d'Afrique australe. L'Union soviétique préconise l'élimination inconditionnelle des politiques et des pratiques d'*apartheid* et le transfert inconditionnel du pouvoir aux peuples autochtones de Namibie et d'Afrique du Sud. Elle appuie pleinement le Programme pour la Décennie et lance un appel à tous les gouvernements afin qu'ils adhèrent consciencieusement aux objectifs de ce programme et appliquent des sanctions efficaces contre le régime raciste d'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte. A ce propos, M. Kharlamov constate que la lutte infatigable de l'Union soviétique et des autres pays socialistes contre le racisme et le colonialisme a été largement reconnue sur le plan international, notamment au cours de la récente réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine.

35. M. MATELJAK (Yougoslavie) dit que la récente victoire du Front patriotique du Zimbabwe est le résultat de la lutte héroïque du peuple zimbabwéen et de la solidarité de toutes les forces éprises de paix dans le monde et a porté un rude coup aux forces racistes d'Afrique australe. La portée de cette victoire va au-delà des frontières du Zimbabwe, elle encourage en effet les peuples voisins d'Afrique du Sud et de Namibie à persister dans leur lutte légitime pour l'indépendance et la dignité humaine. Les politiques racistes de l'Afrique australe n'ont cependant pas cessé, et le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud continue de poursuivre sa politique d'*apartheid* et de colonialisme, soumettant les peuples d'Azanie et de Namibie à l'exploitation, à l'oppression et à l'humiliation les plus brutales sur leur propre territoire. Le régime raciste survit essentiellement grâce aux intérêts stratégiques des forces impérialistes en Afrique australe et à la cupidité des sociétés transnationales qui, en collaboration avec le régime, réalisent d'énormes profits en exploitant des millions d'Africains en Afrique du Sud et en Namibie. Non seulement les pays qui coopèrent et entretiennent des relations avec le régime de Pretoria prolongent les souf-

frances des peuples africains, mais ils contribuent en outre à un accroissement de la tension et de l'affrontement entre les blocs dans cette partie du monde, menaçant ainsi la paix internationale et l'indépendance des Etats souverains et généralement non alignés de la région.

36. Les habitants arabes de la Rive occidentale du Jourdain sont brutalement terrorisés par les autorités d'occupation israéliennes et sont arbitrairement soumis aux arrestations, à la détention, aux tortures, à l'expulsion de leurs foyers et à la confiscation de leurs biens.

37. Au cours des dernières années, l'intolérance raciale et ethnique a provoqué en différentes parties du monde l'expulsion d'un grand nombre de membres de populations minoritaires, ce qui a conduit à la création d'une masse de réfugiés de plusieurs millions. En outre, les travailleurs migrants sont constamment soumis à diverses formes de discrimination pour ce qui est de l'emploi, des avantages sociaux, de la santé et de l'éducation. La Yougoslavie s'inquiète également des récentes manifestations d'idéologies fascistes et nazies. Dans certains pays, les protagonistes de ces idéologies racistes sont non seulement autorisés à prêcher publiquement leurs croyances mais aussi à participer à des activités terroristes que certains milieux utilisent comme prétexte pour exercer des pressions et intervenir dans les affaires intérieures de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

38. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général doivent intensifier encore leurs efforts pour appliquer le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La meilleure manière de parvenir à cet objectif est que tous les Membres de l'Organisation poursuivent assidûment l'application du Programme pour la Décennie et celle des résolutions des Nations Unies concernant l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Il importe en particulier de veiller à ce que les pays qui, pour diverses raisons, ne participent pas actuellement au Programme y prennent une part plus active. Pays socialiste non aligné et en autogestion, la Yougoslavie participe activement à la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination raciale, tant au niveau national qu'international. Elle contribue régulièrement aux divers fonds des Nations Unies pour l'assistance aux peuples d'Afrique australe et coopère au titre de l'assistance bilatérale avec les mouvements de libération d'Afrique australe que reconnaît l'Organisation de l'unité africaine et avec l'Organisation de libération de la Palestine. La délégation yougoslave appuie pleinement toutes les propositions adoptées et les activités récemment entreprises par la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

39. Mme RODRÍGUEZ CALDERÓN (Observateur de Cuba) dit que le racisme, la discrimination raciale, le sionisme et l'*apartheid* sont des pratiques fondées sur le système de relations internationales actuel, qui repose sur l'injustice, l'inégalité et l'oppression. Sa délégation demande qu'il soit mis fin à ce système et condamne l'alliance entre les puissances impérialistes et les régimes réactionnaires, minoritaires et racistes qui l'ont engendré et soutenu. A ce propos, elle appelle l'attention sur la décision prise à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979, condamnant un groupe de pays occidentaux pour leur contribution directe ou indirecte à l'application des politiques criminelles de l'Afrique du Sud[7] et sur la déclaration faite par le Chef de l'Etat cubain, M. Fidel Castro Ruz, à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale[8]. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent intensifier et unir leurs efforts pour mettre en œuvre toutes les parties du programme d'activités pour la seconde moitié de la Décennie qui figure en annexe à la résolution 34/24 de l'Assemblée générale, en particulier le paragraphe 4 de ce programme.

40. Le racisme, la discrimination raciale, le sionisme et l'*apartheid* menacent la prospérité et le progrès des peuples; ils constituent une violation des droits fondamentaux de l'homme et mettent en danger les relations amicales entre les peuples et la coopération entre les nations. Le Conseil économique et social doit donc adopter, à la session en cours, les mesures nécessaires pour commencer les travaux préparatoires en vue de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et agir en qualité de comité préparatoire de la Conférence.

41. A cet égard, Mme Rodríguez Calderón appelle l'attention sur l'utile résolution 14 (XXXVI) récemment adoptée par la Commission des droits de l'homme (voir E/1980/13 et Corr.1 et 2, chap. XXVI, sect. A), recommandant au Conseil économique et social d'autoriser la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à effectuer une étude sur le traitement discriminatoire à l'encontre des membres des groupes raciaux, ethniques, religieux ou linguistiques et, dans son évaluation des activités de la Décennie, d'examiner notamment l'impact de ces activités sur la situation de groupes particuliers, tels que les travailleurs migrants, les communautés d'immigrants, les populations indigènes et les personnes appartenant à des minorités ethniques. Elle déclare également qu'elle appuie les mesures visant à amener un plus grand nombre de pays à ratifier la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. En dernier lieu, elle salue la victoire du peuple héroïque du Zimbabwe.

42. M. VOICU (Roumanie) déclare que son pays apporte un appui diplomatique, moral et matériel de plus en plus actif aux peuples qui luttent pour l'élimination de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. A ce propos, la Roumanie se félicite de la récente victoire du peuple zimbabwéen. En outre, elle respecte et appuie sans réserve les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale concernant des mesures spécifiques contre les régimes colonialistes et racistes en Afrique australe. Le peuple roumain a apporté une nouvelle preuve de son appui aux activités de la Décennie en célébrant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, et en observant une semaine de solidarité avec les peuples qui luttent contre

[7] Voir A/34/542, annexe.

[8] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 31e séance, par. 2 à 147.

le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*. La garantie de la pleine égalité juridique de toutes les personnes et le rejet total de toute discrimination fondée sur la race, la nationalité, le sexe ou la religion sont au centre de la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Roumanie. Tous les Etats devraient ratifier les instruments internationaux adoptés par l'Organisation des Nations Unies, qui préconisent l'élimination de la discrimination raciale et de l'*apartheid* et devraient appliquer strictement les dispositions de ces instruments. La délégation roumaine appuie également la préparation immédiate de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elle espère que le Conseil économique et social trouvera, à sa session en cours, les moyens les plus appropriés de préparer la Conférence avec la participation de tous les Etats, afin de réaliser les objectifs de la Décennie.

43. M. HOLLAI (Hongrie) déclare que l'Organisation des Nations Unies et tous ceux qui ont contribué à la victoire du peuple du Zimbabwe peuvent être fiers de la victoire qu'il a remportée contre l'oppression raciale et le colonialisme. Son gouvernement est prêt à reconnaître le nouvel Etat indépendant et à établir des relations diplomatiques avec lui. Il convient de souligner, cependant, que l'élimination définitive du racisme et la liquidation des vestiges du colonialisme sont l'un des problèmes les plus urgents de l'actualité. La forme la plus odieuse de discrimination raciale institutionnalisée est l'*apartheid* et la manifestation la plus grave du colonialisme est l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Il est donc impératif d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*.

44. Grâce à la coopération et à l'appui de certains Etats impérialistes et en raison de la cupidité insatiable des sociétés transnationales, qui tirent profit de l'oppression raciale en Afrique du Sud et en Namibie, le régime d'*apartheid* peut se maintenir et poursuivre sa répression et ses persécutions contre la majorité noire. C'est également grâce à cet appui de l'étranger que l'Afrique du Sud peut mener une politique intérieure visant à briser les mouvements populaires et à menacer la paix, la sécurité et l'intégrité territoriale des Etats indépendants d'Afrique australe. Récemment, de nombreuses violations contre l'intégrité territoriale de l'Angola, notamment des bombardements, ont été commises par l'Afrique du Sud. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Mozambique ont, de même, fait l'objet d'agressions graves et répétées de la part du régime sud-africain. Ces agressions prouvent que le régime d'*apartheid* est un crime non seulement contre le peuple sud-africain, mais également contre l'humanité.

45. Dans toutes les instances internationales, la Hongrie a appuyé l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale. Elle prête son appui politique, matériel et moral aux peuples et aux mouvements de libération dans leur lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La Hongrie est membre fondateur du Comité spécial contre l'*apartheid* et a été parmi les premiers Etats à adhérer à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Fidèles à ces principes, le Gouvernement et le peuple hongrois donnent effet en toutes occasions aux dispositions de ces instruments. La Hongrie a préconisé vigoureusement le lancement de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; elle a participé en 1978 à la Conférence mondiale et elle déploie des efforts pour contribuer à la bonne réalisation du Programme pour la Décennie. Tout acte de discrimination contre des citoyens est étranger au système social et politique et à l'ordre juridique de la Hongrie. Une grande partie de la société hongroise a été mobilisée pour lutter contre toutes les formes d'oppression coloniale et de discrimination raciale. Au cours de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, la Hongrie a mis en œuvre un vaste programme d'action. Elle apporte un appui matériel concret aux peuples opprimés qui luttent contre la domination raciale, elle fournit des bourses à des étudiants d'Afrique australe et des soins médicaux à un nombre de plus en plus grand de combattants de la liberté.

46. Malheureusement, la situation interne en Afrique du Sud et en Namibie ne marque toujours pas de progrès notables. Cependant, les récents événements au Zimbabwe confirment que la violence, la terreur, l'appui de l'étranger, l'hypocrisie et la fraude ne peuvent empêcher les peuples d'Afrique australe de secouer le joug de l'esclavage raciste.

47. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) déclare que la question à l'examen revêt une grande importance pour son pays qui, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays pacifiques du monde entier, a joué un rôle actif dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, que son peuple considère comme ses principaux obstacles. La lutte contre ces fléaux, où qu'ils surviennent, est la première priorité de son pays en matière de politique étrangère. La Tanzanie a combattu durement pour la libération de l'Afrique australe, en coopération avec l'OUA et avec d'autres pays pacifiques et, malgré sa pauvreté, elle a contribué à l'isolement de l'Afrique du Sud.

48. Au moment de l'indépendance, son pays souffrait de certaines séquelles du racisme, comme la ségrégation dans les écoles. Etant donné que la Constitution de la République-Unie de Tanzanie rejette totalement le racisme et la discrimination raciale, le premier acte du Gouvernement a été d'abolir cette ségrégation. La discrimination raciale, sous toutes ses formes, n'existe plus à l'intérieur du pays, qui s'achemine vers une société sans classes, où l'exploitation de l'homme par l'homme ne sera plus qu'un souvenir.

49. La délégation tanzanienne félicite les Etats qui ont présenté des rapports conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 18 du Programme pour la Décennie, mais elle regrette que tous ne l'aient pas fait. M. Mbapila peut comprendre que certains pays pauvres puissent avoir des difficultés à trouver les

ressources nécessaires pour établir un rapport, mais les autres n'ont aucune excuse. En ce qui concerne ces Etats, soit ils ont quelque chose à cacher, soit ils considèrent que ces rapports sont superflus. Il ne suffit d'ailleurs pas d'adopter des mesures législatives contre le racisme et la discrimination raciale, il faut aussi les appliquer. Les cas de discrimination raciale, tant dans les pays occidentaux que dans les pays orientaux, rapportés par des particuliers sinon par les gouvernements eux-mêmes, sont légion. Le représentant de la Tanzanie regrette vivement que certains des Etats qui ont présenté un rapport ne l'aient pas fait pour toutes les rubriques nécessaires.

50. Il se félicite de l'aide apportée par les pays socialistes, par les pays nordiques, par les Pays-Bas et par certains pays asiatiques et latino-américains. En revanche, d'autres pays sont loin d'avoir été d'un grand secours.

51. Les principaux Etats capitalistes entretiennent des liens politiques directs avec l'Afrique du Sud. Les sociétés transnationales, encouragées par leurs gouvernements respectifs, se développent au détriment des peuples opprimés d'Afrique australe. L'Afrique du Sud n'aurait pu défier l'opinion mondiale, la Charte des Nations Unies et les diverses résolutions du Conseil de sécurité sans l'appui politique, économique et militaire de l'Occident. Cet appui a été déterminant dans la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

52. Lorsque l'Afrique a demandé un boycottage des Jeux Olympiques en raison de la participation de l'Afrique du Sud, elle a été accusée de mêler la politique aux sports. C'est ce qu'on lui demande de faire maintenant. Cependant, le Comité spécial contre l'*apartheid* a récemment été informé par les mouvements anti-*apartheid* du monde entier de l'existence de liens sportifs avec l'Afrique du Sud.

53. Malgré tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la lutte contre le racisme n'a pas été aussi victorieuse que la République-Unie de Tanzanie l'aurait souhaité. Les récents événements au Zimbabwe font partie de ce combat. M. Mbapila espère que l'Afrique du Sud, qui n'a pas tiré les leçons de l'Angola et du Mozambique, tirera maintenant la leçon du Zimbabwe et adoptera une conduite appropriée en Namibie.

54. L'ennemi, désormais aux abois, est plus dangereux que jamais et continue de perpétrer des actes d'agression contre la Zambie, l'Angola, le Botswana et le Mozambique dans le but de créer une tension dans la région et de retarder ainsi l'indépendance de la Namibie, mais cette indépendance est inéluctable. M. Mbapila lance un appel aux amis de l'Afrique du Sud pour qu'ils aident ce pays à tirer les leçons de l'histoire.

55. En ce qui concerne les efforts déployés par les organes de l'Organisation des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales en vue d'appliquer le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, il estime qu'ils ont fait de leur mieux dans des circonstances difficiles. Ils ont apporté une assistance humanitaire aux peuples opprimés d'Afrique australe, ils ont fourni des facilités de formation et ils ont coopéré avec les Etats de première ligne pour répondre aux besoins des personnes déplacées par la guerre.

56. Manifestement, de nouvelles mesures s'imposent. M. Mbapila regrette que les institutions reliées à l'Organisation des Nations Unies aient été soumises aux pressions de certains milieux en vue de restreindre leur aide à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elles ont néanmoins apporté une précieuse contribution, et il leur demande de bien vouloir continuer de le faire.

57. Il espère que les pays qui n'ont pas présenté de rapports conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 18 du Programme pour la Décennie le feront prochainement et que l'Afrique du Sud et ses alliés renonceront à leur attitude intransigeante. Tous les Etats sont dans l'obligation morale de lutter contre le racisme et la discrimination raciale à l'intérieur et à l'étranger. Ceux qui ne souhaitent pas le faire devraient au moins s'abstenir d'en empêcher les autres.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(suite*)* [E/1980/L.14 et Add.1, E/1980/L.17/Add.1]

58. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne), présentant l'additif au rapport du groupe de travail officieux sur le point 8 de l'ordre du jour (E/1980/L.17/Add.1), dit que le groupe n'a pas pu décider s'il convenait ou non de supprimer l'annexe au projet de résolution IV. Le représentant de l'Espagne fait observer, à propos de la note de bas de page 6 de l'additif au rapport, que la proposition de la délégation argentine qui y figure n'a suscité aucune opposition de la part des autres délégations et rappelle qu'il a été proposé, au cas où l'annexe serait maintenue, de convertir le paragraphe 5 en paragraphe 7 et de renuméroter en conséquence les actuels paragraphes 6 et 7. Le projet de résolution IX et les notes de bas de page 10 et 11 ont donné lieu à des échanges de vues complexes, mais aucun accord n'est intervenu à leur sujet.

59. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil statue d'abord sur les projets de résolution recommandés par la Commission de la condition de la femme (E/1980/L.14) au sujet desquels le groupe de travail officieux a pu se mettre d'accord.

PROJET DE RÉSOLUTION VI

Le projet de résolution VI est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/3).

PROJET DE RÉSOLUTION XIII

Le projet de résolution XIII est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/4).

60. Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à examiner les autres projets de résolution recommandés par la Commission de la condition de la femme qui ont été examinés par le groupe de travail.

* Reprise des débats de la 5e séance.

PROJET DE RÉSOLUTION IX

61. M. ERDÓS (Hongrie) dit, à propos de la note de bas de page 10 (voir E/1980/L.17/Add.1), qu'il existe à son avis une différence notable entre les versions anglaise et française du dernier alinéa du préambule. Se référant au texte anglais, il ne juge pas opportun d'ajouter le mot "certain".

62. Pour ce qui est de la note de bas de page 11, le membre de phrase proposé par la Hongrie se lirait comme suit : "toutes les organisations pertinentes et autres organes de la société qui s'occupent de cette question". L'expression "organes de la société" a été utilisée par l'Assemblée générale lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme a été proclamée. Le but de cette proposition est d'améliorer le texte en éliminant une liste qui manque de cohérence et est incomplète.

63. Le PRÉSIDENT considère que, puisque le représentant de la Hongrie n'a pas l'intention d'insister sur la proposition figurant dans la note de bas de page 10, cela signifie que, sur la base du texte anglais, il n'y a plus aucun désaccord au sujet du dernier alinéa du préambule du projet de résolution.

64. M. O'DONOVAN (Irlande) dit que les explications du représentant de la Hongrie ne font que confirmer son impression qu'il vaudrait mieux s'en tenir au texte mis au point par la Commission de la condition de la femme.

65. Il fait remarquer que le paragraphe 1 du dispositif évoque les "responsables du contenu et de la présentation de matériel par les moyens de communication de masse" et qu'il serait donc superflu de mentionner au paragraphe 2 du dispositif des organisations "compétentes" ou "appropriées". Il ne pense pas qu'il faille supprimer la liste figurant dans ce paragraphe et il ne comprend pas qu'on puisse y objecter. Les membres du groupe de travail ont longuement discuté le choix du mot "groupes", alors qu'il figure dans plusieurs instruments internationaux fondamentaux où le terme évoque la plupart du temps des groupes victimes de discrimination. L'usage le plus récent qui a été fait de ce mot se trouve dans la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1978. La Commission de la condition de la femme a de bonnes raisons d'ajouter le mot "groupes", et le texte devrait rester en l'état.

66. Mme DORSET (Trinité-et-Tobago) dit que sa délégation ne peut approuver l'amendement proposé par la Hongrie, qui n'apporte aucune amélioration et qui est redondant. Elle ne verrait pas d'objection à accepter le libellé suivant : "*Encourage* toutes les organisations compétentes à user de ...", si le Conseil tenait à supprimer la liste figurant au paragraphe 2 du dispositif. Elle accepterait également la version suivante : "*Encourage* toutes les organisations à user de ...".

67. Selon M. FAURIS (France), il faut maintenir une liste au paragraphe 2 du dispositif, car aucun terme n'est assez général pour être exhaustif. La proposition hongroise est trop restrictive, mais la délégation française serait disposée à accepter une liste modifiée, où figureraient par exemple les syndicats.

68. M. ERDÓS (Hongrie) précise que sa délégation voulait simplifier et non pas compliquer le texte du paragraphe 2 du dispositif. Il convient avec la représentante de la Trinité-et-Tobago qu'une formule générale serait appropriée et il ne conteste pas les observations du représentant de la France. Telle quelle, la liste est incomplète, et il faudrait trouver une formulation plus générale qui tienne compte de toutes les institutions s'occupant des différentes questions intéressant les femmes. Peut-être une expression comme "les institutions compétentes" pourrait-elle convenir. M. Erdós n'a pas cherché à limiter la portée du paragraphe 2 du dispositif, il voudrait au contraire rendre cette disposition plus universelle et éviter les restrictions qu'impliquerait une liste incomplète et ambiguë.

69. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique), tout en reconnaissant le mérite de la proposition du représentant de la Hongrie, trouve le libellé original du paragraphe 2 du dispositif plus acceptable et plus pertinent.

70. M. EDIS (Royaume-Uni) ne comprend pas pourquoi le représentant de la Hongrie maintient sa proposition, qui n'a manifestement pas recueilli un large appui, s'il veut vraiment simplifier les choses. M. Edis souligne que le paragraphe 2 du dispositif a été adopté par consensus par la Commission de la condition de la femme.

71. Si on juge la liste incomplète, on pourrait peut-être la compléter en ajoutant le membre de phrase suivant : "ainsi que les particuliers" après les mots "institutions appropriées". On pourrait aussi mentionner d'autres institutions, telles que les organisations religieuses. D'autres délégations pourraient avoir d'autres suggestions à formuler pour compléter la liste.

72. De l'avis du PRÉSIDENT, le membre de phrase "toutes les organisations, les institutions et les groupes organisés compétents" serait satisfaisant.

73. M. ERDÓS (Hongrie) rappelle que sa délégation a accepté la proposition de la représentante de la Trinité-et-Tobago et qu'il n'y a donc pas lieu de revenir à la version initiale. M. Erdós fait observer, à l'intention de ceux qui se demandent si la Hongrie a un intérêt spécial à proposer la formulation qu'elle a choisie, que de nombreuses autres délégations ont beaucoup insisté pour que l'on emploie certaines expressions sans étayer leur position par des arguments convaincants.

74. La suggestion tendant à mentionner d'autres organes au paragraphe 2 du dispositif pourrait conduire à des solutions extrêmes. L'Organisation des Nations Unies compte 152 membres qui possèdent une mutiplicité d'institutions, et seule une formule générale pourra être acceptable pour tous. M. Erdós ne tient pas à imposer la proposition faite par sa délégation mais estime qu'il faut trouver une autre formule générale. Cela étant, il ne peut accepter la suggestion du Président.

75. Le PRÉSIDENT retire sa suggestion.

La séance est levée à 18 h 29.

9e séance

Jeudi 17 avril 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.9

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(suite)* [E/1980/L.14 et Add.1, E/1980/L.17/Add.1]

PROJET DE DÉCISION IX *(fin)*

1. M. ERDÓS (Hongrie) propose que l'on modifie le paragraphe 2 du projet de résolution IX, contenu dans le rapport du groupe de travail officieux sur le point 8 de l'ordre du jour (E/1980/L.17/Add.1), de la manière suivante : "*Encourage* toutes les organisations et institutions compétentes et autres associations à user de leur influence sur ces responsables pour qu'ils atteignent les objectifs susmentionnés;".

2. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter l'amendement proposé par le représentant de la Hongrie.

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution IX, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 1980/5).

PROJET DE RÉSOLUTION IV *(fin)*

3. M. MATELJAK (Yougoslavie) souligne que l'on a omis, à l'alinéa *a* du paragraphe 1 du projet de résolution IV contenu dans le document E/1980/L.17/Add.1, de faire suivre les termes "relations économiques" par le terme "internationales".

4. Le PRÉSIDENT note qu'au même paragraphe de la version anglaise le verbe "*necessitates*" doit se lire "*necessitate*". Il appelle l'attention du Comité sur la note de bas de page 5 concernant la suppression de l'annexe au projet de résolution.

5. M. RANGACHARI (Inde) dit que la délégation indienne est intervenue énergiquement en faveur de l'inclusion de l'annexe, estimant qu'il serait utile de disposer d'un schéma sous forme de grandes lignes dont le Comité préparatoire pourrait s'inspirer pour élaborer le programme d'action de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Il espère que le Conseil décidera de conserver l'annexe.

6. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite conserver l'annexe au projet de résolution IV.

Il en est ainsi décidé.

7. Mlle RICHTER (Argentine) indique que la délégation argentine souhaite maintenir l'amendement au paragraphe 5 de l'annexe qu'elle a proposé et qui figure dans la note de bas de page 6 du document E/1980/L.17/Add.1. Elle suggère en outre que le paragraphe 5, tel qu'il a été modifié, figure à la suite des actuels paragraphes 6 et 7 de l'annexe.

8. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter l'amendement proposé par la représentante de l'Argentine.

Il en est ainsi décidé.

9. Mlle CABRERA SILVA (Mexique) rappelle que la délégation mexicaine a proposé d'inclure dans le paragraphe 1 de l'annexe une mention concernant l'alimentation mais est disposée à appuyer l'adoption de la résolution sous sa forme actuelle.

10. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution IV, tel qu'il a été modifié.

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution IV, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 1980/6).

11. M. SVIRIDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique ne s'est pas opposée à l'adoption du projet de résolution IV, étant entendu que les mesures qu'il préconise seraient mises en œuvre dans les limites du budget de l'Organisation des Nations Unies qui a été approuvé et au moyen de fonds provenant de sources volontaires.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* [E/1980/7 et Add.1 et 2, E/1980/10 et Add.1 à 3]

12. M. SHERIFIS (Chypre) dit que la délégation chypriote, qui représente un pays et vient d'une région où la discrimination raciale subsiste en tant que séquelle de l'occupation étrangère, condamne par le verbe, le vote et l'action les manifestations immorales, illégales et dangereuses du racisme, qu'elles soient fondées sur la race, la couleur, le sexe ou la religion. La position du Gouvernement chypriote sur les points spécifiques visés par le questionnaire que le Secrétaire général a distribué a été exposée dans le document E/1980/10; toutefois, sa position fondamentale demeure que seule une action internationale concertée et, surtout, l'application intégrale des résolutions, des déclarations et des instruments pertinents de l'Organisation des Nations Unies permettront d'aboutir à l'éradication du racisme et de la discrimination raciale.

13. L'application du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination

raciale[1] et la réalisation de ses objectifs exigent des mesures visant à renforcer davantage encore l'isolement international des régimes racistes : il importe d'appliquer strictement les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité et de les compléter par des mesures ayant force obligatoire.

14. Il est capital aussi de donner davantage de poids aux conventions internationales pertinentes, en insistant sur leur caractère universel et en les rendant plus efficaces. C'est en mettant en pratique leurs dispositions, et non pas simplement en adoptant des résolutions, des déclarations et des instruments, que les fins auxquelles elles tendent deviendront réalité. En conséquence, M. Sherifis tient à souligner l'importance du mécanisme nécessaire à leur application. La délégation chypriote estime que le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et la Commission des droits de l'homme accomplissent une tâche importante et devraient encore renforcer leurs efforts. De plus, le mécanisme nécessaire pour veiller à l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels[2] devrait faire l'objet d'un examen approfondi du Conseil.

15. M. Sherifis exprime les vives félicitations du Gouvernement chypriote au nouvel Etat indépendant du Zimbabwe et espère que, dans d'autres régions du monde où la majorité n'a toujours pas accès au pouvoir, justice sera bientôt faite et l'égalité sera reconnue dans la loi et dans la pratique. Il espère que la Namibie accédera bientôt à l'indépendance et réaffirme, à ce propos, que le Gouvernement chypriote apporte son soutien à la South West Africa People's Organization (SWAPO) et se félicite des efforts qu'accomplit le Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin de mobiliser l'opinion publique mondiale.

16. M. Sherifis réaffirme que le Gouvernement chypriote est favorable, et entend donner suite, à la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, à la Déclaration de Lagos pour l'action contre l'*apartheid* et à la Déclaration et au Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et exprime sa solidarité avec les Etats de première ligne d'Afrique australe dans leur lutte pour éliminer la doctrine détestable de l'*apartheid*. Le Gouvernement chypriote est résolument opposé à la séparation des groupes ethniques en fonction de critères raciaux et à la création de communautés prétendument indépendantes, car ces mesures visent à priver la majorité de la population de ses droits inaliénables sur un pays unifié; la délégation chypriote ne peut accepter la bantoustanisation en Afrique du Sud ou n'importe où ailleurs dans le monde.

17. M. NYAMEKYE (Ghana) rappelle que la délégation ghanéenne a exprimé à plusieurs reprises sa grave préoccupation devant le fait que la communauté internationale n'a pas réussi à œuvrer efficacement pour la réalisation des objectifs mentionnés dans l'annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Les renseignements analysés dans le rapport du Secrétaire général (E/1980/10 et Add.1 à 3) émanent certes d'un nombre relativement petit de gouvernements, mais ils donnent l'impression que des efforts sincères sont accomplis pour prendre des mesures en vue d'interdire ou d'éviter toute manifestation de racisme et de discrimination raciale. Par ailleurs, un certain nombre d'Etats continuent de collaborer avec les régimes racistes, en particulier ceux de l'Afrique australe.

18. De nombreux Etats Membres ont indiqué, dans leurs réponses au questionnaire distribué par le Secrétaire général, qu'ils contribuaient de façon substantielle aux fonds créés par l'Organisation des Nations Unies ou fournissaient une aide directe aux victimes de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. La délégation ghanéenne se félicite de cette forme d'assistance mais juge navrants les arguments avancés pour défendre le maintien d'une collaboration avec l'Afrique australe. Des arguments juridiques sont souvent évoqués comme faisant obstacle à l'application efficace des décisions et des résolutions de l'Assemblée générale, et certains Etats Membres estiment qu'il est difficile, voire impossible, d'empêcher leurs ressortissants d'avoir des contacts dans différents domaines avec les régimes racistes de crainte de s'exposer à des accusations d'atteinte illégale aux droits de l'individu. Néanmoins, l'Etat peut toujours, lorsqu'il en a la volonté politique, adopter des mesures visant à s'assurer que ses ressortissants respectent certaines dispositions jugées comme étant d'intérêt national. Aussi la délégation ghanéenne espère-t-elle vivement que les Etats prendront les mesures voulues pour que le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* disparaissent totalement.

19. En ce qui concerne l'évaluation des activités entreprises dans le cadre de la Décennie, M. Nyamekye dit que la décision du Conseil tendant à se passer de la création d'un groupe de travail plénier (4e séance) amène la délégation ghanéenne à poser la question de savoir comment on entend procéder à l'évaluation prévue dans la résolution 34/24 de l'Assemblée générale. Le Conseil devrait se préoccuper de cette question, ainsi que de la préparation du rapport qu'il devra présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, conformément au paragraphe 10 de la résolution 34/24.

20. Au paragraphe 40 du document E/1979/15 et Corr.1, le Secrétaire général a indiqué qu'en réponse aux appels concernant des contributions volontaires aux activités envisagées dans le Programme pour la Décennie les Gouvernements des Emirats arabes unis et de l'Iraq ont versé respectivement une contribution de 10 000 et de 15 000 dollars. Des contributions généreuses au fonds international mentionné au paragraphe 17 du Programme pour la Décennie constitueraient un soutien majeur pour la réalisation des objectifs du Programme. Un tel fonds, s'il était créé, ne ferait pas double emploi avec les autres fonds de l'Organisation des Nations Unies mais compléterait de façon essentielle le programme existant, en particulier s'il était affecté au financement de projets spécifiques. A cet égard, le Conseil devrait veiller tout particulièrement à l'application efficace du paragraphe 17 du Programme et, surtout, à la recommandation figurant au paragraphe 39 du Programme

[1] Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, annexe.
[2] Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

d'action adopté en 1978 par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale[3].

21. Le Programme prévoit la réunion d'une deuxième conférence mondiale à la fin de la Décennie et les préparatifs en vue de cette conférence devraient être entrepris aussitôt que possible afin d'en assurer le succès; on pourrait envisager de constituer un sous-comité préparatoire du Conseil, chargé de présenter des rapports périodiques au Conseil.

22. Le moment est venu pour le Conseil d'adopter une décision sur les questions mentionnées dans le programme d'activités figurant à l'annexe de la résolution 34/24 de l'Assemblée générale afin de formuler des directives à l'intention des organes et des institutions qui pourraient être amenés à participer à l'application du Programme pour la Décennie. Dans sa résolution 14 (XXXVI) (voir E/1980/13 et Corr.1 et 2, chap. XXVI, sect. A), la Commission des droits de l'homme a recommandé que le Conseil économique et social autorise la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à établir une étude sur le traitement discriminatoire aux différents stades de la procédure pénale, à la lumière des observations formulées à la Sous-Commission lors de sa trente-deuxième session. Elle a aussi recommandé que le Conseil autorise la Sous-Commission à désigner parmi ses membres un rapporteur spécial chargé d'effectuer une étude sur les divers facteurs qui sont à la base des situations conduisant au racisme et à la discrimination raciale. Ces études représenteraient une contribution importante à la réalisation des objectifs de la Décennie et M. Nyamekye espère que le Conseil adoptera à l'unanimité les décisions recommandées par la Commission des droits de l'homme.

23. Le représentant du Ghana appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 69 du document E/1980/10, dans lequel il est déclaré que le Gouvernement chypriote est convaincu que des efforts concertés au niveau international, et surtout l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, mettront un terme à la politique de racisme et de discrimination raciale. Pour que les buts et les objectifs de la Décennie puissent être atteints, il faut que l'action préconisée dans ce paragraphe soit entreprise par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale tout entière.

24. Enfin, M. Nyamekye exprime les félicitations de la délégation ghanéenne au Gouvernement et au peuple zimbabwéens, dont l'accession à l'indépendance constitue un signe supplémentaire confirmant que les jours des régimes racistes, en particulier en Afrique australe, sont comptés; la délégation ghanéenne félicite également tous ceux qui ont rendu cette victoire possible.

25. M. MAPP (Barbade) appelle l'attention sur la Déclaration de Lusaka des pays du Commonwealth sur le racisme et les préjugés raciaux[4], dans laquelle les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth se sont unanimement déclarés résolus à œuvrer pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Son gouvernement n'a cessé de témoigner de son opposition totale à toutes les formes de racisme, de préjugé racial et de discrimination raciale, qu'elles se manifestent ouvertement ou de façon plus subtile, et il a toujours appuyé tous les efforts visant à les éliminer de la face du monde; il est résolu à poursuivre cette politique.

26. Comme l'a fait observer le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, la politique d'*apartheid*, forme détestable et inhumaine de racisme institutionnalisé, continue d'être poursuivie sans relâche, au mépris de l'opinion mondiale et de la résistance continuelle des opprimés. Cependant, l'*apartheid* ne pourra en fin de compte résister à la vague de liberté qui progresse vers les frontières de l'Afrique du Sud. Les réformes symboliques du Gouvernement de Pretoria ne trompent personne et ne peuvent étouffer la voix de ceux qui continuent de lutter avec courage et détermination. Comme ce fut le cas pour l'esclavage, dans lequel la quête des gains économiques étouffait les principes moraux, le régime d'*apartheid* dévorera inévitablement ceux qui cherchent à le perpétuer.

27. La Barbade a voté en faveur du texte adopté en tant que résolution 34/24 de l'Assemblée générale et continuera d'appuyer la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ainsi que toute action entreprise pour mettre rapidement et efficacement en œuvre le Programme pour la Décennie. Cependant, M. Mapp souligne que le racisme peut prendre des formes variées et subtiles. Par exemple, dans certains pays en développement où un groupe ethnique minoritaire exerce un contrôle économique mais non politique, on constate une escalade de l'agitation raciale et de l'agression. Dans certaines sociétés multiraciales, lorsqu'une majorité ayant précédemment souffert de la discrimination arrive au pouvoir, certains des principes fondamentaux pour lesquels elle avait antérieurement lutté se trouvent abandonnés. Par contre, M. Mapp se plaît à reconnaître la sagesse des politiques adoptées par le Gouvernement qui vient d'être installé au Zimbabwe, afin précisément d'éviter ces pièges. La Barbade adresse ses félicitations au Gouvernement et au peuple du Zimbabwe.

28. En dernière analyse, c'est l'action concrète qui compte et la lutte contre le racisme doit, comme la charité bien ordonnée, commencer par soi-même. L'un des problèmes qui se posent dans les pays ayant récemment accédé à l'indépendance et peuplés de races différentes est la tendance à une réaction excessive fondée sur la conviction que les grands principes de la dignité, de l'égalité et de l'harmonie raciales ont toujours été défendus par le sang, la sueur et les larmes contre les forces de la cupidité, des préjugés et d'un matérialisme impitoyable : plus la récompense économique est importante, plus ces principes sont abandonnés rapidement. Il importe donc de prendre conscience du danger inhérent à toutes les forces de racisme et de discrimination raciale.

29. Mme SEMICHI (Algérie) souligne que la communauté internationale, et en particulier les peuples africains qui ont subi tous les maux du colonialisme et de l'exploitation étrangère, salue l'indépendance

[3] Voir *Rapport de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Genève, 14-25 août 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.79.XIV.2), chap. II.

[4] Voir A/34/439-S/13515, annexe.

du Zimbabwe comme un triomphe du droit sacré des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance sur les forces d'agression et d'exploitation étrangère et une victoire des idéaux de justice sur la voie de la décolonisation générale de l'Afrique. La victoire du peuple du Zimbabwe raffermit l'espoir des autres peuples africains victimes du racisme et de la discrimination raciale en leur propre libération.

30. L'indépendance du Zimbabwe ne manquera pas d'avoir les répercussions les plus profondes sur le peuple sud-africain, victime de la forme la plus odieuse de domination étrangère et de la forme de racisme la plus abominable, l'*apartheid*, ce crime contre l'humanité. Bien que le sort de ces peuples soit la préoccupation la plus constante de la communauté internationale, le régime de Pretoria continue de bafouer les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme[5]. Récemment encore, ce régime est allé plus loin encore dans sa politique de répression en opérant de nouvelles arrestations de patriotes sud-africains, en multipliant les procès qui ne constituent qu'un simulacre de justice et en augmentant le nombre des camps de concentration à travers le territoire.

31. Afin d'intimider les pays voisins, le régime d'*apartheid* s'est également livré à des actes d'agression délibérée contre la République populaire d'Angola et, comme vient de le mettre en évidence le récent débat du Conseil de sécurité, contre la Zambie, qu'il veut "punir" de sa solidarité et de son soutien pour les mouvements de libération de la Namibie et du Zimbabwe.

32. Cependant, cette situation dramatique n'aurait pu atteindre les proportions qu'elle a prises sans le soutien permanent de certains pays occidentaux qui, au mépris des décisions adoptées par l'Assemblée générale, préfèrent préserver leurs intérêts égoïstes. En ce qui concerne la Décennie, l'Assemblée générale a déjà souligné la nécessité d'isoler le régime d'*apartheid* et a demandé à tous les Etats Membres d'appliquer strictement les sanctions contre les régimes racistes, "étant donné que toute collaboration dans les domaines politique, économique, militaire et autres constitue un obstacle à la libération de l'Afrique australe" (résolution 34/24, annexe, par. 3).

33. La délégation algérienne a déjà souligné la collusion du régime raciste d'*apartheid* avec le régime sioniste, qui applique des méthodes analogues dans le cadre de sa politique de répression, voire d'extermination, du peuple arabe de Palestine. En dehors de la documentation de l'ONU sur cette question, la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale s'est référée à la collaboration étroite entre ces deux régimes racistes. L'on ne saurait condamner les politiques racistes de l'Afrique du Sud en oubliant son allié naturel dans une autre partie du monde particulièrement chère à l'Algérie.

34. D'autres formes de racisme et de discrimination raciale s'exercent malheureusement encore dans d'autres parties du monde. A cet égard, la situation des travailleurs migrants constitue un exemple instructif et fait l'objet des préoccupations constantes de l'Algérie.

35. Mme Semichi exprime l'espoir qu'à la fin de la Décennie on pourra procéder à une évaluation positive des progrès que chaque Etat Membre se sera engagé à réaliser dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En conséquence, la délégation algérienne est favorable à la convocation de la deuxième Conférence mondiale en 1983 pour rechercher les voies et moyens concrets d'appliquer les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

36. Le Conseil économique et social continuera à remplir le mandat que lui a confié l'Assemblée générale conformément à sa résolution 3057 (XXVIII) en coordonnant le Programme pour la Décennie et en évaluant les activités entreprises pendant la Décennie dans le cadre des directives que vient d'énoncer l'Assemblée générale dans l'annexe à sa résolution 34/24.

37. M. OZADOVSKY (Observateur de la République socialiste soviétique d'Ukraine) note que la victoire récente des forces patriotiques du Zimbabwe contribuera de façon substantielle à la réalisation des buts du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

38. C'est grâce aux efforts conjoints des pays socialistes et des pays en développement que l'Assemblée générale a adopté la résolution 3057 (XXVIII) et a approuvé en 1979 le programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie. Il ne faut pas oublier non plus à cet égard le rôle important joué par de nombreux organes de l'ONU, en particulier le Comité spécial contre l'*apartheid*, dont la délégation ukrainienne est membre.

39. Malgré la lutte que les forces progressistes mènent dans le monde entier contre le racisme et la discrimination raciale, les victimes de ces politiques sont encore nombreuses. Comme le montre la documentation soumise au Conseil à la session en cours, beaucoup de pays ne se sont pas encore associés aux mesures prises et aux activités déployées dans le cadre du Programme pour la Décennie et ne sont pas encore parties à de nombreux instruments internationaux garantissant les droits et libertés de l'homme. Cette abstention révèle la position et la politique véritables de ces pays sur la question du racisme et de la discrimination raciale. Comme l'ont noté plusieurs représentants, en particulier la représentante de l'Algérie, les Etats qui apportent un appui politique, économique, financier ou autre au régime raciste au pouvoir en Afrique du Sud sont également responsables de la persistance du racisme. Les pays occidentaux qui appuient le régime d'*apartheid* permettent à l'Afrique du Sud de poursuivre ses politiques racistes et de dénier à la population indigène ses droits fondamentaux.

40. La discrimination raciale est un anachronisme dans le monde contemporain. L'exemple des pays socialistes, dans lesquels des centaines de nationalités cohabitent et coopèrent sur un pied d'égalité, montre qu'il est possible de mettre fin aux politiques de racisme et de discrimination raciale. L'année 1980 revêt une importance particulière car elle marque le 110e anniversaire de la naissance de Vladimir Ilitch Lénine, fondateur du premier Etat socialiste. A cet égard, M. Ozadovsky souligne que le peuple soviétique est

[5] Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

particulièrement fier du fait qu'à travers son histoire il a constamment préconisé le progrès de la démocratie, de la liberté, de l'indépendance des peuples et du respect des droits de l'homme, ainsi que l'élimination du racisme, du colonialisme et du néo-colonialisme.

41. La RSS d'Ukraine appuie énergiquement l'élimination complète et rapide du racisme et de la discrimination raciale et la stricte application du Programme pour la Décennie. M. Ozadovsky promet l'appui sans réserve de son pays aux pays en développement pour la réalisation de leurs aspirations légitimes à l'autodétermination et son appui à toute mesure efficace prise dans le cadre de la Décennie, particulièrement au cours de la seconde moitié. Pendant cette période, l'ONU devrait renforcer ses activités relatives à l'information sur les objectifs de la Décennie, sans excéder ses limites budgétaires.

42. La lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale devrait aussi tenir plus de place dans les travaux du Secrétariat de l'ONU et des institutions spécialisées et devrait être prise en considération dans l'élaboration des programmes radiophoniques et des films. Les activités du Département de l'information sont extrêmement importantes car elles peuvent contribuer à éduquer le public en vue d'intensifier la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

43. M. SORENSEN MOSQUERA (Venezuela) dit que sa délégation se félicite tout particulièrement de participer au débat alors qu'accède à l'indépendance le grand peuple du Zimbabwe, qui a combattu héroïquement contre la discrimination raciale et le colonialisme.

44. Conformément à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale et en raison de l'esprit d'égalité qui est profondément enraciné chez le peuple vénézuélien, le Venezuela a toujours condamné toute ségrégation. Cet esprit se retrouve dans la Constitution vénézuélienne, qui interdit toute discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion ou la situation sociale. Le Venezuela a également appuyé toutes les initiatives visant à la réalisation de cet objectif au sein du système des Nations Unies : il a participé à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et a appuyé la constitution du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, en insistant pour que ce comité soit doté des moyens nécessaires pour pouvoir jouer un rôle dans l'exécution du Programme pour la Décennie.

45. M. Sorensen Mosquera réaffirme la solidarité de sa délégation avec tous les peuples qui souffrent des pratiques institutionnelles discriminatoires de gouvernements minoritaires racistes, notamment l'*apartheid*. Comme l'a fait observer le Secrétaire général au cours d'une réunion extraordinaire du Comité spécial contre l'*apartheid*, tenue en 1979 pour célébrer la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, tant qu'existera la discrimination raciale, aucun pays ne pourra connaître la stabilité : la discrimination raciale est un anachronisme au moment où la marée de l'histoire entraîne le monde vers l'égalité raciale.

46. Pour conclure, la délégation vénézuélienne tient à demander à tous les pays de n'épargner aucun effort pour que cesse, d'ici à la fin de la Décennie, la pratique condamnable, inhumaine et abominable de l'*apartheid*.

47. M. HEPBURN (Bahamas) exprime les félicitations de son gouvernement au peuple du Zimbabwe à l'occasion de son indépendance et souligne que, malgré les problèmes auxquels celui-ci doit faire face, rien ne saurait remplacer la dignité, la confiance en soi et l'intégrité humaine.

48. La délégation bahamienne juge particulièrement remarquable la tâche accomplie par le Conseil, ses organes subsidiaires et les organisations non gouvernementales, telle qu'elle est décrite dans les documents E/1980/7 et Add.1 et 2; il semble en effet que ces organes se soient fixé, explicitement ou implicitement, des objectifs précis qu'ils se sont employés à réaliser. A cet égard, M. Hepburn souligne que le Conseil, réuni en groupe de travail plénier comme le prévoit le paragraphe 2 de la résolution 1979/3 du Conseil, devrait sérieusement envisager la possibilité d'encourager expressément toutes les organisations travaillant à la réalisation des objectifs de la Décennie à entreprendre — si elles ne l'ont pas encore fait, et ne serait-ce qu'à titre expérimental pour le reste de la Décennie — des activités précises et soumises à des délais en vue de l'exécution du Programme pour la Décennie dans les domaines relevant particulièrement de leur compétence ou de leurs connaissances.

49. Néanmoins, le Conseil ne pourra pas s'acquitter de son mandat sans la coopération active de tous les Etats Membres, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international. Bien que, parmi les principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, les Bahamas n'aient ratifié que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale[6], elles reconnaissent l'importance générale que revêtent tous ces instruments pour le succès de la Décennie. Si elles ne les ont pas ratifiés, c'est que la Constitution bahamienne établit déjà les préceptes fondamentaux contenus dans ces instruments. De plus, les Bahamas ont toujours apporté un appui moral et matériel aux victimes des violations des droits de l'homme, tant aux Bahamas qu'à l'étranger, par exemple en assimilant les immigrants, en leur assurant l'exercice des droits et libertés fondamentales et en fournissant un appui matériel aux mouvements de libération de l'Afrique australe.

50. M. Hepburn souligne que les tensions raciales qui se manifestent aux Bahamas sont en grande partie le résultat d'influences importées, par exemple de la politique consistant à diviser pour régner suivie pendant la période coloniale et, plus récemment, de la présence de nombreux immigrants et autres étrangers qui, une fois aux Bahamas, se refusent à adopter à l'égard des ressources humaines du pays l'attitude favorable qu'ils réservent à ses ressources naturelles et commerciales. A cet égard, la délégation bahamienne appuie sans réserve la recommandation formulée par la Commission des droits de l'homme à l'alinéa *c* du paragraphe 3 de sa résolution 8 (XXXV)[7], qui demande au Conseil d'assurer "l'examen approprié des considérations sociales, économiques, culturelles, politiques et autres qui sont à la racine de la

[6] Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, annexe.

[7] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément nº 6* (E/1979/36), chap. XXIV, sect. A.

discrimination raciale''. Une étude doit être effectuée à ce sujet et des mesures prises en conséquence car, sans analyse objective de l'influence que ces forces exercent sur la persistance du racisme et de la discrimination raciale, toute législation nationale et internationale sera inutile.

51. M. FAURIS (France) indique que son gouvernement continue à participer à la Décennie sur la base du Programme initial figurant dans l'annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, à l'exclusion de tous les éléments qui ont pu être ajoutés par la suite à ce texte.

52. Il souligne que la discrimination raciale est sévèrement réprimée en France et que le système de l'*apartheid* est contraire aux principes fondamentaux et à l'ordre juridique de la société française. La discrimination et l'intolérance sont partout dans le monde sous diverses formes et, même lorsqu'elles ne se montrent pas ouvertement, leur réapparition est toujours possible. Le fait que le Gouvernement français ait des relations internationales avec un pays donné n'implique en rien qu'il approuve son régime lorsque celui-ci pratique la discrimination, l'intolérance ou la persécution.

53. A l'échelon national, un appareil juridique adéquat est indispensable pour lutter contre le racisme, et l'une des contributions les plus marquantes à cette lutte du Programme pour la Décennie se situe précisément sur le plan juridique. Le Gouvernement français a adopté des lois spécifiques antiraciales, conformément à l'une des exigences fondamentales du Programme; en adoptant cette législation rigoureuse, il a cherché à créer une situation de droit sur laquelle puissent s'appuyer les juridictions compétentes pour examiner les recours des personnes qui se disent victimes de la discrimination raciale. Des actions peuvent être intentées non seulement par les victimes de la discrimination raciale mais aussi par toute association déclarée depuis au moins cinq ans qui se propose, dans ses statuts, de combattre le racisme. La délégation française se préoccupe de l'attitude de certains Etats qui, ayant adopté le Programme pour la Décennie, s'estiment exempts de toute manifestation de racisme et s'abstiennent de ce fait d'adopter des lois répressives et de prévoir des recours effectifs. Il n'est pas acceptable que les Etats qui donnent aux décisions de justice réprimant la discrimination raciale toute la publicité prévue par la Convention se voient taxés de racisme dans la mesure même de l'importance de leur jurisprudence en la matière.

54. Les efforts déployés par le Gouvernement français pour mobiliser l'opinion publique et instituer des programmes scolaires antiraciaux portent leurs fruits. La jeune génération a infiniment moins de préjugés raciaux que la génération de ses aînés, ce qui augure d'un avenir favorable pour l'élimination du racisme.

55. Pour conclure, la délégation française tient à exprimer sa profonde satisfaction de l'heureuse évolution qui a abouti à l'indépendance du Zimbabwe et elle exprime ses félicitations au Gouvernement de ce pays, en particulier à son premier ministre, ainsi que son appréciation aux autorités du Royaume-Uni pour le rôle bénéfique qu'elles ont joué. Elle exprime l'espoir que le processus démocratique qui a triomphé au Zimbabwe puisse trouver bientôt d'autres illustrations en Afrique australe pour le plus grand bien des populations concernées.

56. M. O'DONOVAN (Irlande) se plaît à remarquer que la présente séance du Conseil coïncide avec la naissance de l'Etat indépendant du Zimbabwe. C'est un honneur pour son gouvernement d'avoir été représenté à Salisbury à l'occasion de cet événement historique, qui marque sans conteste une date importante dans la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Rendant hommage à tous ceux qui ont contribué au succès du processus démocratique au Zimbabwe, M. O'Donovan exprime l'espoir que l'exemple de ce pays aidera tous les peuples de la région à obtenir pacifiquement l'indépendance et l'autodétermination.

57. La communauté internationale doit s'efforcer d'atteindre la plus large mesure possible d'accord sur la définition des maux résultant du racisme et de la discrimination raciale qu'il s'agit de combattre et sur la forme pratique que doit revêtir ce combat. Cet accord est essentiel pour que les buts et objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale s'accomplissent pleinement. De même, une coopération généralisée est nécessaire pour assurer l'efficacité des mesures dont l'adoption pourrait être décidée à la présente session du Conseil économique et social.

58. L'engagement de l'Irlande à l'égard des buts et objectifs de la Décennie demeure ferme, et ce pays a participé au séminaire régional sur les procédures de recours dont disposent les victimes de la discrimination raciale, qui s'est tenu à Genève en juillet 1979, dans le cadre de la Décennie. Ce séminaire a fourni l'occasion d'un échange de vues qui s'est avéré utile pour l'intelligence des diverses méthodes employées dans les pays membres de la Commission économique pour l'Europe pour protéger les victimes de la discrimination raciale. Le succès du séminaire est dû pour une bonne part au bon sens qui a présidé à ses débats, et M. O'Donovan espère que la même atmosphère favorable prévaudra dans les délibérations du Conseil.

59. M. LIVERMORE (Observateur du Canada) fait un bref historique de la proclamation de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et des diverses préoccupations exprimées par les gouvernements à cet égard. Il est en fait devenu évident que, pour atteindre les objectifs de la Décennie, il faudrait adopter d'autres mesures et d'autres programmes s'étendant au-delà de 1983. De plus, l'entente qui régnait au début de la Décennie a disparu, et des désaccords se sont fait jour sur l'adoption de certains concepts que certaines délégations estiment étrangers aux objectifs convenus. Selon la délégation canadienne, l'un des principaux buts à atteindre dans l'année en cours, pour faire suite à l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, devrait être le rétablissement de l'entente au sujet des programmes, activités et politiques futurs.

60. Cependant, malgré ces difficultés, des événements positifs se sont sans conteste produits pendant la Décennie. Au Zimbabwe, la communauté internationale a été le témoin d'événements sans précédent dans l'histoire de la décolonisation : un régime minoritaire accédant, par la négociation, aux appels inter-

nationaux en faveur d'un gouvernement responsable et un processus électoral contrôlé et surveillé par des autorités extérieures pour garantir l'intégrité des résultats. Tous les gouvernements sont sans aucun doute heureux d'accueillir le Zimbabwe dans la famille des Etats indépendants et, vraisemblablement, au sein de l'Organisation des Nations Unies dans un proche avenir.

61. En ce qui concerne la Namibie, au sujet de laquelle des négociations se poursuivent sous les auspices de l'ONU, le Secrétaire général, les Etats de première ligne, la SWAPO et les cinq négociateurs occidentaux ont réaffirmé leur engagement à l'égard d'un règlement équitable, fondé sur les décisions du Conseil de sécurité. Cependant, tout progrès dépend du Gouvernement sud-africain et des Namibiens eux-mêmes. Les récentes élections au Zimbabwe ont utilement démontré que le processus électoral, loin de constituer une menace éventuelle pour la sécurité, pouvait résoudre des situations de manière pacifique et équitable et faciliter les efforts tendant à rapprocher divers éléments d'une société. Il est également clair, toutefois, que, si l'Afrique du Sud devait rejeter ce processus, il ne pourrait sans doute en résulter qu'un accroissement de la violence et l'isolement de ce pays au sein de la communauté internationale. Des discussions interminables ne peuvent remplacer une action significative et un progrès sensible est essentiel pour que les négociations se poursuivent.

62. Bien que la Décennie soit surtout centrée sur l'action internationale, particulièrement en Afrique australe, les programmes pour la Décennie à l'échelon national sont également importants. Le racisme ne consiste pas seulement en une série de barrières juridiques et d'actions concrètes; il consiste également en attitudes fermement enracinées et invétérées, qui dérivent en grande partie de normes de comportement au sein de la société, et nulle société n'est complètement exempte de l'ignorance et des conceptions fausses qui suscitent le racisme.

63. L'élimination du racisme exige une approche intégrée comportant des efforts pour modifier les attitudes et l'adoption de garanties juridiques pratiques pour protéger les victimes de la discrimination. Au Canada, le Gouvernement fédéral ainsi que les autorités provinciales ont mis en œuvre des programmes destinés à l'élimination des attitudes discriminatoires. En outre, une législation relative aux droits de l'homme a été adoptée par toutes les juridictions canadiennes pour assurer des procédures de recours contre toutes les formes de discrimination.

64. L'une des activités les plus importantes de la Décennie à l'échelon national, qui mérite d'être mieux connue et étudiée, est le séminaire sur les procédures de recours pour les victimes de la discrimination raciale, qui a eu lieu à Genève en juillet 1979. Le séminaire a conclu que, malgré l'existence de garanties juridiques contre la discrimination, des procédures de recours étaient nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions juridiques. Ces procédures varieront nécessairement d'un Etat à l'autre, en fonction du système juridique et des traditions sociales. Le séminaire a également précisé les éléments qu'il estime essentiels pour que ces procédures soient effectives pour tous les membres de la société. Selon la délégation canadienne, il est de toute première importance pour le système des Nations Unies que le séminaire ait reconnu le caractère essentiel de ces procédures pour la lutte contre la discrimination. La délégation canadienne estime qu'il importe de donner suite aux conclusions et aux recommandations du séminaire dans le cadre des activités régulières au cours de la Décennie et qu'il conviendrait le cas échéant, de les étendre à d'autres domaines, tels que la discrimination fondée sur le sexe, la religion, la langue, ou les opinions politiques et autres.

65. M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que la lutte pour l'élimination totale des foyers de racisme, de discrimination raciale et d'*apartheid*, afin de supprimer tous les vestiges de l'oppression coloniale, de mettre un terme aux atteintes à l'égalité des droits et d'obtenir l'indépendance des peuples, figure au nombre des objectifs les plus importants à atteindre sur le plan international. Le combat ininterrompu visant à supprimer le racisme et la discrimination raciale joue un rôle capital dans la lutte générale pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, pour la garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales et pour le progrès socio-économique.

66. En proclamant la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l'Organisation des Nations Unies a exprimé sa ferme détermination de parvenir à la suppression totale et définitive du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. La réalisation des objectifs de la Décennie constitue actuellement une tâche de première importance pour la communauté internationale et exige, plus qu'elle ne l'a jamais fait jusqu'ici, une action commune et des efforts conjugués de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

67. La République socialiste soviétique de Biélorussie note avec satisfaction que le début de la seconde moitié de la Décennie a été marqué par une victoire retentissante des forces patriotiques du Zimbabwe lors des élections générales qui se sont tenues dans ce pays. Cette victoire apporte une conclusion appropriée à la lutte héroïque que le peuple zimbabwéen a entreprise depuis de nombreuses années pour parvenir à la liberté et à l'indépendance et pour se libérer du régime raciste. Cette lutte, menée sous la conduite du Front patriotique, a bénéficié de l'appui des pays socialistes et de toutes les forces progressistes du monde entier.

68. Tout en se félicitant de la victoire du peuple zimbabwéen, il n'en est pas moins nécessaire de souligner que d'importants obstacles à la réalisation des objectifs de la Décennie doivent encore être surmontés. L'un d'eux est la politique criminelle de l'*apartheid* et du colonialisme appliquée par le régime raciste d'Afrique du Sud comme politique gouvernementale. L'existence du régime raciste de Pretoria, qui continue à ignorer avec cynisme toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies tendant à mettre un terme à la politique inhumaine de l'*apartheid* et à la discrimination raciale, à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie et à assurer le respect du droit des peuples à l'autodétermination, constitue une grave menace pour les pays d'Afrique et pour la paix et la sécurité internationales. L'Orga-

nisation des Nations Unies a instamment prié les Etats de ne ménager aucun effort pour isoler complètement le régime raciste sud-africain et pour suspendre toute coopération avec lui dans les domaines politique, économique, militaire et autres.

69. Toutefois, les monopoles impérialistes et certains pays occidentaux qui les protègent continuent à saboter toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, notamment le Programme pour la Décennie, et renforcent et élargissent en fait leur coopération avec les racistes sud-africains. La forme la plus dangereuse que revêt cette coopération, en particulier du fait des actes d'agression de l'Afrique du Sud à l'encontre d'Etats voisins et des mouvements africains de libération nationale, est la collaboration militaire continue de plusieurs pays occidentaux avec les racistes sud-africains, collaboration qui porte notamment sur la création d'une capacité nucléaire sud-africaine. Les exemples précis cités dans l'intervention du Directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, à la 25e séance du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud[8] montrent que l'embargo décrété par le Conseil de sécurité sur les armes destinées à l'Afrique du Sud demeure totalement sans effet car, dans les régions où il a été appliqué, le régime sud-africain a réussi, avec l'aide de ses alliés, à utiliser des moyens détournés, souvent avec la connivence de hauts fonctionnaires gouvernementaux, pour se procurer des munitions et du matériel.

70. Les tentatives faites à diverses reprises à l'Organisation des Nations Unies par les pays occidentaux, notamment les Etats-Unis, pour prouver qu'il est "impossible" d'appliquer les sanctions et autres décisions approuvées par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, ne sont absolument pas convaincantes et sont sans fondement. Les représentants de ces pays continuent d'empêcher l'adoption de décisions prévoyant des mesures efficaces pour mettre fin à la politique d'agression de l'Afrique du Sud. En même temps, ils se font les complices directs des opérations de répression massive auxquelles se livre le régime raciste sud-africain contre les patriotes de la Namibie et d'Afrique du Sud, au moyen d'actes d'agression et de provocation contre l'Angola, la Zambie et d'autres Etats africains voisins.

71. Comme plusieurs orateurs précédents l'ont noté, la politique de répression massive d'Israël à l'égard des populations arabes dans les territoires arabes occupés, et en Israël même, est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Cette répression ainsi que la création de nouvelles colonies israéliennes et d'autres actions violant les droits légaux des populations arabes palestiniennes, y compris leur droit de créer leur propre Etat indépendant, témoignent clairement du caractère raciste du sionisme.

72. Le racisme et la discrimination raciale demeurent pratique courante dans l'exploitation de l'homme par l'homme et continuent à se traduire par la souffrance de millions de travailleurs dans un grand nombre de pays. Dans plusieurs pays capitalistes, les travailleurs migrants et leurs familles sont victimes de diverses formes de discrimination. De nombreux pays occidentaux n'ont toujours pas appliqué la disposition importante du programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale figurant au paragraphe 15 de l'annexe à la résolution 34/24 de l'Assemblée générale, dans laquelle il est dit : "Tous les Etats devront adopter, à titre hautement prioritaire, des mesures pour déclarer punissable par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale et pour interdire les organisations fondées sur la haine et les préjugés raciaux, y compris les organisations néo-nazies et fascistes ainsi que les clubs et les institutions privées qui s'appuient sur des critères raciaux ou qui répandent des idées de discrimination raciale et d'*apartheid*".

73. Certains pays occidentaux continuent à refuser de devenir parties à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*[9] et à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale[6], qui occupent toutes deux une place importante dans les efforts conjugués des Etats pour mettre en œuvre le Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

74. Dans son pays, comme dans toutes les autres républiques de l'Union soviétique, toutes les traces de discrimination raciale et d'inégalité nationale ont été totalement supprimées. Le principe de l'égalité des droits des citoyens est affirmé dans la Constitution biélorussienne et appliqué dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle, quelle que soit la race ou la nationalité. La législation condamne toute restriction des droits ou l'octroi de tout privilège, direct ou indirect, à des citoyens du fait de leur race ou de leur nationalité et interdit également toute publicité reposant sur des prérogatives raciales ou nationales, sur l'hostilité ou sur le mépris.

75. S'inspirant, pour sa politique étrangère, des principes du léninisme, la RSS de Biélorussie a toujours préconisé l'élimination du racisme et de la discrimination raciale sous toutes ses formes et toutes ses manifestations. Elle préconise la mise en œuvre inconditionnelle par tous les Etats du Programme pour la Décennie et des autres décisions de l'Organisation des Nations Unies concernant l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. Elle est également disposée à appuyer d'autres mesures ou propositions efficaces dans le cadre du système des Nations Unies qui favorisent la réalisation des objectifs de la Décennie.

76. M. HASNAOUI (Maroc) estime qu'il est inutile d'évoquer un nouvel ordre mondial reposant sur la complémentarité et la solidarité ou d'envisager l'instauration d'un nouvel ordre économique international alors qu'une partie importante de l'humanité est encore victime de pratiques inadmissibles liées à la discrimination raciale. Le régime raciste d'Afrique du Sud poursuit son agression contre d'autres pays africains et continue à contrecarrer les efforts du peuple de Namibie pour accéder à l'indépendance,

[8] Voir S/AC.20/SR.25.

[9] Résolution 3068 (XXVIII), annexe.

comme d'ailleurs, dans les territoires arabes occupés, les autorités israéliennes continuent aussi à refuser au peuple palestinien le droit à la souveraineté et à l'autodétermination. Ces activités vont de toute évidence à l'encontre de la volonté de la communauté internationale.

77. Les peuples opprimés qui sont victimes du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* ont le droit d'exiger que la communauté internationale adopte des mesures précises pour réparer le préjudice qui leur est causé. Le langage humanitaire utilisé dans les résolutions internationales n'a guère de valeur pour ceux dont la vie quotidienne est affectée par la discrimination raciale. Il est capital que tous les pays reconnaissent leurs responsabilités en adoptant des mesures pratiques pour lutter contre le racisme.

78. Le Maroc condamne vigoureusement le régime exécrable d'*apartheid* en Afrique du Sud et ne ménage aucun effort pour isoler et détruire ce régime. Il soutient le peuple namibien dans sa lutte et continuera à fournir son aide et à assurer sa coopération à son représentant légitime, la SWAPO. Il continuera aussi à prêter assistance à tous les mouvements de libération analogues, en particulier en Afrique.

79. Jusqu'ici, les résultats obtenus dans le cadre de la Décennie n'ont guère été satisfaisants, et les actions entreprises par les pays qui sont en mesure d'exercer des pressions à l'encontre de l'Afrique du Sud et d'Israël n'ont pas répondu aux espoirs de la communauté internationale. L'agression récente de l'Afrique du Sud contre la Zambie montre que le régime de Pretoria peut continuer à défier la volonté de cette communauté en toute impunité, et les persécutions israéliennes continuelles à l'encontre des peuples des territoires arabes occupés constituent un exemple supplémentaire de l'inefficacité de l'action internationale.

80. Toutefois, comme en témoigne la lutte victorieuse du peuple zimbabwéen qui, sous la conduite du Front patriotique, a accédé à l'indépendance, il ne subsiste aucun doute quant à l'issue finale de la lutte des peuples opprimés. La délégation marocaine rend hommage au peuple zimbabwéen pour les sacrifices qu'il a consentis et pour le courage dont il a fait preuve pendant de nombreuses années. Son succès constitue une victoire non seulement pour l'Afrique mais pour le tiers monde tout entier.

81. Enfin, M. Hasnaoui dit que le Conseil est moralement obligé de contribuer à accélérer le processus d'émancipation des peuples opprimés. La délégation marocaine appuiera toutes les résolutions que le Conseil décidera d'adopter à cette fin, en particulier toute décision favorable à la convocation de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

82. M. NYAMEKYE (Ghana) dit que, lors de l'examen du point 2 de l'ordre du jour, de nombreux orateurs se sont dits satisfaits de l'accession du Zimbabwe à l'indépendance. Après avoir consulté d'autres délégations, la délégation ghanéenne estime qu'il conviendrait que le Conseil décide d'une mesure reconnaissant cet événement; il propose donc que le Président du Conseil communique le texte suivant au Président du Zimbabwe : "Le Conseil économique et social, réuni pour examiner la question de la Décennie des Nations Unies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tient à exprimer la satisfaction que lui cause l'indépendance du Zimbabwe, qui sera célébrée le 18 avril 1980, et à souligner que cet événement constitue un pas capital vers la réalisation des objectifs de la Décennie."

83. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter la mesure recommandée par le représentant du Ghana.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/112).

84. M. EDIS (Royaume-Uni) remercie les délégations qui ont reconnu le rôle que le Gouvernement britannique a joué dans le processus qui a mené à l'indépendance du Zimbabwe. Le Royaume-Uni a été heureux d'apporter cette contribution, mais il estime qu'il n'est que juste de souligner qu'il y a eu beaucoup d'autres contributions; il se félicite en particulier des efforts accomplis par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth lors de leur réunion à Lusaka en août 1979. La période ayant précédé l'indépendance a été marquée par de nombreuses difficultés, et M. Edis est heureux d'être en mesure de se féliciter de l'accession du peuple zimbabwéen à l'indépendance. Sa satisfaction sera non moins grande le jour, qu'il espère proche, où le Zimbabwe prendra place à l'Organisation des Nations Unies.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)* [E/1980/L.16]

MODIFICATIONS AU CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS POUR 1980 (E/1980/L.16)

85. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les modifications au calendrier des conférences et des réunions proposées dans le document E/1980/L.16.

86. M. GARCÍA REYNOSO (Mexique) est heureux d'annoncer que le Gouvernement mexicain a confirmé son offre d'accueillir à Mexico, du 23 juin au 4 juillet 1980, la Commission des sociétés transnationales lors de sa sixième session. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, le Gouvernement prendra à sa charge toutes les dépenses supplémentaires effectives qui résulteront de cette réunion.

87. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil souhaite accepter l'offre du Gouvernement mexicain. Il considérera de même que le Conseil souhaite que la dixième session du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite se réunisse non pas du 21 avril au 2 mai mais du 12 au 21 mai 1980.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/113).

88. M. METELITS (Etats-Unis d'Amérique) souligne que la raison de l'ajournement de la session du Groupe de travail intergouvernemental du code de conduite semble être le fait que le service compétent du Secrétariat n'a pas été en mesure de terminer ses travaux à temps. Tout en se félicitant de l'offre

* Reprise des débats de la 5e séance.

généreuse du Gouvernement mexicain d'accueillir la Commission des sociétés transnationales lors de sa session, il ne peut que déplorer les raisons qui sont à l'origine de l'ajournement de la dixième session du Groupe de travail intergouvernemental. Si un vote séparé avait eu lieu sur cette proposition spécifique, la délégation des Etats-Unis se serait opposée à cet ajournement.

La séance est levée à 18 h 20.

10e séance

Lundi 21 avril 1980, à 11 h 5.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.10

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite)* [E/1980/7 et Add.1 et 2, E/1980/10 et Add.1 à 3, E/1980/L.19]

1. Mme SEMICHI (Algérie), présentant, au nom des auteurs, le projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19, dit que, malgré toutes les professions de foi des Etats Membres depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le racisme et la discrimination raciale s'intensifient de jour en jour; il importe donc de déployer un effort collectif pour parvenir à l'élimination complète de ce fléau. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale a proclamé la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale[1]. Les rapports présentés régulièrement par le Secrétaire général conformément à la résolution 3057 (XXXVIII) reflètent le souci des Etats Membres de répondre, par leur législation nationale, à l'engagement qu'ils ont pris en appuyant la proclamation de la Décennie. Sur le plan international, la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a permis d'orienter l'action à mener à tous les niveaux pour atteindre les objectifs fixés par le Programme pour la Décennie qui figure en annexe à la résolution mentionnée antérieurement. Par sa résolution 34/24, l'Assemblée générale a adopté un programme d'activités à entreprendre au cours de la seconde moitié de la Décennie. Aux termes de la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a été chargé de la coordination du Programme pour la Décennie et de l'évaluation des activités entreprises pendant la Décennie, et c'est dans l'accomplissement de cette tâche que le Conseil, s'il adoptait le projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19, recommanderait le texte en question pour adoption par l'Assemblée générale. Depuis la publication de ce document, les délégations de Chypre et de la République démocratique allemande s'en sont portées coauteurs. Le projet de résolution reprend certaines dispositions de la résolution 1979/3 du Conseil économique et social, de la résolution 34/24 de l'Assemblée générale, y compris l'annexe y relative contenant le programme d'activités, ainsi que de la résolution 34/93 A de l'Assemblée générale.

[1] Résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale.

2. La représentante de l'Algérie appelle en particulier l'attention sur les alinéas du préambule du projet de résolution consacrés aux actes d'agression commis par le régime d'*apartheid* de Pretoria, à la menace que constitue ce régime pour la paix et la sécurité internationales, à la collaboration avec le régime raciste, à la victoire du peuple du Zimbabwe sur le régime raciste minoritaire de ce pays, ainsi que sur le paragraphe 12 du dispositif dans lequel l'Assemblée générale félicite le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts qu'il déploie et qui se sont traduits récemment par la tenue à Amsterdam du Séminaire international relatif à un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud. Au paragraphe 17 du dispositif, il est décidé de tenir en 1983 la seconde Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, les travaux préparatoires devant commencer au cours de la première session ordinaire de 1981 du Conseil. Les auteurs espèrent que le projet de résolution, qui reflète les préoccupations des Etats Membres quant à la nécessité de déployer des efforts concertés et de faire preuve d'une solidarité universelle pour éliminer le racisme et réaliser ainsi les idéaux de justice et d'égalité entre les peuples, sera adopté sans difficulté majeure.

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

3. M. CAHANA (Observateur d'Israël) dit qu'une fois de plus certaines délégations poursuivent, à l'occasion de la session du Conseil, leur campagne d'hostilité et de calomnies à l'égard d'Israël et de son peuple. Mener cette campagne sous prétexte de combattre le racisme est parfaitement cynique et grotesque. Celle-ci est fondée sur de fausses accusations et des insinuations malveillantes, dont l'introduction regrettable dans plusieurs documents de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et dans diverses résolutions a suscité l'indignation de toutes les personnes de bonne foi et provoqué la division des Etats Membres.

4. Ce n'est pas un hasard si les pays qui n'ont cessé d'attaquer Israël en répétant constamment les mêmes slogans dénués de sens ne se distinguent pas précisément par le respect qu'ils témoignent à leurs minorités ethniques, religieuses ou culturelles ou par leur souci des droits de l'homme et de la liberté, s'agissant de leurs propres ressortissants. En raison des réfé-

rences hostiles à Israël et au sionisme qu'elles contiennent, les résolutions relatives, notamment, à la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale sont inacceptables et elles ont suscité la profonde indignation et l'opposition d'un grand nombre de pays, d'importantes organisations et de secteurs de l'opinion publique mondiale connus pour leur soutien actif à la cause des droits de l'homme.

5. Lorsque le Programme pour la Décennie a été recommandé à l'Assemblée générale, la délégation israélienne, par répugnance pour la notion même de discrimination fondée sur la race, la couleur ou la religion et du fait que le peuple juif a été pendant des siècles en butte au racisme dans diverses régions du monde, l'a appuyé énergiquement et de manière non équivoque.

6. En tant que démocratie composée de divers groupes ethniques, religieux et linguistiques, l'Etat d'Israël s'est employé, dès sa création, à assurer l'égalité de tous ses habitants en matière de droits politiques et sociaux et à éliminer toutes distinctions, interdictions, restrictions ou préférences fondées sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique comme faisant obstacle, ainsi qu'en témoigne le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, à l'exercice, sur un pied d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Israël souhaitait vivement participer aux activités de la Décennie, mais les extrémistes arabes, qui sont eux-mêmes racistes, n'ont pas tardé à faire de la Décennie un instrument de leurs menées belliqueuses, politiques et militaires contre l'Etat d'Israël et ont réussi, par la diffamation, les propos injurieux et les pressions politiques et économiques, dans lesquelles le pétrole et les pétrodollars ont joué un rôle décisif, à introduire leurs propres préjugés et leur hostilité à l'égard d'Israël dans les résolutions et déclarations de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales.

7. Ceux qui ont déclenché une guerre de génocide contre le peuple kurde, ont massacré plus de 500 000 Noirs en Afrique et tiennent une petite communauté juive en otage de leur haine politique soutiennent que la vaste région qui s'étend de l'Atlantique au golfe Persique devrait être exclusivement arabe. Ceux qui rendent la vie intolérable aux communautés non musulmanes des pays arabes ont l'audace, de concert avec leurs alliés, de brandir l'étendard de la lutte contre le racisme pour justifier la guerre injuste qu'ils mènent contre un peuple et une nation qui ont été victimes du racisme et n'ont cessé de lutter contre la discrimination raciale. La campagne gratuite déclenchée contre Israël et le sionisme à l'Organisation des Nations Unies est motivée par des raisons purement politiques; le sionisme et le racisme ne sont pas apparentés; bien au contraire, le sionisme rejette la discrimination raciale et son objectif est d'éliminer le racisme.

8. Malheureusement, les relations d'Israël avec de nombreux pays arabes sont encore troublées par des conflits politiques ou militaires. S'il existe effectivement de grandes différences culturelles entre les Israéliens et les Arabes et si la politique militaire d'Israël peut prêter à controverse, c'est bien l'hostilité persistante et implacable des Arabes, la subversion et la terreur qui ont contraint Israël à prendre des mesures défensives. Son attitude à l'égard des Arabes ne saurait en aucun cas être qualifiée de raciste; toutefois, les Arabes qui refusent de traiter Israël autrement qu'en ennemi ne peuvent s'attendre qu'Israël les traite d'une autre façon. Ceux qui, à l'instar de la plus grande des nations arabes qui a récemment fait la paix avec lui, ne manifestent pas d'hostilité envers Israël, le trouvent bien disposé à leur égard. Les Israéliens éprouvent pour le peuple égyptien la plus grande amitié et le plus profond respect.

9. En condamnant le sionisme, les ennemis d'Israël contestent son droit même à l'existence et le droit de son peuple à l'autodétermination et à la souveraineté. Le fait de contester l'existence de la nation israélienne n'est pas seulement dirigé contre Israël et le sionisme, mais aussi contre les Sémites. C'est un exemple de la discrimination que l'Organisation des Nations Unies est chargée de combattre et d'éliminer.

10. On pourrait fort bien considérer que le sionisme est le plus ancien des mouvements de libération. Il émane d'un nationalisme qui est aussi naturel et légitime que celui de n'importe quel autre Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, et son but a été de libérer un peuple des persécutions raciales et religieuses et du joug étranger. Assimiler le sionisme au racisme c'est assimiler le nationalisme de n'importe quelle nation au racisme. Le fait que l'alliance impie des ennemis des Israéliens et des Sémites ait réussi à insérer des références condamnant le sionisme dans les résolutions et déclarations de l'Organisation prouve tout simplement leur habilité à manipuler les organisations internationales intéressées en déformant la vérité et en bafouant les principes de la Charte des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies, si elle veut que la lutte qu'elle mène contre le racisme soit fondée sur l'intégrité intellectuelle et morale, doit tout d'abord bannir le cynisme et l'hypocrisie dont tous ses efforts demeureront empreints tant qu'elle persistera à assimiler le sionisme au racisme.

11. Un grand nombre d'Etats Membres se sont engagés à promouvoir la paix entre Israël et les Arabes; ce n'est pas servir cette cause que de faire outrage à l'une des parties; la réconciliation implique la confiance. Seules des mesures positives pourraient mettre fin à jamais à une telle supercherie, et l'Observateur d'Israël demande instamment aux membres du Conseil de rejeter sans équivoque toute tentative visant à perpétuer des contre-vérités et des mensonges et d'appuyer sans réserve les efforts visant à mettre réellement fin au racisme.

12. M. AL-ZUBI (Jordanie) déclare que le représentant de l'entité israélienne raciste et sioniste s'est donné beaucoup de mal pour justifier les activités illégales et les pratiques d'intimidation auxquelles le peuple palestinien est soumis quotidiennement. Les déportations, les expropriations de terre et les saisies d'écoles et de biens se poursuivent. Le Conseil de sécurité a examiné récemment la question des mesures prises par Israël à la suite de la manifestation du peuple palestinien à Hébron réclamant le respect de ses droits conformément à la Charte des Nations Unies et à diverses résolutions adoptées par le Conseil économique et social et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

13. La délégation jordanienne se réserve le droit de réfuter les allégations du représentant d'Israël à la séance suivante du Conseil.

14. Se référant au projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19, le représentant de la Jordanie fait observer qu'il est temps que le Conseil se prononce. Ce ne sont pas seulement les peuples d'Afrique australe qui sont victimes du racisme. Par sa résolution 3379 (XXX) du 10 novembre 1975, l'Assemblée générale a déclaré que le sionisme est une forme de racisme; le projet de résolution doit donc mentionner les territoires arabes occupés. Il propose d'insérer un membre de phrase à cet effet dans les paragraphes 2 et 8 du dispositif du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19, après les références faites à l'Afrique australe. A la dernière ligne du paragraphe 9 du dispositif, les mots "de sionisme" devraient être insérés entre "de discrimination raciale" et "d'*apartheid*".

15. Le PRÉSIDENT demande au représentant de la Jordanie de communiquer ses amendements par écrit au Secrétariat pour que les auteurs puissent les examiner.

16. Mme SEMICHI (Algérie) annonce que le Soudan s'est porté coauteur du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19.

17. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil reprendra l'examen du projet de résolution lorsque l'état des incidences financières sera disponible.

La séance est levée à 11 h 35.

11e séance

Mercredi 23 avril 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.11

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique (E/1980/44, E/1980/L.22)

1. M. GALIB (Observateur de la Somalie) indique qu'il est nécessaire de mobiliser l'aide internationale pour éviter la famine et la mort à des centaines de milliers de personnes vivant actuellement dans des camps de réfugiés et parmi la population de Somalie. La Mission interinstitutions des Nations Unies qui s'est rendue en Somalie en décembre 1979 a estimé dans son rapport (E/1980/44) que le montant de l'aide nécessaire pour 1980 s'élève approximativement à 120 millions de dollars, auxquels il faut ajouter une somme d'à peu près 20 millions de dollars pour l'infrastructure et les services qui s'occupent des camps de réfugiés. La Somalie ne peut à elle seule assumer la charge que représente un afflux massif de réfugiés, dont le nombre égale le quart de sa population et dont 90 p. 100 sont des femmes et des enfants en mauvaise santé et complètement démunis.

2. Il a été répondu généreusement aux demandes d'aide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mais, malheureusement, les sommes reçues ou les contributions annoncées jusqu'ici sont loin de couvrir les besoins. Les fournitures de vivres annoncées jusqu'ici, par exemple, représentent moins du quart des quantités nécessaires pour nourrir une population de 640 000 personnes; en fait, les estimations de l'Organisation des Nations Unies, fondées sur ce dernier chiffre, devraient à coup sûr être augmentées de 17 p. 100 pour couvrir les besoins d'environ 750 000 personnes; c'est ce chiffre en effet qu'atteindrait la population des réfugiés dans les camps, ainsi qu'il ressort de l'étude d'une mission envoyée ultérieurement sur le terrain, entreprise conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), qui évaluait l'afflux quotidien des réfugiés à 2 000 personnes. Les réfugiés, bien que pour la plupart des Somalis de Somalie occidentale, comprennent de 15 à 20 p. 100 de non-Somalis qui ont des problèmes de langue.

3. En tant que ministre responsable de la question des réfugiés, M. Galib s'est rendu fréquemment dans les camps et a une connaissance personnelle des conditions de vie qui y règnent. Les volontaires internationaux et somalis travaillant parmi les réfugiés sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont dignes d'éloges pour le travail pénible qu'il leur faut accomplir dans des conditions astreignantes, 24 heures sur 24, du fait de l'ampleur des problèmes qui se posent. On trouve parmi eux des médecins, des membres de professions paramédicales et d'autres volontaires fournis par des œuvres privées telles que Médecins sans frontières (France), le Catholic Institute of International Rehabilitation (Royaume-Uni), l'Association universitaire pour la coopération internationale (Italie), l'Organisation de secours en cas de catastrophe (Suède), les Opérations de secours (Suisse) et l'OXFAM. Le problème de la santé dans les camps est particulièrement préoccupant, du fait que 61 p. 100 des réfugiés sont des enfants et que le manque de médecins, d'infirmières et de médicaments est extrême. Dans un camp dans lequel l'observateur s'est rendu récemment, il y a 20 morts par jour, pour la plupart des enfants.

4. Pour chaque réfugié vivant dans les camps, il y en a deux qui vivent en dehors et, parmi eux, un grand nombre de gens des campagnes qui ont passé la frontière avec une partie de leur bétail et représentent un lourd fardeau pour le pays, dont les ressources sont limitées en ce qui concerne les pâturages, la nourriture, les vêtements, les médicaments et les services de base tels que l'approvisionnement en eau, les services de santé et l'éducation.

5. La situation des réfugiés en Somalie, que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déjà reconnue comme étant la plus grave qui soit au monde, risque de devenir catastrophique si la communauté internationale ne fait pas des efforts concertés et immédiats pour éviter une tragédie humaine de la plus grande ampleur. M. Galib demande au Conseil d'adopter une résolution afin de mobiliser l'aide humanitaire requise.

6. M. KELLY (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) dit que la population des réfugiés et des personnes déplacées dans les quatre pays — Djibouti, l'Ethiopie, la Somalie et le Soudan — a considérablement augmenté par rapport au chiffre d'à peu près un million qu'elle atteignait en avril 1978, c'est-à-dire à l'époque où le HCR a lancé un appel spécial aux fins de ses programmes d'assistance humanitaire dans la Corne de l'Afrique, appel que le Conseil a fait sien dans sa résolution 1978/39.

7. Djibouti, pays qui compte quelque 300 000 habitants, a maintenant accueilli 20 000 réfugiés, à raison de 300 personnes entrant dans le pays régulièrement chaque mois. Le HCR a apporté une aide de 2 millions de dollars provenant de l'appel de 1978 et fournira à peu près un million de dollars en 1980 pour aider le Gouvernement à assurer l'approvisionnement en vivres, les services médicaux et l'éducation et à créer un centre de transit. Les possibilités d'intégration sur place sont extrêmement limitées et beaucoup de réfugiés, en particulier ceux qui ont fait des études supérieures, souhaitent aller ailleurs. Le HCR a recherché s'il existait des possibilités de réinstallation et pense obtenir des résultats positifs, mais des efforts constants sont nécessaires non seulement pour aider les réfugiés dans leur détresse, mais également pour trouver des solutions à long terme en ce qui les concerne.

8. En Ethiopie, le HCR a lancé un programme de 5 millions de dollars en faveur de 150 000 personnes déplacées, avec des fonds provenant de son appel de 1978. Le nombre des personnes déplacées ayant augmenté en 1979, le HCR a consacré 2 millions de dollars supplémentaires à l'installation sur place, à l'alimentation, au transport des secours en nature, aux médicaments et à la reconstruction des écoles et des cliniques, au bénéfice de 20 000 familles de réfugiés nouvellement arrivés dans les provinces du Balié et du Sidamo. En 1980, le reliquat des fonds obtenus suite à l'appel de 1978, soit une somme de 610 000 dollars, est consacré à l'aide et aux secours en faveur des personnes déplacées en Ethiopie.

9. En Somalie où, comme il est indiqué au paragraphe 35 du document E/1980/44, les sources gouvernementales estimaient que le nombre moyen des réfugiés dans les camps se situait entre 640 000 et 750 000 en 1980, le HCR a dû augmenter les sommes qu'il consacre aux opérations spéciales de secours, qui sont passées de 3,3 millions de dollars en 1978 à 7,4 millions de dollars en 1979. Outre les sommes nécessaires à l'achat de vivres par l'intermédiaire du PAM, le rapport de la Mission interinstitutions estime que 40,7 millions de dollars sont nécessaires à la mission générale de secours du HCR; jusqu'ici, les contributions versées atteignent 15,7 millions de dollars. Etant donné la situation extrêmement pressante dans laquelle se trouvent les réfugiés en Somalie, le personnel du HCR dans le pays a dû être considérablement renforcé.

10. Au Soudan, il y a eu un afflux massif de réfugiés en 1978 et en 1979, et le HCR a consacré 3 millions de dollars à secourir et installer 42 000 réfugiés dans le cadre de programmes de colonisation rurale agricole. On estime que le nombre de réfugiés au Soudan a atteint 441 000 en 1980, et les sommes qui leur sont consacrées cette année par le HCR ont été portées à 9 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars pour l'éducation des nombreux jeunes réfugiés. Le HCR a également rencorcé son personnel au Soudan. Le Gouvernement soudanais a convoqué une Conférence internationale extraordinaire pour les réfugiés, qui doit se tenir à Khartoum en juin 1980, et dont le HCR souhaite qu'elle soit couronnée de succès.

11. On voit donc que la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique est extrêmement grave. Le Haut Commissariat, avec les fonds limités dont il dispose, fait tout ce qui est en son pouvoir pour aider les réfugiés mais, à long terme, il compte sur les contributions des gouvernements pour faire face à des besoins qui dépassent de beaucoup ses ressources. Le Haut Commissariat est persuadé que le Conseil l'aidera à secourir les malheureux.

12. M. IBRAHIM (Ethiopie) dit que la situation politique et militaire dans la Corne de l'Afrique et les événements qui s'y sont déroulés depuis l'indépendance de la Somalie en 1960 sont bien connus de tous les membres du Conseil et replacent la question des prétendus réfugiés en Somalie dans sa juste perspective. La question, éminemment humanitaire, a été soulevée dans le but d'obtenir par le cynisme et la propagande ce qu'on n'a pu gagner par la ruse et par la guerre ouverte.

13. La longue lutte anticolonialiste de l'Ethiopie est bien connue. La Somalie, héritière du rêve expansionniste du colonialisme, a, pour appuyer ses revendications territoriales absurdes contre l'Ethiopie, mené trois guerres d'agression en moins de deux décennies, utilisant tout d'abord des soldats déguisés en bergers nomades et exploitant les similarités ethniques des peuples de la Corne de l'Afrique, plus particulièrement prononcées aux zones frontières. Les pertes en vies humaines, les destructions et les troubles en Ethiopie ont eu des conséquences incalculables. L'armée somalie a, elle aussi, subi de lourdes pertes, et les soldats peu nombreux qui ont eu la chance de rentrer dans leur pays étaient les blessés et les mutilés. C'est pourquoi la population somalie compte aujourd'hui une proportion anormalement élevée de femmes et d'enfants, ainsi qu'il apparaît dans la population des prétendus camps de réfugiés.

14. Il est clair que la Somalie est inquiète et préoccupée par sa situation économique qui résulte d'une extrême pauvreté aggravée par la guerre et des périodes de sécheresse successives. Bien que le rôle des sécheresses dans l'aggravation de la situation soit nettement évoqué au paragraphe 27 du rapport de la mission qui s'est rendue en Somalie (E/1980/44), l'observateur de la Somalie, en exposant le problème des réfugiés au Conseil, n'a pas une seule fois mentionné la dernière sécheresse, qui est la cause réelle de l'immense tragédie humaine que connaît ce pays. La population frappée par la sécheresse et les familles des victimes de guerre sont entassées dans des camps de fortune et exhibées aux yeux de la communauté internationale en tant que réfugiés.

15. M. ADAN (Observateur de la Somalie), soulevant un point d'ordre, dit que le représentant de l'Ethiopie devrait limiter ses observations au sujet que le Conseil est en train d'examiner.

16. Le PRÉSIDENT demande au représentant de l'Ethiopie de se limiter au point de l'ordre du jour à l'examen.

17. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), soulevant un point d'ordre, dit que, puisque la Somalie n'est pas membre du Conseil économique et social, son observateur n'est pas autorisé à formuler des commentaires sur le contenu d'une déclaration faite par un membre du Conseil. Aucune disposition du règlement intérieur ne permet à un observateur de soulever un point d'ordre. Qui plus est, toute proposition faite par un observateur doit être appuyée par un membre du Conseil pour pouvoir être examinée. Le représentant de l'Union soviétique prie donc le Président de ne donner la parole qu'aux membres du Conseil.

18. Le PRÉSIDENT dit que, en application de l'article 72 du règlement intérieur, le Conseil peut inviter tout membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil à participer à ses débats, mais qu'un Etat ainsi invité n'a pas le droit de vote. D'autre part, une distinction doit être nettement établie entre les questions ressortissant à l'exercice du droit de réponse et les questions qui sont des points d'ordre.

19. M. IBRAHIM (Ethiopie) dit que le Gouvernement somali a essayé d'obtenir une aide internationale en faveur des victimes de la sécheresse et s'est appuyé sur le faux prétexte des réfugiés pour poursuivre sa grossière ingérence dans les affaires intérieures de l'Ethiopie. Il importe que la communauté internationale établisse clairement le bien-fondé des dires de la Somalie en ce qui concerne les prétendus réfugiés, dont le nombre dépasse de loin celui des habitants des régions d'Ethiopie dont ils sont censés venir. Tant que cela ne sera pas fait, l'aide internationale à la Somalie doit conserver un caractère strictement humanitaire et être utilisée uniquement pour sauver la vie de ceux qui souffrent de la sécheresse et des menées guerrières de leurs dirigeants belliqueux. Trop de guerres ont été menées dans cette région par la Somalie, qui ont entraîné sans raison la mort, la destruction et d'indescriptibles souffrances humaines. Les préparatifs d'une autre guerre se poursuivent activement et, rien qu'au cours des quelques dernières semaines, l'armée régulière somalie a pénétré d'environ 50 à 80 km en territoire éthiopien.

20. M. ADAN (Observateur de la Somalie) estime que le représentant de l'Ethiopie se sert du Conseil comme d'une tribune à seule fin d'attaquer le Gouvernement somali, et qu'il traite de questions dont le Conseil n'a pas à débattre.

21. De l'avis du PRÉSIDENT, il ne fait aucun doute que le mandat du Conseil, tel que le prévoit la Charte des Nations Unies, se limite à certaines questions économiques et sociales. Bien que tout débat sur un problème humanitaire englobe forcément le contexte géographique et historique qui l'accompagne, il convient de ne pas aborder de questions présentant un caractère essentiellement politique. Le Président demande au représentant de l'Ethiopie de se limiter à la question à l'étude et d'éviter de se référer aux problèmes politiques.

22. M. IBRAHIM (Ethiopie) dit que la totalité des vivres, des fournitures médicales et des autres formes d'assistance mises à la disposition de la population qui souffre de la sécheresse en Somalie continueront d'être détournés au profit de l'effort de guerre, pendant que des femmes, des enfants et des personnes handicapées mourant de faim seront rassemblés dans des camps et présentés comme des réfugiés, pour attirer l'aide internationale. Dans ces conditions et tant que la Somalie poursuivra sa guerre d'agression, l'Ethiopie considérera toute l'assistance accordée à la Somalie comme une subvention directe à l'effort de guerre de ce pays.

23. M. ADAN (Observateur de la Somalie) dit que le représentant de l'Ethiopie porte des accusations non fondées; il prie de nouveau le Président de demander au représentant de l'Ethiopie de limiter ses remarques au point de l'ordre du jour à l'examen.

24. M. AFANASIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que, en vertu de l'article 43 du règlement intérieur, un représentant peut, à tout moment, présenter une motion d'ordre. Cette règle ne s'applique pas aux observateurs et l'observateur de la Somalie n'a par conséquent pas le droit d'intervenir constamment dans les travaux du Conseil.

25. Le PRÉSIDENT fait remarquer que, à l'article 43, le terme "représentant" se réfère soit à un membre du Conseil, soit à un observateur. Il demande à tous les membres et à tous les observateurs de respecter le règlement intérieur et de s'abstenir de présenter des motions d'ordre. La possibilité d'exercer le droit de réponse sera largement accordée.

26. M. IBRAHIM (Ethiopie) déclare que, dans le but de tirer profit, au maximum, de la dangereuse situation internationale actuelle, le Gouvernement somali a ouvertement offert son territoire comme base militaire au plus offrant. Alors que la Somalie insiste auprès de l'un des principaux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord afin d'obtenir le matériel militaire perfectionné dont elle a besoin pour poursuivre son agression contre l'Ethiopie, il est demandé à la communauté internationale d'entreprendre la tâche urgente de nourrir, vêtir et abriter les victimes de la sécheresse et les pauvres de la Somalie, pour permettre au Gouvernement de se

décharger de cette responsabilité. Les habitants de cette région déchirée par la guerre ont pendant trop longtemps souffert de calamités trop nombreuses. Après la sécheresse de 1973, des centaines de milliers de personnes sont mortes de faim avant que la nouvelle de la situation ne parvienne au monde extérieur. Grâce à l'assistance promptement et généreusement accordée par la communauté internationale, le Gouvernement éthiopien a, dès 1976, non seulement mis en place l'infrastructure voulue pour fournir des secours, mais également produit suffisamment d'excédents de céréales pour aider les nomades de la région frappée par la sécheresse. La guerre d'agression lancée par la Somalie en juin 1977 a entraîné la destruction de cette infrastructure et le déplacement de près de 2 millions de personnes. La préoccupation primordiale des personnes ainsi déplacées étant la sécurité, il n'est que normal que plusieurs centaines d'entre elles aient fui vers la Somalie; certaines sont ensuite revenues en Ethiopie, où elles bénéficient maintenant d'une aide.

27. Enfin, le représentant de l'Ethiopie appelle l'attention sur le projet de résolution E/1980/L.22 relatif à l'assistance aux personnes déplacées en Ethiopie et exprime l'espoir que celui-ci sera adopté par le Conseil à la lumière de ses observations.

28. M. ELFAKI (Observateur du Soudan) dit qu'au cours des récentes années le nombre des réfugiés enregistrés qui se sont installés au Soudan pour diverses raisons est passé à près d'un demi-million. Bien que ce nombre grève lourdement les ressources limitées du pays, le Gouvernement soudanais reste fidèle à l'engagement qu'il a pris d'accorder toute l'aide humanitaire possible et d'appliquer toutes les conventions régionales et internationales sur les droits des réfugiés. Avec l'aide du HCR et de certaines organisations bénévoles, il a pu, dans une certaine mesure, alléger le sort du nombre croissant de réfugiés en accordant des secours et en établissant un certain nombre de zones d'établissement organisées où certains d'entre eux ont effectivement pu devenir économiquement indépendants. En dépit de ces efforts, l'afflux continu de réfugiés réduit pratiquement à néant les efforts déployés pour créer des zones d'établissement régulières offrant un niveau de vie acceptable et constitue une lourde charge pour les services municipaux et autres des agglomérations urbaines où les réfugiés se sont, en grand nombre, spontanément installés.

29. M. Elfaki rappelle qu'à la trentième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire le Soudan a annoncé qu'il proclamait 1980 Année des réfugiés au Soudan dans le but d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort des réfugiés[1]. Afin de s'assurer l'aide la plus large possible, le Gouvernement organise à Khartoum, le 20 juin 1980, une Conférence internationale sur les réfugiés au Soudan dont le principal objectif est de lancer une campagne internationale pour appeler l'attention du monde sur la gravité des problèmes des réfugiés au Soudan. On espère que la Conférence et la campagne qui lui fera suite permettront de réunir les ressources voulues pour financer divers projets visant à mettre fin à l'installation spontanée de réfugiés et à fournir à la majorité d'entre eux des zones d'établissement régulières dotées de tous les services d'infrastructure nécessaires pour leur permettre de devenir autosuffisants. M. Elkafi lance un appel à tous les pays amis, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales et bénévoles afin que tous participent efficacement à la Conférence de Khartoum et contribuent généreusement aux efforts faits par son gouvernement pour améliorer le sort des réfugiés. Un projet de résolution à cet effet sera présenté au Conseil, et le représentant du Soudan exprime l'espoir que celui-ci bénéficiera de l'appui des membres.

30. M. KANE (Sénégal) dit que, en sa qualité de représentant d'un pays très éloigné de la Corne de l'Afrique, il espère ramener un certain calme dans la discussion. Estimant que le point dont se touve saisi le Conseil est de caractère purement humanitaire, la délégation du Sénégal se joindra aux auteurs des trois projets de résolution qui doivent être présentés. La nécessité d'une aide humanitaire dans la région s'impose d'urgence étant donné le nombre de réfugiés qui meurent chaque jour dans les camps en Somalie et le caractère particulièrement explosif de la situation militaire et stratégique qui fait que les réfugiés se trouvent livrés à eux-mêmes. Si les raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays sont diverses, il n'en reste pas moins qu'ils constituent près du quart de la population totale de la Somalie, et que près de 20 000 d'entre eux ont été enregistrés à Djibouti, alors que l'on estime au double le nombre de ceux qui ont passé la frontière. Au Soudan, qui a des frontières communes avec neuf autres pays, il est certain que le nombre des réfugiés est supérieur aux 400 000 que le Gouvernement a réussi à enregistrer. Le représentant du HCR et l'observateur de la Somalie ont donné une idée de l'immensité des besoins. Le groupe de pays qui parrainera les projets de résolution sur l'aide humanitaire à la Somalie estime que le sort des réfugiés et des personnes déplacées est un problème humain; il ne s'agit pas de blâmer ou d'accuser leur pays d'origine. De par sa propre expérience, le Sénégal sait que, lorsqu'un gouvernement a décidé de donner refuge à un mouvement de libération nationale, il doit inévitablement se préparer à recevoir des réfugiés.

31. M. Kane constate que ceux qui se sont opposés à l'inclusion de ce point à l'ordre du jour n'ont pas tardé à soumettre un projet de résolution à son sujet; il s'en félicite car il y voit la preuve que les partisans de l'étude de cette question avaient raison. A vrai dire, la délégation sénégalaise aurait été heureuse de se joindre aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.22 si on le lui avait demandé. Dans l'un des projets de résolution dont le Conseil sera saisi, il sera lancé un appel en vue de l'organisation d'une conférence internationale analogue à celles qui ont été organisées pour les réfugiés vietnamiens et kampuchéens. Il faut espérer que la communauté internationale pourra aider les réfugiés de la Corne de l'Afrique comme elle l'a fait dans d'autres parties du monde.

32. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) appuie fermement les sages remarques du représentant du Sénégal. La délégation de la République-Unie de Tanzanie serait également prête à se joindre aux auteurs de tous les projets de résolution relatifs à une assistance humanitaire aux réfugiés de la Corne de

[1] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 12 A* (A/34/12/Add.1), par. 24.

l'Afrique et espère que le Conseil pourra les adopter par consensus.

33. On estime au bas mot qu'il y a environ 4 millions de réfugiés en Afrique. Il n'en reste pas moins que ceux de la Corne de l'Afrique font actuellement face aux difficultés les plus graves et que la communauté internationale ainsi que les organismes des Nations Unies devraient leur accorder la toute première priorité.

34. M. JERE (Malawi), présentant le projet de résolution E/1980/L.22 au nom de ses auteurs, fait remarquer que, comme il a été suggéré lorsque le Conseil a examiné le point 3 de l'ordre du jour concernant, entre autres, l'assistance aux régions de l'Ethiopie victimes de la sécheresse (6e séance), le texte comporte des paragraphes qui ont été repris du projet de résolution figurant dans le document E/1980/L.18. Le nouveau projet de résolution sur l'assistance aux personnes déplacées en Ethiopie a été rédigé avec le plus grand soin afin d'éviter toute controverse et les auteurs espèrent par conséquent qu'il n'y aura aucune difficulté à réunir un consensus à son sujet. Ils demandent au Conseil de prendre sans retard les mesures qui s'imposent.

35. Le PRÉSIDENT déclare que, étant donné que le projet de résolution a des incidences financières, le Conseil l'examinera ultérieurement.

36. M. FARAH DIRIR (Observateur de Djibouti) souligne que, dans le monde entier, le sort honteux des réfugiés et des personnes déplacées pose un immense problème dont l'homme est la cause et dont la solution exige l'intervention de l'homme. La délégation djiboutienne se joint aux autres délégations qui demandent, de la part de la communauté internationale, la participation la plus large possible afin qu'il soit fait face aux besoins de ceux dont on peut dire à juste titre qu'ils sont "les damnés de la terre". Sans la participation continue et l'appui actif de l'ensemble de la communauté internationale, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ne sera pas en mesure de poursuivre la tâche consistant à faire en sorte qu'un asile sûr soit offert aux réfugiés et aux personnes déplacées et que leurs besoins élémentaires se trouvent satisfaits. La délégation djiboutienne partage la préoccupation du Haut Commissaire devant la gravité de la situation qui règne dans la Corne de l'Afrique et appuie l'appel lancé à la communauté internationale afin d'obtenir son assistance et son concours. Djibouti, qui est l'un des pays intéressés, est reconnaissant de l'assistance qui a déjà été apportée et qui donne actuellement des résultats positifs pour diverses raisons dont la moindre n'est pas le fait que son gouvernement est disposé à coopérer étroitement avec le personnel du Haut Commissariat, avec celui d'autres organisations telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et avec les diverses organisations non gouvernementales.

37. Le problème des réfugiés a constamment préoccupé le Gouvernement djiboutien depuis l'accession du pays à l'indépendance. Les réfugiés, qui représentent maintenant 15 p. 100 de la population totale, constituent une lourde charge pour le Gouvernement qui s'efforce d'améliorer les médiocres services sociaux du pays. Les besoins élémentaires des réfugiés officiellement immatriculés, qui vivent dans deux camps, sont satisfaits grâce aux efforts du HCR, mais la plupart des réfugiés ont été absorbés par des familles, ce qui grève un peu plus les maigres ressources des ménages, ou se trouvent dans des camps de transit ou, pis encore, ne se sont pas vu attribuer d'abri ou de secours d'aucune sorte. Les principaux problèmes sont l'insuffisance des approvisionnements en vivres, des soins médicaux et des installations sanitaires, et la pénurie de vêtements et de lieux d'hébergement. Malgré les efforts considérables qui ont été déployés par l'organisation bénévole Médecins sans frontières, les enfants et les mères allaitantes souffrent de carences protéiniques et les réfugiés, dans leur ensemble, sont en proie à la maladie et à la malnutrition. Les villages de toile qui ont été créés sont surpeuplés et de nombreux réfugiés doivent se contenter d'abris temporaires en tôle ondulée et carton, tandis que d'autres sont sans abri; c'est là un problème particulièrement grave dans un pays au climat rude et aride.

38. Le Gouvernement a institué un programme à long terme pour remédier à la situation des réfugiés, mais son succès dépendra de l'appui que la communauté internationale apportera aux efforts qui sont faits pour faciliter la réinstallation des très nombreux réfugiés qui ne peuvent s'intégrer dans la population locale. M. Farah Dirir espère donc que tous les secteurs de la communauté internationale répondront généreusement à l'appel du Haut Commissaire. Sa délégation fera distribuer incessamment un projet de résolution relatif à l'aide à Djibouti.

39. Le PRÉSIDENT annonce que le Kenya s'est joint aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.22.

40. M. ADAN (Observateur de la Somalie), exerçant son droit de réponse, fait observer que le Conseil a entendu de la part du représentant de l'Ethiopie, qui a jugé bon, pour des raisons politiques, de soulever des questions qu'il aurait pu soulever ailleurs, une déclaration qui constitue une attaque virulente contre le Gouvernement somali. Mais c'est là chose courante et, ce qui console M. Adan, c'est que, à force d'être répétées, de telles déclarations perdent pratiquement tout leur sens.

41. Le représentant de l'Ethiopie a essayé de convaincre le Conseil que les Somalis qui luttent contre le régime éthiopien en Somalie occidentale sont des Ethiopiens. Ceux qui se donneront la peine de lire les annales authentiques de l'histoire, et non la version sérieusement faussée qu'en a présentée le représentant de l'Ethiopie, sauront que la Somalie est une nation et non pas une notion géographique pure et simple. Chacune des accusations proférées par le représentant de l'Ethiopie peuvent être retournées contre l'Ethiopie. C'est la politique colonialiste de l'ancien Empire maintenant poursuivie par le gouvernement dit révolutionnaire qui est à l'origine de tous les problèmes qui se posent dans la Corne de l'Afrique. On espérait que, à la suite du changement de régime, les nouveaux dirigeants se rendraient compte des injustices perpétrées contre les Somalis depuis plus d'un siècle, mais ce n'est pas ce qui est arrivé.

La politique éthiopienne continue à être celle de l'impérialisme et du colonialisme. Les régions de la Somalie qui étaient autrefois colonisées par le Royaume-Uni et l'Italie sont devenues indépendantes, mais la population de la région, qui reste soumise au colonialisme de l'Ethiopie, continue à lutter pour l'autodétermination. Le représentant de l'Ethiopie a prétendu que la Somalie se vend au plus offrant. Ceux qui vivent dans des maisons de verre sont toujours les premiers à jeter la pierre. C'est l'Ethiopie et non la Somalie qui a vendu son âme et sa souveraineté à des étrangers. Le monde n'ignore pas que 25 000 soldats cubains sont déployés en Ethiopie depuis 1978, et que des milliers d'experts soviétiques ou originaires de pays membres du Pacte de Varsovie sont présents en Somalie occidentale, en Erythrée et en Ethiopie. Les informations extraites du *New York Times* sont peut-être vraies ou non. Une autre preuve du fait que c'est l'Ethiopie qui a vendu son âme a été apportée lors du débat au Conseil; le protecteur de la délégation éthiopienne, à savoir le représentant de l'Union soviétique, a pris la parole à maintes reprises pour essayer de défendre son protégé.

42. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), prenant la parole sur une motion d'ordre, rappelle qu'au début de la séance l'observateur de la Somalie a pris la parole sur des motions d'ordre afin d'inviter instamment les délégations à traiter uniquement de la question en discussion; or il vient lui-même de parler pendant 12 minutes sans prononcer, ne serait-ce qu'une seule fois, le mot réfugié. Peut-être le Président voudra-t-il bien expliquer au représentant de la Somalie la nature de la question en discussion. La délégation soviétique s'abstiendra de se référer aux attaques qui ont été lancées contre elle.

43. Le PRÉSIDENT dit que tout représentant a le droit de prendre la parole sur une motion d'ordre et qu'on ne saurait attaquer une délégation du fait qu'elle exerce ce droit. Il invite l'observateur de la Somalie à se limiter à la question en discussion.

44. M. ADAN (Observateur de la Somalie) fait valoir qu'il exerçait purement et simplement son droit de réponse. Si d'autres délégations ne s'étaient pas écartées du sujet, il n'aurait eu aucune raison d'exercer ce droit.

45. M. HOLLAI (Hongrie), prenant la parole sur une motion d'ordre, voudrait savoir si les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont ou non limitées à 10 minutes.

46. Le PRÉSIDENT dit qu'en vertu du règlement intérieur ces déclarations doivent être aussi brèves que possible. Il prie les délégations d'observer cette règle.

47. Pour M. ADAN (Observateur de la Somalie), le représentant de l'Ethiopie a essayé de faire passer les réfugiés pour des citoyens somalis victimes de la sécheresse, et a prétendu qu'ils étaient trop nombreux pour être originaires de l'Ogaden. Les membres peuvent, en se reportant à l'*Annuaire démographique de 1976*, s'assurer que l'Ethiopie est considérée comme un pays dont les statistiques démographiques ne sont pas fiables puisqu'on n'a jamais procédé dans ce pays à un recensement complet. Toutefois, d'après les statistiques du Gouvernement éthiopien lui-même, l'Ogaden comptait 845 000 habitants il y a une dizaine d'années, ce qui permet de supposer que le chiffre de la population de cette région est maintenant d'environ un million. Comme on peut le vérifier aisément, les réfugiés qui se trouvent dans les camps proviennent aussi d'un certain nombre d'autres régions. Le représentant de l'Ethiopie aura beau essayer de convaincre le Conseil que les personnes en question ne sont pas des réfugiés, les faits sont les faits, et les faits sont confirmés par les informations qu'a fournies le représentant du Haut Commissaire. M. Adan réserve le droit de sa délégation de revenir au besoin sur la question.

48. M. IBRAHIM (Ethiopie), exerçant son droit de réponse, affirme que tout ce qu'il a essayé de faire, c'est de retracer la genèse d'un problème que l'on ne peut pas considérer isolément. Il est sans doute tentant pour les pays qui sont loin de la Corne de l'Afrique de juger des choses d'après leurs apparences. La délégation éthiopienne pense néanmoins qu'il importe qu'un organe international quel qu'il soit évalue la situation sur place et établisse la véritable identité et le nombre de réfugiés. Il est dit, au paragraphe 31 du rapport de la mission qui s'est rendue en Somalie (E/1980/44), qu'il n'a pas été possible d'évaluer avec précision le nombre des réfugiés vivant parmi la population locale. L'allégation de l'observateur de la Somalie selon laquelle l'Ethiopie serait un pays colonialiste qui aurait vendu son âme au diable, est on ne peut plus grotesque ou absurde. On n'a pas besoin de recourir à des informations de presse pour savoir ce qui se passe; M. Ibrahim a devant lui le témoignage irréfutable soumis à la législature d'un certain pays en ce qui concerne l'utilisation faite des installations existant en Somalie.

La séance est levée à 13 h 10.

12e séance

Jeudi 24 avril 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.12

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale *(suite*)* [E/1980/L.19, E/1980/L.21, E/1980/L.26]

1. Le PRÉSIDENT annonce que la Somalie doit être ajoutée à la liste des auteurs du projet de résolution E/1980/L.19.

2. M. AL-ZUBI (Jordanie) dit qu'il est d'une importance primordiale que toutes les nations et toutes les sociétés mènent parallèlement la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et la lutte pour la paix, la liberté et l'intégrité nationale. Si de nombreux pays se sont libérés du besoin de dominer et d'exploiter autrui, Israël et l'Afrique du Sud, pourtant isolés et rejetés, s'entêtent dans des politiques dépassées, fondées sur la race, la couleur et le fanatisme religieux.

3. Le racisme et la discrimination raciale inhérents à la pensée sioniste sont inscrits dans les faits depuis la création même de l'Etat d'Israël. Herzl appelait les Juifs à créer un avant-poste de la civilisation contre la barbarie, et Chaim Weizmann disait que l'Etat hébreu devait être aussi juif que l'Angleterre était anglaise. Ce n'est qu'aux dépens de la population palestinienne autochtone et de son droit de vivre en paix dans sa patrie que les dirigeants israéliens peuvent atteindre cet objectif. Ce sont ces caractéristiques de l'Etat d'Israël qui expliquent sa ressemblance avec le régime raciste d'Afrique du Sud et l'alliance sacrilège des deux pays que révèle l'ampleur de leur coopération dans les domaines politique, économique et militaire. Elles expliquent aussi pourquoi les Palestiniens et leurs frères africains sont, et doivent être, totalement unis dans la lutte.

4. Depuis plus de 32 ans qu'elle dure, la présence israélienne en Palestine et dans d'autres territoires arabes s'est institutionnalisée, et l'usurpation des terres arabes ainsi que l'expulsion des populations arabes sont restées la conséquence logique de la doctrine et des pratiques racistes du sionisme. Par l'immigration et la conquête, le pays a été judaïsé. Depuis 1948, 500 villes et villages ont été détruits pour laisser la place à de nouveaux colons juifs venus de l'étranger; 70 p. 100 des terres cultivées dans la vallée du Jourdain et à Jérusalem sont sous contrôle israélien, tandis que plus de 2 millions de Palestiniens vivent en exil et se voient refuser le droit de réintégrer leurs foyers et de rentrer en possession de leurs biens. Ceux qui luttent pour rester vivent dans un ghetto.

5. La discrimination fondée sur la couleur, la race, la culture et la religion que pratiquent les autorités israéliennes ne se limite pas aux Arabes de naissance, elle s'exerce aussi contre les Noirs et les Juifs d'Orient. A l'instar de ce qui se passe en Afrique du Sud, la société israélienne se répartit en trois catégories : les ashkénazes ou Juifs occidentaux, les sefardim ou Juifs orientaux et les Palestiniens arabes autochtones. En mars 1971, le journal israélien *Yediot Ahronot* avait signalé la constitution, par les Sefardim, d'une organisation chargée de lutter contre l'oppression et la discrimination; dans *Ma'ariv*, un Juif né au Maroc soulignait combien il était rare de voir des étudiants d'origine nord-africaine obtenir des diplômes universitaires en Israël — plus rare même que dans la seulle ville de Fez, au Maroc, où la population juive était pourtant inférieure à 4 000 habitants.

6. L'alliance impie nouée entre le colonialisme, le racisme sud-africain, le sionisme et l'impérialisme israélien a été énergiquement condamnée par l'Organisation des Nations Unies, notamment dans la résolution 3151 G (XXVIII) de l'Assemblée générale, laquelle a confirmé, dans sa résolution 3379 (XXX) que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a aussi assimilé le régime raciste imposé dans la Palestine occupée au régime raciste de l'Afrique du Sud. A l'instar de l'Assemblée générale, qui a confirmé dans sa résolution 32/105 K que l'Afrique du Sud appartient au peuple dans son ensemble, sans distinction de race, de couleur ou de croyance, la Jordanie tient à bien préciser que la Palestine, elle aussi, appartient au peuple dans son ensemble, sans distinction de race, de couleur ou de croyance, ou de quoi que ce soit d'autre que prône le sionisme.

7. La délégation jordanienne appuie énergiquement tout effort visant à extirper le cancer du racisme et de la discrimination raciale; toutefois, elle pense que le projet de résolution E/1980/L.19 tirera sa validité et sa crédibilité de son caractère universel. Les régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud sont les deux faces de la même médaille, car tous deux adhèrent aux principes de la haine raciale, de la supériorité et du mépris des valeurs humaines fondés sur les différences de couleur et de religion, et la délégation jordanienne croit comprendre que les dispositions du projet de résolution s'appliquent également aux Arabes spoliés de Palestine. En vertu de la "loi du retour" promulguée par la Knesset en 1950, la nationalité israélienne, avec les droits qu'elle comporte, est exclusivement et automatiquement accordée à tous les membres des communautés juives du monde entier, alors que la porte demeure close pour les réfugiés palestiniens, habitants légitimes depuis les premiers âges de l'histoire, qui se voient dénier leur droit de retour. La poignée d'Arabes palestiniens qui sont restés dans le pays ne peuvent donc bénéficier d'un quelconque semblant d'égalité raciale ou démocratique, sans parler des droits civils et politiques

* Reprise des débats de la 10e séance.

et des droits de l'homme. Nul ne peut contester le fait qu'il s'agit là de racisme pur et simple.

8. C'est dans cet esprit que la délégation jordanienne a présenté des amendements (E/1980/L.26) au projet de résolution E/1980/L.19. Dans la version anglaise du premier amendement (paragraphe 2 du dispositif), il convient de remplacer l'expression "*South Africa*" par "*Southern Africa*" (Afrique australe) et, à la fin du deuxième amendement (paragraphe 14 du dispositif), il faut ajouter les termes "et des autres organes intéressés".

9. M. KAHANA (Observateur d'Israël) dit que les amendements proposés par la Jordanie donnent une portée encore plus grave aux observations formulées à la dixième séance du Conseil. Toute référence à Israël dans une résolution prétendument consacrée au racisme constitue une déformation indécente qui porte atteinte à la noble cause de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elle vise à masquer la politique raciste d'hégémonie et d'exclusivité arabe au Moyen-Orient. Pour savoir où sévissent la politique raciste et les violations des droits de l'homme, il suffit de jeter un coup d'oeil à la liste des auteurs du projet de résolution E/1980/L.19. En Algérie, la population berbère s'est récemment soulevée contre le racisme algérien; il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ce pays tienne beaucoup à attirer l'attention sur d'autres pays. Le drame qui se déroule actuellement à Cuba montre à quel point ce pays se distingue dans le combat en faveur des droits de l'homme. La République démocratique allemande n'est toujours pas débarrassée de l'héritage du nazisme; on peut considérer que le conflit entre l'Ethiopie et la Somalie présente aussi un aspect raciste; comment le régime libyen si agressif peut-il expliquer qu'il occupe des territoires et asservisse des populations noires en Afrique ? De même, la politique intérieure de plusieurs autres auteurs du projet de résolution porte l'empreinte des conflits qui opposent certains groupes ethniques, en Asie par exemple. Et, pourtant, ces pays ont l'aplomb et le cynisme de prétendre faire mentionner Israël dans le projet de résolution. Si elle était adoptée, pareille résolution ne pourrait que porter atteinte au peu de prestige dont jouit encore le Conseil. Ce dernier ne devrait pas se laisser transformer en instrument des politiques belliqueuses que la délégation jordanienne défend en présentant ces amendements.

10. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) indique que la délégation de son pays n'est guère étonnée de constater que l'observateur d'Israël tente vainement de calomnier la RDA afin de détourner l'attention des crimes dont son propre pays porte la responsabilité. Elle rejette cette attaque diffamatoire; chacun sait que, grâce à des transformations sociales fondamentales, la RDA a rompu radicalement et définitivement ses liens avec le fascisme du passé. Elle proteste énergiquement contre les déclarations arrogantes d'Israël. Elle se réjouit d'appuyer le projet de résolution, comme d'ailleurs les amendements présentés par la Jordanie.

11. M. KAHANA (Observateur d'Israël) déclare que rien de ce que pourrait dire le représentant de la République démocratique allemande ne saurait changer la vérité de l'histoire et l'héritage du nazisme. La responsabilité de l'holocauste pèse lourdement sur tout le peuple allemand. Si, dans sa majorité, celui-ci a eu le courage de se repentir, il n'en va pas de même de la République démocratique allemande qui maintient la tradition en apportant son soutien aux éléments terroristes qui brandissent le drapeau de la lutte contre les Juifs parce qu'ils sont juifs. L'appui matériel et moral que leur apporte la République démocratique allemande en dit plus que tous les droits de réponse ou que toutes les interventions préparées.

12. Mme RODRÍGUEZ CALDERÓN (Observatrice de Cuba) dit que la description que l'observateur d'Israël a faite de Cuba ne ressemble en rien à la vérité ou à la réalité. S'il y a un drame, c'est bien celui que vivent les Palestiniens et les Arabes des territoires occupés, victimes du sionisme raciste. Fidel Castro a défini cette situation comme le plus grand crime de notre ère.

13. Mme SEMICHI (Algérie) accepte les amendements présentés par la Jordanie (E/1980/L.26) au nom des auteurs du projet de résolution E/1980/L.19.

14. M. NISAIF (Iraq) dit que l'Iraq souhaite se joindre aux auteurs du projet de résolution, ainsi modifié.

15. M. NORDENFELT (Suède), prenant la parole au nom des délégations finlandaise et suédoise pour expliquer leur vote, avant le vote, dit qu'il n'est pas nécessaire de rappeler au Conseil la constance avec laquelle les gouvernements des pays nordiques ont rejeté et condamné le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* ni leur engagement sincère et actif au service du processus de décolonisation. En mars 1980, les Ministres nordiques des affaires étrangères sont convenus d'un programme d'action commun contre l'Afrique du Sud prévoyant un appui croissant en faveur des réfugiés, des mouvements de libération et des victimes de l'*apartheid*; les liens étroits de coopération que les pays nordiques ont tissés avec les nations africaines témoignent aussi de cet engagement.

16. Il est dans l'intérêt de tous les pays de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique australe. Si la communauté internationale ne fait pas davantage pression sur lui, il est peu probable que le Gouvernement sud-africain amorce la transformation de la société du pays. Bien qu'il ne soit pas aussi général que d'aucuns l'auraient souhaité, l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud décrété par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) aura ouvert une brèche importante, et il pourrait être utilement complété par la cessation des investissements et des prêts financiers étrangers. Des mesures visant à freiner les apports de capitaux à l'Afrique du Sud atteindraient celle-ci au point le plus sensible et seraient peut-être prises au sérieux par ceux qui sont responsables de son bien-être économique.

17. Les Gouvernements finlandais et suédois demeurent résolus à œuvrer en faveur de la présentation au Conseil de sécurité de propositions débouchant sur des décisions exécutoires à l'encontre du commerce avec l'Afrique du Sud. C'est pourquoi ils appuient plusieurs paragraphes du projet de résolution contenu dans le document E/1980/L.19 qu'il est recommandé à l'Assemblée générale d'adopter et continueront à apporter leur ferme soutien aux buts et aux objectifs de la Décennie énoncés dans l'annexe à la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Toutefois,

certains éléments du projet de résolution leur posent de graves problèmes, notamment la mention de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, à laquelle ils n'ont pu souscrire totalement ainsi que le paragraphe 4 du dispositif, dans la mesure où il exprime un soutien à la lutte armée. Ils estiment que, au paragraphe 8 du dispositif, les auteurs vont trop loin en demandant aux gouvernements de mettre un terme à toutes les activités de leurs entreprises en Afrique du Sud; il n'empêche que le Gouvernement et le Parlement suédois ont déjà fait un grand pas dans cette voie en promulguant une législation interdisant de nouveaux investissements en Afrique du Sud, et les deux gouvernements au nom desquels M. Nordenfelt s'exprime seraient disposés à appuyer de nouvelles mesures de cet ordre, lesquelles à leur avis, devraient être décidées par le Conseil de sécurité.

18. La Finlande et la Suède font des objections analogues aux amendements proposés par la Jordanie, et les deux délégations devront, à regret, voter contre le projet de résolution tel qu'il a été modifié.

19. M. MAPP (Barbade) dit que la politique du Gouvernement barbadien à l'égard du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* est bien connue. Toutefois, n'ayant pas eu le temps de demander des directives au sujet des amendements figurant dans le document E/1980/L.26, qu'elle vient seulement de recevoir, la délégation barbadienne devra s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution.

20. M. THAMAE (Lesotho) dit que, pour des raisons évidentes, la délégation de son pays formule des réserves à l'égard du paragraphe 13 du dispositif du projet de résolution; si ce paragraphe avait été mis aux voix séparément, elle se serait abstenue. Elle votera cependant pour le projet de résolution dans son ensemble.

Par 36 voix contre 11, avec 5 abstentions, le projet de résolution E/1980/L.19, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 1980/7).

21. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation n'a pas participé au vote pour des raisons qui ont déjà été amplement évoquées.

22. Mme WELLS (Australie), expliquant son vote, rappelle que l'Australie a participé aux principaux efforts faits au niveau international pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale, notamment ses formes aussi extrêmes que la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud. Le projet de résolution E/1980/L.19 présente de nombreux éléments positifs, notamment en ce qu'il met l'accent sur l'Afrique du Sud; et, d'une manière générale, le Gouvernement australien l'approuve; mais, tout en reconnaissant qu'il importe de diffuser des renseignements concernant le racisme, il ne peut approuver les paragraphes 4, 8, 9 et 16 du dispositif. Le Gouvernement australien formule aussi des réserves concernant la convocation d'une deuxième conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale; tant qu'on n'aura pas rétabli un consensus à propos de la Décennie, il restera prématuré de décider de convoquer une deuxième conférence. Une décision de cet ordre devrait reposer sur un accord plus large sur les objectifs de la Décennie.

23. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne) explique que la délégation espagnole a voté pour le projet de résolution, car elle a toujours appuyé les objectifs de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il tient néanmoins à répéter les réserves que la délégation espagnole avait formulées en 1978, à Genève, à propos de certains paragraphes du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les divisions apparues au sein du Conseil au sujet du projet de résolution auraient pu être évitées à la présente session, comme elles l'ont été les années précédentes.

24. M. DANOVI (Italie), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne (CEE) qui sont membres du Conseil, dit que ceux-ci ont voté contre le projet de résolution pour réaffirmer leur position, à savoir que le Programme d'action comprend des éléments inacceptables dans ce contexte. Les gouvernements au nom desquels il s'exprime avaient appuyé la résolution 3057 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Ils sont profondément préoccupés par le problème du Moyen-Orient, mais ils estiment que celui-ci devrait être traité dans une enceinte appropriée des Nations Unies et qu'il est inacceptable de l'évoquer dans le contexte du projet de résolution qui vient d'être adopté. Ils ont toujours condamné l'*apartheid* et apporté un soutien actif aux efforts faits pour susciter un changement pacifique et ils ont favorisé les efforts internationaux visant à un règlement pacifique du problème de la Namibie, mais le projet de résolution laisse entendre que le problème de l'*apartheid* en Afrique du Sud ne peut être résolu que par la lutte armée. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies d'encourager les solutions pacifiques, et elle ne devrait adopter aucune résolution impliquant une approbation de la lutte armée. Enfin, le problème de l'Afrique du Sud n'est pas un problème de décolonisation.

25. Mme AKAMATSU (Japon) indique que la délégation japonaise s'est abstenue lors du vote. Le Gouvernement et le peuple japonais sont fermement opposés à toute forme de discrimination raciale, et en particulier à la pratique odieuse de l'*apartheid* en Afrique du Sud. La délégation japonaise aurait préféré être en mesure d'appuyer le projet de résolution, mais, comme elle peut difficilement accepter certaines notions qui y figurent, elle a dû s'abstenir.

26. M. LOHANI (Népal) dit que la délégation népalaise a voté en faveur du projet de résolution. L'attitude du Népal à l'égard du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* est bien connue, mais les amendements présentés par la Jordanie lui posent certains problèmes. La délégation népalaise soutient le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, mais ne pense pas que la question ait sa place dans une résolution sur l'*apartheid* et le racisme.

27. M. ERRÁZURIZ (Chili) dit que la délégation chilienne a voté pour le projet de résolution en raison de sa position traditionnelle à l'égard de la question du racisme et de la discrimination raciale. Toutefois, elle émet des réserves sur certains éléments, notamment sur la décision visant à demander à l'Assemblée générale de convoquer une deuxième conférence mondiale.

28. M. HEPBURN (Bahamas) dit que, si la délégation bahamienne a voté pour le projet de résolution, elle formule les plus vives réserves au sujet des amendements figurant dans le document E/1980/L.26 qui ont été incorporés au texte. Si un vote séparé avait eu lieu sur ces amendements, elle se serait abstenue.

29. M. GARCÍA REYNOSO (Mexique) indique que la délégation mexicaine a voté pour le projet de résolution parce qu'elle appuie traditionnellement toute action contre l'*apartheid*, le racisme et la discrimination raciale. Le Mexique émet néanmoins des réserves, déjà consignées à l'occasion de diverses délibérations de l'Assemblée générale, sur certains paragraphes de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Si un vote séparé avait eu lieu sur le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, la délégation mexicaine se serait abstenue, car ce paragraphe mentionne certaines notions dont l'intérêt et l'espèce n'est pas évident.

30. Mme SEMICHI (Algérie) dit que la délégation algérienne est satisfaite de voir le projet de résolution adopté. Le trouble du représentant du régime sioniste ne fait qu'illustrer son isolement au sein de la communauté internationale. Un tel étalage d'émotions ne vise qu'à détourner l'attention des vrais problèmes. L'impudence du régime sioniste montre une fois de plus que le sionisme est une forme de racisme impossible à dissimuler et qui est bel et bien reconnu par la communauté internationale pour ce qu'il est.

31. M. KAHANA (Observateur d'Israël) dit que l'adoption du projet de résolution résulte de la majorité automatique dont bénéficient certains groupes et blocs de pays à l'Organisation des Nations Unies, mais ne prouve pas pour autant que ces groupes détiennent le monopole de la vérité. Les faits parlent d'eux-mêmes. La représentante de l'Algérie a dit qu'Israël était isolé au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il en va de même de la minorité berbère en Algérie, car elle vit sous un régime autoritaire et oppressif. Existe-t-il ou non une minorité raciale composée de Berbères en Algérie ? Cette minorité ne s'efforce-t-elle pas de parvenir à l'autodétermination au nom de son appartenance à une antique nation africaine ? Est-il vrai ou non que ce groupe racial est opprimé et revendique ses droits ? Lorsque ces faits auront été reconnus, les arguments de l'Algérie ne trouveront plus créance.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)* [E/1980/58]

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE À L'ORDRE DU JOUR (E/1980/58)

32. M. GUNA-KASEM (Thaïlande) propose, au nom des cinq nations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qu'une question additionnelle, intitulée "Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen", soit inscrite à l'ordre du jour de la session en cours. Le détail de cette proposition figure dans le document E/1980/58. Si cette question est présentée au Conseil, c'est parce qu'il faut de toute urgence que la communauté internationale prenne connaissance des problèmes pratiques que pose le programme de secours au peuple kampuchéen, tant à l'intérieur de son propre pays qu'à l'extérieur. Les Kampuchéens se sont exilés en masse vers la Thaïlande, où il s'en trouve déjà plus de 150 000 qui ont besoin d'une aide internationale. Les auteurs de la demande d'inscription de cette question urgente et importante pensent qu'à moins d'une intervention prompte et efficace des centaines de milliers de Kampuchéens affamés courent à la famine et à la mort.

33. Les auteurs de cette proposition n'oublient pas qu'il existe dans d'autres parties du monde, notamment en Afrique, des problèmes graves de même nature. Il n'est certes pas dans leur intention de détourner l'attention du monde des autres régions où se posent des problèmes; ils cherchent simplement à retenir une partie de cette attention au profit du problème de leur région. Leurs frères africains et leurs compatriotes asiatiques pourraient unir leurs efforts pour faciliter les secours aux populations éprouvées et aux réfugiés des deux continents, car ces problèmes humanitaires ont un caractère international et intéressent toute la communauté internationale. Le but des auteurs de la demande d'inscription est d'obtenir que le Conseil prenne une décision donnant mandat au Secrétaire général de convoquer une réunion internationale en vue d'accroître et d'améliorer l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen. Pour répondre aux vœux et à l'intention de ses auteurs, il faudrait que son examen au Conseil se limite à cet objectif. La session devant se terminer à très brève échéance, le Conseil n'aura pas le temps d'examiner dans le détail les problèmes de fond à régler. Le mieux serait d'en laisser le soin à la réunion dont les auteurs cherchent à obtenir la convocation.

34. De l'avis des auteurs de la proposition, le problème de la famine et des réfugiés au Kampuchea n'est plus un problème local. De nombreuses organisations humanitaires nationales et internationales s'emploient à soulager les souffrances du peuple kampuchéen, et ce problème a pris l'ampleur d'une question humanitaire internationale. Il est par conséquent nécessaire de tenir une réunion internationale de haut niveau pour prendre la mesure de la situation et améliorer les programmes de secours et d'assistance humanitaires au peuple kampuchéen.

35. Etant donné l'importance et l'urgence de la question, les auteurs demandent donc officiellement, en vertu des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur, qu'une question intitulée "Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen" soit ajoutée à l'ordre du jour pour permettre au Conseil de prendre la décision de prier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer le plus tôt possible, à Genève ou à New York, une réunion au niveau ministériel pour étudier la possibilité d'accroître et d'améliorer l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen.

36. Comme il s'agit d'une question humanitaire et qu'il sera demandé au Conseil de l'examiner et de se prononcer sur le seul plan de la procédure, les cinq pays membres de l'ANASE espèrent que celui-ci acceptera de l'inscrire à l'ordre du jour de la session en cours sans qu'il soit procédé à un vote.

* Reprise des débats de la 9e séance.

37. M. CHOUSTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, de l'avis de la délégation soviétique, la mention faite dans la lettre des représentants des pays de l'ANASE (E/1980/58) d'une grave pénurie de vivres au Kampuchea ne correspond pas à la réalité. Bien que l'approvisionnement en vivres soulève encore de sérieuses difficultés, la situation est très différente de ce qu'elle était en novembre 1979, grâce à l'aide bilatérale considérable qui a été apportée par un certain nombre de gouvernements et à l'assistance de diverses organisations internationales. La délégation soviétique estime par conséquent que les difficultés actuelles sont exagérées dans cette lettre. Il est notoire que la presse de certains Etats mène, au sujet de l'envoi de fournitures au Kampuchea, une campagne de propagande à des fins politiques.

38. Après avoir renversé le régime sanguinaire de Pol Pot-Ieng Sary, le peuple kampuchéen a besoin de secours et en particulier de vivres et de médicaments. L'Union soviétique, ainsi que les autres pays socialistes, continuent d'apporter une aide croissante à la population de la République populaire du Kampuchea. Les autres pays qui désirent fournir une assistance au titre de programmes multilatéraux devraient passer par les circuits de secours qui existent dans ce pays. Aucun obstacle ne vient entraver l'assistance humanitaire. La troisième réunion des pays donateurs, qui se tiendra le 13 mai, offrira une occasion d'annoncer de nouvelles contributions et d'examiner la question du montant des fonds qui sont encore nécessaires. Eu égard à ces considérations, la délégation soviétique ne voit pas la nécessité de convoquer la réunion que les représentants des pays de l'ANASE demandent dans leur lettre.

39. Quant à la solution des problèmes pratiques que pose la distribution des secours, la délégation soviétique considère qu'il s'agit là d'une affaire interne relevant du Gouvernement et des autorités locales de la République populaire du Kampuchea, lesquels sont compétents pour résoudre ces problèmes, en coopération avec les organisations internationales intéressées. Aucune instance internationale ne peut donc examiner la question de la distribution des secours sans la participation de représentants du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

40. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) déclare que son pays a fourni et continuera de fournir une assistance humanitaire importante et multiple à de nombreux pays, dont la République populaire du Kampuchea ne sera pas le dernier. Le document E/1980/58 ne sollicite pas la participation du Gouvernement kampuchéen lui-même, dont l'étroite coopération est nécessaire pour permettre un examen constructif de la question.

41. De plus, l'assistance humanitaire déjà fournie au Kampuchea dans le cadre des programmes dont la coordination est assurée par sir Robert Jackson, représentant spécial du Secrétaire général, a permis une amélioration continue de la situation dans le pays. Les dispositifs actuels sont suffisants, et quiconque souhaite vraiment — en dehors de toute considération politique — apporter son aide peut y recourir. La délégation de la RDA émet des doutes quant aux mobiles des auteurs de la proposition.

42. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) indique que la délégation tanzanienne ne s'opposera pas à l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen. Elle est convaincue de la réalité et du caractère pressant des besoins à satisfaire au Kampuchea, encore que ces problèmes ne soient évidemment pas nouveaux, et elle continuera à appuyer toute initiative du Secrétaire général visant à aider les personnes déplacées et les réfugiés, tant au Kampuchea que dans les pays voisins. Il est cependant injuste, comme elle l'a déjà déclaré en d'autres occasions, d'accorder la priorité absolue aux secours en faveur de l'Indochine, qui abrite moins d'un demi-million de réfugiés au total, alors que l'Afrique en compte 4 millions et qu'il y en a un nombre incalculable dans d'autres parties du monde. Pourquoi l'assistance de l'Organisation des Nations Unies revêt-elle un caractère aussi unilatéral ? Celle-ci consacre un pourcentage plus élevé de ses ressources à l'Indochine qu'à l'Afrique tout entière. Tous les réfugiés devraient bénéficier d'une assistance par l'intermédiaire des mécanismes existants, et cette assistance devrait être coordonnée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ferait appel, en cas de besoin, à l'assistance interinstitutionnelle et non gouvernementale. Il fraudrait trouver une solution d'ensemble applicable à tous les continents.

43. La République-Unie de Tanzanie examinera attentivement toute proposition concernant la demande exprimée dans le document E/1980/58, et elle peut accepter la proposition de tenir une troisième conférence pour les annonces de contributions; M. Mbapila aimerait cependant savoir qui convoquera cette conférence, si celle-ci doit se tenir sous les auspices du Conseil économique et social, ce qu'il est advenu des contributions annoncées à la Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979, et à la Conférence pour les annonces de contributions à des secours humanitaires d'urgence au peuple kampuchéen, tenue au Siège des Nations Unies, le 5 novembre 1979, à New York, et quel est le montant des dépenses par habitant au titre des secours pour l'Asie du Sud-Est par rapport à l'Afrique. On a créé un précédent en traitant du sort des réfugiés dans des conférences d'annonces de contributions. Ce n'est certainement pas une mauvaise idée, mais il faudrait tenir une seule conférence pour tous les réfugiés.

44. Mme ZHANG Zongan (Chine) dit que la demande contenue dans le document E/1980/58 est conforme aux principes humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'article 15 du règlement intérieur. La Chine approuve donc en principe l'inscription à l'ordre du jour de la question des secours au Kampuchea comme importante et urgente, encore qu'elle considère que seule l'application de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale débouchera sur une solution. Quant à la question de savoir qui sont les représentants légitimes du Kampuchea, elle a été réglée par la décision pertinente de l'Assemblée générale, et il est inutile d'ouvrir une polémique sur ce point.

45. M. ZAYAS (Observateur de Cuba) dit que l'attention du monde entier s'est concentrée sur les souffrances du peuple kampuchéen à cause de l'hor-

reur du cauchemar de vivre sous le régime de Pol Pot. C'est ainsi qu'un effort concerté a été entrepris à l'échelle mondiale pour panser les plaies des Kampuchéens et leur permettre de mener à bien le processus de normalisation et de rétablir leurs institutions. La campagne de secours se déroule conformément aux prévisions, et la situation observée en avril, qui persistera en mai, n'est une surprise pour personne. Tous les organismes de secours qui ont participé à la quatrième session extraordinaire du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), convoquée en février 1980 pour examiner le déroulement des programmes de secours au Kampuchea, ont insisté sur les mesures d'urgence qu'il faudra nécessairement prendre pendant ces mois critiques. Il n'y a donc aucun besoin nouveau et urgent qui justifie l'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour du Conseil.

46. Si les pays qui, dans le document E/1980/58, ont demandé cette inscription, sont si préoccupés du bien-être des derniers suppôts du régime de Pol Pot et des autres personnes qui se trouvent actuellement dans la zone de la frontière thaïlandaise, ils n'ont qu'à s'arranger entre eux pour leur venir en aide. Le Conseil économique et social ne doit pas être amené à servir de tribune à une propagande aux visées douteuses affichant l'apparence de préoccupations humanitaires. Il faut que le peuple kampuchéen puisse profiter des secours internationaux qui lui sont offerts sans ingérence d'aucune sorte. Les renseignements disponibles indiquent que les autorités de Phnom Penh font face à la situation comme il convient et que les programmes de secours humanitaires progressent normalement vers la réalisation des buts qui leur ont été assignés.

47. M. SUWONDO (Indonésie) déclare que l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle concernant l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, dont les souffrances sont sans précédent, s'impose effectivement sans délai. Face à une telle tragédie, toute carence aurait de graves répercussions dans toute la région.

48. Les efforts déployés jusqu'ici ont amélioré la situation, mais ils n'ont pas fait disparaître les problèmes. Le représentant de l'Indonésie prie donc instamment le Conseil d'accepter l'inscription de la question additionnelle à son ordre du jour. La conférence proposée dans le document E/1980/58 constituerait un effort très important pour sauver le peuple kampuchéen de la famine et du dénuement. En disant cela, le représentant de l'Indonésie ne cherche pas, bien entendu, à sous-estimer l'importance des problèmes des réfugiés dans d'autres parties du monde.

49. M. HOLLAI (Hongrie) doute que la demande présentée dans le document E/1980/58 soit conforme au règlement intérieur. Les demandes d'assistance humanitaire doivent être fondées sur des motifs réellement humanitaires et ne doivent pas servir de paravent à des manœuvres politiques. De même, la Hongrie doute sérieusement qu'il faille inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle relative à l'assistance et aux secours humanitaires au peuple kampuchéen en ce moment, puisque la situation est connue depuis longtemps. Le fait qu'aucune institution du système des Nations Unies n'ait demandé la tenue d'une autre conférence, alors qu'elles auraient aisément pu le faire, devrait également faire réfléchir. Enfin, la Hongrie s'interroge aussi beaucoup sur la teneur du document, du fait que la description d'une situation critique au Kampuchea qu'il contient n'est pas à jour.

50. M. NISHIDA (Japon) dit que, s'il est certainement exact qu'il se pose de graves problèmes de réfugiés en Afrique, les besoins de centaines de milliers de Kampuchéens ne peuvent être niés. Le Japon est très préoccupé par les difficultés des Kampuchéens et se félicite de l'initiative qu'ont prise les pays de l'ANASE de proposer une nouvelle réunion sur le modèle des deux précédentes conférences pour les annonces de contributions. C'est une proposition opportune, parce que les programmes d'assistance humanitaire entrent dans la seconde phase de leurs opérations d'urgence. Le Japon espère que le Conseil l'adoptera et que le Secrétaire général convoquera le plus tôt possible une conférence au niveau ministériel.

51. M. KOSTOV (Bulgarie) se déclare quelque peu préoccupé par le fait que la demande présentée dans le document E/1980/58 l'a été dans la phase finale de la session du Conseil. Le Gouvernement bulgare a fourni une aide bilatérale importante au Kampuchea et a pris part à la Conférence pour les annonces de contributions qui s'est tenue à New York. Il apprécie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour préserver le rythme de ses opérations dans ce domaine. Le peuple kampuchéen s'emploie à surmonter le contrecoup d'un régime qui s'est livré à un génocide sans précédent. La situation évolue d'une manière satisfaisante, mais les problèmes ne peuvent de toute évidence être réglés rapidement et toute aide est bienvenue. Les efforts sont entravés par le manque de fonds; ce qu'il faut, c'est la volonté politique et, ce qui compte, ce sont les actes, non les mots.

52. La Bulgarie émet de sérieuses réserves en ce qui concerne le contenu du document E/1980/58; ce document exagère la gravité de la situation au Kampuchea par des affirmations non fondées, ne tient pas compte des événements positifs qui sont intervenus et considère tout simplement comme établi que les efforts internationaux de secours ont échoué. Le Gouvernement bulgare entretient également des doutes sérieux quant au bien-fondé de la proposition de réunir une autre conférence pour les annonces de contributions.

53. M. JOSEPH (Australie) indique que la délégation australienne soutient sans réserve la demande des cinq pays de l'ANASE contenue dans le document E/1980/58, puisqu'elle vise l'inscription à l'ordre du jour d'une question importante et urgente en vertu de l'article 15 du règlement intérieur. Bien plus, en s'adressant au Conseil économique et social, les pays de l'ANASE ont fait appel à l'organe approprié. L'assistance et les secours au peuple kampuchéen posent manifestement un problème d'ordre humanitaire — de même que les situations comparables observées dans d'autres régions, particulièrement en Afrique, qui méritent également toute l'attention de la communauté internationale. Le Conseil a commencé à examiner en détail les programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique, et l'Australie accueillera avec satisfaction tout

projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. De même, il faut prêter attention au problème kampuchéen. Les deux questions ne se trouvent pas en concurrence; toutes deux sont urgentes, toutes deux sont dignes de retenir l'attention du Conseil. La déclaration du représentant de la République-Unie de Tanzanie sur ce point a fort opportunément éclairci le débat.

54. La délégation australienne a été convaincue par les arguments présentés par le représentant de la Thaïlande au nom des pays de l'ANASE. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire face à la sombre tragédie qui se déroule encore au Kampuchea. Le problème n'est pas seulement celui des réfugiés, qui sont plus de 150 000 en Thaïlande, mais également celui des centaines de milliers de Kampuchéens déplacés qui se trouvent dans les zones frontalières du Kampuchea et des millions de personnes en détresse dans l'intérieur du pays.

55. On aurait tort de se bercer de l'illusion que les problèmes sont maîtrisés. L'intervention des organismes de secours a donné des résultats appréciables, de même que l'aide bilatérale de nombreux pays, y compris l'Australie, mais la seule solution réside dans une action au niveau intergouvernemental ministériel. Ce serait une erreur que de la différer; la mousson imminente empêcherait l'expédition et la distribution des secours, et il faut que la communauté internationale agisse sur-le-champ.

56. Le fait que le Gouvernement et le peuple australiens ont déjà réagi avec promptitude et générosité en offrant une contribution, provenant des secteurs public et privé, de plus de 20 millions de dollars pour les secours au Kampuchea montre à quel point on est préoccupé en Australie par les épreuves que connaît un pays de la région voisine. La délégation australienne demande instamment que la question additionnelle proposée soit inscrite à l'ordre du jour sans délai.

57. M. KANE (Sénégal) fait remarquer que les représentants semblent souvent oublier que la Charte des Nations Unies commence par les mots "Nous, peuples des Nations Unies". Partout où des gens souffrent, les gouvernements ont des responsabilités à assumer. En conséquence, à la séance précédente, il a évoqué avec force et conviction la situation difficile des réfugiés dans la Corne de l'Afrique, et c'est avec la même force et la même conviction qu'il parle aujourd'hui des réfugiés kampuchéens. Il ne faut pas que les Africains se désintéressent des problèmes qui se posent dans les autres régions du monde. Toute controverse sur la légitimité du Gouvernement kampuchéen est déplacée au Conseil; c'est à l'Assemblée générale de trancher cette question, et elle l'a fait. Les membres du Conseil qui fondent leurs objections sur cet argument vont se trouver en face de pays dépeuplés si une aide n'est pas apportée rapidement.

58. Le Sénégal se félicite de l'initiative des pays de l'ANASE qui ont porté la question des secours au Kampuchea devant le Conseil, lequel n'avait pas encore eu l'occasion de se prononcer sur une question qui relève assurément de sa compétence. Le temps presse; des Kampuchéens meurent à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le Gouvernement à Phnom Penh ne peut à lui seul faire face à la situation, il faut que la communauté internationale poursuive ses efforts pour soulager les souffrances de la population. De nombreux réfugiés kampuchéens se trouvent à l'étranger, en Thaïlande. Ce pays a fait beaucoup, et il est naturel que l'Organisation des Nations Unies lui vienne en aide. Une troisième conférence pour l'annonce de contributions est nécessaire puisque le problème n'est pas réglé. Le Sénégal est donc favorable à l'inscription à l'ordre du jour de la question additionnelle.

59. M. ADAN (Observateur de la Somalie) dit que, au Kampuchea comme en Somalie, des vies humaines sont en jeu, et que la situation requiert de toute urgence l'assistance de la communauté internationale. Si le Conseil tenait sa réunion sur le terrain, parmi ceux qui souffrent, plutôt que dans ses locaux confortables, il serait peut-être plus sensible à leurs épreuves. En ce moment même des innocents sont en train de mourir. Le Conseil devrait être moins attentif à la procédure et s'intéresser davantage au fond du problème. Cela ne mène à rien de s'opposer à l'inscription de cette question pour des considérations de procédure. Le Conseil devrait inscrire la question de l'assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen à son ordre du jour et discuter ensuite de ce qui peut être fait pour ceux qui souffrent pendant que les membres du Conseil sont en train de parler.

60. M. HA VAN LAU (Observateur du Viet Nam) considère qu'en ce qui concerne les opérations d'assistance humanitaire au Kampuchea réalisées depuis novembre dernier par le consortium des cinq institutions et organismes, à savoir : le FISE, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la situation peut être résumée en quatre points.

61. Premièrement, malgré sa complexité et les énormes difficultés matérielles rencontrées, l'opération a été un succès. Deuxièmement, les activités d'aide d'urgence ont été menées à bien avec le concours des pays socialistes et des gouvernements et d'organisations privées d'autres pays, mais il ne faut pas sous-estimer la coopération des autorités kampuchéennes, à savoir le Conseil populaire révolutionnaire, qui ont fait des efforts déterminants pour assurer la réception et la distribution de l'aide multilatérale aussi bien que bilatérale. Troisièmement, les responsables au plus haut niveau des Nations Unies, notamment sir Robert Jackson, représentant spécial du Secrétaire général, le Directeur exécutif du FISE, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, les fonctionnaires de divers organismes des Nations Unies, les représentants d'organisations bénévoles, les journalistes et les équipes de télévision ont sillonné le Kampuchea et ont pu constater que la situation générale du pays s'est nettement améliorée. Ces premiers indices d'un relèvement sont dus aux efforts conjugués du valeureux peuple du Kampuchea et de son gouvernement, ainsi qu'à la solidarité internationale. Quatrièmement, enfin, les responsables de cette opération conjointe ont souligné qu'il reste encore beaucoup à faire, vu l'étendue des dévastations, qui est sans précédent dans l'histoire. En conséquence, les donateurs et les organisateurs ont tenu des réu-

nions à divers niveaux. M. Ha Van Lau croit comprendre que la prochaine réunion doit avoir lieu le 8 mai, et que les cinq organisations intéressées la préparent activement.

62. La République socialiste du Viet Nam a déjà proclamé à maintes reprises sa solidarité avec le peuple kampuchéen et elle se félicite de toutes les activités internationales d'assistance, tant bilatérale que multilatérale, en faveur de ce peuple martyr. Il va sans dire que cette assistance doit être octroyée sans conditions politiques. Le Viet Nam, malgré ses propres difficultés, apporte son aide sur tous les plans, car il considère qu'il est moralement de son devoir d'œuvrer en faveur de la reconstruction d'un pays frère, victime de la pire adversité.

63. Aux yeux de la délégation vietnamienne, la proposition d'inscrire une question additionnelle à l'ordre du jour de la session en cours exprime deux grandes idées. La première est que la situation actuelle est une situation de crise, qu'il y a un exode massif, que la vie de centaines de milliers de Kampuchéens est en danger et qu'une action internationale s'impose d'urgence. La délégation vietnamienne a eu une réaction d'étonnement et d'indignation; étonnement parce qu'elle pensait que les auteurs de la proposition étaient aussi bien informés que d'autres sur ce qui se passe au Kampuchea, au moins pour ce qui est de l'aide d'urgence. Le temps n'est plus où le Kampuchea était fermé aux étrangers et où aucune nouvelle ne pouvait filtrer des frontières de ce pays. Des centaines d'observateurs de régions du monde très diverses s'y sont rendus, notamment des correspondants de presse et de télévision, américains et autres. Cette vision déformée de la situation, contraire aux opinions objectives des observateurs étrangers, prouve que les auteurs de la proposition cherchent délibérément à exagérer le problème à outrance. Ce déni de la réalité est une offense faite au peuple et au Gouvernement kampuchéens, ainsi qu'à la communauté internationale. Le Conseil peut-il prendre au sérieux cette idée de "crise grave" sur laquelle est fondée la demande d'inscription de la question à l'ordre du jour ?

64. M. Ha Van Lau tient à souligner que le Viet Nam considère lui aussi que la solidarité internationale, l'aide et l'assistance à la reconstruction du Kampuchea demeurent l'une des grandes tâches de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, il n'est guère nécessaire actuellement d'engager un débat d'urgence au Conseil sur ce problème alors qu'un effort intensif lui est consacré dans le cadre des mécanismes spéciaux, tant à leur siège que sur le terrain. Pour ce qui est de mobiliser des ressources nouvelles, les pays donateurs disposés à fournir une aide supplémentaire au peuple kampuchéen doivent verser leurs contributions, comme précédemment, au fonds géré par le consortium des cinq organisations.

65. Quant à la seconde grande idée contenue dans le document E/1980/58, à savoir la requête qui serait adressée au Secrétaire général pour qu'une réunion internationale soit convoquée au niveau ministériel, la position de principe de la République socialiste du Viet Nam est bien connue. Comme l'a dit récemment un porte-parole du Ministère des affaires étrangères, le Viet Nam approuve entièrement la juste position du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea; tous les problèmes de ce pays doivent être réglés par le peuple kampuchéen, dont le seul représentant authentique et légitime est le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, et toutes conférences internationales envisagées en vue de discuter des problèmes concernant le Kampuchea doivent avoir l'approbation et bénéficier de la participation du Conseil révolutionnaire populaire, qui contrôle entièrement toutes les affaires intérieures et extérieures du pays. Le porte-parole a également indiqué que, désirant se joindre aux autres pays de l'Asie du Sud-Est pour développer ses relations d'amitié et de coopération à long terme, dans l'intérêt de chaque pays, pour assurer la paix et la stabilité de la région et pour contribuer au maintien de la paix mondiale, le Viet Nam est disposé à engager des discussions bilatérales avec ces pays sur les problèmes d'intérêt commun.

66. Il est donc évident que la convocation d'une telle conférence, sans l'approbation ni la présence du Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, constituerait une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. C'est pourquoi la délégation vietnamienne estime que le Conseil économique et social ne doit pas faire droit à la demande présentée dans le document E/1980/58.

67. M. AHMAD (Pakistan) s'associe aux observations formulées par les représentants du Sénégal et de la Somalie à l'appui de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la présente session du Conseil d'une question additionnelle relative à l'assistance et aux secours humanitaires au peuple kampuchéen. Il s'agit là uniquement d'une question humanitaire, que le Conseil doit traiter comme telle.

68. M. THIOUNN (Observateur du Kampuchea démocratique) indique que la délégation kampuchéenne se réserve le droit de répondre aux mensonges de ceux qui assassinent le peuple kampuchéen et qui, avec arrogance, foulent aux pieds la Charte des Nations Unies et les principes du non-alignement. La délégation kampuchéenne appuie fermement la demande des pays de l'ANASE tendant à inscrire à l'ordre du jour de la session en cours une question relative à l'assistance et aux secours humanitaires au peuple kampuchéen, et elle demande aux membres du Conseil de l'appuyer également.

69. Depuis que le Kampuchea a été envahi par le Viet Nam du Nord en décembre 1978, plus de 2 millions de Kampuchéens ont été exterminés par les envahisseurs ou ont succombé à la famine, et des milliers meurent encore chaque jour. L'Organisation des Nations Unies a adopté des résolutions pour tenter de mettre fin aux crimes barbares commis contre le peuple kampuchéen. Une réunion au niveau ministériel serait utile en ce qu'elle appellerait l'attention mondiale sur les épreuves de ce peuple et permettrait de débattre des mesures nécessaires pour soulager son indicible souffrance. Tous les secours devraient être fournis directement par le personnel de l'Organisation des Nations Unies à la population, et non aux envahisseurs, au bénéfice de leurs forces armées. Enfin, il est évident pour tous que le peuple kampuchéen ne pourra pas survivre si l'on n'applique pas la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, qui demande le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea et déclare que la population kampuchéenne doit avoir la possibilité de choisir démocrati-

quement son propre gouvernement, en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures.

70. M. KOH (Observateur de Singapour) assure les représentants des pays africains que les pays de l'ANASE attachent autant de valeur aux vies humaines menacées en Afrique qu'à celles qui le sont en Asie. Singapour compte bien œuvrer avec les pays d'Afrique à alléger les souffrances des réfugiés sur ce continent, et leur demande leur coopération pour l'octroi d'une assistance aux réfugiés qui se trouvent en Asie du Sud-Est.

71. Répondant aux objections du représentant de la Hongrie, M. Koh fait remarquer que la demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session est parfaitement conforme au règlement intérieur, puisque cette question est à la fois importante et urgente, comme le prévoit l'article 15, relatif à la révision de l'ordre du jour. Les pays de l'ANASE ont proposé l'inscription de cette question pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils tiennent à rendre hommage aux cinq organisations humanitaires en cause pour l'excellent travail qu'elles ont effectué sur le terrain. Ensuite, il est de la plus haute urgence d'approvisionner les agriculteurs en semences et en vivres avant le début de la saison des pluies, afin d'assurer la prochaine récolte de riz et de prévenir une nouvelle famine. Troisièmement, si les souffrances du peuple kampuchéen ne retiennent pas l'attention du monde, l'objectif financier assigné pour 1980 aux programmes d'assistance humanitaire au Kampuchea ne sera pas atteint. Enfin, il est nécessaire de convoquer une réunion internationale de haut niveau pour résoudre le problème de la distribution des semences, des vivres et des fournitures médicales à la population elle-même.

72. M. ERNEMANN (Belgique) déclare que, malgré les arguments fallacieux par lesquels on cherche à nier l'existence des problèmes pressants auxquels est confronté le peuple kampuchéen, ces problèmes existent bel et bien et il est d'autant plus urgent de les résoudre que la saison des pluies approche. La délégation belge soutient entièrement la demande des pays de l'ANASE tendant à l'inscription de la question à l'ordre du jour de la session en cours. Le débat sur cette question permettra au Conseil d'étudier les moyens de secourir le peuple kampuchéen en lui fournissant le genre d'aide auquel songent les pays de l'ANASE et de résoudre les problèmes des pays de cette région, et notamment de la Thaïlande.

73. M. SOUTHICHAK (Observateur de la République démocratique populaire lao) indique que la délégation lao, qui n'a jamais soulevé d'objections à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale pour venir en aide aux réfugiés dans le monde entier, a certaines réserves à faire au sujet de la lettre présentée par les représentants des pays de l'ANASE. On croirait plus facilement au risque de famine si c'était le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui avait donné cette appréciation de la situation. Prétextant une prétendue crise, les auteurs de la lettre cherchent à faire inscrire à l'ordre du jour une question qui vise à dramatiser à l'excès la situation et à discréditer le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, lequel a déployé depuis janvier 1979 des efforts énormes pour reconstruire le pays et pour ramener son peuple à une vie normale. Pareille tâche exige une aide, et il est heureux que les organisations du système des Nations Unies soient prêtes à coopérer avec le Conseil révolutionnaire populaire.

74. Le problème de la distribution des secours ne se serait jamais posé si les organisations internationales en cause avaient coopéré avec le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. A ce propos, M. Southichak rappelle la position de ce gouvernement, à savoir que les secours ne doivent être assortis d'aucune condition, qu'ils doivent être acheminés par l'intermédiaire du Conseil révolutionnaire populaire et qu'il faut arrêter les modalités d'octroi d'une nouvelle aide internationale humanitaire au peuple kampuchéen en tenant dûment compte de la souveraineté exclusive du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

75. La délégation lao ne considère pas que la demande de convocation d'une réunion au niveau ministériel soit justifiée, car pareille réunion ne ferait que saper le prestige des organisateurs si elle n'était pas couronnée de succès. Le mécanisme mis en place dans le cadre des Nations Unies fournit aux donateurs de bonne foi les moyens d'acheminer à nouveau des secours au peuple kampuchéen. Pour toutes ces raisons, la délégation lao s'oppose à ce que cette question additionnelle soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session du Conseil.

76. M. LOHANI (Népal) indique que la délégation népalaise a toujours appuyé les programmes d'assistance humanitaire et qu'elle soutiendra la demande d'inscription de la question additionnelle à l'ordre du jour présentée par les pays de l'ANASE.

77. M. VALDERRAMA (Observateur des Philippines) souligne le caractère strictement humanitaire de l'assistance qui doit être fournie au peuple kampuchéen, en formulant l'espoir que les membres du Conseil appuieront la demande d'inscription de cette question additionnelle à l'ordre du jour.

78. Le PRÉSIDENT ne décèle pas parmi les membres du Conseil d'opposition justifiant une mise aux voix de la proposition. Sauf objections, il considérera que le Conseil juge bon de réviser l'ordre du jour de la session en cours en y ajoutant une question intitulée "Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen" et d'examiner cette question additionnelle en séance plénière.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 30.

13e séance

Vendredi 25 avril 1980, à 11 h 5.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.13

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite*)* [A/35/99]

1. M. AKHUND (Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban) dit que le document A/35/99 du 20 février, dont le Conseil est saisi, est le premier rapport de fond que le Secrétaire général présente au sujet de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban depuis l'adoption par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1979, de la résolution 34/146 relative à cette question, et le Coordonnateur se fait un honneur de le présenter au nom du Secrétaire général. Le rapport n'exige aucun éclaircissement et M. Akhund espère que, en dépit de sa brièveté relative et de son caractère intérimaire, les membres du Conseil le trouveront complet. Il sera naturellement heureux de fournir tous les éclaircissements qui pourraient s'avérer nécessaires et de répondre à toutes les questions que les membres pourraient poser.

2. Le rapport fait le point de la situation qui règne actuellement au Liban, dans la mesure où celle-ci touche la reconstruction et le développement dont le rythme et les perspectives sont évidemment largement influencés par l'insécurité qui existe actuellement. Le rapport fait le bilan des dégâts qu'ont causé des années de guerre, d'hostilités et de violence, qui, en dépit de leur caractère tragique et insensé, n'en sont, hélas, pas encore à leur fin — vies humaines perdues ou bouleversées, biens et infrastructure détruits, mécanismes administratifs et sociaux, censés assurer le fonctionnement normal du gouvernement, des institutions privées et de la vie quotidienne aujourd'hui inopérants. Mais le rapport explique aussi pourquoi les perspectives d'avenir sont prometteuses et pourquoi la communauté internationale doit aider le Gouvernement et le peuple libanais à concrétiser cette promesse. Sans revenir sur les détails, le Coordonnateur tient toutefois à donner dans son exposé les derniers renseignements complémentaires disponibles et porter à l'attention du Conseil les événements qui se sont déroulés depuis la rédaction du rapport du Secrétaire général.

3. Les membres du Conseil sont naturellement au courant de la brusque détérioration de la sécurité qui s'est produite les jours précédents au sud du Liban et qui a atteint son comble avec le meurtre de deux soldats du bataillon irlandais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), commis de sang-froid la semaine précédente — acte que le Président du Conseil de sécurité a qualifié de défi à la mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'Organisation des Nations Unies. Cette mission englobe non seulement les fonctions normales de maintien de la paix, mais s'étend aussi, comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport (A/35/99, par. 18), à la fourniture d'une assistance essentielle pour la réalisation d'importants projets de secours et de reconstruction dans la région et pour le fonctionnement de services essentiels. A son arrivée au Liban, il y a six mois, pour prendre ses fonctions, le Coordonnateur s'est rendu dans la zone d'opérations de la FINUL à l'invitation du général Erskine, commandant de la Force, et a eu l'occasion de visiter certaines des unités. Il a notamment visité l'hôpital local de Tibnin, le seul dans un rayon de nombreux kilomètres, qui fournit des services de santé et des soins à la population locale. Son fonctionnement est assuré entièrement par le personnel médical du bataillon irlandais; ce sont justement les hommes de ce bataillon qui ont été victimes d'un acte de violence particulièrement odieux et répréhensible. Le Coordonnateur est certain que les membres du Conseil tiendront à se joindre à lui pour adresser de sincères condoléances à la famille des victimes et pour exprimer sympathie et admiration au Commandant de la Force pour le dévouement avec lequel, lui et ses hommes, s'acquittent de leur tâche dans le sud du Liban.

4. Il est consternant de constater que, dans le reste du Liban, l'ordre public laisse beaucoup à désirer et que le cycle de violence est loin d'être terminé. Les assassinats politiques et les attentats contre la vie de dirigeants politiques n'ont pas cessé. Les affrontements entre groupes rivaux, qui font souvent de nombreuses victimes, ne sont pas rares. Le seul aspect positif de la situation est que, en dépit de la gravité et du caractère tragique de certains des récents incidents, ceux-ci n'ont pas conduit à la violence et aux désordres généralisés qu'entraînaient inévitablement les incidents du même genre au cours des années précédentes. En outre, nombre des actes de violence n'ont pas pour motif des animosités sectaires, politiques ou idéologiques, mais résultent de la faiblesse des organismes gouvernementaux chargés d'assurer le respect de l'ordre public. Lorsque ceux-ci seront renforcés et seront à même d'assumer pleinement leurs responsabilités normales, l'aptitude du gouvernement à fonctionner normalement, à empêcher le crime et la violence et naturellement à entreprendre de vastes opérations de reconstruction et de développement se trouvera grandement renforcée. A cet égard, il est bon de rappeler que certaines unités de la Force de dissuasion arabe stationnée à Beyrouth et dans le sud se sont retirées de certaines des positions qu'elles occupaient et ont été redéployées ailleurs. La plupart des positions ainsi évacuées ont été occupées par des unités de l'armée libanaise. Ce remplacement s'est fait jusqu'à présent non sans incident, mais, dans l'ensemble, de manière ordonnée et à l'issue de con-

* Reprise des débats de la 7e séance.

sultations adéquates entre les intéressés. Si ce résultat est obtenu partout où un transfert analogue de responsabilités doit intervenir, cela aura une influence stabilisatrice sur la sécurité.

5. En février, le Président de la République a pris l'initiative de convoquer une série de réunions au cours desquelles lui-même et le Premier Ministre ont rencontré des membres de l'Assemblée nationale, des personnalités politiques et religieuses de tous horizons et divers leaders d'opinion, afin d'examiner avec eux la base d'une nouvelle entente nationale. Au terme de ces réunions, le Président a fait une déclaration en 14 points, exposant l'accord unanime qui s'était dégagé sur des principes fondamentaux tels que la souveraineté, l'indépendance et l'unité du pays, le désir de préserver les institutions parlementaires et le système économique libéral de ce dernier, la place et le rôle du Liban dans le monde arabe et dans le monde en général et le maintien de son adhésion à une politique étrangère non alignée.

6. La déclaration du Président a été accueillie par beaucoup comme marquant un progrès essentiel et opportun vers un consensus national; il est évident cependant que ce n'est qu'un premier pas. Il faudra concilier de nombreuses et profondes divergences et de nombreux intérêts opposés avant que l'accord sur les principes généraux puisse être appliqué de façon pratique et il ne serait pas réaliste de minimiser la difficulté de cette tâche. L'initiative du Président est importante en ce qu'elle a permis de concentrer l'attention sur les problèmes et les divergences qui ont divisé le peuple libanais ces dernières années.

7. Il est certes important et encourageant que l'on soit parvenu à un terrain d'entente aussi vaste lors de cette première tentative de dialogue national, après des années de guerre civile, durant lesquelles l'unité et l'existence même du pays ont paru être remises en question.

8. D'un point de vue social et économique, la situation décrite dans le rapport du Secrétaire général (A/35/99) s'est poursuivie, à savoir une amélioration lente sinon soutenue des différents indicateurs économiques, entre autres, valeur des exportations, volume des dépôts bancaires, perception des droits de douane. Le budget, bien qu'encore largement déficitaire, comprendra en 1980 un modeste crédit pour des projets de développement social. Le taux d'utilisation des emprunts contractés par le gouvernement et énumérés dans la section V du rapport devrait s'améliorer.

9. Une mission d'enquête de la Banque mondiale qui s'est rendue récemment à Beyrouth a observé la situation sur place et a eu des entretiens avec les autorités concernées; elle en a conclu, semble-t-il, que l'on pouvait maintenant commencer vraiment la reconstruction et le développement du Liban. Dans ce contexte, le Coordonnateur attire l'attention sur la dernière partie du paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général *(ibid.)*, où il est question d'un programme qui était proposé pour 1980 et qui devait comprendre des projets dont le Conseil du développement et de la reconstruction espérait pouvoir commencer l'exécution dans les 12 mois à venir, en dépit des contraintes politiques, administratives et de l'insécurité qui règnent. M. Akhund est heureux d'informer les membres que le Conseil du développement et de la reconstruction a maintenant terminé ses travaux sur ce programme et a soumis un rapport sur ce dernier au gouvernement pour examen et approbation. Le programme couvrira de nouveaux projets dans les domaines du logement, de la santé, de l'enseignement et de la formation professionnelle, des routes et des chemins de fer, de l'agriculture, de la protection sociale, ainsi que de l'accélération des travaux de reconstruction des ports et aéroports de Beyrouth. L'objectif du programme, compte tenu des contraintes qu'imposent les conditions actuelles, est de parvenir à un équilibre entre les divers secteurs et les diverses régions. Ainsi, une partie importante des dépenses est consacrée à des projets qui concernent le sud du Liban ou qui bénéficieront à cette région.

10. On estime le coût de l'ensemble du programme à 2 milliards de livres libanaises, soit environ 600 millions de dollars. Sur ce montant, 400 millions de dollars doivent venir des pays arabes qui ont pris l'engagement, lors de la dixième Conférence arabe au sommet réunie à Tunis par la Ligue des Etats arabes, du 20 au 22 novembre 1979, d'aider à la reconstruction du Liban. Le reste sera pris en charge par le Gouvernement libanais lui-même. M. Akhund pense que les membres du Conseil seront heureux d'apprendre que l'Iraq, les Emirats arabes unis et le Qatar ont déjà versé leurs premières contributions et que les autres pays devraient le faire en temps voulu; il est certain que les membres se joindront à lui pour rendre hommage à ces pays.

11. Cependant, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport *(ibid.)*, le principal obstacle à la mise en œuvre d'une reconstruction n'est pas le manque de ressources, mais l'insuffisance ou l'absence de divers autres facteurs qui sont nécessaires pour établir et exécuter les projets précis, ainsi que pour parvenir à une véritable planification à long terme. Conscient de ces lacunes, le Gouvernement libanais a recherché aide et assistance en dehors du pays afin de renforcer ses capacités dans ce domaine et a décidé notamment de se tourner vers l'Organisation des Nations Unies pour ce faire. Le Coordonnateur donne alors lecture de certains passages d'une lettre qui lui a été adressée à ce sujet le 15 avril par le Président du Conseil du développement et de la reconstruction :

> "Le coût du programme pour l'année en cours, qui s'élèvera à 2 milliards de livres libanaises, ne pourra pas de toute évidence être financé à l'aide des ressources actuelles du pays ou de prêts commerciaux obtenus à l'étranger. Nous savons que l'Organisation des Nations Unies elle-même n'est pas en mesure de fournir une assistance financière d'une telle ampleur. Toutefois, nous espérons que l'Organisation sera en mesure de nous aider à obtenir ces ressources; conformément au mandat qui a été confié dans la résolution 33/146 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1978, au Comité mixte de coordination[1] que vous présidez.
>
> "Le Gouvernement libanais est profondément reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies et aux diverses organisations apparentées de l'assistance qu'elles lui ont déjà fournie. Malgré son faible montant apparent, la contribution qui lui a

[1] Comité d'aide à la reconstruction et au développement du Liban.

été versée dans le cadre des chiffres indicatifs de planification du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été déterminante dans la plupart des projets de grande ampleur qui ont été entrepris ou approuvés au cours des dernières années. Le programme de reconstruction qui est proposé et surtout les projets de développement à plus long terme qui sont envisagés constituent, pour reprendre les termes employés par le Secrétaire général dans son rapport, une vaste entreprise et une œuvre de longue haleine. Nous nous félicitons du rôle actif joué par l'Organisation des Nations Unies dans le processus décrit dans la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale et nous sommes très heureux que le Secrétaire général ait réaffirmé dans son rapport que le système des Nations Unies était prêt à aider le Liban dans ses efforts de reconstruction. En particulier, nous avons l'intention de demander au système des Nations Unies non seulement de nous aider à mobiliser les ressources extérieures nécessaires, mais également : *a*) d'évaluer le programme de reconstruction actuel dans son ensemble et de rationaliser les projets qui y figurent, ainsi que de prendre part au processus continu de mise à jour du programme de reconstruction élaboré par le Conseil du développement et de la reconstruction, qui comprend les projets devant être exécutés au cours de la période de reconstruction afin de permettre au Liban de reprendre son développement normal; *b*) d'aider le Conseil du développement et de la reconstruction à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la planification nationale."

12. Selon le Coordonnateur, cette tâche pourra nécessiter la création d'un groupe d'appui technique composé d'experts et de consultants engagés pour des périodes de courte durée et spécialisés dans diverses disciplines qui, sur la base de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale, seraient chargés d'aider le Comité du développement et de la reconstruction à s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification, à assurer la formation en cours d'emploi du personnel de contrepartie et autres tâches.

13. Le Gouvernement libanais a indiqué qu'il était prêt à financer une partie du coût de ce projet. Cette proposition dépasse la portée normale de la programmation par pays entreprise par le PNUD dans le cadre du système des chiffres indicatifs de planification. Ce que le Gouvernement libanais souhaite, alors qu'il se prépare à lancer son programme de reconstruction et de développement, c'est que le système des Nations Unies devienne, pour reprendre les mots du Président du Comité du développement et de la reconstruction, "un partenaire à part entière" dans le cadre de cette vaste entreprise de longue haleine.

14. L'octroi de cette assistance par l'Organisation des Nations Unies serait bien sûr entièrement conforme à l'esprit et à la lettre de la résolution 33/146 de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle a été constitué à Beyrouth un comité mixte de coordination des Nations Unies[1], dont M. Akhund s'est fait un grand honneur d'accepter la direction. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, ce comité est implicitement chargé d'aider le Gouvernement libanais à élaborer des projets à long terme ainsi que des programmes de secours et de relèvement à exécuter dans l'immédiat, de mettre le Gouvernement libanais mieux à même de formuler et d'exécuter des plans de reconstruction et de développement, d'obtenir de sources extérieures les fonds nécessaires à cette fin et de fournir, conformément à son mandat, toute autre assistance que le Gouvernement libanais considérera comme appropriée. M. Akhund est heureux de noter que, aux termes d'un projet de résolution qui sera présenté sur la question[2], le Conseil économique et social noterait et appuierait d'une manière générale la demande d'assistance soumise par le Gouvernement libanais.

15. La crise du Liban est bien trop complexe pour que l'on puisse faire un diagnostic simpliste de ses causes ou témoigner d'un optimisme inconsidéré quant aux possibilités de la résoudre. On ne saurait affirmer qu'elle est terminée, mais il y a lieu d'espérer que le paroxysme de cette crise est passé. De par sa situation au cœur géopolitique d'une région victime de bouleversements constants, le Liban reste, comme on a pu le constater à maintes reprises, particulièrement vulnérable aux répercussions d'événements extérieurs. Toutefois, dans la mesure où cette crise trouve son origine dans l'histoire et les antécédents du pays lui-même, tout effort visant à la résoudre pourrait également raviver les dissensions internes. Heureusement, un grand nombre des institutions qui faisaient la force du Liban, comme par exemple son système parlementaire, sa presse libre, ses établissements d'enseignement et ses centres intellectuels, ont survécu et continuent à fonctionner. M. Akhund a parlé de la déclaration du Président du Liban sur le consensus national en ce qui concerne les principes fondamentaux et le maintien des institutions de base du pays. Il estime que le pays est également d'accord dans l'ensemble sur le fait que la reconstruction du Liban ne doit pas constituer un simple retour en arrière, mais doit viser à restructurer et à réorienter complètement l'économie pour tenir compte des exigences du développement socio-économique à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

16. Le fait que le Gouvernement libanais demande à l'Organisation des Nations Unies de participer à la reconstruction du pays montre la confiance qu'il porte en l'Organisation. C'est là un hommage qui est rendu à l'efficacité et à l'impartialité de l'Organisation, mais c'est aussi une gageure et M. Akhund est persuadé qu'elle saura répondre à cette attente. En tout état de cause, c'est au Liban et au peuple libanais qu'incombe en dernière analyse la responsabilité d'assurer la reconstruction du pays. Malgré tout ce qui est arrivé, on peut avoir la conviction, connaissant leurs qualités, qu'ils seront à la hauteur de la tâche et qu'inspirés par une vision dynamique du futur ils sauront trouver la clarté d'esprit nécessaire pour prendre conscience des problèmes du pays et la solidarité voulue pour les surmonter.

17. M. TUENI (Observateur du Liban) note que le Liban se trouve dans la situation unique d'un pays encore en guerre, où un vaste effort de reconstruction va être entrepris sous les auspices communs de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement libanais. Comme l'a fait observer le Coordonnateur des Nations Unies, si l'avenir économique du pays

[2] Distribué ultérieurement sous la cote E/1980/L.29.

est relativement prometteur, l'état de la sécurité y laisse beaucoup à désirer. Il faut espérer que la mission d'enquête des Nations Unies qui se rendra au Liban permettra d'éclaircir et d'améliorer la situation sur le plan économique mais aussi sur celui de la sécurité, pour que le pays puisse repartir sur des bases nouvelles. Comme le Gouvernement libanais l'a déclaré dans la lettre adressée au Coordonnateur, dont ce dernier vient de donner lecture, la reconstruction du Liban ne passera pas par un retour au passé; il est important de réorienter l'évolution de l'économie et de la société et de fixer de nouveaux objectifs de développement.

18. M. ENOKI (Japon) se félicite des progrès accomplis dans le sens de la reconstruction et du développement du Liban. Le Gouvernement japonais a foi en la renaissance de ce pays, qui passe par une solution durable du conflit au Moyen-Orient; c'est pourquoi il a contribué une somme de 500 000 dollars aux efforts de reconstruction du gouvernement.

19. M. HUTCHINSON (Irlande) remercie le Coordonnateur des condoléances qu'il a exprimées à l'occasion de la mort des soldats du bataillon irlandais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

20. M. AL-ZUBI (Jordanie) demande que la déclaration faite par le Coordonnateur des Nations Unies soit reproduite en entier dans le compte rendu analytique.

21. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil fait sienne la proposition du représentant de la Jordanie de reproduire en entier, dans le compte rendu de la séance, la déclaration du Coordonnateur des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé[3].

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence cartographique régionale (E/1980/8, E/1980/L.20)

22. M. ALBORNOZ (Equateur), présentant au nom des auteurs le projet de résolution E/1980/L.20, annonce que les pays suivants se sont joints aux auteurs : Bahamas, Barbade, Espagne, République dominicaine et Trinité-et-Tobago. Il se félicite que le Conseil s'intéresse davantage à des problèmes concrets, de nature économique et technique, qu'à la confrontation politique, qui peut s'exprimer en d'autres instances.

23. La deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique, qui s'est tenue à Mexico du 3 au 14 septembre 1979, a révélé les progrès accomplis par les pays d'Amérique dans le domaine de la cartographie et le bon usage qu'ils ont fait de la coopération technique internationale et de la coopération entre pays en développement, ainsi que des programmes bilatéraux mis en œuvre dans la région. L'application de plus en plus répandue des dernières techniques de la cartographie et de l'hydrographie ainsi que la normalisation des noms géographiques sont autant d'aspects fascinants de la coopération technique internationale. Les participants de la Conférence se sont également intéressés à l'éducation et à la formation de la main-d'œuvre, ainsi qu'à l'échange de spécialistes et de publications.

24. La deuxième Conférence cartographique régionale a ainsi posé un certain nombre de questions, qui devront être reprises et développées lors de la troisième Conférence. Les Gouvernements argentin et chilien ont offert d'accueillir cette conférence et, étant donné que Santiago du Chili sera déjà le lieu de l'Assemblée générale de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, les pays d'Amérique latine auteurs du projet de résolution E/1980/L.20 proposent d'accepter l'offre du Gouvernement argentin. Ils ont également tenu à exprimer leur profonde gratitude à l'Institut, dont les importants travaux devraient permettre de mieux connaître la région latino-américaine et de mieux apprécier ses ressources. Enfin, dans le projet de résolution, les organismes internationaux, notamment ceux des Nations Unies, sont priés de coordonner les travaux cartographiques dans la région, afin d'éviter des chevauchements et de mieux soutenir les plans de développement des pays américains.

25. M. MUELLER (République démocratique allemande) note que la deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique a beaucoup contribué à l'expansion de la coopération régionale et de la coopération internationale dans les domaines de la géodésie et de la cartographie. Pour sa part, la délégation de la République démocratique allemande a participé à la Conférence en présentant notamment des renseignements sur des méthodes efficaces et peu onéreuses de cartographie.

26. Il ressort des travaux de la Conférence que le développement d'ensemble de l'économie des pays en développement et de leur infrastructure exige l'élargissement des services nationaux de géodésie et de cartographie. Ces services permettent en effet de planifier la prospection et l'utilisation efficaces des ressources naturelles et de développer les systèmes nationaux de transport et de mise en valeur des ressources énergétiques. Par conséquent, l'élargissement et l'amélioration de ces services ne devraient pas être sous-estimés par les pays en développement, qui cherchent à surmonter leur retard économique et à résoudre leurs problèmes de développement les plus urgents.

27. M. PALMEIRO (Brésil) annonce que sa délégation se joint aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.20, qui sera ainsi présenté par tous les membres du groupe des Etats d'Amérique latine.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique *(suite***)* [E/1980/L.22, E/1980/L.23, E/1980/L.24, E/1980/L.25, E/1980/L.27]

28. Le PRÉSIDENT annonce que le Lesotho s'est joint aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.22, intitulé "Assistance aux personnes déplacées en Ethiopie".

[3] Voir les paragraphes 1 à 16 du présent compte rendu.

** Reprise des débats de la 11e séance.

29. M. SAMAAN (Emirats arabes unis), présentant le projet de résolution E/1980/L.24, intitulé "Situation des réfugiés au Soudan", annonce que les modifications suivantes doivent être apportées au texte : le paragraphe 6 doit être inséré entre les paragraphes 3 et 4, les anciens paragraphes 4 et 5 devant être renumérotés en conséquence; au paragraphe 7, insérer après les mots "organisations internationales" les mots "et institutions bénévoles" et, après les mots "au Soudan", ajouter une virgule et remplacer l'expression "et qu'ils assurent" par "afin d'assurer". Enfin, il convient d'ajouter un nouveau paragraphe 8 qui se lirait comme suit :

"*Prie* le Secrétaire général, en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'envoyer au Soudan une mission interinstitutions chargée d'évaluer les besoins et l'ampleur de l'assistance nécessaire au financement des programmes de secours et d'installations des réfugiés".

30. Les déclarations faites devant le Conseil économique et social par le représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et celui du Soudan ont fait pleinement ressortir la gravité de la situation. Malgré les efforts louables du Gouvernement soudanais et du Haut Commissaire, les ressources consacrées à l'aide aux réfugiés au Soudan sont très nettement insuffisantes. C'est pourquoi les auteurs du projet de résolution E/1980/L.24 demandent une augmentation immédiate des ressources et font appel aux membres de la communauté internationale pour qu'ils participent à un niveau élevé à la Conférence internationale sur les réfugiés au Soudan, qui doit se tenir à Khartoum, et qu'ils en assurent le succès. Le représentant des Emirats arabes unis espère que le projet de résolution E/1980/L.24 sera adopté par consensus.

31. Mme MUTUKWA (Zambie), présentant le projet de résolution E/1980/L.25, intitulé "Assistance aux réfugiés à Djibouti", au nom de ses auteurs, déclare qu'il convient d'apporter au texte du projet de résolution les modifications suivantes : dans le quatrième alinéa du préambule, remplacer "le nombre croissant des réfugiés" par "le nombre sensiblement accru des réfugiés" et supprimer le membre de phrase "où ils représentent maintenant 15 p. 100 de la population totale"; entre l'avant-dernier et le dernier paragraphe du dispositif, insérer un nouveau paragraphe 4 dont le texte est le suivant : "*Prie* le Secrétaire général d'envoyer à Djibouti une mission interinstitutions des Nations Unies pour évaluer les besoins des réfugiés"; enfin, au paragraphe 5 (ancien par. 4), remplacer le membre de phrase "d'inclure dans son rapport annuel" par "faire rapport" et remplacer "première session ordinaire" par "seconde session ordinaire", le reste du paragraphe demeurant sans changement.

32. Mme Mutukwa souligne le caractère à la fois modéré et humanitaire du projet, qui devrait lui valoir le soutien unanime des membres du Conseil.

La séance est suspendue à 12 h 10; elle est reprise à 12 h 35.

33. M. KANE (Sénégal), présentant au nom des auteurs le projet de résolution E/1980/L.23, intitulé "Assistance aux réfugiés en Somalie", annonce que l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Kampuchea démocratique, Singapour et la Thaïlande souhaitent se joindre aux auteurs du projet de résolution. Par ailleurs, pour tenir compte de l'intervention du Ministre somalien chargé des réfugiés (voir 11e séance), il propose d'ajouter en tête du préambule l'alinéa suivant : "*Ayant entendu* avec une profonde préoccupation la déclaration du Ministre de l'administration locale de la Somalie, qui est spécialement chargé des réfugiés, sur la grave situation des réfugiés en Somalie".

34. En ce qui concerne le dispositif, les auteurs du projet proposent l'adjonction du nouveau paragraphe 6 suivant : "*Prie* le Secrétaire général de trouver des moyens de mobiliser d'urgence l'aide humanitaire aux réfugiés sur la base du rapport de la mission interinstitutions des Nations Unies (E/1980/44)".

35. M. Kane indique que, chaque jour, de nouveaux réfugiés franchissent la frontière somalie et que leur nombre dépasse largement les 650 000 personnes, atteignant même le double selon les estimations officielles. Devant la gravité d'une situation comparable à celle du Viet Nam ou du Cambodge, les auteurs du projet de résolution E/1980/L.23 sont prêts à accepter un compromis pour aboutir à un consensus et éviter un vote qui risquerait de diviser le Conseil. Ils estiment toutefois qu'il convient de poursuivre et d'intensifier les efforts en faveur des réfugiés au moins dans deux directions, d'abord en demandant l'envoi sur place d'une nouvelle mission qui serait chargée de faire rapport au Conseil à sa seconde session ordinaire, ensuite et surtout en organisant une conférence pour les annonces de contributions au profit des réfugiés en Somalie, dont les modalités seraient laissées à l'initiative du Secrétaire général.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)*

NOMINATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE SESSION CHARGÉ D'ÉTUDIER L'APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS *(fin***)*

36. Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le Président du groupe des Etats d'Amérique latine pour l'informer de la candidature du Chili et du Venezuela au siège laissé vacant par la Colombie au Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Regrettant que la désignation des candidats n'ait pu se faire plus tôt, le Président rappelle que les travaux du Groupe prennent fin le jour même; pour cette raison il lui paraît inutile de nommer le titulaire du siège laissé vacant par la Colombie. Le Président suggère donc au Conseil de décider qu'il n'est pas nécessaire de procéder à cette nomination, sans préjudice des dispositions de la décision 1978/10 du Conseil, en date du 3 mai 1978, et sans créer un précédent.

Il en est ainsi décidé[4].

La séance est levée à 12 h 55.

*** Reprise des débats de la 5e séance

[4] Voir décision 1980/111.

14e séance

Lundi 28 avril 1980, à 11 h 5.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.14

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence cartographique régionale *(fin)* [E/1980/8, E/1980/L.20, E/1980/L.28]

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur l'état des incidences financières du projet de résolution E/1980/L.20, présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil (E/1980/L.28). En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil adopte le projet de résolution E/1980/20 relatif à la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique.

Le projet de résolution est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/14).

2. M. FIGUEROA (Argentine) se dit satisfait de l'adoption du projet de résolution et assure le Conseil que le Gouvernement argentin, en sa qualité d'hôte de la troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Amérique, prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'elle soit couronnée de succès.

3. M. SVIRIDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique ne s'est pas opposée au projet de résolution E/1980/L.20, étant entendu que la Conférence n'entraînera pas de dépenses supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle se tiendra en Argentine.

4. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a terminé l'examen du point 4 de l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)* [A/35/99]

5. M. RAMZY (Observateur de l'Egypte) indique que la délégation égyptienne attache une grande importance à l'avenir du Liban et au bien-être de sa population, victime de la guerre et de troubles civils qui ont sérieusement endommagé l'infrastructure économique et sociale du pays. La violation par Israël de la souveraineté du Liban est l'une des principales causes de cette situation. Toutefois, malgré l'action militaire flagrante d'Israël et d'autres circonstances aggravantes, le Gouvernement libanais entreprend des efforts considérables pour trouver une solution aux problèmes économiques et sociaux. Les mesures qu'a prises le gouvernement en vue de la reconstruction et du développement méritent d'être encouragées et appuyées par la communauté mondiale. L'Egypte pense, comme le Gouvernement libanais, qu'il ne faut pas attendre que soit intervenu un règlement politique pour entreprendre le processus de reconstruction et de développement; au contraire, ce processus pourrait contribuer à un tel règlement et, finalement, au retour de la tranquillité et de l'ordre au Liban. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies à cet égard est essentiel. La délégation égyptienne a été satisfaite d'apprendre que le Comité d'aide à la reconstruction et au développement du Liban a continué à assumer consciencieusement son rôle et se réjouit de l'activité encore plus intense qu'il déploiera à mesure que le processus de reconstruction et de développement s'intensifiera.

6. Bien que le Gouvernement libanais ait officiellement fait savoir qu'il assumerait la totalité du coût du programme de développement à l'aide de ses propres ressources, il n'en est pas moins en droit d'espérer un apport important de la part de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, la délégation égyptienne pense que la reprise des activités de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Liban depuis le milieu de 1979 est un signe encourageant. Le bien-être futur du Liban exige que les membres de la communauté internationale, individuellement et collectivement par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, apportent le plus grand soutien possible aux efforts de reconstruction et de développement du gouvernement en mobilisant des concours politiques, économiques et financiers.

7. M. AL-ZUBI (Jordanie) dit que la situation au Liban est analogue à celle qui règne dans la Corne de l'Afrique et au Kampuchea. Depuis 1974, des centaines de personnes ont été tuées, des maisons ont été détruites et, surtout, les agressions constantes d'Israël contre le sud du Liban ont contraint des centaines de milliers de personnes à quitter leur foyer et leurs biens et à être déracinées dans leur propre pays. Le rapport du Secrétaire général (A/35/99) et la déclaration du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (13e séance) donnent une idée réaliste du dilemme libanais et mettent l'accent sur la nécessité d'aider le Gouvernement libanais à affronter cette grave situation. La délégation jordanienne souhaite figurer au nombre des auteurs du projet de résolution relatif à l'aide et à la reconstruction et au développement du Liban qui sera distribué sous peu, et espère que d'autres délégations se joindront à cet effort humanitaire.

8. Mme KALM [Organisation mondiale de la Santé (OMS)] dit que, en 1979, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté une résolution par laquelle elle prie le Directeur général de l'OMS de poursuivre et d'intensifier l'assistance sanitaire et médicale au Liban, en prélevant des fonds sur le budget ordinaire et en utilisant d'autres ressources financières à cette fin. Un coordonnateur de programme de l'OMS chargé d'aider

le Ministère de la santé dans la mise en œuvre du programme de relèvement du Liban apporte actuellement son concours pour déterminer les besoins sanitaires les plus urgents en vue de l'exécution d'un programme national de reconstruction et coordonne également, avec d'autres organes des Nations Unies et avec des organismes bilatéraux, l'assistance fournie au Liban dans le domaine de la santé. En 1979, l'OMS a prélevé sur son budget ordinaire un montant total de 365 254 dollars des Etats-Unis au titre de l'assistance sanitaire au Liban, afin de financer divers services de santé. Des fonds ont aussi été prélevés sur le budget ordinaire de la région de la Méditerranée orientale, afin de répondre à une demande du gouvernement qui souhaitait une aide financière pour équiper quelque 120 dispensaires dans le sud du Liban. Les médicaments dont le Ministère de la santé avait besoin pour des établissements spécialisés dans le traitement du cancer ont été achetés et expédiés par bateau grâce à des fonds provenant d'une part du budget ordinaire de l'OMS, et d'autre part du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'aide au Liban. Pendant la période 1976-1979, un montant total de 2 735 624 dollars, prélevé sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, a été utilisé aux fins de la santé. L'OMS poursuivra cette opération humanitaire en collaboration totale avec le Coordonnateur résident de l'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les autres organismes concernés.

9. M. AKL [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] indique que son intervention aura pour dessein de compléter le rapport du Secrétaire général (A/35/99), en évoquant l'action entreprise par l'UNESCO pour fournir une assistance en vue de la reconstruction et du développement du Liban. En réponse à l'appel du Secrétaire général, et à la demande du Gouvernement libanais, le Directeur général de l'UNESCO a envoyé plusieurs missions intersectorielles en vue d'aider les autorités libanaises dans divers domaines. Entre 1977 et 1979, l'assistance de l'UNESCO au Liban au titre de son programme ordinaire, représentant environ 115 000 dollars, a permis d'entreprendre des programmes d'assistance beaucoup plus importants, comme cela a été le cas notamment de l'assistance fournie pour la reprise de l'enseignement technique. La première phase d'un projet dans ce domaine, financée par le PNUD et exécutée par l'UNESCO en étroite coopération avec le Bureau international du travail (BIT), s'est achevée en 1979; la deuxième phase, portant sur environ 1 million de dollars, a été approuvée par le PNUD en janvier 1980. A la demande des autorités libanaises, l'UNESCO a préparé un projet pour la création d'une faculté du génie dans le cadre de l'Université libanaise; ce projet, d'un montant de 1 million de dollars, a été approuvé par le PNUD en mars 1980 et sera exécuté par l'UNESCO. Cette organisation a aussi aidé les autorités libanaises à élaborer des projets de reconstruction et de développement devant être soumis à des sources de financement arabes; c'est le cas notamment d'un projet de rééquipement des laboratoires de physique, de chimie et de sciences naturelles des écoles publiques, ainsi que d'un projet pour l'éducation des handicapés et pour la construction d'établissements scolaires dans le sud du Liban. Enfin, l'UNESCO a participé régulièrement aux réunions du Comité mixte de coordination des institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies, chargées de coordonner l'assistance internationale au Liban. Le Conseil exécutif de l'UNESCO étudiera, à la dix-neuvième session qui doit s'ouvrir incessamment, la possibilité de fournir une assistance accrue au Liban dans les domaines mentionnés. Il va sans dire que la résolution qui sera adoptée par le Conseil économique et social sera transmise au Conseil exécutif pour qu'il y soit donné suite.

10. M. NAIK (Pakistan) dit que le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban a fort justement souligné, dans son intervention (13e séance), que l'aggravation de la violence au Liban n'est pas due à des différends sectaires ou idéologiques. Le Liban est victime d'une agression extérieure. La violence qui ravage ce pays est directement liée au conflit du Moyen-Orient et plus particulièrement à l'agression israélienne intermittente contre le sud du Liban. La preuve la plus récente de cette situation est la dernière incursion d'Israël et l'assassinat de sang-froid de deux membres du bataillon irlandais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

11. Il est encourageant de noter que, malgré la grave situation politique qui prévaut au Liban, il y a eu une amélioration dans le secteur économique. A cet égard, les plans à long terme élaborés par le Conseil du développement et de la reconstruction sont dignes d'éloges. La délégation pakistanaise espère que le Gouvernement libanais jugera utiles les recommandations du Conseil et entreprendra ces programmes. Le redressement économique contribuerait, dans une large mesure, à atténuer les problèmes auxquels le Liban se trouve confronté du fait du tragique conflit du Moyen-Orient.

12. Le Pakistan, qui a toujours appuyé dans toute la mesure du possible les efforts visant à mobiliser les secours et l'assistance au développement pour des motifs humanitaires, partage les préoccupations de la communauté internationale, qui estime nécessaire d'intensifier les efforts collectifs en vue de la reconstruction et du développement du Liban. La délégation pakistanaise souscrit sans réserve aux recommandations du Secrétaire général (A/35/99) et prie instamment la communauté internationale de se montrer généreuse en fournissant le soutien financier nécessaire pour faire face aux besoins les plus urgents du Liban ainsi qu'à ses besoins à long terme. Si l'attitude des pays amis et du système des Nations Unies a été positive, des efforts encore plus grands s'imposent pour mobiliser les ressources qu'exige la mise en œuvre des programmes de reconstruction et de développement.

13. M. SAMHAN (Emirats arabes unis) indique que sa délégation est satisfaite de la déclaration du coordonnateur (13e séance) au sujet de la situation économique actuelle au Liban. Dans l'œuvre de reconstruction et de développement, la tâche principale ne consiste pas à fournir une assistance et des contributions, mais à résoudre le problème de base que constitue l'agression israélienne contre le Liban ainsi que la question palestinienne. N'était-ce l'agression bar-

bare d'Israël contre les peuples palestinien et libanais, le monde n'aurait pas à faire face à la situation actuelle. C'est pourquoi la solution du problème palestinien est une condition préalable à la reconstruction et au développement du Liban. La promesse d'assistance du Gouvernement des Emirats arabes unis n'est pas en contradiction avec sa politique à ce sujet, mais elle est un symbole de l'intérêt que le peuple des Emirats arabes unis porte au sort navrant du peuple libanais. Le Gouvernement des Emirats n'épargnera aucun effort pour aider le Liban et il engage vivement la communauté internationale à s'attaquer à la racine du problème en faisant en sorte que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance humanitaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique *(fin)* [E/1980/44, E/1980/L.22, E/1980/L.23/Rev.1, E/1980/L.24/Rev.1, E/1980/L.25/Rev.1, E/1980/L.27, E/1980/L.30, E/1980/L.31]

14. Le PRÉSIDENT dit que l'adoption du projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1, relatif à l'assistance aux réfugiés en Somalie, n'aura pas d'incidences financières parce que tous les coûts qu'il peut entraîner seront absorbés dans le budget ordinaire. Il annonce que la France s'est jointe aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.25/Rev.1, relatif à l'assistance aux réfugiés à Djibouti, et que la Zambie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.24/Rev.1, relatif à la situation des réfugiés au Soudan.

15. M. KANE (Sénégal), prenant la parole au nom des auteurs du projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1, dit qu'il est difficile de parvenir à un consensus sur la formulation du quatrième alinéa du préambule, en dépit du fait que des commentaires appuyant la déclaration faite par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés figurent à presque toutes les pages du rapport de la mission interinstitutions (E/1980/44) et que le Secrétaire général a fait état, il y a quelques jours seulement, de la gravité de la situation des réfugiés africains. Dans l'espoir de parvenir à un libellé plus généralement acceptable, les auteurs ont modifié cet alinéa de manière qu'il se lise comme suit :

> "*Notant en outre* la déclaration du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés selon laquelle le problème des réfugiés en Somalie est le plus grave des problèmes de réfugiés dans le monde pour ce qui est du nombre, ainsi que l'appel qu'il a lancé à tous les gouvernements pour qu'ils fournissent une aide aux réfugiés".

16. Le paragraphe 7 du dispositif ayant également suscité des difficultés, les auteurs ont décidé de le supprimer. Pour éviter de disperser les efforts du système des Nations Unies et d'autres contribuants qui soutiennent la cause des réfugiés, un autre projet de résolution sera présenté, soit à une date ultérieure pendant la session en cours, soit à la session d'été, demandant que soit organisée une conférence pour les annonces de contributions au profit des quelque 4 millions de réfugiés se trouvant dans l'ensemble de l'Afrique. La suppression du paragraphe 7 réduira encore les incidences financières, déjà fort modestes, du projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1. Le principal objectif des auteurs est de veiller à ce qu'il soit donné suite aux recommandations figurant dans le rapport de la mission interinstitutions.

17. M. ZHANG Zifan (Chine) dit que la gravité du problème des réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique et la nécessité urgente de leur porter secours et assistance ressortent clairement de l'étude effectuée par la Mission interinstitutions (E/1980/44) et des déclarations faites par les représentants de la Somalie et des autres pays intéressés. La délégation chinoise estime que l'Organisation des Nations Unies devrait toujours adhérer au principe de l'assistance humanitaire pour les réfugiés, et elle espère qu'à la session en cours le Conseil contribuera de manière positive à alléger les souffrances des peuples de la région. Elle appuie donc les quatre projets de résolution relatifs à l'assistance humanitaire.

18. M. IBRAHIM (Ethiopie) dit que sa délégation aurait souhaité se joindre à un consensus sur les quatre projets de résolution. Malheureusement, en raison du libellé du quatrième alinéa du préambule tel qu'il a été révisé par les auteurs, elle se voit dans l'obligation de demander que le projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1 soit mis aux voix, à moins qu'il soit possible de procéder à de nouvelles consultations pour essayer de trouver une formulation acceptable.

19. M. ADAN (Observateur de la Somalie) dit qu'il est louable de chercher à aboutir à un consensus, mais que le temps n'a pas manqué pour cela. Puisque le paragraphe en question se réfère simplement à une déclaration de fait du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés dont il est simplement demandé au Conseil de prendre note, il ne devrait pas y avoir de controverse. Chacun reconnaît que la Somalie est le pays du monde qui a le plus grand nombre de réfugiés; le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) voudra peut-être donner au Conseil un complément d'informations sur ce point.

20. M. KANE (Sénégal) dit que les auteurs n'ont pas d'objection à ce que l'on procède à de nouvelles consultations pour essayer de donner satisfaction à la délégation éthiopienne.

21. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) dit que le projet de résolution a déjà demandé beaucoup de travail, et qu'en reprenant les consultations on risque d'ouvrir la porte à de nouvelles demandes. Il fait appel au représentant de l'Ethiopie pour qu'il reconsidère sa position.

22. M. LUSAKA (Zambie) dit que, sans vouloir contredire le représentant de la Tanzanie, il estime que quelques minutes de consultations de plus entre les auteurs et les parties directement intéressées pourraient aider à concilier les deux positions.

La séance est suspendue à 12 h 5; elle est reprise à 12 h 35.

23. Le PRÉSIDENT annonce qu'à la suite de consultations une nouvelle formule a été trouvée pour le

quatrième alinéa du préambule du projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1, à savoir :

"*Notant en outre* la déclaration faite le 13 mars 1980 par le Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés selon laquelle le problème des réfugiés en Somalie est le plus grave des problèmes de réfugiés dans le monde pour ce qui est du nombre, et l'appel en date du 4 mars 1980 que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé à tous les gouvernements pour qu'ils fournissent une aide aux réfugiés".

24. Il annonce que l'Indonésie s'est jointe aux auteurs des projets de résolution E/1980/L.23/Rev.1, E/1980/L.24/Rev.1 et E/1980/L.25/Rev.1.

25. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite adopter les quatre projets de résolution par consensus.

Les projets de résolution E/1980/L.22, E/1980/L.23/Rev.1, tel qu'il a été modifié oralement, E/1980/L.24/Rev.1 et E/1980/L.25/Rev.1 sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1980/8, 1980/9, 1980/10 et 1980/11, respectivement).

26. Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a été heureuse de participer au consensus sur les quatre projets de résolution. Le problème humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique a atteint des proportions immenses et tragiques, et elle note avec une préoccupation particulière qu'il s'agit en grande majorité de femmes et d'enfants, dont beaucoup sont gravement malades et souffrent de malnutrition. Les Etats-Unis se sont déjà engagés à fournir des denrées alimentaires et une assistance sous forme de contributions versées au HCR spécialement pour les réfugiés africains. D'autres gouvernements ont déjà fait des dons, mais un effort beaucoup plus grand s'impose. L'afflux de réfugiés est tel que l'on ne peut attendre d'aucun gouvernement de la région qu'il en vienne à bout sans assistance. Il est indispensable de libérer des ressources plus importantes, sinon la tragédie sera incommensurable. La délégation des Etats-Unis approuve l'idée d'une équipe de travail interinstitutions unique qui serait dirigée par le Haut Commissariat pour les réfugiés et elle espère que le Haut Commissariat et d'autres organisations intéressées redoubleront d'efforts pour soulager les terribles souffrances des réfugiés et les réinstaller en toute priorité, compte tenu notamment des pénuries alimentaires qui se produiront dans certaines régions au cours de l'été. Les gouvernements des pays de la Corne de l'Afrique qui se sont montrés disposés à recevoir et à aider les réfugiés méritent la plus grande admiration, tout comme le Haut Commissariat pour les réfugiés et d'autres organes des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales pour la part qu'ils prennent dans l'effort concerté.

27. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit que le fait que sa délégation se soit jointe au consensus ne change en rien les vues qu'elle a exprimées à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale en ce qui concerne la représentation du Kampuchea, qui est l'un des auteurs de trois projets de résolution qui viennent d'être adoptés.

28. M. NISHIDA (Japon) fait remarquer que la communauté internationale ne peut ignorer le nombre sans cesse croissant des réfugiés dans toutes les régions du monde, qui vivent dans des conditions de pauvreté et de famine extrêmes. Etant donné le grand nombre des réfugiés dans la Corne de l'Afrique et la gravité de leur sort, il est essentiel d'accorder d'urgence une assistance pour alléger le fardeau qui pèse sur les gouvernements de la région. La délégation japonaise se félicite des dispositions qui préconisent l'envoi de missions interinstitutions.

29. M. ABDUL-AZIZ (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation a parrainé les quatre projets de résolution par souci humanitaire, sans préjudice de ses positions politiques.

30. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que, si sa délégation a appuyé les divers projets de résolution, cela ne modifie en rien sa position en ce qui concerne la représentation du Kampuchea aux Nations Unies.

31. Les missions que préconisent les résolutions qui viennent d'être adoptées devraient être financées au moyen de fonds déjà prévus à cet effet dans le budget ordinaire; telle est la position que défendra la délégation soviétique au sein des organes financiers compétents.

32. M. IBRAHIM (Ethiopie) rappelle qu'il a déjà essayé d'expliquer au cours du débat général que sa délégation contestait l'authenticité des prétendus réfugiés de Somalie. Même si quelques milliers de personnes ont traversé la frontière durant et immédiatement après les hostilités de 1978 pour chercher temporairement refuge en Somalie, il ne fait aucun doute que la grande majorité des gens qui vivent dans les camps sont des ressortissants somalis qui cherchent à fuir la grave sécheresse qui sévit sur près des deux tiers de ce pays. La majorité de la population somalie étant nomade, la seule façon efficace de canaliser les secours est de rassembler les populations dans des camps et, pour attirer l'attention mondiale et l'aide internationale, de les qualifier de "réfugiés".

33. Etant donné les sous-entendus politiques et les desseins et implications sinistres du projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1, la délégation éthiopienne ne peut que se dissocier du consensus et exprimer sa vive opposition au scénario que cette résolution essaie de légitimer. Le jour viendra certainement où la Somalie prétendra que le nombre des réfugiés est égal à celui de sa population et ceux qui se font les complices de ce pays comprendront alors ce que la délégation éthiopienne s'est efforcée d'expliquer au Conseil. Les circonstances qui entourent la récente mission interinstitutions en Somalie s'opposent elles aussi à ce que cette délégation appuie les recommandations figurant dans le rapport de la mission (E/1980/44). La délégation éthiopienne se voit dans l'obligation de formuler les plus vives réserves à cet égard, car elle a des preuves récentes que des aliments et des médicaments fournis par la communauté internationale ont été détournés à l'intention des forces armées somalies. Lorsque la Somalie exposera clairement et honnêtement la situation et l'ampleur du problème et qu'elle utilisera l'aide aux seules fins auxquelles elle est destinée, l'Ethiopie sera alors plus disposée à contribuer

à mobiliser une assistance internationale en faveur de ce pays.

34. M. KOSTOV (Bulgarie) associe sa délégation aux réserves exprimées par les représentants de la République démocratique allemande et de l'Union soviétique en ce qui concerne le parrainage des projets de résolution par le prétendu "Kampuchea démocratique". Bien qu'il se soit joint au consensus sur les quatre projets de résolution, son pays n'a pas modifié sa position à ce sujet.

35. M. FARAH DIRIR (Observateur de Djibouti) exprime sa gratitude à tous les membres du Conseil qui ont parrainé ou appuyé le projet de résolution sur l'assistance aux réfugiés de Djibouti (E/1980/L.25/Rev.1). Ainsi que l'a expliqué le représentant de la Zambie lorsqu'il a présenté (13e séance) le projet de résolution, celui-ci donne une idée exacte des difficultés auxquelles se heurte Djibouti dans les efforts qu'il déploie pour faire face à l'afflux de réfugiés. La délégation de Djibouti se félicite vivement du fait que le Conseil a pleinement appuyé l'appel lancé en vue d'une assistance en adoptant la résolution par consensus.

36. M. ADAN (Observateur de la Somalie) dit que, sans être surpris, il est profondément déçu par les efforts déployés par la délégation éthiopienne pour provoquer un pénible affrontement politique.

37. M. IBRAHIM (Ethiopie) prenant la parole sur une motion d'ordre, demande en quelle capacité l'observateur de la Somalie s'adresse au Conseil.

38. Le PRÉSIDENT précise qu'il a donné la parole à l'observateur de la Somalie, car il est de tradition de permettre aux bénéficiaires des résolutions qu'adopte le Conseil de lui exprimer leur gratitude même si, en tant qu'observateurs, ils n'ont pas pu participer au vote. Dans le cas présent, la déclaration de l'observateur de la Somalie peut également être considérée comme un exercice du droit de réponse.

39. M. ADAN (Somalie) déclare que le représentant de l'Ethiopie s'est efforcé de présenter au Conseil des interprétations manifestement fausses de la réalité, qui se fondent sur les élucubrations éthiopiennes et non sur des faits historiques. Le projet de résolution E/1980/L.23/Rev.1, qui a été présenté en réponse à la situation tragique et sans pareille des réfugiés et que le représentant de l'Ethiopie a cherché à discréditer, se réfère à la mission interinstitutions des Nations Unies qui s'est rendue en Somalie, aux appels d'aide à la Somalie qu'ont par la suite lancés le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ainsi qu'à la déclaration du Haut Commissaire adjoint des Nations Unies pour les réfugiés. Deux faits précis apparaissent : d'une part, l'existence de réfugiés authentiques en Somalie est indubitable et, d'autre part, la Somalie est, de tous les pays du monde, celui qui abrite le plus grand nombre de réfugiés.

40. Les efforts éthiopiens pour nier l'évidence sont non seulement un affront à l'intelligence du Conseil, mais en outre ils mettent en doute de manière éhontée la crédibilité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'autres hauts fonctionnaires d'organisations du système. C'est leur intégrité que l'Ethiopie conteste.

41. De plus, les quatre résolutions adoptées par le Conseil concernent les réfugiés de quatre pays différents de la Corne de l'Afrique. Comment le représentant de l'Ethiopie explique-t-il la présence de réfugiés dans les trois autres pays ? Ceux-ci, de toute évidence, fuient également la persécution et la terreur qui constituent la politique officielle du Gouvernement éthiopien. Dans certaines provinces, notamment celles de l'Ogaden et de l'Erythrée, les populations autochtones ont été condamnées à l'extermination. Cette politique a été confirmée par des sources indépendantes telles que Victor Perry, qui fait autorité sur l'Afrique de l'Est, lequel a relaté que les réfugiés fuyant l'Ogaden lui avaient dit qu'ils avaient été chassés par les Ethiopiens et que leurs terres avaient été reprises par des non-Somalis; le professeur Arthur Lewis, qui a écrit dans *The Guardian* que l'Ethiopie semblait maintenant vider l'Ogaden de sa population autochtone et que cette opération avait privé les millions de Somalis de leur patrie traditionnelle; enfin, *Le Monde* et le *New York Times* qui, dans des articles récents, ont indiqué que le Gouvernement éthiopien, avec une aide soviétique et cubaine, rendait l'Ogaden inhabitable et que plus d'un million de personnes d'éthnie somalie étaient sans abri. En Ethiopie même l'extermination de 15 hautes personnalités, dont le chef de l'Eglise copte, vient d'être confirmée par Amnesty International. Le représentant de la Somalie cite ces témoignages objectifs afin de rétablir la vérité qu'a déformée le représentant de l'Ethiopie.

42. M. Ibrahim (Ethiopie) déclare que ce n'est pas l'Ethiopie, mais la Somalie qui discrédite le rapport de la mission interinstitutions des Nations Unies en n'incluant dans son projet de résolution aucune référence au fait cité dans ce rapport, à savoir que les deux tiers du territoire de la Somalie souffrent d'une grave sécheresse. Il félicite l'observateur de Djibouti d'avoir fait la lumière sur ce point.

43. Le Gouvernement éthiopien rejette totalement toute pression qui pourrait être exercée sur la conduite de ses affaires intérieures, qui continuera d'être déterminée par le peuple éthiopien de manière à satisfaire ses besoins et à sauvegarder ses intérêts. Rien n'est plus loin de la vérité que l'accusation selon laquelle ce gouvernement déracine des populations. Aucun problème de réfugiés ne se posait avant l'agression somalie de 1977. L'Ethiopie est un riche pays agricole qui ne manque pas de terres. Tous les projets de peuplement ont été réalisés et continueront de l'être sur des terres vierges inhabitées sans qu'une seule personne ne soit déracinée. Dans l'Ogaden, le gouvernement relance peu à peu des projets de développement qui ont été impitoyablement réduits à néant par l'invasion somalie et aide les nomades à se fixer afin de leur permettre de vivre de façon plus stable et plus sûre, et de se défendre eux-mêmes contre les Somalis. Quant aux prétendues atrocités commises dans la région, une équipe de l'OXFAM a indiqué dans *The Observer* de Londres qu'elle n'a constaté aucune activité récente ou actuelle dirigée contre la population civile en général.

44. M. ADAN (Observateur de la Somalie) précise que la déclaration que cite le représentant de l'Ethiopie n'a pas été faite par l'équipe de l'OXFAM, mais plus exactement par l'un de ses membres dissidents, Conor Cruise O'Brien, qui contrairement à ses collè-

gues, a choisi de se déplacer sur le territoire qu'accompagné de guides éthiopiens officiels. Il convient de souligner qu'O'Brien lui-même ne nie pas le sort des réfugiés de l'Ogaden.

45. M. ELFAKI (Observateur du Soudan) exprime au Conseil la gratitude de sa délégation pour l'adoption du projet de résolution E/1980/L.24/Rev.1. L'adoption par consensus des quatre résolutions témoigne de la compassion avec laquelle sont abordés les problèmes humanitaires et augure bien des mesures qui seront ultérieurement prises dans ce domaine.

46. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a achevé l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.

15e séance

Lundi 28 avril 1980, à 15 h 50.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.15

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)*

PARTICIPATION D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES AUX TRAVAUX DU CONSEIL (E/1980/52)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la note du Bureau (E/1980/52) relative aux demandes présentées par quatre organisations intergouvernementales, à savoir, l'Organisation asiatique de productivité, le Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement, l'Organisation latino-américaine de l'énergie et le Système économique latino-américain (*ibid.*, annexe), pour être désignées par le Conseil aux fins de l'article 79 du règlement intérieur, pour participer aux délibérations du Conseil. Le Bureau a examiné ces demandes et recommandé que ces organisations soient désignées pour participer, à titre permanent, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité.

2. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil adopte la recommandation du Bureau.

Il en est ainsi décidé (1980/114)

3. M. BUNC (Yougoslavie) dit que le Centre international pour les entreprises publiques des pays en développement (CIEP) a été créé en tant qu'institut yougoslave à Ljubljana en 1974, sur l'initiative du Gouvernement yougoslave qui a reconnu le rôle important et croissant des entreprises publiques dans les plans et les stratégies de développement des pays en développement, la nécessité d'améliorer les résultats et l'efficacité des entreprises et la volonté des pays en développement de mettre au point des mesures de coopération en vue de résoudre leurs problèmes économiques et sociaux.

4. L'idée de créer ce centre remonte au Séminaire des Nations Unies sur les entreprises publiques tenu à Herceg Novi en 1969. Elle a été approuvée lors du Séminaire international sur la planification auquel ont participé des représentants de 32 pays en développement en 1974, lesquels ont demandé instamment qu'il soit transformé en institution mixte de coopération des pays en développement. En 1975, le Bureau de coordination des pays non alignés, réuni à La Havane, a recommandé aux pays non alignés d'examiner la possibilité de devenir membre du Centre. En août 1975, la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima, a invité les pays non alignés et d'autres pays en développement à devenir membres du Centre et s'est félicitée de la décision de convoquer une réunion des pays en développement en vue d'adopter les statuts du Centre. A la suite de ces démarches, une conférence des pays en développement a eu lieu à Ljubljana en mars 1976. Cette conférence, à laquelle participaient 39 pays en développement et des observateurs de divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a adopté les statuts du Centre.

5. En 1978, le Centre est devenu une institution intergouvernementale de pays en développement. Conscient de la nécessité de participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies relatives aux entreprises publiques et au secteur public en général dans les pays en développement, le Centre a pu établir des relations de travail avec les organes et organismes pertinents des Nations Unies, notamment ceux qui sont mentionnés dans sa demande.

6. Trente et un pays en développement ont déjà ratifié les statuts du Centre et en sont devenus membres à part entière. Vingt-trois d'entre eux ont participé à la première session de l'Assemblée du Centre en juillet 1978, qui a approuvé le programme biennal (1979-1980) ainsi que le budget du Centre et a également élu un Conseil du Centre. Tous les pays en développement peuvent devenir membres du Centre.

7. Les activités du Centre continuent à être axées sur les problèmes fondamentaux des entreprises publiques dans les pays en développement. Ces activités sont décrites dans leurs grandes lignes dans la demande où il est mentionné également que le Centre est ouvert à la coopération avec les pays développés et

* Reprise des débats de la 13e séance.

leurs institutions intéressées par les entreprises publiques des pays en développement.

8. Le Centre a déjà bénéficié d'appui et de ressources de la part des organismes des Nations Unies pour l'exécution de ses programmes, mais il souhaiterait prendre part à l'étude du rôle des entreprises publiques dans le secteur public en général dans les pays en développement, dans le cadre des organisations et organes pertinents du système des Nations Unies. Pour ce faire, il souhaiterait établir des relations de travail avec le Conseil économique et social, ses membres et ses organes ainsi qu'avec les commissions et organes subsidiaires de l'Assemblée générale qui s'occupent des stratégies et politiques de développement et avec les services correspondants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Administration publique

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/55]

9. Le PRÉSIDENT suggère au Conseil, lorsqu'il examinera les rapports du Premier Comité (économique), de suivre la pratique établie qui consiste à prendre d'abord une décision sur toutes les recommandations dont il est saisi au titre de chaque point de l'ordre du jour, puis de permettre aux membres du Conseil d'expliquer leur vote, que ce soit sur une ou sur plusieurs des résolutions adoptées.

Il en est ainsi décidé.

10. Le PRÉSIDENT note qu'au paragraphe 14 de son rapport sur le point 11 de l'ordre du jour (E/1980/55), le Premier Comité (économique) recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution intitulé "L'administration et les finances publiques aux fins du développement dans les années 80". Le Comité a adopté le projet de résolution sans qu'il ait été procédé à un vote; s'il n'y a pas d'objections le Président considérera que le Conseil souhaite agir de même.

Le projet de résolution est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/12).

11. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 11.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Conventions fiscales entre pays développés et pays en développement

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/54]

12. Le PRÉSIDENT note qu'au paragraphe 13 de son rapport sur le point 12 de l'ordre du jour (E/1980/54), le Premier Comité (économique) recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution intitulé "Coopération internationale en matière fiscale". Le Comité a adopté le projet de résolution sans qu'il ait été procédé à un vote; s'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite agir de même.

Le projet de résolution est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/13).

13. M. SHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation a certaines réserves à formuler au sujet du projet de résolution que vient d'adopter le Conseil. Elle a déjà exprimé ses réserves au Premier Comité (économique) mais, étant donné leur importance, elle tient à les formuler à nouveau devant le Conseil.

14. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a achevé l'examen du point 12.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Ressources naturelles

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/53]

15. Le PRÉSIDENT note qu'au paragraphe 6 de son rapport sur le point 13 de l'ordre du jour (E/1980/53), le Premier Comité (économique) recommande au Conseil d'adopter un projet de décision intitulé "Politiques et planification dans le domaine des ressources en eau". Le Comité a adopté ce projet de décision sans qu'il ait été procédé à un vote; s'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite agir de même.

Le projet de décision est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1980/115).

16. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a achevé ainsi l'examen du point 13.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen

17. Le PRÉSIDENT propose de clore la liste des orateurs sur le point 16 à 18 heures le même jour et de fixer à 13 heures, le lendemain, l'heure limite pour présenter des propositions sur cette question.

Il en est ainsi décidé.

18. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) rappelle qu'à une séance précédente, au cours de l'examen de la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour, la délégation tanzanienne a fait une déclaration générale (12e séance, par. 42 à 44) au cours de laquelle elle a posé certaines questions auxquelles elle a demandé au Secrétariat de répondre en temps utile; elle demande de nouveau au Conseil de répondre à ces questions en temps opportun.

La séance est levée à 16 h 15.

16e séance

Mardi 29 avril 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.16

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(fin*)* [A/35/99; E/1980/L.29]

1. M. OLDAEUS [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)] dit que, au Liban, le FISE a coopéré aux activités de secours, de redressement et de développement à long terme. Le FISE a commencé ses opérations de secours en 1975 et a fourni une assistance qui s'élève au total à 4,5 millions de dollars environ. En outre, prélevant sur ses fonds d'urgence, le FISE a fourni une assistance équivalant à 400 000 dollars pour des mères et des endants déplacés dont s'occupent des organisations palestiniennes.

2. En 1976, le FISE a commencé à établir les plans d'une aide au redressement destinée à suivre l'aide d'urgence et à rétablir les services de base nécessaires à la population, notamment aux enfants et aux mères. Les priorités suivantes ont été définies : rétablissement de l'approvisionnement en eau potable, réaménagement d'écoles primaires, de services de santé, de garderies et de centres sociaux. L'assistance fournie à ce jour s'élève approximativement à 16,4 millions de dollars.

3. Le FISE a l'intention de fournir encore d'autres services pour répondre aux besoins qui continuent d'exister, en fonction des ressources financières dont il disposera. Il envisage, pour les mères et les enfants palestiniens au Liban, une nouvelle assistance d'une valeur de 1,5 million de dollars environ; pour l'ensemble de la population, en particulier dans le sud, des plans sont en cours d'élaboration en vue d'opérations importantes de remise en état et d'extension du réseau de distribution d'eau potable. En outre, le FISE a affecté une somme de 4,3 millions de dollars à un programme destiné aux enfants privés d'une vie de famille normale, qui est exécuté en coopération avec le Gouvernement libanais.

4. Le FISE a étroitement collaboré, pour élaborer et exécuter ces programmes, avec les institutions et les organes intéressés de l'Organisation des Nations Unies. Dans le sud, la coopération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) s'est révélée indispensable pour la mise en œuvre du programme.

5. Pour la session de 1980 du Conseil d'administration du FISE, des propositions sont à l'étude en vue d'une nouvelle aide au redressement, portant notamment sur des services relatifs à l'eau potable, à la santé et à l'enseignement. Des contributions à des fins spéciales seront utilisées, et le FISE souhaite obtenir une somme initiale de quelque 28 millions de dollars. Cela vient s'ajouter au programme du FISE au Liban qui est financé par des ressources ordinaires, programme pour lequel on devrait disposer de 2 millions de dollars en 1980-1981.

6. M. PONCET (France) présente, au nom des auteurs, le projet de résolution E/1980/L.29, intitulé "Aide à la reconstruction et au développement du Liban", et formule l'espoir que, compte tenu de son caractère purement humanitaire, ce texte sera adopté par consensus.

7. M. ALBORNOZ (Equateur) dit que la situation tragique qui existe au Liban est un sujet de préoccupation pour l'Equateur, où les communautés libanaises intégrées depuis des décennies dans la société équatorienne sont des éléments dynamiques et constructifs dans la vie de la nation. Le Liban a été l'un des pays fondateurs de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation des Nations Unies et a joué un rôle prédominant dans l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Alors que la communauté internationale est appelée à venir en aide au Liban au moment où il traverse une période difficile, elle ne doit pas perdre de vue la contribution généreuse que ce pays lui a apportée.

8. Outre l'aide fournie par le système des Nations Unies à la reconstruction et au développement du Liban, qui comprend un apport précieux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sous forme de coordination et qui est mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (A/35/99), il est encourageant de constater que les Emirats arabes unis, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la République fédérale d'Allemagne, le Fonds arabe de développement économique et social, le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement économique arabe, le Koweït, la Communauté économique européenne et des banques d'Europe et des Etats-Unis apportent également leur coopération.

9. Comme on l'a fait observer, on pourrait presque dire qu'il s'agit d'un problème d'organisation plutôt que de ressources; en conséquence, comme il est d'usage, la contribution du PNUD doit jouer un rôle de capital d'amorçage; la coopération fournie est conforme aux plans établis par le gouvernement, visant les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'industrie, des communications, de la sécurité sociale, des finances et de la formation.

10. L'Equateur appuie le projet de résolution E/1980/L.29, comme il a déjà appuyé d'autres projets de résolution analogues concernant d'autres régions du monde, et il souhaite se joindre aux auteurs de ce projet.

11. M. James DROUSHIOTIS (Chypre) invite instamment le Conseil à adopter par consensus le projet de résolution E/1980/L.29, dont Chypre est l'un des auteurs. Le rapport du Secrétaire général (A/35/99)

* Reprise des débats de la 14e séance.

dresse un triste tableau de la situation et fait ressortir la nécessité d'une assistance de la communauté internationale. Chypre est pleinement solidaire du peuple et du Gouvernement du Liban, pays dont un tiers de la population a été déplacé, victime d'agressions répétées qui ont été condamnées par le Conseil de sécurité. L'assistance des Nations Unies sera un élément positif dans la recherche de la paix par le Liban et le rétablissement rapide d'une situation normale. Il convient de remercier les institutions spécialisées qui fournissent une aide au Liban et en particulier la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. L'assassinat tragique, commis récemment, de deux membres irlandais de la FINUL doit être condamné. Il faut aussi remercier la Ligue des Etats arabes qui a contribué pour 400 millions de dollars au coût des programmes exécutés au Liban, qui s'élève à 600 millions de dollars au total.

Le projet de résolution E/1980/L.29 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/15).

12. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique a appuyé le projet de résolution qui vient d'être adopté, car elle est de tout cœur avec la population libanaise dans les épreuves qu'elle subit et qui lui ont toutes été imposées de l'extérieur. Elle estime que l'agresseur, qui est Israël, devrait indemniser le Liban des torts causés à l'économie du pays.

13. M. SAGHIYYAH (Observateur du Liban) rappelle que, en janvier 1977, le Conseil avait demandé que soient versées des contributions généreuses pour répondre aux besoins pressants du Liban dans le domaine humanitaire; en adoptant le projet de résolution E/1980/L.29, le Conseil a de nouveau agi de manière positive pour aider un Etat Membre au moment où celui-ci en avait besoin. Le Liban s'en félicite et en est encouragé.

14. Le Gouvernement libanais assumera ses responsabilités et prendra à sa charge la plus grande partie des frais de reconstruction et de développement, mais il a besoin de l'aide de la communauté internationale en raison de l'étendue des destructions des cinq dernières années. Toutefois, le Liban ne veut être ni un fardeau pour la communauté internationale ni la victime de dissensions au sein de cette communauté. Une fois que la paix sera rétablie, il poursuivra son développement normal.

15. L'observateur du Liban remercie les nombreux pays donateurs, le Secrétaire général et le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, ainsi que les diverses institutions internationales en cause de l'assistance précieuse fournie au Liban; il adresse également ses remerciements aux auteurs du projet de résolution qui vient d'être adopté et aux représentants qui ont pris la parole pour l'appuyer.

16. M. AKHUND (Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban) dit que tous les organismes qui travaillent au Liban, souvent dans des conditions difficiles, ont contribué de manière remarquable à assurer le fonctionnement du pays. Sous l'impulsion du Conseil, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement libanais va se situer désormais sur un plan plus élevé grâce à la mise en œuvre de la résolution qui a été adoptée. Il est maintenant certain que des efforts conjoints seront faits pour la reconstruction et le développement du Liban.

17. M. Akhund exprime sa profonde gratitude au Gouvernement libanais pour l'accueil qu'il lui a réservé et pour sa coopération. Le Secrétaire général espère que, dans son prochain rapport à l'Assemblée générale, il pourra faire état de progrès substantiels dans les activités et la situation au Liban.

18. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a terminé son examen du point 3 de l'ordre du jour.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* [E/1980/61, E/1980/L.33]

19. M. GUNA-KASEM (Thaïlande) dit que tout le monde est prêt à admettre que la famine, la maladie, les privations et la mort, qui sont des événements quotidiens au Kampuchea et le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, représentent une grave tragédie humaine dans le monde contemporain et un problème humanitaire de caractère vraiment international.

20. En tant que pays limitrophe, la Thaïlande a fait de son mieux pour aider ses coreligionnaires bouddhistes et ses voisins dans la période d'extrême adversité qu'ils traversent. Elle a autorisé plus de 150 000 personnes déplacées venant du Kampuchea à chercher provisoirement refuge en Thaïlande, et elle a permis que son territoire soit utilisé comme relais pour l'acheminement des vivres et des fournitures médicales provenant de diverses sources humanitaires internationales et nationales et destinées à près de 900 000 Kampuchéens, sauvant ainsi de nombreuses vies humaines.

21. La famine est une réalité au Kampuchea. Les gens n'auraient pas marché pendant des jours et des nuits et traversé le pays pour atteindre la frontière thaïlandaise pour obtenir quelques kilos de riz distribués par le FISE, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'ils avaient trouvé de quoi se nourrir plus près de chez eux. Malgré les efforts considérables de la communauté internationale, la situation menace de s'aggraver, surtout si l'assistance internationale des principaux pays donateurs se ralentit. Il faudrait obtenir rapidement une grande quantité de semences de riz avant le début de la saison des semailles et avoir en même temps suffisamment de vivres pour écarter la faim dans l'immédiat. Déjà près de 900 000 personnes sont nourries grâce aux vivres fournis depuis la Thaïlande par des organisations humanitaires internationales; si la récolte de riz de 1980 s'avère désastreuse on peut s'attendre à ce que deux fois plus de gens fuient vers l'ouest pour obtenir une aide alimentaire internationale. Le PAM a récemment annoncé que, d'ici la fin de 1980, il faudrait disposer de 10 000 tonnes de semences et de vivres d'urgence. Les contributions et les fonds reportés de 1979 ne permettront de répondre aux besoins que jusqu'à la mi-mai, tant au Kampuchea même que dans la région de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande.

22. Il est également nécessaire et urgent de parvenir à un accord sur un grand nombre de problèmes pratiques restés sans solution, qui concernent l'acheminement des vivres et des fournitures médicales jusqu'à ceux qui en ont besoin et leur distribution adéquate; tous ces problèmes ne peuvent être réglés qu'à un niveau suffisamment élevé. C'est pour cette raison que le projet de résolution sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen (E/1980/L.33), que le représentant de la Thaïlande présente au nom des auteurs, auxquels sont venus se joindre l'Italie et les Pays-Bas, préconise la convocation d'une réunion à l'échelon ministériel à Genève, dans la deuxième quinzaine de mai, pour examiner la question.

23. En demandant maintenant la convocation d'une réunion internationale, les auteurs du projet de résolution cherchent à atteindre quatre objectifs. En premier lieu, il faut absolument appeler une fois de plus l'attention du monde sur la situation navrante de la population du Kampuchea. Deuxièmement, il est nécessaire d'obtenir davantage d'aide internationale pour poursuivre les opérations de secours. Troisièmement, il est particulièrement urgent et indispensable de disposer d'approvisionnements suffisants en semences de riz avant la saison des semailles. Quatrièmement, il faut régler certains problèmes pratiques et importants restés sans solution pour garantir que l'assistance internationale fournie au Kampuchea sous forme de vivres et de fournitures médicales essentielles parvient à toute la population civile du Kampuchea, sans discrimination. Le *New York Times* a publié récemment une photographie sur laquelle on peut voir des centaines de sacs de céréales qui pourrissent, alors que des milliers de Kampuchéens meurent de faim; cela montre à quel point il est urgent et nécessaire d'acheminer rapidement les approvisionnements jusqu'à ceux à qui ils sont destinés.

24. Le projet de résolution a un caractère essentiellement procédural, car il vise uniquement à donner au Secrétaire général un mandat en vue de la convocation d'une réunion internationale. Les auteurs ont le désir et l'intention de voir les débats du Conseil se limiter à cet aspect; si, au stade actuel, les membres s'abstiennent de traiter des problèmes de fond et des problèmes de détail, qu'il serait préférable d'étudier lors de la réunion internationale qui est proposée, cela permettrait de gagner du temps. Les auteurs espèrent que, comme les quatre résolutions relatives aux problèmes humanitaires en Afrique, le projet de résolution pourra être adopté sans être mis aux voix, et que tous les membres du Conseil l'appuieront pour des raisons humanitaires.

25. Le représentant de la Thaïlande dément les allégations selon lesquelles son pays veut faire de la conférence proposée une réunion ayant un caractère politique. Il y a quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande a déclaré que cette conférence devait être essentiellement humanitaire car le moment n'était pas encore venu de tenir le genre de conférence politique évoquée par l'Assemblée générale au paragraphe 12 de sa résolution 34/22 du 14 novembre 1979.

26. M. SUWONDO (Indonésie) dit que sa délégation juge indispensable de convoquer une réunion internationale pour que la communauté internationale prenne des mesures rapides en vue de fournir une assistance efficace aux réfugiés kampuchéens, et de permettre au programme de secours de devenir pleinement opérationnel. Depuis longtemps, l'Indonésie est vivement préoccupée par les souffrances des centaines de milliers de réfugiés kampuchéens qui non seulement posent un grave problème humain au Kampuchea, mais qui ont aussi des répercussions dans la région entière et qui exigent donc qu'on les prenne sérieusement en considération, aux fins de fournir une assistance humanitaire. Il faut que la communauté internationale coopère sans réserve et prenne des mesures rapides si l'on veut que les institutions internationales accroissent, dans des proportions adéquates, leurs efforts de secours; M. Suwondo invite donc instamment le Conseil à adopter par consensus le projet de résolution E/1980/L.33.

27. M. HOLLAI (Hongrie) dit qu'il n'est pas contradictoire de reconnaître les difficultés qui continuent d'exister au Kampuchea et de s'opposer à ce que le point relatif au Kampuchea soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Plus ceux qui se déclarent favorables à ce que le Conseil prenne des mesures répeteront que leur objectif est purement humanitaire, plus leurs intentions apparaîtront douteuses; en effet, il est de notoriété publique que l'aspect humanitaire du problème est réglé, grâce à la réaction massive des organisations internationales et d'un bon nombre de pays qui ont fourni une assistance importante au Kampuchea. Un mécanisme adéquat est déjà en place pour mobiliser et fournir une aide internationale à ce pays. Ceux qui parlent avec tant d'ardeur du sort lamentable de la population du Kampuchea devraient reconnaître les améliorations fondamentales des conditions de vie dans la République populaire du Kampuchea et la disparition progressive de l'héritage tragique de Pol Pot. Nul n'ignore que le Kampuchea traverse une période assez difficile qui durera jusqu'à la prochaine récolte. La Hongrie et d'autres pays continuent de fournir au Gouvernement kampuchéen toute l'aide nécessaire qu'ils peuvent apporter, cependant que les divers pays et institutions internationales qui participent aux activités d'assistance multilatérale se réunissent périodiquement pour examiner la manière d'atteindre leurs objectifs humanitaires. En outre, des contacts étroits sont maintenus avec les autorités kampuchéennes.

28. Compte tenu de ces faits, la délégation hongroise estime qu'il n'y a aucune raison de convoquer une nouvelle réunion, surtout à l'échelon ministériel. Les problèmes que posent la mobilisation de l'appui pour les opérations de secours et la distribution des approvisionnements ne justifient pas une telle réunion, à moins que celle-ci ne soit destinée à être utilisée par ceux qui cherchent un prétexte de ce genre pour discuter de la situation politique au Kampuchea. La délégation hongroise pense, comme d'autres délégations, que la population kampuchéenne a encore besoin d'une assistance internationale, mais elle ne croit pas que la réunion proposée servirait au mieux les intérêts du Kampuchea ni ceux de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil devrait plutôt lancer un appel à la communauté mondiale et l'inviter à continuer de fournir, sur une base bilatérale ou multilatérale, toute l'aide humanitaire nécessaire au peuple kampuchéen. Enfin, pour avoir un sens et être efficace, tout examen de la question nécessiterait évidem-

ment l'assentiment et la participation du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea.

29. La délégation hongroise ne pourra pas se joindre à un consensus sur le projet de résolution E/1980/L.33, dont le préambule vise à établir un lien entre le programme d'assistance et de secours humanitaires et le problème des réfugiés. Elle ne peut pas non plus accepter le point de vue selon lequel ce projet de résolution a un caractère purement procédural et que la convocation par le Secrétaire général d'une réunion à l'échelon ministériel est une question de procédure. Certains passages du projet de résolution n'ont aucun rapport avec l'assistance humanitaire mais traitent de la situation intérieure au Kampuchea, et il y a une contradiction entre le dernier alinéa du préambule et le paragraphe 2 du dispositif. La délégation hongroise se réserve le droit de prendre la parole ultérieurement et plus longuement au sujet du projet de résolution.

30. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, pour pouvoir prendre les mesures nécessaires pour fournir une aide efficace au Kampuchea, il faut comprendre les causes initiales des difficultés actuelles. En 1975, à la suite de l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Kampuchea, 80 p. 100 des entreprises industrielles étaient détruites, 80 p. 100 des rizières étaient improductives et 60 p. 100 du bétail avaient péri. Cette situation déjà grave a encore empiré en raison du régime imposé pendant quatre ans par la clique de Pol Pot, qui a suivi une politique qui visait à détruire son propre peuple et qui a abouti à la mort de trois millions de personnes sur une population de sept millions. Cette clique a détruit le système monétaire, fermé les banques et les usines et réinstallé des millions de personnes dans de prétendues "communes" qui ont en fait été transformées en camps de concentration. Presque tous les membres de l'intelligentsia, les travailleurs qualifiés et les travailleurs ordinaires ont été liquidés. La victoire remportée par les patriotes khmers en janvier 1979, sous l'impulsion du Front uni de salut national du Kampuchea, s'est révélée être un tournant de l'histoire du Kampuchea, et a abouti au renversement du régime dictatorial de génocide de Pol Pot-Ieng Sary et à l'instauration de la République populaire du Kampuchea.

31. Le Conseil populaire révolutionnaire et le peuple kampuchéens ont accompli des progrès considérables dans la reconstruction de l'économie nationale et le rétablissement de la vie politique, sociale et culturelle du pays. La première récolte a été rentrée, des villages ont été reconstruits, des entreprises industrielles, des installations portuaires, des moyens de transport ont été remis en état de fonctionner. De grands progrès ont été faits dans le domaine de l'enseignement; des écoles ont rouvert leurs portes et des mesures urgentes ont été prises pour la formation de personnel enseignant. Des services médicaux sont disponibles, des familles ont été réunies et des temples sont de nouveau ouverts au culte. Le respect des droits fondamentaux de l'homme est garanti dans la République populaire du Kampuchea. Malgré les succès évidents qui ont été remportés dans la reconstruction d'une économie en ruine, un grand nombre de problèmes restent à résoudre. La République populaire du Kampuchea a encore besoin d'une assistance sous forme de vivres, de médicaments et d'autres produits essentiels.

32. Les pays socialistes continuent de fournir une aide au peuple kampuchéen. Dans le cadre de son programme d'assistance à la République populaire du Kampuchea, l'Union soviétique a fourni en 1980 une aide d'une valeur de 87 millions de roubles sous forme de denrées alimentaires, de produits pétroliers, de textiles, de véhicules automobiles, de médicaments, de bicyclettes et d'autres articles. En outre, elle aide la République populaire du Kampuchea à reconstruire des hôpitaux, à organiser des groupes sanitaires mobiles, à remettre en état des établissements de formation technique, à reconstruire les installations portuaires de Kompong Som et de Phnom Penh, à remettre en place l'infrastructure des transports et communications, à rétablir la production agricole, à réorganiser les pêcheries et à assurer l'approvisionnement des villes en énergie et en eau. Des dockers et des techniciens soviétiques sont envoyés au Kampuchea pour décharger des cargaisons et former des dockers kampuchéens à l'utilisation de matériel fourni par l'Union soviétique. Des organismes soviétiques fournissent également une aide en envoyant des spécialistes en mission au Kampuchea. Un programme prévoyant une nouvelle coopération économique et technique visant à reconstruire les secteurs de base de l'économie kampuchéenne est en cours d'élaboration. La totalité de l'aide humanitaire fournie par l'Union soviétique et par d'autres pays socialistes a pour but de contribuer au rétablissement aussi rapide que possible de conditions de vie normales.

33. L'assistance apportée par les organisations internationales sous forme de vivres et de médicaments est importante. Malheureusement, ces derniers mois, les engagements de contributions à l'aide internationale ont diminué. Les engagements pris ne portent que sur quelque 20 millions de dollars, sur les 262 millions de dollars qui sont nécessaires pour fournir au Kampuchea l'aide prévue en 1980 en application des programmes internationaux. En outre, certains groupes occidentaux et autres ont intensifié leurs efforts en vue d'utiliser la question de l'assistance humanitaire au Kampuchea à des fins politiques inavouables qui leur sont propres et de jeter le discrédit sur le Conseil populaire révolutionnaire. De fausses rumeurs se propagent, alléguant que l'assistance ne parvient pas jusqu'à la population kampuchéenne et que les règles régissant la distribution de l'aide sont enfreintes pour des motifs politiques. De nombreux témoins, y compris les représentants d'organisations internationales telles que le FISE, l'OXFAM et le CICR, peuvent attester que vivres et médicaments sont distribués de manière adéquate à la population kampuchéenne.

34. Les pays socialistes ont le désir sincère d'améliorer la situation au Kampuchea, et ce désir n'a rien de commun avec l'intention de certains groupes qui veulent utiliser la question de l'assistance pour arriver à des fins qui sont contraires aux intérêts du peuple kampuchéen. A cet égard, le représentant de l'Union soviétique souligne que toute tentative en vue de fournir du matériel aux vestiges des bandes de Pol Pot sous le couvert d'une assistance humanitaire est inadmissible. Ces tentatives ne constituent rien de moins qu'une atteinte directe à la souveraineté de la République populaire du Kampuchea. Le Conseil populaire révolutionnaire, seul représentant légitime

du peuple kampuchéen, est prêt à accepter une assistance humanitaire de tous les pays et de toutes les organisations internationales, si cette assistance n'est assortie d'aucune condition. Seul le Conseil populaire révolutionnaire est habilité à définir les moyens pratiques de distribuer cette assistance. C'est sur cette base qu'un accord est intervenu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour qu'une assistance soit fournie au Kampuchea par l'intermédiaire d'organisations internationales. Tous ceux qui veulent apporter une assistance humanitaire au peuple kampuchéen peuvent facilement le faire en utilisant les moyens déjà mis en place au Kampuchea.

35. Enfin, la délégation soviétique estime qu'il n'est d'aucune utilité de convoquer la conférence proposée dans le projet de résolution E/1980/L.33, car la troisième conférence des pays donateurs qui doit se réunir en mai, ainsi que d'autres occasions, donnent largement la possibilité de fournir une assistance humanitaire internationale au Kampuchea. En outre, les fonds que les gouvernements consacrent à l'organisation de la conférence proposée seraient mieux utilisés s'ils étaient envoyés directement au peuple kampuchéen.

36. Mlle COURSON (France) déclare que le Gouvernement français partage les préoccupations des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), s'agissant de la nécessité d'une aide humanitaire au Kampuchea. Il rend hommage aux efforts déjà faits par la communauté internationale, les organisations humanitaires et de nombreuses associations bénévoles, ainsi qu'aux qualités d'humanité dont la Thaïlande a fait preuve en recevant des réfugiés khmers. Il appuie la convocation d'une réunion internationale qui devrait avoir un caractère strictement humanitaire et viser à mobiliser les ressources nécessaires, ainsi qu'à améliorer la situation peu satisfaisante qui existe en ce qui concerne la distribution de l'aide. La représentante de la France formule l'espoir que le projet de résolution sera adopté par consensus.

37. M. HUTTON (Observateur du Canada) appuie la convocation d'une conférence humanitaire sur le problème kampuchéen. Le Gouvernement canadien a pleinement conscience du très lourd fardeau que représentent pour les pays de l'ANASE non seulement les personnes déplacées venant du Kampuchea, mais aussi tous les autres réfugiés en Asie du Sud-Est. Le Canada s'efforce de contribuer à la recherche d'une solution globale, d'une part, en versant une contribution financière importante et, d'autre part, grâce à son vaste programme d'installation des réfugiés. Toutefois, les besoins humanitaires sont trop grands pour que quelques pays seulement puissent y répondre. Tous les gouvernements devraient être invités à assumer la plus grande part possible du fardeau en coopérant aux efforts internationaux visant à aplanir les difficultés de la situation du peuple kampuchéen aussi bien dans le pays même qu'à l'extérieur, en particulier en Thaïlande et dans les zones frontières. Une réunion internationale telle que celle qui est proposée pourrait faciliter la réalisation d'objectifs importants, à savoir constituer un point de ralliement pour la relance des efforts internationaux de coopération, essayer d'obtenir un engagement plus poussé de la part des autorités kampuchéennes, obtenir des promesses de contributions financières ou autres au programme de secours, communiquer aux donateurs une évaluation complète des progrès réalisés pendant la première phase et les détails du plan d'action pour la deuxième phase, et tenter de réduire les obstacles qui entravent l'exécution effective du programme.

38. Dans son désir d'aider le peuple kampuchéen, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les immenses besoins humanitaires des réfugiés dans d'autres parties du monde, en particulier des 4 millions de réfugiés en Afrique et des 700 000 réfugiés afghans qui se trouvent dans des camps au Pakistan. L'assistance internationale devrait être distribuée sur des bases aussi larges que possible, et la délégation canadienne se félicite donc des mesures importantes que le Conseil a déjà prises pour alléger les souffrances des réfugiés en Somalie et dans d'autres pays de la Corne de l'Afrique.

39. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) réitère les doutes de sa délégation quant à l'opportunité d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil un point relatif à l'assistance et aux secours humanitaires au peuple kampuchéen. Toute question touchant cette assistance ne peut être résolue qu'avec l'assentiment et la coopération du Gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea. En outre, il est impossible de tenir une nouvelle conférence telle que celle qui est proposée dans le projet de résolution E/1980/L.33 si l'on ne prend pas dûment en considération les mesures internationales de secours qui ont déjà été prises.

40. Dans le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis l'instauration de la République populaire du Kampuchea, des progrès remarquables ont été accomplis dans la voie de la relance et du développement de l'économie, sous l'impulsion du Front uni de salut national du Kampuchea. Le pays a dû repartir de zéro et, compte tenu du désordre et du chaos catastrophiques laissés en héritage par le régime qui avait été renversé, les premiers résultats de la reconstruction nationale sont impressionnants. Toutefois, les fruits du labeur du peuple kampuchéen ne sont pas encore suffisants pour répondre de manière adéquate aux besoins de toute la population et, pendant encore assez longtemps, le pays ne sera pas en mesure de se tirer d'affaire sans recevoir des secours internationaux. La délégation de la République démocratique allemande est convaincue que ces difficultés pourront être surmontées grâce à la volonté de la population et à une assistance internationale de grande envergure. L'assistance d'urgence organisée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance capitale pour la réalisation de cet objectif.

41. Dès les premiers jours, la lutte victorieuse du peuple kampuchéen pour reconstruire l'économie nationale et rétablir la vie politique, sociale et culturelle a suscité de la part des Etats socialistes une sympathie, une solidarité et un appui sans réserves. La République démocratique allemande et la République populaire du Kampuchea ont conclu, en mars 1980, un traité d'amitié et de coopération qui a inauguré une ère qualitativement nouvelle dans leurs relations traditionnellement amicales. La République démocratique allemande apporte une assistance au développement de l'économie nationale, des services

de santé et des moyens de formation professionnelle et autres du Kampuchea. Rien qu'en 1979, l'assistance fournie par le Comité de solidarité de la RDA représentait une valeur de quelque 17 millions de marks. Au début de 1980, un groupe de médecins a commencé à travailler dans un hôpital de Phnom Penh; des douzaines de camions expédiés au Kampuchea en février et remis au FISE sont utilisés pour transporter du riz et d'autres denrées alimentaires, surtout vers des régions difficilement accessibles du pays. Toutes ces mesures ont pour objet de stabiliser la situation et d'assurer au pays un développement indépendant.

42. La méthode actuelle d'organisation de l'assistance par l'intermédiaire du système des Nations Unies et par d'autres moyens est efficace, et tous ceux qui veulent fournir une aide authentique peuvent utiliser au maximum le mécanisme existant. Il semble malheureusement, d'après divers indices, que certaines mesures dites de secours ont pour objet d'empêcher le peuple kampuchéen de vivre en paix et de lui infliger de nouvelles souffrances.

43. La délégation de la République démocratique allemande rejette donc énergiquement toute tentative tendant à s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea sous le fallacieux prétexte de lui apporter une assistance prétendument humanitaire. L'assistance ne peut être d'un vrai secours au peuple kampuchéen que si elle est dirigée jusqu'aux secteurs qui en ont le plus grand besoin, sur la base des décisions souveraines du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. C'est dans ces conditions que la République démocratique allemande continuera d'apporter solidarité et appui au peuple kampuchéen pendant qu'il édifie un Kampuchea pacifique, indépendant et démocratique.

44. En ce qui concerne le projet de résolution E/1980/L.33, la délégation de la République démocratique allemande appuie les observations préliminaires formulées par le représentant de la Hongrie, et se réserve le droit d'intervenir ultérieurement sur le fond du projet de résolution.

45. M. DRUMMOND (Royaume-Uni) dit que le Gouvernement du Royaume-Uni se félicite de ce que ce point ait été inscrit à l'ordre du jour, surtout si l'on tient compte du fait que le Conseil a déjà examiné et adopté des résolutions relatives aux problèmes tragiques et urgents des réfugiés en Afrique. Le Gouvernement du Royaume-Uni est favorable à la proposition des pays de l'ANASE en vue de la convocation d'une réunion à l'échelon ministériel. Nonobstant certaines observations cyniques formulées par des orateurs qui l'ont précédé, le représentant du Royaume-Uni est convaincu que cette réunion contribuerait utilement à résoudre un problème humanitaire urgent. Il ressort très clairement de rapports publiés récemment par des organismes internationaux que le spectre de la famine menace à nouveau la population du Kampuchea. Compte tenu de l'imminence de la mousson, il importe que la communauté internationale ait l'occasion de discuter à un échelon élevé des manières de traiter efficacement le problème.

46. M. DANOVI (Italie) dit que la délégation italienne a assisté à toutes les réunions officielles et officieuses convoquées par sir Robert Jackson et par les institutions internationales qui s'occupent du programme de secours à la population civile du Kampuchea, et qu'elle est donc en mesure de déclarer que le tableau que certains orateurs ont dressé de la situation est pour le moins inexact. Les rapports des institutions internationales ont fait état de quelques améliorations provisoires de la situation dans le courant de l'hiver, mais ils ont aussi indiqué que jusqu'à la prochaine récolte, à la fin de l'année, la population du Kampuchea dépendra entièrement de l'assistance extérieure pour satisfaire ses besoins alimentaires. Une famine massive est redevenue une possibilité très réelle et les résultats obtenus au cours des derniers mois par le programme de secours seront tout simplement réduits à néant si ce programme est interrompu ou même réduit. Depuis que le rapport des institutions internationales a été distribué par le Secrétaire général, au mois de mars, on a noté une détérioration considérable de l'infrastructure du pays, ce qui a créé de nouveaux obstacles à la distribution de l'aide et des secours et a ajouté un élément imprévu d'urgence, surtout si l'on pense à l'imminence de la mousson.

47. La délégation italienne partage sans réserve l'opinion de ceux qui estiment que la communauté internationale fait face, une fois de plus, à une situation d'urgence en ce qui concerne le Kampuchea, et elle comprend parfaitement les préoccupations des pays de la région, en particulier du Gouvernement thaïlandais qui doit déjà supporter un très lourd fardeau financier. L'afflux des réfugiés kampuchéens augmentera dans des proportions spectaculaires si l'on n'arrête pas le processus actuel d'aggravation de la situation à l'intérieur du Kampuchea. L'initiative humanitaire prise par les pays de l'ANASE est donc justifiée et opportune, et la délégation italienne appuie cette initiative.

La séance est levée à 12 h 50.

17e séance

Mardi 29 avril 1980, à 15 h 25.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.17

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* [E/1980/L.33, E/1980/L.35]

1. M. NISHIDA (Japon) dit que, bien que le programme FISE/CICR de secours d'urgence au Kampuchea ait contribué dans une large mesure à améliorer la situation difficile du peuple kampuchéen, il faut souligner que ce dernier est toujours gravement menacé par la famine. Comme l'a signalé le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), il peut se produire au Kampuchea un véritable holocauste. La délégation japonaise lance un nouvel appel aux membres de la communauté internationale pour qu'ils ne ménagent aucun effort pour renforcer l'assistance humanitaire au peuple kampuchéen.

2. Plusieurs délégations ont fait valoir que la convocation d'une réunion internationale à l'échelon ministériel ferait double emploi avec les efforts accomplis en rapport avec les réunions des pays donateurs. Il convient cependant de signaler que celles-ci se distinguent nettement des réunions à l'échelon ministériel, car elles permettent essentiellement aux pays donateurs d'échanger des vues avec les organismes internationaux intéressés. La délégation japonaise est convaincue qu'au seuil de la deuxième étape du programme de secours il est certainement nécessaire et extrêmement utile de convoquer une réunion à l'échelon ministériel.

3. La politique du Gouvernement japonais vise essentiellement à appuyer tous les efforts destinés à trouver une solution rapide et durable au problème des réfugiés, non seulement au Kampuchea mais dans le monde entier, problème qui transcende toutes les différences politiques et géographiques. En tant qu'auteur du projet de résolution E/1980/L.33, la délégation japonaise souhaite souligner que la proposition tendant à convoquer une réunion à l'échelon ministériel a pour objectif premier d'amener la communauté internationale à prévoir d'urgence des consultations de haut niveau à propos de l'assistance humanitaire qu'il convient d'apporter au peuple kampuchéen à l'étape actuelle qui va être marquée par le début de la saison des pluies.

4. M. THIOUNN (Observateur du Kampuchea démocratique) dit qu'il est évident que rien n'arrêtera les expansionnistes vietnamiens et soviétiques, qui n'ont pas hésité à envahir le Kampuchea et l'Afghanistan, respectivement, et à mener une politique d'extermination des peuples de ces pays, foulant aux pieds la Charte des Nations Unies et les normes du droit international les plus élémentaires. Ces activités des expansionnistes vietnamiens et soviétiques ont été condamnées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 34/22 du 14 novembre 1979 et ES-6/2 du 14 janvier 1980, par le Conseil de sécurité dans ses débats, et par la Commission des droits de l'homme dans ses résolutions 3 (XXXVI) et 29 (XXXVI).

5. Depuis le 25 décembre 1978, le Viet Nam mène une guerre d'agression et d'expansion sans précédent contre le Kampuchea démocratique et son peuple, conflit qui a entraîné la mort de 2 millions de personnes, l'exode de 200 000 réfugiés, le déplacement de plusieurs millions de personnes à l'intérieur même du pays, la destruction et le pillage de l'économie et la famine pour presque toute la population menacée d'extinction. Telle est la situation catastrophique créée délibérément et systématiquement par les agresseurs vietnamiens, avec l'aide soviétique, dans un pays autrefois florissant et prospère, situation encore plus tragique dans les provinces du nord-est.

6. L'assistance internationale d'urgence, réunie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, a été acheminée vers les camps de réfugiés en territoire thaïlandais et au Kampuchea, ainsi que par l'intermédiaire des envahisseurs vietnamiens et du régime fantoche de Phnom Penh. S'il est vrai que l'aide envoyée aux camps de réfugiés en Thaïlande et à la frontière a permis d'alléger les souffrances de plusieurs centaines de milliers de réfugiés, on ne peut en dire autant de l'aide distribuée par l'intermédiaire des occupants vietnamiens — c'est-à-dire les envahisseurs étrangers qui ne contrôlent que les villes et certains axes routiers, ainsi qu'une bande de terrain de 2 ou 3 km le long de ces axes — et du régime fantoche mis en place par ces envahisseurs. Il ressort des renseignements dont on dispose que presque toute l'assistance humanitaire reçue par les occupants vietnamiens a été détournée vers le Viet Nam et au profit de l'armée vietnamienne d'occupation. Les envahisseurs vietnamiens feignent de distribuer l'aide qu'ils reçoivent à la population, mais, en fait, ils la reprennent pendant la nuit. Les camions qui transportent ces secours sont détournés vers le Viet Nam ou vers les endroits où sont stationnées les forces vietnamiennes d'occupation. Chaque jour, des centaines de milliers de personnes effectuent des voyages périlleux vers la frontière thaïlandaise afin de recevoir le riz distribué par les organismes du système des Nations Unies, déplacement qui ne s'expliquerait guère si ces personnes avaient vraiment reçu l'aide internationale. Un autre indice révélateur est le refus obstiné des envahisseurs vietnamiens d'autoriser la présence d'un plus grand nombre de fonctionnaires des organismes des Nations Unies, démontrant par là qu'ils craignent de ne pouvoir continuer à s'approprier l'aide internationale. De plus, chacun sait qu'en 1980 il manque aux expansionnistes vietnamiens 5 millions de tonnes de riz pour alimenter le peuple vietnamien et leurs forces armées au Viet Nam, au Kampuchea démocratique et dans la République démocratique populaire lao. Actuellement, les organismes des Nations Unies expédient au Kampuchea des dizaines de milliers de tonnes de semences

de riz par l'intermédiaire des envahisseurs vietnamiens. Le Kampuchea démocratique lance un appel à ces organismes pour qu'ils renforcent leur vigilance afin que ces semences parviennent aux cultivateurs kampuchéens et ne soient pas détournées vers le Viet Nam. A l'heure actuelle, dans les régions occupées provisoirement par les envahisseurs vietnamiens, seuls ceux qui acceptent de collaborer avec l'envahisseur et ceux qui ont de l'or pour acheter le riz fourni par les organismes internationaux et vendu par les occupants vietnamiens reçoivent des vivres de l'armée vietnamienne d'occupation.

7. Selon les renseignements fournis par le Pr Thompson dans le *Christian Science Monitor*, 85 p. 100 de la totalité de l'aide humanitaire sous forme de vivres, fournie au Kampuchea par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou d'autres sources d'aide internationale sont actuellement détournés par les Vietnamiens pour leur propre usage. Ces faits sont confirmés par les déserteurs de l'armée vietnamienne qui ont signalé, d'autre part, que les occupants vietnamiens et leurs complices exagèrent les problèmes de distribution des secours de façon scandaleuse. Selon cette même source, au Kampuchea occidental, les occupants vietnamiens ont saisi toute l'assistance internationale parvenue sous forme de vivres, de vêtements et de médicaments.

8. Etant donné la situation tragique qui règne dans le pays, la délégation du Kampuchea démocratique appuie énergiquement l'initiative des cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des divers autres pays pour que soit convoquée une nouvelle conférence internationale en vue d'apporter une aide humanitaire au peuple kampuchéen. La délégation kampuchéenne est d'avis que le problème le plus important que la conférence internationale envisagée dans le projet de résolution E/1980/L.33 sera appelée à résoudre sera celui des mesures qu'il conviendra d'adopter pour garantir que la population du Kampuchea recevra les vivres et les médicaments qui lui seront envoyés et que ceux-ci ne seront pas détournés par les envahisseurs vietnamiens. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique a affirmé qu'il dispose des moyens nécessaires pour garantir, en étroite coopération avec les diverses organisations humanitaires, la distribution de cette aide au peuple kampuchéen.

9. En ce qui concerne les zones contrôlées provisoirement par les agresseurs vietnamiens, le Gouvernement du Kampuchea démocratique demande de nouveau expressément qu'un nombre suffisant de fonctionnaires des organisations internationales d'assistance humanitaire et l'Organisation des Nations Unies veillent directement à la distribution de cette aide afin d'éviter que celle-ci ne soit mise au service de la guerre de génocide menée contre le peuple kampuchéen. De même, il importe que tous les peuples et tous les pays épris de paix et de justice dans le monde redoublent d'efforts afin d'obtenir le retrait immédiat, total et inconditionnel, des troupes d'occupation stationnées au Kampuchea. Ce n'est qu'ainsi que le peuple du Kampuchea retrouvera la paix et pourra disposer de vivres et de médicaments en quantités suffisantes.

10. M. JOSEPH (Australie) dit que, en raison de la situation difficile dans laquelle se trouve le peuple kampuchéen, il est fort probable qu'à moins de recevoir une aide supplémentaire le Kampuchea connaisse la plus grande catastrophe humaine de ces dernières années. Dans ces conditions, l'Australie juge nécessaire que l'on tienne une réunion internationale de très haut niveau, afin d'appeler de nouveau l'attention sur le problème du Kampuchea et d'obtenir un appui international suffisant pour poursuivre les activités de secours et examiner les moyens de promouvoir et d'améliorer la distribution des secours au Kampuchea.

11. En conséquence, la délégation australienne appuie le projet de résolution E/1980/L.33, dont elle est coauteur, et prie instamment le Conseil de l'adopter.

12. Mme NGUYEN NGOC DUNG (Observatrice du Viet Nam) se fait un devoir de souligner, une fois de plus, que la vision délibérément assombrie du Kampuchea n'est pas conforme à la réalité actuelle. De nombreux observateurs occidentaux ont reconnu que le peuple kampuchéen, sous la direction de son gouvernement, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, travaille d'arrache-pied dans tous les secteurs de la société : une reprise de l'économie s'amorce, les activités culturelles et sociales reprennent et le problème alimentaire se résout graduellement. Toutefois, la reconstruction d'un pays détruit jusqu'à ses fondements cause d'immenses problèmes qui ne peuvent être résolus à court terme; pour arriver à les résoudre, des mesures exceptionnelles d'assistance humanitaire à long terme doivent être prises et, à cet égard, la République socialiste du Viet Nam se félicite du succès obtenu par les cinq organisations internationales chargées par l'Organisation des Nations Unies de coordonner les mesures prises par les Etats Membres en vue d'offrir une assistance d'urgence au Kampuchea.

13. Pour leur part, le Viet Nam et les pays socialistes ne ménagent aucun effort pour aider le Kampuchea au mieux de leurs capacités. Il est évident que le principal problème qui se pose actuellement est de rechercher le meilleur moyen d'assurer la fourniture de cette aide, c'est-à-dire de trouver la formule la plus conforme aux réalités. Lors de leur dernière réunion, les pays donateurs ont décidé de se réunir de nouveau en mai. Les responsables de l'opération d'assistance étudient sur place, avec les autorités kampuchéennes compétentes, des mesures pratiques de réception et de distribution de l'aide. De l'avis de la délégation vietnamienne, le mécanisme mis au point par les cinq organisations internationales a fait la preuve de son efficacité au cours de la première étape des opérations, et ces organisations méritent qu'on leur fasse confiance pour la deuxième étape. D'aucuns critiquent sévèrement les imperfections de cette opération d'assistance du point de vue de l'acheminement et de la distribution de l'aide. Les problèmes indiqués sont de caractère technique et, selon la délégation vietnamienne, ils ne peuvent être résolus qu'entre le pays bénéficiaire et les organisations internationales responsables, et non au sein d'une conférence internationale, même au niveau ministériel.

14. En ce qui concerne la question des Kampuchéens réfugiés, qui constituent, il est vrai, une lourde charge pour la Thaïlande, les rapports des cinq organisations responsables de l'opération de secours au Kampuchea font état des efforts que déployaient également ces organisations en faveur de ces réfugiés, dans de multiples secteurs. Néanmoins, ce problème doit être résolu de façon plus radicale. Selon le Viet Nam, le principe de règlement qui s'impose est le même que le principe suivi par les pays qui résolvent leurs controverses au moyen d'un accord entre les parties intéressées et non d'un accord entre tierces parties. Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea a fait une déclaration à cet égard le 28 février 1980. L'important est de rechercher l'efficacité dans l'action en vue de mobiliser davantage de ressources, et de laisser les autorités compétentes du pays bénéficiaire décider des moyens d'acheminer et de distribuer cette aide.

15. Quant à la proposition des pays de l'ANASE de convoquer une conférence internationale, elle est injustifiée pour la simple raison que la situation actuelle au Kampuchea, qui est en voie de normalisation, ne nécessite aucunement la convocation d'une conférence de ce genre. Si les pays en faveur de cette conférence voulaient sincèrement améliorer le travail humanitaire déjà entamé, ils devraient se demander pourquoi une conférence internationale au niveau ministériel pourrait mieux résoudre les problèmes que les réunions tenues régulièrement à New York. Si la République populaire du Kampuchea, pays souverain et principal intéressé, n'était pas représenté à cette conférence, cela supposerait une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures d'un pays. A cet égard, Mme Nguyen Ngoc Dung doit informer les membres du Conseil que le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea vient d'envoyer un message au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil économique et social exprimant sa réprobation à propos de la convocation d'une conférence de ce genre. La République socialiste du Viet Nam appuie fermement cette position et demande au Conseil de tenir compte de ce point de vue, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et à la pratique courante de l'Organisation. De même que d'autres délégations, la délégation vietnamienne désapprouve la convocation de cette conférence parce que son objectif n'est pas humanitaire mais politique. Tout observateur a pu vérifier que certains hauts dirigeants des pays de l'ANASE avaient évoqué dans leur déclaration officielle la nécessité de tenir une conférence internationale de caractère politique sur le problème du Kampuchea, et des fonctionnaires des Etats-Unis ont appuyé à maintes reprises cette initiative de la Thaïlande. Alors que le Conseil vient de prendre la décision d'inscrire à son ordre du jour cette question additionnelle relative à la convocation d'un conférence internationale, le Premier Ministre de la Thaïlande annonce déjà que la conférence aura lieu à Genève, le 27 mai exactement, comme si cela était une chose acquise, ajoutant qu'il espère que la question des secours aux réfugiés ainsi que des questions politiques seront examinées lors de la conférence. Il est donc évident que les intentions des pays en faveur de la conférence sont politiques, malgré l'apparence humanitaire qui lui est donnée. En conséquence, ce n'est pas au Conseil qu'il appartient de convoquer cette réunion, car cela serait contraire à son mandat. Pour toutes les raisons mentionnées, la délégation vietnamienne est fermement opposée à toutes les machinations tortueuses utilisées pour convoquer cette conférence dite humanitaire, et elle demande au Conseil de prendre en considération le point de vue du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea afin d'éviter les conséquences regrettables d'une éventuelle décision sur des questions qui ne relèvent pas de son mandat et surtout d'une décision contraire aux principes du respect des droits souverains des Etats.

16. Enfin, conformément à l'article 72 du règlement intérieur du Conseil, la représentante du Viet Nam présente un projet de résolution parrainé par la Mongolie, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, et qui vient de paraître sous la cote E/1980/L.35. Dans ce projet de résolution, les auteurs veulent témoigner de leur profonde reconnaissance aux Etats et aux organisations internationales, ainsi qu'au Secrétaire général, pour leur œuvre d'assistance au peuple kampuchéen; souligner la nécessité, étant donné la situation au Kampuchea, de poursuivre les mesures d'assistance à tous les niveaux; et exprimer leur approbation à propos de la façon dont sont menées les activités d'assistance et surtout de la décision de tenir une réunion des pays donateurs le 13 mai de l'année en cours. Le paragraphe du dispositif reflète le désir d'assurer que les ressources de toutes sortes soient acheminées par les mécanismes établis par les Nations Unies en vue de réaliser les vœux de la communauté internationale, à savoir assurer au peuple kampuchéen une assistance strictement humanitaire. Les auteurs du projet de résolution espèrent que les membres du Conseil l'adopteront par consensus.

17. M. KOSTOV (Bulgarie) note que la délégation de son pays, de même que d'autres délégations, a exprimé des réserves à propos du contenu du projet de résolution présenté par les cinq pays de l'ANASE (E/1980/L.33). Il va sans dire que, pour avoir une idée claire de ce qui se passe au Kampuchea, il faut évaluer la situation actuelle dans son juste contexte historique et politique. Le peuple kampuchéen a souffert des conséquences d'une politique de génocide sans précédent dans l'histoire, pratiquée par la clique de Pol Pot et Ieng Sary. Des millions de personnes ont été assassinées et la vie économique, politique et sociale du pays a été paralysée. Les conséquences s'en feront sentir pendant de nombreuses années. Il y a un an que s'est produit un changement profond dans la vie du Kampuchea, avec le renversement de la clique de Pol Pot et Ieng Sary. En peu de temps, et dans les pires conditions, le Conseil populaire révolutionnaire, unique autorité légitime du pays, a réussi à surmonter les conséquences de la politique criminelle de l'ancien régime et a obtenu que le pays retrouve sa stabilité, éloignant progressivement la menace de la faim et créant les conditions nécessaires à une renaissance du pays. Le processus de normalisation de la vie et de reconstruction de l'économie se déroule de façon satisfaisante, et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea a donné de nombreuses preuves de l'efficacité avec laquelle il accomplit ses tâches et assume ses obligations. Toutefois, il est évident que l'ancienne situation de chaos ne peut s'éli-

miner du jour au lendemain, et qu'une aide généreuse de la communauté internationale sera nécessaire. Cette aide, que la communauté internationale est déjà en train de fournir, doit être acheminée de façon appropriée et ne doit être subordonnée à aucune condition politique ni être utilisée comme prétexte pour créer des tensions dans la région. Le Gouvernement kampuchéen, comme l'ont confirmé en maintes occasions des représentants d'organismes internationaux d'assistance et de secours, a manifesté sa volonté de coopérer au succès des efforts internationaux dans ce domaine.

18. Le véritable motif de préoccupation, pour ce qui est de fournir une assistance et des secours au peuple kampuchéen, est le manque de ressources financières et matérielles qui menace d'arrêter les opérations en cours. Il est urgent de se demander ce que peut faire la communauté internationale pour répondre aux besoins urgents de fonds. Le Conseil économique et social, en sa qualité d'organe principal des Nations Unies chargé de superviser les activités de l'ONU dans le domaine humanitaire, doit demander instamment aux Etats Membres de continuer à contribuer aux opérations en cours.

19. La proposition de convoquer une réunion de haut niveau, bien que l'on ait assuré qu'elle aura un caractère strictement humanitaire, suscite de nombreux doutes. Selon la Bulgarie, une conférence de ce genre ne peut atteindre son objectif humanitaire si elle est convoquée sans la participation du gouvernement légitime du pays intéressé. La délégation bulgare ne tient pas à soulever en la présente occasion la question de la représentation légitime du peuple kampuchéen, étant donné le caractère humanitaire de la question faisant l'objet des débats, mais elle exprime son objection à la tenue de la conférence, se rendant parfaitement compte des conséquences néfastes qu'elle aurait sur les efforts humanitaires en cours.

20. Le Gouvernement et le peuple de la République populaire de Bulgarie fournissent et continueront de fournir une assistance considérable à la reconstruction du Kampuchea. Jusqu'à présent, la Bulgarie a accordé au Kampuchea une assistance matérielle équivalant à 12,5 millions de dollars. De même que les autres pays socialistes, la Bulgarie, convaincue que le peuple kampuchéen, maintenant qu'il est libéré, pourra surmonter rapidement les difficultés présentes et édifier un nouveau Kampuchea, prospère et indépendant, est décidée à continuer d'apporter l'assistance requise.

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

21. M. ZHANG Zifan (Chine) dit que, après avoir étudié le projet de résolution E/1980/L.33 présenté par les pays de l'ANASE à propos de l'assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen et après avoir écouté la présentation qui en a été faite par le représentant de la Thaïlande, la délégation chinoise est en principe d'accord avec cette proposition et est déterminée à l'appuyer, en espérant que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil économique et social, réuni à l'heure actuelle en session ordinaire, feront les efforts nécessaires et rassembleront des contributions suffisantes pour mettre fin aux souffrances du peuple kampuchéen.

22. Le peuple kampuchéen souffre à l'heure actuelle des conséquences d'une guerre d'agression et n'est pas en mesure de reprendre sa vie et ses activités productives normales parce qu'il a été réduit à la condition de peuple déplacé. Simultanément, les souffrances toujours plus grandes du peuple kampuchéen ne pourront que faire augmenter le nombre de réfugiés qui se dirigent vers les pays voisins, ce qui représente une charge difficile à supporter, surtout pour la Thaïlande. C'est pourquoi il est nécessaire de convoquer immédiatement une conférence internationale consacrée à l'assistance et aux secours au peuple kampuchéen. En outre, compte tenu des obstacles que les organisations internationales ont rencontrés précédemment dans leurs opérations de secours, il est indispensable, comme le prévoit d'ailleurs le projet de résolution en question, de renforcer les mesures pratiques qui garantiront que l'aide arrive effectivement à ceux qui en ont besoin et ne tombe pas entre les mains des agresseurs étrangers et de leurs fantoches.

23. Les souffrances actuelles du peuple kampuchéen résultent exclusivement de l'agression armée vietnamienne contre le Kampuchea démocratique et de son occupation militaire et, tant que les troupes étrangères ne se retireront pas, ces souffrances ne pourront être soulagées et il ne sera pas possible de restaurer la paix et la sécurité en Indochine.

24. M. SOUTHICHAK (Observateur de la République démocratique populaire lao) déclare que, puisque le Conseil économique et social a accepté d'inscrire à l'ordre du jour de sa présente session la question de l'assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen, malgré les doutes et les réserves exprimés par divers observateurs et membres du Conseil, la délégation de la République démocratique populaire lao désire faire remarquer que, conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil est effectivement habilité à faire ou à provoquer des études et des rapports sur les questions internationales. Cependant, il faut regretter que l'initiative de ces études sur l'aide et les secours humanitaires au peuple kampuchéen soit consécutive à une décision prise au sein du Conseil par des pays autres que la République populaire du Kampuchea, qui est la seule habilitée à intervenir auprès des organes des Nations Unies pour que ceux-ci s'occupent des problèmes qui la concernent spécialement.

25. Concernant l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, les cinq pays de l'ANASE ont présenté la situation sous un jour très alarmant, parlant de famine et de mort éventuelle du peuple kampuchéen. Cette description dénature grossièrement la situation qui règne réellement au Kampuchea, mais elle ne surprend pas, émanant de pays qui, bien que voisins du Kampuchea, refusent de reconnaître la réalité kampuchéenne. Si les défenseurs de la cause humanitaire voulaient comprendre que le peuple kampuchéen a déjà trop souffert, et s'ils désiraient réellement lui éviter "famine" et "mort", ils se seraient abstenus de prêter main-forte au régime génocide renversé et auraient coopéré avec le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Le Conseil populaire a déclaré à plusieurs reprises qu'il était disposé à recevoir l'aide humanitaire d'où qu'elle vienne, par où qu'elle arrive, mais les cinq pays de l'ANASE prétendent qu'il a été impossible de résou-

dre les problèmes pratiques que pose la distribution des secours. La solution des problèmes sera facile si ces pays et les organisations humanitaires internationales désirent réellement coopérer avec le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Il est évident que la République populaire du Kampuchea, pays indépendant et souverain, ne permettra à personne de porter atteinte à sa souveraineté nationale sous quelque prétexte que ce soit.

26. S'agissant du projet de résolution E/1980/L.33, dont le Conseil est saisi et où les cinq pays de l'ANASE parlent d'améliorer les mesures pratiques, la délégation de la République démocratique populaire lao a déjà eu l'occasion de souligner que les mécanismes existants du système des Nations Unies offrent aux donateurs de bonne volonté la possibilité de fournir une assistance humanitaire au peuple kampuchéen. En outre, la nomination du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies chargé de la coordination des programmes humanitaires au Kampuchea est le fruit des efforts continus du Secrétaire général pour aider le peuple kampuchéen, et permet désormais d'intensifier les secours. Les mesures pratiques prises par le représentant spécial sont encourageantes et, si elles n'ont pas encore atteint leur objectif, c'est parce que certains pays donateurs, qui sont restés jusqu'ici dans l'expectative pour des motifs politiques, cherchent constamment à s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea tout en réduisant leur aide au peuple kampuchéen.

27. En ce qui concerne l'idée de la tenue d'une conférence internationale, elle n'est ni justifiée ni opportune, non plus que la référence à la Conférence qui s'est tenue à Genève en juillet 1979, parce qu'elle donnerait loisir à ceux qui désirent exploiter le problème de l'aide humanitaire au Kampuchea de soulever, comme ils l'ont déjà fait, la question d'ordre politique, ce qui anéantira toute chance de succès d'une telle conférence. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao, bien qu'étant lui-même dans une situation économique difficile, a toujours tenu à manifester sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la République populaire du Kampuchea, en offrant son aide solidaire et fraternelle dans un cadre bilatéral.

28. La délégation de la République démocratique populaire lao tient à figurer au nombre des auteurs du projet de résolution E/1980/L.35 présenté par la délégation de la République socialiste du Viet Nam, et espère fermement que les membres du Conseil économique et social, guidés par leur désir d'aider réellement le peuple kampuchéen, appuieront ce projet de résolution.

29. M. LIPTAU (République fédérale d'Allemagne) dit que sa délégation appuie le projet de résolution E/1980/L.33 parce que, contrairement à certains des orateurs qui l'ont précédé, elle ne met pas en doute le sérieux des intentions des auteurs de ce projet de résolution, et parce que son pays est fermement convaincu qu'il faut attirer de nouveau l'attention de l'opinion publique internationale sur ce problème, grâce à une réunion au plus haut niveau. Les rapports des organisations internationales de secours, comme les déclarations alarmantes émanant des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, s'accordent à estimer que la catastrophe que la famine peut provoquer au Kampuchea dans les mois à venir ne peut être évitée que si des efforts considérables sont faits dès maintenant. S'agissant d'aide humanitaire, et incontestablement dans le cas du Kampuchea, l'opinion publique internationale ne pourrait s'expliquer qu'une tâche confiée à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas menée à bien par tous les moyens administratifs et financiers possibles.

30. La République fédérale d'Allemagne a déjà apporté aux efforts internationaux de secours une contribution considérable, d'un montant supérieur à 21 millions de dollars, par l'intermédiaire de la Communauté économique européenne et par le truchement d'organismes internationaux et privés. En outre, son aide humanitaire ne se limite pas à un seul pays mais tient compte des besoins croissants des réfugiés dans différents pays, comme elle l'a prouvé en votant pour les résolutions relatives aux réfugiés dans les pays de la Corne de l'Afrique et au Soudan adoptées par le Conseil.

31. En conséquence, la République fédérale d'Allemagne demande à figurer parmi les auteurs du projet de résolution E/1980/L.33, bien qu'elle estime qu'il serait nécessaire de fixer pour la réunion un calendrier plus réaliste et d'en déterminer le niveau de représentation.

32. Le PRÉSIDENT annonce que la France et le Royaume-Uni se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.33.

33. M. MONJANE (Observateur du Mozambique) dit que son pays n'a jamais refusé d'apporter son aide à ceux qui en avaient besoin, mais regrette que le Conseil délibère sur une affaire qui concerne un pays souverain, en l'absence des représentants légitimes de celui-ci. La situation actuelle au Kampuchea est la conséquence des actes du régime criminel de Pol Pot, et les problèmes doivent être résolus par le peuple lui-même, sous la direction de ses représentants légitimes. Il souligne que les efforts déployés par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea pour reconstruire le pays sont dignes d'éloges ainsi que l'aide que lui prêtent les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les institutions spécialisées.

34. L'idée de réunir une conférence internationale pour discuter de l'assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen, qui fait l'objet du projet de résolution E/1980/L.33, est une manœuvre destinée à transformer un problème humanitaire en débat politique et constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. La délégation du Mozambique s'oppose à cette réunion et appuie par contre entièrement le projet de résolution qui figure dans le document E/1980/L.35.

35. M. ZAITON (Observateur de Malaisie) se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la question dont discute le Conseil, inscription due à l'initiative de la délégation malaisienne et d'autres délégations, poussées par l'intérêt profond qu'elles ressentent pour le triste sort de millions de Kampuchéens qui continuent de souffrir du manque de vivres et de médicaments.

36. La délégation malaisienne estime que, malgré la précieuse contribution de la communauté internatio-

nale et les efforts faits par les organismes de secours des Nations Unies et les organisations internationales pour aider le peuple kampuchéen, la situation reste grave, et qu'il faut intensifier les efforts afin d'éviter un nouveau désastre. Les réserves de riz ont considérablement diminué, et, si la communauté internationale ne fournit pas au Kampuchea des semences de riz et des vivres avant la saison des pluies, la situation deviendra extrêmement grave. M. Zaiton rend hommage au Gouvernement thaïlandais pour les secours qu'il apporte aux réfugiés. Le fardeau qui pèse sur ce pays est déjà lourd et la communauté internationale doit l'aider à le porter. C'est pourquoi la délégation malaisienne exhorte les membres du Conseil à apporter leur soutien à la convocation, au niveau ministériel, d'une réunion chargée d'examiner les moyens d'augmenter l'assistance humanitaire au Kampuchea; cette initiative fait l'objet du projet de résolution E/1980/L.33. Les auteurs de ce projet ne sont pas poussés par des motifs politiques ni par le désir de faire de la propagande, mais par des préoccupations strictement humanitaires.

37. D'autre part, la délégation malaisienne s'oppose au projet de résolution E/1980/L.35, étant donné que celui-ci se refuse à reconnaître l'existence de graves problèmes pratiques dans la distribution de l'aide et des secours au peuple kampuchéen, comme il méconnaît l'urgence du problème dont le Conseil est saisi.

38. M. LOHANI (Népal) dit que le projet de résolution E/1980/L.33, dont son pays est coauteur, tient compte de l'urgente nécessité d'intensifier l'assistance au peuple kampuchéen et du nombre croissant de réfugiés dans la région. La réunion internationale de haut niveau qui y est proposée se justifie par la nécessité d'attirer à nouveau l'attention du monde sur les souffrances du peuple kampuchéen, afin d'augmenter l'aide qu'il lui est accordée et de résoudre quelques-uns des problèmes pratiques rencontrés dans la distribution des secours. M. Lohani espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

39. M. VALDERRAMA (Observateur des Philippines) répète que les délégations des pays membres de l'ANASE soumettent le projet de résolution E/1980/L.33 dans un esprit d'humanitarisme et de compassion. Comme cela a été souligné lors de la réunion des donateurs qui s'est tenue le 26 mars 1980 au Siège et des autres réunions antérieures, l'éventualité d'un nouveau désastre majeur au Kampuchea est un grave sujet d'inquiétude; c'est une éventualité qui n'est pas à écarter si les distributions de vivres sont interrompues et si la communauté internationale ne parvient pas à atteindre l'objectif de 226 000 millions de dollars de contributions fixé pour la période d'avril à décembre 1980. C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de résolution. Si une action rapide et déterminée n'est pas menée à bien dans ce sens, la situation peut se détériorer au Kampuchea au cours des prochains mois, pendant la saison de la mousson et des semailles, dans la mesure où la réserve de céréales disponibles pour l'alimentation diminuera encore dans un pays qui souffre déjà de privations extrêmes depuis plus d'un an.

40. M. ZAYAS (Observateur de Cuba) dit que son pays ne s'oppose pas aux efforts déployés pour assurer le relèvement total de la République populaire du Kampuchea, mais ne peut admettre qu'une question humanitaire soit utilisée pour en tirer des bénéfices politiques, qui n'ont rien à voir avec de véritables sentiments humanitaires, ce qui est l'intention du projet de résolution E/1980/L.33. Toute tentative visant à tenir à l'écart le Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea, représentant légitime de son peuple, fait par nature obstacle à la réalisation des objectifs de l'aide humanitaire au Kampuchea. La délégation cubaine se joint donc aux déclarations faites par les délégations de l'URSS, de la Hongrie, de la Bulgarie et du Viet Nam.

41. M. KOH (Observateur de Singapour) se réfère aux raisons invoquées par le représentant de la Thaïlande lors de la 16e séance du Conseil pour expliquer la demande de convocation d'une conférence ministérielle destinée à attirer l'attention mondiale sur la situation difficile du peuple kampuchéen. Il signale à l'attention de ceux qui estiment que la gravité de la situation est exagérée le rapport du groupe de travail interinstitutions établi à l'occasion de la réunion des pays donateurs qui s'est tenue le 26 mars 1980 à propos de la crise au Kampuchea. Cette crise revêt deux aspects : d'une part, malgré les efforts déployés par les organisations concernées des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge, le peuple kampuchéen continue à souffrir de la faim et de la maladie; d'autre part, bien que la saison des semailles approche, les agriculteurs n'ont pas encore reçu les semences, les engrais et le matériel agricole nécessaires.

42. Il faut augmenter le volume de l'assistance internationales en espèces et en nature, ce à quoi tendrait la réunion ministérielle envisagée, afin de réunir la somme de 260 millions de dollars fixée comme objectif dans le rapport du groupe de travail interinstitutions pour la période d'avril à décembre 1980. Un autre des objectifs de cette réunion serait de résoudre les problèmes pratiques rencontrés dans le domaine de la distribution de l'aide. A cet égard, il convient de signaler le manque d'infrastructure. Les ports existants sont inutilisables, ce qui oblige à envisager l'acheminement des secours par la voie aérienne ou d'autres moyens de transport appropriés. Il faut également obtenir l'autorisation du régime de Phnom Penh pour pouvoir envoyer des vivres par la voie aérienne, déterminer s'il est possible de faire parvenir des secours au Kampuchea en traversant la frontière thaïlandaise et vérifier la véracité des affirmations de la presse et des missions de visite au Cambodge, qui soutiennent que les vivres destinés au Kampuchea sont entreposés, acheminés vers un pays tiers ou confisqués.

43. Pour en revenir à la réunion ministérielle proposée par les pays de l'ANASE, M. Koh souligne que, bien qu'il se tienne à l'heure actuelle des réunions mensuelles des pays donateurs, celles-ci ont lieu au Siège et rassemblent des représentants permanents alors que la réunion envisagée rassemblerait les ministres des pays intéressés et offrirait ainsi de meilleures chances de parvenir à un juste règlement des problèmes. Les motivations des auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 sont purement humanitaires, et les faits démontreront leurs intentions de ne pas la transformer en réunion de caractère politique. La situation ne manque pas d'ironie dans la mesure où ceux qui introduisent des éléments politiques dans le débat,

comme l'a fait la délégation de l'URSS à la 16e séance, sont ceux-là même qui accusent les pays de l'ANASE de vouloir donner à la réunion ministérielle un caractère politique.

44. M. KELLY (Représentant régional du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), répondant à la question posée à la 16e séance par la délégation de la République-Unie de Tanzanie sur le détail des dépenses effectuées pour chaque réfugié de l'Asie du Sud-Est, comparées à celles qui sont faites en faveur des réfugiés de l'Afrique, déclare que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne dispose pas de statistiques comparatives concernant deux régions aussi distinctes et dont les situations diffèrent autant, et qu'il est nécessaire d'effectuer certaines études afin de pouvoir donner une réponse réaliste. Les facteurs en jeu dans de telles situations sont multiples et, de plus, de nombreux réfugiés ne demandent du HCR que des services de protection et non pas une aide financière. En conséquence, les chiffres seuls sont trompeurs s'ils ne s'accompagnent pas des précisions indispensables, mais le Bureau du HCR à New York manque des installations et des moyens matériels nécessaires pour effectuer cette étude. Il a demandé cependant à Genève de lui adresser les informations demandées, qui seront transmises dès réception.

45. Mme NGUYEN NGOC DUNG (Observatrice du Viet Nam) dit que la délégation vietnamienne rejette totalement les allégations calomnieuses lancées contre son pays par le représentant de la Chine et fidèlement reprises par le représentant de Singapour, affirmations complètement dénuées de fondement et de valeur. L'opinion publique mondiale connaît maintenant l'origine de la catastrophe qui s'est abattue sur le Kampuchea. Les survivants de trois ans de génocide perpétré par le régime de Pol Pot, agent de Pékin, ont apporté leur témoignage vivant devant les observateurs étrangers qui ont visité le pays et ont vu les fosses communes de millions de personnes assassinées par les séides de la Chine. La population kampuchéenne elle-même a relaté comment la Chine a aidé à détruire le pays pour le transformer en base militaire chinoise, au service de la politique expansionniste chinoise contre les pays de l'Asie du Sud-Est.

46. Plus d'un an après que ce régime a été renversé par la lutte héroïque du peuple kampuchéen, la Chine et ceux qui s'alignent fidèlement sur sa politique continuent à approvisionner en armes et en munitions le régime déchu afin de lui permettre de continuer à terroriser les Kampuchéens. Voilà ce que les représentants de la Chine et de Singapour ont tu, à propos de l'aide au peuple kampuchéen.

47. La délégation vietnamienne rejette également les calomnies lancées par les personnes qui se disent représenter le Kampuchea démocratique, calomnies qui ne méritent aucun commentaire de sa part.

48. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) dit que, faute des informations demandées au représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et faute d'autres informations demandées au Secrétariat, il lui est très difficile de prendre position. Il accepte les explications données par le représentant régional du HCR à propos des difficultés qui l'ont empêché jusqu'à maintenant de donner une réponse à ses questions, et il espère que le Haut Commissaire mènera l'enquête nécessaire et fera connaître les données. Il est possible que cette question soit à nouveau soulevée lors de la seconde session ordinaire du Conseil qui se tiendra à Genève.

49. La précédente intervention de sa délégation devant le Conseil a suscité des interprétations erronées. La délégation ne s'est pas opposée à ce que la question soit inscrite à l'ordre du jour ni n'a dit qu'elle s'opposerait à la convocation d'une conférence en tant que telle, bien qu'il lui soit très difficile de comprendre le lien existant entre la conférence internationale envisagée et les deux autres conférences qui se sont tenues en dehors du Conseil économique et social et qui étaient convoquées par le Secrétaire général.

50. M. ZHANG Zifan (Chine) dit que le Viet Nam a calomnié la délégation chinoise, mais tout le monde sait qui opprime le peuple kampuchéen. Le Viet Nam accuse les autres de faire ce qu'il fait lui-même, alors que la seule solution au problème serait de retirer les troupes qui ont envahi le Kampuchea.

51. Mme NGUYEN NGOC DUNG (Observatrice du Viet Nam) demande à la Chine d'apporter les preuves des accusations qu'elle porte contre le Viet Nam. Pour sa part, elle réaffirme ce qu'elle a déjà mentionné dans sa déclaration, ce qui, pour elle, suffit à dénoncer la politique chinoise contre son pays et contre les autres pays de la région.

52. M. THIOUNN (Observateur du Kampuchea démocratique) déclare que l'attitude du Viet Nam est une insulte à la communauté internationale.

53. M. ZHANG Zifan (Chine) répond à l'observateur du Viet Nam que suffisamment de preuves ont été présentées et que, bien qu'il soit possible d'entamer un débat sur le sujet, il y a d'autres instances compétentes pour le faire.

54. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les interventions des représentants de la Chine et de Singapour démontrent bien quel serait le caractère de la conférence qu'ils proposent. Il est évident qu'ils désirent s'éloigner de la question humanitaire pour politiser le problème.

La séance est levée à 18 h 5.

18e séance

Mercredi 30 avril 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.18

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1980/48 ET CORR.1]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Deuxième Comité (social) relatif au point 7 de l'ordre du jour (E/1980/48 et Corr.1) et appelle l'attention sur le paragraphe 10 du rapport, dans lequel le Comité recommande l'adoption d'un projet de résolution portant le même titre que le point de l'ordre du jour et qu'il a adopté sans l'avoir mis aux voix. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil souhaite faire de même.

Le projet de résolution est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/16).

2. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 7.

M. Xifra de Ocerin (Espagne), vice-président, prend la présidence.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Stupéfiants

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1980/47]

3. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Deuxième Comité (social) sur le point 10 de l'ordre du jour (E/1980/47) et appelle l'attention sur les paragraphes 9 et 10 du rapport, dans lesquels le Comité recommande l'adoption de six projets de résolution, portant les numéros I à VI, et de quatre projets de décision, portant les numéros I à IV, qu'il a tous adoptés sans les mettre aux voix. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite faire de même.

4. M. ROS (Argentine) tient à ce qu'il soit pris acte de l'appui de l'Argentine à la décision 6 (S-VI) de la Commission des stupéfiants concernant le trafic de drogues et autres activités délictueuses, qui figure au chapitre XII du rapport de la Commission sur sa sixième session extraordinaire (E/1980/14). Cette décision repose sur le lien évident existant entre le trafic de drogues et le crime organisé dans de nombreuses parties du monde et la vente clandestine d'armes au niveau international à des fins terroristes. Le Gouvernement argentin estime qu'il faudrait coordonner davantage les mesures prises pour contrecarrer les activités de ceux qui se livrent à des activités criminelles de cette nature, tant au plan national qu'au plan international.

5. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le paragraphe 7 du rapport du Deuxième Comité (social) devrait se lire ainsi : "Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a fait une déclaration au sujet des projets de résolution II et V", et qu'il aurait fallu mentionner, au paragraphe 8, que le représentant de l'Union soviétique a fait une déclaration au sujet du projet de résolution III[1].

Les projets de résolution I à VI et les projets de décision I à IV sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1980/17 à 1980/22 et décisions 1980/116 à 1980/119).

6. Le PRÉSIDENT propose que, avant d'achever l'examen du point 10, le Conseil prenne acte du rapport de la Commission des stupéfiants sur sa sixième session extraordinaire (E/1980/14).

Il en est ainsi décidé (décision 1980/120).

7. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 10.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* [E/1980/L.33, E/1980/L.35]

8. Le PRÉSIDENT suggère que la séance soit suspendue afin de permettre aux auteurs des projets de résolution E/1980/L.33 et E/1980/L.35 de tenir des consultations officieuses.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 11 h 25; elle est reprise à 12 h 10.

M. Mavrommatis (Chypre) reprend la présidence.

9. Le PRÉSIDENT propose de lever la séance, étant donné que les consultations officieuses entre les auteurs des deux projets de résolution ne sont pas encore achevées.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 15.

[1] Les modifications ont été incorporées au rapport du Deuxième Comité (social) par le document E/1980/47/Corr.1.

19e séance

Mercredi 30 avril 1980, à 17 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.19

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen *(suite)* [E/1980/L.33, E/1980/L.35]

1. Le PRÉSIDENT indique que la Belgique, le Danemark et l'Irlande se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 et que la Bulgarie, Cuba, la Hongrie, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.35.

2. L'un des projets de résolution entraînant des incidences financières, il suggère que, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 31 du règlement intérieur, l'examen de ces deux propositions soit remis à la séance suivante, pour laquelle le Conseil disposera d'un état des incidences financières.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 25.

20e séance

Jeudi 1er mai 1980, à 11 h 5.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.20

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections

1. M. WEISNER (Observateur de l'Autriche) annonce que le gouvernement a décidé de retirer la candidature de l'Autriche au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), mais qu'elle est toujours candidate à la Commission de la condition de la femme et à la Commission des droits de l'homme.

COMMISSION DE STATISTIQUE (E/1980/L.2)

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire huit membres de la Commission de statistique, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.

3. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce que le Japon et la Malaisie sont les candidats proposés pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Asie, et que la République socialiste soviétique d'Ukraine est la candidate pour le siège à pourvoir par les Etats de l'Europe de l'Est. Les candidats aux deux sièges à pourvoir par les Etats d'Amérique latine sont l'Argentine, le Brésil, le Mexique et Panama. Les candidats aux trois sièges à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats sont l'Australie, la Finlande, la France et le Royaume-Uni.

Le Japon, la Malaisie et la République socialiste soviétique d'Ukraine sont élus membres de la Commission de statistique par acclamation.*

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret deux membres parmi les Etats d'Amérique latine et trois membres parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Goritza (Roumanie) et M. Metelits (Etats-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	50
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	50
Majorité requise :	26

Nombre de voix recueillies :

Etats d'Amérique latine

Mexique	32
Brésil	29
Argentine	27
Panama	10

* Voir décision 1980/121.

Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	40
Australie	33
Finlande	33
France	32
Belgique	2
Autriche	1
Suède	1

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, l'Australie, le Brésil, la Finlande, le Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres de la Commission de statistique.*

COMMISSION DE LA POPULATION (E/1980/L.2)

5. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire neuf membres de la Commission de la population, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.

6. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce que le Rwanda et le Zaïre sont les candidats proposés pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Afrique, et que le Honduras et le Pérou sont les candidats proposés pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Amérique latine. Pour les trois sièges à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, les candidats proposés sont la Grèce, la Norvège et les Pays-Bas; et, pour le siège à pourvoir par un Etat de l'Europe orientale, la candidate proposée est la Hongrie. Mlle St.Claire vient d'apprendre que, pour le siège à pourvoir par un Etat d'Asie, le Bangladesh a retiré sa candidature en faveur de la Thaïlande.

La Grèce, le Honduras, la Hongrie, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, le Rwanda, la Thaïlande et le Zaïre sont élus membres de la Commission de la population par acclamation.*

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (E/1980/L.2)

7. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire dix membres de la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.

8. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce que les candidats proposés pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Asie sont les Philippines et la Thaïlande; pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Afrique, Madagascar et le Soudan; pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Amérique latine, le Chili et Panama; pour les trois sièges à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, l'Italie, la Suède et la Turquie; et pour le siège à pourvoir par un Etat d'Europe orientale, la Pologne.

Le Chili, l'Italie, Madagascar, Panama, les Philippines, la Pologne, le Soudan, la Suède, la Thaïlande et la Turquie sont élus membres de la Commission du développement social par acclamation.*

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (E/1980/L.2)

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire quatorze membres de la Commission des droits de l'homme, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.

10. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce que les candidats proposés pour les trois sièges à pourvoir par les Etats d'Asie sont Fidji, la Jordanie et les Philippines; pour les quatre sièges à pourvoir par les Etats d'Afrique, le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Zaïre; pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Europe orientale, la Pologne et la Yougoslavie; pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Amérique latine, le Brésil, la Colombie, l'Equateur et le Mexique; pour les trois sièges à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, l'Australie, l'Autriche, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie et la Turquie.

Fidji, le Ghana, la Jordanie, les Philippines, l'Ouganda, la Pologne, le Sénégal, la Yougoslavie et le Zaïre sont élus membres de la Commission des droits de l'homme par acclamation.*

11. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret deux membres des Etats d'Amérique latine et trois membres des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Chandler (Barbade) et M. Rahman (Iraq) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix recueillies :

Etats d'Amérique latine

Brésil	30
Mexique	29
Equateur	28
Colombie	18

Etats d'Europe occidentale et autres Etats

France	33
Etats-Unis d'Amérique	32
Australie	27
Italie	20
Turquie	20
Espagne	13
Autriche	11

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Mexique sont élus membres de la Commission des droits de l'homme.*

12. Le PRÉSIDENT annonce que, conformément à l'article 70 du règlement intérieur du Conseil, un scrutin spécial sera nécessaire pour départager l'Italie et la Turquie avant de procéder au vote pour l'attribution du troisième siège à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Chandler (Barbade) et M. Rahman (Iraq) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	53

Nombre de voix recueillies :

Turquie	27
Italie	26

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix, la Turquie est inscrite au nombre des candidats au troisième siège à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.*

Sur l'invitation du Président, M. Goritza (Roumanie) et M. Metelits (Etats-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	53
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	53
Majorité requise :	27

Nombre de voix recueillies :

Australie	30
Turquie	23

Ayant obtenu la majorité requise, l'Australie est élue membre de la Commission des droits de l'homme.*

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME (E/1980/L.2)

13. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire onze membres de la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.

14. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce que les candidats proposés pour les deux sièges à pourvoir par les Etats d'Asie sont l'Inde et le Japon; pour les trois sièges à pourvoir par les Etats d'Afrique, l'Egypte, le Soudan et le Zaïre, et, pour le siège à pourvoir par un Etat d'Europe orientale, la République socialiste soviétique d'Ukraine; les candidats aux deux sièges à pourvoir par les Etats d'Amérique latine sont la Colombie, le Pérou, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela; et les candidats aux trois sièges à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats sont l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas.

L'Egypte, l'Inde, le Japon, la République socialiste soviétique d'Ukraine, le Soudan et le Zaïre sont élus membres de la Commission de la condition de la femme par acclamation.*

15. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret deux membres parmi les Etats d'Amérique latine et trois membres parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Goritza (Roumanie) et M. Metelits (Etats-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix recueillies :

Etats d'Amérique latine

Trinité-et-Tobago	37
Venezuela	36
Colombie	17
Pérou	14

Etats d'Europe occidentale et autres Etats

Espagne	35
Italie	28
Pays-Bas	27
Australie	23
Canada	23
Autriche	22
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1

Ayant obtenu la majorité requise, l'Espagne, l'Italie, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela sont nommés membres de la Commission de la condition de la femme.*

16. M. CORDERY (Royaume-Uni) remercie la délégation qui a voté pour le Royaume-Uni, mais fait observer que son pays n'était pas candidat.

17. Le PRÉSIDENT annonce que, conformément à l'article 70 du règlement intérieur du Conseil, il faudra procéder à un autre tour de scrutin limité aux candidats non élus qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. Mais, le nombre de ces candidats ne devant pas être supérieur au double de celui des sièges restant à pourvoir, un scrutin spécial sera donc nécessaire pour départager l'Australie et le Canada avant de procéder au vote pour l'attribution du troisième siège à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Chandler (Barbade) et M. Rahman (Iraq) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	52

Nombre de voix recueillies :

Canada	27
Australie	25

Ayant obtenu le plus grand nombre de voix, le Canada est inscrit au nombre des candidats au troisième siège à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Goritza (Roumanie) et M. Metelits (Etats-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	53
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	51
Majorité requise :	27

Nombre de voix recueillies :

Canada	27
Pays-Bas	24

Ayant obtenu la majorité requise, le Canada est élu membre de la Commission de la condition de la femme.*

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION (E/1980/L.3)

18. Le PRÉSIDENT note que le Conseil, conformément à sa résolution 2008 (LX) du 14 mai 1976, doit présenter les candidatures de sept membres pour élection par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session en remplacement des membres du Comité du programme et de la coordination dont le mandat vient à expiration à la fin de 1980. La durée du mandat est de trois ans, à compter du 1er janvier 1981.

19. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce qu'il y a trois sièges à pourvoir par les Etats d'Asie, et que trois candidats ont été proposés : l'Inde, le Japon et les Philippines. Il y a trois sièges à pourvoir par les Etats d'Afrique et trois candidats ont été proposés : le Maroc, la République-Unie du Cameroun et le Sénégal. Il y a un siège à pourvoir par un Etat d'Amérique latine et un candidat a été proposé : le Brésil.

Les candidatures du Brésil, de l'Inde, du Japon, du Maroc, des Philippines, de la République-Unie du Cameroun et du Sénégal sont présentées pour élection au Comité du programme et de la coordination par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.*

COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (E/1980/L.4)

20. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire vingt membres de la Commission des établissements humains, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.

21. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce qu'il y a quatre sièges à pourvoir par les Etats d'Asie et que quatre candidats ont été proposés : le Japon, le Pakistan, les Philippines et la République arabe syrienne. Il y a six sièges à pourvoir par les Etats d'Afrique et six candidats ont été proposés : le Burundi, la Guinée, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie, le Swaziland et la Zambie. Il y a quatre sièges à pourvoir par les Etats d'Amérique latine et quatre candidats ont été proposés : l'Argentine, la Barbade, la Jamaïque et le Mexique. Il y a quatre sièges à pourvoir par les Etats d'Europe occidentale et autres Etats et trois candidats ont été proposés : le Danemark, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique. Il y a deux sièges à pourvoir par les Etats d'Europe orientale et deux candidats ont été proposés : la Bulgarie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

22. Mme RASI (Finlande) dit que la Finlande, appuyée par les pays nordiques, est candidate au siège restant à pourvoir par les pays d'Europe occidentale et autres Etats et espère obtenir l'appui du Conseil.

23. M. O'DONOVAN (Irlande) dit que le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats n'a pas été informé à temps pour appuyer la candidature de la Finlande.

24. Le PRÉSIDENT déclare que, puisqu'il s'agit d'une simple formalité et que le nombre des candidats de chaque groupe régional correspond au nombre de sièges à pourvoir, il considérera, s'il n'y a pas d'objections, que le Conseil souhaite élire les candidats proposés.

L'Argentine, la Barbade, la Bulgarie, le Burundi, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, la Guinée, la Jamaïque, le Japon, le Mexique, le Pakistan, les Philippines, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie, la Somalie, le Swaziland, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Zambie sont élus membres de la Commission des établissements humains par acclamation.*

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES (E/1980/L.5)

25. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire vingt-sept membres du Comité des ressources naturelles, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.

26. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce qu'il y a cinq sièges à pourvoir par les Etats d'Asie et que trois candidats ont été proposés : le Bangladesh, l'Inde et le Japon; huit sièges pour les Etats d'Afrique et huit candidats proposés : le Botswana, la Guinée, le Kenya, le Maroc, le Niger, la Sierra Leone, le Soudan et le Zaïre; huit sièges pour les Etats d'Amérique latine et huit candidats proposés : le Brésil, la Colombie, la Jamaïque, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay et le Venezuela; quatre sièges pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats et quatre candidats proposés : la Belgique, le Canada, la Grèce et le Royaume-Uni; deux sièges pour les Etats d'Europe orientale et une candidate proposée : l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

27. Le PRÉSIDENT note que, à l'exception du groupe des Etats d'Asie et du groupe des Etats d'Europe orientale, le nombre de candidats proposés par chaque groupe correspond au nombre des sièges à pourvoir. Il suggère que le Conseil élise les candidats déjà proposés par chaque groupe et remette à une séance ultérieure l'élection de deux Etats d'Asie et d'un Etat d'Europe orientale, pour un mandat prenant effet le 1er janvier 1981, ainsi que l'élection de deux Etats d'Asie à des sièges antérieurement vacants, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1982.

Il en est ainsi décidé.

Le Bangladesh, la Belgique, le Botswana, le Brésil, le Canada, la Colombie, la Grèce, la Guinée, l'Inde, la Jamaïque, le Japon, le Kenya, le Maroc, le Niger, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Sierra Leone, le Soudan, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Uruguay, le Venezuela et le Zaïre sont élus membres du Comité des ressources naturelles par acclamation.*

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES (E/1980/L.7)

28. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil est invité à élire seize membres de la Commission des sociétés transnationales, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.

29. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) annonce qu'il y a quatre sièges à pourvoir par les

Etats d'Asie et que deux candidats ont été proposés : la Chine et le Japon; quatre sièges pour les Etats d'Afrique et quatre candidats proposés : l'Egypte, la Guinée, la Jamahiriya arabe libyenne et la Sierra Leone; trois sièges pour les Etats d'Amérique latine et trois candidats proposés : l'Argentine, le Costa Rica et le Guatemala; trois sièges pour les Etats d'Europe occidentale et autres Etats et trois candidates proposées : la France, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse; deux sièges pour les Etats d'Europe orientale et deux candidats proposés : la République démocratique allemande et la Roumanie.

30. Le PRÉSIDENT note que, à l'exception du groupe des Etats d'Asie, le nombre des candidats proposés par chaque groupe correspond au nombre des sièges à pourvoir. Il suggère que le Conseil élise les candidats proposés par chaque groupe et remette à une séance ultérieure l'élection de deux Etats d'Asie.

Il en est ainsi décidé.

L'Allemagne, République fédérale d', l'Argentine, la Chine, le Costa Rica, l'Egypte, la France, le Guatemala, la Guinée, la Jamahiriya arabe libyenne, le Japon, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Sierra Leone et la Suisse sont élus membres de la Commission des sociétés transnationales par acclamation, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

31. Le PRÉSIDENT rappelle que quatre sièges antérieurement vacants sont à pourvoir par des Etats d'Asie : deux pour un mandat expirant le 31 décembre 1980 et deux pour un mandat expirant le 31 décembre 1982. Il a été informé qu'il n'y avait aucun candidat pour les sièges dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1980, mais que le groupe des Etats d'Asie a proposé la candidature des Philippines pour l'un des sièges dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1982. Il suggère donc que le Conseil élise les Philippines pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1982 et remette à une séance ultérieure les élections aux autres postes vacants.

Il en est ainsi décidé.

Les Philippines sont élues membre de la Commission des sociétés transnationales par acclamation pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 1982.*

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/1980/L.8)

32. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire dix membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er août 1980. Conformément aux dispositions de la résolution 1038 (XI) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1956 les membres seront élus compte tenu "de la répartition géographique et de la participation des principaux pays donateurs et bénéficiaires".

33. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit que, bien qu'il n'y ait pas de répartition régionale fixe des sièges au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, elle lira la liste des candidats par région. Le mandat de trois Etats d'Asie vient à expiration et il y a quatre candidats : le Bhoutan, la Chine, les Emirats arabes unis et la Thaïlande. Le mandat d'un Etat d'Afrique vient à expiration et il y a un candidat : le Botswana. Le mandat de deux Etats d'Amérique latine vient à expiration et il y a quatre candidats : la Barbade, le Brésil, le Costa Rica et le Pérou; Cuba a retiré sa candidature. Le mandat de trois Etats d'Europe occidentale et autres Etats vient à expiration et il y a quatre candidats pour les sièges à pourvoir : la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Canada et la Norvège; l'Autriche a retiré sa candidature. Le mandat d'un Etat d'Europe orientale vient à expiration et il y a une candidate : la Yougoslavie.

34. Le PRÉSIDENT annonce que, puisqu'il y a plus de candidats que de postes vacants, le Conseil devra élire les dix membres au scrutin secret.

35. M. KANE (Sénégal) suggère que, le Botswana et la Yougoslavie étant les seuls candidats aux sièges rendus vacants par les Etats membres de leur groupe régional respectif, on les considère élus et qu'on ne tienne un scrutin que pour pourvoir les huit sièges restants.

Il en est ainsi décidé.

Le Botswana et la Yougoslavie sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance par acclamation.*

36. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire huit membres du Conseil d'administration au scrutin secret.

Sur l'invitation du Président, M. Goritza (Roumanie) et M. Metelits (Etats-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix recueillies :

Norvège	42
République fédérale d'Allemagne	41
Chine	40
Canada	39
Belgique	38
Brésil	38
Thaïlande	37
Barbade	33
Emirats arabes unis	31
Bhoutan	28
Pérou	19
Costa Rica	16
Cuba	3

37. M. LOPEZ (Observateur de Cuba) souligne que Cuba a retiré sa candidature.

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, l'Allemagne, République fédérale d', la Barbade, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Norvège et la Thaïlande sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.*

La séance est levée à 13 h 5.

21e séance

Jeudi 1er mai 1980, à 15 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.21

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections *(fin)*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (E/1980/L.9)

1. Le PRÉSIDENT annonce que seize membres doivent être élus au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1980.

2. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) précise que trois sièges sont à pourvoir pour les Etats d'Afrique; le groupe des Etats d'Afrique a présenté les candidatures de la Guinée, du Niger et de la Somalie. Le groupe des Etats d'Asie et la Yougoslavie ont appuyé les candidatures de l'Inde, du Pakistan et du Yémen aux trois sièges à pourvoir pour cette région. Pour les Etats d'Amérique latine, il y a trois sièges vacants et cinq candidats, à savoir l'Argentine, le Nicaragua, la République dominicaine, la Trinité-et-Tobago et le Venezuela. Il y a six candidats — la République fédérale d'Allemagne, Malte, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et la Turquie — pour les cinq sièges à pourvoir pour le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats. Les Etats d'Europe orientale ont proposé la Bulgarie et la Pologne, qui s'étaient portées candidates pour les deux sièges vacants à pourvoir pour cette région.

3. Le PRÉSIDENT dit que le nombre de candidats désignés par le groupe des Etats d'Afrique, le groupe des Etats d'Asie et la Yougoslavie et le groupe des Etats d'Europe orientale est égal au nombre des sièges à pourvoir pour chacun d'entre eux et invite le Conseil à déclarer ces candidats élus.

La Bulgarie, la Guinée, l'Inde, le Niger, le Pakistan, la Pologne, la Somalie et le Yémen sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1980.*

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret trois membres des Etats d'Amérique latine et cinq membres des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

Sur l'invitation du Président, M. Rahman (Iraq) et M. Metelits (Etats-Unis d'Amérique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	52
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	52
Majorité requise :	27
Nombre de voix recueillies :	
Etats d'Amérique latine	
Venezuela	37
Trinité-et-Tobago	36
Argentine	34
République dominicaine	20
Nicaragua	13
Etats d'Europe occidentale et autres Etats	
Suède	46
République fédérale d'Allemagne	40
Suisse	39
Pays-Bas	37
Turquie	37
Malte	34

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix, l'Allemagne, République fédérale d', l'Argentine, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, la Trinité-et-Tobago, la Turquie et le Venezuela sont élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (E/1980/L.10)

5. Le PRÉSIDENT annonce que cinq membres doivent être élus au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.

6. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) précise que les candidats proposés par leurs groupes régionaux respectifs sont les suivants : l'Inde, pour le siège qui sera laissé vacant par un membre du groupe des Etats d'Asie; le Maroc, pour le siège vacant du groupe des Etats d'Afrique; le Danemark et la Grèce, pour les sièges des deux membres sortants du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats; enfin, la Hongrie, qui est proposée de nouveau pour occuper un siège au Comité.

7. Le PRÉSIDENT constate que le nombre des candidats est égal au nombre des sièges à pourvoir et invite le Conseil à élire les Etats dont les noms viennent d'être lus.

Le Danemark, la Grèce, la Hongrie, l'Inde et le Maroc sont élus membres du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE (E/1980/21 ET CORR.1, E/1980/ADD.1 À 3**)

8. Le PRÉSIDENT déclare que treize experts doivent être élus au Comité pour la prévention du crime

* Voir décision 1980/121.

** Le document E/1980/21/Add.4, contenant les notices biographiques de deux des candidats, a été distribué ultérieurement.

et la lutte contre la délinquance pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981. Les noms des candidats proposés par les gouvernements, accompagnés de notices biographiques, figurent dans les documents E/1980/21 et Corr.1 et E/1980/21/Add.1 à 3. Depuis la publication de ces documents, le Gouvernement du Nigéria a désigné M. A. Adeyemi, membre sortant, comme candidat.

9. Le Président appelle l'attention du Conseil sur le fait que, dans le cas des Etats d'Afrique et des Etats d'Europe orientale, le nombre des candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir pour ces régions. En outre, le candidat au siège des pays d'Europe orientale a été proposé par son groupe régional.

10. M. HASNAOUI (Maroc) annonce que le groupe des Etats d'Afrique a décidé à l'unanimité de proposer les candidatures de M. A. Adeyemi (Nigéria), de M. Albert Metzger (Sierra Leone), de M. Abdel Aziz Abdalla Shiddo (Soudan) et de M. Mawik-Ndi-Muyeng (Zaïre) aux quatre sièges qui lui sont réservés.

11. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à déclarer élus les quatre candidats des Etats d'Afrique et le candidat au siège ouvert à un Etat socialiste d'Europe orientale, compte tenu du fait que, dans les deux cas, le nombre des candidats est égal à celui des sièges à pourvoir.

M. A. Adeyemi (Nigéria), M. Jozsef Gödöny (Hongrie), M. Mawik-Ndi-Muyeng (Zaïre), M. Albert Metzger (Sierra Leone) et M. Abdel Aziz Abdalla Shiddo (Soudan) sont élus membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

12. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire au scrutin secret trois membres pour pourvoir les sièges vacants des Etats d'Asie.

A l'invitation du Président, M. Chandler (Barbade) et M. Goritza (Roumanie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix recueillies :

M. Hudioro (Indonésie)	35
M. R. P. Singh (Népal)	25
M. A. A. Hassan (Iraq)	23
M. T. Y. Tan (Singapour)	20
M. C. C. Campos (Philippines)	16
M. A. M. I. Kharbit (Koweït	16
M. P. Kiratibutr (Thaïlande)	16

Ayant obtenu la majorité requise, M. Hudioro (Indonésie) est élu membre du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

13. Le PRÉSIDENT déclare que, conformément à l'article 70 du règlement intérieur du Conseil, il va être procédé à un scrutin spécial afin de départager M. C. C. Campos (Philippines), M. A. M. I. Kharbit (Koweït) et M. P. Kiratibutr (Thaïlande).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54

Nombre de voix recueillies :

M. A. M. I. Kharbit (Koweït)	29
M. P. Kiratibutr (Thaïlande)	16
M. C. C. Campos (Philippines)	9

14. Le PRÉSIDENT déclare que, conformément à l'article 70 du règlement intérieur du Conseil, il va être procédé à un second tour de scrutin pour départager les candidats encore en lice des pays d'Asie aux sièges qui restent à pourvoir, M. A. M. I. Kharbit (Koweït ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors du scrutin spécial inclus dans le second tour de scrutin. Les autres candidats sont M. A. A. Hassan (Iraq), M. R. P. Singh (Népal) et M. T. Y. Tan (Singapour).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	54
Majorité requise :	28

Nombre de voix recueillies :

M. R. P. Singh (Népal)	29
M. A. A. Hassan (Iraq)	26
M. A. M. I. Kharbit (Koweït)	26
M. T. Y. Tan (Singapour)	21

Ayant obtenu la majorité requise, M. R. P. Singh (Népal) est élu membre du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

15. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à procéder à un scrutin spécial pour départager M. A. A. Hassan (Iraq) et M. A. M. I. Kharbit (Koweït).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	53
Majorité requise :	27

Nombre de voix recueillies :

M. A. M. I. Kharbit (Koweït)	27
M. A. A. Hassan (Iraq)	26

Ayant obtenu la majorité requise, M. A. M. I. Kharbit (Koweït) est élu membre du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

16. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire deux membres parmi les quatre candidats originaires d'Etats d'Amérique latine.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletin déposés :	54
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	52
Majorité requise :	27

Nombre de voix recueillies :

M. J. M. Mayorca (Venezuela)	40
M. A. Guerra de Villalaz (Panama)	27

M. Schweitzer Speisky (Chili) 23
M. R. Oliveros Catalán (Guatemala) 4

Ayant obtenu la majorité requise, M. J. M. Mayorca (Venezuela) et M. A. Guerra de Villalaz (Panama) sont élus membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

17. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à élire trois membres parmi les cinq candidats du groupe des Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	54
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	52
Majorité requise :	27

Nombre de voix recueillies :

M. A. J. E. Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	37
M. G. di Gennaro (Italie)	32
M. R. L. Gainer (Etats-Unis d'Amérique)	29
M. J. J. M. Van Dijk (Pays-Bas)	18
M. S. Dönmezer (Turquie)	16

Ayant obtenu la majorité requise, M. A. J. E. Brennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) M. R. L. Gainer (Etats-Unis d'Amérique) et M. G. di Gennaro (Italie) sont élus membres du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1er janvier 1981.*

GROUPE SPÉCIAL DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

18. Le PRÉSIDENT annonce que cinq sièges sont à pourvoir au Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports : deux pour les Etats d'Asie, un pour les Etats d'Afrique et deux pour les Etats d'Europe orientale. Le Pakistan a été proposé comme candidat à l'un des deux sièges qui doivent être pourvus par des membres du groupe des Etats d'Asie. Aucun autre candidat n'a été proposé.

19. Il propose, par conséquent, que le Conseil déclare le Pakistan élu à l'un des sièges réservés au groupe des Etats d'Asie et diffère l'élection aux autres sièges.

Il en est ainsi décidé.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET DE FORMATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME (E/1980/57)

20. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 3 du document E/1980/57, dans lequel le Secrétaire général recommande au Conseil de renouveler pour une seconde période le mandat de trois membres du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, à savoir, M. Emmanuel T. Esquea-Guerrero (République dominicaine), Mme Lily Monze (Zambie) et Mme Irene Tinker (Etats-Unis d'Amérique).

21. M. RICARDES (Argentine) précise que la délégation de son pays continue d'estimer qu'il est indispensable, pour le type de nomination considéré, de tenir compte des besoins de la région en cause et du principe d'une répartition géographique équitable des sièges.

22. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accepte de renouveler pour une seconde période le mandat des personnes dont il a lu le nom au Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

Il en est ainsi décidé.*

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance et secours humanitaires au peuple kampuchéen (*fin**) [E/1980/L.33, E/1980/L.35 et E/1980/L.37]**

23. Le PRÉSIDENT annonce que la Pologne, la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste soviétique d'Ukraine se sont jointes aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.35. Un état des incidences financières du projet de résolution E/1980/L.33 figure dans le document E/1980/L.37.

24. Mme NGUYEN NGOC DUNG (Observatrice du Viet Nam) déclare que la délégation vietnamienne appuie toutes les initiatives visant à fournir une assistance humanitaire au peuple kampuchéen, à condition que celle-ci ne soit assortie d'aucune condition politique. Elle s'oppose à la tenue d'une réunion internationale politique à ce sujet parce que, sans l'approbation et la participation du peuple intéressé, une telle réunion constituerait une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Les auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 ont donné l'assurance que la réunion envisagée ne serait pas politique mais aurait un caractère strictement humanitaire. Dans un esprit de coopération et de bonne volonté et pour tenter d'obtenir un consensus, la délégation vietnamienne a proposé certains amendements au projet de résolution afin d'éliminer de la proposition les éléments qui lui conféraient un caractère politique. Le rejet catégorique de ces amendements, en dépit des efforts faits par le Président du Conseil et par la délégation hongroise, renforce la délégation vietnamienne dans ses doutes quant aux intentions des auteurs. Il existe une nette différence entre une réunion véritablement humanitaire, qui recueillerait un appui unanime, et une réunion pseudo-humanitaire. Les auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 souhaiteraient que la réunion examine les dispositions pratiques relatives à la distribution d'aliments et de fournitures médicales, question qui relève de la seule compétence des autorités kampuchéennes.

25. La délégation vietnamienne regrette l'échec des efforts déployés pour parvenir à un consensus et l'attitude intransigeante des auteurs du projet de résolution E/1980/L.33. Cette attitude rejoint les propos

*** Reprise des débats de la 19e séance.

explicites que le Premier Ministre thaïlandais a tenus, le 27 avril 1980, lorsqu'il a exprimé l'espoir que les questions de caractère politique seraient étudiées à une réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen qui doit se tenir dans la seconde moitié du mois de mai. Ce n'est certainement pas par simple coïncidence que la période qu'il a mentionnée est la même que celle qui est indiquée dans l'annexe I au document E/1980/L.37, à savoir les 27 et 28 mai 1980. C'est là le signe évident de machinations politiques.

26. La délégation vietnamienne appuie pleinement la prochaine réunion des pays donateurs prévue pour le 13 mai 1980. Elle dénonce la réunion pseudo-humanitaire demandée dans le projet de résolution E/1980/L.33. Si le Conseil économique et social décide effectivement de convoquer la réunion ministérielle proposée dans ce document, le Gouvernement vietnamien n'y participera pas. Le Viet Nam espère cependant que le Conseil tiendra compte du message que le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea a adressé au Secrétaire général et au Président du Conseil (E/1980/61, annexe) pour condamner les manœuvres perfides des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) destinées à utiliser l'assistance humanitaire comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et pour favoriser la réalisation de leurs objectifs politiques.

27. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) précise que, en ce qui concerne les dates indiquées dans l'annexe I de l'état des incidences financières (E/1980/L.37), le Département des conférences a été consulté, comme de coutume, pour vérifier si la réunion proposée dans le projet de résolution E/1980/L.33 pouvait se tenir dans la seconde quinzaine de mai 1980. Les services de conférence requis pouvant être assurés les 27 et 28 mai, le Secrétariat a envisagé ces dates avec les délégations intéressées; elles peuvent être changées si les gouvernements le souhaitent.

28. M. GUNA-KASEM (Thaïlande) dit que les auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 ont fait tout leur possible pour réunir un consensus. Ils ont accepté tous les amendements proposés par le Président mais n'ont pas pu pour autant satisfaire la délégation vietnamienne, qui a essayé avec persistance de transformer la réunion proposée en une simple conférence d'annonces de contributions. Il a été suggéré, par exemple, de supprimer les mots qui suivent "le peuple kampuchéen" dans le premier alinéa du préambule et les mots faisant suite à "n'a pas encore été atteint" dans le deuxième alinéa de ce même préambule, or cette suggestion est totalement inacceptable pour les auteurs du projet de résolution.

29. Eu égard aux observations faites par les membres du groupe des Etats d'Afrique, les auteurs ont accepté de supprimer les mots venant à la suite de "une réunion internationale" dans le quatrième alinéa du préambule et de remplacer le paragraphe 2 du dispositif par le texte suivant :

> "2. *Prie* le Secrétaire général de convoquer la réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen à Genève et d'y inviter les Etats qui avaient été conviés à assister à la réunion tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979, ainsi que les Etats socialistes d'Europe orientale et les Etats membres du Conseil économique et social non compris dans les deux catégories précédentes".

La liste des pays à inviter a fait l'objet de négociations laborieuses. Les auteurs souhaitent faire remarquer que cette liste unique en son genre ne doit pas être interprétée comme constituant un précédent pour de futures réunions de l'Organisation des Nations Unies et demandent que le projet de résolution E/1980/L.33, tel qu'il a été révisé oralement, soit soumis à un vote par appel nominal.

30. Mme RASI (Finlande), prenant la parole au nom des délégations suédoise et finlandaise, dit que celles-ci appuieront le projet de résolution E/1980/L.33 dans un esprit humanitaire par égard pour les souffrances du peuple kampuchéen. Les gouvernements des deux pays ont toujours appuyé la fourniture d'une assistance humanitaire. N'oubliant pas pour autant qu'il s'agit là d'un problème universel et que les réfugiés soulèvent de graves difficultés dans d'autres parties du monde, notamment en Afrique, ils ont appuyé les résolutions relatives aux mesures de secours en faveur des réfugiés dans la Corne de l'Afrique et au Soudan. Ils tiennent à souligner que l'acheminement des secours au peuple kampuchéen par les voies actuelles ne doit pas être retardé. Ils sont heureux de constater que, en dépit des nombreux problèmes auxquels elles se heurtent, les organisations en cause font tout leur possible pour aider à alléger les souffrances du peuple kampuchéen; elles doivent donc pouvoir compter sur le soutien et la confiance à l'échelon international.

31. M. SHUSTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le débat du Conseil sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen prouve que ceux qui ont proposé ce point de l'ordre du jour ne souhaitent pas vraiment voir la communauté internationale accroître et intensifier ses efforts pour fournir une assistance humanitaire au peuple kampuchéen et qu'ils ont d'autres visées. Ce n'est point par de nouvelles discussions ou conférences que l'on atteindra les buts humanitaires, mais en augmentant les contributions aux divers programmes d'assistance internationale au Kampuchea. Ceux qui sont favorables à la convocation d'une conférence à l'échelon ministériel, proposée dans le projet de résolution E/1980/L.33, essayent de créer ainsi une tribune pour l'examen de questions qui relèvent exclusivement de la compétence du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea. Bien que celui-ci n'ait pas l'intention de participer à une telle conférence, si elle a lieu, les organisateurs souhaitent lui prescrire comment il doit résoudre ses problèmes économiques internes. Ni la République populaire du Kampuchea ni la délégation soviétique ne peuvent accepter pareille ingérence.

32. Les auteurs du projet de résolution E/1980/L.35 ont tenté de parvenir à un texte de compromis acceptable pour les pays de l'ANASE qui avaient parrainé le projet de résolution E/1980/L.33 et ont fait, en pure perte, de considérables concessions à cet effet. Les auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 continuent d'insister sur des dispositions qui aboutiraient à une ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea et à l'examen, lors de la conférence envisagée, de questions politiques qui n'ont

aucun rapport avec les préoccupations humanitaires. Il est symptomatique que de nombreux pays donateurs qui ont réduit le niveau de leurs contributions à l'effort fait par la communauté internationale pour aider le peuple kampuchéen continuent de demander la tenue d'autres conférences; de fait, ceux qui font pression en faveur de nouvelles réunions sont en général ceux qui ont fourni les contributions les plus modestes. Le peuple kampuchéen ne peut vivre des comptes rendus officiels des réunions, c'est de riz qu'il a besoin.

33. L'attitude de la délégation soviétique à l'égard des projets de résolution à l'étude se fonde sur son adhésion au principe de la non-ingérence dans les affaires d'un Etat souverain, la République populaire du Kampuchea. Ainsi que l'affirme la déclaration commune soviéto-kampuchéenne du 12 février 1980, les changements intervenus au Kampuchea sont irréversibles et toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays, y compris les efforts faits pour utiliser l'Organisation des Nations Unies à cette fin, sont voués à l'échec. La délégation soviétique votera par conséquent contre le projet de résolution E/1980/L.33, et la question de sa participation à la conférence envisagée sera tranchée dans le sens de sa position au sujet de ce projet de résolution.

34. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit que l'attitude positive de son pays à l'égard de l'assistance humanitaire est bien connue. L'impossibilité d'arriver à un consensus sur le projet de résolution E/1980/L.33 n'a fait qu'accroître les réserves de sa délégation au sujet du caractère de la réunion proposée et confirmer les doutes sérieux qu'elle éprouvait quant à l'inscription de ce point à l'ordre du jour. La question de l'assistance humanitaire au peuple kampuchéen doit être envisagée avec l'assentiment et l'approbation de la République populaire du Kampuchea, dont la position est clairement énoncée dans le document E/1980/61. Pour toutes ces raisons, la délégation de la République démocratique allemande votera contre le projet de résolution E/1980/L.33.

35. M. KOSTOV (Bulgarie) rappelle que la délégation bulgare a déjà fait connaître sa position de principe sur la question de l'assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen, et continue de penser que les décisions en la matière devraient bénéficier de l'appui inconditionnel de toutes les parties intéressées. Etant donné la nécessité d'assurer le succès de l'effort humanitaire international, la délégation bulgare, malgré certaines hésitations, ne s'est pas opposée à l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Le Conseil économique et social étant bien placé pour donner l'élan nécessaire à l'assistance et aux secours humanitaires de l'Organisation des Nations Unies au peuple kampuchéen, elle appuie l'appel lancé dans le projet de résolution E/1980/L.35 à tous les Etats pour qu'ils apportent une assistance immédiate au peuple kampuchéen. En revanche, le projet de résolution E/1980/L.33, au lieu d'inciter les gouvernements à continuer d'apporter une assistance par les voies habituelles, propose de convoquer une réunion pour examiner des questions qui sortent du cadre de l'assistance humanitaire. Une réunion de ce genre ne fera pas avancer la cause humanitaire et elle risque d'affaiblir les efforts actuellement déployés dans ce domaine. La délégation bulgare regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus; cet échec ne tient pas au manque de bonne volonté des Etats socialistes. Certains pays cherchent manifestement de nouveaux moyens de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Pour toutes ces raisons, la délégation bulgare votera contre le projet de résolution E/1980/L.33.

36. M. ERDÓS (Hongrie) loue le Président des efforts qu'il a inlassablement déployés pour trouver une solution de compromis et rend hommage aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.33, qui se sont montrés disposés à étudier les moyens de parvenir à un texte acceptable. Si ces efforts ont échoué, c'est en partie faute de temps; la session était déjà très avancée lorsque le projet de résolution E/1980/L.33 a été présenté. Les délégations intéressées ont été très près de s'entendre sur le dispositif du projet de résolution, mais les difficultés concernant le préambule les ont empêchées d'aboutir à une solution.

37. Nul ne peut ignorer les problèmes auxquels se heurte le peuple kampuchéen. Toutefois, la Hongrie a toujours pensé que des réunions de haut niveau ne pouvaient se substituer aux efforts réalisés sur place par les organisations internationales, non plus qu'aux mesures pratiques relevant de la seule compétence du gouvernement. La réunion qu'il est demandé de convoquer dans le projet de résolution E/1980/L.33 n'aura pas compétence pour examiner certaines des questions évoquées dans le préambule. En acceptant que ce point soit inscrit à l'ordre du jour et en admettant l'idée d'une réunion ministérielle, certains membres du Conseil ont consenti à un compromis considérable, mais sans trouver la réciproque chez d'autres. Ces derniers ont tenté d'aller au-delà de l'aspect humanitaire de ce point de l'ordre du jour et de soulever des questions d'un caractère nettement politique. Compte tenu de ces considérations et malgré les modifications de dernière minute apportées au texte, la délégation hongroise votera contre le projet de résolution E/1980/L.33.

38. Selon M. Erdós, les indications fournies par le Secrétaire du Conseil au sujet des dates indiquées dans l'annexe I au document E/1980/L.37 n'expliquent pas de façon convaincante l'étrange coïncidence évoquée par l'observatrice du Viet Nam.

39. Mme SEMICHI (Algérie) dit que la délégation algérienne se félicite de ce que les auteurs du projet de résolution E/1980/L.33 aient pris en ligne de compte certaines des objections formulées par un certain nombre de pays africains. Néanmoins, certains paragraphes ont été conservés, donnant ainsi au texte un aspect politique inacceptable. La délégation algérienne reconnaît le besoin d'une assistance, mais dans un cadre strictement humanitaire. Elle devra donc s'abstenir lors du vote sur ce projet de résolution.

40. M. ABDUL-AZIZ (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que la délégation libyenne ne participera pas au vote sur le projet de résolution E/1980/L.33 parce qu'il ne lui paraît pas nécessaire de convoquer une réunion internationale du genre de celle qui est mentionnée au paragraphe 1 du dispositif. De plus, en réglant cette question par un vote, on ne résoudra pas les problèmes du peuple kampuchéen.

41. M. SAMHAN (Emirats arabes unis) dit que la délégation de son pays ne voit pas d'objection à la convocation d'une réunion internationale à seule fin d'examiner la possibilité d'offrir une assistance et des secours humanitaires au peuple kampuchéen. Toutefois, comme elle fait des réserves sur la date envisagée, elle ne participera pas au vote sur le projet de résolution E/1980/L.33.

42. M. SHAMMA (Jordanie) indique que la délégation jordanienne ne participera pas au vote sur le projet de résolution E/1980/L.33, étant donné qu'il y est question d'une réunion internationale au niveau ministériel. Toutefois, elle est très favorable à la convocation d'une réunion s'il s'agit uniquement d'étudier l'octroi d'une assistance et de secours humanitaires au peuple kampuchéen.

Il est procédé à un vote par appel nominal sur le projet de résolution E/1980/L.33, tel qu'il a été révisé oralement.

L'appel commence par la Trinité-et-Tobago, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Chypre, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Malawi, Malte, Maroc, Népal, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, Hongrie, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Algérie, Ethiopie, Inde, Mexique.

Par 41 voix contre 4, avec 4 abstentions, le projet de résolution E/1980/L.33, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté (résolution 1980/23).

43. M. WORKU (Ethiopie) dit que la délégation éthiopienne s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution pour ne pas s'opposer aux passages de ce texte qui portent sur l'assistance humanitaire. Elle fait toutefois de sérieuses réserves sur les aspects politiques de cette proposition.

44. M. SHERIFIS (Chypre) précise que c'est pour des raisons humanitaires seulement que la délégation chypriote a voté pour le texte dont le Conseil est saisi. Il a pour instructions permanentes d'appuyer tous les efforts humanitaires, qu'ils concernent les réfugiés ou les personnes déplacées en Asie, en Afrique australe, dans la Corne de l'Afrique, au Moyen-Orient, dans son propre pays ou n'importe où ailleurs dans le monde. S'il a voté pour le projet de résolution, c'est fort de l'assurance que celui-ci avait un caractère strictement humanitaire. La délégation chypriote aurait de beaucoup préféré un texte arrêté d'un commun accord pour être adopté par consensus.

45. M. THAMAE (Lesotho) indique que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution pour des raisons purement humanitaires. Il a bon espoir que la question humanitaire ne sera pas obscurcie par des considérations qui y sont étrangères.

46. M. AKTAN (Turquie) déclare que la délégation turque a voté en faveur du projet de résolution pour des raisons humanitaires. Une décision concernant le niveau de la participation et le choix des représentants de son pays sera prise ultérieurement.

47. M. NISAIF (Iraq) dit que la délégation iraquienne n'a pas participé au vote sur le projet de résolution en raison des éléments politiques qu'il contient. Toutefois, elle n'est pas opposée à une assistance humanitaire au peuple kampuchéen ou à aucun autre peuple.

48. M. RAMBISSOON (Trinité-et-Tobago) dit que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution uniquement pour des raisons humanitaires. Ce vote favorable ne doit pas être interprété comme une forme de reconnaissance d'aucune des parties intéressées.

49. Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'au cours de la présente session la délégation des Etats-Unis a déjà appuyé plusieurs initiatives de caractère humanitaire destinées à alléger les souffrances de la population de nombreuses régions du monde. C'est dans le même esprit qu'elle a vigoureusement appuyé la proposition de convoquer une réunion humanitaire de haut niveau. De même, elle fait sienne l'opinion du représentant de la Thaïlande selon laquelle la liste des Etats invités ne doit en aucun cas constituer un précédent.

50. Dans une déclaration antérieure, le représentant de Singapour a fait observer que les membres du Conseil ne pouvaient pas se rendre pleinement compte de la détresse des Kampuchéens déplacés. En tout état de cause, ils sont à même de mesurer les effets de cette catastrophe humaine au fur et à mesure qu'elle se dévoile dans toute son ampleur et ils peuvent constater, par exemple, qu'un nombre énorme de Kampuchéens déplacés cherchent en ce moment même refuge et subsistance le long de la frontière kampuchéo-thaïlandaise. Plus de 200 000 personnes vivent ainsi dans des camps provisoires, ce qui représente pour la Thaïlande une charge qu'elle ne peut supporter. Ce pays mérite l'appui constant de la communauté internationale dans ses efforts humanitaires pour résoudre ce problème. Même si les progrès signalés sont effectivement intervenus, les intéressés ne pourront retourner dans leurs foyers tant que la situation générale ne se sera pas améliorée.

51. Au cours du débat sur l'inscription du point de l'ordre du jour à l'examen, le représentant de la République-Unie de Tanzanie a souligné l'importance de la question de la responsabilité. Ce n'est que dans le cadre d'une réunion humanitaire internationale que l'on peut traiter efficacement ce genre de préoccupations et les traduire dans les faits par la réalisation d'un programme en dehors du groupe relativement restreint des pays donateurs. Bien qu'il soit encourageant de voir que beaucoup des personnes qui sont dans le besoin ont reçu une certaine aide à la suite des efforts déployés par les organisations internationales pour mettre en œuvre un programme de secours approprié, il reste beaucoup plus encore à faire, et rapidement. La position de la délégation des Etats-Unis repose sur des données fiables, et il ne fait aucun doute qu'il y a encore un immense problème humanitaire à résoudre d'urgence. Ces questions requièrent toute l'attention de la communauté internationale, ce qui ne peut être réalisé qu'au moyen d'une réunion

humanitaire de haut niveau convoquée par le Secrétaire général. La délégation des Etats-Unis s'associe donc énergiquement à ces efforts humanitaires.

52. M. MBAPILA (République-Unie de Tanzanie) précise que la délégation tanzanienne a voté pour le projet de résolution E/1980/L.33, tel qu'il a été révisé oralement, pour les raisons suivantes : le peuple du Kampuchea a besoin d'une assistance, même si ses difficultés ne sont pas les plus graves du monde; l'assurance a été donnée que la réunion internationale envisagée serait consacrée exclusivement aux questions humanitaires; les auteurs du projet de résolution ont convenu d'une formule de participation à la réunion excluant l'Afrique du Sud, ennemi avéré de l'humanité, enfin, bien que le Secrétariat n'ait pas répondu à un certain nombre de questions que M. Mbapila lui avait posées, le projet de résolution proprement dit tient compte de ses préoccupations.

53. M. GARCÍA REYNOSO (Mexique) déclare que l'abstention de la délégation mexicaine ne signifie aucunement que sa position ait varié en ce qui concerne l'assistance humanitaire.

54. M. DRUMMOND (Royaume-Uni) dit que la délégation britannique fait siennes les remarques du représentant de la Thaïlande à propos de l'énumération plutôt fastidieuse des Etats qui seraient invités conformément au paragraphe 2 de la résolution qui vient d'être adoptée.

55. M. MAYCOCK (Barbade) précise que l'appui de la délégation barbadienne au projet de résolution se fonde sur des considérations humanitaires. La communauté internationale doit s'efforcer de prévenir la souffrance humaine partout dans le monde.

56. M. SIKAULU (Zambie) dit que la délégation zambienne a appuyé le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement, en raison des besoins du peuple kampuchéen. Etant donné toutefois que des réfugiés se trouvent dans des situations bien plus critiques en d'autres régions du monde, il faut espérer que la communauté internationale accordera une attention suffisante à la question des réfugiés à l'échelle mondiale.

57. La délégation zambienne relève avec satisfaction l'esprit de coopération qui a présidé aux consultations entre les auteurs du projet de résolution et les autres Etats. Elle apprécie en particulier le fait que le texte exclut totalement la possibilité d'une invitation à l'Afrique du Sud.

58. M. HASNAOUI (Maroc) dit que la délégation marocaine a voté pour le projet de résolution parce qu'à son avis la tenue d'une réunion de haut niveau permettra de fournir promptement une aide humanitaire au peuple kampuchéen.

59. M. LOHANI (Népal), prenant la parole au nom des auteurs du projet de résolution E/1980/L.33, estime que le premier et le septième alinéa du préambule du projet de résolution E/1980/L.35 sont incompatibles avec le projet de résolution qui vient d'être adopté. Il propose par conséquent que le Conseil décide, conformément à l'article 67 de son règlement intérieur, de ne pas mettre aux voix ce projet de résolution.

60. M. ERDÓS (Hongrie), appuyé par M. ZACHMANN (République démocratique allemande), appelle l'attention sur le fait que le projet de résolution E/1980/L.35 contient un certain nombre d'éléments qui font défaut dans le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter. La délégation hongroise considère donc que le Conseil devrait également prendre une décision sur le projet de résolution E/1980/L.35. Etant donné que rien dans ce projet de résolution, qui est de caractère purement humanitaire, ne prête à controverse, il devrait être adopté sans vote.

61. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à voter sur la proposition du Népal visant à ce que le Conseil ne prenne aucune décision sur le projet de résolution E/1980/L.35.

Par 23 voix contre 11, avec 13 abstentions, la proposition du Népal est adoptée.

62. M. ERDÓS (Hongrie) juge regrettable la décision qui vient d'être prise car, ce faisant, le Conseil a omis de tenir compte du fait que les deux projets de résolution sont sensiblement différents, et que l'objet du projet de résolution E/1980/L.35 est strictement humanitaire.

63. M. SHERIFIS (Chypre), prenant la parole pour expliquer son vote, dit que sa délégation a voté contre la proposition de procédure du représentant du Népal parce qu'elle considère, pour des raisons humanitaires, qu'il faudrait également donner au Conseil la possibilité de prendre une décision au sujet du projet de résolution E/1980/L.35.

64. M. HEPBURN (Bahamas) précise que la délégation bahamienne a voté contre la proposition népalaise. En l'absence d'un consensus sur un texte unique, elle avait voté en faveur du projet de résolution E/1980/L.33 à seule fin de voir octroyer au peuple kampuchéen une assistance humanitaire d'urgence. Si le projet de résolution E/1980/L.35 avait été mis aux voix, elle se serait abstenue, afin d'éviter toute opposition entre les réunions proposées dans les deux projets de résolution.

65. M. SHUSTOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare se trouver dans l'obligation de conclure que certaines délégations ne sont prêtes à considérer la question d'une aide humanitaire au peuple kampuchéen que dans une perspective politique. Leur désir de mettre l'assistance humanitaire au service de visées politiques les conduit à refuser aux membres du Conseil la possibilité d'exprimer leur opinion sur un projet de résolution (E/1980/L.35) purement humanitaire.

66. M. ABDUL-AZIZ (Jamahiriya arabe libyenne) indique que la délégation de son pays a voté contre la motion de procédure, parce que les deux projets de résolution ne lui paraissent pas incompatibles.

67. Mme SEMICHI (Algérie) pense que la décision qui vient d'être prise par le Conseil confirme les craintes déjà exprimées par la délégation algérienne au sujet de la politisation d'une question qui devrait conserver un caractère strictement humanitaire.

68. M. HERRERA VEGAS (Argentine) déclare que la délégation argentine a voté contre la motion de procédure. Si la possibilité lui en avait été laissée, elle aurait voté pour le projet de résolution E/1980/L.35.

69. M. WORKU (Ethiopie) dit que la délégation éthiopienne a voté contre la motion et juge très re-

grettable que l'on ait écarté la possibilité de prendre une décision sur le projet de résolution E/1980/L.35.

70. M. SHAMMA (Jordanie) précise que la délégation jordanienne n'a pas participé au vote sur la motion de procédure en raison de sa préférence marquée pour un texte faisant l'objet d'un consensus.

71. M. KOSTOV (Bulgarie) indique que la délégation bulgare a voté contre la proposition du représentant du Népal pour les mêmes raisons que la représentante de l'Algérie.

La séance est levée à 18 h 55.

22e séance

Vendredi 2 mai 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.22

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [E/1980/60, E/1980/L.34/Rev.1]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Groupe de travail de session sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/1980/60). Le paragraphe 17 du rapport contient le résumé de cinq propositions que le Groupe de travail a examinées; toutefois, comme on peut le voir au paragraphe 18, faute de temps, le Groupe de travail n'a pas pu examiner ces propositions de manière approfondie.

2. Le Conseil est aussi saisi d'un projet de résolution (E/1980/L.34/Rev.1) que le Président invite le représentant de la République fédérale d'Allemagne à présenter, au nom des auteurs.

3. M. VOLLERS (République fédérale d'Allemagne) souligne que le Groupe de travail a éprouvé des difficultés à s'acquitter des tâches qui lui sont dévolues en vertu de la résolution 1988 (LX) du Conseil, en date du 11 mai 1979. En fait, le Groupe a consacré sa session de 1979 aux efforts visant à parvenir à un accord sur ses méthodes de travail et une grande partie de sa session de 1980 à des questions de procédure, plutôt qu'à l'examen des rapports présentés par les Etats parties au Pacte. De plus, les membres du Groupe ont dû faire face à des délais particulièrement brefs du fait que les discussions en cours au Conseil exigeaient également leur participation.

4. Le projet de résolution E/1980/L.34/Rev.1 est présenté conformément à l'alinéa *e* de la décision 1978/10 du Conseil, en date du 3 mai 1978. Il a pour dessein de donner aux gouvernements la possibilité d'examiner la situation actuelle afin de déterminer les améliorations qui pourraient être apportées aux méthodes de travail qui ne sont pas encore satisfaisantes. Les auteurs suggèrent qu'à sa session d'organisation pour 1981 le Conseil prenne une décision sur les propositions figurant au paragraphe 17 du rapport du Groupe de travail; si le Conseil n'est pas en mesure de se prononcer, ils suggèrent que l'on conserve le système actuel afin d'éviter des pertes de temps supplémentaires.

5. Deux modifications devront être apportées au texte du paragraphe 2 du projet de résolution. Premièrement, il conviendra de remplacer les termes "des fonctions et du mandat" par les termes "de l'organisation et de la structure administrative". Deuxièmement, vers la fin du paragraphe, il conviendra de remplacer les termes "première session ordinaire de 1981" par "session d'organisation pour 1981", le Conseil ayant décidé antérieurement que le rapport en question devra lui être présenté à sa session d'organisation; si cela n'était pas possible, M. Vollers suggère que le Conseil examine le rapport à sa première session ordinaire de 1981.

6. Le projet de résolution E/1980/L.34/Rev.1 étant le produit de longues discussions sur les divers problèmes à l'étude, l'auteur espère que chacun le trouvera acceptable.

7. M. CHATTERJIE (Royaume-Uni) dit que le Royaume-Uni se félicite de pouvoir présenter son rapport[1] à propos des articles 6 à 9 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels[2] conformément à l'article 17 du Pacte. Le Royaume-Uni estime que celui-ci est un instrument international très important; il a été l'un des premiers Etats à le ratifier et il considère les obligations qui lui incombent en vertu du Pacte avec le plus grand sérieux. Il estime que les droits économiques, sociaux et culturels, de même que les droits civils et politiques, constituent le fondement d'un ensemble de droits de l'homme.

8. Les préoccupations du Royaume-Uni à l'égard des droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas nouvelles; premier pays à avoir connu la révolution industrielle, il a été confronté très tôt avec la nécessité d'adopter des mesures positives dans ce domaine. Depuis le XIXe siècle, la législation a été peu à peu améliorée; ainsi, par exemple, le système de sécurité sociale, dont les bases ont été jetées après la première guerre mondiale, a-t-il évolué de manière à devenir un système généralisé et très perfectionné s'étendant, d'une manière ou d'une autre, à l'ensemble de la population. Le système national de santé, mis en place immédiatement après la seconde guerre

[1] E/1978/8/Add.9.

[2] Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

mondiale, permet de faire bénéficier la population tout entière de soins médicaux gratuits et très divers, faisant ainsi du Royaume-Uni l'un des pionniers en la matière. En ce qui concerne l'article 8 du Pacte, qui traite des syndicats et du droit à la grève, chacun sait que les syndicats ont joué pendant longtemps un rôle large et important dans la société britannique et ont été en mesure d'exercer librement leurs droits, tels qu'ils sont définis dans le Pacte.

9. Le Royaume-Uni a présenté un rapport détaillé sur l'application des articles 6 à 9, et un expert du Département de l'emploi a participé aux réunions du Groupe de travail afin de répondre aux questions. M. Chatterjie dit que la délégation du Royaume-Uni se félicite de l'intérêt que le Groupe de travail a porté au rapport du Gouvernement britannique.

10. La délégation britannique a lu avec grand intérêt le rapport du Groupe de travail (E/1980/60), en particulier la section III, relatif aux questions d'organisation. Certaines suggestions formulées dans cette section en vue d'éventuels changements sont très utiles. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Groupe s'est trouvé confronté à certaines difficultés pour s'acquitter de sa tâche, et il convient de féliciter ses membres des résultats qu'ils ont obtenus. Il est cependant évident que les délégations qui doivent participer aux travaux d'un groupe de travail de session du Conseil, tout en s'efforçant de remplir en même temps d'autres engagements, sont fortement mises à contribution; aussi le Royaume-Uni estime-t-il que la suggestion tendant à ce qu'un groupe de travail se réunisse avant la session mérite toute l'attention. De même, il serait utile que les membres du Groupe de travail soient nommés d'après une liste de candidats désignés par les Etats parties au Pacte qui sont membres du Conseil économique et social et possédant les connaissances et la compétence requises dans les domaines entrant dans le cadre du Pacte. Après tout, les Etats qui deviennent parties au Pacte acceptent spontanément une obligation internationale et, en présentant des rapports, acceptent que la mesure dans laquelle ils remplissent cette obligation fasse l'objet d'une évaluation. Toutefois, les questions abordées dans le cadre du Pacte sont très techniques; aussi semble-t-il indiqué, pour garantir l'évaluation approfondie et précise des rapports, que ce travail soit effectué par des spécialistes. De plus, ceux-ci seraient en mesure de juger des différentes démarches et des attitudes que révèlent les divers rapports, notamment d'établir une distinction entre les Etats qui prétendent avoir obtenu d'excellents résultats et qui, en fait, font preuve de beaucoup de dissimulation et ceux qui ne font état que de résultats plus modestes mais dont les efforts et les réalisations sont plus sincères.

11. La délégation britannique espère donc que le Conseil, lorsqu'il sera appelé à revoir, en 1981, sa décision concernant la composition du Groupe de travail, examinera attentivement les suggestions formulées dans le rapport (E/1980/60) qui reposent sur l'expérience pratique acquise pendant la session en cours. Elle espère en particulier que le Conseil acceptera de constituer un groupe de travail qui se réunira préalablement à la session, composé d'experts des Etats parties au Pacte qui sont membres du Conseil, en tenant compte du principe de la répartition géographique équitable, ce qui n'est pas le cas pour le Groupe de travail actuel. C'est pour ces raisons que la délégation britannique se joint aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.34/Rev.1.

12. Mlle RICHTER (Argentine) dit que la délégation argentine voudrait savoir si, après avoir examiné 24 rapports nationaux, le Groupe souhaite formuler des observations qui permettraient au Conseil d'envisager des recommandations générales, conformément aux articles 19, 21 et 22 du Pacte. Si tel n'est pas le cas, la délégation argentine souhaiterait savoir si le Groupe de travail a envisagé la possibilité d'organiser ses travaux de manière que, à l'avenir, des conclusions puissent être tirées de l'examen qu'il aura fait des rapports.

13. Enfin, elle appelle l'attention du Secrétariat sur la nécessité d'appliquer les décisions de l'Assemblée générale concernant la terminologie utilisée dans tous les documents publiés par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

14. Mme RASI (Finlande) dit que la délégation finlandaise est particulièrement satisfaite des progrès accomplis dans l'application de la quatrième partie du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Comité des droits de l'homme a obtenu des progrès considérables en ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques[2], et il est important que des progrès soient obtenus parallèlement en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels.

15. La délégation finlandaise se félicite de ce que les activités du Groupe de travail aient été accomplies selon la méthode que le Conseil avait approuvée par consensus à sa première session ordinaire de 1979 par sa résolution 1979/43 du 11 mai 1979. Toutefois, des rapports supplémentaires vont encore parvenir au Groupe de travail et, pour que les activités de ce dernier soient équilibrées, il faudrait que, dans les années à venir, il dispose de davantage de temps pour ses réunions. La délégation finlandaise appuie les vues exprimées par le Groupe de travail à cet effet et souligne que le Comité des droits de l'homme tient chaque année trois sessions de trois semaines. Enfin, si la question de la composition du Groupe de travail doit être traitée à la session d'organisation pour 1981, les membres du Groupe disposeront de délais largement suffisants pour étudier les rapports à l'avance.

16. Comme elle l'a déjà indiqué, la délégation finlandaise se félicite en particulier du travail accompli par les institutions spécialisées en ce qui concerne l'application du Pacte; elle est d'avis qu'elles devraient continuer à coopérer étroitement, voire à participer plus activement à cette tâche.

17. Le fait que la Finlande se soit jointe aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.34/Rev.1 témoigne de l'importance qu'elle attache à l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

18. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'Union soviétique œuvre en faveur de la coopération internationale entre les Etats en encourageant et en favorisant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales conformément à la Charte des Nations Unies, et a toujours fait valoir que cette coopération devait reposer sur les

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme[2] qui occupent une place déterminante dans le système des accords internationaux relatifs aux droits de l'homme conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Contrairement à la Déclaration universelle des droits de l'homme[3] dans laquelle sont simplement fixés des objectifs, les Pactes imposent aux Etats parties des obligations juridiques internationales clairement définies.

19. L'Union soviétique a pris une part active à l'élaboration des deux Pactes et a été le premier membre permanent du Conseil de sécurité à les ratifier; elle en applique strictement les dispositions. L'Union soviétique a insisté pour que, tous les droits de l'homme étant étroitement liés et indissociables, un seul pacte soit élaboré; l'évolution ultérieure de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme a confirmé le bien-fondé de cette approche. Dans sa résolution 32/130 du 16 décembre 1977, l'Assemblée générale a insisté tout particulièrement sur le fait que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants et que la jouissance des droits économiques et sociaux est une condition préalable à la promotion de tous les droits de l'homme. On peut se réjouir tout particulièrement de ce que le concept même des droits sociaux et économiques ait été énoncé par l'Union soviétique et par d'autres pays socialistes. La délégation soviétique se réjouit que les Pactes bénéficient d'un large appui de la communauté internationale. Néanmoins, d'autres efforts seront encore nécessaires afin de garantir que le plus grand nombre possible d'Etats deviennent parties à ces instruments, leur donnant ainsi un caractère véritablement universel.

20. La délégation soviétique attache une grande importance aux activités du Groupe de travail de session. L'examen des rapports des Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été fructueux et utile et a confirmé, une fois de plus, l'importance des droits faisant l'objet des articles 6 à 9 du Pacte ainsi que du droit inaliénable au travail. Il est évident que les Etats parties attachent une grande importance aux activités du Groupe de travail; beaucoup d'entre eux ont envoyé des experts spécialement désignés à cet effet ou ont chargé leur représentant permanent de présenter leur rapport. Le rapport de l'Union soviétique[4] reflète les réalités d'une société socialiste développée, qui attribue une importance majeure à l'homme et à son bien-être et garantit, dans sa législation et en pratique, un large éventail des droits sociaux, économiques, politiques et culturels à tous ses ressortissants.

21. La délégation soviétique estime que les résultats que le Groupe de travail a obtenus sont satisfaisants et encourageants et que, avec de la bonne volonté, le Groupe pourra s'acquitter comme il se doit des activités qui lui ont été confiées. Le Groupe n'a pas été en mesure d'examiner d'une manière détaillée les suggestions formulées au sujet des questions d'organisation et des arrangements administratifs concernant ses travaux futurs; la délégation soviétique pense que toute action dans ce sens devra tenir compte du fait que le Groupe est un organe de session, ainsi que des décisions pertinentes du Conseil économique et social.

22. M. ERRAZURIZ (Chili) dit que la délégation chilienne a suivi avec grand intérêt les activités du Groupe de travail de session et a écouté attentivement la discussion en cours, notamment les observations formulées par le représentant du Royaume-Uni. Eprouvant toutefois des doutes certains quant à la procédure à suivre pour l'examen des rapports présentés par les Etats parties au Pacte, elle appuie la proposition formulée au paragraphe 2 du projet de résolution E/1980/L.34/Rev.1. Le Gouvernement chilien continuera à étudier la question avec la plus grande attention et présentera au Conseil, en 1981, un rapport détaillée.

23. M. FAURIS (France) dit que, étant donné que le rapport du Groupe de travail de session (E/1980/60) est extrêmement bref et porte uniquement sur des questions de procédure, la délégation française ne voit pas comment le Conseil pourrait l'approuver. Les comptes rendus analytiques des séances du Groupe de travail ne sont pas encore disponibles dans toutes les langues, et les membres du Conseil qui ne sont pas membres du Groupe n'ont aucun moyen de savoir exactement comment les discussions se sont déroulées. Compte tenu de ces observations, la délégation française appuie la proposition formulée au paragraphe 2 du projet de résolution. Le Conseil ne peut guère prendre de décision sur les activités du Groupe de travail en se référant uniquement au rapport que ce dernier a établi, et la délégation française émet des réserves concernant l'ensemble de la procédure suivie.

24. M. GAGLIARDI (Brésil) demande qu'il soit consigné au compte rendu que le Brésil ne peut appuyer la procédure actuelle en vertu de laquelle les dépenses relatives à l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels sont imputées au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

25. Le PRÉSIDENT dit qu'il croit comprendre que la tâche du Conseil, en ce qui concerne le Pacte, consiste à examiner les rapports présentés par les Etats parties. Le Groupe de travail, qui a été chargé de la première étape a accompli un travail remarquable, compte tenu de la situation, en examinant 24 rapports nationaux. Toutefois, si le Groupe poursuit son travail au rythme actuel, il lui faudra au moins 10 ans pour examiner tous les rapports présentés, encore qu'on ne sache pas combien d'Etats ont déjà rempli leurs obligations découlant du Pacte et combien de rapports seront encore communiqués.

26. Le Président est d'avis que, les comptes rendus analytiques et les questions et les réponses échangées lors des réunions du Groupe de travail n'étant pas encore disponibles, le Conseil ne peut que prendre note du rapport du Groupe (E/1980/60). Enfin, le Conseil devra prendre une décision à propos des rapports présentés par les Etats parties au Pacte, communiquer ces rapports à la Commission des droits de l'homme et, compte tenu des décisions de la Commission, présenter des recommandations à l'Assemblée générale. Toutefois, on ignore encore quand le Groupe de travail pourra ne fût-ce que terminer l'examen des rapports présentés.

27. Afin d'éviter que cette situation ne se reproduise l'année suivante, le Président suggère qu'à la seconde session ordinaire de 1980 les membres du Conseil

[3] Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.
[4] E/1978/8/Add.16.

procèdent à un échange de vues afin de faciliter les travaux de la session d'organisation pour 1981. Par exemple, des consultations officieuses pourraient avoir lieu et des décisions pourraient ainsi être prises à l'avance. Il suggère aussi que, lors de ces consultations, on examine la question de la composition du Groupe de travail et la possibilité d'y admettre comme membres des Etats parties au Pacte qui ne soient pas membres du Conseil. Selon les résultats des consultations officieuses, il sera alors possible de nommer un groupe de travail qui se réunira préalablement à la session.

28. M. VOLLERS (République fédérale d'Allemagne) dit que la délégation de la République fédérale d'Allemagne accepte la suggestion du Président concernant un échange de vues officieux, car certains délais seront nécessaires pour élaborer les propositions à examiner lors de la session d'organisation pour 1981. Il estime qu'il devrait aller de soi que les Etats parties au Pacte qui ne sont pas membres du Conseil prennent part aux consultations officieuses.

Le projet de résolution E/1980/L.34/Rev.1, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/24).

29. M. ABDUL-AZIZ (Jamahiriya arabe libyenne) dit que, bien que la délégation libyenne se soit jointe aux auteurs du projet de résolution, elle n'est pas tout à fait satisfaite de ce document; toutefois, elle l'a accepté dans un esprit de compromis. Elle espère que des suggestions seront formulées pour améliorer l'organisation et les arrangements administratifs concernant le Groupe de travail.

30. M. FAURIS (France) dit que la délégation française ne s'est pas opposée à l'adoption du projet de résolution car elle est favorable à toute solution qui puisse améliorer la procédure actuelle, confuse et inefficace. Elle estime néanmoins qu'il aurait fallu préciser dans la résolution le rôle des Etats parties au Pacte qui ne sont pas membres du Conseil économique et social et celui des Etats membres du Conseil qui ne sont pas parties au Pacte, et aussi définir les fonctions et le mandat du Conseil économique et social en ce qui concerne l'application du Pacte.

31. Le PRÉSIDENT dit qu'en l'absence d'objection il considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Groupe de travail de session (E/1980/60).

Il en est ainsi décidé (décision 1980/22).

32. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a donc terminé l'examen du point 5 de l'ordre du jour. Il prie le secrétariat de demander aux Etats membres du Conseil et aux Etats parties au Pacte d'indiquer s'ils souhaitent ou non que des consultations officieuses aient lieu avant la seconde session ordinaire de 1980.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au développement social

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1980/49*]

33. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Deuxième Comité (social) sur le point 9 de l'ordre du jour (E/1980/49) et indique qu'au paragraphe 12, le Comité recommande au Conseil d'adopter trois projets de résolution portant les numéros I à III.

34. Mme RASI (Finlande) suggère que l'on fasse précéder, au paragraphe 6 du projet de résolution III, les termes "pour examen au Conseil économique et social" des termes "par l'intermédiaire de la Commission du développement social".

35. M. RANGACHARI (Inde) dit que, au nom des auteurs initiaux du projet de résolution III, il peut accepter l'amendement proposé.

Le projet de résolution I, le projet de résolution II et le projet de résolution III, tels qu'ils ont été modifiés oralement, sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1980/25, 1980/26 et 1980/27).

36. M. GAGLIARDI (Brésil) dit que, étant donné les incidences financières du projet de résolution II, la délégation brésilienne espère que le Secrétariat tiendra pleinement compte des dispositions du paragraphe 2 du dispositif.

37. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a terminé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux droits de l'homme

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [E/1980/51**]

38. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Deuxième Comité (social) sur le point 6 de l'ordre du jour (E/1980/51). Au paragraphe 43 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter six projets de résolution portant les numéros I à VI et vingt projets de décision portant les numéros I à XX.

39. Mlle ST.CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit qu'il convient d'ajouter, à la fin du paragraphe 38 du rapport, une phrase indiquant que le représentant du Maroc est intervenu sur le projet de décision XIX.

40. M. HASNAOUI (Maroc) rappelle que, lorsque le Deuxième Comité (social) a examiné le projet de décision XIX, présenté en tant que projet de décision 19 par la Commission des droits de l'homme dans son rapport (E/1980/13 et Corr.1, chap. I, sect. B), la délégation marocaine avait indiqué que le Maroc ne s'estimait aucunement lié par les dispositions de la résolution 4 (XXXVI) de la Commission qui figure au chapitre XXVI du rapport de ladite Commission et avait expliqué que, pour lui, la question du Sahara occidental mettait en cause le maintien de son intégrité territoriale et de son indépendance nationale. Le Maroc s'était donc opposé à l'approbation du rapport de la Commission des droits de l'homme et, à la demande du Président du Comité, était intervenu pour apporter des éclaircissements sur la signification de l'expression "prend note". Le Conseil étant sur le point d'adopter le rapport du Deuxième Comité (social), M. Hasnaoui souhaiterait qu'il y soit tenu compte de son intervention.

* Un rectificatif (E/1980/49/Corr.1) au rapport a été publié ultérieurement.

** Un rectificatif (E/1980/51/Corr.1) au rapport, incorporant les omissions signalées au cours du débat, a été publié ultérieurement.

41. Mme SEMICHI (Algérie) demande si le Conseil examine le rapport du Deuxième Comité (social) ou le rapport de la Commission des droits de l'homme.

42. Le PRÉSIDENT dit que la déclaration du Président du deuxième Comité (social) est reflétée dans le compte rendu analytique de la 22e séance du Comité. Il n'est pas question que le Conseil adopte le rapport du Comité ou, même, en prenne note; il est simplement appelé à prendre une décision concernant les projets de résolution et les projets de décision figurant dans le rapport.

43. M. HASNAOUI (Maroc) dit que la question du Sahara occidental est très importante pour son pays. Le Deuxième Comité (social) est un organe subsidiaire du Conseil, et il est juste que la délégation marocaine demande que l'intervention qu'il a évoquée soit mentionnée au paragraphe 38 du rapport du Comité. Il ne suffit pas de la mentionner au compte rendu analytique.

44. Mme SEMICHI (Algérie) précise qu'il convient d'établir une distinction entre les questions de procédure et le fond d'un problème. Il n'est pas possible de modifier la procédure du Conseil concernant l'examen des rapports de ses comités de session.

45. Le PRÉSIDENT suggère que l'on ajoute au paragraphe 38 du rapport une note de bas de page dans laquelle sera mentionné le compte rendu analytique pertinent.

46. M. HASNAOUI (Maroc) dit que le rapport du Comité doit refléter le déroulement exact des discussions; il ne comprend pas pourquoi il est difficile au Conseil de préciser ce qui s'est effectivement passé. En ce qui concerne la suggestion du Président, il ne voit pas pourquoi il fraudrait mentionner le compte rendu analytique. Il s'agit simplement d'une déclaration de fait. Le Président du Deuxième Comité (social) est présent et peut confirmer ce que M. Hasnaoui vient de dire.

47. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) dit que depuis 33 ans qu'il exerce des fonctions à l'Organisation des Nations Unies, l'expression "prend note de" n'a jamais été interprétée comme signifiant "entérine". Une note de bas de page précisant ce fait ne ferait que confirmer la pratique en vigueur.

48. M. HASNAOUI (Maroc) remercie le Secrétaire de ces précisions et dit que la délégation marocaine peut accepter la suggestion tendant à insérer une note de bas de page dans laquelle sera reproduite la déclaration du Président du Deuxième Comité (social).

49. Mme SEMICHI (Algérie) demande si le Conseil doit permettre que l'on modifie, selon le bon vouloir de certaines délégations, une procédure déjà bien établie. Toutefois, la délégation algérienne ne s'opposera pas à l'adjonction d'une note de bas de page.

50. M. HASNAOUI (Maroc) rappelle que l'Algérie a toujours proclamé que le problème du Sahara ne la concernait pas, alors que le Gouvernement marocain maintient qu'il s'agit d'un conflit bilatéral entre l'Algérie et le Maroc. L'Algérie empêche la réalisation de l'intégrité territoriale du Maroc; c'est d'Algérie que sont lancées les attaques armées et ce pays est responsable de la tension qui existe dans la région. Il n'est donc pas surprenant que la délégation algérienne cherche à faire obstacle à l'effort collectif tendant à rendre les termes du rapport plus clairs. M. Hasnaoui sera contraint d'ouvrir à nouveau le débat si la délégation algérienne, ou toute autre délégation, provoque de nouveau la délégation marocaine.

51. Le PRÉSIDENT comprend que la délégation algérienne ne s'oppose pas à l'adjonction d'une note de bas de page.

52. Mme SEMICHI (Algérie) dit que la note de bas de page devrait être simplement conçue en ces termes : "Le Président du Deuxième Comité (social) a apporté une précision."

53. M. HASNAOUI (Maroc) indique que la délégation marocaine ne tolérera pas que la question en reste là. Le Conseil ne peut pas se soumettre au *diktat* de la délégation algérienne.

54. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) propose que le Conseil poursuive ses travaux et que le point en question soit éclairci lors de consultations officieuses entre le Secrétariat et les délégations concernées.

55. Le PRÉSIDENT dit qu'à moins qu'une délégation ne soulève une objection il procédera selon la proposition du représentant des Etats-Unis.

56. Il invite le Conseil à prendre des décisions sur les projets de résolution I à VI que le Deuxième Comité (social) a recommandés au Conseil d'adopter au paragraphe 43 de son rapport (E/1980/51).

57. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il n'est pas indiqué dans le rapport que la délégation des Etats-Unis n'a pas participé au vote sur le projet de résolution I et demande que ce fait soit mentionné.

Les projets de résolution I à VI sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1980/28 à 1980/33).

58. M. VERKERCKE (Belgique) indique que la délégation belge continue de penser que le texte français du paragraphe 5 du projet de résolution VI doit être aligné sur la version anglaise, bien que le Service français de la Division de traduction ne partage pas ce point de vue. Elle s'associe donc aux explications fournies par la délégation italienne au Deuxième Comité (social) et souligne que la délégation belge se rallie à l'accord général en se référant aux versions anglaise et espagnole uniquement.

59. M. NORDENFELT (Suède) confirme que la décision de la délégation suédoise de se joindre aux auteurs du projet de résolution VI a été prise en se référant au paragraphe 5 du texte anglais.

60. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur les projets de décision I à XX recommandés pour adoption au paragraphe 43 du rapport (E/1980/51).

Les projets de décision I à VI, VIII, X, XII, XIII et XV à XX sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (décisions 1980/123 à 1980/128, 1980/130, 1980/132, 1980/134, 1980/135 et 1980/137 à 1980/142, respectivement).

61. M. GAGLIARDI (Brésil) rappelle les vues exprimées par la délégation brésilienne au Deuxième Comité (social) sur les projets de décision VI à X.

62. M. SHERIFIS (Chypre) rappelle les vues exprimées par la délégation chypriote au Deuxième Comité (social) sur le projet de décision VI.

63. M. HASNAOUI (Maroc) dit qu'il se réfère aux déclarations que la délégation marocaine a faites au Deuxième Comité (social) concernant le projet de décision XIX.

64. M. EDIS (Royaume-Uni), se référant au projet de décision XX, dit que le Gouvernement britannique s'élève contre les exécutions sommaires en public.

65. Le PRÉSIDENT annonce qu'il sera procédé au vote enregistré qui a été demandé sur le projet de décision VII.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Australie, Barbade, Belgique, Bulgarie, Chypre, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Lesotho, Malawi, Mexique, République démocratique allemande, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Argentine, Brésil, Chili.

S'abstiennent : Bahamas, Chine, Indonésie, Jordanie, Maroc, Népal, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, République dominicaine, Thaïlande, Zaïre.

Par 38 voix contre 3, avec 12 abstentions, le projet de décision VII est adopté (décision 1980/129).

66. Le PRÉSIDENT annonce que le représentant des Etats-Unis a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le projet de décision IX.

A la demande du représentant des Etats-Unis, il est procédé au vote enregistré sur le projet de décision IX.

Votent pour : Algérie, Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lesotho, Malawi, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, République démocratique allemande, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Sénégal, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Australie, Finlande, Irlande, Japon, République centrafricaine, Suède.

Par 40 voix contre 6, avec 6 abstentions, le projet de décision IX est adopté (décision 1980/131).

67. Le PRÉSIDENT annonce que le représentant des Etats-Unis a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le projet de décision XI.

68. M. EDIS (Royaume-Uni) dit que la délégation britannique s'étonne des chiffres élevés concernant les incidences financières du projet de décision XI reproduit à l'annexe III du rapport de la Commission des droits de l'homme (E/1980/13 et Corr.1). Elle souhaiterait qu'on lui fasse savoir, à un moment ou à un autre, si les chiffres relatifs à la traduction, à la révision et à la dactylographie comprennent les frais afférents au personnel qu'il n'a pas été nécessaire d'engager en raison de la décision antérieure du Conseil de supprimer les comptes rendus analytiques, et si des plantons, des gardes et des nettoyeurs supplémentaires devront être engagés si les comptes rendus sont réintroduits. De plus, il ne semble pas avoir été tenu compte de la réduction des coûts au cas où les moyens appelés à remplacer l'enregistrement des discussions étaient abandonnés en faveur d'un retour aux comptes rendus analytiques.

69. Le PRÉSIDENT dit qu'il a été pris note des questions du représentant du Royaume-Uni afin que les services concernés puissent fournir ultérieurement les réponses qui s'imposent.

70. Répondant à une question de Mlle RICHTER (Argentine), Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) appelle l'attention sur le paragraphe 4 du rapport du Deuxième Comité (social) (E/1980/51) et dit que toutes les incidences financières indiquées à l'annexe III du rapport de la Commission des droits de l'homme (E/1980/13 et Corr.1) ont été portées à l'attention du Comité lorsque celui-ci a examiné les projets de résolution et de décision pertinents.

71. Mlle RICHTER (Argentine) remercie le représentant du Royaume-Uni d'avoir appelé l'attention sur les incidences financières du projet de décision XI, et dit qu'il serait peut-être préférable que le Conseil ne préjuge pas sa décision sur les incidences financières.

72. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que la réintroduction des comptes rendus analytiques ne devrait pas s'accompagner d'une augmentation des dépenses car les postes existent déjà et il ne sera pas nécessaire d'engager du personnel supplémentaire. Les chiffres reproduits dans le rapport de la Commission des droits de l'homme *(ibid.)* semblent de toute évidence exagérés.

73. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) appelle l'attention sur les divergences observées dans les chiffres concernant les résultats des votes indiqués dans les versions anglaise et française du paragraphe 29 du rapport du Deuxième Comité (social) [E/1980/51].

74. Le PRÉSIDENT prie le Secrétariat de vérifier cette question et d'apporter les changements nécessaires.

Sur la demande du représentant des Etats-Unis d'Amérique, il est procédé au vote enregistré sur le projet de décision XI.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Bahamas, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Lesotho, Malawi, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, République démocratique allemande, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Thaïlande, Turquie, Union des

Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Argentine, Australie, Barbade, Belgique, Trinité-et-Tobago.

Par 47 voix contre une, avec 5 abstentions, le projet de décision XI est adopté (décision 1980/133).

75. M. SHERIFIS (Chypre) prie les membres du Conseil de se référer à l'explication de vote qu'il a fournie après le vote sur le projet de décision XI, à la 21e séance du Deuxième Comité (social).

76. Le PRÉSIDENT annonce que le représentant de l'Australie a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le projet de décision XIV.

Sur la demande du représentant de l'Australie, il est procédé au vote enregistré sur le projet de décision XIV.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Chili, Chine, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Irlande, Italie, Japon, Malawi, Maroc, Népal, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, Ethiopie, Hongrie, Inde, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Algérie, Argentine, Brésil, Indonésie, Iraq, Lesotho, Mexique, Yougoslavie.

Par 34 voix contre 6, avec 8 abstentions, le projet de décision XIV est adopté (décision 1980/136).

77. M. ZHANG Zifan (Chine) prie les membres du Conseil de se référer à l'explication de vote que la délégation chinoise a faite après le vote sur le projet de décision XIV à la 21e séance du Deuxième Comité (social).

La séance est levée à 13 h 10.

23e séance

Vendredi 2 mai 1980, à 15 h 40.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.23

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités destinées à la promotion de la femme; Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix *(fin*)* [E/1980/50, E/1980/L.6, E/1980/L.38, E/1980/L.39, E/1980/L.40]

Rapport du Deuxième Comité (social) [E/1980/50]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Deuxième Comité (social) sur le point 8 de l'ordre du jour (E/1980/50); au paragraphe 33 de ce rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter des projets de résolution, numérotés de I à IX, et des projets de décision, numérotés de I à IV. Il invite le Conseil à se prononcer à cet égard.

Projets de résolution I à V

Les projets de résolution I à V sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1980/34 à 1980/38).

Projet de résolution VI

2. Le PRÉSIDENT dit que la délégation chypriote a préparé un projet de résolution (E/1980/L.40), dont le texte a fait l'objet d'un consensus et qui remplace le projet de résolution VI que le Deuxième Comité (social) a adopté par 19 voix contre 6, avec 20 abstentions.

3. M. SHERIFIS (Chypre), présentant le projet de résolution E/1980/L.40, dit que la question des communications relatives à la condition de la femme est une question à laquelle la Commission de la condition de la femme et le Deuxième Comité (social) attachent la plus grande importance. Il est généralement admis que, en recherchant le mécanisme d'examen des communications le plus satisfaisant, il faudrait aboutir à des résultats qui soient aussi largement acceptés que possible. M. Sherifis félicite les délégations d'Amérique latine qui ont présenté les amendements adoptés par le Deuxième Comité (social), les auteurs du texte initial du projet de résolution X de la Commission de la condition de la femme (voir E/1980/15, chap. I, sect. A), ainsi que la délégation des Etats-Unis, qui a présenté les amendements qui font l'objet du document E/1980/L.38. L'élaboration du texte de compromis, distribué sous la cote E/1980/L.40, constitue un hommage à l'esprit de coopération, de compréhension et d'adaptation dont toutes les parties ont fait preuve.

4. Le projet de résolution E/1980/L.40 se fonde sur trois prémisses, à savoir : que le Conseil économique et social devrait déterminer les méthodes de traitement des communications relatives à la condition de la femme; que la Commission des droits de l'homme

* Reprise des débats de la 9e séance.

la Commission de la condition de la femme devraient présenter leurs vues au Conseil sur les modalités de traitement de ces communications; que le Secrétaire général devrait fournir des renseignements sur les méthodes suivies par les organismes des Nations Unies pour le traitement des communications.

5. Le représentant de Chypre espère que le projet de résolution E/1980/L.40 sera adopté à l'unanimité. Dans cette éventualité, le Conseil n'aurait pas besoin de se prononcer sur le texte adopté par le Deuxième Comité (social) en tant que projet de résolution VI ni sur les amendements à ce texte présentés par les Etats-Unis. Aucune formule de compromis ne peut pleinement satisfaire toutes les parties, mais il est de l'intérêt général que les méthodes finalement adoptées pour le traitement des communications fassent l'objet d'une acceptation aussi large que possible.

6. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) déclare que la délégation des Etats-Unis apprécie à leur juste valeur les efforts faits par la délégation chypriote pour aider le Conseil à parvenir à un consensus sur une question qui est d'une extrême importance pour toutes les délégations. La délégation des Etats-Unis a été l'un des auteurs du projet de résolution X de la Commission de la condition de la femme, et elle a fait le maximum d'efforts pour élaborer un texte qui refléterait les tentatives concertées faites pour régler un problème en suspens depuis des années. La délégation des Etats-Unis préfère le texte initial, mais elle tient compte du désir sincère des délégations d'aller jusqu'au fond du problème. Si le projet de résolution E/1980/L.40 est adopté, la délégation des Etats-Unis, dans un esprit de conciliation, considérera qu'il n'y a pas lieu de prendre une décision au sujet du projet de résolution VI et retirera ses amendements.

7. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le projet de résolution E/1980/L.40 représente un texte adopté par consensus, remplaçant le projet de résolution VI recommandé par le Deuxième Comité (social), et que le Conseil souhaite l'adopter sans qu'il soit procédé à un vote.

Le projet de résolution E/1980/L.40 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (résolution 1980/39).

8. M. HEPBURN (Bahamas) dit que sa déclaration ne doit pas être interprétée comme une tentative en vue de dénigrer les efforts louables qui ont été faits pour arriver à un accord unanime. La délégation des Bahamas se félicite du consensus qui est intervenu, qui prouve que les délégations sont conscientes de la nécessité de faire preuve d'une plus grande compréhension à propos de l'importante question des communications relatives à la condition de la femme. Elle a toutefois certaines réserves à propos du projet de résolution X de la Commission de la condition de la femme et du projet de résolution E/1980/L.40.

9. Les Bahamas ne sont membres ni de la Commission de la condition de la femme ni de la Commission des droits de l'homme. Toutefois, après lecture du rapport des deux commissions ainsi que des documents qui résument les méthodes qu'elles suivent pour traiter des communications et après avoir entendu les arguments qui ont été avancés pour et contre le droit exclusif de l'une ou de l'autre de ces deux commissions à traiter des communications, sa délégation a constaté un certain manque de logique dans les deux camps. Ce manque de logique tourne en dérision le sentiment authentique d'inquiétude que suscite le sort de nombreuses femmes qui sont victimes de discrimination dans tous les domaines de l'activité humaine. Ni l'une ni l'autre des séries d'amendements (voir E/1980/50, par. 15 à 17) au projet de résolution X de la Commission de la condition de la femme ne tient compte des conséquences évidentes des propositions formulées. Le projet de résolution E/1980/L.40 soumis à l'examen du Conseil, quant à lui, scelle pratiquement le destin tragique d'un grand nombre de femmes dans le monde entier, car il ne prévoit pas les mesures nécessaires pour que la Commission des droits de l'homme traite de manière efficace et continue de toutes les communications qui exposent leur sort. Des dispositions importantes, relatives à un examen de l'expansion des ressources et des pouvoirs de la Commission des droits de l'homme qu'entraînerait quasi inévitablement tout effort visant à mettre en œuvre efficacement les dispositions du texte, une fois adopté, sont absentes de ce texte. Cette expansion supposerait la création d'une nouvelle sous-commission et l'autorisation, pour la Commission des droits de l'homme, de se prévaloir de la résolution 1235 (XLII) du Conseil économique et social, en date du 6 juin 1967, par laquelle le Conseil a décidé, en principe, que, dans certains cas, la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités peuvent prendre des mesures en se fondant sur des informations fournies par des communications renfermant des plaintes ou des allégations relatives à des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

10. Les amendements présentés par les Etats-Unis au Deuxième Comité (social) [voir E/1980/50, par. 16] qui ont été retirés auraient réaffirmé que la Commission de la condition de la femme est habilitée à continuer de recevoir des communications, sans prévoir de manière explicite que la Commission serait renforcée pour pouvoir effectivement user de ce pouvoir. Ces amendements auraient renvoyé le problème des communications à cette même commission qui s'était révélée incapable d'en traiter de manière efficace, ramenant ainsi en 1982 la situation au point où elle se trouvait en 1980.

11. Les questions de discrimination à l'égard des femmes devraient être traitées par les méthodes les plus efficaces, les plus pratiques et les plus rapides que puissent proposer les organismes des Nations Unies. La Commission des droits de l'homme est la mieux placée pour offrir ces méthodes car, à long terme, une dichotomie rigide entre les droits fondamentaux de l'homme et les droits fondamentaux de la femme risque de faire plus de mal que de bien. Toutefois, en même temps, la délégation bahamienne a conscience des conséquences pratiques de ce point de vue : la Commission des droits de l'homme finirait par couvrir la totalité du système des Nations Unies. Il aurait fallu, avant que le Conseil ne soit invité à prendre une décision définitive à cet égard, que ces conséquences soient examinées par un groupe de travail composé non pas de consultants ou d'experts venant de l'extérieur, mais de représentants des Etats membres du Conseil économique et social, possédant des qualifications et une expérience dans le domaine

des droits de l'homme en général et de la condition de la femme en particulier et connaissant également les méthodes de traitement des communications appliquées par les organismes des Nations Unies. Sur le plan pratique, la meilleure solution en ce qui concerne les communications consisterait peut-être à instituer des rapports fonctionnels directs entre la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme, cette dernière agissant en qualité de sous-commission de la première uniquement lorsqu'il s'agirait de violations des droits fondamentaux de la femme et de discrimination à l'égard des femmes. Dans le cadre de ces rapports, la Commission des droits de l'homme donnerait suite aux recommandations de la Commission de la condition de la femme en se fondant sur la résolution 1235 (XLII) du Conseil économique et social. Le Conseil n'a pas eu la possibilité d'étudier objectivement tous les aspects de la question par l'intermédiaire d'un groupe d'experts représentatif. Si le projet de résolution E/1980/L.40 avait été mis aux voix, la délégation bahamienne se serait donc abstenue.

12. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis attache une importance particulière au projet de résolution X de la Commission de la condition de la femme. Les raisons pour lesquelles cette Commission devrait traiter des communications relatives à la condition de la femme sont nombreuses. De par leur définition même, ces communications sont des lettres ou des pétitions écrites émanant d'individus, de groupes, d'organisations ou de gouvernements, alléguant de violations des droits de la femme tels qu'ils sont énoncés dans les divers textes pertinents. Ces allégations peuvent porter, par exemple, sur des cas de discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et sociale, dans l'accès à l'enseignement, dans l'exercice du droit à occuper un emploi ou du droit de se marier et de fonder une famille. Dans de nombreux cas, ces communications ont été transmises à la Commission des droits de l'homme, mais celle-ci ne leur a pas donné efficacement suite. C'est la raison pour laquelle la délégation des Etats-Unis souhaite voir se renforcer le mandat de la Commission de la condition de la femme, de manière qu'elle puisse donner suite à ces communications.

13. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'institution gouvernementale qui connaisse des plaintes ni des communications relatives aux violations qui concernent particulièrement la femme. Il n'existe pas d'organisation internationale qui puisse connaître de violations autres que des violations flagrantes et répétées. En outre, il n'existe ni centre d'échanges ni centre de références dans ce domaine, et une communication relative aux droits de la femme qui est reçue par un organe particulier n'est donc pas forcément communiquée à un autre organe.

14. La Commission de la condition de la femme est juridiquement compétente pour recevoir des communications relatives aux droits de la femme. Dans la mesure où la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes[1] n'établit pas un mécanisme de traitement des communications, les résolutions 76 (V) et 304 I (XI) du Conseil économique et social, en date des 5 août 1947 et 17 juillet 1950, continuent de s'appliquer. Compte tenu des nombreuses allégations formulées à propos de violations des droits de la femme dans le monde entier, les femmes devraient pouvoir disposer de recours internationaux lorsqu'elles ont épuisé les recours internes ou que ceux-ci sont inexistants. Les méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme devraient être renforcées de manière à instituer un mécanisme qui permette l'examen effectif de ces allégations.

15. Le PRÉSIDENT fait observer que les allégations concernant les violations des droits civils et politiques des femmes peuvent être présentées à la Commission des droits de l'homme si l'Etat qui est censé être l'auteur des violations a ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques[2].

16. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) est reconnaissant à la délégation chypriote des efforts qu'elle a faits pour qu'un consensus intervienne sur le projet de résolution E/1980/L.40. Comme l'a dit le représentant de Chypre, aucune formule de compromis ne peut pleinement satisfaire toutes les parties, et la délégation soviétique a des réserves en ce qui concerne le préambule. La résolution 76 (V) du Conseil économique et social et diverses résolutions ultérieures du Conseil ont défini une seule méthode unifiée pour le traitement de toutes les communications relatives à des violations présumées des droits de l'homme. La délégation soviétique n'approuve pas la tendance à la prolifération des méthodes de traitement de ces communications. Comme l'a indiqué le Président, certaines des communications relatives aux femmes peuvent être transmises à la Commission des droits de l'homme en application du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques[2]. Les méthodes de traitement des communications devraient se fonder sur des accords internationaux, en particulier sur les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme[2] ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes[1].

17. La délégation soviétique a également des réserves en ce qui concerne le paragraphe *b* du dispositif du projet de résolution E/1980/L.40, qui prie la Commission de la condition de la femme de présenter ses vues sur le traitement des communications relatives à la condition de la femme. En 1977, la Commission a bien spécifié qu'elle n'avait pas le pouvoir de donner suite à ces communications. La délégation soviétique craint que, si un certain nombre d'organes sont habilités à traiter des communications, cela ne risque d'entraîner qu'une augmentation plutôt qu'une diminution du nombre de violations.

PROJETS DE RÉSOLUTION VII À IX

Les projets de résolution VII à IX sont adoptés sans qu'il soit procédé à un vote (résolutions 1980/40 à 1980/42).

PROJET DE DÉCISION I

Le projet de décision I est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1980/143).

[1] Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

[2] Voir résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

PROJET DE DÉCISION II

Le projet de décision II est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1980/144).

18. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'il ne faut pas considérer que l'adoption du projet de décision II préjuge la question de l'ordre du jour qui doit être adopté par la Commission de la condition de la femme. Il serait parfaitement légitime que la Commission n'inscrive pas à son ordre du jour le point qui est actuellement désigné dans la décision comme point 7.

19. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) fait observer que le Conseil s'est borné à approuver l'ordre du jour provisoire. Il appartient à la Commission d'adopter son propre ordre du jour.

20. M. O'DONOVAN (Irlande) dit que le texte de base qui est cité à propos du point 7 de l'ordre du jour provisoire est toujours en vigueur. En outre, le projet de résolution E/1980/L.40, adopté à la présente séance, demande à la Commission d'étudier, à sa vingt-neuvième session, les modalités de traitement des communications relatives à la condition de la femme. L'ordre du jour de la Commission comprendra donc un point concernant les communications.

PROJET DE DÉCISION III

Le projet de décision III est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1980/145).

PROJET DE DÉCISION IV

21. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) dit qu'il conviendrait d'ajouter, au paragraphe 31 du rapport du Deuxième Comité (social) [E/1980/50], une phrase finale qui se lirait ainsi : "La représentante de l'Argentine a fait une déclaration"[3].

Le projet de décision IV est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1980/146).

DÉCISION DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) APPELANT UNE DÉCISION DE LA PART DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

22. Le PRÉSIDENT dit que, avant de déterminer son examen du point 8, le Conseil doit déterminer la suite à donner à la décision prise par le Deuxième Comité (social) à propos du Bureau de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix; cette décision figure à la fin du paragraphe 33 du rapport du Comité (E/1980/50). Les consultations officieuses n'ayant pas abouti à un consensus, le Comité a décidé de renvoyer la question au Conseil en séance plénière.

23. M. SHER (Pakistan) dit que la note du Secrétariat (E/1980/L.6) ne mentionne pas la déclaration faite par la délégation pakistanaise au nom du groupe des Etats d'Asie au sein du Comité préparatoire de la Conférence. Cette omission devrait être réparée.

24. Mme WELLS (Australie), présentant un projet de décision (E/1980/L.39) au nom de ses auteurs, dit que ce projet reflète les difficultés qui sont apparues lorsqu'il s'est agi de résoudre les questions en suspens concernant le Bureau de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, difficultés qui ne sont pas dues au manque de consultations. La décision à prendre semblant avoir des répercussions considérables, on a fait appel aux bons offices du Président du Conseil. La délégation australienne est reconnaissante au Président de s'être montré disposé à relever le défi, et elle espère que le projet de décision, qui a pour auteurs des représentants de tous les groupes régionaux, sera adopté par consensus.

25. Le PRÉSIDENT dit que les présidents des groupes régionaux seront consultés dans le courant de la semaine suivante en vue de résoudre le problème. Il importe d'agir rapidement car les délégations sont désireuses de connaître aussitôt que possible la composition du Bureau de la Conférence.

Le projet de décision E/1980/L.39 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote (décision 1980/147).

26. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a terminé l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux droits de l'homme *(fin)*

RAPPORT DU DEUXIÈME COMITÉ (SOCIAL) [*fin*] (E/1980/51)

27. Le PRÉSIDENT annonce que, malgré les efforts faits par le Secrétariat pour concilier les vues divergentes à propos du paragraphe 38 du rapport du Deuxième Comité (social) relatif au point 6 de l'ordre du jour (E/1980/51), le problème n'est toujours pas résolu.

28. M. HASNAOUI (Maroc) dit qu'il n'y a pas de divergence de vues. Il souhaite simplement faire consigner que, lorsque le Deuxième Comité (social) a examiné le rapport de la Commission des droits de l'homme, le Président du Comité a expliqué que, si le Conseil "prend note" du rapport, cela n'implique pas qu'il l'adopte. Pour plus de clarté, le représentant du Maroc suggère que le Président du Comité réitère ses explications devant le Conseil. C'est en tenant compte de ces explications que la délégation marocaine a renoncé à s'attacher à la question au Deuxième Comité (social).

29. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) regrette que les efforts du Secrétariat en vue de résoudre le problème aient échoué. Le Conseil est pressé par le temps pour terminer ses travaux et M. Cardwell demande donc instamment aux délégations intéressées de ne pas insister sur ce point; il demande également au Président de prendre une décision concernant la manière dont le problème peut être résolu ou de proposer la clôture du débat.

30. Mme SEMICHI (Algérie) répète que la délégation algérienne souhaite coopérer de toutes les manières possibles à la solution du problème. La délégation algérienne n'est absolument pas responsable de la situation qui est apparue et qui est peut-être due à l'ignorance de certaines délégations pour ce qui est de

[3] La rectification a été publiée ultérieurement sous la cote E/1980/Corr.1.

la procédure du Conseil. La proposition avancée à la séance précédente par le représentant du Maroc n'est ni acceptable ni objective. Mme Semichi se demande également en quelle capacité, le représentant de la Suède, M. Nordenfelt, qui a présidé les travaux du Deuxième Comité (social), peut maintenant faire une déclaration au Conseil en séance plénière; à son avis, il ne peut prendre la parole qu'en sa qualité de représentant de la Suède et non en tant que président du Comité. Une solution pourrait consister à mentionner dans le rapport du Comité qu'une délégation a fait une déclaration à propos de cette question et à renvoyer le lecteur au compte rendu analytique pertinent pour ce qui est de la déclaration de cette délégation et des explications fournies par le Président.

31. Le PRÉSIDENT confirme que M. Nordenfelt ne peut prendre la parole devant le Conseil qu'en sa qualité de représentant de la Suède.

32. M. NORDENFELT (Suède) dit qu'il a effectivement expliqué au représentant du Maroc, dans les circonstances qui viennent d'être évoquées, que si un organe prend note d'un document cela n'implique pas que le document est adopté. Toutefois, à son avis, la question qui se pose maintenant est non pas de savoir s'il a répondu à la question du représentant du Maroc et de quelle manière, mais si la question du représentant du Maroc et sa réponse doivent figurer dans le rapport du Comité.

33. M. HASNAOUI (Maroc) précise que, tout ce qu'il demande, c'est que l'on ajoute au paragraphe 38 du rapport une note de bas de page expliquant que l'expression "prendre note" n'a pas le même sens que le terme "adopter". Il estime que sa suggestion ne présente aucune difficulté.

34. Le PRÉSIDENT fait observer que tous les rapports du Deuxième Comité (social) doivent être factuels et qu'ils ne peuvent pas aborder le fond des débats qui ont eu lieu. Pour arriver à un compromis il suggère que, à titre exceptionnel et sans que cela crée de précédent, on insère, après l'addition au paragraphe 38 qui a été proposée à la séance précédente par le représentant du Maroc, une phrase ainsi libellée : "Le Président du Comité est également intervenu pour apporter une précision." On pourrait alors ajouter une note de bas de page rédigée dans les termes suivants : "La déclaration du Président est résumée dans le compte rendu de séance (E/1980/C.2/SR.22)." Le compte rendu analytique de la 22e séance du Comité reproduit en fait de manière détaillée les débats qui ont eu lieu.

35. En l'absence d'objections, le Président considérera que le Conseil accepte la solution qu'il a suggérée.

Il en est ainsi décidé[4].

36. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a terminé l'examen du point 6 de l'ordre du jour.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1980 (E/1980/L.36)

37. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur la note du Secrétariat (E/1980/L.36), et invite le Conseil à procéder tout d'abord à l'examen du projet d'ordre du jour provisoire qui fait l'objet de la section I du document.

38. M. CARDWELL (Etats-Unis d'Amérique) souhaiterait savoir sous quel point de l'ordre du jour sera examinée la question des traités fiscaux.

39. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) dit que les modalités d'examen de cette question pourraient être étudiées dans le cadre du point 2 (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation).

L'ordre du jour provisoire de la seconde session ordinaire de 1980 est adopté (E/1980/L.36, sect. I)[5].

40. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner l'organisation provisoire des travaux qui est proposée par le Bureau à la section II du document E/1980/L.36.

41. M. JERE (Malawi) demande instamment au Bureau de veiller à ce que le Conseil examine en priorité lors de sa seconde session ordinaire de 1980 le problème soulevé par la résolution 8 (III) du Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) [voir E/1980/L.32].

42. Le PRÉSIDENT dit qu'il a pris note de la demande du représentant du Malawi.

43. Pour M. FARAH DIRIR (Observateur de Djibouti), tout examen de la demande présentée par Djibouti et par cinq autres pays en vue d'être reclassés parmi les pays les moins avancés devrait se fonder sur une évaluation plus précise des conditions de vie dans ces pays, de manière à tenir compte des effets de l'inflation, de leur accès récent à l'indépendance et des indicateurs nationaux et internationaux. La délégation djiboutienne avait espéré que le Conseil prendrait effectivement des mesures à ce sujet, lors de sa session en cours, en formulant des observations sur les méthodes d'évaluation utilisées pour définir le statut de ces pays.

44. L'Assemblée générale, lorsqu'elle a adopté sa résolution 32/93 du 13 décembre 1977 sur l'assistance à Djibouti, s'est déclarée préoccupée par la situation dans le pays après l'indépendance; elle a prié le Comité de la planification du développement d'étudier en priorité, en l'accueillant favorablement, la question de l'inscription de Djibouti sur la liste des pays les moins avancés et de présenter ses conclusions au Conseil à sa seconde session ordinaire de 1978. A sa quatorzième session, le Comité de la planification du développement a décidé de ne pas classer Djibouti parmi les pays les moins avancés car ni Djibouti ni les cinq autres pays intéressés ne remplissaient les conditions qui étaient alors prévues pour être classés dans cette catégorie pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Toutefois, le Comité a recommandé que ces six pays, compte tenu des difficultés qu'ils rencontraient, bénéficient d'une assistance spéciale pendant le reste de la Décennie.

45. Djibouti s'est vivement félicité de cette recommandation, mais il considère comme très peu satisfaisants les critères adoptés par le Comité de la plani-

[4] Voir E/1980/51/Corr.1.

[5] Voir décision 1980/140.

fication du développement. Ces critères, tels qu'ils ont été définis par l'Assemblée générale en 1971 et révisés en 1975, ont été formulés pour répondre aux besoins de pays qui étaient déjà indépendants. Cela a placé les pays qui ont accédé à l'indépendance après 1975 dans une position très difficile et les a empêchés d'être classés parmi les pays les moins développés. L'application de ces critères donne une idée fausse des réalités économiques dans les pays intéressés. Dans le cas de Djibouti, par exemple, les critères ne font pas de distinction entre les conditions de vie et les revenus des nationaux et ceux des étrangers.

46. Plusieurs organismes des Nations Unies ont recours à des statistiques qui ont été établies avant l'indépendance et qui sont maintenant dépassées. En fait, dans l'intérieur du pays, les nomades, qui représentent plus de la moitié de la population, ont un niveau de vie de subsistance et l'évaluation fournie par le Secrétaire général dans son rapport de 1978[6], qui situe le produit national brut (PNB) par habitant à 100 dollars, est extrêmement généreuse. Dans les zones urbaines, les conditions de vie de la population djiboutienne devraient être améliorées. En 1977-1978, le salaire moyen était de 220 dollars par an. Le rapport de 1979 du Secrétaire général[7] évoque également le chômage et le sous-emploi largement répandus dans les zones urbaines.

47. L'Observateur de Djibouti souhaite appeler l'attention du Conseil sur un certain nombre de points. En premier lieu, Djibouti continue d'avoir grand besoin d'une assistance extérieure dans le secteur public et dans le secteur privé. Les experts étrangers sont rémunérés aux termes d'accords bilatéraux et les salaires généreux qu'ils reçoivent faussent les statistiques globales sur le revenu par habitant; les revenus des Djiboutiens se situent à un niveau bien inférieur. Deuxièmement, Djibouti doit importer presque tous les produits alimentaires, articles manufacturés et autres produits nécessaires qu'il consomme, et a donc été gravement touché par l'inflation mondiale qui a entraîné une diminution de 25 p. 100 du pouvoir d'achat. Troisièmement, la productivité a très fortement baissé depuis l'indépendance et le revenu par habitant s'est trouvé diminué en conséquence de 30 à 35 p. 100. D'après l'*Atlas* de la Banque mondiale, le PNB par habitant était de 1 940 dollars en 1975. Cette estimation n'est évidemment pas fiable; dans un rapport récent de la Commission économique pour l'Afrique, le produit intérieur brut (PIB) de Djibouti est estimé à 197 dollars, les articles manufacturés représentant 7,1 p. 100 du PIB. De plus, le taux d'alphabétisation n'est que de 13,7 p. 100.

48. Compte tenu de la situation qui vient d'être décrite, la délégation de Djibouti avait espéré que le Conseil prendrait des mesures immédiates à propos de la résolution 8 (III) du Groupe intergouvernemental de la CNUCED. Après avoir entendu les explications qui ont été fournies à la présente session, l'observateur de Djibouti demande maintenant instamment au Conseil de donner une suite favorable à cette résolution dans le courant de sa prochaine session ordinaire. Il espère d'autre part que les difficultés qui empêchent les six pays intéressés d'être classés parmi les pays les moins avancés seront surmontées grâce à l'utilisation d'indicateurs nationaux et internationaux adéquats.

49. M. LOHANI (Népal) et M. SHERIFIS (Chypre) appuient la proposition du représentant du Malawi tendant à ce que la question soit examinée en priorité au cours de la prochaine session ordinaire.

50. Le PRÉSIDENT explique que le Bureau a décidé que la question serait examinée lors de la seconde session ordinaire de 1980 en raison de plusieurs difficultés inhérentes au problème. Toutefois, en attendant, le Bureau a décidé de prier le Secrétariat d'étudier l'éventualité d'une réunion du Comité de la planification du développement qui se tiendrait à une date rapprochée pour étudier la question, et il a pris note des demandes réitérées émanant des membres du Conseil pour que cette question soit examinée en priorité à la seconde session ordinaire de 1980.

51. M. SHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) se demande quel est le comité de session qui examinera le point 5 de l'ordre du jour provisoire (Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement).

52. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) rappelle que, à l'origine, le Secrétariat a proposé qu'à titre exceptionnel le point 5 soit examiné par le Premier Comité (économique). Toutefois, comme le calendrier provisoire figurant à la page 7 du document E/1980/L.36 permet de le constater, le programme de travail de ce comité sera assez chargé. Le Conseil préférera donc peut-être attribuer le point 5 au Troisième Comité (programme et coordination). Le Troisième Comité pourrait aborder le point 5 dans le courant de la deuxième semaine, immédiatement après avoir terminé l'examen des points 16 et 17, et poursuivre son examen du point 5 pendant la troisième semaine.

53. M. SHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense qu'il serait peut-être préférable de remettre l'examen du point 5 à la reprise de la seconde session ordinaire, pour que le Conseil puisse procéder à un examen plus approfondi.

54. Le PRÉSIDENT fait observer que l'expression "reprise de la session" s'applique généralement à des réunions qui se tiennent un peu au hasard pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale. Le Conseil n'aura sans doute pas le temps d'étudier le point 5 pendant la session de l'Assemblée.

55. M. PALMEIRO (Brésil) dit que la délégation brésilienne appuie le renvoi du point 5 au Troisième Comité (programme et coordination). Toutefois, puisque le représentant de l'Union soviétique estime qu'il faudrait disposer de davantage de temps pour l'examen de ce point, M. Palmeiro suggère que le Comité entame cet examen plus tôt que vers la fin de la deuxième semaine.

56. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau gardera à l'étude le programme de travail des comités de session et n'hésitera pas à recommander les modifications nécessaires.

57. M. O'DONOVAN (Irlande) appuie la suggestion du Sous-Secrétaire général visant à renvoyer le point 5

[6] A/33/106.
[7] A/34/362.

au Troisième Comité. La délégation irlandaise est également d'avis, d'autre part, qu'il serait peut-être opportun d'entamer l'examen de ce point pendant la deuxième semaine de la session plutôt que pendant la première, afin d'éviter des difficultés en matière de documentation.

58. M. SHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique ne s'opposera pas à un consensus sur l'attribution du point 5. Toutefois, il ne faut pas oublier que le Troisième Comité (programme et coordination) sera saisi d'un grand nombre de questions importantes, ce qui ne permettra pas un examen sérieux de ce point.

59. Le PRÉSIDENT propose, s'il n'y a pas d'objection, que le Conseil approuve les arrangements relatifs à la seconde session ordinaire de 1980 et aux réunions conjointes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (E/1980/L.36, sect. II).

Il en est ainsi décidé (décision 1980/148).

60. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que le Conseil approuve l'organisation provisoire des travaux de la seconde session ordinaire de 1980 proposée à la section II du document E/1980/L.36, le point 5 de l'ordre du jour provisoire étant renvoyé au Troisième Comité (programme et coordination).

Il en est ainsi décidé[5].

61. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a terminé l'examen du point 17 de l'ordre du jour.

Clôture de la session

62. Le PRÉSIDENT annonce que Mlle St. Claire, secrétaire adjointe du Conseil, qui a travaillé à l'Organisation des Nations Unies depuis 1945, va bientôt prendre sa retraite. Pendant 26 ans, elle a fourni sans discontinuer d'inestimables services au Conseil et le Président est convaincu que les membres du Conseil souhaitent se joindre à lui pour exprimer leur gratitude à Mlle St. Claire et lui adresser leurs meilleurs vœux.

63. Le Président prononce la clôture de la première session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social.

La séance est levée à 17 h 30.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1980

Comptes rendus analytiques des 24e à 45e séances plénières tenues au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 25 juillet 1980

24e séance

Jeudi 3 juillet 1980, à 15 h 25.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.24

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil économique et social.

Déclaration du Président du Conseil économique et social

2. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil économique et social tient sa session au seuil des années 80 et l'année où l'Organisation des Nations Unies célèbre son trente-cinquième anniversaire. Les tâches qui lui restent à accomplir sont immenses et toujours plus urgentes, mais le Conseil peut être fier de ce qu'il a accompli : en 1945, les renseignements sur la situation dans le monde étaient si rares que même le chiffre de la population mondiale était inconnu, alors qu'aujourd'hui, grâce aux commissions techniques du Conseil, aux institutions spécialisées et aux commissions régionales, il existe une quantité sans précédent de renseignements sur les êtres humains et la planète qu'ils habitent. La coopération mondiale a considérablement progressé. Néanmoins, les relations internationales et l'économie mondiale continuent de traverser une crise après l'autre, qui iront s'aggravant si la communauté internationale ne trouve pas de solutions à la mesure des problèmes auxquels elle est confrontée.

3. Dans les années 70, alors qu'une idée plus précise des relations mondiales d'interdépendance et de l'interdépendance entre le Nord et le Sud se faisait jour, le fossé séparant les pays riches des pays pauvres s'est élargi, les mesures protectionnistes se sont renforcées, les termes de l'échange des pays en développement en général se sont dégradés, le pourcentage de l'aide publique au développement par rapport au PNB a diminué, la dette extérieure des pays en développement a atteint un niveau inquiétant, et le système monétaire international n'a toujours pas été remanié de manière à tenir compte des besoins des pays en développement. Tous ces éléments concourent à souligner la nécessité primordiale et urgente de transformer profondément les relations économiques internationales. Pour cela, il faut aborder les problèmes dans une optique nouvelle, en reconnaissant que seuls des changements de structure permettront d'assurer une croissance économique mondiale soutenue et saine.

4. Le Président exprime l'espoir que la session en cours du Conseil se traduira par des progrès dans la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement et la recherche d'un accord sur l'ordre du jour et la procédure de la nouvelle série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.

5. Le Conseil a été chargé d'entreprendre un examen politique complet des activités opérationnelles pour le développement et d'élaborer des directives applicables aux examens futurs. Or, bien qu'il ait été convenu, lors de l'opération de restructuration, que le flux des ressources destinées aux activités opérationnelles devait s'accroître en valeur réelle, cet objectif est toujours aussi lointain. Il faudra aussi veiller, dans la tâche à entreprendre, à ce que les activités opérationnelles du système des Nations Unies soient dirigées et exécutées de la manière la plus efficace.

6. Beaucoup a été dit sur la nécessité pour le Conseil de retrouver un nouvel élan et de devenir plus efficace dans la coordination des activités de tous les organismes des Nations Unies. Il n'est pas douteux qu'au

cours des années 80 le système des Nations Unies va être chargé de responsabilités accrues dans les négociations internationales et dans l'offre d'assistance technique. Il faut réorganiser le Conseil afin d'en faire effectivement le centre où sont examinés les problèmes économiques, sociaux et humanitaires. Le Président en appelle instamment aux délégations pour qu'elles saisissent cette occasion de réfléchir à la question et prennent les décisions nécessaires pour que le Conseil puisse s'acquitter des tâches qui lui restent à accomplir.

Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

7. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que, l'année précédente, il a évoqué devant le Conseil les perspectives difficiles qui s'ouvraient à l'économie mondiale et avait noté, avec préoccupation, l'absence de résultats significatifs dans les négociations économiques internationales ayant pour objet de résoudre certaines de ces difficultés. Ces prévisions, qui pouvaient alors paraître pessimistes, ont été confirmées par les faits : les perspectives économiques, tant immédiates qu'à plus long terme, sont sombres, et le dialogue Nord-Sud ne progresse pas réellement. Dans un contexte de tensions politiques renaissantes, ces difficultés économiques peuvent, par elles-mêmes, constituer un facteur supplémentaire de tension.

8. Dans quelques semaines, l'Assemblée générale va tenir la onzième session extraordinaire qui doit donner à la coopération internationale pour le développement et aux négociations qui en sont l'instrument l'impulsion dont elles ont besoin. A partir d'une analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouvel ordre économique international, la session extraordinaire doit adopter une stratégie internationale du développement pour la décennie à venir et prendre les décisions nécessaires au lancement d'une nouvelle série de négociations globales au début de l'année 1981. Au cours des derniers mois, deux comités intergouvernementaux ont préparé cette session de façon active. Il reste encore des divergences substantielles sur les textes qui doivent être adoptés, et il faut faire un effort pour parvenir au compromis nécessaire. Le Secrétaire général espère que les délibérations du Conseil y contribueront puisque la mission de cet organe est précisément de préparer et de faciliter le travail de l'Assemblée générale dans le domaine économique et social.

9. Pour engager une action sur la voie correcte et avec toute l'intensité nécessaire, il faut commencer par prendre la mesure exacte des nombreuses difficultés auxquelles se trouve actuellement confrontée l'économie mondiale. Ces difficultés affectent presque tous les secteurs de l'activité économique et portent sur le court terme autant que sur le long terme. Elles sont analysées en détail dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* (E/1980/38 et Corr.7). Le Secrétaire général tient à appeler l'attention sur certains éléments de cette analyse qui lui paraissent particulièrement préoccupante.

10. Premièrement, le rythme de croissance des pays en développement importateurs de pétrole n'a pas, au cours des années récentes, correspondu pour la grande majorité d'entre eux aux exigences de leur développement. Leur croissance est en train d'être ralentie par la récession qui se manifeste dans l'économie des pays développés à économie de marché et par la montée du protectionnisme dans ces pays. Les pays en développement concernés subissent de surcroît le choc négatif d'une détérioration des termes de l'échange, liée à la hausse du coût de leurs importations d'énergie et de produits manufacturés. Leur déficit extérieur se creuse de façon très importante alors que leur capacité d'ajustement aux perturbations d'origine extérieure reste faible, sauf pour un très petit nombre d'entre eux. L'ensemble de leur processus de développement se trouve ainsi menacé pour les années à venir.

11. Deuxièmement, la situation des pays à faible revenu est particulièrement préoccupante. Un certain nombre d'entre eux voient leur production stagner, ce qui signifie que leur produit par habitant diminue. Dans les circonstances présentes, ces pays dépendent de transferts de ressources qui répondent aux conditions de l'aide publique au développement. Le Secrétaire général tient à souligner avec force combien il est grave que le niveau moyen de l'aide publique au développement ait continué à stagner et soit inférieur à la moitié de l'objectif fixé par la communauté internationale il y a plus de dix ans.

12. Troisièmement, les pays en développement exportateurs de pétrole sont eux-mêmes aux prises avec des difficultés sérieuses. Leurs efforts pour diversifier leur économie et créer les bases d'un développement autonome se heurtent, comme pour les autres pays en développement, aux difficultés d'accès aux marchés et à la technologie des pays développés. La précarité de leurs actifs financiers rend de moins en moins avantageux pour eux le maintien ou l'expansion de la production de pétrole à des niveaux qui dépassent sensiblement les besoins immédiats du financement de leur développement. Leur comportement est également affecté par l'inflation, l'instabilité des monnaies et l'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale.

13. Quatrièmement, la croissance des pays à économie planifiée a continué de fléchir en raison des difficultés structurelles que connaissent leur économie et, pour l'année 1979, des conséquences des aléas climatiques dans le domaine agricole. Leur performance a aussi été affectée, notamment pour les pays d'Europe orientale, par des difficultés de balance des paiements résultant de la détérioration de leurs termes de l'échange et du ralentissement de la conjoncture dans les pays à économie de marché.

14. Cinquièmement, les pays développés à économie de marché se trouvent engagés dans une récession qui apparaît aujourd'hui comme plus marquée encore que ce qui avait été prévu au moment où l'*Etude* a été élaborée. Par ailleurs, l'inflation, qui s'était maintenue à un taux élevé au cours des dernières années, a connu une accélération récente. Cette situation est génératrice de sous-emploi et crée les conditions d'une montée du protectionnisme. Elle décourage les investissements qui sont requis pour ajuster les structures de production, en particulier dans le domaine de la production et des économies d'énergie. La haute priorité donnée par les responsables de ces pays à la lutte contre l'inflation est une donnée positive pour l'économie mondiale. Il serait cependant regrettable que les actions engagées portent trop exclusivement sur

des politiques restrictives en matière de demande. De telles actions, l'expérience le montre, ne peuvent suffire à elles seules à juguler l'inflation. Il convient donc d'accorder plus d'importance aux politiques qui portent sur les facteurs structurels et institutionnels de l'inflation, au niveau national comme au niveau international.

15. Sixièmement, la transition entre une période où le pétrole était la source principale d'une énergie abondante et bon marché et une période où les sources d'énergie seront plus variées et plus coûteuses s'engage dans des conditions difficiles et désordonnées. Des progrès ont été accomplis dans les pays développés en ce qui concerne les économies d'énergie, mais ils restent inférieurs à ce qui aurait pu être réalisé avec des politiques plus vigoureuses et tiennent pour l'essentiel à un ralentissement de l'activité économique. Il n'y a pas eu non plus d'accélération sensible des investissements destinés au développement des sources d'énergie, qu'elles soient classiques ou renouvelables. Enfin, des marchés de l'énergie instables et précaires favorisent des comportements caractérisés par une prudence extrême ou une spéculation onéreuse chez tous les partenaires de l'économie mondiale.

16. L'ensemble de ces difficultés ouvre des perspectives peu encourageantes pour la décennie. Le Secrétaire général a été frappé par la convergence des conclusions d'un certain nombre de rapports récents, notamment celui de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international (Commission Brandt)[1] qui met spectaculairement en évidence la gravité de la situation dans le tiers monde et les menaces qui pèsent sur la stabilité politique internationale si des changements majeurs n'interviennent pas rapidement dans le domaine de la coopération économique internationale. Dans un monde marqué par une interdépendance croissante, les progrès qui pourraient être accomplis dans ce domaine contribueraient à la diminution des tensions qui se manifestent dans le domaine politique. Il importe que ces tensions ne détournent pas la communauté internationale des efforts qu'elle doit accomplir en vue de créer des conditions plus favorables au processus de développement.

17. Un certain nombre de priorités pour l'action internationale au cours de la décennie sont proposées dans le projet de nouvelle stratégie internationale du développement. La première d'entre elles est l'accélération de la croissance des pays en développement. La situation d'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent des centaines de millions de personnes est telle que les objectifs de croissance, à la fois globaux et sectoriels, qui seront retenus doivent être ambitieux. Leur réalisation exigera donc des pays en développement qu'ils fassent eux-mêmes des efforts considérables pour mobiliser leurs ressources humaines, naturelles et financières grâce à des politiques nationales vigoureuses, et pour assurer la participation de toute la population au processus comme aux résultats du développement. S'agissant de la participation de la population, le Secrétaire général souligne l'importance du rôle des femmes dans le développement, rôle qui sera au cœur des délibérations de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui va s'ouvrir à Copenhague. Mais les efforts des pays en développement, la coopération qu'ils sont en train de développer entre eux pour accroître leur autosuffisance collective, doivent pouvoir prendre appui sur un environnement international beaucoup plus favorable.

18. La restructuration des relations économiques internationales, c'est-à-dire la mise en place d'un nouvel ordre économique international doit constituer fort légitimement l'objectif fondamental de la nouvelle stratégie. La réalisation de ces objectifs exigera des réformes difficiles à mettre en œuvre mais cependant indispensables, qui doivent porter sur les mécanismes qui assurent la régulation de l'économie internationale dans les domaines commerciaux, financiers et monétaires et, dans certains cas, sur le fonctionnement des institutions qui surveillent ce processus. Le projet de stratégie définit l'orientation générale de ces réformes; encore faut-il parvenir à des accords sur les conditions spécifiques de leur mise en œuvre. Tel est notamment l'objet des négociations globales qui doivent être engagées par la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

19. Ces négociations porteront sur cinq grands domaines de l'économie internationale : les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les questions monétaires et financières. Parmi les problèmes couverts, il en est un certain nombre qui sont d'une importance majeure et qui sont étroitement liés entre eux, en particulier les problèmes monétaires, financiers et énergétiques; ils devront recevoir, au cours d'une période de négociation limitée dans le temps, toute l'attention que justifie leur importance pour tous les partenaires de l'économie mondiale. D'autres problèmes concernant les matières premières, le commerce et le développement sont eux aussi très importants et devraient figurer à l'ordre du jour, dans la mesure du moins où leur solution peut être réellement avancée par un processus de négociation. Il subsiste encore des divergences appréciables sur l'inclusion ou sur la formulation de certains de ces points. Le Secrétaire général ne se propose pas d'indiquer des compromis possibles alors que la discussion se poursuit à ce sujet à New York, mais il est convaincu que des compromis peuvent être trouvés. En revanche, il appelle l'attention sur certaines conditions pour le succès du processus de négociation lui-même.

20. Dans les négociations, tous les pays et tous les groupes de pays ont quelque chose à gagner et une contribution à apporter. Ils accepteront de mettre leurs atouts en jeu s'ils reçoivent des indications suffisantes que leurs partenaires dans la négociation sont disposés à faire de même et à accepter des changements dans les domaines où ils disposent de certains avantages.

21. Les négociations doivent donc être guidées par la recherche de solutions mutuellement avantageuses. Il ne faut pas cependant perdre de vue qu'en raison de leur niveau de vie, de leur puissance économique et du contrôle qu'ils exercent, en droit ou en fait, sur un certain nombre de points clefs du système des relations économiques internationales les pays les plus riches et les plus avancés ont une capacité de contribution

[1] *North/South : A programme for Survival* (Londres, Pan Books, 1980).

supérieure à celle de la grande majorité des pays en développement. Comme il a déjà été décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/138, les négociations globales devront progresser simultanément afin d'assurer l'approche cohérente et intégrée des questions en faisant l'objet. Tout au long de ce processus, il appartiendra l'Assemblée générale, ou à l'organe qu'elle voudra établir à cet effet, de jouer un rôle central. Aucun problème ne devrait être exclu *a priori* des délibérations de cet organe central. Cependant, il doit être possible d'avoir recours, chaque fois que nécessaire, aux différentes institutions spécialisées des Nations Unies; les conventions existantes prévoient que l'Assemblée générale peut adresser aux institutions spécialisées des recommandations sur les problèmes précis qu'elle entend soumettre à leur considération.

22. Le Secrétaire général a été impressionné par le fait qu'au cours des divers contacts qu'il a eus ces derniers mois avec des responsables politiques de haut niveau, très rares ont été ceux qui n'ont pas souligné la nécessité d'une action au niveau international menée par le moyen de la concertation et de la négociation. En revanche, des doutes, sinon du scepticisme, sont souvent exprimés quant à la capacité de l'ONU de fournir un cadre approprié à une négociation débouchant sur des décisions orientées vers l'action. Il n'existe aucune fatalité qui empêche l'ONU de servir efficacement un tel processus de négociation. Il dépend de la volonté des Etats Membres d'organiser en conséquence la composition de leurs délégations et d'innover dans leurs méthodes de travail. Le Secrétaire général a déjà suggéré, à ce sujet, d'utiliser la participation de responsables politiques de haut niveau pour des contacts intenses et de courte durée, plutôt que pour des débats généraux. Des sessions ministérielles de ce type sont indispensables pour assurer le progrès et l'aboutissement des négociations globales; celles-ci auront en effet besoin d'une impulsion et de décisions de caractère politique. Le Secrétaire général et les responsables du système sont prêts à apporter à ces négociations tout le soutien dont elles pourraient avoir besoin sous les formes les mieux adaptées.

23. Le Secrétaire général croit comprendre qu'il existe déjà un certain accord sur le calendrier des négociations; celles-ci devraient s'ouvrir au début de 1981 et parvenir à une première série de résultats avant la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Ce calendrier laisse le temps nécessaire à la préparation et à la conduite de discussions approfondies, puis à la prise de décisions. Les délais qu'il implique ne doivent cependant pas empêcher la recherche de réponses immédiates à certains problèmes urgents. La situation de nombreux pays en développement est déjà très préoccupante et risque de s'aggraver fortement au cours des mois à venir; elle appelle certaines actions urgentes de la part de l'ensemble de la communauté internationale.

24. Le Secrétaire général propose donc que les Etats Membres considèrent la possibilité de prendre, lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, certaines décisions d'application rapide. Ces décisions devraient être définies de façon à ne pas affecter ou préjuger le résultat des négociations globales, dont l'un des objets est de rechercher des solutions de longue portée et de promouvoir des transformations institutionnelles durables. Elles ne feront donc pas concurrence aux transformations d'ordre structurel qui sont nécessaires mais les prépareront par des mesures de portée immédiate.

25. Dès à présent, le Secrétaire général tient à attirer l'attention des gouvernements sur quelques-uns des thèmes qui pourraient faire l'objet de telles décisions.

26. En premier lieu, tous les pays en développement importateurs de pétrole auront besoin, dans les mois à venir, de ressources extérieures pour financer le déficit de leur balance des paiements courants. Le FMI et la Banque mondiale pourraient être priés instamment de prendre, dans les délais les plus rapides, des mesures qui permettraient de fournir à ces pays des concours accrus. Ces concours devraient être consentis à des conditions qui soient adaptées à un processus d'ajustement, lequel sera inévitablement étalé dans le temps. Il pourrait consister, notamment, en un développement rapide des prêts-programmes de la Banque destinés à faciliter l'ajustement structurel, dont le principe a été adopté récemment, ainsi que l'accroissement des ressources nécessaires à cet effet. De même, des mesures devraient être prises pour inciter les pays en développement à recourir, plus systématiquement et à un stade antérieur, aux facilités du Fonds, en apportant les adaptations appropriées aux termes et aux conditions qui sont attachés au recours à ces facilités. Les ressources du Fonds devraient être accrues, non seulement par l'accroissement des quotas en cours de ratification, mais encore par l'émission d'emprunts.

27. En deuxième lieu, une opération exceptionnelle en faveur des pays à faible revenu ayant de sérieux problèmes d'équilibre de balance extérieure devrait être envisagée. Dans une étude préparée par le Secrétariat, à la demande de l'Assemblée générale, on évalue provisoirement à environ 5 milliards de dollars le volume d'aide publique supplémentaire dont ces pays auront besoin en 1981 pour être en mesure d'accroître leurs importations et ne pas être contraints à bloquer leur processus de développement. Cette aide pourrait être accordée par les pays industrialisés et les autres pays en mesure de le faire. Elle pourrait transiter, pour partie, par différentes institutions interrégionales ou multilatérales, et l'ONU elle-même pourrait avoir un rôle à jouer. L'important est que ces sources de financement supplémentaires puissent être disponibles dès le début de 1981 et qu'elles soient réparties selon des critères qui tiennent compte des besoins spécifiques des pays concernés.

28. En troisième lieu, il importe de ne pas différer l'augmentation du volume des investissements destinés à l'exploration, au développement et à l'exploitation des sources d'énergie traditionnelles et renouvelables dans les pays en développement. Les initiatives qui ont déjà été prises, notamment par l'intermédiaire des institutions multilatérales, et en particulier de la Banque mondiale, devraient être intensifiées et leurs moyens très fortement accrus. Les pays industrialisés, comme les pays exportateurs de pétrole en mesure de le faire, pourraient y contribuer. Ce problème sera sans doute examiné de façon approfondie dans le cadre des négociations globales mais il paraît suffisamment urgent au Secrétaire général pour justifier des premières mesures de portée immédiate.

29. Devant les difficultés que rencontrent l'économie mondiale et le renforcement de la coopération internationale, la tentation est forte pour chaque pays d'adopter une attitude de repli et de chercher à faire porter à d'autres le poids des efforts d'ajustement. Des comportements de ce type doivent être découragés, car ils risquent d'entraîner le monde dans une série de crises économiques et politiques. Dans un monde où coexistent l'interdépendance et l'inégalité, la coopération et la solidarité sont les seules réponses appropriées. Le monde ne doit pas s'abandonner au pessimisme ou au scepticisme. C'est souvent en période de crise que des changements importants ont pu être réalisés. Il appartient aux responsables politiques de saisir cette occasion de conduire le changement plutôt que de le subir.

30. Le Secrétaire général souhaite que les délibérations du Conseil soient couronnées de succès.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/1980/83, E/1980/86, E/1980/87, E/1980/100 et Add.1, E/1980/L.41, E/1980/L.43 et Corr.1)

31. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétariat relative au rapport sur l'état de préparation de la documentation pour la session (E/1980/100/Add.1).

32. En 1979, le Conseil a appelé l'attention sur le contrôle et la limitation de la documentation et adopté des mesures — rappelées dans le document E/1980/100/Add.1 — pour faire en sorte que les documents soient soumis à temps pour les sessions, étant entendu que les demandes de documentation adressées au Secrétariat seraient réduites dans toute la mesure du possible. En application de ces mesures, 68 documents ont été demandés pour le début de la session, contre 86 l'année précédente. La plupart de ces documents ont été publiés conformément à la règle des six semaines et 29 ont été distribués trois semaines avant l'ouverture de la session.

33. M. Cordovez est donc heureux d'informer le Conseil qu'il disposera, dès l'ouverture de la session, de tous les documents nécessaires, et ce malgré le surcroît de travail imposé au Secrétariat par les préparatifs de la prochaine Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix.

34. Le PRÉSIDENT, au nom du Conseil économique et social, remercie le Secrétariat des efforts qu'il a faits pour préparer les documents à temps.

L'ordre du jour provisoire (E/1980/100) est adopté.

35. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur la note du Président (E/1980/87) qui a trait à la composition du Bureau de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil prend note du document E/1980/87.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/150).

36. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil est appelé à prendre des décisions sur le rapport du Secrétaire général concernant la question de l'augmentation du nombre des membres du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/1980/83), sur la note du Secrétariat relative à la sixième session du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (E/1980/L.43 et Corr.1), sur la note du Secrétariat relative aux modifications proposées au calendrier des conférences et des réunions pour 1980 (E/1980/L.41) et sur la note relative à la participation d'une organisation intergouvernementale aux travaux du Conseil (E/1980/86). Il invite les membres du Conseil à débattre officieusement de ces questions avant qu'elles ne soient examinées en séance.

La séance est levée à 16 h 25.

25e séance

Vendredi 4 juillet 1980, à 10 h 45.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.25

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle

1. M. KHANE (Directeur exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui va s'ouvrir et les négociations globales qui lui succèderont comptent parmi les possibilités de plus en plus rares qui s'offrent encore de travailler à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Pour l'ONUDI, ce nouvel ordre économique international doit absolument aller de pair avec l'industrialisation du tiers monde, dont les paramètres ont été définis dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels. En 1980, l'ONUDI a tenu à New Delhi une troisième Conférence générale et, à cette occasion, elle a examiné les progrès et les contraintes de l'industrialisation du tiers monde, dont elle

a jugé le rythme décevant et lent. Il n'y a pas eu de consensus total sur la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays, mais la Conférence a au moins permis aux différents groupes régionaux d'exposer clairement leur point de vue sur le développement industriel du tiers monde, de sorte que le Conseil du développement industriel, qui s'est réuni par la suite à Vienne, a pu reprendre le dialogue et identifier des domaines d'action prioritaires. A ce stade, de nombreux aspects des activités futures de l'ONUDI ont fait l'objet d'un consensus.

2. L'un des domaines d'action prioritaires retenus par le Conseil du développement industriel est l'énergie, dont on ne saurait trop souligner l'importance pour l'industrialisation du tiers monde. Dans ce domaine comme dans d'autres, pour qu'une véritable coopération internationale s'instaure, il faut que l'objectif recherché soit clairement défini; en l'occurrence, ce devrait être la production d'une énergie abondante, de quelque source que ce soit, mais cet objectif ne pourra pas être atteint sans une augmentation appropriée des prix actuels de l'énergie. Cela dit, les problèmes de l'énergie ne doivent pas être envisagés isolément et l'ONUDI continuera donc à s'occuper également de la mise en valeur des ressources humaines, du développement, du transfert et de l'adaptation de la technologie et du financement de l'industrialisation.

3. Le système de consultations et le programme d'assistance technique de l'ONUDI, qui sont les principaux instruments des progrès de l'industrialisation, ont pris une ampleur considérable depuis la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima en 1975, mais, pour qu'ils conservent leur efficacité, il faudra que l'ONUDI puisse disposer de ressources suffisantes. L'action de l'ONUDI doit se situer dans le contexte des politiques et des stratégies globales qui devront être définies à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale et au cours des négociations globales. A cet égard, il est d'une importance capitale que l'importance de l'industrialisation des pays en développement soit reconnue dans toutes les discussions ou négociations sur des problèmes aussi importants que les matières premières, l'énergie, l'expansion du commerce et les questions monétaires et financières. Les négociations devraient notamment porter sur l'accroissement des possibilités de transformation verticale des matières premières, sur la conservation et l'utilisation rationnelles de l'énergie, sur le commerce des articles manufacturés et des produits semi-finis ainsi que sur la liberté d'accès aux marchés. Enfin, on ne saurait trop souligner la nécessité de transferts massifs de ressources financières aux pays en développement en vue d'accélérer leur développement. L'importance de ce dernier point est de plus en plus généralement admise, et l'ONUDI avait proposé la création d'un fonds mondial d'industrialisation, projet qui n'a peut-être pas été très bien compris. Il n'a jamais été question de constituer un fonds de plusieurs milliards de dollars à partir de dons. Ce que l'ONUDI envisageait était une banque de développement ayant un caractère véritablement mondial, qui se chargerait de recycler les ressources aux fins de développement sans passer par l'intermédiaire des banques existantes. L'élément de libéralité a été évidemment envisagé, mais uniquement pour aider les pays les moins avancés à réaliser les études de faisabilité qui leur permettraient d'emprunter auprès du fonds mondial. La création d'un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, enfin décidée après de longues négociations, permet d'espérer qu'un fonds mondial d'industrialisation pourra voir le jour dans un avenir relativement proche.

4. La coopération économique entre pays en développement a atteint le stade de la mise en œuvre, grâce à l'établissement de préférences commerciales et à la création d'entreprises de production et de commercialisation. Il est désormais admis qu'un tiers monde développé stimulerait la demande globale de biens et de services. Les pays développés, en proie à la stagflation et à la récession, ont donc intérêt à fournir le maximum de coopération aux pays en développement, afin que ceux-ci puissent coopérer entre eux.

5. Les pays en développement, qui ont très clairement énoncé leurs objectifs en matière d'industrialisation et les mesures qu'ils comptent prendre dans ce domaine, ont aussi indiqué ce qu'ils attendent de l'ONUDI. Pour s'acquitter de sa tâche, l'ONUDI a besoin non seulement des ressources budgétaires nécessaires mais aussi d'un accroissement des ressources consacrées à l'assistance technique, et M. Khane formule l'espoir que la communauté internationale se montrera généreuse.

6. Alors que la tension internationale et les risques d'affrontement augmentent, la nécessité d'une coopération multilatérale n'est plus à démontrer. Il est urgent d'agir et chacun a un rôle à jouer. Il faut espérer que le Conseil économique et social prendra des décisions qui donneront l'impulsion nécessaire pour que les négociations engagées dans d'autres instances sortent de l'impasse et progressent.

7. M. de LAROSIÈRE (Directeur général du Fonds monétaire international) dit que de tous les problèmes économiques actuels, le plus grave est sans doute l'inflation, profondément enracinée dans les pays industrialisés. Ces pays enregistrent, depuis environ un an, une accélération spectaculaire et généralisée des hausses de prix, due en partie au renchérissement du pétrole et aussi aux politiques budgétaires et monétaires insuffisamment rigoureuses que plusieurs grands pays industrialisés appliquent depuis quelques années. A ces deux facteurs d'inflation viennent s'ajouter des rigidités structurelles de nature socio-économique. Le rythme actuel de l'inflation, qui compromet les possibilités de progrès ordonné, non seulement dans les pays industrialisés, mais aussi dans de nombreux pays en développement, constitue le principal obstacle à la solution des autres grands problèmes économiques tant nationaux qu'internationaux.

8. Pour lutter contre l'inflation, les pays industrialisés ont pris des mesures souvent trop tardives et surtout axées sur la restriction de la demande, qui limitent la croissance de la production réelle et de l'emploi, et qui sont en partie à l'origine d'un autre problème préoccupant : le faible niveau de la croissance économique des pays industrialisés, estimée pour 1980, en termes réels, à moins de 1 p. 100 en moyenne. En outre, le renchérissement du pétrole

entraîne un transfert de dépenses qui exerce aussi un effet déflationniste sur la demande globale. Mais, si les pays industrialisés peuvent considérer un ralentissement de leur croissance comme un aspect transitoire de leur lutte contre l'inflation, ce phénomène s'accompagne de perspectives particulièrement décourageantes pour les marchés des pays en développement non exportateurs de pétrole.

9. Un troisième élément clef de la situation est le déséquilibre des paiements internationaux, dont la structure reflète essentiellement aujourd'hui l'évolution des prix du pétrole depuis 1978 et la dépendance de l'économie mondiale à l'égard de ce produit. L'excédent courant des pays exportateurs de pétrole a connu une progression fulgurante, le solde global des pays industrialisés s'est détérioré et le déficit courant total des pays en développement non exportateurs de pétrole s'est aggravé et sera encore plus marqué en 1981, en raison de l'affaiblissement cyclique de la demande qui affectera leurs exportations. Pour l'année en cours, le financement des déficits des pays en développement non exportateurs de pétrole semble assuré, mais il pourrait poser des problèmes les années suivantes, étant donné, d'une part, la difficulté d'obtenir des pays industrialisés qu'ils augmentent leur aide publique au développement et, d'autre part, les conséquences possibles de la prudence plus grande des banques commerciales vis-à-vis de l'élément "risque" des crédits internationaux. En outre, l'accroissement du service de la dette des pays en développement absorbera des recettes en devises et affaiblira leur pouvoir d'achat à l'importation, ce qui aura des effets négatifs sur leur potentiel de formation de capital et sur leur croissance économique. Les pays en développement à faible revenu risquent d'être les plus gravement atteints.

10. La dégradation tendancielle des termes de l'échange des pays en développement non pétroliers, que l'on avait déjà relevée au cours des années 60 et 70, a été la même pendant les années 1973-79 — période caractérisée par le renchérissement de l'énergie — que pendant les dix années précédant cette période. On a beaucoup insisté, à juste titre, sur l'incidence du renchérissement du pétrole sur les dépenses d'importation des pays en développement, mais il ne faut pas oublier que ce produit ne représente encore qu'un cinquième des importations totales des pays en développement non pétroliers. Si les déficits courants de ces pays se sont considérablement aggravés, c'est à cause de l'inflation généralisée qui sévit dans les pays exportateurs d'articles manufacturés. Le principal effet du processus inflationniste sur le solde courant des pays en développement a été négatif, puisque les importations de ces pays sont très supérieures à leurs exportations.

11. C'est dans cette perspective qu'il faut saluer l'accord auquel a abouti la Conférence de négociation des Nations Unies, sur un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base. Le FMI se tient prêt à coopérer avec ce fonds de la façon la plus active.

12. Les pays en développement non pétroliers ont contracté d'importants emprunts pour payer leur développement; or, une proportion croissante de ces emprunts est absorbée, non par l'augmentation du volume des importations, mais par leur renchérissement. La fraction qui reste pour financer des importations réelles est faible. En période d'inflation généralisée, les pays en développement non pétroliers bénéficient, à certains égards, d'une érosion du fardeau réel de leur dette mais, depuis quelques années, ils doivent faire face à une forte poussée des taux d'intérêts et, s'ils empruntent à des conditions commerciales, il leur faut généralement accepter des échéances plus courtes et, par conséquent, un taux d'amortissement plus élevé.

13. Les pays en développement non pétroliers doivent maintenant procéder à des ajustements dans un environnement d'échanges internationaux généralement peu favorable du fait de l'affaiblissement cyclique de la demande dans les pays industrialisés. En termes réels, l'expansion du commerce mondial ne dépassera probablement pas 3 p. 100 en 1980, ce qui intensifiera inévitablement la concurrence sur les marchés d'exportation au détriment de pays qui espéraient accroître leurs recettes d'exportation. Conjuguée à un chômage qui s'aggrave dans certains grands pays industrialisés, cette lutte sur les marchés d'exportation aura tendance à intensifier les pressions politiques en faveur de mesures protectionnistes.

14. Bien que le contexte économique mondial soit généralement défavorable, M. de Larosière a la conviction qu'il est possible, avec de la patience et du réalisme, d'améliorer la situation. Selon lui, il faut continuer d'accorder la priorité à la lutte contre l'inflation, quels que soient les risques à court terme pour la croissance et l'emploi. Si l'on veut parvenir à plus long terme à une croissance équilibrée et soutenable, il faut freiner l'inflation et aussi réduire les écarts considérables qui existent entre les taux d'inflation des principaux pays industrialisés, écarts qui compromettent la stabilité des taux de change et des paiements extérieurs. En 1979 déjà, plusieurs grands pays industrialisés ont pris des mesures pour renforcer les restrictions monétaires et ralentir l'expansion de la masse monétaire : ces mesures s'imposaient à l'évidence, mais désormais il faut surtout poursuivre avec persévérance des politiques prudentes de gestion de la demande.

15. Mais cette action sur la demande ne suffira pas à rétablir les conditions d'une croissance non inflationniste, si elle n'est pas appuyée par des mesures visant à améliorer l'offre. Etant donné la faiblesse des gains de productivité enregistrés au cours de la dernière décennie, il est indispensable de stimuler les investissements productifs. Les moyens ne manquent pas; ainsi, des ajustements fiscaux sélectifs pourraient atténuer la montée du chômage et contribuer à réduire les coûts. Une saine concurrence internationale peut également contribuer à améliorer les conditions de l'offre, mais il faudra pour cela résister aux pressions qui s'exercent actuellement en faveur de mesures protectionnistes à courte vue. En outre, le développement de nouvelles sources d'énergie permettant de réduire la dépendance à l'égard des importations de pétrole constitue un élément crucial des politiques de l'offre. Les politiques de prix et de stimulation des investissements visant à favoriser ce développement doivent bénéficier de la plus haute priorité.

16. L'application d'une politique budgétaire et monétaire ferme et avisée est tout aussi importante pour beaucoup de pays en développement non exportateurs

de pétrole que pour les pays industrialisés. Certes, dans la plupart des pays en développement, il importe de maintenir un flux croissant d'importations si l'on veut que se poursuive la croissance des investissements intérieurs et de la production globale mais le financement d'importations ne peut être obtenu de manière durable que par les pays dont la gestion économique et financière donne aux prêteurs un sentiment de sécurité suffisant. C'est pourquoi le Fonds, lorsqu'il aborde les problèmes de balance des paiements des pays en développement non exportateurs de pétrole, attache une telle importance à un dosage judicieux entre ajustement et financement, en fonction de la situation de chacun d'eux.

17. Pour les pays les plus pauvres, dont la faible croissance économique ne permet pas d'assurer le service d'une dette extérieure contractée aux conditions du marché, le seul espoir de financement adéquat réside souvent dans l'aide publique; or les montants en cause sont minimes au regard des ressources dont disposent les donateurs potentiels parmi les pays industrialisés et les pays exportateurs de pétrole. L'aide des pays industrialisés reste encore souvent très en-deçà des objectifs internationaux; quant aux pays exportateurs de pétrole, le niveau de leurs ressources semble plus que suffisant pour leur permettre d'accroître leur aide aux pays démunis.

18. Les modifications structurelles des soldes courants impliquent une expansion et une réorientation massive des flux financiers internationaux; l'avenir dépendra en grande partie de la manière dont s'effectuera le recyclage des excédents des pays exportateurs de pétrole. On peut penser que les mécanismes de marché opérant principalement par l'intermédiaire des banques commerciales et des marchés de capitaux internationaux achemineront vers les pays emprunteurs un volume de ressources pr portionné à leurs besoins et à leur capacité de remboursement; mais, du fait de la détérioration brutale et importante des soldes des balances des paiements, il est à craindre que les fonds acheminés par les circuits traditionnels ne suffiront pas à combler tous les besoins qui pourront se manifester en 1981 et au-delà.

19. Dans ces conditions, le Fonds est prêt à participer plus activement au recyclage nécessaire et à utiliser ses ressources avec la souplesse voulue; à sa dernière session, le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international a d'ailleurs confirmé les orientations que le Directeur général lui avait proposées. Le Fonds pourra, le cas échéant, consentir des prêts d'un montant plus élevé que dans le passé et dépasser les plafonds fixés antérieurement en fonction des quotes-parts. En outre, en cas de difficultés d'ordre structurel, les programmes d'ajustement pourront couvrir des périodes plus longues qu'autrefois. Le Conseil d'administration du FMI étudiera sous peu les formes et les modalités de ces nouvelles orientations, et notamment la manière dont le Fonds devra adapter ses programmes économiques pour renforcer les bases productives des économies des pays membres et leur potentiel de croissance à long terme, au lieu de centrer exclusivement ces programmes sur des restrictions.

20. Les tirages nets obtenus par les pays en développement ont augmenté en 1979 : 840 millions de dollars contre un remboursement net de 72 millions de dollars en 1978. La croissance des montants déboursés et des engagements s'est encore accélérée dans les cinq premiers mois de 1980 (les tirages ont atteint 1,161 milliard de dollars). Compte tenu des ressources disponibles grâce au mécanisme de financement supplémentaire, et de l'augmentation prévue des quotes-parts en vertu de la septième révision générale, le Fonds se trouve encore dans une position de liquidité relativement confortable, et il est en mesure de faire face à de nouvelles demandes substantielles. En outre, le Comité intérimaire a approuvé la proposition du Directeur général d'entamer des pourparlers avec des prêteurs potentiels. En bref, le Fonds pourrait disposer d'un volume de ressources qui devrait lui permettre de jouer un rôle direct plus actif dans le processus de recyclage.

21. Le Fonds espère évidemment que les pays auxquels il prêtera des montants relativement importants ou pour des périodes exceptionnellement longues seront disposés à remplir certaines conditions; il est en effet essentiel de préserver le caractère autorenouvelable des ressources du Fonds et de procéder à l'ajustement dans les meilleures conditions possibles. Un ajustement judicieux suppose l'application de politiques budgétaires et monétaires permettant d'éviter une consommation excessive par rapport aux ressources des pays et d'empêcher que ces ressources ne soient gaspillées ou mal gérées; il faut bien reconnaître que, lorsque la demande est stimulée par des mesures qui sont rapidement annulées par un accroissement des coûts, cette stimulation est vaine ou nocive du point de vue de la croissance, de la stabilité des prix et de la balance des paiements. En revanche, l'application de programmes d'ajustement judicieux, élaborés avec l'aide du Fonds, contribue généralement à accroître la solvabilité des pays emprunteurs et à encourager les entrées de capitaux privés.

22. Les concours du Fonds et ses programmes d'ajustement apparaissent donc comme des éléments indispensables à la promotion de l'investissement et à la croissance; mais ils ne sauraient apporter de solution globale, et ils devront être appuyés par l'engagement total des Etats Membres eux-mêmes, par l'accroissement de l'aide publique au développement, et par l'action des autres organisations internationales. Le financement de certains ajustements structurels à long terme, notamment dans le domaine énergétique, doit provenir des institutions qui octroient des prêts pour le développement, plutôt que des ressources remboursables du Fonds.

23. Les difficultés actuelles exigent lucidité, courage et coopération, mais tout n'est pas sombre dans ce tableau; la rareté croissante des ressources pétrolières pose un défi exaltant aux chercheurs, aux techniciens, aux financiers. Il y a là un énorme potentiel d'investissements et d'emplois; de même, les besoins considérables en investissements productifs des pays en développement ouvrent des perspectives sans limite à la croissance des échanges, si le recyclage des excédents pétroliers s'effectue à l'échelle voulue et si la communauté internationale surmonte les tentations de l'égoïsme et du protectionnisme.

24. M. ERNEMANN (Belgique), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, juge peu encourageante, lui

aussi la situation économique mondiale. Après la récession de 1974, le rythme de la croissance a été très modéré, et il s'est ralenti sensiblement depuis 1979. Le chômage atteint des niveaux élevés presque partout et parmi les 20 millions de chômeurs que comptent les pays de l'OCDE, ce sont les jeunes qui sont le plus durement frappés. Quant aux adaptations structurelles, elles ne se font pas sans difficultés, et les investissements demeurent insuffisants. Certes, la plupart des pays industriels ont pu rétablir leur équilibre extérieur en 1978 et 1979, mais il n'en a pas été de même pour la majorité des pays en développement.

25. C'est sur cette situation économique mondiale encore insuffisamment assainie que sont venues se greffer les récentes hausses du prix du pétrole : en moins de 12 mois, le prix moyen a augmenté de 135 p. 100. Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Communauté, réunis les 12 et 13 juin 1980, se sont déclarés vivement préoccupés par le renforcement de pressions inflationnistes qui menacent la stabilité et le développement des Etats membres de la Communauté; ils ont donc décidé qu'à court terme l'objectif majeur devait être de contenir l'inflation.

26. Si ce tableau est sombre, les perspectives le sont davantage; dans les pays industrialisés à économie de marché, la croissance économique réelle risque d'être nulle en 1980, et même si le taux d'inflation diminuait, le chômage a toutes chances d'augmenter. D'après l'OCDE, la hausse des prix du pétrole intervenue au cours des douze derniers mois signifie pour les pays industrialisés, en 1980, une perte de 2 p. 100 du revenu national brut, une forte pression inflationniste, un transfert de revenus vers les pays exportateurs de pétrole atteignant 150 milliards de dollars, un déficit de 75 milliards de dollars de la balance des paiements courants. Le revenu réel pourrait diminuer de 500 dollars par habitant dans ces pays.

27. Pour les pays en développement importateurs de pétrole, les répercussions de cette hausse de 135 p. 100 des prix du pétrole sont au moins aussi dramatiques : un transfert de revenus de 30 milliards de dollars environ vers les pays de l'OPEP et un déficit commercial de plus de 50 milliards de dollars. En revanche, les pays de l'OPEP bénéficieront d'un apport supplémentaire de 165 milliards de dollars de nature à créer en 1980, d'après le FMI, un excédent de balance des paiements de quelque 115 milliards de dollars.

28. Lors de leur réunion de juin 1980, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté ont estimé que les hausses récentes du prix du pétrole n'étaient pas justifiées par des considérations objectives et qu'en tout état de cause, la répartition de ces hausses affectait dangereusement la stabilité économique internationale. Certes, les conséquences pourraient en être atténuées par un recyclage rapide de ces excédents, mais cela impliquerait le concours du marché des capitaux privés et l'intervention des institutions financières internationales. C'est à long terme seulement que ces nouveaux déséquilibres pourront être corrigés par une stabilisation des termes de l'échange et des ajustements réels des économies des pays industrialisés. Il faudra aussi diversifier et développer les sources d'énergie existantes.

29. Ces hausses du prix du pétrole, et les tensions qu'elles engendrent, ont inévitablement des effets préoccupants sur les politiques de développement. La capacité de contribution directe des pays industrialisés au développement, qu'il s'agisse d'aide publique ou d'investissements privés directs, s'en trouve diminuée. On peut aussi se demander si les pays en développement non producteurs de pétrole pourront faire davantage appel au système bancaire international. Leur dette extérieure en devises pourrait alors atteindre 440 milliards de dollars en 1981, et son service représenterait plus de 25 p. 100 de leurs recettes d'exportation; c'est dire que pour la plupart d'entre eux la situation est grave et semée d'incertitudes. Il est donc clair qu'une meilleure organisation des rapports mondiaux est inévitable à terme. Aucun pays ne peut ignorer l'interdépendance croissante qui lie tous les Etats.

30. Cette recherche d'une meilleure organisation des relations économiques internationales a conduit la Communauté à aborder les travaux préparatoires des négociations globales dans un esprit constructif et réaliste; ces négociations, dont l'Assemblée générale devrait adopter l'ordre du jour, la procédure et le calendrier à sa onzième session extraordinaire, seront globales, c'est-à-dire qu'elles permettront une approche intégrée des problèmes. Leur perspective sera celle de l'intérêt mutuel, ce qui laisse espérer une participation active de toutes les parties : c'est là une occasion qui ne doit pas être perdue.

31. Pour avoir des chances de succès, la future négociation devrait se concentrer sur les éléments essentiels des relations Nord-Sud. La cinquième session du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement a montré quelles étaient les difficultés inhérentes à l'établissement d'un ordre du jour et à la définition des procédures; la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait permettre de prendre les décisions politiques qui s'imposent pour surmonter ces difficultés.

32. Les pays de la Communauté économique européenne étudieront avec attention les mesures d'urgence proposées par le Secrétaire général en faveur de certains pays en développement; ils apprécient les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU pour proposer une approche spécifique des problèmes qui seront examinés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

33. La recherche de solutions devant permettre à l'économie mondiale de sortir de la récession, qui a inspiré les travaux préparatoires des négociations globales, constitue aussi la toile de fond de la nouvelle stratégie internationale du développement. Certes, la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement vise essentiellement au développement accéléré des pays en développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste; mais les efforts déployés dans ce sens seraient plus efficaces s'ils se situaient dans le contexte d'une expansion économique stable. S'il est vrai que c'est aux pays en développement eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur développement et que c'est à eux de chercher à atteindre leurs objectifs en la matière en mobilisant leurs ressources propres, il n'en reste pas moins qu'une action efficace s'impose pour créer un environnement extérieur favo-

rable à leurs efforts; à cet égard, le lien entre les négociations globales et la stratégie est évident.

34. Les travaux préparatoires de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement se sont révélés extrêmement difficiles, car il a fallu rechercher une nouvelle approche des problèmes, et la première percée initiale a pu se faire seulement au début de 1980, lorsque la négociation a commencé sur des textes concrets : un travail immense a alors été réalisé en peu de temps. Il est permis d'espérer que la mise au point définitive du texte de la nouvelle stratégie, tel qu'il sera soumis à la session extraordinaire de l'Assemblée, aboutira bientôt. Au nom des membres de la Communauté, M. Ernemann tient à rendre hommage au Président du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement grâce auquel tant de progrès ont pu être réalisés si vite.

35. Tandis que se poursuivait la préparation des négociations globales et de la nouvelle stratégie internationale du développement, le dialogue Nord-Sud a fait des progrès significatifs. C'est ainsi que, le 1er janvier 1980, les négociations commerciales multilatérales ont produit leurs effets. Tant les pays en développement que les pays développés seront appelés à en tirer des avantages substantiels. Au mois de mai 1980, un accord a pu être atteint sur une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire. D'autre part, dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, l'Accord international de 1979 sur le caoutchouc naturel a été adopté. En avril 1980, la Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives s'est terminée par un succès. Il y a eu aussi le consensus réalisé, à la session tenue en mai 1980 par le Conseil du développement industriel sur le suivi de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à New Delhi. Le 27 juin 1980, se terminait la quatrième session de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, qui a abouti à l'adoption de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Ce nouvel instrument de coopération internationale, à la négociation duquel la Communauté économique européenne a pris une large part, constitue un pas décisif dans la voie d'une stabilisation des marchés des produits de base et répond à l'une des requêtes les plus insistantes des pays en développement. Le 26 juin 1980, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé par consensus une très importante décision — la décision 80/30 — relative à l'attribution des fonds et intitulée "Préparatifs du troisième cycle de programmation, 1982-86", en vertu de laquelle la part des ressources qui ira aux pays bénéficiaires les plus défavorisés est portée à 80 p. 100.

36. Le représentant de la Belgique évoque ensuite deux réalisations dont l'initiative revient à la Communauté économique européenne et dont les effets sont appréciables sur le plan économique international. La deuxième Convention de Lomé, qui est un accord de coopération et d'échanges entre la Communauté économique européenne et 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, s'inspire directement des besoins et des aspirations des pays du tiers monde qui y adhèrent. Dans le cadre de cette convention, la Communauté économique européenne, tout en soutenant les efforts de la communauté internationale en faveur des pays en développement, s'efforce notamment de tenir des engagements propres envers certains de ces pays, auxquels le passé lie plusieurs de ses membres. Cet accord lui paraît établir un modèle de relations entre pays industrialisés et pays en développement. La pierre angulaire de l'accord est le libre accès aux marchés de la Communauté pour les exportations des pays participants. L'expérience a prouvé cependant que ce libre accès ne suffit pas s'il ne s'accompagne pas d'une vigoureuse promotion commerciale. Cette lacune a été comblée dans la deuxième Convention de Lomé.

37. Par ailleurs, des améliorations assez substantielles ont été apportées au système de stabilisation des recettes d'exportation de ces mêmes pays, et un nouveau mécanisme est prévu pour aider certains d'entre eux, producteurs de produits miniers, qui seraient confrontés à des difficultés spécifiques. Dans le domaine de la coopération industrielle, une plus grande importance est accordée aux actions de formation industrielle, à l'établissement de petites et moyennes entreprises et à la transformation sur place de matières premières. Dans le cadre de la coopération financière et technique, les moyens financiers ont été sensiblement augmentés. L'originalité de cet accord réside dans le fait que les responsabilités de la mise en œuvre sont partagés et qu'il existe un dialogue permanent entre partenaires égaux. Les institutions prévues sont conçues de manière à stimuler ce dialogue à tous les niveaux.

38. Autre réalisation européenne notable, le système monétaire européen a résisté, pendant sa première année d'existence aux tempêtes alors que le yen s'est dévalué de 30 p. 100 par rapport au dollar, le dollar de 10 p. 100 par rapport à l'ECU (unité monétaire européenne) et que le cours de l'or a suivi une courbe erratique. Non seulement le système a survécu, mais encore il a bien fonctionné. Il assure à l'Europe un degré de stabilité monétaire appréciable en cette époque de perturbations internationales. Les travaux progressent en vue de développer le système en créant notamment un fonds monétaire européen. Ainsi, la communauté espère contribuer davantage encore à la stabilité monétaire mondiale à laquelle aspirent en particulier les pays en développement, qui sont souvent les plus durement touchés par les troubles monétaires internationaux.

39. Pour terminer, M. Ernemann souligne l'importance que les membres de la Communauté économique européenne continuent à donner à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Le Conseil économique et social est l'organe principal compétent pour les problèmes économiques et sociaux. Il devrait dès lors disposer des moyens adaptés à sa mission.

40. Le baron von WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) partage pleinement les vues exprimées par le représentant de la Belgique au nom de la Communauté économique européenne et, pour éviter les répétitions, il concentrera son intervention sur quelques questions qui sont particulièrement importantes pour son pays.

41. La récente Réunion au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des sept principaux pays industrialisés, qui s'est tenue à Venise les 22 et 23 juin 1980, a une fois de plus mis en évidence la gravité de la

situation économique actuelle. Le message de cette réunion est clair : les obstacles au développement économique et à la prospérité ne pourront être surmontés que si, compte tenu des intérêts de tous, les pays industrialisés du monde libre, les pays producteurs de pétrole et les pays en développement non producteurs de pétrole unissent leurs efforts. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, est décidée à assumer ses responsabilités. En tant que membre de la Communauté économique européenne, son action, telle qu'elle a été définie dans la Déclaration de la Réunion au sommet de Venise, se situera dans le cadre de la Communauté.

42. La situation des pays en développement est particulièrement préoccupante. Une action à l'échelle mondiale est nécessaire pour réduire leur dépendance croissante en matière alimentaire. La République fédérale d'Allemagne est disposée à aider les pays en développement à élaborer des stratégies à long terme pour accroître leur production alimentaire. Elle aidera et complétera les initiatives multilatérales pour améliorer les moyens de stockage et de distribution. Elle continuera aussi à fournir des denrées alimentaires. Toutefois, à plus long terme, l'aide alimentaire ne doit pas remplacer ou mettre en péril les efforts qui sont faits pour développer et améliorer les ressources agricoles endogènes des pays en développement.

43. La plupart des questions liées aux relations Nord-Sud intéressent le monde entier. L'énergie en est peut-être l'exemple le plus frappant, mais on peut en dire autant des problèmes monétaires, financiers et commerciaux, ou encore de l'industrialisation, de la science et de la technique, entre autres questions. Cette tendance constitue un fait notable en soi. Elle reflète l'interdépendance croissante d'un système économique mondial dynamique qui vise à intégrer de plus en plus étroitement tous ses partenaires. Elle complique évidemment la tâche des gouvernements, comme en témoignent les discussions préliminaires sur l'ordre du jour et les procédures des négociations globales. Il ne faut donc pas perdre patience si les prochaines négociations globales n'aboutissent pas à des solutions rapides; l'important est qu'elles débouchent sur des résultats véritablement globaux. La République fédérale d'Allemagne fera tout son possible pour trouver des solutions dans les délais fixés, mais des efforts soutenus de toutes les parties seront nécessaires.

44. On s'accorde de plus en plus à considérer que le problème de l'énergie est peut être la clef qui permettrait de résoudre ces grandes questions interdépendantes. La République fédérale d'Allemagne est aussi de cet avis, car elle pense que la stabilité de presque tous les pays dépend d'une solution satisfaisante du problème de l'énergie et qu'il serait bon de se concentrer sur cette question, puisque la montée en flèche des prix du pétrole est l'une des principales causes, sinon la principale, des difficultés économiques actuelles. Ce faisant, on pourrait étudier les différents aspects du problème énergétique, ce qui permettrait de clarifier les responsabilités de chacun.

45. Adapter l'économie aux augmentations constantes du prix de l'énergie constitue sans doute la tâche la plus importante mais aussi la plus difficile à réaliser. Aucun pays importateur de pétrole, y compris la République fédérale d'Allemagne, ne peut, à la longue, financer un déficit toujours croissant de la balance des paiements. Pour sa part, le représentant de la République fédérale d'Allemagne pense que la solution du problème énergétique est une question de vie ou de mort pour de nombreux pays en développement.

46. Dans beaucoup de ces pays, la situation alimentaire est encore loin d'être satisfaisante. Il est donc très important qu'ils augmentent leur production agricole. Pour cela, il leur faut améliorer l'irrigation et utiliser plus d'engrais et d'insecticides. Toutefois, pour produire ces facteurs de production et exploiter les machines agricoles nécessaires à l'accroissement de la production, ils ont besoin d'énergie, et en particulier de pétrole, à des prix abordables. Sans énergie, les programmes nationaux et internationaux en faveur de l'alimentation et de l'agriculture resteront probablement lettre morte.

47. L'un des aspects du processus d'ajustement est l'économie d'énergie. Pour pouvoir atteindre leurs objectifs de développement, les pays en développement doivent faire en sorte que leurs économies soient moins tributaires des importations de pétrole, même si leur consommation par habitant est encore assez faible et cela est impossible sans aide extérieure. Les pays développés ont un rôle important à jouer à cet égard, mais la participation de l'OPEP est également indispensable pour résoudre de façon satisfaisante trois principaux problèmes : les économies d'énergie, le développement de nouvelles sources d'énergie et la solution des problèmes de balance des paiements.

48. La mise au point de nouvelles sources d'énergie éventuellement renouvelables constituera un facteur essentiel du processus d'ajustement dans tous les pays. Il est certain que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables donnera une impulsion rigoureuse aux activités du système des Nations Unies dans ce secteur. Toutefois, aucune solution à long terme n'est concevable sans un apport continu et croissant du secteur privé, notamment sous forme d'investissements directs. Encore faut-il pouvoir offrir aux investisseurs privés des garanties suffisantes et un environnement économique stable et attrayant.

49. Le problème énergétique est donc peut-être la clef d'une adaptation réussie aux nouvelles structures économiques. Bien entendu, cette adaptation prendra du temps. Dans l'intervalle, les factures pétrolières des pays importateurs augmentent tous les mois, de même que le déficit de leur balance des paiements. L'année dernière, les pays de l'OCDE ont dû payer 50 milliards de dollars de plus qu'en 1978 pour leur pétrole. Cette année ils devront payer au moins 90 milliards de dollars de plus. Le déficit global de leurs comptes courants pour 1980 atteindra 50 milliards de dollars; celui de la République fédérale d'Allemagne sera probablement de l'ordre de 14 milliards de dollars. La situation est encore plus tragique dans les pays en développement non producteurs de pétrole, qui devront dépenser au moins 50 milliards de dollars pour leurs importations de pétrole cette année et qui auront un déficit d'au moins 80 milliards de dollars au total, au titre des paiements courants. Jusqu'à présent, les banques privées ont pu combler une grande partie de ce déficit mais les dettes des pays en développement s'élèvent actuellement à près de 400 milliards de dollars

et il n'est pas certain que les milieux bancaires internationaux continuent à élargir leurs opérations internationales autant que par le passé.

50. Tout le monde reconnaît à présent l'importance du processus de recyclage. Le FMI et la Banque mondiale (BIRD) devront sans aucun doute jouer un rôle plus important dans ce processus. A cet égard, il convient de se féliciter du travail entrepris dans ces deux institutions, en particulier par le Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement).

51. Cependant, c'est surtout à l'OPEP qu'il incombe de jouer un rôle plus grand. Pour le moment, les pays de l'OPEP ont eu tendance à réduire leurs risques en investissant la plupart de leurs excédents dans un petit nombre de pays développés. Il est temps que les pays de l'OPEP s'engagent davantage et beaucoup plus directement, soit par des contributions aux institutions internationales de financement soit en octroyant directement des crédits ou des dons à des pays en développement non producteurs de pétrole. De cette manière, les pays de l'OPEP pourraient vraiment aider à surmonter les difficultés monétaires et financières actuelles et à résoudre le problème de la fourniture de ressources supplémentaires aux pays en développement.

52. Il est évident qu'à long terme les excédents actuels des pays de l'OPEP ou les déficits des pays non producteurs de pétrole ne pourront être réduits que si ces derniers importent moins de pétrole et augmentent leurs exportations. Il est également indispensable que les pays de l'OCDE ouvrent beaucoup plus largement leurs marchés aux exportations des pays en développement. La République fédérale d'Allemagne juge très important de renforcer les relations commerciales avec les pays en développement afin d'accroître leurs recettes d'exportation. Les pays de l'OCDE en particulier doivent continuer à résister à la poussée du protectionnisme et éviter de prendre des mesures restrictives afin que les économies des pays en développement parviennent à s'adapter.

53. Commentant ensuite le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international, connue sous le nom de Commission Brandt, le représentant de la République fédérale d'Allemagne constate que ce rapport a été en général bien accueilli : un grand nombre des propositions qu'il contient sont déjà mises en œuvre, d'autres sont examinées avec attention, mais quelques-unes sont difficilement acceptables pour la République fédérale d'Allemagne.

54. L'objectif de 0,7 p. 100 pour l'aide publique au développement est sans doute trop ambitieux pour être atteint d'ici à 1985. Néanmoins, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne envisage d'accroître son aide au développement à un rythme deux fois plus élevé que celui des dépenses budgétaires au cours des quatre prochaines années. De plus, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'efforcera d'atteindre encore, comme il l'a fait souvent ces dernières années, l'objectif de 1 p. 100 du PNB pour les transferts de capitaux publics et privés aux pays en développement. Cependant, les difficultés actuelles, faible croissance, chômage élevé, inflation et déficits du budget et de la balance des paiements, ne sont pas particulièrement favorables à une augmentation des efforts dans le domaine de la coopération du développement et, malheureusement, ces problèmes ne sont pas près de disparaître.

55. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a été frappé de constater que, dans le dialogue Nord-Sud, on accorde très peu d'attention au rôle des pays socialistes. Or, ces pays devraient participer beaucoup plus activement à la solution des problèmes globaux auxquels la communauté internationale doit faire face et il ne semble pas juste que la République fédérale d'Allemagne fournisse à elle seule deux fois plus d'aide publique au développement que l'ensemble des pays du CAEM. Depuis peu, la Chine, pays le plus peuplé du monde, est devenue membre du FMI et de la Banque mondiale. Cette association devrait être profitable à la Chine aussi bien qu'au reste du monde. Son expérience peut être utile à d'autres, par exemple dans le domaine de la production agricole, de l'industrialisation et de la régulation des mouvements de la population. Bien que son revenu par habitant soit encore faible, elle fournit une assistance financière et technique importante à d'autres pays en développement.

56. Mme BOSKEY (Banque mondiale) rappelle qu'à la session extraordinaire qu'elle tiendra prochainement l'Assemblée générale doit adopter une stratégie internationale du développement pour les années 80 et donner le coup d'envoi des négociations globales sur certaines des grandes questions abordées à cette occasion. Parmi ces questions, plusieurs concernent les activités de la Banque mondiale, institution internationale finançant des projets de développement dans de multiples secteurs. La Banque est prête à fournir des conseillers techniques, à donner son avis sur les questions relevant de sa compétence et à partager les fruits de son expérience. Elle soumettra en outre à l'Assemblée générale à sa session extraordinaire, son rapport de 1980 sur le développement dans le monde dans lequel elle présentera les perspectives économiques que la Banque voit se dégager pour la décennie à venir, en s'attachant plus particulièrement au développement humain, à la pauvreté, aux flux de capitaux, aux échanges et à l'énergie.

57. La question la plus préoccupante est peut-être celle de la situation et des perspectives économiques des pays du tiers monde. Les défis à relever ne sont que trop connus. La pauvreté persiste, puisque dans sa forme absolue elle compte environ 800 millions de victimes. Selon la politique adoptée en matière de flux de capitaux, de production et d'économie d'énergie, de croissance et de structure des échanges, et de gestion économique dans les pays en développement, ce chiffre pourrait diminuer légèrement pendant la décennie; mais il pourrait aussi augmenter si l'on n'agit pas dans le sens voulu. Si les pays — tant développés qu'en développement — adoptaient des mesures héroïques, mais néanmoins réalisables, un coup sérieux pourrait être porté à ce fléau.

58. Les populations continuent de s'accroître, puisque, selon les projections de la Banque mondiale celle des pays en développement passera de 3 à 4,1 milliards d'hommes d'ici à l'an 2000. Le phénomène

d'urbanisation va se poursuivre à un rythme rapide. Il y a trente ans, on ne comptait que 6 villes de 5 millions d'habitants ou plus; aujourd'hui il y en a 26; d'ici à la fin du siècle, une soixantaine auront dépassé cette taille, dont 45 dans les pays en développement. Le nombre de citadins a doublé de 1950 à 1980, et en l'an 2000 moins de la moitié de la population mondiale vivra dans les zones rurales.

59. Malgré le succès impressionnant que connaît la production agricole de régions telles que l'Inde ou d'autres zones de l'Asie de l'Est, la situation alimentaire se dégrade en Afrique au sud du Sahara.

60. L'escalade des prix de l'énergie va se poursuivre. Ce n'est plus de 30 mais de 65 milliards de dollars que les pays en développement importateurs de pétrole auraient besoin en 1980 pour financer le volume net de pétrole qu'ils ont importé en 1978, uniquement comme source d'énergie. Le déficit des transactions courantes de ces pays dépassera cette année 60 milliards de dollars, contre 28 il y a seulement deux ans.

61. Contraints de s'adapter à cette hausse des prix de l'énergie et au déséquilibre de leurs balances des paiements, les pays en développement verront leur croissance ralentir pendant la première moitié de la décennie. Si l'on peut s'attendre à une légère reprise au cours de la deuxième moitié, celle-ci dépendra de façon cruciale de la politique intérieure qu'ils adopteront.

62. Les perspectives des pays industrialisés ne sont guère plus favorables : l'année dernière, les projections de la Banque établissaient leur taux de croissance annuel pour la décennie à 4,2 p. 100. Aujourd'hui, du fait du ralentissement de l'activité économique des pays de l'OCDE, dont le renchérissement du pétrole est en grande partie responsable, la Banque prévoit, pour la première moitié de la décennie, une croissance relativement faible de 2,5 à 3 p. 100 qui s'accélérera de 3 à 3,5 p. 100 pendant la seconde moitié.

63. La crise du milieu de la dernière décennie, malgré sa gravité, avait été de courte durée. Mais les facteurs déjà mentionnés, s'ajoutant aux contraintes qui pèsent sur les opérations de prêt des banques commerciales en faveur des pays en développement, amènent inévitablement à la conclusion que les choses aujourd'hui sont bien différentes et qu'un redéploiement fondamental et durable des structures s'impose, qui exigera tout un ajustement à long terme. Les pays en développement à faible revenu devront donner priorité aux investissements qui les aideront à devenir moins tributaires de leurs importations alimentaires et énergétiques, tandis que les pays à revenu moyen devront réorienter leurs investissements en faveur de l'exportation; dans les deux groupes de pays, une amélioration du taux d'épargne sera nécessaire. Les pays industrialisés auront à redoubler d'efforts pour juguler l'inflation, réaliser des économies d'énergie, mettre au point des sources d'énergie de remplacement et adopter des attitudes moins protectionnistes. Enfin, il faut espérer que les pays de l'OPEP augmenteront le volume des ressources qu'ils mettent à la disposition de la communauté internationale par le canal de l'investissement et de l'aide.

64. Les ajustements nécessaires, déjà difficilement réalisables dans des circonstances idéales, doivent être effectués à un moment où les perspectives de l'assistance financière extérieure sont loin d'être encourageantes, surtout pour les pays très pauvres dont les besoins sont les plus grands. Les difficultés économiques intérieures des pays industrialisés les ont amenés à adopter une politique d'austérité qui limite les possibilités de libéralisation des échanges. Il est à la fois significatif et décevant de constater que l'aide publique au développement fournie par les pays du CAD se maintient, depuis trop d'années déjà, bien en dessous de l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Seuls quatre pays membres du CAD ont déjà atteint ce pourcentage et même si la plupart des pays membres du Comité se sont engagés à consacrer à l'aide une part plus importante de leur PNB, tous ne se sont pas fixé de délai pour parvenir au but. Quant aux pays arabes de l'OPEP, s'ils apportent aux pays en développement un soutien sensiblement supérieur à l'objectif fixé par les Nations Unies, leur aide a aussi accusé un déclin en valeur constante. Par contraste, le total des dépenses militaires dans le monde est estimé à plus de 450 milliards de dollars par an, ce qui constitue manifestement une affectation irrationnelle des ressources disponibles.

65. Plus préoccupante encore est la répartition déséquilibrée de l'aide publique au développement, puisque les pays les plus pauvres ne reçoivent que 0,13 p. 100 du PNB des pays riches, soit moins de la moitié de l'aide publique au développement totale. Les perspectives d'accroissement du volume global de l'aide à des conditions libérales étant ce qu'elles sont, il est impératif de procéder à une redistribution en faveur des pays démunis.

66. Consciente de la transition douloureuse qui attend bon nombre de ses pays membres, la Banque vient d'ajouter à ses activités un nouveau type d'opération consistant à accorder des fonds pour l'exécution de programmes d'ajustement pluriannuels, une fois que la Banque et l'emprunteur se sont entendus sur les aménagements de structure à apporter au pays et sur les mesures à adopter pour ramener le déficit des opérations courantes à des proportions plus raisonnables. Trois prêts de ce type sont déjà allés au Kenya, à la Turquie et à la Bolivie et cette aide hors projet devrait sous peu représenter de 8 à 10 p. 100 des concours financiers de la Banque.

67. La capacité de prêt de la Banque va être sensiblement renforcée puisque ses pays membres ont décidé de doubler le capital de la Banque en ajoutant 40 milliards de dollars aux 34 milliards déjà autorisés et de procéder à une reconstitution des ressources de l'IDA portant sur 12 milliards de dollars. Toutefois, ni l'accord relatif à l'augmentation du capital de la Banque ni celui qui intéresse la reconstitution des ressources de l'IDA n'ont encore obtenu toutes les ratifications voulues, ce qui est particulièrement préoccupant dans le cas de l'IDA dont le pouvoir d'engagement au titre de la cinquième reconstitution de ses ressources est devenu caduc le 30 juin 1980. Il ne faut pas oublier non plus que la valeur réelle des augmentations ainsi annoncées sera érodée par une inflation qui va être plus forte qu'il n'était prévu lors des négociations.

68. L'action proprement dite de la Banque évolue : consciente de l'importance qui s'attache à la valorisation des ressources humaines, sachant que l'investissement dans le capital humain, dont le taux de rentabilité économique est parfois supérieur à celui de l'investissement physique, est un facteur de croissance, la Banque accorde désormais un rang de priorité plus élevé au développement humain dans ses opérations de financement et d'assistance technique. Initialement axés sur des projets d'infrastructure, ses prêts s'orientent désormais vers des interventions visant à réaliser le double objectif de croissance et d'équité et à assurer aux pauvres des villes et des campagnes du tiers monde l'accès aux services sociaux de base : enseignement fondamental, soins de santé primaires, eau potable. C'est ainsi que la Banque compte allouer au secteur de l'éducation et de la formation, au cours des cinq prochaines années, 900 millions de dollars en moyenne par an, ce qui fera passer la part de ce secteur d'ici à 1983 à 8 p. 100 du volume total de ses prêts.

69. La Banque mène également des activités nouvelles dans le secteur de l'énergie. Les Administrateurs de la Banque ont approuvé en 1979 un programme accéléré prévoyant l'octroi de fonds pour des activités de prospection ou de mise en valeur des ressources pétrolières et, depuis 1977, 22 projets pétroliers ont été ainsi financés dans 20 pays en développement. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, la Banque a examiné le secteur énergétique d'une vingtaine de pays en développement importateurs de pétrole pour identifier les questions politiques à régler et les mesures à prendre en priorité. Le montant annuel des prêts accordés pour des projets concernant le pétrole et le gaz devrait atteindre 1,2 milliard de dollars d'ici à 1983. Un groupe de travail a été chargé d'étudier le rôle que la Banque pourrait jouer dans la mise en valeur des ressources énergétiques renouvelables, et la Banque compte participer activement à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prévue pour 1981. Par ailleurs, on sait que la Commission Brandt a recommandé d'augmenter sensiblement le montant des ressources accordées aux organismes internationaux de financement pour l'exploration et la mise en valeur de diverses sources d'énergie, y compris les énergies renouvelables.

70. D'une manière générale, il serait bon de prendre en considération, aux fins de l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et dans les négociations globales, les recommandations de la Commission Brandt qui sont extrêmement stimulantes et qui ont ceci de remarquable qu'elles ont fait l'unanimité des 18 membres de la Commission, lesquels étaient pourtant originaires de 17 pays répartis sur les cinq continents et représentant l'éventail de toutes les philosophies politiques.

71. Réaliste par principe, la Banque tient à prendre acte de la situation actuelle qui est fort peu encourageante et ne formulera ni n'adoptera d'objectifs de croissance économique et sectorielle pour la décennie qu'en pleine connaissance de cause. Mais le réalisme ne lui fait pas pour autant perdre confiance : la communauté internationale et chaque pays en particulier sauront prendre les mesures qu'exigent la poursuite du progrès économique et l'atténuation d'une misère que la communauté internationale ne peut ni ne doit tolérer.

72. M. GRANT (Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que le FISE, en tant qu'organisation qui jouit d'une réputation inégalée et de l'appui solide des gouvernements, se développe et se transforme, et que pour pouvoir continuer à intensifier son action il lui faut, pour ainsi dire, changer de vitesse. Trois faits récents, en particulier, montrent que les besoins auxquels le FISE est censé répondre changent de caractère.

73. En premier lieu, la collectivité mondiale, dans la perspective du développement, se préoccupe désormais, non plus seulement de croissance économique, mais de l'amélioration plus rapide de la situation des individus, en particulier des enfants; c'est ainsi qu'en 1976 l'Assemblée générale a approuvé la méthode des services de base pratiquée par le FISE, que l'OIT et la Banque mondiale aient donné pour finalité au processus de développement d'éliminer d'ici à l'an 2000 la pauvreté absolue sous tous ses aspects les plus aigus et que, depuis la Conférence internationale sur les soins de santé primaire tenue à Alma Ata en 1978, les organes directeurs du FISE et de l'OMS veulent qu'en l'an 2000 le niveau de santé soit partout tel que tous les peuples du monde puissent mener une existence productive. Ces nouveaux objectifs exigent un progrès considérablement plus rapide dans les pays à revenu faible et à revenu moyen et dans les couches les plus défavorisées de leur population. C'est ainsi que la baisse des taux de mortalité infantile devra, au cours des 20 prochaines années, être deux à trois fois plus rapide qu'elle n'a été pendant les 20 années écoulées. Fort heureusement, on sait d'après l'expérience de certains pays à faible revenu, comme Sri Lanka, que de tels progrès sont réalisables et que, sur 20 ans, l'investissement consacré au développement humain dans l'enseignement du premier degré, par exemple, atteint parfois des taux de rendement de plus de 20 p. 100. Il faut que le FISE, qui est particulièrement bien placé pour mener une action dans ce domaine, accroisse encore ses compétences et intensifie ce type d'intervention.

74. En deuxième lieu, il faut bien voir que les ressources du FISE sont extrêmement limitées au regard des besoins et aussi par rapport aux ressources disponibles auprès d'autres sources. Le FISE s'emploie donc depuis quelques années à favoriser l'effort collectif au niveau de la famille et de la communauté, que ce soit par l'organisation de services sanitaires de base ou l'amélioration de l'agriculture de subsistance, car c'est là la seule méthode par laquelle on peut espérer, dans les pays les plus démunis, arriver d'ici à l'an 2000 à répondre aux besoins essentiels et assurer à tous la santé. Fort heureusement, la Banque mondiale et, à sa suite, les banques régionales de développement, consacrent désormais des ressources plus importantes à ce type d'action, c'est-à-dire à des programmes d'alimentation en eau, d'éducation, et aussi des programmes de santé. Ces nouvelles formes d'aide adoptées tant par la Banque mondiale que par l'OMS, la FAO ou l'UNESCO imposent aussi au FISE de modifier ses méthodes de travail : elles lui permettent notamment de faire valoir auprès de ces institutions internationales et des organismes d'aide bilaté-

rale l'avantage comparatif qui lui est propre et qui est de disposer d'un très grand nombre d'agents sur le terrain, dans les pays en développement eux-mêmes, qui sont rompus au travail d'organisation communautaire intersectoriel et qui comprennent particulièrement bien les communautés à faible revenu et le contexte social dans lequel celles-ci vivent. Le FISE peut donc compléter de plus en plus utilement l'action des autres institutions.

75. En troisième lieu, le rôle du FISE se modifie aussi sous l'effet des responsabilités qui lui ont été assignées par l'Assemblée générale dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant et de la fonction d'animateur qui lui a été dévolue tant pour les actions entreprises pendant l'Année elle-même que pour les suites à leur donner.

76. Ces trois constatations font mieux comprendre que le FISE est chargé de trois missions distinctes, encore qu'elles soient complémentaires et liées l'une à l'autre, sur le plan conceptuel et fonctionnel.

77. La première mission, qui est du reste celle qui lui a été assignée quand le FISE a été créé pour secourir l'enfance essentiellement dans les pays industrialisés dévastés par la seconde guerre mondiale, consiste à mener des opérations de secours d'urgence en temps de crise, comme il le fait aujourd'hui en Asie ou en Afrique. A partir de cette mission initiale le FISE en a assumé une deuxième, en s'intéressant de plus en plus aux solutions qu'appellent les crises "silencieuses" dues à la misère et au sous-développement qui ont régulièrement tué 15 millions d'enfants de moins de cinq ans par an dans les pays en développement. C'est là ce qui a incité le FISE à pratiquer systématiquement sa méthode des services de base visant à faire participer le plus possible la communauté à la mise en place de ces services, qu'il s'agisse de l'enseignement du premier degré, des soins de santé primaires, de l'adduction d'eau en zone rurale. Sans doute le FISE n'a-t-il pas à se consacrer exclusivement à la survie des enfants mais il ne fait pas de doute que c'est à des programmes relevant de cette finalité qu'il doit réserver en priorité ses ressources.

78. Enfin, le FISE a pour troisième mission de se faire l'avocat de l'enfance. L'Année internationale de l'enfant a fait mieux prendre conscience du fait qu'un grand nombre de problèmes liés à l'enfance sont communs aux pays en développement et aux pays industrialisés. La conclusion unanime a été que le FISE devrait se charger de faire connaître les besoins et les problèmes qui, pour l'enfance, ont un caractère transnational et d'indiquer quels moyens d'action et quels programmes il serait utile d'adopter compte tenu de l'expérience acquise dans les différents contextes socio-culturels, politiques et économiques. Le FISE, en l'occurrence, occupe une place privilégiée dans le système des Nations Unies dans la mesure où ses agents travaillent au niveau même de la communauté, par l'intermédiaire notamment des comités nationaux pour le FISE. Ce contact de personne à personne représente un autre avantage comparatif qu'il convient de renforcer systématiquement. Le Conseil d'administration du FISE, à sa session de mai 1980, a, pour l'essentiel, souscrit à l'idée qu'il y avait bien lieu de donner un coup d'accélérateur et d'apporter au FISE les aménagements de structure voulus, du point de vue de son personnel, de ses ressources et de ses programmes, pour qu'il puisse remplir comme il convient ses trois missions.

79. Pour conclure, le Directeur exécutif du FISE rend compte du déroulement de l'opération d'urgence menée sous la direction du Fonds au Kampuchea. La catastrophe redoutée à la fin de 1979 a pu être évitée mais risque de se produire à l'été de 1980 sauf si l'on peut compter sur le maintien de très importants concours financiers extérieurs, si ces secours parviennent effectivement au Kampuchea et enfin si ces secours sont bien distribués à l'intérieur du pays. Pour le moment, les deux premières conditions sont remplies pour l'essentiel, mais la troisième l'est de façon beaucoup moins satisfaisante, car la distribution s'effectue dans des conditions particulièrement difficiles avec l'arrivée de la mousson et les nouveaux troubles graves qui se sont produits à la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande. Le surcroît d'aide financière qu'il a été décidé d'accorder lors de la Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, qui s'est tenue à Genève les 26 et 27 mai 1980, permet notamment à la mission conjointe du FISE et du CICR d'envoyer au Kampuchea 300 nouveaux camions.

80. Le Directeur général du FISE espère vivement que le Conseil économique et social, quand il aura examiné le rapport du Conseil d'administration (E/1980/41), appuiera dans son ensemble l'action menée par le FISE et en particulier la triple mission qu'il assume.

La séance est levée à 13 heures.

26e séance

Vendredi 4 juillet 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.26

Hommage à la mémoire de M. Abdel Hamid Sharaf premier ministre de Jordanie

Sur l'invitation du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Abdel Hamid Sharaf, premier ministre de Jordanie.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. BI Jilong (Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement) exprime l'espoir que les discussions en cours sur le nouvel ordre économique international mettront en relief l'importance de la coopération technique, aspect essentiel de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Département de la coopération technique pour le développement, qui est au deuxième rang des agents d'exécution du PNUD, sait d'expérience que les ressources consacrées actuellement à la coopération technique sont insuffisantes.

2. Les activités et la politique du Département sont décrites en détail dans des documents qui ont été soumis récemment au Conseil d'administration du PNUD[1], ainsi que dans le rapport du Conseil d'administration (E/1980/42), dont le Conseil sera saisi à l'occasion de l'examen du point 5 de son ordre du jour (Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement).

3. La réorganisation récente du Département a eu pour objectif d'améliorer la quantité et la qualité de ses activités de coopération technique, tout en conservant suffisamment de souplesse pour favoriser l'application des nouvelles dimensions de la coopération selon les directives contenues dans la résolution 3405 (XXX) de l'Assemblée générale, y compris l'encouragement à l'autonomie par la coopération technique entre pays en développement. Bien qu'assujetti à des contraintes financières et administratives, le Département a utilisé les ressources dont il dispose dans le cadre du budget ordinaire pour faire œuvre de pionnier en matière d'application des principes de la coopération technique entre pays en développement aux pays les moins avancés. Ce processus a été facilité par le recours à du personnel qualifié national dans les différents pays et régions. C'est ainsi qu'en 1979 il a été fréquemment fait appel, sur le continent américain, aux services de consultants locaux. La gestion de plusieurs projets bénéficiant de l'assistance du Département est assurée par des coordonnateurs locaux. Néanmoins, la politique des Nations Unies en matière de personnel qui consiste à ne pas engager pour servir dans un pays donné des ressortissants de ce pays ne facilite pas l'application des dispositions de la résolution 3405 (XXX) de l'Assemblée générale sur le recours accru au personnel local.

4. Pour l'examen du point 5 de son ordre du jour, le Conseil sera aussi saisi du rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies (A/35/224), à l'élaboration duquel le Département a participé. Ce rapport renferme une analyse équilibrée des principales questions de politique générale, l'accent étant mis en particulier sur la nécessité de disposer de ressources prévisibles et régulières. Ce point revêt une importance particulière pour le Département, puisque aussi bien le PNUD lui fournit 65 p. 100 de ses ressources et que des fluctuations dans les disponibilités perturbent l'exécution des activités de coopération technique.

5. Le rapport en question traite par ailleurs d'un certain nombre d'autres sujets qui présentent un intérêt pour le Département, dont les activités de préinvestissement. Le Département a soumis au Conseil d'administration du PNUD, à sa vingt-septième session, des propositions tendant à renverser la tendance au fléchissement du rôle du préinvestissement et à lui permettre ainsi d'être pleinement associé aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour intensifier la mobilisation des investissements en faveur des projets de développement.

6. Un des principes fondamentaux de la coopération technique est qu'elle est fournie aux gouvernements sur leur demande; mais ces derniers doivent être tenus informés des modifications apportées aux stratégies internationales et être incités à les mettre en œuvre. Ce processus requiert généralement des ressources additionnelles.

7. Selon le Département, l'affectation à la coopération technique de ressources prélevées sur le budget ordinaire est à la fois une question de principe et une nécessité. Elle témoigne de l'engagement des Etats Membres de l'ONU de favoriser le développement économique et social des pays les moins avancés et d'autres pays en développement. Par ailleurs, bien que les ressources affectées à la coopération technique se soient élevées seulement à 6,4 millions de dollars en 1979, le programme ordinaire constitue un élément sans pareil des activités du Département, qui lui assure la souplesse nécessaire pour donner suite aux décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et répondre aux demandes gouvernementales en matière de services consultatifs, de formation et d'exécution de projets qui ne sont pas susceptibles d'être financés par d'autres sources. Tout est fait pour améliorer l'efficacité du programme.

8. Comme le Conseil le constatera d'après le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale

[1] DP/RP/21 et Add.1 et DP/RP/22.

(E/1980/72), le Département a continué de renforcer sa collaboration avec les commissions régionales, et l'élaboration d'un cadre de coopération a beaucoup progressé en 1979. Les projets régionaux et sous-régionaux pour lesquels le Département assume le rôle d'agent d'exécution sont rapidement décentralisés, conformément à des calendriers convenus et seul un petit nombre d'entre eux, avec l'accord de toutes les parties intéressées, continue de relever du Département. Le Département a prélevé des fonds au titre de son programme ordinaire pour financer les services d'un conseiller régional auprès de chaque commission, dans le secteur de son choix, consolidant par là son appui à la coopération technique. Il a également aidé à renforcer d'autres secteurs dans les commissions, par exemple les services administratifs et financiers de la CEE. La décentralisation des dépenses d'appui suit automatiquement celle des projets. Néanmoins, le Département doit continuer de disposer des ressources nécessaires pour appuyer les projets qu'il continue d'exécuter.

9. Dans la perspective du rôle actif qu'il entend jouer dans l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, le Département a soumis au PNUD plusieurs propositions concernant des projets destinés à renforcer les moyens scientifiques et techniques propres des pays en développement, qui seraient financés par le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Il a par ailleurs pris une part active à la récente réunion de l'Equipe spéciale du CAC sur les objectifs de développement à long terme entièrement consacrée aux questions d'énergie et il est tout disposé à participer aux activités futures de l'Equipe spéciale dans ce domaine.

10. Le Département est prêt à aider les pays en développement, au moyen de la coopération technique à traduire dans les faits leurs objectifs, dans le cadre de l'effort commun déployé en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international pour un monde interdépendant.

11. M. IONESCU (Roumanie) dit que la délégation roumaine s'associe aux appels lancés pour que les problèmes du monde complexe et interdépendant qui est le nôtre soient résolus par la raison et la volonté politique. La délégation roumaine partage aussi pleinement les préoccupations à l'égard du maintien d'une situation de crise dans l'économie mondiale et les relations économiques internationales, ce qui a pour effet de perpétuer le sous-développement et de creuser l'écart économique et social entre les pays développés et les pays en développement. Selon un rapport récent de la Banque mondiale, cet écart a pratiquement doublé au cours du dernier quart de siècle. Il ne faut pas oublier aussi que les 20 milliards de dollars accordés chaque année au titre de l'assistance économique ne représentent qu'un infirme pourcentage des fonds consacrés aux armements, qui sont supérieurs à 500 milliards de dollars.

12. C'est un fait incontestable que le système actuel s'est révélé incapable de protéger les intérêts des pays en développement aussi bien que des pays développés. De la reconnaissance de ce fait lors de discussions internationales récentes se dégage une base objective pour les négociations entre les deux groupes. L'instauration d'un nouvel ordre économique international a une importance capitale étant donné que l'inéquité du système actuel est un facteur de tension et de confrontation internationales. Les organismes des Nations Unies sont à même de mobiliser la volonté politique de tous les Etats afin de contribuer à l'effort commun. L'action internationale doit partir de la nécessité d'effectuer des changements de structure dans les relations économiques internationales afin de les asseoir sur des principes nouveaux, démocratiques, et d'accorder une place centrale aux problèmes des pays en développement.

13. La Roumanie attache donc une importance particulière à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale; le Président de la Roumanie a lui-même estimé qu'elle offrirait une chance que tous les peuples, qu'ils soient pauvres ou riches, doivent saisir. La onzième session extraordinaire doit déboucher sur des engagements politiques clairs de la part de tous les Etats pour que les négociations globales concernant le nouvel ordre économique international et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui n'ont pas encore permis d'obtenir les résultats souhaités, se concluent par un accord sur des mesures concrètes.

14. Les organismes économiques des Nations Unies doivent tirer plus utilement parti de leurs moyens politiques et matériels considérables et s'affirmer davantage comme des instances de négociations effectives où les intérêts légitimes de tous les pays soient pris en considérant dans des conditions de parfaite égalité. La communauté internationale ne doit pas se contenter de prendre note de la gravité de la situation économique et sociale et de réagir après coup. L'unité d'action de l'ensemble des organismes des Nations Unies, sous les auspices du Conseil, doit permettre de parvenir à un accord réel dans les domaines abordés par les grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues récemment.

15. En ce qui concerne le commerce international, les efforts doivent être poursuivis afin de parvenir à des engagements clairs, de la part des pays développés, en vue de combattre les tendances protectionnistes, d'augmenter la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits manufacturés et de faciliter les restructurations nécessaires au libre accès des exportations des pays en développement sur les marchés mondiaux.

16. La coopération économique entre pays en développement et leurs propres efforts peuvent faire beaucoup. En même temps, les pays développés doivent appuyer ces efforts par l'augmentation de leur assistance financière et technique, l'octroi d'un traitement commercial préférentiel, ainsi que par une division internationale du travail plus équitable et rationnelle. A ce sujet, l'utilisation des fonds qu'il est possible d'obtenir par la réduction des dépenses militaires mérite toute l'attention.

17. Dans les domaines du développement industriel et de l'application de la science et de la technologie du développement, il faut s'attacher à convenir de solutions pour la mise en œuvre des plans d'action formulés par la troisième Conférence générale de l'ONUDI et par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

18. Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation mondiale, le plan d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et les recommandations du Conseil mondial de l'alimentation à sa récente sixième session ministérielle ont mis au premier plan la nécessité d'accroître et de diversifier la production agricole, de mettre en place un système propre à assurer la sécurité alimentaire mondiale, d'accélérer la conclusion d'accords sur les produits de base en premier lieu pour les céréales et de poursuivre le processus de libéralisation du commerce des produits agro-alimentaires.

19. Le Conseil doit être réceptif aux propositions portant sur de nouveaux domaines de coopération internationale, comme celui de l'énergie. En même temps, le Conseil doit tirer davantage parti de l'expérience qu'il a acquise au fil des ans en tant que laboratoire d'idées et initiatives d'une grande portée. Dans l'analyse des tendances actuelles et futures, le Conseil pourrait tirer utilement parti des compétences des organisations non gouvernementales dont certaines sont qualifiées pour préparer des études.

20. Au cours des années 80 on assistera à des applications massives de deux grands courants de la révolution technologique et scientifique. Le premier est celui des ordinateurs, des microprocesseurs et de l'intelligence articifielle, le second celui de la biologie cellulaire et de l'ingénierie génétique. Le premier transformera les méthodes de gestion, de décision et de communication alors que le second ouvre des perspectives considérables pour l'énergie, l'industrie et l'alimentation. Nombre d'activités actuelles en deviendront de ce fait désuètes et dépourvues de sens. Ces deux courants méritent certainement d'être examinés en détail et appellent une étude portant sur les actions conjointes des institutions spécialisées des Nations Unies.

21. Une part importante des travaux du Conseil économique et social consiste à concevoir le développement économique en étroite interdépendance avec le développement social. Au cours de la dernière décennie, on a accordé beaucoup d'attention à l'éducation et à la formation de la main-d'œuvre, au rôle des femmes et de la jeunesse dans le processus du développement et aux questions démographiques, mais on est encore loin d'avoir intégré les deux grands aspects du développement dans les activités et les programmes des diverses organisations. Il faut des efforts nouveaux pour maintenir le facteur humain au centre des préoccupations du Conseil. La Roumanie, Etat socialiste et pays en développement, contribuera activement à la réalisation de ces aspirations qui sont vitales pour tous les pays.

22. M. MORSE (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) attribue, du moins en partie, l'état actuel d'incertitude économique mondiale aux disparités que des engagements plus fermes en faveur du développement et de la coopération internationale auraient pu atténuer. Il est maintenant à craindre que les erreurs passées soient aggravées si les pays tentent de se protéger des perturbations économiques externes et donnent la priorité aux objectifs nationaux sur la coopération internationale. Il ne faut pas permettre que cela se produise. La communauté internationale possède maintenant, dans une grande mesure, la capacité institutionnelle de s'attaquer efficacement à ses problèmes. Par contre, on attend toujours que se manifeste une volonté plus grande de répondre aux besoins pressants de centaines de millions d'êtres humains.

23. Abordant le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les questions d'orientation générale (A/35/224), M. Morse fait observer que les problèmes étudiés dans ce document sont, en gros, ceux auxquels le PNUD est confronté dans ses activités opérationnelles quotidiennes. En regroupant en une seule analyse les diverses activités opérationnelles du système des Nations Unies, le rapport démontre combien sont grandes les possibilités d'une conception intégrée du développement, souhaitée par les gouvernements représentés au Conseil, et objectif fondamental de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. Il n'est pas facile d'assurer une pleine concordance des activités dans un système diversifié.

24. Les dix dernières années ont été marquées par une prolifération de fonds et de programmes distincts pour le développement, sans liens avec le PNUD, pour faire face aux besoins spéciaux au fur et à mesure de leur apparition. Trop souvent toutefois les ressources supplémentaires attendues pour le développement ne se sont pas matérialisées, alors que la bureaucratie et les frais généraux supplémentaires n'ont été que trop manifestes. Ce processus s'est fait au détriment des ressources mises à la disposition du PNUD et, partant, des programmes exécutés dans les pays en développement. En effet, si la croissance du PNUD a été régulière, on ne lui a pas accordé la forte augmentation de moyens nécessaires pour lui permettre de répondre aux besoins clairement identifiés. Cette situation ne sert pas au mieux les intérêts des pays en développement.

25. Il semble toutefois que l'on assiste dans une certaine mesure à un renversement de cette tendance. Cela est dû notamment à l'augmentation du nombre de projets exécutés par le PNUD en 1979, en progression de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année précédente, ce qui lui assure une part légèrement plus importante que les années antérieures des dépenses totales engagées par les organismes des Nations Unies et montre que si on lui octroie des ressources suffisantes, le PNUD est à même de s'acquitter de ses responsabilités. Le PNUD est, en outre, chargé d'administrer un certain nombre de fonds d'affectation spéciale. Si on tient compte des dépenses effectuées au titre de ces fonds, les sommes engagées par le PNUD représentent une proportion considérablement plus importante du total.

26. Toutes ces activités bénéficient de la structure administrative du PNUD et en particulier de son réseau étendu de bureaux extérieurs. C'est en tenant compte de ces avantages que le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le financement intérimaire exceptionnel d'études sur l'exploration des ressources énergétiques et d'études de préinvestissement recommandé par l'Administrateur, études qui doivent être effectuées en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU.

27. Il est fait état dans le rapport du déclin du rôle joué par le PNUD dans le domaine du préinvestissement, problème sur lequel M. Morse a attiré l'attention du Conseil d'administration en 1978. Un certain nombre de mesures utiles ont été prises depuis : un service de développement des investissements a été créé au début de 1979, des accords de coopération ont été passés avec la Banque mondiale et les banques de développement régionales et un arrangement conclu à titre expérimental avec le Centre d'investissement de la FAO a déjà suscité des engagements d'investissements potentiels d'un montant de 200 millions de dollars. Il est prévu de développer ces arrangements conjoints en y associant l'OMS et d'intensifier les contacts avec d'autres sources d'investissement publiques et privées, notamment l'ONUDI. Le Conseil d'administration a proposé de conclure des arrangements analogues avec le Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU.

28. Dans son rapport, le Directeur général fait aussi allusion à certaines lacunes dans le schéma actuel des activités opérationnelles qui intéressent en particulier l'instauration du nouvel ordre économique international. Il mentionne tout d'abord la promotion de l'autonomie collective grâce au renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement. le PNUD a été investi par l'Assemblée générale de responsabilités spéciales dans la promotion de la coopération technique entre pays en développement et il collabore avec la CNUCED à un programme spécial destiné à appuyer les efforts de coopération technique et de coopération économique entre pays en développement aux niveaux régional et interrégional dans le domaine du développement des échanges, de la coopération monétaire et financière, de la promotion des entreprises de production multinationales et du renforcement des mouvements d'intégration économique régionaux et sous-régionaux. M. Morse appelle l'attention du Conseil sur le document intitulé "Le PNUD et le nouvel ordre économique international" (DP/470) qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa onzième session extraordinaire, dans lequel figurent des renseignements sur le financement actuel par le PNUD d'un certain nombre de projets dans des domaines tels que le commerce international et les produits de base, les arrangements monétaires, la capacité de négociation avec les sociétés transnationales et beaucoup d'autres.

29. Le rapport accorde à juste titre une importance considérable aux nouvelles politiques du PNUD tendant à encourager une autonomie accrue des pays en développement et à modifier l'orientation de la coopération technique en envisageant celle-ci sous l'angle du produit fini et non pas en fonction des apports. Les décisions prises récemment par certains organismes des Nations Unies en vue de confier des responsabilités en matière de gestion au personnel national commencent à porter leurs fruits et les gouvernements se rendent compte de plus en plus des possibilités d'utiliser les compétences nationales. Les dépenses engagées au titre de l'exécution de projets par les gouvernements ont considérablement augmenté en 1979 par rapport aux années précédentes, mais leur niveau reste néanmoins trop modeste. M. Morse ne conteste pas le passage du rapport dans lequel il est indiqué qu'une prise de responsabilités accrue dans la gestion des projets, y compris les achats, la sous-traitance et le recrutement, doit être le but de l'appui apporté aux efforts déployés par les pays en développement pour accroître leur autonomie. Toutefois, ce processus ne doit pas être considéré simplement comme un moyen de réaliser des économies sur les activités opérationnelles du système, car il ne faut oublier que ce dernier est censé donner de la plus-value à l'assistance accordée par son intermédiaire.

30. Comme indiqué dans le rapport, le PNUD s'est efforcé de maximiser les économies sur les achats grâce au travail accru du Groupe des services d'achats inter-organisations. En outre, à sa vingt-septième session, le Conseil d'administration a décidé de ramener de 14 à 13 p. 100 la part des frais généraux payable aux agents d'exécution au titre des projets financés par le PNUD; l'Administrateur espère qu'il sera possible de réduire les frais généraux effectifs encourus par l'ensemble du système.

31. Le PNUD et ses partenaires du système des Nations Unies ont travaillé à l'amélioration de leur efficacité sur le plan opérationnel de plusieurs façons : efforts d'évaluation communs mettant l'accent sur la rétroaction dans de nouveaux projets et de nouvelles activités de même nature; création, dans le cadre du Projet d'amélioration des systèmes d'information (PASI) du PNUD, d'une mémoire institutionnelle pour le Programme; consultations plus étroites et adoption de procédures plus uniformes et simplifiées et utilisation accrue de la programmation par pays comme cadre de référence pour les autres apports dans l'ensemble du système; enfin, participation plus grande des gouvernements et des commissions régionales à la programmation multinationale. Dans le cadre de la première réunion mondiale des représentants résidents du PNUD qui ait été organisée depuis neuf ans et qui se tient actuellement à Tunis, le débat est axé sur le renforcement de la cohésion, l'amélioration de la programmation, une efficacité accrue de l'exécution et des normes plus strictes pour la qualité des programmes en général. Le PNUD s'efforce donc de s'adapter à l'évolution des besoins en matière de développement et aux nouvelles tendances importantes qui se font jour.

32. L'expérience pratique du PNUD met en lumière l'importance croissante de l'administration publique et de la capacité de gestion au moment où l'on aborde la prochaine décennie du développement. La formation des cadres dans le secteur public est extrêmement limitée dans les pays en développement à faible revenu et bien que le système des Nations Unies ait joué un rôle considérable en aidant ces pays à se doter de structures appropriées et à recruter et à former le personnel nécessaire pour améliorer l'administration publique, les efforts dans ce domaine ne sont pas allés assez loin et n'ont pas été assez systématiques.

33. A sa vingt-septième session, le Conseil d'administration du PNUD a adopté, par sa décision 80/30, un plan considérablement révisé d'allocation des ressources dans le cadre du troisième cycle de programmation (1982-1986) pour la coopération en vue du développement, qui prévoit que le PNUD consacrera la majeure partie de ses ressources aux pays en développement les plus nécessiteux, tout en conti-

nuant à répondre aux besoins de ceux qui ont atteint un stade de développement plus avancé. Dans sa décision, le Conseil a aussi encouragé les pays donateurs traditionnels et les pays en développement riches à accroître leurs contributions au Programme. Quatre-vingt pour cent environ du monde total disponible pour les allocations par pays iront à des pays dont le PNB par habitant est inférieur à 500 dollars, les pays les moins développés et les autres pays considérés comme tels faisant l'objet d'une attention particulière. L'objectif de 6,55 milliards de dollars devra être atteint pour les contributions volontaires si l'on veut pouvoir faire face aux nouveaux besoins en matière d'allocations au cours du troisième cycle. M. Morse engage instamment le Conseil à soutenir les efforts déployés par le Programme pour atteindre cet objectif et confirmer son rôle en tant qu'organisme central de coordination et de financement de la coopération technique dans le cadre du système des Nations Unies.

34. En conclusion, M. Morse rappelle le point de vue exprimé par le Directeur général dans son rapport, selon lequel il importe de parvenir à un juste équilibre entre les différents apports au développement, de tenir compte, notamment, du rôle des facteurs de croissance de type non monétaire comme la mise en valeur des ressources humaines, et d'utiliser efficacement les ressources productives.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)* [E/1980/100 et Add.1]

35. Le PRÉSIDENT rappelle que, dans sa décision 1979/10 du 10 avril 1979, le Conseil avait invité le CIME à participer à titre spécial, sans droit de vote, à ses délibérations sur les questions relevant du domaine d'activité du CIME. Cette organisation a fait part de son désir de participer à l'examen par le Conseil du point 4 de son ordre du jour (Assistance économique spéciale en cas de catastrophe) et du point 5 (Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement). Le Président considère que le Conseil souhaite inviter le CIME à participer à ses délibérations sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 40.

* Reprise des débats de la 24e séance.

27e séance

Lundi 7 juillet 1980, à 10 h 55.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.27

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. RŮŽEK (Observateur de la Tchécoslovaquie) constate que la conjoncture internationale reste mauvaise : l'inflation persiste, de même que les difficultés qui pèsent sur les balances des paiements, sur le commerce mondial et sur la situation financière et monétaire internationale. Les pays en développement sont les premiers à en souffrir, mais ils ne sont pas les seuls : les pays socialistes en subissent eux aussi le contrecoup, du fait de la montée du protectionnisme et des pratiques discriminatoires, et de certaines tendances à exploiter le commerce et les relations économiques à des fins politiques.

2. De toute évidence, les méthodes pratiquées par les Etats impérialistes et les sociétés transnationales dans les relations économiques internationales ne font que favoriser une exploitation néo-colonialiste des pays en développement et perpétuer une division internationale du travail inéquitable. Outre le détournement direct des bénéfices que pratiquent les monopoles internationaux, les liens entre la société mère et ses filiales autorisent, par le jeu du mécanisme des prix dans le commerce international, des transferts dont le volume ne cesse de croître. Parallèlement, les monopoles internationaux imposent aux pays en développement le type d'industrialisation qui sert le mieux leurs intérêts, c'est-à-dire celui qui leur assure matières premières, énergie et main-d'œuvre à bon marché. Dans le domaine financier, on constate un accroissement sensible des prêts consentis par des banques privées, à des conditions et à des taux d'intérêt qui sont une des principales raisons de l'endettement croissant des pays en développement. Les statistiques montrent que l'assistance financière octroyée par les pays capitalistes avancés est de plus en plus fréquemment constituée par des capitaux privés, ce qui a des conséquences fâcheuses dans de nombreux domaines. Il est donc grand temps de réglementer les activités des sociétés transnationales dans les pays en développement en adoptant un code de conduite qui obligera ces sociétés à tenir compte des exigences du développement économique indépendant des pays en développement. Ces problèmes sont étroitement liés à la nécessité d'éliminer diverses pratiques commerciales restrictives et de mettre en œuvre les règles élaborées sous les auspices de la CNUCED. Il faudrait aussi songer à mettre en œuvre un code international de conduite pour le transfert de technologie.

3. A la vingtième session du Conseil du commerce et du développement, la Tchécoslovaquie a demandé que la CNUCED contribue plus activement à la normalisation et à l'amélioration du commerce entre pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents et se situant à différents niveaux de développement économique, qu'elle s'intéresse aux activités des sociétés transnationales touchant le commerce international des matières premières et des articles manufacturés, qu'elle se penche sur les problèmes monétaires et financiers internationaux et sur celui de l'inflation, dans le cadre notamment de la nouvelle stratégie internationale du développement qui assignera à la CNUCED un rôle de premier plan. Pour sa part, la Tchécoslovaquie est prête à participer avec d'autres pays socialistes aux négociations destinées à permettre la réalisation de ces objectifs.

4. A sa session de 1980, la CEE a montré que la coopération pouvait considérablement s'intensifier entre pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents, et que cette instance européenne était particulièrement utile pour l'exécution des tâches définies dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dans les domaines économique, scientifique et technique. En particulier, la mise en œuvre des propositions formulées par les pays socialistes en vue de l'organisation de conférences européennes sur la coopération dans les domaines de l'énergie et des transports revêt une très grande importance. Par ailleurs, la CEE devrait désormais s'attacher tout spécialement à améliorer les échanges et la coopération scientifique et technique entre l'Est et l'Ouest, qui se sont déjà beaucoup développés mais qui sont encore entravés par diverses mesures protectionnistes et restrictives, très souvent discriminatoires, pratiquées ou adoptées depuis peu par les pays capitalistes avancés.

5. Un bon nombre de ces problèmes, d'ailleurs, concernent non seulement l'Europe mais l'ensemble du monde. C'est ainsi qu'en raison de l'industrialisation et de la révolution scientifique et technique, les problèmes de l'environnement se posent aussi à des pays en développement; il est donc souhaitable d'instaurer une coopération entre les diverses représentations régionales du PNUE. La Tchécoslovaquie tient aussi à ce que la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables soit préparée avec beaucoup de soin.

6. Le CAEM, qui vient de célébrer son trentième anniversaire, s'emploie à favoriser le progrès économique et social de ses Etats membres, à stimuler la coopération entre eux et à consolider leurs assises matérielles et techniques. Mais les pays socialistes sont soucieux également de développer la coopération économique, scientifique et technique avec des pays tiers, quel que soit leur régime économique et social. Toutefois, les relations qu'ils établissent avec les pays en développement sont dans leur principe différentes de celles qui s'établissent entre pays en développement et pays capitalistes avancés. Les pays membres du CAEM aident à créer dans les pays en développement des unités industrielles, agricoles et autres unités de production, et ils accordent à ces pays une assistance financière et technique conforme à leurs propres possibilités et répondant aux possibilités et aux conditions de leurs partenaires. Ils sont disposés à promouvoir les échanges, la coopération industrielle et d'autres formes nouvelles de coopération, mais ils ne sauraient accepter qu'on exige unilatéralement de leur part des engagements qui ne tiennent pas compte du caractère différent des relations qu'ils ont avec les pays en développement et ils ne sauraient accepter non plus que l'on cherche, pour évaluer l'aide au développement, à appliquer une méthodologie simplifiée à l'excès qui ne retient que certains facteurs pour en délaisser certains autres pourtant fort importants. Les pays socialistes n'ont pas à endosser une partie de la responsabilité de l'exploitation colonialiste ou néo-colonialiste dont les pays en développement sont victimes, non plus qu'une partie de la responsabilité de certaines autres conséquences néfastes de la crise que connaît actuellement le système économique capitaliste. Au contraire, les pays socialistes se rangent aux côtés des pays en développement pour réclamer une solution rapide et équitable de ces problèmes, puisqu'ils souffrent eux-mêmes de difficultés du même ordre. La session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies va tenir peu après la session du Conseil devrait permettre de progresser dans la voie de cette solution. La Tchécoslovaquie est disposée à participer à cette recherche de solutions en s'inspirant des principes d'égalité, de justice et d'avantage réciproque.

7. M. WHYTE (Royaume-Uni) soutient avoir entendu dire récemment que le Gouvernement du Royaume-Uni était si préoccupé par ses propres problèmes et que ceux-ci étaient si lourds qu'il n'avait plus ni le temps ni les moyens de s'intéresser aux problèmes du développement. Le représentant du Royaume-Uni s'estime tenu de faire justice de ces idées fausses.

8. Il est faux que le Royaume-Uni soit brutalement devenu insulaire, replié sur lui-même : cela n'est ni dans sa nature, ni dans son intérêt. L'histoire du Royaume-Uni est liée au développement de vastes régions d'Asie, d'Australasie, d'Afrique et des Amériques. Les rapports que cette grande nation commerçante a établis avec le reste du monde sont devenus vitaux pour elle. Sans doute, avec le développement d'autres pays et l'essor du commerce international, la part du Royaume-Uni dans ce commerce s'est contractée. De plus, le jeu de l'avantage comparatif a bouleversé la structure de la production industrielle dans le monde entier; le Royaume-Uni en est d'autant plus conscient qu'il possède certaines des industries les plus anciennes. Toutefois, l'exportation de marchandises représente aujourd'hui encore près du quart du PIB du Royaume-Uni. Ce chiffre constitue à lui seul le principal élément déterminant de la politique étrangère du pays. L'interdépendance revêt donc pour le Royaume-Uni un caractère inéluctable et, devant les perspectives de l'économie mondiale et les incidences qu'elles ont pour le progrès des pays en développement, le Royaume-Uni est tout aussi préoccupé que n'importe quel autre pays.

9. De la documentation volumineuse dont le Conseil économique et social est saisi à propos de la situation de l'économie mondiale, il se dégage une impression qui est des plus sombres : partout on se heurte à la fois à la croissance démographique, à l'inflation, à des taux d'intérêt élevés, au chômage et à des taux de croissance faibles ou en baisse; partout aussi, à la fois causes et effets des mouvements des autres variables, on trouve les prix élevés et l'offre incertaine de l'énergie.

10. Pour ce qui est du Royaume-Uni, l'augmentation des prix du pétrole a sans doute apporté au pays un surcroît de recettes publiques tirées du pétrole de la mer du Nord, mais elle a aussi aggravé d'autres problèmes en faisant remonter le cours de la livre sterling et en érodant davantage encore la compétitivité du pays sur le plan industriel. Sans doute le Royaume-Uni est-il à présent le premier producteur d'énergie d'Europe occidentale; mais le pétrole de la mer du Nord lui permettra simplement de reprendre son souffle et de rénover ce qui est et doit demeurer la base de son économie, à savoir son industrie manufacturière. De plus, le pétrole de la mer du Nord s'épuisera rapidement et, dès le milieu ou la fin des années 90, la production de pétrole et de gaz du Royaume-Uni baissera. Le Royaume-Uni a donc tout intérêt, comme les autres pays, à essayer d'assurer à long terme des approvisionnements sûrs à des prix prévisibles et, en même temps, à chercher les moyens de conserver et de diversifier les sources d'énergie.

11. Entre-temps, le Royaume-Uni a décidé de lutter résolument contre l'érosion de sa base industrielle et contre l'augmentation des dépenses publiques. Cette politique d'ajustement structurel est dure à mener, car l'abandon de l'imposition directe au profit de l'imposition indirecte a un effet inflationniste sur les prix à la consommation et les gains salariaux. La lutte contre l'inflation, qui a reçu la priorité et qui se traduit par des restrictions monétaires et financières particulièrement sévères, a pour conséquence actuellement de renforcer le chômage et de déprimer l'investissement.

12. La réduction considérable des dépenses publiques du Royaume-Uni a notamment entraîné une diminution de l'aide publique au développement; le Gouvernement britannique déplore cet état de choses qui était inévitable. Il ne pourra y remédier qu'en relançant l'économie intérieure pour y puiser les ressources nécessaires. D'ailleurs, loin de renoncer à l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB, le Royaume-Uni a en fait élargi ses programmes d'aide, qui représentaient 0,52 p. 100 de son PNB en 1979; il n'est revenu sur aucun des engagements pris à l'égard de l'IDA et du Fonds européen de développement et continue d'être en bonne place parmi les pays fournisseurs d'aide.

13. Toutefois, depuis longtemps déjà, le rôle des gouvernements dans le processus de développement est très souvent surpassé par celui du secteur privé. Au cours des dernières décennies, les gouvernements des pays occidentaux ont assumé des responsabilités plus directes mais, en fait, les débats qui ont lieu sur des questions telles que la science et la technique, le transfert des techniques, la modernisation de l'agriculture ou l'industrialisation des pays en développement permettent de constater que le secteur privé, en particulier les sociétés transnationales, a un rôle souvent plus important que celui des gouvernements. C'est ce que démontre aussi l'origine des capitaux étrangers et de la technologie utilisés pour créer l'infrastructure de la quasi-totalité des pays en développement. Il est donc encourageant de constater que les sociétés transnationales acquièrent, avec l'aide des divers instruments et organes établis au sein des Nations Unies, une nouvelle respectabilité et que, contrairement aux propos tenus par certains, leur rôle peut être apprécié par les pays hôtes.

14. L'un des moyens les plus efficaces pour les pays développés d'aider l'industrialisation des pays en développement est d'offrir à ceux-ci des débouchés pour leurs produits industriels. Des problèmes se posent parfois au Royaume-Uni à cet égard mais, dans l'ensemble, le marché britannique a pu absorber les produits des industries des pays en développement. Il importe tout particulièrement, dans le contexte de la récession actuelle, d'éviter les erreurs du passé, de ne pas céder aux pressions protectionnistes et de conserver un système commercial ouvert, auquel les dernières négociations dans le cadre du GATT ont donné une nouvelle impulsion.

15. D'autre part, lorsqu'on considère les facteurs de développement, il ne faut pas perdre de vue l'importance du rôle des institutions financières internationales, notamment du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, surtout pour les pays qui sont le plus gravement atteints par le renchérissement du prix du pétrole, pour les pays qui sont déjà très endettés et pour ceux qui ne peuvent pas obtenir de crédits aux conditions du marché. Ces institutions, qui ont souvent été critiquées, ont modifié leur attitude et réagissent de manière positive aux demandes de plus en plus pressantes qui leur sont adressées. Leurs mérites et leur capacité d'adaptation ne doivent donc pas être oubliés lorsqu'il est question de réforme du système monétaire international. Le Royaume-Uni est prêt néanmoins à prendre en considération, conjointement avec d'autres possibilités, les propositions présentées à la 24e séance du Conseil par le Secrétaire général de l'ONU en vue d'une opération exceptionnelle destinée à fournir une aide supplémentaire aux pays à bas revenus. Il ne faut pas oublier toutefois que les pays exportateurs de pétrole peuvent jouer un rôle accru dans le développement des pays les plus démunis.

16. Assurément, nombre de problèmes qui seront abordés dans le cadre des négociations globales, qui doivent suivre la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sont réels et graves, et une action internationale plus poussée et plus efficace est nécessaire. Le Royaume-Uni éprouve toutefois une certaine méfiance à l'égard de l'organisation de nouvelles conférences et de la création de nouveaux mécanismes et il s'oppose à la prolifération sournoise des institutions internationales. Dans un esprit constructif et réaliste, il souhaite que se tiennent des négociations raisonnables qui aboutissent à des résultats et que l'on évite les doubles emplois. C'est là le seul moyen de progresser, et des progrès sont indispensables car si le fléchissement de l'économie mondiale se poursuit, si les pays se réfugient encore plus profondément dans des blocs de plus en plus protectionnistes, les conséquences seront catastrophiques pour tous.

17. La philosophie dont s'inspire le Gouvernement britannique, fondée sur le respect de l'individu et de sa capacité d'invention et sur la méfiance à l'égard des réglementations et des contrôles, n'est pas forcément celle de tout le monde. D'une part, les pays qui veulent diriger et orienter tous les aspects de la vie économique le paient parfois chèrement, par la lenteur de leur développement, le gaspillage d'efforts, sans parler des limitations apportées à la liberté individuelle. D'autre part, aucun pays ne peut se dissocier du monde interdépendant dont tous font partie. Le Royaume-Uni est désormais partie intégrante de

l'Europe, de la Communauté économique européenne et d'un monde unique. Il continuera, dans toute la mesure de ses moyens, à jouer un rôle actif et constructif dans ce monde. La plus grande contribution qu'il ait apportée récemment au processus de développement ne se chiffre pas; elle a consisté à aider à mettre un terme à des années de guerre et de rébellion en Rhodésie et à ouvrir des perspectives de paix et de prospérité pour un Zimbabwe indépendant, preuve que la politique britannique peut réussir.

18. M. CHEREDNIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que tous les phénomènes inhérents au système économique capitaliste — la récession, l'instabilité monétaire et financière, l'inflation, le chômage chronique — sont devenus de plus en plus apparents au cours de l'année écoulée, ce qui a entraîné une tension économique dans les pays développés dits à économie de marché et un ralentissement marqué de leur croissance économique. La situation est certes préoccupante et, malheureusement, on ne voit aucun signe d'amélioration pour les années à venir.

19. La situation actuelle dans les pays capitalistes développés entraîne une nouvelle aggravation de la situation économique et financière des pays nouvellement indépendants, qui freine leur développement, déséquilibre leur balance des paiements, accroît leur dette extérieure et influe défavorablement sur les termes de l'échange de ces pays. Si les pays en développement subissent le contrecoup de la récession dans les pays capitalistes développés, c'est à cause non pas d'une interdépendance réciproque mais de leur dépendance trop grande à l'égard de ces pays. Tant que cette dépendance persistera et que les relations économiques internationales n'auront pas été réorganisées, il ne servira à rien de relever le niveau des fonds de développement existants, ni de créer de nouveaux fonds, ni d'augmenter le transfert des ressources aux pays en développement.

20. Il serait évidemment illusoire de penser que les recommandations adoptées périodiquement par l'ONU peuvent automatiquement entraîner une modification radicale de la situation, si l'on ne tient pas compte des réalités économiques mondiales actuelles ou si l'on cherche à les dissimuler. A cet égard, la délégation soviétique tient à souligner que la nouvelle stratégie pour le développement qui est en cours d'élaboration n'aura d'utilité que si elle identifie clairement les principaux obstacles qui entravent l'accès des pays en développement à l'indépendance économique, à savoir le colonialisme, l'agression et l'occupation étrangères, le racisme et l'*apartheid*, la domination et l'exploitation étrangères sous toutes leurs formes.

21. L'évolution récente de la situation, caractérisée par l'instabilité de l'économie mondiale, confirme les lois de l'expansion de l'impérialisme déjà définies par Lénine. Dans un tel contexte, l'impérialisme fournit de nouvelles preuves de son caractère agressif : influence croissante des milieux militaires et industriels sur la politique étrangère des pays capitalistes, relance de la course aux armements, durcissement des relations internationales.

22. La course aux armements, sur laquelle il faut insister, met en cause un nombre toujours croissant de pays et influe de différentes façons sur la situation économique internationale. Premièrement, elle accentue la tension internationale et sape la confiance sans laquelle il ne peut y avoir de coopération économique efficace. Deuxièmement, la course aux armements représente un gaspillage considérable de ressources dont tous les pays, y compris les pays en développement, ont grand besoin pour résoudre leurs problèmes économiques et sociaux. Troisièmement, ce sont précisément ces dépenses militaires non productives qui aggravent l'inflation, laquelle empêche la situation économique mondiale de se stabiliser. Le souci de remédier à cet état de choses a conduit l'Union soviétique et ses alliés à adopter, au cours d'une réunion des Etats parties au Pacte de Varsovie, un vaste programme d'action qui porte sur la limitation des effectifs armés en Europe, la préparation d'une conférence sur la détente et le désarmement en Europe, ainsi que sur diverses autres mesures.

23. D'autre part, l'économie mondiale perturbée par les nombreux actes d'agression économique, de blocus et de boycottage commis par les puissances impérialistes, qui utilisent les relations économiques comme moyen de chantage économique et de pression politique sur les autres pays, violent unilatéralement les obligations qui découlent des accords internationaux et imposent des restrictions aux relations économiques, scientifiques et techniques entre pays.

24. L'Union soviétique a déjà souligné qu'étudier l'examen d'un seul courant de relations économiques et commerciales, par exemple les relations Nord-Sud, sans tenir compte des relations Est-Ouest, ne peut que donner une image incomplète de la situation économique mondiale. Quelques pays occidentaux se sont efforcés d'imposer des conditions politiques aux pays participant au commerce international pour les amener à modifier leur politique intérieure ou extérieure ou ont pris à cette fin des mesures arbitraires pour suspendre leurs échanges avec ce pays, et cette attitude tend à se généraliser. Des pressions flagrantes et inacceptables ont même été exercées sur des organisations internationales qui s'occupent d'aide économique. L'Union soviétique et les autres pays socialistes, pour leur part, ne céderont jamais aux pressions économiques ni à quelque *diktat* que ce soit.

25. L'intégration socialiste s'est poursuivie au sein du CAEM pendant toute l'année 1979. Le volume des échanges entre les pays membres du CAEM a augmenté plus rapidement que leur revenu national. Ce revenu, ainsi que la production industrielle de ces pays, a augmenté au cours des dernières années deux fois plus vite que ceux des pays capitalistes développés. Pendant cette période, la croissance de la production industrielle des pays socialistes a représenté la moitié environ de la croissance mondiale.

26. A l'heure actuelle, l'Union soviétique s'efforce surtout d'atteindre les objectifs du plan quinquennal en cours. D'ici à la fin de 1980, dernière année de ce plan, le revenu national et la production industrielle devraient dépasser respectivement de 21 p. 100 et de 25 p. 100 les niveaux correspondants de 1975. La productivité de l'agriculture s'est considérablement améliorée. Le revenu réel par habitant aura augmenté de 17 p. 100 pendant cette période de cinq ans.

27. Les renseignements sur l'économie soviétique que l'on trouve dans l'*Etude sur l'économie mondiale*,

1979-1980, établie par l'ONU, sont bien souvent subjectifs et, pris hors de ce contexte, ils risquent de donner une idée fausse de la situation et des perspectives du développement économique de l'Union soviétique.

28. L'économie planifiée, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et le renforcement de la coopération au sein du CAEM permettent à l'Union soviétique de se protéger des répercussions défavorables de la détérioration de la situation économique du monde capitaliste. Il convient de souligner, dans le contexte de l'instabilité de l'économie mondiale, que la coopération commerciale et économique entre les pays du CAEM et les pays en développement s'est révélée viable. Cette coopération donne aux pays nouvellement indépendants la possibilité de réduire leur dépendance économique à l'égard des pays impérialistes et des sociétés transnationales. Les pays socialistes, qui ont toujours préconisé une restructuration des relations économiques internationales dans le respect de l'égalité et de la souveraineté des Etats, continueront à appuyer les justes revendications des pays en développement.

29. Mais la restructuration des relations économiques internationales s'est récemment heurtée à de nouveaux obstacles, notamment à la lutte de plus en plus acharnée des pays impérialistes pour s'approprier les marchés extérieurs. Ce refus des pays impérialistes de renoncer à leur position privilégiée dans l'économie mondiale et leur mépris pour les intérêts des pays en développement expliquent en grande partie les difficultés rencontrées dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Si cette situation persiste, l'avenir de certaines récentes initiatives des pays en développement paraît compromis; c'est vrai, en particulier, de leur proposition de tenir des "négociations globales". L'Union soviétique a déjà appuyé en principe cette proposition, mais elle ne déterminera la portée et la nature de sa participation qu'en fonction de l'ordre du jour et des procédures de ces négociations. A ce propos, M. Cherednik espère que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra prochainement contribuera à l'instauration d'une coopération économique internationale plus égalitaire.

30. A propos de l'adoption de la stratégie internationale du développement pour les années 80 et de l'évaluation de l'application des résolutions de l'ONU sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, M. Cherednik en vient à un point de principe qui lui paraît particulièrement important, à savoir les tentatives faites pour propager dans les documents de l'ONU, sous le prétexte d'une prétendue "interdépendance", l'idée de créer dans les pays en développement un contexte favorable aux sociétés privées étrangères et particulièrement aux sociétés transnationales; il est clair que, si elle est mise en pratique, cette idée ne servira qu'à perpétuer la situation de dépendance où se trouvent de nombreux jeunes Etats, comme l'ont d'ailleurs confirmé des recherches faites par le secrétariat de la CNUCED en vue de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il est urgent de mettre un frein aux activités des monopoles impérialistes dans les pays en développement, notamment en accélérant la mise au point d'un code de conduite des sociétés transnationales. On entend de temps à autre les pays occidentaux proclamer que leur aide publique au développement est considérable; mais il est permis de se demander s'il est correct d'évaluer cette aide sans prendre en considération les investissements privés étrangers dans les pays en développement; il serait intéressant de voir quelle est la situation une fois que l'on tient compte de l'hémorragie de ressources financières que représentent pour ces derniers les bénéfices réalisés sur ces investissements privés. On ne saurait établir un parallèle strict entre l'aide apportée par les pays occidentaux, d'une part et par les pays du CAEM, d'autre part, leurs liens avec les pays en développement étant de nature tout à fait différente.

31. L'Union soviétique attache la plus grande importance à plusieurs autres questions figurant à l'ordre du jour de la présente session, et elle compte notamment préciser sa position sur la coopération régionale et sur le rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles pour le développement. M. Cherednik déplore du reste que certains documents soient parvenus à sa délégation la veille seulement de l'ouverture de la session.

32. Par ailleurs, l'importance des questions relatives au développement social n'est pas à négliger; la relation étroite existant entre les aspects économique et social du développement est maintenant reconnue par tous, et l'on s'accorde également à penser que la réalisation des objectifs d'un développement social conçu dans l'intérêt de la grande majorité des populations nécessite des transformations sociales et économiques profondes. Au cours de délibérations qui ont eu lieu à ce sujet au sein de l'Organisation des Nations Unies, on a pu entendre affirmer que les politiques sociales relevaient exclusivement des pays et que les recommandations de l'ONU ne devaient pas porter sur ces problèmes. M. Cherednik partage quant à lui pleinement le point de vue selon lequel chaque pays a le droit de choisir en toute souveraineté sa propre voie vers le développement social, et que ce serait une erreur de vouloir imposer un modèle particulier — par le biais de documents de l'ONU par exemple. Le souci toujours manifesté par l'Union soviétique d'inclure dans les documents pertinents de l'ONU des questions comme le développement du secteur public, la réforme agraire et la répartition équitable des revenus procède de sa conviction qu'il est indispensable d'analyser objectivement et de décrire l'expérience acquise par différents pays; c'est seulement à cette condition que les recommandations de l'ONU seront utiles à tous les pays, notamment aux pays en développement, pour mettre au point leurs politiques sociales nationales. L'Union soviétique est prête à partager avec les pays intéressés son expérience en la matière.

33. M. Cherednik note qu'un observateur du régime déchu de Pol Pot est présent à la présente session; cette situation n'est guère à l'honneur de l'Organisation des Nations Unies et devrait cesser le plus tôt possible. Enfin, il espère que les travaux du Conseil à la présente session contribueront de façon constructive à la préparation de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi qu'à sa trente-cinquième session ordinaire.

34. M. SAOUMA (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agri-

culture) constate qu'à la veille de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, les problèmes de l'agriculture restent pour la plupart non résolus; les pays en développement sont très loin d'avoir atteint leurs objectifs pendant les années 70 et, dans de vastes zones, le niveau nutritionnel est inférieur au minimum indispensable à la santé. Les pays en développement devront probablement importer, en 1980, au moins 85 millions de tonnes de céréales venant en majeure partie de pays développés; mais, étant donné leurs difficultés de balance des paiements, combien d'entre eux pourront-ils faire des achats massifs sur les marchés ? En outre, depuis un an, sécheresse, catastrophes naturelles et désastres provoqués par l'homme se sont multipliés, entraînant de graves difficultés de ravitaillement. Qui plus est, les quantités de vivres à envoyer à titre de secours augmentent fortement du fait de l'expansion démographique. Enfin, dans certains pays, le déficit du secteur agricole, conjugué à la crise de la balance des paiements, à de sérieux problèmes logistiques, et parfois à des facteurs politiques ou à des problèmes d'insécurité, aboutit à une situation explosive. La FAO, qui surveille les besoins d'importations en céréales des 59 pays les plus vulnérables, constate que, pour l'instant, 30 p. 100 de ces besoins restent à couvrir pour la campagne de 1980; beaucoup de ces pays ont obtenu moins de la moitié de ce qu'il leur faut pour l'année, et il y a pour certains un très réel danger de famine localisée.

35. Dans cette conjoncture critique, le volume total de l'aide alimentaire risque de diminuer légèrement et de ne pas dépasser 9 millions de tonnes de céréales, alors qu'en 1974 la Conférence mondiale de l'alimentation avait fixé un objectif annuel d'au moins 10 millions de tonnes.

36. Les demandes d'aide d'urgence adressées au PAM sont en augmentation rapide. La Réserve alimentaire internationale d'urgence créée en 1975 n'a pas suffi aux besoins et n'a même jamais approché l'objectif de 500 000 tonnes. Les contributions à cette réserve sont assez irrégulières, et elle n'a jamais pu jouer pleinement son rôle; c'est pourquoi M. Saouma a proposé qu'elle soit sanctionnée par une convention, seul moyen de lui assurer un approvisionnement prévisible et continu. A sa session d'octobre 1980, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire étudiera cette proposition, qui est d'ailleurs l'une des mesures à l'étude pour la nouvelle stratégie internationale du développement, et M. Saouma est convaincu que tous les gouvernements appuieront activement cette idée. Entre-temps, il en appelle à la générosité de tous les pays pouvant contribuer à la Réserve, et notamment aux pays de l'OPEP; l'Assemblée générale a expressément prévu que la Réserve pourrait recevoir des contributions en espèces, que le PAM utiliserait pour acheter et transporter des produits alimentaires.

37. Parmi les crises qui préoccupent la communauté internationale, il convient de revenir sur celle qui a frappé le Kampuchea démocratique, où une grande opération de secours a été lancée; la FAO y exécute un programme d'urgence qui consiste à livrer des semences, des engrais et d'autres fournitures, et à remettre en état les pêcheries continentales. Le pays possède un riche potentiel, mais on ne sait combien de temps il lui faudra pour se remettre des atteintes subies ces dernières années; il est très possible que l'on fasse de nouveau appel à la générosité de la communauté international en 1981.

38. D'autres pays d'Asie se trouvent malheureusement dans une situation critique, et la FAO fait tout son possible pour leur venir en aide, Certains pays d'Afrique connaissent aussi des situations très graves : ainsi, la Somalie doit accueillir un grand nombre de réfugiés à un moment où sévit une pénurie généralisée de vivres due aux conditions climatiques récentes. En Ethiopie, la sécheresse et les conflits armés pèsent sur la population d'une zone très étendue et parfois très difficile d'accès. En Ouganda, près de deux millions de personnes souffrent de la disette, et l'insécurité générale entrave la distribution de l'aide. Dans le Sahel, les pluies ont de nouveau été irrégulières pendant la campagne 1979/80 et, malgré les nombreuses promesses d'assistance, les besoins sont encore loin d'être couverts. L'Afrique orientale est actuellement frappée par la sécheresse, et un million de tonnes de céréales supplémentaires devront y être acheminées. Enfin, pour aggraver les difficultés de l'Afrique, les criquets pèlerins sont de retour; ils se reproduisent dans des zones du Nigéria et de la République-Unie du Cameroun où la surveillance et la lutte sont difficiles. Il faut à tout prix empêcher les essaims d'atteindre l'est et le centre du continent, sous peine d'y voir se déclencher un cycle d'invasion d'au moins un an ou deux. Les efforts de la FAO n'y suffiront pas, et M. Saouma invite instamment les autorités nationales intéressées à coopérer avec elle et entre elles pour juguler ce péril.

39 Les prix internationaux étant actuellement élevés, les pays à déficit alimentaire peuvent avoir besoin, en plus de l'aide alimentaire, d'une assistance extérieure pour financer leurs importations de vivres; c'est pourquoi la FAO, en coopération avec le Conseil mondial de l'alimentation, a demandé au FMI d'envisager la possibilité d'accorder à cet effet une aide spéciale à la balance des paiements; l'Assemblée générale en a entériné le principe à sa trente-quatrième session, et M. Saouma espère que le Fonds pourra répondre positivement à cette suggestion. S'il est vrai que les cours actuels des produits alimentaires ne sont pas remontés aux niveaux atteints au milieu des années 70, la sécurité alimentaire mondiale n'en reste pas moins précaire; à la fin de la campagne en cours, les stocks de report mondiaux de céréales ne représenteront qu'environ 17 p. 100 de la consommation annuelle — c'est-à-dire le minimum requis pour la sécurité alimentaire mondiale — et ils seront, plus qu'en 1979, concentrés dans un petit nombre de pays développés.

40. Le grand nombre de crises observées à l'heure actuelle est peut-être le symptôme d'un problème à plus long terme : si la production alimentaire s'accroît dans beaucoup de pays en développement, elle le fait souvent moins vite que la population, et le taux global de croissance de 3 p. 100 masque des performances bien plus faibles dans les pays les moins avancés. Dès les années 50, on a analysé de façon exhaustive les problèmes que pose l'agriculture des pays en développement et, depuis la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, un consensus s'est dégagé sur une stratégie internationale. La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural organisée

par la FAO a mis en évidence la nécessité d'initiatives nationales et internationales pour lier les gains de production à une plus grande justice sociale; dans une étude intitulée "Agriculture : horizon 2000", la FAO propose par ailleurs une projection chiffrée de l'évolution possible d'ici à la fin du siècle. Ainsi, les gouvernements disposent d'un ensemble exceptionnel d'instruments pour renforcer le secteur agricole.

41. La nouvelle stratégie internationale du développement et les négociations globales à venir doivent permettre de définir les besoins de l'agriculture dans le contexte du développement d'ensemble et devraient inciter les gouvernements à appliquer effectivement les mesures sur lesquelles ils se sont mis d'accord dans diverses instances internationales; ainsi, les problèmes qui risquent de se présenter de façon inattendue et peut-être dramatique pourront-ils être affrontés avec efficacité.

42. A sa vingtième session, la Conférence de la FAO a décidé de proclamer une journée mondiale de l'alimentation qui sera célébrée chaque année le 16 octobre à partir de 1981. Cette journée aura pour objet de faire mieux prendre conscience du problème alimentaire et de la nécessité d'une action globale et de susciter des actions propres à le résoudre; elle comportera des activités à tous les niveaux, et M. Saouma espère que les pays membres du Conseil auront à cœur d'y participer activement.

43. Revenant à peine de la trente-cinquième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue à Freetown en juin 1980, M. Saouma s'arrêtera un instant aux problèmes de l'Afrique. Tout d'abord, il salue l'indépendance du Zimbabwe et espère que ce pays sera bientôt membre de la FAO, qui est prête à lui apporter dès maintenant son assistance. Le Directeur général de la FAO se félicite par ailleurs de la décision prise par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, réunie à Lagos en avril 1980, en vue de donner la priorité absolue au développement agricole; le Plan d'action adopté par la Conférence de Lagos devrait permettre aux pays d'Afrique de devenir autosuffisants. Enfin, M. Saouma a été profondément impressionné par les entretiens qu'il a eus avec les responsables africains à la réunion de Freetown; il ne sera pas facile de renverser le cours des choses sur le continent où les problèmes agricoles sont les plus difficiles, et les gouvernements auront besoin pour cela d'une aide internationale massive. La FAO, qui joue depuis longtemps un rôle important en Afrique, devrait pouvoir faire plus encore dans les années à venir.

44. Les systèmes mondiaux sont actuellement soumis à rude épreuve; il y a interaction entre le système alimentaire mondial, lui-même en position délicate, et d'autres mécanismes globaux tels que les systèmes monétaire et énergétique, où les tensions sont particulièrement vives. Le dispositif de négociation lui-même est en difficulté : l'heure est à la patience, à la fermeté, à la responsabilité politique et à l'action. Un nouvel ordre alimentaire international est à instaurer et M. Saouma est convaincu qu'à l'occasion de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale il sera possible de s'entendre sur les approches à adopter pour résoudre les problèmes toujours plus complexes que connaît la communauté internationale.

La séance est levée à 12 h 30.

28e séance

Lundi 7 juillet 1980, à 15 h 25.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.28

En l'absence du Président, M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

Election d'un vice-président

1. Le PRÉSIDENT annonce au Conseil économique et social la décision de M. J. Ros (Argentine) de renoncer à ses fonctions de vice-président du Conseil. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur, le Conseil doit procéder à l'élection d'un nouveau vice-président et, à cette fin, le président du groupe des Etats d'Amérique latine a proposé la candidature de M. R. Mapp (Barbade).

2. Le Président considérera que, s'il n'y a pas d'objection, M. Mapp est élu vice-président par acclamation. Il ajoute que M. Mapp présidera le Troisième Comité (programme et coordination).

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

3. M. DIETZE (République démocratique allemande) espère que la présente session ordinaire du Conseil, au début d'une nouvelle décennie, va stimuler la coopération économique internationale. En dépit des obstacles créés par les forces impérialistes, la détente observée pendant les années 70 a permis d'incorporer, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats[1] et dans les décisions prises à sa sixième session extraordinaire par l'Assemblée générale, des principes fondamentaux tels que l'égalité, la non-

[1] Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale.

ingérence et la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. La République démocratique allemande a joué un rôle actif dans la mise en application de ces principes, comme le montre l'expansion de ses relations économiques avec les pays en développement et, notamment, les traités d'amitié et de coopération qu'elle vient de signer avec l'Ethiopie, la République démocratique populaire du Yémen et la République populaire du Kampuchea. A ce propos, M. Dietze souligne que son pays ne saurait accepter la présence au Conseil d'un représentant du régime de Pol Pot, le représentant du Conseil révolutionnaire du peuple étant seul habilité à y siéger.

4. La République démocratique allemande partage les préoccupations des peuples devant la nette aggravation de la situation internationale due à la politique impérialiste de confrontation et d'hégémonie néfaste à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La situation économique dans le monde et, surtout, dans beaucoup de pays en développement montre qu'il est indispensable d'arriver à des résultats tangibles en matière de désarmement afin d'économiser des ressources financières et matérielles qui permettront de résoudre les problèmes mondiaux et régionaux.

5. A cet égard, les propositions formulées en mai 1980 par les Etats parties au Pacte de Varsovie constituent un programme réaliste et positif visant à mettre un terme à la course aux armements.

6. Le représentant de l'Union soviétique a exposé de façon convaincante, à la 27e séance, les raisons pour lesquelles la situation économique du monde, en particulier celle de la plupart des pays en développement, ne s'est pas améliorée au cours de l'année passée. En effet, la majorité de ces pays est victime de la crise du système capitaliste et, en particulier, du renforcement du protectionnisme dans les pays capitalistes. La baisse de la demande de leurs produits et l'obligation d'exporter leurs matières premières sont des facteurs qui, s'ajoutant à l'inflation, expliquent l'accroissement des déficits commerciaux et la dégradation croissante des termes de l'échange des pays en développement qui, appelés à utiliser de plus en plus leurs recettes d'exportation pour leurs paiements courants, se voient contraints de réduire ou de différer leurs programmes de développement.

7. Par ailleurs, à cause de leur immense influence économique et politique, les sociétés transnationales sont devenues les principales forces du maintien de la dépendance économique des pays en développement et donc les principaux facteurs du soutien de la politique néo-colonialiste. Dans les négociations relatives au code de conduite des sociétés transnationales, les pays dont celles-ci relèvent s'obstinent à empêcher la limitation des pratiques restrictives et le contrôle efficace de ces sociétés.

8. Dans ces conditions, le seul moyen de faire réellement progresser la restructuration des relations économiques internationales est de tranformer fondamentalement le système mondial capitaliste. Le moment est venu de passer à l'action, et la République démocratique allemande continuera de soutenir les justes demandes des pays en développement en faveur de cette restructuration.

9. Touchée elle aussi par la crise économique mondiale, la République démocratique allemande se voit obligée d'adapter son économie à la situation nouvelle, sans pour autant amputer son programme de plein emploi, de stabilité et de croissance. A cette fin, il faut notamment renforcer l'intégration économique socialiste dans le cadre du CAEM.

10. La République démocratique allemande espère qu'à sa onzième session extraordinaire l'Assemblée générale saura mettre un terme à la stagnation du développement de la coopération internationale dans l'intérêt de tous les peuples, condamnera la politique de pression et de force dans les relations économiques internationales, eu égard notamment à la lutte pour l'énergie et les matières premières, prendra des mesures concrètes qui entraîneront rapidement des changements fondamentaux dans le système économique mondial capitaliste, rejettera toutes les méthodes de boycottage et de blocus économique ainsi que les pressions dans les relations internationales, fera cesser la progression du protectionnisme et de la discrimination dans le commerce et, finalement, prendra des mesures qui ouvriront la voie à la solution des problèmes mondiaux dans un esprit de coexistence pacifique.

11. A cet égard, à leur dernière réunion, les Etats parties au Pacte de Varsovie ont exprimé l'espoir que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale contribuera à soutenir l'action menée par les pays en développement pour accélérer leur progrès économique.

12. Par ailleurs, la République démocratique allemande a appuyé la proposition des pays en développement que des "négociations globales" s'ouvrent à l'ONU et approuvé en principe les grandes questions qu'il est prévu d'inscrire à l'ordre du jour de ces négociations.

13. Depuis le début de l'année, dans le cadre des préparatifs de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, la République démocratique allemande, avec les autres pays socialistes, a présenté trois documents contenant des idées fondamentales sur les objectifs à atteindre et les mesures de politique générale à adopter. A son avis, la stratégie internationale du développement devrait : premièrement, énoncer les conditions indispensables à la promotion de la coopération entre les Etats; deuxièmement, indiquer les facteurs externes (exploitation néo-colonialiste), agression, occupation des territoires étrangers, etc.) qui font obstacle au développement des Etats et à la coopération économique internationale; troisièmement, définir les conditions (droit à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, droit de subordonner les activités des sociétés transnationales et tous les investissements étrangers aux programmes de développement et droit de nationaliser les biens étrangers) qui sont indispensables au développement économique et social des pays en développement; quatrièmement, formuler des recommandations sur les moyens de soutenir les pays en développement dans leur effort de développement économique et social.

14. S'agissant de la coopération régionale, la République démocratique allemande s'efforce d'améliorer encore les relations entre les Etats ayant participé à la

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, et prépare dans cet esprit la réunion de Madrid. En ce sens, il faudrait mettre à profit l'expérience que la CEE a acquise en quelques années, en matière de coopération multilatérale, conformément à l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. A cet égard, la mise en œuvre des décisions de la Réunion de haut niveau, dans le cadre de la CEE, sur la protection de l'environnement, qui s'est tenue à Genève en novembre 1979, revêt une importance particulière. Enfin, vu l'importance des problèmes énergétiques, la République démocratique allemande est convaincue qu'il faut poursuivre les préparatifs d'une réunion de haut niveau sur l'énergie, dans laquelle elle voit un moyen de préserver les résultats positifs de la détente en Europe.

M. Mavrommatis (Chypre) prend la présidence.

15. M. TRUCCO (Chili), se plaçant dans la perspective de l'interdépendance croissante entre les pays, présente quelques considérations sur les facteurs qui, à son avis, agissent le plus sur la politique économique et sociale internationale.

16. Le premier de ces facteurs est l'énergie, en particulier le pétrole, seul exemple où les politiques de certains pays en développement ont eu un effet déterminant sur le bien-être des pays développés. Mais les hausses fortes et brutales des prix du pétrole ont eu aussi des effets adverses sur les pays en développement importateurs, ainsi qu'un effet de redistribution en faveur des pays producteurs exportateurs. Ces hausses et les incertitudes concernant les approvisionnements vont empêcher les pays en développement importateurs de pétrole de maintenir en général des taux de croissance suffisants car ces pays devront faire porter tout leur effort sur la réduction de l'inflation et du déficit de leur balance des paiements.

17. Ces mêmes pays ont en outre des problèmes financiers et d'endettement qui tendent à s'aggraver. Leur dette globale, qui dépassera 60 milliards de dollars en 1980, va encore augmenter de près de 20 p. 100 en 1981, d'après les estimations les plus récentes, et il leur est de plus en plus difficile d'avoir accès aux capitaux privés internationaux pour financer la plus grande partie de cette dette. Cela étant, on ne peut pas ne pas féliciter les pays de l'OPEP qui ont décidé de garantir l'approvisionnement en pétrole des pays en développement.

18. Il y a d'autres domaines où il est urgent d'intensifier la coopération internationale. Il est nécessaire par exemple d'assouplir et d'accroître les concours que le FMI et la Banque mondiale apportent aux pays en développement importateurs de pétrole pour financer leur balance des paiements et de faire participer davantage les pays de l'OPEP, par le biais des mécanismes existants, au recyclage de leurs excédents, sous forme d'investissements directs ou dans le secteur commercial, vers ces pays importateurs, en tenant compte de leurs besoins de développement.

19. Cette coopération serait pourtant incomplète si elle ne s'accompagnait pas d'un transfert massif de ressources financières grâce auxquelles les pays en développement non producteurs de pétrole pourront rechercher et exploiter d'autres sources d'énergie. Cela pourrait se faire en créant un fonds placé dans un compte spécial de la Banque mondiale. De même, les commissions régionales devraient axer leur effort sur le problème global de l'énergie.

20. La communauté internationale a du reste prouvé sa vitalité dans le domaine de la coopération économique en élaborant la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises et un ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives et en créant le Fonds commun pour les produits de base.

21. Le deuxième facteur à mettre en relief est la politique économique et sociale des pays industrialisés, qui a parfois des conséquences néfastes pour les pays en développement. Dans le domaine commercial, en effet, les pays industrialisés prennent des mesures protectionnistes qui visent de plus en plus les secteurs où les pays en développement sont devenus compétitifs. Les restrictions quantitatives, les mesures de sauvegarde, les subventions massives aux exportations agricoles et l'escalade des tarifs douaniers sont les moyens utilisés par les pays industrialisés pour protéger leurs producteurs et éviter de s'adapter aux conditions nouvelles de la concurrence. L'accès aux marchés pour les produits des pays en développement devrait faire l'objet d'efforts de négociation et de coopération soutenus.

22. Les pays industrialisés recourent aussi aux politiques monétaires et fiscales pour ne pas procéder aux ajustements nécessaires de leur économie, obligeant ainsi les pays en développement à importer l'inflation chez eux. La protection des revenus de leurs producteurs agricoles et les subventions à leurs exportateurs ont engendré de très gros excédents qui ont pesé sur les prix internationaux, supprimant ainsi les stimulants à la production et aux exportations agricoles dans les pays en développement. Si les pays avancés n'acceptent pas une certaine discipline dans ce secteur, les conflits et les controverses vont continuer à s'y multiplier.

23. Ce tour d'horizon des principaux problèmes du moment montre dans quelle direction la coopération internationale doit s'orienter dans les dix années à venir. Le Chili déplore qu'en raison de la position dure prise tout dernièrement par les pays développés au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale il n'ait pas été possible de s'entendre sur la procédure des négociations globales à venir; cela fait peser un doute sérieux sur la reprise du dialogue Nord-Sud et sur la solution des graves problèmes de l'heure.

24. Par ailleurs, pour que l'effort de coopération soit fructueux, on ne saurait admettre aucune décision unilatérale sur les questions qui intéressent la communauté internationale tout entière. M. Trucco a à l'esprit la nouvelle loi américaine qui autorise les ressortissants des Etats-Unis d'Amérique à exploiter les ressources de la mer au-delà des limites de la juridiction nationale, alors que l'Assemblée générale, par sa résolution 2749 (XXV), a déclaré que ces ressources sont le patrimoine commun de l'humanité et que la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer va reprendre sa neuvième session dans quelques jours.

25. M. Trucco évoque pour finir la situation du Chili, qui a évité de maintenir artificiellement le bien-être de sa population et accepté de soumettre l'économie à

un ajustement permanent. Cet effort a donné un élan sensible à l'économie chilienne, dont la croissance a été de 8,3 p. 100 par an au cours des trois dernières années; les exportations nouvelles ont augmenté de plus de 1 000 p. 100 en six ans et le cuivre, qui représentait 85 p. 100 de leur volume total, n'y entre plus que pour 47 p. 100, malgré la hausse des cours en 1979.

26. Cela montre bien que l'indépendance économique et politique réelle repose avant tout sur l'effort interne; mais, en même temps, l'interdépendance oblige les pays à assumer et à partager des responsabilités internationales toujours plus grandes dans les domaines économique et social. Autrement dit, les pays feront de l'interdépendance un instrument efficace de l'indépendance et du bien-être de leurs peuples dans la mesure où chacun prendra ses responsabilités dans la négociation et la coopération.

27. M. ROSSI (France) dit que la France a pris note des suggestions concrètes du Secrétaire général de l'ONU et va examiner attentivement chacune de ses trois propositions. Abordant la question à l'ordre du jour, il constate que la situation économique mondiale ne s'est guère améliorée depuis 1979 et même qu'elle s'est encore assombrie. La hausse du prix du pétrole a été de 115 p. 100 en 1979, et elle se poursuit, alourdissant la facture pétrolière de tous les pays, développés ou en développement. L'expansion qui avait repris après le premier choc pétrolier en 1974/75, a été freinée en 1979. Le taux de croissance de l'ensemble des pays industrialisés risque d'être nul en 1980 et le chômage va augmenter à nouveau. L'inflation demeure très forte. Enfin, les soldes prévus des balances des paiements courants font apparaître pour 1980 des déséquilibres très importants qui risquent d'accroître l'instabilité monétaire, élément majeur de préoccupation.

28. Si elle est grave pour les pays industrialisés, la situation met à mal l'économie de nombreux pays du tiers monde, à commencer par les plus démunis et notamment les moins avancés. D'après les dernières prévisions du FMI, le déficit de la balance des paiements courants des pays en développement importateurs de pétrole va encore s'alourdir en 1980, tandis que celui des pays industriels diminuera. Quelques pays en développement ont dû s'endetter encore auprès du système bancaire international, et la dette de certains atteint un niveau préoccupant qui restreint leur capacité d'obtenir de nouveaux prêts. Pour les plus démunis, dont l'accès aux marchés des capitaux privés est très limité, l'expansion pourrait être inférieure à la moyenne prévue s'il n'y a pas en leur faveur un transfert suffisant de capitaux publics.

29. Les perspectives qui s'offrent à l'économie mondiale à court et à moyen terme n'incitent guère à l'optimisme. Pour l'ensemble des pays industrialisés, les prévisions les plus récentes font état d'une croissance nulle pour le court terme. Le renchérissement du pétrole, se conjuguant aux politiques monétaires et budgétaires restrictives qui sont nécessaires, conduira inévitablement dans le courant de l'année au ralentissement de l'activité économique et à l'augmentation du chômage dans les pays membres de l'OCDE. Pour les pays les moins avancés, l'augmentation du déficit extérieur risque d'entraîner une réduction sensible de leur capacité d'importer et, par conséquent, de leurs possibilités de développement. Leur expansion sera inférieure à la moyenne prévue pour les pays en développement. D'une manière générale, enfin, les multiples augmentations du prix de l'énergie en un an sont en voie de réduire à néant les efforts très réels qui ont été faits pour résorber les effets de ce qu'on appelle le "second choc pétrolier".

30. Cette analyse, à la veille de la session extraordinaire consacrée au développement, où l'Assemblée générale devrait adopter la nouvelle stratégie internationale du développement et lancer les négociations globales, devrait inciter les pays à définir les objectifs prioritaires de la concertation. De l'avis de M. Rossi, deux grands sujets — l'énergie et les questions financières — paraissent rendre nécessaire et urgente une réflexion approfondie.

31. S'agissant de l'énergie, nul n'oserait plus contester que le monde est entré dans une période de renchérissement durable de l'énergie, et d'abord du pétrole. Outre que le prix de l'énergie va continuer à augmenter, le fait que les réserves ne sont pas illimitées fait peser une menace sur l'approvisionnement, indépendamment des mesures de restriction volontaire de la production que certains pays pourraient prendre. Il faudrait que les Etats en tirent sans tarder les conclusions qui s'imposent, tant au niveau national qu'au niveau international.

32. Au niveau national, tous les pays, et en premier lieu les pays avancés qui représentent l'essentiel de la consommation mondiale, doivent promouvoir des politiques qui tiennent compte de la rareté et du coût de l'énergie. Il faudrait que, orientées vers une croissance plus sobre et le remplacement des hydrocarbures par d'autres sources d'énergie, ces politiques visent à la conservation et à l'utilisation rationnelles des ressources existantes et au développement des potentiels énergétiques nationaux, notamment des sources nouvelles et renouvelables d'énergie.

33. La France, pour sa part, pratique une politique particulièrement active : elle a pris des mesures pour économiser l'énergie et réduire sa consommation de pétrole; elle s'est engagée dans un ambitieux programme de développement du secteur nucléaire; enfin, elle s'est orientée vers la recherche de sources nouvelles et renouvelables et a déjà une expérience reconnue en matière d'énergie solaire. La France compte augmenter sa production énergétique de 3,5 p. 100 par an pendant les dix années à venir et limiter la progression de sa consommation de 2,2 p. 100 par an, réalisant ainsi une économie de 40 p. 100 par rapport à la tendance passée. La part du pétrole, qui représente actuellement près des deux tiers de la consommation française, devrait être ramenée à moins du tiers dans le bilan énergétique à l'horizon 1990, à égalité avec l'énergie nucléaire et avec le charbon et le gaz.

34. Au niveau international, il faut d'abord que pays producteurs et pays consommateurs puissent, comme la France le demande depuis 1974, débattre ensemble des problèmes énergétiques, soit au sein d'un organe existant, soit en créant un nouvel organe. Il faut ensuite trouver des modes de financement internationaux qui contribuent à la mise en valeur des sources d'énergie classiques, nouvelles ou renouvelables, notamment dans les pays en développement impor-

tateurs de pétrole. La France appuie et continuera d'appuyer l'action menée dans ce sens par la Banque mondiale. Enfin, le problème de la prévisibilité des prix et des approvisionnements, notamment pour le pétrole, doit être réglé promptement pour aider l'économie mondiale à se remettre du second choc pétrolier et à surmonter la crise actuelle. En effet, s'il est légitime que les pays producteurs d'énergie cherchent à préserver le pouvoir d'achat de leurs exportations, il est indispensable aussi qu'ils se rendent compte que les pays consommateurs doivent connaître à l'avance les quantités et les prix de l'énergie qu'ils pourront importer. Et pourtant, de multiples hausses de prix sont intervenues depuis six mois bien que la demande de pétrole ait fléchi et sans qu'on ait tenu compte apparemment de leurs conséquences néfastes sur l'économie mondiale.

35. En ce qui concerne les problèmes financiers à traiter dans le dialogue Nord-Sud, il semble que les mécanismes de financement existants ne suffiront pas à couvrir les besoins massifs résultant de la dégradation de la balance des paiements de nombreux pays, compte tenu de la dette accumulée par les pays en développement, de l'attitude plus réservée des banques à l'égard de leurs engagements dans le tiers monde et de l'évolution récente des taux d'intérêt. Il convient donc de renforcer les mécanismes existants, voire d'en créer de nouveaux, afin de mettre à la disposition des pays en développement une partie des capitaux excédentaires.

36. Pour cela, il faudrait d'abord renforcer le rôle des institutions financières internationales, afin d'inciter davantage les pays en développement à faire appel à elles au lieu de s'adresser systématiquement aux banques commerciales. Comme l'a suggéré le Directeur général du FMI, on pourrait envisager trois possibilités : améliorer les facilités existantes; créer de nouvelles facilités mieux adaptées (en réexaminant notamment la question du lien entre les allocations de DTS et les quotes-parts), et aménager encore la "conditionnalité" pour assurer aux pays particulièrement défavorisés un certain niveau de croissance et des délais de redressements suffisants.

37. Ces initiatives devraient être complétées par un effort accru d'aide au développement en faveur des pays les plus démunis. En dépit de ses difficultés économiques actuelles, la France a augmenté récemment de 50 p. 100 les ressources de son Fonds d'aide et de coopération. Elle a également pris des initiatives au niveau international, en portant à 110 millions de francs sa participation au capital de la Banque mondiale et en s'engageant à verser une contribution de 2,75 milliards de francs en trois ans en vue de la sixième reconstitution des ressources de l'IDA. Enfin, la France a accepté de renforcer sa participation à la Banque africaine de développement et a accru sa contribution au PNUD de plus de 50 p. 100.

38. Alors que le déficit des pays en développement non producteurs de pétrole risque de dépasser 70 milliards de dollars en 1980, l'excédent des pays exportateurs de pétrole sera probablement supérieur à 110 milliards de dollars. Il convient donc d'adapter les conditions de recyclage de ces excédents à l'ampleur des masses financières en jeu et aux conditions de financement du développement des pays du tiers monde. Il s'agit essentiellement d'excédents de pays de l'OPEP, puisque les pays industrialisés sont presque tous déficitaires sous l'effet du deuxième choc pétrolier.

39. Résolue à améliorer la concertation internationale et à faire avancer le dialogue Nord-Sud, la France a pris une part active aux négociations menées dans le cadre des Nations Unies et entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les Etats membres de l'ANASE. Elle se félicite de l'aboutissement de la négociation sur le Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, qui aidera à stabiliser les cours des produits de base dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs du monde entier. M. Rossi est convaincu que tous les pays, notamment ceux du Groupe des Soixante-Dix-Sept, n'épargneront aucun effort pour résoudre des problèmes qui ne concernent pas seulement telle ou telle catégorie de pays, mais toute la communauté internationale.

40. M. NISIBORI (Japon) constate que l'inflation, si elle dépasse 10 p. 100 dans beaucoup de pays développés, atteint et même dépasse 20 p. 100 dans la plupart des pays en développement. Il ressort de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, que l'excédent de la balance des comptes courants des pays en développement exportateurs de pétrole passera de 8 milliards de dollars en 1978 à plus de 100 milliards en 1980 mais que, pendant la même période, le déficit des comptes courants des pays en développement importateurs de pétrole passera de 35 à 69 milliards de dollars. Quant aux taux de croissance de l'économie mondiale, il est tombé de 4,4 p. 100 en 1978 à 3,4 p. 100 en 1979. Les perspectives de croissance de l'économie mondiale au début des années 80 sont donc bien sombres.

41. La délégation japonaise estime, comme les auteurs de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, qu'il faut aborder les problèmes de l'inflation et du déséquilibre des comptes courants de façon coordonnée, en se préoccupant particulièrement des pays en développement à faible revenu importateurs de pétrole dont la situation est particulièrement difficile. A cet égard, l'idée intéressante d'une opération spéciale en faveur de ces pays en développement, lancée par le Secrétaire général de l'ONU à la 24e séance, devra être discutée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement. Un élément encourageant est la décision des participants à la Réunion au sommet de Venise de donner la priorité absolue aux problèmes de l'inflation et de l'énergie et, pour cela, de suivre des politiques cohérentes de restriction monétaire et fiscale et d'essayer, dans les dix années à venir, de ne plus subordonner la croissance économique à la consommation de pétrole en utilisant d'autres sources d'énergie.

42. Pour lutter contre l'inflation, le Japon applique une politique de restriction monétaire et fiscale, tout en s'efforçant d'enrayer la course salaires-prix et d'accroître la productivité. A moyen terme, les structures de son économie seront profondément modifiées et la part du pétrole dans la consommation totale d'énergie va être ramenée de 75 p. 100 actuellement à 50 p. 100 en 1990. En 1979, le Japon a eu un taux de croissance réel de 6 p. 100 environ (en réduisant de 5 p. 100 sa consommation de pétrole); il espère main-

tenir un taux de croissance de 4,8 p. 100 en 1980 et contribuer ainsi à la stabilité de l'économie mondiale.

43. Le dialogue Nord-Sud engagé depuis près de trente ans n'a cessé de se développer. Les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et les quatrième et cinquième sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment, ont préparé l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans l'intérêt de tous. Aujourd'hui, il s'agit de mettre au point la troisième stratégie internationale du développement. Bien que le dialogue ait été parfois difficile, il a permis d'obtenir, dans les années 70, des résultats non négligeables puisque beaucoup d'objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ont été atteints. On a aussi mis en place le SGP, conclu des négociations commerciales multilatérales, réuni la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, etc. La délégation japonaise se félicite particulièrement de l'aboutissement récent de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, qui aidera à stabiliser les prix des produits de base pour les producteurs et les consommateurs et auquel le Japon a décidé de verser 60 millions de dollars, dont 27 millions réservés au deuxième guichet.

44. La nouvelle stratégie internationale du développement et les négociations globales exigeront des initiatives et une conception nouvelle. Il va falloir fixer des objectifs ambitieux mais réalistes et définir un cadre efficace pour une meilleure coopération en vue du développement. Même si le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'a pas abouti à un projet définitif, le texte qu'il a préparé est équilibré et prend en considération des aspects sociaux, par exemple la valorisation des ressources humaines, auxquels le Gouvernement japonais attache beaucoup d'importance. La délégation japonaise espère que le Comité préparatoire pourra adopter à la reprise de sa session, en août, un projet de nouvelle stratégie internationale du développement.

45. Les négociations globales auront une influence décisive sur les relations Nord-Sud dans les années 80. La Commission Brandt a souligné dans son rapport que tous les pays, quels que soient leur stade de développement et leur système politique, doivent prendre conscience de leurs intérêts mutuels et des responsabilités qu'ils partagent. Les négociations doivent donc être menées avec réalisme et aborder de front les problèmes de l'énergie et les problèmes financiers, en fixant des objectifs concrets, sans tomber dans la rhétorique politique. Elles montreront si l'ONU peut contribuer utilement au dialogue Nord-Sud. La délégation japonaise espère qu'à sa session extraordinaire consacrée au développement l'Assemblée générale saura surmonter les divergences de vues constatées à la dernière session du Comité plénier.

46. Pour sa part, le Japon s'emploie activement à chercher des solutions aux problèmes Nord-Sud. Convaincu qu'il est essentiel, pour créer une nation, de mettre en valeur ses ressources humaines, il continuera à coopérer avec les pays en développement à cette fin. Tout doit être fait pour augmenter le flux de ressources financières vers les pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux. A cet égard, le Japon aura atteint, à la fin de 1980, l'objectif qu'il s'était fixé — doubler en trois ans son aide publique au développement — mais il continuera à améliorer cette aide, en qualité comme en quantité. Au sujet du recyclage des capitaux du pétrole vers les pays en développement non producteurs de pétrole, il estime qu'il faudrait renforcer le rôle des institutions financières internationales, comme il est suggéré dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, sans pour autant amoindrir le rôle des marchés financiers privés, et faciliter l'accès des marchés internationaux aux produits des pays en développement. C'est pourquoi le Japon a inclu dans son SGP des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et se félicite de l'apparition de nouveaux pays industrialisés, qui élargit la division internationale du travail. Enfin, le Japon concourt à la mise en valeur de toutes les sources d'énergie et attend beaucoup, en 1981, de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

47. L'importante question de la restructuration et de la coordination des activités économiques et sociales des Nations Unies, dont le Conseil s'occupe depuis longtemps, devient d'autant plus pressante que des négociations globales vont s'ouvrir sans tarder et qu'on assiste à une prolifération et à un chevauchement d'institutions et d'activités à la suite des nombreuses conférences organisées par les Nations Unies. Si cela continue et s'il n'y a pas une restructuration adéquate, négociations et conférences resteront sans grand effet. Il est capital que le Conseil redonne vie à sa fonction légitime de coordination, dont dépend son existence même. M. Nisibori engage donc les membres du Conseil à aborder le problème plus résolus que jamais, et à prendre en considération diverses propositions, qui portent notamment sur l'élargissement de la composition du Conseil, la rationalisation des tâches de ses comités permanents et la coordination, quant à la date, à la durée et à la fréquence, des réunions des Nations Unies relatives à des questions économiques et sociales.

48. Face à la crise mondiale de l'énergie, un renforcement des activités des Nations Unies dans ce domaine s'impose. La délégation japonaise a des suggestions précises à faire à ce sujet. Premièrement, il serait tout indiqué de donner un rôle plus important au Comité des ressources naturelles et de lui faire passer en revue et évaluer toutes les activités des Nations Unies dans le domaine de l'énergie, comme il est stipulé dans la résolution 1535 (XLIX) du Conseil économique et social. On pourrait aussi, ensuite, élaborer une directive qui régirait les activités relatives à l'énergie de tous les organismes des Nations Unies et prier le CAC et le CPC de jouer un rôle plus actif de coordination.

49. Deuxièmement, la délégation japonaise se félicite de la mise en place par le PNUD d'un mécanisme intérimaire pour financer les études d'exploration et de préinvestissement dans le secteur de l'énergie, afin de satisfaire les besoins croissants et pressants des pays en développement, surtout les plus pauvres. Mais, quand il s'agira d'établir un mécanisme permanent, on devrait penser au Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles qui existe déjà et a pour mandat de financer non

seulement l'exploration des ressources minérales et hydrauliques mais aussi celle des ressources énergétiques. Il n'y a donc pas lieu de créer un fonds supplémentaire.

50. Troisièmement, une des conditions essentielles de toutes ces activités est le regroupement des statistiques relatives à l'énergie dans les pays en développement, et il conviendrait d'aider l'ONU à renforcer ses services à cet effet.

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, reprend la présidence.

51. Pour M. LA ROCCA (Italie), les années 80 ouvrent des perspectives économiques mondiales peu encourageantes. Le ralentissement de la croissance mondiale, déjà constaté en 1979, va s'aggraver sans doute en 1980. L'inflation s'étend et dépasse 20 p. 100 dans la plupart des pays en développement. D'importants déséquilibres des paiements extérieurs, dus surtout aux variations des termes de l'échange, apparaissent entre les principaux groupes de pays. Pour les pays en développement exportateurs de pétrole, l'excédent des comptes courants, inférieur à 8 milliards de dollars en 1978, dépassera 100 milliards en 1980. Pendant la même période, les comptes courants des pays développés à économie de marché passeront d'un excédent de 36 milliards de dollars à un déficit de 33 milliards. Les balances commerciales des pays à économie planifiée sont, elles aussi, fortement soumises aux variations des termes de l'échange. Mais ce sont les pays en développement non exportateurs de pétrole qui souffriront le plus. L'aggravation brutale du déficit de leur compte courant (35 milliards de dollars en 1978, 69 milliards en 1980) a obligé la plupart d'entre eux à puiser dans leurs réserves, et certains sont dans une situation extrêmement précaire. On peut donc s'attendre à un alourdissement de la dette qui pourrait déboucher sur un véritable blocage des mécanismes de financement existants.

52. Enfin, le chômage persiste dans la plupart des pays. Frappant surtout les jeunes, il est perçu comme source de faiblesse économique et de tension sociale.

53. Les deux réunions de chefs d'Etat qui ont eu lieu récemment à Venise avaient toutes ces considérations présentes à l'esprit, et un même message paraît se dégager des deux réunions : l'aggravation de la crise de l'énergie, le mauvais fonctionnement du système monétaire international, les difficultés du recyclage des liquidités internationales et l'incapacité de mettre à profit l'interdépendance et la complémentarité des économies montrent qu'ils est nécessaire et urgent de renforcer et d'améliorer la coopération économique internationale.

54. Aucun pays ne peut espérer résoudre seul les difficultés des années 80. Un effort commun et coordonné s'impose si l'on veut créer les conditions d'une croissance économique ordonnée et rendre moins douloureux les nécessaires ajustements des systèmes de production. Il faudra donc restructurer les relations économiques entre pays industrialisés et pays en développement, s'attaquer de manière plus cohérente aux problèmes qui compromettent la stabilité économique et la croissance tout autant que le développement et trouver, sans plus tarder, des solutions globales, efficaces et durables, dans le cadre d'une organisation nouvelle de l'économie mondiale. L'Italie, comme d'autres pays, s'est engagée à construire progressivement un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable qui garantisse aux pays en développement une plus grande part des bienfaits de la croissance et un rôle plus actif dans les décisions internationales d'ordre économique. Les contraintes tenant à la situation économique internationale doivent être surmontées dans un esprit de solidarité. L'Italie, pour sa part, confirme son engagement de mener conjointement avec les pays en développement une politique cohérente et globale de coopération se traduisant notamment par des réformes de structure et par une nouvelle division du travail et de la production.

55. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui va s'ouvrir prochainement donnera l'occasion de prendre des engagements politiques essentiels dans un domaine qui concerne directement toute l'humanité. M. La Rocca exprime l'espoir qu'elle débouchera sur deux réalisations majeures : l'adoption de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, et l'ouverture des négociations globales sur la coopération économique internationale en vue du développement. Le Gouvernement italien, qui a toujours vu dans la stratégie un moyen d'accélérer l'évolution des pays en développement en adoptant des objectifs et des mesures soigneusement définis, continuera de participer à la phase finale d'élaboration de cet important document.

56. Quant aux négociations globales, elles doivent préserver certaines caractéristiques essentielles : nécessité de faire en sorte que les intérêts de toutes les parties soient protégés, nécessité de centrer l'effort sur les questions jugées réellement cruciales, nécessité enfin de s'attaquer de toute urgence aux problèmes afin d'aboutir rapidement à des solutions satisfaisantes. Il faut espérer que l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, pourra arrêter l'ordre du jour et les procédures de ces négociations globales, ainsi que les autres mesures nécessaires pour assurer leur succès.

57. Un important travail de restructuration des relations économiques internationales et d'amélioration des conditions de la coopération internationale est en cours. A cet égard, la délégation italienne a accueilli avec satisfaction l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, conclu le 27 juin 1980 à Genève, qui permettra de mettre en œuvre l'un des éléments du Programme intégré pour les produits de base. L'Italie, qui a déjà annoncé son intention de contribuer au deuxième guichet du Fonds, a bon espoir que ce nouvel instrument de la coopération économique internationale, complété par les accords de produits, contribuera à la stabilisation des marchés internationaux de produits de base et donc à l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement et à la solution des difficultés souvent rencontrées par les pays importateurs.

58. Le Gouvernement italien s'est déjà engagé à doubler, en 1980, son aide publique au développement. Cette politique sera maintenue, comme le Premier Ministre l'a annoncé au Parlement italien et, en 1983, l'aide publique au développement octroyée par l'Italie aura triplé. C'est bien la preuve de l'engagement de l'Italie dans la cause du développement.

La séance est levée à 17 h 15.

29e séance

Mardi 8 juillet 1980, à 10 h 50.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.29

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)* [E/1980/86 et E/1980/88]

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil économique et social sur le rapport du Comité des organisations non gouvernementales concernant les demandes présentées par des organisations non gouvernementales en vue d'être entendues par le Conseil (E/1980/88). S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil accède à ces demandes.

Il en est ainsi décidé.

2. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur une note du Bureau (E/1980/86), relative à la demande du Centre régional africain de technologie de participer à titre permanent aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de son domaine d'activité. En l'absence d'objections, le Président considérera que le Conseil accède à cette demande.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/151).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

3. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) note qu'après trente années d'expansion dans la stabilité, l'économie mondiale est perturbée par la récession, l'inflation chronique et l'augmentation du prix de l'énergie. La solution de problèmes économiques qui, de plus en plus, se posent à l'échelle mondiale dépend de la coopération internationale. C'est dans cet esprit de coopération que les Etats-Unis d'Amérique ont activement participé à deux grandes initiatives internationales : les négociations globales et la formulation d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Pour ce qui est des négociations globales, de nombreuses questions de procédure restent à régler, notamment la forme de l'accord final, la nature de l'engagement politique à prendre et le rôle des institutions spécialisées dans les négociations et dans l'application des résultats de ces dernières. Quant à l'ordre du jour de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit marquer l'ouverture des négociations globales, il devra tenir compte des problèmes particuliers qui se posent aux pays en développement et de la nature globale des problèmes économiques mondiaux.

4. Parmi les obstacles auxquels se heurte le développement, il y a la situation mondiale de l'énergie, problème qui devrait faire l'objet d'une action internationale prioritaire au cours de la prochaine décennie. Les pays de l'OPEP se sont montrés conscients de la responsabilité qui leur incombe à cet égard en décidant d'augmenter le capital du Fonds spécial de l'OPEP et d'envisager de transformer celui-ci en institution internationale de développement. Mais le problème fondamental reste la nécessité de fixer des prix raisonnables et prévisibles pour l'énergie et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Cela est d'une importance vitale, non seulement pour les pays développés mais aussi pour les pays en développement dont le développement économique est étroitement lié à celui des pays industrialisés.

5. D'autres problèmes économiques urgents, tels que le recyclage et la sécurité alimentaire, appellent une action immédiate et efficace. Les Etats-Unis ont proposé un programme d'action correspondant aux besoins existants et aux possibilités à court terme, ainsi qu'un ordre du jour qui comprend les principales questions économiques mondiales. Ils notent avec intérêt la proposition du Secrétaire général tendant à engager des actions urgentes pour résoudre les problèmes des pays en développement à faible revenu importateurs de pétrole.

6. Pour les Etats-Unis, la nouvelle stratégie internationale du développement, qui traite d'un ensemble très complexe des questions économiques et sociales ayant un caractère d'urgence, constitue un cadre théorique visant à orienter et à accélérer le progrès social et économique des pays en développement. La stratégie devra donc contribuer à la solution des problèmes économiques internationaux, encourager un développement global soutenu, promouvoir un nouvel ordre économique international efficace auquel les pays en développement participeraient pleinement, favoriser une croissance non inflationniste, stimuler les échanges commerciaux et les investissements et promouvoir les transferts de ressources aux pays en développement, dont le développement dépendra aussi des mesures qu'ils prendront pour surmonter leurs problèmes économiques. Pour rester efficace pendant toute la décennie, la stratégie doit disposer d'un mécanisme d'examen efficace permettant notamment d'évaluer périodiquement les réalisations de chaque pays par rapport aux buts et objectifs de la stratégie. Pour mener à bien les négociations globales et les négociations relatives à la stratégie internationale du développement, les pays doivent faire preuve d'ingéniosité pour trouver des solutions répondant à la fois aux problèmes de l'économie mondiale et aux préoccupations nationales, de réalisme dans la critique du système existant et de volonté politique pour trouver les moyens de réaliser une réforme économique mondiale dans les années à venir.

7. Depuis peu, le problème des réfugiés et des personnes déplacées a pris des proportions alarmantes. En 12 mois, le nombre total de réfugiés est passé de

* Reprise des débats de la 26e séance.

4,5 millions à 6,5 millions, celui des personnes déplacées de 2 millions à 2,5 millions, et cet exode se poursuivra car il a son origine dans des problèmes extrêmement complexes — la guerre, les persécutions ethniques, religieuses et politiques et le manque de possibilités sur le plan économique — que l'humanité n'a pas réussi à résoudre. La communauté internationale doit donc faire face à cette crise humanitaire et examiner la question de l'organisation des secours. L'absorption des réfugiés et des personnes déplacées pose de graves problèmes, même pour un pays aussi riche et aussi hospitalier que les Etats-Unis d'Amérique. Depuis 1975 les Etats-Unis ont accepté plus de 600 000 réfugiés à titre permanent. Pour le seul exercice financier de 1980, ils admettront légalement plus de 250 000 réfugiés dont 150 000 Cubains et Haïtiens. Des centaines de milliers d'autres personnes entreront aux Etats-Unis par des voies légales ou illégales. Des milliers d'autres s'efforceront en vain d'émigrer. Pendant le présent exercice, les Etats-Unis dépenseront 1,3 milliard de dollars pour la réinstallation des réfugiés aux Etats-Unis et 400 millions de dollars pour la réinstallation des Cubains et des Haïtiens. En outre, ils feront don de 400 millions de dollars aux programmes de réinstallation des réfugiés à l'étranger. L'afflux des réfugiés cubains aux Etats-Unis a mis dramatiquement en lumière l'ampleur du problème. Les Américains ont du mal à accepter que Cuba ou tout autre gouvernement s'arroge le droit de créer une telle tragédie à des fins purement politiques en laissant à d'autres le soin de trouver des solutions. La communauté internationale doit trouver une solution appropriée et efficace à ce problème. Les principes en jeu — à savoir que chaque pays respecte les lois sur l'immigration des autres pays, qu'aucun pays n'a le droit d'exporter ses criminels et indésirables vers un autre pays, que les nations sont obligées d'accepter le retour de leurs ressortissants — ont été reconnus et acceptés. Se fondant sur ces principes, le Gouvernement américain a offert au Gouvernement cubain de négocier des dispositions appropriées concernant le départ de ces réfugiés et il espère que le Gouvernement cubain répondra favorablement à ses propositions.

8. Le problème des réfugiés se pose également avec acuité en Afrique, où il est trop longtemps passé inaperçu. Pour le présent exercice, les Etats-Unis verseront 100 millions de dollars aux programmes de secours en faveur des réfugiés africains, mais il est indispensable que la communauté internationale fournisse une assistance généreuse et soutenue si l'on veut que les pays africains puissent faire face à la situation.

9. Les institutions internationales et les organisations bénévoles chargées des secours sont elles aussi dépassées par un problème qui est devenu trop vaste et trop compliqué pour être résolu par des actions ponctuelles. Deux mesures au moins s'imposent à cet égard : la coordination des secours à l'échelle mondiale, de préférence sous les auspices de l'ONU, et un changement d'attitude de la part des pays qui refusent d'accueillir des réfugiés et s'opposent à l'immigration.

10. La prolifération des institutions des Nations Unies chargées des secours humanitaires est une source de confusion et de chevauchement dans de nombreux programmes, et la présence de centaines de groupes privés ainsi que l'aide fournie directement par les gouvernements aggravent encore le problème. Par ailleurs, il faut reconnaître que de nombreux réfugiés et personnes déplacées ne rentreront jamais dans leur pays d'origine, ce qui place la question de la réinstallation au premier plan des efforts humanitaires. La communauté mondiale doit partager plus équitablement la charge d'accueillir ceux qui ne peuvent rentrer chez eux. Trop souvent les réfugiés s'entassent dans un petit nombre de pays, voire de régions du même pays, où ils ne peuvent être absorbés. Les quelques pays qui admettent actuellement un nombre important de réfugiés à titre permanent vont rapidement atteindre la limite de leur capacité. Il faut que d'autres acceptent d'accueillir des réfugiés et de les aider. La communauté internationale, pour sa part, devrait commencer par réexaminer les conventions internationales régissant les questions humanitaires et celles relatives aux réfugiés. Elle pourrait aussi s'efforcer de trouver des moyens novateurs de favoriser la réadaptation des anciens réfugiés lorsqu'a disparu la cause qui était à l'origine de leur déplacement. Le problème des réfugiés est un problème international qui touche tous les pays, et tous doivent assumer leurs responsabilités dans le domaine humanitaire.

11. Le Conseil économique et social et les Etats Membres pourraient également envisager de porter à l'attention de l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, le problème de la coordination des secours humanitaires à l'échelon mondial et de la réinstallation des réfugiés. Une telle démarche permettrait de mieux faire prendre conscience à l'échelon mondial du sort tragique des êtres humains qui forment les diverses populations de réfugiés et de personnes déplacées. Au fil des ans, grâce à un vigoureux échange d'idées, la communauté internationale a réussi à résoudre bon nombre de problèmes humanitaires. Elle doit maintenant s'attaquer avec la même diligence aux problèmes des réfugiés.

12. M. HOLLAI (Hongrie) dit que les pays socialistes espèrent que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale aboutira à des résultats favorisant le développement des relations économiques internationales dans des conditions d'égalité pour tous les pays; ils espèrent aussi que le nouveau système économique international qui est en train de s'édifier servira véritablement les intérêts de tous. Le Conseil économique et social devrait donc, à sa présente session, adopter des résolutions propres à concourir au succès de cette session extraordinaire. La tâche est malaisée car la situation économique mondiale ne s'est guère améliorée depuis la précédente session du Conseil : la production, les marchés, l'emploi, le système financier et monétaire sont toujours en crise tandis que les grands pays capitalistes cherchent à faire porter le poids de leurs problèmes à d'autres pays. Les relations économiques internationales se sont, elles aussi, dégradées pour diverses raisons. Ainsi, la décision récente des pays de l'OTAN concernant le déploiement de missiles nucléaires d'un type nouveau en Europe occidentale favorise la course aux armements et est préjudiciable à la détente. Sur le plan économique, les pays capitalistes développés adoptent de plus en plus des mesures protectionnistes et discriminatoires et, pour de nombreux pays, les termes de l'échange continuent de se dégrader. Cette crise des pays capitalistes retentit fâcheusement aussi sur les relations Est-Ouest. Il ne faut donc pas s'étonner que,

dans l'ensemble, l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* présente cette année un bilan assez négatif.

13. Pour sa part, l'économie hongroise, qui est fortement axée sur le commerce extérieur, a également continué de subir le contrecoup de la crise internationale. La dégradation des termes de l'échange a fait perdre à la Hongrie de 1 à 1,5 p. 100 de son revenu national pour 1979. Si, grâce à la coopération étroite établie avec ses partenaires du CAEM, aux efforts des travailleurs hongrois et aux mesures prises par le gouvernement, la Hongrie a réussi à préserver leur niveau de vie, à accroître la productivité et à renforcer sa participation au commerce international, il faut reconnaître qu'à certains égards les résultats obtenus sont inférieurs aux objectifs initiaux du plan national de développement.

14. Tel est le contexte dans lequel l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa onzième session extraordinaire, va devoir adopter une nouvelle stratégie internationale du développement pour laquelle le Comité préparatoire institué à cet effet n'est du reste pas parvenu à proposer un texte qui puisse être adopté sans difficulté. La délégation hongroise considère que cette nouvelle stratégie doit faciliter la restructuration complète des relations économiques internationales, qui devront reposer sur des bases démocratiques et équitables, la priorité étant donnée à l'amélioration de la situation des pays en développement. Il est indispensable que cette stratégie s'inspire des principes énoncés dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats[1] et des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international[2]. Enfin, la nouvelle stratégie ne devrait pas s'intéresser exclusivement au transfert de ressources réelles : elle devra répondre aussi à la nécessité de promouvoir des réformes socio-économiques internes.

15. Les pays socialistes ont appuyé en principe la proposition des pays en développement tendant à organiser des négociations globales; mais, là encore, ils estiment que la teneur et l'orientation de ces négociations doivent être conformes aux dispositions constructives de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Leur participation aux négociations globales sera fonction de la résolution concrète que l'on prendra concernant les points à l'ordre du jour et leur nature ainsi que des règles de procédure applicables aux négociations.

16. Il ne faut pas oublier, du reste, que les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale incombent non seulement au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, mais, directement ou indirectement, à pratiquement tous les organes à compétence économique du système des Nations Unies.

17. Soucieuse de voir une parfaite coordination s'établir à l'intérieur du système, et aussi de voir les ressources disponibles utilisées le plus efficacement possible, la délégation hongroise suit de près les activités de ces organismes. Ainsi, les travaux menés par l'ONUDI lors de sa troisième Conférence générale ont retenu tout particulièrement son attention. Lors de cette conférence, les pays socialistes ont exposé, dans une déclaration commune, leur conception de l'industrialisation des pays en développement, laquelle s'inspire d'expériences concrètes comme celle de la Hongrie, où l'industrialisation a été rapide et a contribué à éliminer les inégalités sociales. Certains éléments de cette conception se retrouvent dans la Déclaration et le Plan d'action adoptés par la Conférence[3] et, sans adhérer à toutes les idées du texte, la Hongrie a pu souscrire à la proposition des pays en développement. Elle ne modifie pas pour autant sa position, que confortent les faits présentés à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, en particulier le fait qu'en 1977 le montant de l'aide publique au développement fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a été de 14,7 milliards de dollars, alors que les bénéfices retirés par ces pays de leurs seuls investissements directs de capital s'élevaient à 12,6 milliards de dollars, sans parler des paiements d'intérêts sur les prêts de capitaux privés, ni de l'avantage que les pays développés à économie de marché tirent du déséquilibre des termes de l'échange, de l'exode des cerveaux, etc.

18. Les travaux de la CNUCED revêtent aussi beaucoup d'importance pour la Hongrie : la CNUCED devrait en particulier aborder dans une perspective globale certains problèmes aigus de l'économie mondiale, notamment ceux du protectionnisme et de l'inflation.

19. Pour terminer, le représentant de la Hongrie indique qu'il se range aux côtés de ceux qui s'élèvent contre la présence au siège du Kampuchea démocratique d'une délégation qui ne représente personne.

20. Pour M. MULAISHO (Zambie), il semble que, face à un ennemi résolu dénommé "la crise économique", les pays soient aujourd'hui tous plus ou moins démoralisés. Le moment est venu de mettre un terme à l'inaction des années 70 et de s'atteler résolument, par une action commune et concertée, à l'instauration du nouvel ordre économique international.

21. Le marasme dont souffrent les pays industrialisés demeure une source de préoccupation pour tous. Dans le cas de la Zambie, par exemple, dont le bien-être est tributaire de la situation du marché du cuivre, le lien entre le monde développé et le tiers monde est des plus directs. Toutefois, des solutions qui seraient axées exclusivement sur les pays industrialisés ne sauraient avoir qu'un effet limité. La situation des pays en développement non exportateurs de pétrole est, elle aussi, un élément de l'équation dont on ne semble pas, jusqu'à présent, avoir mesuré l'importance.

22. Aujourd'hui, 450 millions d'être humains souffrent de la misère, de la faim et de la malnutrition. Ils sont dans la misère absolue parce que les ressources matérielles et humaines qui amélioreraient leur sort leur font défaut. Il n'existe pas d'autre explication. Il se peut que les pays développés industrialisés n'aient pas non plus ces ressources, mais cela ne les empêche pas de consacrer 450 milliards de dollars à leur armement. Il est bien malaisé de convaincre des

[1] Résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale.
[2] Résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale.
[3] Voir ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. IV, sect. A.

nations qui ont faim que les pays riches n'ont pas les moyens d'accroître leur aide publique au développement — qui représente actuellement 0,35 p. 100 de leur PNB — pour atteindre 0,7 p. 100, voire 1 p. 100 en 1985, comme le réclame la Commission Brandt. Plutôt que les ressources, n'est-ce pas la volonté politique qui, en l'occurrence, fait défaut ? Ce qu'on oublie trop souvent, c'est que si aujourd'hui quelques pays sont riches, c'est parce que le monde entier leur a fourni les matières premières bon marché qui ont rendu possible la révolution industrielle. S'il fallait chiffrer le concours que le tiers monde a apporté au développement des pays riches, on atteindrait probablement des pourcentages très proches du total du PNB de ces mêmes pays. Si les pays riches doivent aider les pays pauvres, ce n'est pas pour réparer de vieilles injustices mais parce qu'il est de leur intérêt de vivifier l'économie des pays démunis, de créer des marchés d'exportation pour leurs propres produits, de faire démarrer une croissance qui puisse devenir autonome, et qui fera de ces pays pauvres des partenaires commerciaux qui soient plus à la hauteur des pays industrialisés.

23. *Le Rapport annuel 1979* du FMI met en évidence l'accroissement spectaculaire du déficit de compte courant des pays industrialisés, qui s'explique par le renchérissement du prix du pétrole. Pour y remédier, il ne suffit pas d'appliquer des politiques énergétiques plus efficaces ou d'intensifier la prospection des ressources pétrolières et la recherche des solutions de remplacement; il faut aussi aider l'immense potentiel de pouvoir d'achat du tiers monde à se matérialiser. Les mesures anti-inflationnistes prises par les pays industrialisés, qui se traduisent par un reversement de la philosophie de l'aide, assurent non pas l'expansion mais la persistance de la stagnation dans le monde. Il existe indéniablement un rapport entre l'activité économique des pays industrialisés et le développement des pays en développement, puisque les exportations de ces derniers sont étroitement tributaires de la demande dans les principales puissances industrielles. Les efforts visant à assurer la croissance soutenue des pays industrialisés doivent s'inscrire dans le cadre plus vaste de modifications de structure globales, qui ont notamment pour préalable une aide accrue aux pays en développement. Pour la plupart de ces pays, l'aide publique au développement est la seule grande source d'assistance. Le déficit de compte courant des pays en développement non pétroliers va augmenter de plus de 100 p. 100 entre 1978 et 1981. Avant 1978, les rares pays en développement qui remplissaient les conditions requises pouvaient obtenir des crédits aux conditions du marché puisqu'il existait un mécanisme de recyclage des excédents des pays pétroliers. L'augmentation de ces excédents est maintenant à l'origine de problèmes sérieux, et il faut que le mécanisme de recyclage fonctionne de manière satisfaisante. Il faut que les pays qui en ont le plus grand besoin puissent obtenir des prêts, mais dans des conditions abordables, et qu'ils les utilisent au maximum pour redresser le déséquilibre de leur balance des paiements et procéder aux adaptations structurelles nécessaires. Or, l'aide publique et les courants d'aide privés dont la majorité de ces pays sont tributaires vont en diminuant. Les banques commerciales ne peuvent pas gérer seules le recyclage des excédents et l'octroi de prêts aux pays en développement à des conditions de faveur ou aux conditions du marché. Les institutions internationales, telles que la Banque mondiale et le FMI, l'OPEP et les pays producteurs de pétrole, ont un rôle décisif à jouer dans ce domaine, qui est un secteur clef de la coopération économique internationale.

24. La Zambie se réjouit d'apprendre que la Banque mondiale envisage d'accorder des prêts à long terme aux fins d'aménagements de structure. Elle estime en revanche que les conditions dont sont assortis les prêts du FMI sont encore trop restrictives et ne permettent pas de remédier véritablement aux défauts de structure qui sont à l'origine du déséquilibre de la balance des paiements. Le FMI doit comprendre que les pays en développement ont besoin de son aide et jouer le rôle important qui lui revient dans le recyclage des excédents. Il est indispensable que les conditions que pose le FMI soient modifiées, mais cela ne pourra se faire que si les pays industrialisés et les pays producteurs de pétrole souscrivent à une philosophie d'aide massive aux pays en développement.

25. Le représentant de la Zambie évoque ensuite l'importance des transferts directs de technologie et d'investissements aux pays en développement. Les pays de l'OPEP, avec leurs ressources financières, et le monde industrialisé, avec ses connaissances techniques, peuvent contribuer de manière décisive à la mise en valeur des possibilités immenses qui s'offrent dans les pays du tiers monde non producteurs de pétrole. Les transferts massifs nécessaires à ces pays pourraient s'inscrire dans le cadre de la stratégie du nouvel ordre économique international.

26. Passant aux problèmes du commerce international, M. Mulaisho se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne le Fonds commun pour les produits de base, mais souligne que les mesures adoptées ne peuvent avoir qu'une portée limitée et se demande si les ressources envisagées seront suffisantes. La Zambie est vivement préoccupée par la recrudescence du protectionnisme et par les mesures prises par les pays industrialisés à l'égard d'exportations qui ont une importance capitale pour les pays en développement, alors même que l'on met l'accent sur la promotion de l'industrialisation de ces pays et que la communauté internationale négocie un programme global visant à éliminer toutes les formes de pratiques commerciales inéquitables et injustes. Elle invite les pays développés à réduire au minimum ce genre de mesures, qui vont à l'encontre de l'esprit des négociations commerciales multilatérales, et à prendre des mesures qui stimulent l'activité industrielle dans les pays en développement.

27. C'est devenu un lieu commun que de dire que le problème de l'énergie devient de plus en plus critique. Toutefois, ce qu'il faut souligner, c'est que la crise actuelle n'a pas un caractère passager. Pour garantir à long terme des approvisionnements pétroliers suffisants, il faudrait renforcer les opérations de prospection, surtout dans le tiers monde, et exploiter des sources d'énergie de remplacement moins coûteuses. Dans ce domaine encore, la coopération internationale peut et doit jouer un rôle décisif.

28. La Zambie juge encourageant l'enthousiasme avec lequel divers pays et régions du tiers monde mettent en œuvre le concept et la stratégie de la coopération internationale. On peut citer à cet égard la

deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue récemment à Lagos, et la réunion des chefs d'Etat d'Afrique australe, qui a eu lieu à Lusaka. Ces deux conférences ont adopté d'importants programmes d'action qui devraient fournir la base d'une collaboration concrète et profitable à tous dans plusieurs domaines prioritaires d'intérêt commun.

29. M. GAYNOR (Irlande) souscrit sans réserve à la déclaration faite à la 25e séance par le représentant de la Belgique au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne.

30. La présente session du Conseil se tient à un moment critique, à la veille de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale et au début d'une nouvelle Décennie des Nations Unies pour le développement. Il n'est donc pas surprenant que les divers pays évoquent leurs espoirs et leurs préoccupations. On peut dire que tous les pays ont à cœur de donner à leur population la possibilité de mener une vie heureuse et productive dans un environnement stable et sûr et de faciliter l'action individuelle et communautaire en vue de réaliser le potentiel national. En outre, dans le monde entier, les pays reconnaissent désormais la nécessité de coopérer entre eux. Au niveau global, cette coopération suppose des objectifs à court terme et à long terme. Même en période de crise et de tension, les pays ne doivent pas être obsédés par leurs problèmes immédiats et perdre de vue les objectifs qu'ils veulent finalement atteindre. Dans son rapport, la Commission Brandt a souligné à juste titre le caractère interdépendant du monde contemporain. Il faut absolument poursuivre le dialogue international dans les domaines économique et politique. Ce dialogue doit profiter à tous, être constructif et ne doit en aucun cas devenir un dialogue de sourds.

31. Le dialogue Nord-Sud a contribué, malgré tous les obstacles, à instaurer un climat dans lequel tous les pays, pays développés et pays en développement, peuvent coopérer dans ce sens. Il ne faut pas se laisser décourager par la lenteur des progrès, par les divergences qui apparaissent forcément, puisque les pays n'ont pas les mêmes perspectives ni la même manière d'aborder les problèmes. Il est d'autant plus indispensable que le dialogue entre riches et pauvres se poursuive, s'étoffe et aboutisse à des résultats tangibles que l'avenir économique est incertain.

32. Le Gouvernement irlandais regrette vivement que l'accord ne soit pas encore réalisé sur les textes qui doivent être soumis à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. En effet, il est nécessaire d'élaborer, pour la décennie qui commence, une nouvelle stratégie du développement : une stratégie qui favorise une croissance plus rapide et équilibrée des pays en développement, qui crée un environnement dans lequel les pays économiquement faibles pourront progresser dans la voie d'une croissance réelle et soutenue et qui permette de rétablir au niveau mondial la stabilité économique dont dépend la prospérité future de tous les peuples.

33. Rappelant la gravité de la situation actuelle de l'économie mondiale, M. Gaynor souligne qu'il n'existe pas de solution facile aux problèmes qui se posent et qu'il ne suffit pas d'en pallier les conséquences. Malgré quelques progrès, notamment sur le plan de la coopération bilatérale et régionale entre pays développés et pays en développement, la situation d'un grand nombre de pays pauvres est devenue inquiétante. Le renchérissement du prix des importations, de même que la contraction des marchés d'exportation entravent leurs perspectives de croissance et les font entrer dans une période de stagnation. On voit mal comment ils pourraient créer une épargne intérieure ou obtenir un concours financier extérieur suffisants pour leurs besoins d'investissement. Outre les problèmes économiques, cette situation a des conséquences inacceptables sur le plan social et humain. Les besoins sont tels que seul un effort massif intérieur appuyé par une aide extérieure nettement renforcée pourra permettre d'éviter la catastrophe. Le Gouvernement irlandais étudiera avec attention les propositions du Secrétaire général relatives à un programme d'aide aux pays à faible revenu (24e séance) mais il devra évidemment tenir compte des difficultés économiques qu'il doit lui-même affronter.

34. La solution réelle de ces problèmes réside certainement dans des mesures à long terme qui aideraient les pays les plus pauvres à redresser leur économie et à parvenir à une croissance réelle et autonome. L'Irlande qui, dans son programme bilatéral de coopération pour le développement, fait surtout porter ses efforts sur des projets de développement agricole et rural dans des pays prioritaires, estime que ce secteur de l'économie des pays en développement devrait faire l'objet d'une attention soutenue. Les besoins alimentaires des pays en développement augmentent et l'aide alimentaire restera indispensable. En conséquence, l'Irlande est toute disposée à contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire. Elle souhaite, d'autre part, que les ressources du FIDA soient reconstituées car elle estime que l'aide alimentaire, si elle a un rôle important à jouer dans l'immédiat, ne constitue cependant pas une solution à long terme.

35. Enfin, évoquant les négociations globales qui doivent se tenir prochainement, le représentant de l'Irlande déplore que, lors de sa récente réunion, le Comité plénier n'ait pas pu terminer ses travaux relatifs à l'ordre du jour et aux procédures à suivre pour ces négociations. Toutefois, l'Irlande ne perd pas espoir et elle s'efforcera de contribuer à la conclusion d'un accord, afin que puissent s'engager des négociations globales sur la restructuration des relations économiques internationales dans l'intérêt de tous les pays, restructuration indispensable à la prospérité de l'économie mondiale.

36. M. ALZAMORA (Secrétaire permanent du Système économique latino-américain), prenant la parole conformément à l'article 79 du règlement intérieur, remercie les membres du Conseil d'avoir admis le SELA à participer aux délibérations du Conseil en tant qu'observateur. Créé voilà moins de cinq ans, le SELA comprend maintenant la quasi-totalité des pays d'Amérique latine et se trouve ainsi être la seule instance authentiquement et exclusivement latino-américaine et par conséquent le porte-parole légitime de la région. Son action prend deux formes : d'une part, la coopération régionale, visant à l'utilisation en commun des ressources et du potentiel de tous pour assurer à la région un développement indépendant, et, d'autre part, des activités de consultation et de coordination

devant permettre aux pays membres d'adopter des positions concertées leur conférant davantage de poids dans les négociations.

37. La création du SELA reflète l'aspiration de l'Amérique latine à affirmer sa propre spécificité historique; les pays petits ou moyens qui la composent, s'ils sont isolés, sont en position de faiblesse sur la scène internationale, et ils ont pris conscience de la nécessité de s'unir pour faire de l'Amérique latine une puissance dans le monde. Ainsi, le SELA, organisation jeune et riche d'idées nouvelles, a une contribution originale à faire aux efforts de restructuration du système économique international — comme le feront très bientôt sans doute les pays d'Afrique qui sont eux aussi en train de se regrouper.

38. L'époque actuelle est en effet celle des blocs; toutes les forces politiques et économiques s'organisent en alliances, et les pays les plus riches et les plus puissants eux-mêmes forment des fronts communs pour défendre leurs intérêts, face au tiers monde notamment. Or, le tiers monde lui-même ne constitue pas un bloc; le Groupe des Soixante-Dix-Sept est une alliance insuffisamment structurée, et les pays non alignés n'ont pas encore réussi à conférer à leur action économique le dynamisme de leur action politique. Le tiers monde doit se doter de points d'appui plus solides, correspondant dans un premier temps à des réalités et à des intérêts directs et concrets — ce sont les plus faciles à coordonner et à organiser —, pour ensuite combiner ces efforts en vue de créer un front commun efficace. Dans cette optique, la mise en place d'organisations économiques régionales cohérentes et dynamiques apparaît comme une étape nécessaire dans la lutte pour le développement et la justice internationale. Le SELA paraît répondre à ces exigences; pendant longtemps, l'Amérique latine a été exclusivement tournée vers l'extérieur, sans se rendre compte que ses propres ressources, ses propres capacités créatrices, si elles étaient conjuguées, pouvaient constituer de puissants moteurs de son développement. Aujourd'hui, les pays d'Amérique latine ont pris conscience qu'il serait vain de négocier bilatéralement avec les grandes puissances pour obtenir quelques maigres avantages et qu'un marché régional approchant les 500 milliards de dollars et comptant bientôt 600 millions de personnes peut, au contraire, renforcer la sécurité économique collective à laquelle la région aspire, comme les autres régions du monde en développement.

39. Le SELA suit avec la plus grande sympathie les initiatives actuellement prises en Afrique et en Asie en vue d'une action économique régionale concertée et de la création d'organisations sœurs, et il est prêt à y collaborer autant que faire se pourra. Il est déjà en contact avec des organismes économiques africains, arabes et asiatiques ainsi qu'avec des groupements économiques sous-régionaux. D'intéressants programmes de coopération sont déjà engagés; l'exemple le plus actuel et le plus significatif (c'est aussi le premier exemple de coopération interrégionale interinstitutions) est le prochain lancement en Afrique de programmes de coopération sur le terrain dans le domaine des pêcheries assuré conjointement par le SELA et la CEAO : la coopération entre pays en développement va, là encore, dépasser le plan théorique pour prendre corps en une série de réalisations prometteuses. Et ce même souci de réalisations collectives concrètes, menées dans des domaines prioritaires et propres à renforcer l'autonomie des pays intéressés, inspire l'action du SELA au niveau de la coopération intrarégionale.

40. Ainsi, dans le domaine de l'énergie, les principaux producteurs de pétrole de la région conjuguent aujourd'hui leurs efforts pour garantir aux pays les plus démunis un approvisionnement à des conditions de faveur, tandis que se prépare une restructuration énergique à l'échelle régionale, grâce à laquelle le gros effort financier et technologique que la région est appelée à fournir dans ce domaine sera mis en priorité au service de son propre développement industriel, scientifique et technique. De même, une coopération financière s'est engagée; la première réunion des ministres des finances et des présidents des banques centrales d'Amérique latine, organisée il y a peu par le SELA, vient de doter la région, pour la première fois, d'une instance indépendante capable d'analyser en toute liberté sa propre problématique financière et monétaire, et a mis en place les premiers programmes d'intégration financière régionale. Un programme régional d'investissements a également été lancé en vue de résoudre de façon concertée les problèmes cruciaux que posent l'industrialisation de l'Amérique latine et ses échanges intrarégionaux : la première société multinationale d'Amérique latine, créée par le SELA pour la commercialisation en commun des engrais importés par la région, a déjà commencé à fonctionner. Dans un même souci d'action concertée, de puissantes associations de producteurs se créent. Dotées de fonds de réserve suffisants, elles obtiennent des résultats non négligeables en matière de stabilisation des prix; c'est le cas du Groupe de Bogota, qui réunit tous les pays producteurs de café latino-américains et qui, en collaboration étroite avec les pays producteurs africains, a créé sa propre société de commercialisation sur le marché mondial. Enfin, la renégociation sur des bases nouvelles du Traité portant création de la zone latino-américaine de libre échange confère une nouvelle dynamique au processus d'intégration et aux programmes de coopération régionale.

41. Les pays d'Amérique latine ont donc désormais une plus grande capacité d'agir et de décider de façon autonome, comme le prouvent l'élaboration de politiques nucléaires indépendantes, la non-participation à des embargos de caractère politique, le rejet des tentatives d'intervention économique ou autre, etc.; tous ces efforts de rapprochement et de conciliation déployés dans des domaines particulièrement importants mettent en échec les tentatives de division et ouvrent la voie à l'unité. La création d'organisations économiques régionales revêt une importance toute particulière dans la stratégie du tiers monde, alors que le contexte politique des relations Nord-Sud se dégrade. Après l'échec tout récent des travaux préparatoires des négociations globales, et le durcissement de la position des pays développés à la suite de leur Réunion au sommet de Venise, le tiers monde sait à quoi il doit s'attendre : on assiste à une transformation radicale de la notion de coopération internationale telle qu'elle avait cours depuis la dernière guerre mondiale; les conceptions fondées sur la responsabilité et la solidarité font place à une politique froidement pragmatique,

uniquement axée sur les avantages immédiats que procurent les relations bilatérales et sur des considérations purement financières et commerciales. Dans ces conditions, le danger est grand pour les pays en développement de voir s'instaurer des divisions, et ils doivent, pendant qu'il est temps, renforcer leur unité au niveau régional et interrégional.

42. Il est paradoxal que, dans ce contexte, le sort des pays en développement et la réforme du système économique mondial dépendent, pour beaucoup, d'autres pays en développement, soit les pays pétroliers, et que les mêmes appels à la solidarité jadis formulés par ces derniers à l'appui de leur action revendicative soient maintenant lancés en sens inverse. Ce serait une erreur funeste pour les pays pétroliers que de se laisser aller à la tentation d'entrer dans le cercle fermé des vieux pays riches, au mépris des réalités politiques et économiques. Il est d'ailleurs des précédents politiques qui comptent : c'est à la Conférence des pays en voie de développement sur les matières premières, qui s'est tenue à Dakar en 1975, alors que toutes sortes de menaces pesaient sur le front pétrolier qui avait osé porter un coup aux relations économiques traditionnelles, que quatre pays d'Amérique latine ont proposé une stratégie solidaire de soutien réciproque entre pays en développement pétroliers et non pétroliers, stratégie qui s'est maintenue jusqu'à présent envers et contre tout.

43. L'importance des déficits accumulés par les pays en développement nécessite l'adoption de formes de recyclage différentes des formes traditionnelles qui utilisaient les institutions privées ou publiques de l'actuel système financier international, vers lesquelles s'achemine encore la majeure partie des revenus pétroliers. En outre, il est indispensable de mettre le pouvoir négociateur du pétrole au service de la transformation de l'ordre économique actuel, en prenant pleinement conscience du rôle historique que les pays pétroliers sont appelés à jouer à cet égard, et en sachant que tous les pays en développement doivent lutter pour un avenir commun, le front pétrolier constituant l'avant-garde de cette lutte. Si les pays du tiers monde avaient consacré à la coopération mutuelle le temps, les ressources et le dynamisme qu'ils ont accordés à une coopération internationale toujours remise en question, le monde serait peut-être différent; mais il est encore temps. Il ne faut surtout pas attendre passivement que les égoïsmes anciens ou nouveaux détruisent les systèmes de coopération internationale ou permettent la reconstitution de systèmes de domination; ce qu'il faut, en revanche, c'est renforcer la position du tiers monde dans les négociations et mettre au point une stratégie fondée sur l'interdépendance, qui préserve la coopération internationale tout en renforçant progressivement l'autonomie de décision aux échelons national, régional et interrégional; c'est à cette tâche que le SELA se consacre dans toute la mesure de ses moyens.

44. M. PIN (Observateur du Kampuchea démocratique), usant de son droit de réponse, fait observer que le représentant de la Hongrie s'est permis de soulever la question de la représentativité de son gouvernement. Le représentant de la Hongrie a d'autant moins le droit de mettre en doute la légitimité de la délégation du Kampuchea démocratique que son pays participe activement à la guerre d'agression et d'extermination raciale menée au Kampuchea démocratique par le Viet Nam, au mépris des règles du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Pour le peuple kampuchéen comme pour le peuple afghan et les peuples africains frères, il est clair que la délégation hongroise ne représente que des agresseurs et des expansionnistes. Elle a cherché à troubler la sérénité de la session du Conseil et à légaliser l'invasion vietnamienne; mais le Kampuchea démocratique n'a besoin ni de l'avis ni de l'autorisation de l'Union soviétique ou de la Hongrie pour assister aux débats du Conseil.

La séance est levée à 12 h 50.

30e séance

Mardi 8 juillet 1980, à 15 h 25.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.30

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. INAN (Turquie) dit qu'au seuil de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, où la communauté internationale aura à se prononcer sur la nouvelle stratégie internationale du développement et sur les négociations globales, il est important de tirer de la décennie écoulée les enseignements nécessaires. Pendant ces dix années, les économies occidentales semblent s'être enfermées dans un cercle vicieux. L'inflation généralisée, dont les causes sont structurelles mais qui est accélérée aussi par les fortes hausses du prix de pétrole et s'accompagne de la stagnation, et la faiblesse des investissements industriels, due à de nombreux facteurs, tant internes (l'incertitude excessive qui entoure les décisions d'investir, la mauvaise répartition des ressources et la baisse de rendement du capital) qu'externes (l'extension du protectionnisme et l'instabilité du marché des changes) ont eu des effets néfastes sur la productivité du travail,

rendant plus difficile encore la lutte contre l'inflation. Les politiques d'austérité ou de relance appliquées tour à tour n'ont pas réussi à maîtriser l'inflation, l'insuffisance de la croissance, le chômage, les problèmes commerciaux et monétaires. Les pratiques protectionnistes n'ont guère fait mieux.

2. Les pays en développement, surtout ceux qui sont importateurs de pétrole, sont pris eux-mêmes dans un autre cercle vicieux. Ils n'acceptent plus que leur développement soit un simple sous-produit du redressement des pays industrialisés. Mais il ne peut y avoir développement autonome que si l'industrialisation est rapide. Or, comme le secteur industriel est très soumis aux influences extérieures, l'effort d'industrialisation des pays en développement importateurs de pétrole a eu pour seules conséquences la dégradation rapide de leur balance des paiements et l'accroissement considérable de leur dette qui ont entraîné, surtout les dernières années, une réduction générale des programmes de développement.

3. Le cas de la Turquie est significatif. En effet, malgré la crise internationale, la Turquie a essayé durant des années de maintenir un taux de croissance d'environ 7 p. 100 par an. Mais les effets des hausses de prix des produits manufacturés importés et de la récession dans les pays industrialisés se sont ajoutés aux difficultés considérables créées par l'alourdissement de la facture pétrolière, si bien que l'accroissement du PIB n'a cessé de se ralentir. Il n'était plus que de 1 p. 100 en 1979, alors que, par ailleurs, le taux d'accroissement de la population restait élevé. Dans les pays comme la Turquie, où le poids de la crise économique mondiale a été le plus lourdement ressenti, l'effort d'industrialisation a donné des résultats contraires aux résultats recherchés : l'économie de ces pays reste dépendant technologiquement, fragile financièrement et instable commercialement. Quant à la stratégie dite des besoins essentiels, qui viserait surtout au développement agricole et à l'équilibre social, elle ne peut se substituer à l'industrialisation, mais doit aller de pair avec la croissance économique.

4. Un meilleur fonctionnement de l'économie internationale exige avant tout des transformations de structure, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés et dans les relations économiques entre les uns et les autres. Une réforme radicale des règles du commerce mondial s'impose. Dans le secteur des produits de base, il faut assurer la stabilité et améliorer les circuits de commercialisation et de distribution. Pour résoudre les problèmes particulièrement aigus du pétrole, il faut réformer le système monétaire international et lutter contre l'inflation mondiale. Il faut, par ailleurs, imaginer une stratégie énergétique mondiale qui garantisse à la fois la sécurité des approvisionnements et le maintien de la valeur réelle des recettes tirées de l'exportation du pétrole et favorise la recherche de sources nouvelles d'énergie et les économies d'énergie. Le commerce entre pays avancés et pays en développement devrait reposer sur l'échange de produits industriels spécialisés et non plus seulement sur l'échange de produits primaires contre des articles manufacturés. Une restructuration de ce genre prolongerait l'effort d'industrialisation du tiers monde; la croissance industrielle entraînerait, en retour, dans les pays en développement, une demande plus forte d'articles élaborés, et cela aiderait les pays développés à élever leur productivité. Le démantèlement des obstacles à l'accès des articles manufacturés des pays en développement aux marchés des pays avancés et l'adoption de programmes d'aide aux aménagements de structure sont les éléments fondamentaux de cette évolution. Les pays industrialisés devraient enfin encourager la recherche et l'innovation et revoir certaines notions classiques, par exemple celles d'investissement et de durée d'amortissement.

5. Pour répondre aux besoins de la communauté internationale, il faut assurer une plus grande stabilité monétaire et le partage de la charge des aménagements de structure et surtout mieux tenir compte des impératifs du développement. Plus que jamais, une action cohérente et coordonnée de la communauté internationale sera nécessaire dans les années 80. Un fonctionnement plus rationnel de l'économie mondiale serait dans l'intérêt de tous les groupes de pays, car les pays développés à économie de marché auraient tout à gagner de fluctuations moindres des prix des produits de base, d'une nouvelle division internationale du travail et d'un système monétaire plus stable, et les pays à économie planifiée bénéficieraient eux aussi des mesures structurelles, qui accroîtraient les possibilités de coopération économique et commerciale, notamment avec les pays en développement. La tâche à accomplir n'est pas seulement l'affaire des pays industrialisés. Il incombe aux pays en développement de réaliser leur développement économique et social et de mettre en place un vaste système de coopération économique entre eux. Les pays exportateurs de pétrole ont aussi une responsabilité importante, vu le pouvoir qu'ils ont d'orienter l'évolution de l'économie mondiale.

6. Malgré les avantages certains de la coopération et les responsabilités de chaque composante de la communauté internationale, on constate plutôt un déclin de la solidarité qu'une collaboration harmonieuse et efficace. Ainsi, dans le dialogue Nord-Sud, aux demandes maximalistes des uns ne répond généralement que l'intransigeance des autres. Seule la volonté politique des parties peut donner le moyen de sortir de l'impasse. Il faut donc chercher à sensibiliser les opinions publiques et à convaincre les responsables de l'économie et, pour cela, présenter des propositions qui répondent directement aux intérêts économiques à moyen ou à long terme de toutes les parties. Des méthodes plus efficaces de négociation permettraient certainement des progrès et c'est pourquoi les négociations globales proposées ont tant d'importance. Mais il ne faut pas oublier que la restructuration des relations Nord-Sud est une entreprise de longue haleine, qui requiert le concours constant des parties.

7. On reconnaît de plus en plus que l'ordre économique actuel souffre d'une crise de structure contre laquelle les remèdes classiques ne peuvent plus rien. L'avenir de l'humanité dépend de la volonté politique des parties de passer du débat d'idées à l'action concrète et efficace.

8. M. KOMENAN (Agence de coopération culturelle et technique) rappelle que l'Agence, créée en 1970 à Niamey et forte de 34 pays membres, a pour objectif de favoriser la coopération culturelle, scien-

fique et technique et le développement économique et social. Elle coopère fructueusement avec de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies.

9. L'Agence accorde une assistance spéciale, surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, à des pays comme Maurice et la Dominique, victimes de cyclones, ou comme le Liban, le Kampuchea démocratique ou le Tchad. Elle cherche à favoriser les idées novatrices dans le domaine des établissements humains et encourage les jeunes architectes dans leurs recherches. S'agissant des questions alimentaires, elle participe à la lutte contre la contamination par les mycotoxines et contre les pertes après récoltes en aidant à équiper des laboratoires ou en organisant des séminaires.

10. L'Agence a coopéré étroitement dès 1977 avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, et elle poursuivra sa coopération avec le nouveau Centre pour la science et la technique au service du développement.

11. Dans le domaine de l'environnement, elle a été à l'origine d'un projet de coopération régionale, lancé il y a deux ans et visant à conserver et à valoriser les ressources écologiques des îles du sud-ouest de l'océan Indien. Elle cherche aussi à favoriser la coopération pour le développement, organisant des échanges continus entre partenaires et des manifestations internationales (foires-expositions, conférences, débats, etc.). Sous l'appellation "Opération Sahel vert", elle aide les pouvoirs publics des pays du Sahel à mobiliser des jeunes dans des chantiers de reboisement. Enfin, l'Agence s'intéresse à la mise en valeur d'énergies nouvelles et renouvelables (en particulier l'énergie solaire, l'énergie éolienne et la biomasse). Dans ce domaine, elle a lancé des programmes de coopération entre pays en développement et aidé à la diffusion de techniques importées des pays avancés. Elle participe aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui doit se tenir à Nairobi, et facilitera la participation des délégations les moins favorisées à cette conférence.

12. Pour mieux connaître le potentiel humain et institutionnel des pays en développement et leur complémentarité en vue du développement collectif, l'Agence a établi, après enquête auprès de ses membres, un répertoire des chercheurs et des institutions de recherche francophones œuvrant pour le développement. Cet ouvrage, actuellement sous presse, devrait permettre une meilleure utilisation des compétences et des structures de recherche dans le tiers monde.

13. M. GARCÍA REYNOSO (Mexique) estime que le Conseil devrait centrer son examen de la politique économique et sociale internationale sur les principaux aspects de l'instauration du nouvel ordre économique international et sur les obstacles rencontrés. Puis il devrait aussi faire le bilan des travaux accomplis pour informer l'opinion publique et exhorter la communauté internationale à engager l'action voulue pour obtenir de meilleurs résultats.

14. Malgré quelques progrès dans l'instauration de ce nouvel ordre, dont l'adoption de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, tendant à la stabilisation des prix de ces produits, et l'adoption de règles relatives à l'établissement d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement, la crise économique mondiale s'est aggravée depuis 1979. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général de l'ONU (24e séance) à propos de la récente *Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, les conséquences de cette crise sont particulièrement graves pour les pays en développement, et les perspectives pour 1980-1985 n'incitent pas à l'optimisme.

15. Le modèle de l'économie mondiale, qui repose sur le développement des pays industrialisés, ne permet pas aux autres pays d'accélérer le rythme de leur croissance, d'où la nécessité d'un changement. A cet égard, la coopération économique entre pays en développement est peut-être la solution. Dans le cadre du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, où l'on a défini plusieurs formes de coopération pour renforcer le développement économique, les pays en développement ont d'ailleurs fait, depuis 1975, de nombreux efforts qui ont abouti à la création de la Commission de la coopération économique entre pays en développement et à l'élaboration du Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations[1] que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté à sa cinquième session, tenue à Manille en mai 1979. En application de ce Programme, les pays en développement membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont établi les principes d'un système global de préférences commerciales entre eux, pour lequel les négociations tarifaires débuteront en 1981. Ils ont aussi jeté les bases d'une collaboration entre les entreprises d'Etat de commercialisation et de la création de sociétés multinationales de commerce extérieur dans les pays en développement. Telle est leur contribution positive à la restructuration de l'économie mondiale.

16. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, agissant en sa qualité de comité préparatoire pour les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement visant à mettre en œuvre les résolutions 34/138 et 34/139 de l'Assemblée générale vient d'achever ses travaux sans s'être mis d'accord sur les procédures, le programme et le calendrier de ces négociations. De l'avis de la délégation mexicaine, les négociations globales ouvrent pourtant des perspectives nouvelles et notamment la possibilité de déterminer les aménagements de structure qui s'imposent pour faciliter le développement des pays et rétablir la croissance de l'économie mondiale. L'échec des travaux du Comité prouve que tous les pays n'ont pas encore bien compris les objectifs fondamentaux de ces négociations. Il faudra donc qu'à sa onzième session extraordinaire l'Assemblée générale s'efforce d'aboutir aux accords que la communauté internationale et surtout les pays en développement attendent d'elle.

17. A cet égard, la délégation mexicaine approuve l'idée que le Comité poursuive ses travaux à Genève

[1] TD/236. Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe VI.

pour éliminer autant que possible les éléments de désaccord. Elle est persuadée que ce comité parviendra à établir un projet de stratégie qui permettra à l'Assemblée générale de prendre des décisions sur les questions cruciales telles que les objectifs quantitatifs, le transfert massif de ressources, les problèmes de l'énergie et la réforme du système monétaire international. Elle espère qu'en ce qui concerne l'objectif de l'aide publique au développement, l'Assemblée générale tiendra compte de la position constructive du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

18. A sa sixième session, qui vient de s'achever à Mexico, la Commission des sociétés transnationales s'est déclarée déterminée à achever l'élaboration du code de conduite des sociétés transnationales avant sa prochaine session et elle a adopté une résolution sur les progrès réalisés vers l'instauration du nouvel ordre économique international et le rôle des sociétés transnationales (voir E/1980/40, par. 1), dont elle a à nouveau condamné la collaboration avec les régimes racistes de l'Afrique australe. Préoccupée par l'absence d'accord sur les principales dispositions du code de conduite concernant ces sociétés, la délégation mexicaine lance un appel à la souplesse et à la volonté politique pour que la communauté internationale puisse rapidement compter sur un instrument efficace de contrôle et de supervision des sociétés transnationales.

19. En mai 1980, le Mexique a accueilli aussi, pour sa troisième session, la Commission des établissements humains qui, après avoir adopté le règlement et élaboré le programme de travail du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), a examiné les politiques et programmes à suivre dans ce domaine, eu égard au nouvel ordre économique international et à la nouvelle stratégie internationale du développement. Au niveau régional, la Commission a insisté sur la nécessité d'envisager avec la CEPAL la création de bureaux régionaux pour les établissements humains et adopté à cette fin l'importante résolution 3/7 sur la coopération et l'organisation au niveau régional, en date du 15 mai 1980.

20. L'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base a finalement été approuvé après de longues négociations. La délégation mexicaine est persuadée que si tous les pays, et surtout les pays industrialisés, font preuve de la volonté politique suffisante pour donner au Fonds l'appui dont il a besoin, celui-ci deviendra sans doute un mécanisme régulateur efficace du marché international des produits de base. Les résultats obtenus dans ce domaine doivent servir d'exemple dans les négociations économiques internationales, car ils prouvent qu'avec un véritable esprit de coopération, il est possible d'atteindre des objectifs concrets et de faciliter ainsi l'instauration rapide du nouvel ordre économique international.

21. Pour M. BHATT (Népal), la crise de l'économie mondiale qui, si l'on en croit l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, devrait encore s'aggraver en 1980, est très préoccupante, en particulier pour les pays pauvres qui en souffrent le plus.

22. Au terme des deux Décennies des Nations Unies pour le développement, il est évident que la plupart des objectifs des années 70 n'ont pas été atteints, ni les engagements pris respectés, puisque même l'aide publique au développement représente seulement 0,33 p. 100 du PNB des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, alors que l'objectif fixé était de 0,7 p. 100.

23. L'absence de progrès dans la mise en œuvre des résolutions de l'ONU sur la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, ainsi que dans la coopération économique internationale, a entravé le développement économique et social de nombreux pays en développement où les conditions de vie de la population ne se sont guère améliorées.

24. Il est vrai que c'est avant tout aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe d'assumer la responsabilité de leur développement, et ces pays font un effort soutenu pour relever le niveau de vie de leurs peuples, mais il faut des mesures efficaces de coopération internationale pour les aider à atteindre leurs objectifs. Dans son rapport, la Commission Brandt a reconnu que les intérêts des pays développés et des pays en développement sont complémentaires dans divers domaines (énergie, produits de base, commerce, alimentation et agriculture, questions monétaires, lutte contre l'inflation et financement du développement), et elle a souligné la nécessité de modifier le caractère de la coopération Nord-Sud et d'instaurer une coopération constructive pour le développement. Ses recommandations doivent être examinées attentivement. De même, la délégation népalaise souscrit pleinement aux observations du Secrétaire général concernant les besoins croissants d'énergie et la nécessité pour les pays en développement d'investir davantage dans l'exploration et l'exploitation de sources d'énergie classiques et renouvelables.

25. L'Assemblée générale a deux questions importantes à l'ordre du jour de sa prochaine session extraordinaire : l'adoption d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et l'ouverture d'une nouvelle série de négociations globales orientées vers l'action sur des questions essentielles de coopération internationale pour le développement. Il y a une étroite corrélation entre ces deux questions car le succès des négociations devrait renforcer les mesures de politique générale énoncées dans la stratégie. Mais ce succès va dépendre beaucoup de l'attitude positive de tous les participants, en particulier des pays développés. Il est regrettable à cet égard que le Comité plénier n'ait pas réussi à arrêter l'ordre du jour, les modalités et le calendrier des négociations.

26. La nouvelle stratégie devrait marquer un progrès sur celle des années 70 et notamment fixer un objectif de croissance plus élevé en vue d'atténuer les disparités entre pays développés et pays en développement. Elle devrait être aussi un instrument efficace pour concrétiser les principes du nouvel ordre économique international. Si les pays développés connaissent de grandes difficultés, les pays en développement en ont de plus grandes encore, surtout les moins avancés qui ont besoin d'un transfert international de ressources plus important pour atteindre des taux de croissance plus élevés dans les années 80. Si l'aide publique au

développement n'augmente pas sensiblement, il sera très difficile à ces pays d'exécuter les activités de développement qui leur permettraient de réduire l'écart entre leur revenu et celui des autres pays en développement. Or, le volume global de l'aide publique au développement est insuffisant, et la déclaration népalaise souhaite vivement que la communauté internationale réagisse favorablement à la recommandation du Groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner le nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés, de la CNUCED, de faire quadrupler en termes réels, entre 1977 et 1990, les versements nets aux pays les moins avancés opérés au titre de l'aide accordée à des conditions libérales[2].

27. Le Népal a déjà exprimé sa satisfaction devant la décision de quelques donneurs d'aide d'annuler le solde non remboursé de la dette des pays les moins avancés, en application de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement. En revanche, la suite donnée au programme d'action immédiate (1979-1981) dans la première étape du nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés a été décevante. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en 1981, sera une nouvelle occasion d'appeler l'attention sur la stagnation du revenu par habitant de ces pays. Quant à la situation des pays en développement sans littoral, le peu d'enthousiasme avec lequel les principaux donneurs d'aide ont contribué au Fonds spécial des Nations Unies en faveur de ces pays ne permettra guère de l'améliorer. La délégation népalaise prie instamment les pays donneurs de verser des contributions généreuses à ce Fonds.

28. Le Népal a toujours mis à un rang de priorité élevé la coopération économique et technique entre pays en développement; la capacité de ces pays de créer des entreprises communes dans l'agriculture, le secteur manufacturier, l'énergie et les services liés au commerce devrait être utilisée, à son avis, de manière à satisfaire leurs intérêts mutuels; quant à la coopération technique, elle devrait faciliter les mouvements de capitaux, de main-d'œuvre et de techniques entre eux. C'est pourquoi il faut que la communauté internationale soutienne l'effort que font les pays en développement pour renforcer leur coopération mutuelle.

29. M. NOOR (Indonésie) constate qu'une fois encore l'examen général de la politique économique et sociale internationale se solde par un bilan sombre et décourageant; les indicateurs économiques et les analyses des spécialistes font apparaître une situation caractérisée par un ralentissement de la croissance, des taux d'inflation élevés, d'importants changements dans les balances des paiements courants et un chômage toujours plus grave dans tous les pays, développés ou en développement. Tout cela a déclenché un vaste mouvement protectionniste, et ce sont finalement les pays en développement qui feront les frais de la crise économique persistante parce que leur économie est très vulnérable aux facteurs extérieurs.

30. L'Indonésie a toujours pensé que les problèmes que posent les relations économiques internationales sont de nature structurelle et qu'ils sont liés à de fortes distorsions préjudiciables aux pays en développement. Le système économique international actuel n'est pas bien équipé pour résoudre ces problèmes puisqu'il repose sur l'hypothèse que la croissance se transmet automatiquement des pays développés vers les pays en développement. Mais on reconnaît de plus en plus aujourd'hui qu'il sera impossible de redresser ces distorsions si on ne résout pas les problèmes des pays en développement en prenant pour point de départ l'interdépendance et la complémentarité des intérêts.

31. Malheureusement, les négociations engagées à l'échelle mondiale (dialogue Nord-Sud, cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième Conférence générale de l'ONUDI) ont donné jusqu'à présent de biens maigres résultats, faute de volonté politique de la part de la majorité des pays développés. L'attitude de ces pays est cause en partie de l'échec des délibérations du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui devait arrêter l'ordre du jour, les modalités et le calendrier des négociations globales que l'Assemblée générale doit lancer à sa prochaine session extraordinaire. Il est regrettable aussi que l'accord n'ait pas pu se faire au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement sur l'objectif de croissance à inclure dans la stratégie. Il semblerait que les pays développés se préoccupent avant tout des problèmes à court terme liés à la récession de l'économie mondiale et se désintéressent des négociations globales. Les difficultés rencontrées pour se mettre d'accord sur les questions de procédure montrent qu'il y a encore des divergences fondamentales à surmonter pour aborder les questions de fond.

32. Les pays en développement, pour leur part, s'inspirent de plus en plus, dans leur effort pour se développer, de la notion d'autonomie collective. A ce sujet, l'Indonésie se félicite des recommandations concrètes que vient de faire le Groupe intergouvernemental spécial du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur la coopération économique entre pays en développement, réuni à Vienne en juin 1980. Les mesures recommandées dans divers domaines sont importantes si on veut que se matérialise la notion d'autonomie collective. Pour cela, il faudrait créer des centres de coordination et d'exécution qui renseigneraient sur les capacités et les ressources de chaque pays. Les commissions régionales ont, elles aussi, un rôle à jouer, notamment la CESAP qui a inscrit à son programme de travail de 1980 des activités intersectorielles et interdisciplinaires qui devraient dorénavant être partie intégrante de son action.

33. S'agissant de l'industrialisation des pays en développement, la délégation indonésienne se félicite des progrès accomplis à la dernière session du Conseil du développement industriel, qui contrastent avec l'absence d'accord enregistrée à la troisième Conférence générale de l'ONUDI à New Delhi. Si cet esprit se maintient, la mise en œuvre des Déclarations de Lima et de New Delhi et l'accélération de l'industrialisation des pays en développement devraient faire un grand progrès. Il est vrai que le réaménagement des structures globales de la production, de la consommation et du commerce est une tâche immense qui appelle un effort soutenu de la communauté internationale. La délégation indonésienne espère que, dans les mois qui

[2] *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, onzième session extraordinaire, Annexes*, point 2 de l'ordre du jour, document TD/B/775, par. 33.

viennent, l'esprit de coopération de la communauté internationale se maintiendra et se renforcera.

34. M. Noor évoque un autre sujet de satisfaction, à savoir la conclusion, après des années de négociation, de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Si le Fonds n'est pas la panacée qui résoudra tous les problèmes liés au commerce international des produits de base, il permettra au moins de répondre aux intérêts des producteurs et des consommateurs en stabilisant les marchés de ces produits. Le Fonds pourrait devenir un instrument efficace pour améliorer les structures du marché et remédier au déséquilibre économique entre pays développés et pays en développement. La communauté internationale peut être fière de cette réalisation, qui devrait entraîner le succès de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et des futures négociations globales consacrées à la coopération économique internationale pour le développement.

35. En conclusion, M. Noor évoque l'action menée pour donner plus d'efficacité aux activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement; le moment est venu, pense-t-il, de se demander si l'on ne pourrait pas améliorer la qualité de l'assistance fournie et accroître l'efficacité et la cohérence de l'exécution des programmes. A ce propos, la délégation indonésienne s'inquiète de l'écart de plus en plus grand qui sépare le volume des ressources mises à la disposition des organismes des Nations Unies pour leurs activités opérationnelles et les besoins du développement. Elle espère que ces ressources augmenteront de manière prévisible, régulière et garantie.

36. M. PHAN VAN PHI (Communauté économique européenne), prenant la parole en application de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil, présente les activités de la Communauté économique européenne en matière de politique commerciale, y compris les aspects spécifiques relatifs aux produits de base, dans leurs dimensions multilatérales, régionales et bilatérales. Il note tout d'abord que la lutte contre l'inflation risque d'aviver les pressions protectionnistes et qu'en période de croissance ralentie ces facteurs pèsent sur les perspectives qu'ont les pays en développement d'accroître leurs ventes sur les marchés des pays développés et aggravent leurs problèmes de balance extérieure. L'une des tâches principales auxquelles il faut faire face est donc de concilier la lutte contre l'inflation et le maintien de débouchés, c'est-à-dire de revenus adéquats pour les pays en développement.

37. C'est dans cet esprit que la Communauté a souscrit à la Déclaration sur la politique commerciale adoptée par le Conseil ministériel de l'OCDE en juin 1980, établissant un cadre politique pour le développement des échanges dans les années 80 et servant d'appui aux résultats des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, qui ont abouti à une réduction substantielle des tarifs douaniers et à la mise en vigueur de plusieurs codes sur les obstacles non tarifaires. Ces codes visent systématiquement à imposer des limites et des disciplines à l'intervention des gouvernements dans tel ou tel aspect de la vie économique en instaurant une coopération internationale dotée de mécanismes de conciliation et de reglement des différends. Il serait donc du plus grand intérêt, pour les pays en développement et pour la communauté internationale, que le plus grand nombre possible de pays en développement puissent y adhérer. A ce propos, la Communauté s'associe aux observations de plusieurs orateurs, notamment le représentant du SELA (29e séance), selon lesquels il conviendrait que les pays en développement non seulement intensifient leurs échanges avec les pays industrialisés mais aussi fassent l'expérience concrète de la solidarité entre partenaires de taille et d'importance comparable.

38. En 1979 a été signée la deuxième Convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui témoigne de l'amélioration des relations de coopération entre la Communauté et ses partenaires. La Communauté a également contribué à mettre en œuvre une politique d'aide financière et technique à un ensemble de pays en développement non associés. Les aides en question portent sur des projets de développement du secteur rural, le cofinancement de projets régionaux et des activités de reconstruction après des catastrophes. En 1979, 75 p. 100 de ces aides ont été affectées à des pays d'Asie et la moitié de l'aide totale a été attribuée au sous-continent indien.

39. Par ailleurs, la Communauté poursuit son effort d'aide alimentaire en céréales et autres produits, dont une partie est distribuée par l'intermédiaire du PAM. Elle peut également attribuer des aides d'urgence pour répondre à des situations graves dues à des événements politiques ou à des calamités naturelles. Enfin, elle fait bénéficier d'une assistance spéciale les pays qui ont fait l'objet de résolutions de l'Assemblée générale, qu'ils soient parties à la Convention de Lomé ou non, et accorde son assistance aux étudiants réfugiés originaires de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud.

40. Sans modifier beaucoup son schéma de préférences, la Communauté essaie d'élargir les avantages ouverts aux pays en développement. Ainsi, en 1980, l'offre pour les produits industriels manufacturés et semi-manufacturés autres que textiles aura progressé de 29 p. 100 par rapport à 1979. Dès 1977, elle avait mis en œuvre son offre sur les produits tropicaux, pour lesquels les avantages offerts représentent, en 1980, 1,3 milliard d'ECU (unités monétaires européennes). Au total, l'offre communautaire est passée de 3,25 d'ECU en 1974 à environ 7,5 milliards en 1979. La Communauté n'a pas encore décidé de la structure ni de la durée du schéma qu'elle appliquera dès 1981. Il faudra sans doute simplifier un peu le schéma et l'adapter à la situation des bénéficiaires, en continuant à réserver le maximum d'avantages aux pays les plus pauvres.

41. La réalisation du Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED apparaît plus difficile que prévu. On peut donc se féliciter d'autant plus des résultats obtenus et notamment de l'aboutissement des négociations sur le Fonds commun pour les produits de base, qui facilitera les négociations en cours sur différentes matières premières et la mise en œuvre de leurs résultats. La Communauté fera tout, surtout au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, pour faciliter la solution des problèmes en suspens et pour que le Fonds commun soit opérationnel au début de 1982, comme prévu.

42. On peut se féliciter aussi de l'aboutissement des négociations sur le caoutchouc naturel : c'est le premier accord de stabilisation pour l'un des dix-huit produits retenus à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La Communauté, qui effectue près du quart des importations mondiales de caoutchouc, y voit une étape positive dans les relations Nord-Sud.

43. Mais des obstacles sérieux subsistent dans d'autres secteurs. La prorogation de l'Accord international de 1975 sur le cacao est problématique, et il faudra substituer un nouvel accord au cinquième Accord international sur l'étain. La Communauté a présenté des propositions pour ces deux produits, dont elle est le premier importateur. Les perspectives sont meilleures en ce qui concerne cinq ou six autres produits du Programme intégré pour les produits de base, dont le jute. Quant à la conclusion d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé, la Communauté appuie les conclusions du Conseil mondial de l'alimentation concernant l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies dans le secteur alimentaire. Les initiatives du Conseil en matière de sécurité alimentaire doivent être étudiées plus avant.

44. La Communauté s'est attachée dernièrement à approfondir ses relations avec les pays en développement. Elle a conclu ou est sur le point de conclure des accords de coopération avec l'Inde, le Mexique, le Brésil et le Groupe andin. De même, l'accord de coopération commerciale et économique qu'elle a conclu le 7 mars 1980 avec les pays membres de l'ANASE contribuera au développement de l'Asie du Sud-Est.

45. Le dialogue entre pays développés et pays en développement a suscité récemment un regain d'activités et de réflexion. Le rapport de la Commission Brandt permet de mieux comprendre les problèmes du développement international. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale chargé de préparer les négociations globales prévues par la résolution 34/138 de l'Assemblée a une tâche très difficile. Bien qu'on n'ait pas pu s'entendre sur l'ordre du jour et les modalités des négociations, il semble que les positions se soient rapprochées sur l'énergie, l'alimentation, le transfert des ressources et l'industrialisation. La Communauté s'efforce, pour sa part, de contribuer au rapprochement des positions. C'est pourquoi elle a accepté de suivre, pour l'essentiel, l'ordre du jour proposé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et a présenté au Comité plénier une liste de sujets qu'elle pourrait accepter, à la lumière des discussions de la troisième session préparatoire. Quant aux modalités des négociations globales, la Communauté a proposé un schéma prévoyant un équilibre entre l'organe central chargé de la conduite d'ensemble des négociations et les organes de discussion spécialisés. Elle pense qu'il faut définir les modalités en même temps que sera arrêté l'ordre du jour et elle ne ménagera pas ses efforts pour qu'aboutisse la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement.

46. M. SOLÁ VILA (Observateur de Cuba) veut répondre aux calomnies et aux allégations mensongères proférées par les Etats-Unis d'Amérique à la 29e séance et rétablir la vérité. On peut s'étonner d'abord que le Gouvernement des Etats-Unis, en invoquant des problèmes sociaux dont il est lui-même responsable, cherche à détourner l'attention du Conseil des difficultés économiques des pays en développement qui ont essentiellement pour origine la position qu'il a prise au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et à la session du Comité plénier consacrée aux négociations globales.

47. L'émigration vers les pays développés est la conséquence directe de l'exploitation coloniale et impérialiste du tiers monde et de la répartition inégale des ressources naturelles, qui poussent notamment des milliers d'Haïtiens et de Latino-Américains à partir pour les Etats-Unis. Il s'agit donc d'analyser — et de supprimer — les causes de cette émigration. Avant la révolution cubaine, les Etats-Unis restreignaient sévèrement l'entrée des Cubains dans leur territoire. Mais, après la révolution, les criminels au service de Batista y ont été accueillis en champions de la démocratie. Le Gouvernement américain a encouragé des milliers de cadres, de membres des professions libérales et d'artistes à quitter Cuba pour étouffer la révolution, et un médecin cubain sur deux a émigré aux Etats-Unis. C'était une tentative sans précédent de priver un pays de ses cadres, de miner son économie et d'appliquer une stratégie contre-révolutionnaire.

48. Mais, en octobre 1962, tous les vols américains à destination de Cuba ont été suspendus, afin de provoquer le mécontentement et de favoriser les initiatives contre-révolutionnaires des centaines de milliers de personnes qui comptaient se rendre aux Etats-Unis. En même temps, on a encouragé l'émigration clandestine de délinquants et d'éléments asociaux, qui ont été accueillis aux Etats-Unis en héros. Le Gouvernement américain a été mis en garde à maintes reprises contre les dangers de cette politique, mais il continue d'imposer à Cuba depuis 20 ans un blocus économique rigoureux pour maintenir le pays dans son sous-développement et compromettre ses plans économiques et sociaux.

49. Pourquoi le représentant des Etats-Unis n'a-t-il rien dit de la politique de son pays contre Cuba, faite d'agressions, d'invasions, de tentatives d'assassinats, de survols d'avions-espions, du maintien d'une base navale en territoire cubain, etc. ? Pourquoi parle-t-il de droits de l'homme et de dignité de la personne sans dire un mot du droit d'un peuple à bâtir son avenir en dehors de toute ingérence étrangère ? Comment peut-il parler de droit international ? Sur quoi se fondent les Etats-Unis, du point de vue juridique et moral, pour entraver le développement de Cuba ? De quel droit violent-ils l'espace aérien cubain et autorisent-ils les menées subversives de la CIA (Central Intelligence Agency) que le Sénat américain lui-même a reconnues ?

50. Au moment où l'on veut réexaminer l'attitude à prendre à l'égard des réfugiés et l'aide qui leur est apportée, le Gouvernement cubain fait savoir qu'il se refusera à reformuler des notions déjà définies dans des instruments internationaux si l'on veut, comme les Etats-Unis d'Amérique, y introduire des imprécisions de caractère politique. Mais si l'on veut, au contraire, préciser les véritables raisons de l'émigration de gens des pays en développement, séquelle du colonialisme et du sous-développement dont les Etats-Unis sont le

principal responsable, et clarifier et condamner les fins politiques auxquelles on utilise cette émigration, alors Cuba participera volontiers au débat.

51. Les sommes considérables dépensées par le Gouvernement américain pour accueillir les émigrés méritent également réflexion. Même s'il est exagéré de penser que les Etats-Unis espèrent bénéficier d'une coopération économique pour supporter ces dépenses, on constate qu'ils semblent y voir une nouvelle formule d'aide aux pays en développement. Comment admettre une telle argumentation quand on connaît l'intransigeance des Etats-Unis dans toutes les négociations économiques internationales. Il est clair que les Etats-Unis essaient encore une fois d'utiliser la situation à leur profit, en provoquant l'inquiétude de la communauté internationale et, notamment, des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui, à la sixième Conférence tenue à la Havane en 1979, avaient déploré cette exploitation, à des fins politiques, du droit de la personne à quitter son propre pays. Le Gouvernement américain continue à soutenir, grâce à une propagande contrôlée par les sociétés transnationales de l'information, que les émigrants cubains sont des réfugiés tout en assurant qu'ils n'en sont pas ! Il cherche ainsi à jeter un doute sur les critères fixés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, puisque le Haut Commissaire lui-même a laissé entendre clairement que les émigrés cubains ne sont pas des réfugiés.

52. Se référant aux questions posées par la délégation américaine, M. Solá Vila convient absolument que Cuba doit respecter la loi des autres pays. Mais les Etats-Unis eux-mêmes ne respectent pas la loi cubaine. Les personnes qui s'embarquent à Cuba accomplissent les formalités légales d'émigration; une fois transportées en Floride par des bateaux américains, on peut supposer qu'elles sont soumises à la législation américaine. Par ailleurs, Cuba nie qu'il exporte aux Etats-Unis des criminels et des délinquants de droit commun. Ce sont les Etats-Unis eux-mêmes qui ont fait entrer dans leur territoire les criminels du gouvernement de Batista. Pourquoi donc se préoccupent-ils aujourd'hui de la présence de quelques délinquants parmi les émigrants cubains ? Depuis 1959, 296 embarcations et 40 avions ont été arraisonnés et dirigés de force sur les Etats-Unis, souvent avec perte de vies humaines. Pourquoi le Gouvernement américain ne considère-t-il pas les responsables de ces actes comme des criminels ? Nul n'ignore qu'il y a aux Etats-Unis des centaines de délinquants et de criminels d'origine cubaine, mais la plupart d'entre eux sont considérés comme des héros et bénéficient des largesses de la CIA. Le représentant des Etats-Unis fait enfin des suppositions sans fondement quant au retour des citoyens cubains. Cuba n'interdit pas le retour volontaire des émigrés, s'ils remplissent les conditions légales d'immigration.

53. Le Gouvernement cubain a fait savoir qu'il est disposé à discuter l'ensemble de ces problèmes et de ses relations avec les Etats-Unis, mais pas des questions isolées qui n'intéressent que les Etats-Unis. Ces discussions devront obligatoirement porter sur le blocus imposé à Cuba depuis 20 ans, sur la base navale de Guantánamo et sur les survols du territoire cubain par des avions espions. Il s'agit de problèmes bilatéraux que le Gouvernement américain voudrait internationaliser dans sa campagne contre la révolution cubaine. Le Gouvernement cubain s'oppose énergiquement à cette manœuvre et réaffirme la décision du peuple cubain de continuer à se déterminer en toute liberté.

54. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il se proposait de répondre aux accusations lancées par le représentant cubain mais, maintenant qu'il les a toutes entendues, il estime qu'elles ne méritent pas de réponse. Selon une citation qui lui revient à l'esprit, ce représentant "fait trop de protestations, ce me semble".

La séance est levée à 17 h 50.

31e séance

Mercredi 9 juillet 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.31

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. CORRÊA da COSTA (Brésil) dit que les négociations économiques internationales ont atteint un seuil critique. Bien que le bilan de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement ait été relativement satisfaisant, la délégation brésilienne a été vivement déçue par l'échec total de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

2. M. Corrêa da Costa est convaincu que le premier devoir du Conseil économique et social est d'examiner les relations Nord-Sud. La crise économique internationale a provoqué, dans les pays développés, une réaction de repli totalement disproportionnée par rapport aux exigences de la situation, si bien que le prétendu dialogue Nord-Sud n'a pas encore donné de résultats satisfaisants. Les préparatifs de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, pierre de touche de ce dialogue, montrent que la communauté internationale voit toujours ses efforts contrecarrés par l'inexplicable tiédeur que manifestent les pays développés.

3. Le Brésil n'a jamais considéré l'instauration d'un nouvel ordre économique international ni comme un processus révolutionnaire destructeur, ni comme le seul fruit de la générosité des pays développés. Il est compréhensible que les pays développés résistent aux transformations profondes d'un système économique et financier international qui favorise leurs intérêts; mais, outre qu'ils ne se sont vu confier aucun rôle efficace dans la mise en place de ces structures, les pays en développement n'ont même pas réussi, à ce jour, à peser sur des décisions qui sont d'une importance vitale pour eux.

4. Les pays développés eux-mêmes ont reconnu le rôle crucial que les pays en développement ont joué depuis 1973 en ne fermant pas à leurs exportations leurs marchés en expansion. Mais les temps sont en train de changer. Bien que le choix du principe soit toujours le même, la perception des conséquences évolue de plus en plus dans les pays en développement. Des renseignements dont on dispose il ressort que les pays développés du Nord connaîtront en moyenne, au cours de la présente décennie, un taux de croissance économique annuel d'environ 3 p. 100. Les pays en développement, eux, devront trouver le moyen d'atteindre des taux de croissance annuels de 6 à 7 p. 100. Alors que les pays développés, qui ont déjà atteint des niveaux de vie confortable, peuvent vivre avec de faibles taux de croissance, les pays du Sud doivent se développer ou périr. Les rapports étroits qui existent entre les économies du Sud et du Nord imposent aux pays en développement d'exiger la création de conditions internationales propres à leur permettre de réaliser, au moins partiellement, leurs objectifs de développement. En fait, le sentiment prévaut de plus en plus, même au Nord, que les transformations de structure s'imposent dans l'intérêt de tous.

5. Depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et du Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations, les pays en développement en sont venus de plus en plus à ne compter que sur eux-mêmes. Cette évolution, néanmoins, ne signifie pas que les pays développés soient dégagés de l'obligation de promouvoir la coopération économique internationale pour le développement ou que la coopération Sud-Sud puisse remplacer une authentique coopération Nord-Sud. La restructuration de l'ordre économique international sera l'aboutissement d'un long processus de négociation entre le Nord et le Sud qui profitera, parallèlement, des fruits éventuels du dialogue Sud-Sud. Les efforts déployés dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement ne dépendent donc aucunement de l'évolution du dialogue Nord-Sud. Les pays en développement doivent s'employer à engager, de leur propre initiative, une action efficace qui se passe de la bénédiction des pays développés. Il leur faut s'entraider et œuvrer en vue d'atteindre un objectif commun et non pas uniquement pour s'opposer au Nord.

6. La coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud doivent se compléter l'une l'autre. Le renforcement des économies et de l'autonomie des pays du Sud profiterait à tous. Sans doute est-il naturel que les groupes d'intérêts en place considèrent cette tendance comme une menace, mais ce serait manquer de discernement que de ne pas voir les avantages que le monde entier retirerait d'un renforcement de la coopération Sud-Sud. Une telle coopération doit s'organiser dans un esprit pratique et se traduire par des avantages concrets.

7. Il est universellement reconnu que les années 70 ont été marquées par de graves problèmes économiques qui ont entraîné une dégradation dramatique de la situation des pays en développement. Au seuil des années 80, la situation de ces pays est encore plus précaire. La communauté internationale doit rechercher des solutions efficaces et obtenir des résultats tangibles. Elle ne peut plus aujourd'hui se payer de promesses.

8. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) dit que les problèmes économiques que le monde connaissait il y a seulement un an étaient beaucoup moins graves qu'aujourd'hui. En ce qui concerne l'aide publique au développement, la prestation de la plupart des pays donateurs a été très décevante par rapport à l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB qui avait été fixé pour ce type d'aide et continuera à se dégrader avec l'inflation. Cela a contraint beaucoup de pays en développement non exportateurs de pétrole qui avaient le crédit nécessaire à emprunter massivement auprès des banques commerciales internationales. M. Chagula voudrait insister à nouveau sur l'importance d'un niveau d'aide publique au développement suffisant pour les pays en développement à faible revenu qui ne sont guère en mesure de mobiliser l'épargne intérieure et dont la capacité d'emprunt auprès des banques commerciales internationales est très limitée, voire totalement inexistante. La République-Unie de Tanzanie fait malheureusement partie de cette catégorie de pays en développement.

9. La délégation tanzanienne partage l'opinion exprimée dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, à savoir que même pour maintenir la croissance aux taux médiocres des dernières années, il faudra un effort national et international important, et que les pays à faible revenu devraient avoir accès à un financement adéquat de leur balance des paiements et à un niveau plus élevé d'aide publique au développement en termes réels. Mais le problème est de savoir où trouver ce financement. L'ensemble de la communauté internationale devra se pencher sérieusement sur cette question au début des années 80, sans quoi les problèmes des pays en développement non exportateurs de pétrole risquent de prendre de telles proportions que l'économie des pays développés ne tardera pas à en souffrir aussi. Le rapport de la Commission Brandt apportera une contribution utile à la discussion à un haut niveau sur cette question. M. Chagula a été surpris d'apprendre de la bouche du représentant de la République fédérale d'Allemagne (25e séance) que beaucoup des propositions contenues dans ce rapport avaient déjà commencé à être mises en œuvre. Il aimerait savoir quelle est l'instance internationale qui a examiné et approuvé les recommandations de la Commission Brandt et quels sont les organismes internationaux chargés de les appliquer.

10. En ce qui concerne les problèmes économiques des pays en développement à faible revenu, il faut espérer que la prochaine Conférence des Nations

Unies sur les pays les moins avancés contribuera à susciter la volonté politique nécessaire chez les pays développés donateurs.

11. La situation monétaire internationale actuelle, qui n'est pas examinée dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* a une importance cruciale. Il y a une faiblesse fondamentale dans l'actuel "non-système" monétaire qui est tributaire d'une monnaie nationale pour satisfaire l'essentiel de ses besoins de réserves et de liquidités internationales. Bien que les éléments essentiels de la réforme monétaire internationale requise ne posent pas de problèmes insurmontables, aucun progrès n'a été fait à cet égard dans le cadre du FMI. En fait, ce sont des progrès à l'envers qui ont été enregistrés sur quatre éléments essentiels : le récent établissement du système monétaire européen a rendu le "non-système" monétaire international actuel encore moins "universel" qu'avant; les pays développés occidentaux continuent à résister à la démocratisation du processus de prise de décisions dans ce "non-système"; l'utilisation des DTS comme source principale de liquidités et de réserves internationales passe de plus en plus à l'arrière-plan, et les pays développés occidentaux membres du FMI ont refusé d'établir un lien entre les droits de tirage spéciaux et les besoins de développement des pays du tiers monde.

12. Les pays développés occidentaux continuent à appuyer la politique du FMI, qui persiste à imposer aux pays en développement des prescriptions économiques erronées, fondées sur de faux diagnostics. Le FMI, qui s'est récemment érigé en véritable gendarme financier et monétaire du tiers monde, ne met pas ses importantes liquidités au service des besoins de développement des pays en développement. Il n'en utilise chaque année qu'une partie insignifiante pour financer des mesures ponctuelles de redressement de la balance des paiements de ces pays. De nombreux pays en développement ont commencé à sérieusement mettre en doute la légitimité de l'action du FMI dans les pays en développement. Il faut espérer que les négociations globales qui seront lancées le mois prochain permettront au moins de résoudre le problème de la réforme du système monétaire international, notamment en ce qui concerne le FMI.

13. La délégation tanzanienne voudrait toutefois rendre hommage à la politique éclairée récemment adoptée par la Banque mondiale, qui accorde des prêts pour des projets de développement rural intégré, pour des aménagements des structures économiques sur plusieurs années, pour des programmes par opposition aux projets, ainsi que pour la prospection et la production de pétrole et de gaz dans les pays en développement. Par cette nouvelle politique, la Banque mondiale, dans la mesure de ses ressources limitées, répond à quelques-uns des besoins de développement les plus pressants des pays en développement, notamment ceux des pays en développement non exportateurs de pétrole à faible revenu, à une époque où l'abstention d'une aide publique au développement suffisante est devenue très aléatoire. La délégation tanzanienne espère vivement que la sixième reconstitution des ressources de l'IDA pour la période 1981-1983 sera approuvée très rapidement, car elle est l'une des rares sources d'aide au développement.

14. La délégation tanzanienne s'est félicitée de la convocation, l'an dernier, de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui est parvenue à un accord sur un programme d'action — le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement —, y compris l'établissement du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et du Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Bien que le Centre pour la science et la technique au service du développement ait été créé, la délégation tanzanienne est très déçue de voir que les annonces de contributions au Fonds intérimaire ne se montent pour le moment qu'à 45,7 millions de dollars, soit moins du cinquième de l'objectif de 250 millions de dollars qui avait été recommandé à la Conférence. Elle espère que de nouvelles contributions seront bientôt annoncées pour réunir les 210 millions de dollars qui restent à couvrir d'ici à 1981.

15. En ce qui concerne la coopération régionale et le développement, la délégation tanzanienne note avec satisfaction la suite donnée par l'ensemble du système des Nations Unies à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. Cette résolution, à la section IV de l'annexe, insiste notamment sur le fait que les commissions régionales devraient intensifier leurs efforts pour développer la coopération régionale et promouvoir une coopération économique interrégionale plus efficace, étant entendu qu'une coopération régionale et interrégionale renforcée pourrait apporter une contribution importante au développement économique et social en général et à la promotion du nouvel ordre économique international. Par cette résolution, l'Assemblée générale reconnaissait ainsi la nécessité de maximiser la capacité des commissions régionales de promouvoir et d'appuyer la coopération régionale et interrégionale.

16. Alors que les commissions régionales ont reçu de l'Assemblée générale le mandat de promouvoir, d'appuyer et de coordonner toutes les activités de coopération technique et économique dans leurs domaines respectifs, l'affirmation de certains Etats Membres selon laquelle il serait "illégal" pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de promouvoir et d'appuyer des activités relatives à la coopération économique entre pays en développement est pour le moins surprenante.

17. La délégation tanzanienne est très satisfaite du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1979-1980 (E/1980/34 et Add.1) qui montre que l'on fait tout ce qui est possible pour assurer un maximum de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ses différents organismes, d'une part, et les diverses organisations internationales ou institutions spécialisées, d'autre part, au niveau de la conception et de l'exécution des programmes de développement, afin de réduire au maximum les risques de double emploi. Cette coordination devrait aussi permettre d'assurer qu'aucun organisme ou aucune institution spécialisée des Nations Unies ayant la compétence requise ne soient laissés de côté lors de la conception ou de l'exécution d'un programme dans n'importe quel Etat Membre, sous-région ou région. La délégation tanzanienne se félicite de la

prochaine désignation, dans chacun des Etats Membres en développement, de coordonnateurs résidents des activités opérationnelles pour le développement menées par le système des Nations Unies conformément à la résolution 34/213 de l'Assemblée générale. Elle note aussi avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en œuvre du projet de fichier commun sur les activités de développement (CORE) tels qu'ils sont décrits dans le document E/1980/76. Prenant note du fait que l'exécution du projet CORE/1 touche plus ou moins à sa fin, elle espère que les travaux sur le projet CORE/2 débuteront le plus vite possible.

18. Les perspectives économiques mondiales sont moroses. Comme l'a déclaré le Secrétaire général à l'ouverture de la session, le dialogue Nord-Sud ne progresse pas réellement. Parmi les autres nuages menaçants qui pèsent sur l'horizon, il faut mentionner l'incapacité du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale à parvenir à un accord sur le projet d'ordre du jour pour les négociations globales devant être lancées lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et le fait qu'ayant tenu sa cinquième session le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'ait enregistré jusque-là aucun progrès notable.

19. En conclusion, M. Chagula dit qu'il n'est pas aujourd'hui à exclure qu'en dépit du temps et des ressources considérables consacrés à la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement il n'y ait peut-être en fin de compte ni stratégie internationale du développement, ni troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

20. M. SKALLI (Maroc) dit que l'inflation est un facteur important dans la crise économique actuelle mais que ses effets touchent différemment les pays industrialisés et les pays en développement. Ces derniers, en tant qu'importateurs d'équipement industriel et de produits manufacturés indispensables à leur développement, sont encore plus durement touchés par l'inflation que ne le sont les pays nantis. Les pays en développement semblent être condamnés à débourser toujours plus pour une quantité toujours décroissante de biens manufacturés et de produits industriels. Ce problème est si grave qu'il bouleverse leurs plans de développement, les obligeant ainsi à contracter d'importants emprunts pour payer le renchérissement de leurs importations inévitables.

21. Le faible niveau de la croissance économique mondiale provoque des distorsions au sein des économies des pays industrialisés, notamment par un accroissement important du nombre de chômeurs, estimé actuellement à environ 20 millions pour les seuls pays membres de l'OCDE. Pour les pays en développement, outre un chômage endémique, ce phénomène provoque un arrêt presque total des investissements. En effet, les gouvernements de la plupart de ces pays font de l'action par les taux d'intérêt un des éléments fondamentaux de leur politique financière et monétaire. C'est le cas par exemple du Maroc qui estime qu'une telle action est de nature à susciter l'investissement et à développer l'épargne tout en permettant de contrôler la distribution du crédit. Une telle procédure s'avère particulièrement efficace pour les pays en développement qui, comme le Maroc, doivent faire face aux défis d'une expansion accélérée. Cependant, cette action se trouve neutralisée lorsque les prêts internationaux se raréfient, ce qui est inévitable puisque ceux-ci se plient désormais à une politique de sélectivité. Cette sélectivité des crédits internationaux, que les prêteurs cherchent à justifier par l'élément "risque", s'accompagne nécessairement de taux d'intérêt de plus en plus élevés. Le défaut ou la cherté du financement extérieur, dû au ralentissement du taux de croissance des économies des pays industrialisés, neutralise nécessairement l'action par les taux d'intérêts entreprise par les gouvernements des pays en développement pour susciter l'investissement. Ces pays sont alors dans l'obligation de s'endetter toujours davantage. Dans la déclaration qu'il a faite lors de la 25e séance, le Directeur général du FMI a amplement décrit les problèmes de balance des paiements et de service de la dette qui se posent aux pays en développement non exportateurs de pétrole.

22. Une remise en ordre de l'économie mondiale s'avère donc d'une impérieuse nécessité puisque le Nord et le Sud connaissent aujourd'hui les mêmes difficultés économiques. Cette remise en ordre ne pourra se faire que par l'instauration du nouvel ordre économique international et par l'application de la résolution 33/193 dans laquelle l'Assemblée générale a décidé que la nouvelle stratégie internationale du développement devrait prévoir un ensemble coordonné de mesures concertées dans tous les secteurs du développement en vue de promouvoir le développement économique et social des pays en développement et d'assurer leur participation équitable, pleine et efficace à la formulation et à l'application de toutes les décisions dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale.

23. La stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement doit être élaborée dans le cadre du nouvel ordre économique international et reposer sur les changements suivants : l'ajustement des secteurs industriels des pays développés avec ceux des pays en développement pour faciliter l'expansion des exportations des articles manufacturés des pays en développement; la réforme du système monétaire international en vue de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures d'appui financier extérieur aux programmes de développement des pays du tiers monde; l'adoption de nouvelles mesures visant à développer la transformation des produits de base dans les pays en développement et à accroître la participation de ces pays à la commercialisation et à la distribution de leurs produits d'exportation; l'abolition des politiques protectionnistes adoptées par les pays développés.

24. Le Maroc se félicite de l'accord récemment intervenu pour la création d'un fonds commun pour les produits de base qui permettra non seulement de stabiliser les prix des matières premières mais également d'assurer par l'intermédiaire de son second guichet le financement des programmes de recherche et d'amélioration des productions des pays en développement.

25. Le Gouvernement marocain se félicite de l'accord intervenu en avril 1980 sur les pratiques commerciales restrictives. Cependant, beaucoup reste à faire pour convaincre les pays développés de renoncer au pro-

tectionnisme dans leurs relations avec les pays en développement. La délégation marocaine espère que de plus grands résultats seront atteints dans ce domaine lors de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra prochainement.

26. M. Skalli souligne le fait qu'il appartient aux pays en développement d'assumer la responsabilité de leur développement. Il pense en particulier au renforcement de la coopération économique entre les pays en développement en vue d'assurer leur autonomie collective, qui devra porter sur les actions concrètes suivantes : l'instauration d'un système de préférences commerciales entre les pays en développement; le renforcement de l'intégration et de la coopération économique au niveau régional, sous-régional et interrégional et la création d'entreprises multinationales de production pouvant satisfaire progressivement à leurs besoins. Il est clair que pour réaliser ce programme ambitieux, la responsabilité des pays en développement est engagée au même titre que celle des pays développés. Les pays en développement doivent mobiliser leurs ressources tant financières qu'humaines, tandis que les pays développés devront créer un climat propice aux efforts déployés par les pays en développement. Il est important de noter que les initiatives des pays en développement dans ce domaine commencent à se manifester. Tel a été le cas de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa deuxième session extraordinaire tenue à Lagos, lorsqu'elle a adopté des résolutions portant sur des questions aussi importantes que l'autosuffisance africaine en matière alimentaire.

27. La délégation marocaine tient également à souligner le rôle que doit jouer le transfert de technologie dans l'élaboration de ce programme; mais ce transfert serait vidé de sa substance si certaines conditions essentielles ne sont pas remplies : examen du contexte général où s'inscrivent les problèmes du transfert et du développement de la technologie; définition claire et précise des politiques et des institutions régissant le transfert de technologie et son développement dans les pays en développement; définition d'une politique rationnelle et d'une planification rigoureuse de la technologie au niveau sectoriel; volonté bien arrêtée de donner aux pays en développement les moyens de renforcer leur capacité technologique.

28. La restructuration de l'économie mondiale doit être l'œuvre de tous car l'interdépendance des économies est de plus en plus évidente. En ces temps de conjoncture difficile, la solidarité internationale ne doit demeurer ni un vain mot ni un concept abstrait. La délégation marocaine espère que tous les pays industrialisés, quel que soit leur régime économique, montreront davantage de compréhension à l'égard des problèmes qui se posent aux pays en développement. Ce faisant, ils contribueront grandement à éliminer les inégalités et les tensions actuelles et à instaurer un monde plus harmonieux et plus pacifique.

29. M. TERNSTRÖM (Suède) reconnaît que le conseil n'a pas réussi à atteindre tous les objectifs qu'il s'était fixés pour les années 70, mais cela ne signifie pas pour autant que cette décennie ait été une période d'échec total; des progrès ont été réalisés sur de nombreux fronts dans la lutte contre la pauvreté et dans la promotion du développement. Il faut toutefois intensifier ces efforts en raison des tendances inquiétantes qui se manifestent dans la situation économique actuelle et risquent de s'accentuer au cours des années à venir. Le monde est confronté à un déclin de la croissance de la production totale, à l'inflation, à une détérioration des balances des paiements courants et à une aggravation des tendances qui caractérisent l'offre et la demande d'énergie. Ainsi qu'il est dit dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, les difficultés auxquelles doit actuellement faire face l'économie mondiale semblent appeler une nouvelle tentative de coordination économique internationale portant sur des questions présentant une importance critique pour tous les pays.

30. La onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui va avoir lieu prochainement donnera l'occasion de faire le bilan des progrès qui ont été réalisés dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'Assemblée générale, à sa session extraordinaire, sera saisie de deux questions principales portant l'une et l'autre sur les moyens de résoudre les problèmes à long terme des relations économiques internationales : la nouvelle stratégie internationale du développement et les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. M. Ternström espère que les consultations officieuses sur la stratégie internationale du développement aboutiront à un projet de texte qui définira les principaux problèmes que la session extraordinaire devra étudier. La stratégie internationale du développement doit être l'expression de la volonté politique d'assurer progrès et développement dans les domaines économique et social; les négociations sur ce point ne sont donc pas importantes seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan politique. M. Ternström invite donc instamment tous ceux qui y participeront à ne pas adopter une attitude de repli sur soi, mais bien à se laisser guider par une préoccupation réelle pour le bien commun.

31. Les Etats membres de l'OCDE ont renouvelé récemment leur engagement de poursuivre leurs efforts de libération des échanges et de lutte contre le protectionnisme. S'il est vrai que le protectionnisme peut nuire aux pays en développement, c'est la stagnation de la croissance dans les pays industrialisés, et non les exportations des pays en développement, qui constitue la plus grave menace pour l'emploi dans le monde développé. Il est donc important de rétablir un climat de croissance dans les pays développés. L'énergie est un des éléments essentiels de l'économie de toutes les nations. La coopération entre pays exportateurs et pays importateurs de pétrole contribuerait très utilement à faciliter la prévision en matière d'approvisionnements énergétiques, de demande et de prix de l'énergie.

32. Le transfert de ressources aux pays en développement est un autre domaine important de la coopération économique internationale. M. Ternström espère que le rapport sur cette question, qui doit être présenté à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire, contiendra des propositions concrètes sur les mesures à adopter par la communauté internationale. Dans le même temps, les efforts tendant à accroître l'aide publique au développement devront être vigoureusement poursuivis, car cette assistance est particulièrement importante pour les pays à faible

revenu qui n'ont pas accès aux marchés des capitaux. L'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par l'ONU devrait être atteint au début de la décennie; c'est un objectif important dans la mesure où il contribue au maintien des niveaux établis en ce qui concerne les engagements au titre de l'aide publique au développement.

33. Le Gouvernement suédois déplore que les préparatifs des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement n'aient encore abouti à aucun accord de fond sur l'ordre du jour ou le programme de travail. M. Ternström espère que, d'ici à l'ouverture de la session extraordinaire, les gouvernements auront adopté des positions plus souples et seront prêts à entamer un dialogue fructueux.

34. Le Secrétaire général a appelé l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures spéciales dans l'intérêt des membres de la communauté internationale les plus défavorisés. La Suède reconnaît que les problèmes de certains pays sont si urgents qu'ils ne devraient pas avoir à attendre l'issue d'une série de négociations globales. Les efforts de développement de certains pays seront gravement compromis si les pressions causées par les difficultés économiques actuelles ne se trouvent pas bientôt atténuées. M. Ternström espère que ce problème sera examiné plus avant lors de la session extraordinaire.

35. Le système des Nations Unies dispose des mécanismes nécessaires pour fournir des secours en cas de catastrophe naturelle, mais les moyens correspondants pour faire face aux catastrophes dues à l'action de l'homme ne sont pas toujours adéquats. Les situations d'urgence ne sont jamais les mêmes et les opérations de secours doivent être adaptées et coordonnées de manière différente selon qu'il s'agit de lutter contre la famine, d'aider des réfugiés ou de répondre à des besoins sanitaires. Dans de nombreux cas, il a fallu improviser les mesures à prendre pour accorder des secours en cas d'événements catastrophiques imputables à l'action de l'homme; bien qu'un degré élevé de souplesse soit souhaitable, les organisations sont souvent durement mises à l'épreuve lorsqu'une partie aussi importante de leurs moyens et de leurs ressources doit être consacrée à des opérations de secours. Il importe de faire en sorte que le système des Nations Unies soit doté des moyens qui lui permettent de faire face aux situations critiques sans que les activités ordinaires des diverses organisations n'en pâtissent; les programmes ordinaires doivent être conçus de manière à empêcher l'apparition de situations de crise. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devraient s'attaquer au problème et trouver des moyens d'assurer que les Nations Unies soient toujours prêtes à répondre avec efficacité aux situations d'urgence. Il ne serait pas nécessaire à cette fin de mettre en place des institutions nouvelles ou de procéder à des arrangements permanents. Il suffirait de revoir la répartition actuelle des responsabilités. M. Ternström propose que le Secrétaire général soit prié de faire rapport sur les diverses manières dont le système des Nations Unies a réagi, au cours de la dernière décennie, aux grandes crises et catastrophes, en signalant les expériences qui ont été particulièrement utiles ou celles qui ont posé des problèmes particuliers.

36. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil doit jouer un rôle prépondérant mais, au cours des dernières années, on a pu parfois se demander si cet organe remplissait pleinement ses fonctions. La question se posera à nouveau lorsque l'Assemblée générale reprendra l'examen de la suite donnée à sa résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies. M. Ternström espère que le Conseil sera alors accepté en tant qu'organe central qu'il est censé être. Cela ne signifie pas qu'il ne faut rien réformer; beaucoup pourrait être fait pour améliorer l'efficacité du Conseil et de ses organes subsidiaires.

37. Les activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies sont de la plus haute importance non seulement pour les gouvernements mais aussi pour les particuliers, dont le bien-être actuel et futur est lié au succès ou à l'échec de la communauté internationale en matière d'amélioration de la coopération économique internationale au profit des pauvres et des délaissés de ce monde. En cas de succès, il sera possible de construire un ordre mondial fondé sur la justice, l'égalité et la pleine participation de tous.

38. M. SRIVASTAVA (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) annonce que, depuis son dernier rapport au Conseil, l'OMCI comprend six membres de plus, c'est-à-dire qu'elle compte maintenant 118 membres à part entière et un membre associé. La quasi-totalité des Etats maritimes du monde sont donc représentés à l'OMCI, ce qui souligne encore davantage le caractère et le mandat universels de l'Organisation. En conséquence, l'Assemblée de l'OMCI a décidé que le nombre des membres du Conseil de l'OMCI, qui est l'organe directeur de l'organisation entre les sessions biennales de l'Assemblée, serait porté de 24 à 32 afin de mieux représenter les gouvernements membres. Les amendements constitutionnels nécessaires sont acceptés par les gouvernements beaucoup plus rapidement que tout amendement précédent à la Convention relative à la création d'une organisation maritime consultative intergouvernementale, et tout semble indiquer qu'ils entreront bientôt en vigueur.

39. La onzième session ordinaire de l'Assemblée de l'OMCI a pris un certain nombre d'autres décisions dont l'influence sur le cours des événements et les travaux de l'OMCI sera considérable et durable. A l'unanimité, l'Assemblée a décidé qu'à l'avenir l'essentiel des travaux de fond de l'Organisation porterait non pas sur l'élaboration de normes techniques et de règles mais consisterait en efforts plus directs et soutenus pour promouvoir l'application la plus large et la plus efficace des nombreuses normes et règles internationales déjà inscrites dans les divers traités et autres instruments internationaux élaborés par l'OMCI ou sous ses auspices. Cette réorientation a pour but de permettre à l'OMCI et aux gouvernements qui en sont membres de concentrer une part plus grande de leur temps, de leur énergie et de leurs ressources à l'application, dans le monde entier, de normes et de règles universelles visant à améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations maritimes et à prévenir et maîtriser la pollution du milieu marin imputable à ces opérations. L'engagement de l'Assemblée en faveur de ces objectifs est si ferme qu'il a été jugé indispensable de faire exception à un arrangement inscrit dans les pratiques

de l'OMCI depuis sa création. En effet, l'Assemblée a décidé que pas un seul traité nouveau ne serait adopté en 1980 et 1981 et, partant, qu'il ne serait pas prévu de conférence diplomatique pendant ces deux années.

40. La décision de modifier les priorités et l'orientation a aussi entraîné un réajustement d'ensemble du programme de travail des principaux comités de l'Organisation et une réduction du nombre de leurs réunions. Cela se traduira non seulement par des économies budgétaires importantes mais contribuera aussi à assurer que le temps et les ressources soient utilisés plus efficacement pour planifier, appliquer et évaluer les mesures concrètes et administratives nécessaires à la mise en œuvre des conventions, des codes et des recommandations élaborés dans le passé par les comités et les conférences de l'OMCI. Deux résolutions ont été adoptées à cette fin en novembre 1979 : la résolution A.412 (XI), intitulée "Acceptation et application des instruments internationaux relatifs à la sécurité maritime et à la protection du milieu marin", prie les gouvernements de n'épargner aucun effort pour accepter et appliquer rapidement les principaux instruments et conventions sur ces questions et la résolution A.449 (XI), intitulée "Amélioration des méthodes et procédures de communication entre le Secrétaire général et les gouvernements membres", propose un certain nombre de moyens permettant aux gouvernements et au secrétariat de mieux coopérer dans leurs efforts pour promouvoir les objectifs de l'Organisation.

41. On constate déjà que ces décisions ont eu certains effets positifs. En coopération avec les gouvernements des Etats membres, le secrétariat de l'OMCI a pris l'initiative d'un certain nombre de mesures importantes visant à accroître la capacité des Etats en matière d'examen, d'acceptation et d'application des dispositions des divers règlements internationaux sur la navigation et les activités maritimes connexes. La mise en place de voies de communication plus efficaces entre le secrétariat et les gouvernements des Etats membres au sujet des questions techniques et connexes est l'une des plus importantes de ces mesures. L'organisation de séminaires, de colloques et d'ateliers spéciaux pour expliquer les incidences techniques et administratives de conventions et d'instruments déterminés est une autre mesure utile. Ces séminaires ont pour but d'encourager les gouvernements, notamment ceux des pays en développement, à accepter les conventions et à adopter les dispositions nécessaires pour les appliquer. Les séminaires, mondiaux ou régionaux, se sont tenus dans divers centres répartis dans le monde entier, et l'OMCI est reconnaissante aux organismes internationaux et nationaux qui ont fourni un appui financier.

42. Suite à ces mesures, les conventions de l'OMCI ont, au cours de l'année écoulée, été beaucoup plus rapidement acceptées par les gouvernements. Un événement important a été l'entrée en vigueur de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, qui s'applique maintenant entre plus de 40 gouvernements qui, ensemble, contrôlent plus de 85 p. 100 de l'ensemble de la flotte marchande mondiale. M. Srivastava espère que le Protocole de 1978 relatif à cette convention et le Protocole de 1978 relatif à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires réuniront bientôt le nombre d'acceptations nécessaire pour qu'ils entrent en vigueur et rendent ainsi opérationnels les instruments sous forme de traités interconnectés mis au point par l'OMCI au sujet de la sécurité des navires-citernes et de la prévention de la pollution.

43. Ce sont peut-être les répercussions de cette décision sur le programme de coopération technique de l'OMCI qui sont les plus importantes. Le programme a pour principal objectif d'aider les pays en développement à se doter de moyens maritimes conformes aux normes mondiales. Ainsi, la décision de l'Assemblée de concentrer ses efforts sur l'application effective des normes et des règles signifie que le succès du programme est maintenant une condition du succès des objectifs actuels de l'OMCI. C'est là un fait nouveau particulièrement bienvenu non seulement pour l'OMCI et la communauté maritime mais aussi pour l'ensemble du monde car la sécurité maritime, l'efficacité de la navigation et la protection du milieu marin sont indissociables et ne peuvent être efficacement promues qu'au niveau mondial. En donnant aux pays en développement les moyens d'accepter et d'appliquer les normes et règles mondiales, le programme contribue aux efforts déployés dans le monde pour améliorer la sécurité maritime et sauvegarder la qualité du milieu marin. Les thèmes prépondérants retenus pour les activités d'assistance technique de l'OMCI sont les mêmes que ceux qui ont été adoptés pour l'ensemble du programme de l'Organisation, c'est-à-dire doter le personnel maritime de la meilleure formation et des meilleures compétences possibles et fournir les infrastructures techniques et institutionnelles nécessaires à l'exécution de programmes maritimes. L'OMCI a constaté que les principaux besoins des pays en développement sont, premièrement, de disposer d'un personnel national qualifié et, deuxièmement, de posséder l'infrastructure technique et administrative nécessaire. Le programme vise à répondre à ces besoins en aidant à mettre sur pied des programmes et des centres de formation et en donnant des conseils sur la manière de mettre en place ou d'améliorer les infrastructures. Grâce à la coopération des gouvernements et au soutien généreux du PNUD et d'autres organismes, l'OMCI a réussi à exécuter son programme dans de nombreux pays en développement. Elle sait gré de l'assistance reçue jusqu'ici et espère qu'elle ne se relâchera pas car il reste encore beaucoup à faire.

44. En concentrant ses efforts, au cours de l'année écoulée, sur l'aide aux pays en développement, l'OMCI n'a pas perdu de vue ses obligations envers la communauté maritime mondiale ni ses responsabilités de membre du système des Nations Unies. Par exemple, l'Assemblée a, en 1979, noté avec préoccupation l'augmentation des actes criminels de baraterie, des saisies illégales de navires et de leurs cargaisons, et autres actes de fraude maritime qui mettent en danger l'intégrité du commerce maritime international. L'Assemblée a demandé aux gouvernements de prendre d'urgence des mesures pour prévenir et réprimer ces actes conformément aux législations nationales et au droit international. Elle a aussi prié le Conseil de l'OMCI d'entreprendre une étude visant à déterminer quelles sont les mesures à prendre par l'OMCI à ce

sujet; les résultats de l'étude devraient être communiqués à l'Assemblée de l'OMCI en novembre 1981. La promptitude avec laquelle l'OMCI a réagi devant cette menace au commerce international témoigne non seulement de l'adaptabilité de ses méthodes de travail mais aussi de la volonté des gouvernements membres d'assumer leurs responsabilités envers la communauté maritime mondiale.

45. L'OMCI s'est aussi efforcée de jouer le rôle qui lui incombe dans le système des Nations Unies. Elle a participé aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et a participé activement aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la nouvelle stratégie internationale du développement. En ce qui concerne cette stratégie, l'OMCI a cherché à faire ressortir l'importance cruciale des infrastructures techniques et institutionnelles dans les plans de développement d'ensemble des pays en développement. M. Srivastava espère que cet important élément recevra la place qu'il mérite dans le programme final qu'approuvera l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le domaine de la prévention de la pollution marine, l'OMCI a été encouragée par l'hommage rendu à ses travaux dans la résolution 34/183 de l'Assemblée générale. Comme elle a été priée de le faire dans cette résolution, l'OMCI présentera au Conseil, au début de l'année 1981, un rapport qui sera transmis à l'Assemblée générale.

46. L'OMCI a continué de coopérer avec l'ONU, les institutions spécialisées, les commissions régionales et autres organes régionaux. Ses relations avec le PNUE ont été marquées par un esprit de coopération; en particulier, l'OMCI a continué à participer au programme du PNUE pour les mers régionales. Elle a suivi les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et y a contribué comme il convenait. L'OMCI envisage de jouer un rôle efficace dans la mise en œuvre du nouveau régime du droit de la mer.

47. L'OMCI a activement participé aux débats sur la mise en œuvre de la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi qu'aux discussions sur l'amélioration de la coopération entre l'OUA et les organismes des Nations Unies. Elle a maintenu des relations de travail excellentes avec la CNUCED, l'OIT, le HCR et les commissions régionales. L'OMCI est consciente de son rôle en tant que membre du système des Nations Unies et continuera, au mieux de ses moyens, de contribuer aux efforts des Nations Unies pour améliorer les conditions économiques et sociales des peuples du monde.

48. M. KOMATINA (Yougoslavie) dit qu'il est incontestable que la crise qui touche l'économie mondiale et l'ensemble des relations économiques ne fait qu'empirer et que l'impuissance de la communauté mondiale à remédier à cette situation est une cause de grave inquiétude. Une volonté politique sincère de la part de tous les pays, et plus particulièrement des pays développés, est indispensable si l'on veut surmonter les difficultés actuelles et entreprendre une restructuration de fond de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. Le système caduc toujours en vigueur accentue les inégalités et impose aux pays en développement les plus gros efforts d'ajustement. Malheureusement, au lieu que la très nette prise de conscience de cette situation suscite un assentiment général pour la recherche de solutions communes, on semble vouloir faire marche arrière par rapport aux décisions convenues et aux concepts acceptés. On constate une détérioration inquiétante des relations internationales en général et la multiplication constante des points sensibles. Bien qu'elle soit reconnue à l'unanimité comme la seule option possible, la détente ne progresse pas, tandis que la course aux armements se poursuit à une allure vertigineuse. En dépit du rejet de plus en plus évident de la bipolarisation du monde et de la politique des sphères d'influence, les rivalités entre les blocs continuent de peser lourdement sur les relations internationales. Le recours à la force, l'intervention militaire menaçant l'indépendance des peuples et l'ingérence dans leurs affaires intérieures prennent des formes multiples. Il y a longtemps que l'on s'accorde à reconnaître que la communauté mondiale dans son ensemble doit prendre la responsabilité de procéder à une restructuration des relations économiques internationales fondée sur l'interdépendance et l'équité, mais les actions effectivement entreprises restent en-deçà des accords et des besoins de l'économie mondiale essentiellement parce que les pays les plus avancés ne sont pas prêts à prendre les mesures devant permettre des modifications structurelles à long terme de l'économie mondiale, ce qui se répercute sur les relations économiques internationales.

49. Chacun doit prendre toutes ses responsabilités à tous les niveaux si l'on veut ne serait-ce que contribuer à arrêter l'évolution négative actuelle. La session en cours du Conseil économique et social est un événement majeur dans un processus continu d'activités internationales intensives au premier rang desquelles il faut mentionner la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue, qui aura pour tâche d'adopter une nouvelle stratégie du développement et de lancer des négociations globales. En cette 35e année d'existence de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil devrait se sentir encouragé à rattraper le temps perdu et à faire un pas décisif en avant. Dans son allocution d'ouverture (24e séance), le Secrétaire général a évoqué les questions les plus importantes et les processus de négociations entre pays développés et pays en développement. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* reflète le climat général d'incertitude et de désarroi. La détérioration constante des termes de l'échange des pays en développement s'est traduite par des taux d'expansion médiocres, des déficits extérieurs élevés — qui atteindraient plus de 70 milliards de dollars en 1980, et contraindront nombre de ces pays à sacrifier d'importants objectifs de développement — des apports de capitaux insuffisants et un endettement massif. La montée croissante du protectionnisme et d'autres formes de restriction des échanges constituent un autre obstacle majeur à l'accélération de leur développement économique et social. Ils sont contraints de consacrer un pourcentage élevé de leurs devises au service de la dette, dont l'accroissement continu risque de compromettre leur solvabilité et même de faire peser une menace sur les institutions et courants financiers internationaux.

50. Les pays développés eux aussi connaissent une décélération de leurs taux de croissance, un accrois-

sement alarmant de leurs taux d'inflation et de chômage et bien d'autres tendances négatives. Les mesures qu'ils prennent pour surmonter ces difficultés ont pour seul effet de faire supporter tout le poids de la crise aux pays en développement. Les pays non alignés et d'autres pays en développement professent depuis longtemps l'opinion qu'on ne pourra surmonter les difficultés actuelles et assurer un développement dynamique et stable à l'économie mondiale qu'en instaurant un nouvel ordre économique international. A cette fin, ils ont pris pendant la dernière décennie plusieurs initiatives notoires pour parvenir à des solutions durables au moyen de négociations constructives. En lançant une nouvelle série de négociations globales pendant la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, ces pays avaient la conviction qu'on ne pourrait trouver de solutions aux problèmes interdépendants les plus cruciaux qui se posent actuellement que dans le cadre d'une instance appropriée de haut niveau politique où les négociations déboucheraient sur des engagements fermes en vue de résoudre à la fois les problèmes à court terme et de structure dans un contexte unique.

51. La délégation yougoslave ne peut donc qu'exprimer sa vive inquiétude devant les résultats de la dernière session du Comité plénier. Bien que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ait déployé de grands efforts et se soit gardé de toute intransigeance en ce qui concerne tant l'ordre du jour que la procédure à suivre pour les négociations globales, les principaux pays industrialisés n'ont pas fait preuve d'un semblable esprit de compromis et n'ont manifesté aucun désir sincère d'entamer de telles négociations. Dans ces conditions il est permis de se demander quelles peuvent bien être les perspectives politiques de progrès dans l'un quelconque des secteurs de la coopération économique internationale. Le Conseil ne peut fermer les yeux sur ces événements déplorables ni manquer d'aider la session extraordinaire à atteindre les résultats escomptés si l'on veut éviter une nouvelle aggravation de la crise économique mondiale et des perturbations graves dans les relations internationales en général.

52. En conséquence, la délégation yougoslave demande instamment aux pays industrialisés de reconsidérer leur position en ce qui concerne l'ordre du jour et la procédure afin qu'il soit possible d'arriver à un accord lors de la session extraordinaire. S'il avait été possible de régler les problèmes au niveau et dans les instances où ils avaient déjà été examinés, le besoin ne se serait pas fait sentir de négociations globales. C'est la raison pour laquelle la délégation yougoslave considère toute tentative visant à réduire la portée des négociations globales pour en faire la simple continuation des discussions de routine au sein des instances existantes comme un moyen d'éviter l'introduction de changements de fond. Les négociations globales représentent un nouvel effort pour faire une percée et transcender la rigidité des compétences institutionnelles, car une situation extraordinaire appelle des mesures extraordinaires. Il n'est pas prévu de nouvelle réunion du Comité plénier, mais les préparatifs doivent se poursuivre au niveau des gouvernements et des groupes de pays. La session en cours peut donner l'élan nécessaire dans cette direction, grâce notamment aux contacts qui seront pris dans le cadre des travaux relatifs à la nouvelle stratégie internationale du développement.

53. Pour que le Conseil puisse exercer ses fonctions conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et jouer pleinement son rôle dans le processus de prise de décisions, comme on l'a maintes fois préconisé, il ne faut pas seulement améliorer les institutions mais aussi s'orienter plus résolument vers la recherche de solutions aux problèmes essentiels de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. Le Conseil doit non seulement analyser et suivre l'évolution de la situation économique et sociale internationale mais aussi réagir en fonction de cette évolution et prendre les mesures qui s'imposent. Il doit également exercer une plus grande influence sur le Secrétariat et assurer une meilleure coordination des activités des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies. En outre, il est indispensable de mettre en place un cadre dans lequel les politiques économiques des différents groupes de pays pourraient être harmonisées en tenant compte de leur incidence sur l'évolution économique générale.

54. Pour assurer une plus grande efficacité au Conseil devraient pouvoir en faire partie tous les pays Membres de l'ONU, étant donné la nécessité croissante de la plus grande démocratisation possible du système et de la participation pleine et entière de tous les pays à l'examen des problèmes et au processus de prise de décisions. L'introduction d'une pratique analogue à la CNUCED s'est avérée fructueuse. Aucun résultat durable ne peut être atteint par le prétendu dialogue ou la quête d'une nouvelle philosophie. Une série de mesures s'impose : il faut créer les conditions nécessaires au développement par l'affirmation de la souveraineté nationale sur les ressources et le renforcement des économies nationales indépendantes des pays en développement, car c'est là la seule façon de faire en sorte que les principes d'égalité, d'interdépendance et d'équité deviennent des facteurs actifs du développement mondial; il faut introduire un concept de stratégie du développement qui rende possible une restructuration de l'économie mondiale dans l'intérêt de tous les pays, ce qui suppose l'abandon des privilèges acquis générateurs d'inégalité; il faut établir un système de financement et de commerce international qui permette aux pays en développement de progresser rapidement et d'être ainsi en mesure de résoudre les problèmes de la faim, de l'analphabétisme et de la pauvreté engendrés par le système actuel; il faut prendre de toute urgence des mesures pour venir en aide à la quarantaine de pays en développement dont les ressources, essentielles à leur survie, sont pour ainsi dire épuisées, de telles mesures faisant partie intégrante d'une stratégie du développement fondée sur le nouvel ordre économique international; il faut renforcer le rôle du système des Nations Unies qui constitue le cadre le plus approprié de négociations et de prise de décisions et, à cette fin, il faut fournir un appui aux programmes et aux activités des organisations économiques et sociales, qui ont leur propre rôle à jouer et qui pourraient ainsi servir plus utilement à l'établissement de nouvelles relations; il faut consolider la coopération économique entre pays en développement, qui est un élément crucial de leur développement et du raffermissement de leur pouvoir de

négociation, non pas en vue de l'autarcie mais en tant qu'élément de la coopération internationale d'ensemble qui est d'une grande importance aussi pour les pays industrialisés — le principe d'autonomie collective, englobant tous les secteurs, y compris l'énergie, est un domaine politique et économique prioritaire; il faut procéder à des négociations constructives sur toutes les questions de fond des relations économiques internationales dans le dessein de transformer les structures actuelles sur la base du nouvel ordre économique international. Les questions de portée universelle — qu'il s'agisse du développement des pays du tiers monde, de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières, des produits de base, du commerce, du développement industriel, etc. — ne peuvent être réglées dans le cadre étroit des groupements régionaux ou des blocs, sans la participation de tous les membres de la communauté internationale et sans des politiques coordonnées; en d'autres termes, elles ne peuvent être résolues qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies où tous les pays sont représentés.

55. Les décisions qui seront prises au début de la nouvelle décennie détermineront le cours du développement pendant de nombreuses années à venir. Il apparaît de plus en plus à l'évidence qu'un développement plus intensif des pays en développement — fournisseurs de matières premières, mais également marchés potentiels énormes — peut être aussi un facteur important de progrès pour les pays industrialisés et que l'accroissement des transferts des ressources financières vers les pays en développement peut être à l'avantage des deux groupes de pays. L'évolution plus rapide des pays en développement galvaniserait l'économie mondiale et contribuerait à éliminer les causes de malaise social et politique, tout en renforçant la stabilité et la paix. Cependant, en dépit de la prise de conscience de plus en plus nette de l'interdépendance et de l'indivisibilité de la paix, de la sécurité et des relations économiques mondiales, le point de vue borné selon lequel les problèmes accumulés peuvent être résolus de façon fragmentaire dans le cadre du système actuel, sous réserve de quelques aménagements mineurs, a toujours cours, comme cela ressort clairement des travaux menés jusqu'à présent pour la préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement et des négociations globales. La situation mondiale évoluera de façon sensiblement différente selon la manière dont les questions en suspens seront résolues et selon que cela se fera ou non grâce à l'action concertée et aux efforts convergents de la communauté internationale.

56. S'il est vrai que les relations internationales n'ont jamais atteint un point aussi critique, il est vrai aussi que les possibilités de changer de cap n'ont jamais été aussi grandes. Le monde s'est démocratisé; la notion de ce que devraient être les relations internationales s'est précisée; une plus grande volonté existe d'établir un nouveau système de relations internationales fondé sur l'élimination de toutes les formes de dépendance, et les efforts dans cette voie sont mieux conçus et organisés. La force sous-jacente en est la détermination des peuples à défendre leur indépendance et leur droit au développement libre, qui est devenue l'élément essentiel du nouvel équilibre mondial. La politique de non-alignement a traduit cette aspiration universelle en un mouvement organisé pour changer les relations internationales en plaçant les nouveaux problèmes vitaux et les nouvelles valeurs morales au premier plan de la vie internationale active. Les perspectives sont donc ouvertes à l'avènement d'un monde pacifique et stable dans lequel la liberté, l'indépendance, le progrès et le développement seraient à la portée de tous les peuples et de tous les pays. La modification des relations économiques internationales est le banc d'essai pour la réalisation de ces objectifs, qui ne pourront être atteints que si l'on adopte une attitude plus dynamique et plus responsable vis-à-vis de l'ensemble des relations internationales.

La séance est levée à 13 heures.

32e séance

Mercredi 9 juillet 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.32

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. BARAKAT (Jordanie) dit que si l'inflation, la récession, le chômage et d'autres facteurs négatifs compromettent le progrès et mettent en danger le développement économique et la prospérité de tous les pays, leurs répercussions sont encore plus graves dans les pays en développement. Il faut entreprendre des négociations sérieuses si l'on veut remédier à cette situation.

2. Le Gouvernement jordanien a accueilli avec satisfaction l'étude de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région de la CEAO en 1979 (E/1980/66), qui analyse de façon correcte la situation actuelle en Asie occidentale. Les membres de la CEAO, notamment les pays exportateurs de pétrole, ont augmenté leur aide financière et participent activement aux négociations internationales dans le domaine de l'économie. Toutefois, l'augmentation de la

demande de denrées alimentaires, la mauvaise organisation de la production et la diminution des exportations de produits agricoles, associées à la sécheresse qui a sévi dans certains pays de la région au cours des cinq dernières années, ont conduit à une augmentation constante du déficit de la balance des échanges agricoles, qui est passé de 0,34 milliard de dollars en 1970 à 6,8 milliards en 1978. Les dépenses d'importation de produits alimentaires par habitant sont maintenant plus élevées pour la région que pour les autres pays en développement.

3. Dans son développement économique, la Jordanie accorde de l'importance à la diversification. Dans le secteur de la production, priorité est donnée à l'agriculture, aux industries extractives, à l'industrie manufacturière et aux services, dont en particulier le tourisme. En même temps, le développement social, le rôle de la femme, l'environnement, la réforme de l'enseignement, la science et la technique retiennent l'attention au plus haut niveau. Les dépenses consacrées au plan de développement pour 1976-1980 ont dépassé 2 milliards de dollars, et l'on estime que pour le nouveau plan 1981-1985 elles seront supérieures à 6 milliards de dollars. De nombreux projets concernant l'industrie et le tourisme sont exécutés par le secteur privé, mais les projets relatifs à l'infrastructure et aux services ainsi que les projets à grande échelle exigeant des prêts importants sont entrepris par le secteur public. Cependant, la situation économique internationale fait que la Jordanie, tout comme les autres pays en développement, a quelque peine à obtenir des prêts. Par ailleurs, d'importants crédits doivent être consacrés à la défense en raison de la situation politique qui règne dans la région. La Jordanie est en outre confrontée à un certain exode des compétences, qu'elle essaie de résoudre en coopérant avec les pays de la région et avec les organismes internationaux.

4. Parmi les questions évoquées dans l'étude de la CEAO (E/1980/66), il en est deux qui méritent une attention particulière : d'une part, le fait que les pays de la région ont à payer des prix exhorbitants pour les importations de biens et de services, ce qui réduit d'autant les gains réalisés grâce aux exportations de pétrole et d'autres produits et, d'autre part, le fait que les pays de la région démunis de ressources pétrolières ont des déficits financiers qui continuent d'entraver leur développement.

5. M. Barakat tient à exprimer sa satisfaction aux institutions internationales qui ont mis en œuvre la résolution 34/133 de l'Assemblée générale et coopéré avec l'Equipe spéciale interinstitutions pour l'assistance au peuple palestinien. Il est regrettable que les Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés de Jérusalem, de Gaza et de la rive occidentale ne bénéficient pas de cette assistance. Au contraire, des mesures sont prises pour détruire la trame de leur société et les exterminer par la terreur et les bombardements, sans parler de la discrimination exercée à l'encontre des femmes palestiniennes et arabes vivant dans les territoires occupés. Ainsi que le Secrétaire général l'a précisé dans son rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/35/227, par. 43), l'Equipe spéciale n'a pas pu se rendre sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les autorités israéliennes d'occupation installent des colonies sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza et épuisent les ressources naturelles de ces régions. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'elles n'autorisent personne à se rendre dans les territoires occupés. M. Barakat espère que le Conseil prendra les mesures qui s'imposent pour que ses résolutions soient mises en œuvre et que dans les prochains rapports des organisations internationales figureront des projets plus précis qui permettront au peuple palestinien de bénéficier de l'assistance de toutes les organisations internationales.

6. Enfin, M. Barakat est d'accord pour considérer que les facteurs économiques et sociaux sont interdépendants.

7. M. THOMSON (Australie) dit que les pressions économiques sont toujours aussi fortes dans la nouvelle décennie. Pour la plupart des pays le problème majeur est l'inflation, qui ralentit la croissance économique en général, enlève toute vigueur aux échanges internationaux et encourage le protectionnisme et la résistance aux aménagements de structure.

8. Ces dernières années les pays en développement ont eu, eux aussi, à supporter les conséquences, tant directes qu'indirectes, de l'inflation. Des programmes ambitieux de développement ont parfois entraîné des dépenses très lourdes pour leur économie. De plus, ils ont subi des pressions extérieures émanant d'autres parties du monde et dues principalement à la hausse rapide des prix des importations, et surtout du pétrole. Les politiques monétaires, financières et salariales de conception étroite qui sont pratiquées dans d'autres régions du monde ont souvent eu des répercussions négatives pour les pays en développement. Pour parvenir à un rythme de croissance élevé et soutenu, trois éléments sont indispensables à ces pays : la stabilité financière, dans le climat de confiance nécessaire pour créer un environnement propice à l'investissement, à la production et à la croissance; l'accumulation de capital, qui exige de l'épargne et des investissements, et des devises étrangères, pour financer les importations de produits de première nécessité.

9. On a fait valoir que l'inflation pouvait être utilisée de manière positive comme mécanisme propre à favoriser la croissance : elle contribuerait, selon certains, à redistribuer les revenus au profit de la réalisation de bénéfices, augmentant ainsi l'épargne et détournant des ressources vers l'investissement; elle attirerait des ressources accrues dans le processus de croissance par son effet stimulant sur l'activité économique, obligeant le gouvernement à consacrer une part importante de l'investissement à la suppression des goulets d'étranglement dans l'économie; enfin elle tendrait à se détruire elle-même du fait que le capital nouvellement accumulé permettrait de produire des biens de consommation, ce qui, à son tour, éliminerait en fin de compte les pressions inflationnistes. Il y a cependant peu d'éléments qui viennent confirmer cet argument, et beaucoup au contraire qui donnent à penser que les politiques trop expansionnistes appliquées dans des circonstances défavorables comme celles de l'époque actuelle ont, par leurs conséquences inflationnistes, de nombreux effets préjudiciables à la croissance économique.

10. Si l'inflation s'accélère au-delà d'un certain point, la structure de l'investissement en sera automatiquement modifiée. L'investissement en capital fixe

sous forme d'usines et d'équipement perdra du terrain au profit de l'investissement à court terme, en raison des incertitudes pesant sur l'avenir. Le niveau de l'épargne risque aussi de s'en ressentir, et les petits épargnants pourraient être tentés de transférer leurs capitaux à l'étranger. Il deviendra plus difficile d'attirer les capitaux étrangers pour compenser la diminution de l'épargne intérieure. Il est presque certain que des problèmes de devises étrangères se poseront et que l'on assistera à une dégradation de la balance des paiements imputable aux sorties de capitaux et au ralentissement de la croissance des exportations par suite d'une perte de compétitivité. Si l'on cherche à corriger ce déséquilibre par une dévaluation ou une protection accrue, le coût des biens d'importation sera majoré, ce qui aura pour effet de favoriser le processus d'inflation par les coûts et nécessitera des politiques anti-inflationnistes nationales encore plus sévères.

11. Les effets néfastes que peut avoir pour les pays en développement la détérioration de leur balance des paiements ne sont que trop évidents. Il faut renoncer aux devises étrangères qui sont indispensables à la croissance, et la diminution des importations peut avoir des répercussions négatives sur la croissance. La détérioration de leur balance des paiements a, en outre, augmenté considérablement le poids de la dette de certains pays en développement en les obligeant à emprunter davantage à l'étranger.

12. Bon nombre de pays en développement sont à la merci des fluctuations de la situation économique parce qu'ils sont tributaires des prix des exportations et des importations. L'aide internationale pourrait contribuer à limiter ces fluctuations, mais elle ne saurait les éliminer. Des politiques nationales appropriées sont également nécessaires. Dans certains cas, cependant, des programmes de dépenses commencés pendant des années fastes n'ont pas été réaménagés lors des périodes de récession. De tels réaménagements peuvent être très douloureux et difficiles, mais les emprunts contractés auprès de banques centrales ou d'autres sources pour maintenir les programmes de dépenses peuvent accélérer la croissance de la masse monétaire et créer des tensions pour la balance des paiements.

13. Abstraction faite du phénomène indiscutable de l'inflation importée, les pays en développement ont à faire face à bien d'autres problèmes engendrés par l'inflation qui sévit dans d'autres secteurs de l'économie internationale. L'inflation peut entraîner de fortes fluctuations des taux de change, ce qui se répercute négativement sur le commerce mondial. La lenteur de la croissance enregistrée par certains pays développés du fait de l'inflation limite les possibilités qu'ont les pays en développement d'augmenter leurs exportations; elle a en outre pour effet de réduire les courants de capitaux vers ces pays. Les fluctuations des prix des exportations de produits primaires engendrent une instabilité des revenus des pays en développement et sont une source d'incertitude dans la planification des niveaux de production futurs. Les pressions inflationnistes qui s'exercent sur les budgets des pays développés se répercutent sur le volume de l'aide au développement accordée à l'extérieur, et l'inflation réduit la valeur réelle de cette aide pour les pays bénéficiaires.

14. Il est assez facile de décrire les conséquences de l'inflation pour l'économie mondiale, mais beaucoup plus difficile de proposer des politiques permettant d'en venir à bout. Il est indéniable que ce problème doit être traité simultanément à l'échelon national et international, et il existe au moins trois aspects généraux qui doivent être pris en considération dans la formulation d'un plan d'action.

15. Tout d'abord, les pays développés comme les pays en développement se doivent d'appliquer des politiques financières et monétaires fermes au niveau macro-économique. Il faut ensuite des politiques d'adaptation positives qui, en s'appuyant sur les forces du marché, évitent les obstacles à la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre ainsi que les obstacles tarifaires et non tarifaires à une libéralisation du commerce mondial. Enfin, les pays développés devraient accepter la responsabilité qui découle de la position prépondérante qu'ils occupent dans l'économie mondiale et adopter des politiques appropriées, en s'abstenant notamment de toutes mesures protectionnistes.

16. Les pays industrialisés, les pays producteurs ou non de pétrole et les institutions internationales doivent unir leurs efforts pour venir à bout de l'inflation. A la Réunion au sommet de Venise, qui a eu lieu les 22 et 23 juin 1980, les principaux pays industrialisés ont montré qu'ils étaient conscients du danger et ont fait preuve d'une attitude positive à l'égard des perspectives de négociations globales au sein de l'Organisation des Nations Unies. La stratégie internationale du développement pour les années 80 devrait contenir un plan d'action, suggérer des priorités et servir de base à un véritable consensus international. L'aboutissement récent des négociations sur le Fonds commun pour les produits de base donne des raisons d'espérer qu'un tel consensus sera réalisé.

17. En ce qui concerne la situation en Asie et dans le Pacifique, certaines des raisons expliquant l'instabilité qui a caractérisé cette région au cours de l'année écoulée ne sont naturellement pas des raisons économiques; il faut espérer qu'elles pourront être éliminées d'une manière qui respecte pleinement la souveraineté et l'indépendance de tous les Etats Membres. L'Australie est assez optimiste quant au potentiel de croissance à long terme de l'Asie et du Pacifique, où certains pays ont déjà réalisé des progrès importants, mais on ne peut contester que les pays en développement de la région vont se heurter à des difficultés immédiates, ainsi que l'a prévu l'Etude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 1979 : évolution économique en 1978-1979 (voir E/1980/33), surtout en matière de gestion interne. Toutefois, cette même étude contient également des suggestions utiles, concernant par exemple la coopération avec les autres pays en développement et le développement des ressources énergétiques intérieures, et la volonté croissante des pays membres de la CESAP de collaborer entre eux et de rechercher des positions communes sur les questions internationales les placera en position de force. L'Australie continuera d'apporter sa pleine collaboration au développement de la région.

18. Abordant la question des réfugiés, M. Thomson fait l'éloge des Etats-Unis, qui ont fort généreusement fourni une aide matérielle aux réfugiés et offert des places pour leur réinstallation. Il loue également les

institutions concernées, en particulier le HCR et le FISE, ainsi que les organismes volontaires tels que la CICR, pour leurs efforts sans lesquels les problèmes des réfugiés auraient été insurmontables. Pendant plusieurs décennies l'Australie a été un important pays d'accueil, et elle le restera face à la tragédie actuelle. Elle espère toutefois que, tôt ou tard, la communauté internationale pourra examiner les causes profondes des crises que traverse le monde. Il convient de rechercher les solutions internationales les plus larges à ce problème : il faut en effet trouver un plus grand nombre de pays prêts à accueillir les réfugiés et alléger le fardeau disproportionné pesant sur les pays de premier asile. Il faut revoir toute la procédure de l'aide et procéder à un partage plus équitable des responsabilités dans la communauté mondiale. L'Assemblée générale a certainement un rôle important à jouer à cet égard, et la délégation de l'Australie estime que cette question devrait être examinée de toute urgence à la trente-cinquième session de l'Assemblée.

19. M. YU Peiwen (Chine) dit que les progrès du développement économique international et de la coopération au cours des dix dernières années ont été irréguliers. L'influence néfaste exercée sur l'économie des pays en développement par l'inflation et la stagnation économique régnant dans certains des principaux pays développés a mis en lumière les carences de l'ordre économique international existant et la nécessité d'une réforme dans ce domaine. Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il y a bien eu quelques progrès dans les efforts entrepris pour instaurer le nouvel ordre économique international, mais aucune étape décisive n'a été franchie.

20. Parmi les tâches difficiles auxquelles il faudra s'attaquer d'ici à la fin du vingtième siècle, la transformation structurelle de la production et du commerce internationaux vient en tête. L'écart entre les prix des produits primaires et ceux des articles manufacturés continue à se creuser, de même que le fossé entre pays riches et pays pauvres. Les principaux pays développés contrôlent les grands courants d'échanges internationaux, et si les pays en développement, depuis qu'ils ont acquis leur indépendance, ont réussi à se dégager dans une certaine mesure de leur statut antérieur d'économies de monoproduction, leurs efforts sont entravés par la résurgence du protectionnisme dans certains grands pays développés. Les structures existantes doivent être réaménagées pour permettre aux pays en développement de participer sur un pied d'égalité à toutes les grandes activités de l'économie mondiale.

21. Avec l'aggravation de l'inflation et l'instabilité des marchés financiers dans certains pays développés, les pays en développement souffrent d'une grave pénurie de ressources financières et le service de leur dette représente pour eux une charge croissante. Il est urgent, dans ces conditions, d'instituer des arrangements appropriés pour le transfert international de ressources et d'adapter davantage les systèmes financiers et monétaires internationaux aux besoins économiques, en particulier à ceux des pays en développement.

22. L'un des obstacles à l'instauration du nouvel ordre économique international réside dans la structure institutionnelle et la procédure d'adoption de décisions qui caractérisent certains organismes internationaux et qui reflètent la traditionnelle concentration du pouvoir entre les mains de quelques pays développés. Les pays en développement ont réclamé à juste titre les réformes et réaménagements nécessaires dans ce domaine.

23. L'Assemblée générale, à sa prochaine session extraordinaire, adoptera une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Le Comité préparatoire institué à cet effet a maintenant rédigé les parties essentielles de cette stratégie — bien que plusieurs questions restent encore pendantes, notamment en ce qui concerne les objectifs fondamentaux et les modifications institutionnelles, sur lesquels on n'est pas encore arrivé à un consensus. La nouvelle stratégie devrait traduire pleinement la détermination des pays en développement de rattraper les pays développés. Il faut espérer que ces derniers comprendront le désir pressant des pays en développement de changer le *statu quo* et d'accélérer le développement par des efforts conjoints.

24. L'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, a adopté sur l'initiative des pays en développement une résolution importante — la résolution 34/138 —, concernant les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Ces négociations sont organisées pour trouver une solution d'ensemble en ce qui concerne les matières premières, le développement, le commerce, l'énergie et le système monétaire et financier. Des problèmes ont déjà été rencontrés au niveau des travaux préparatoires — s'agissant par exemple de l'ordre du jour et des procédures — mais, dans une tâche aussi ardue, quelques écueils sont inévitables, et il faut poursuivre les efforts avec foi et persévérance. Le récent succès obtenu, au terme de longues négociations, avec l'établissement d'un Fonds commun pour les produits de base montre à quoi l'on peut arriver. Les personnes clairvoyantes comprennent maintenant qu'une croissance économique plus rapide des pays en développement non seulement favoriserait une reprise économique mondiale générale, mais contribuerait aussi à lutter contre la recherche de l'hégémonie et à renforcer la paix mondiale.

25. La coopération économique entre pays en développement a progressé régulièrement ces dernières années, ainsi qu'en témoigne le succès avec lequel beaucoup d'organisations régionales ont développé l'autonomie collective entre leurs membres. De nouvelles organisations régionales voient le jour, et les associations de producteurs de matières premières font profiter ces organisations, ainsi que les pays en développement, de leur information et de leur expérience concernant l'exploitation des ressources naturelles et la protection des droits et intérêts économiques par des efforts communs. La délégation chinoise appuie chaleureusement ces efforts, favorable qu'elle est à un renforcement de la coopération entre les organisations régionales de pays développés et de pays en développement sur une base équitable.

26. La paix et la stabilité indispensables au développement économique mondial ont été menacées ces dernières années par les ambitions expansionnistes croissantes des hégémonistes, grands et petits. L'invasion et l'occupation de l'Afghanistan et du Kampuchea

ont contraint des millions de personnes à fuir ces pays, dont l'économie a été détruite. La situation dangereuse créée par ces événements, ainsi que les actions de provocation contre la Thaïlande et la paralysie des activités de secours dans ce pays, sont autant de sujets de préoccupation sérieux. Les efforts déployés pour mettre en question la représentation du Kampuchea démocratique au Conseil cachent des motifs inavoués; le Kampuchea démocratique est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et son gouvernement est le seul représentant légal du pays. La tentative injustifiable pour soutenir le régime fantoche de Heng Samrin est aussi une tentative pour camoufler l'occupation criminelle du Kampuchea, mais ce sera en pure perte.

27. La prospérité et le développement de tous les pays sont interdépendants. Un pays doit d'abord gérer convenablement ses propres affaires avant de pouvoir apporter une contribution à l'ensemble de l'humanité. Pour sa part, la Chine a fait de grands progrès mais elle a aussi reçu de dures leçons pendant les trente années de sa construction économique nationale. Le Gouvernement chinois a récemment introduit des amendements aux directives de politique économique et élabore actuellement des programmes de développement à long terme visant à moderniser la construction du socialisme qui, dans un pays aussi vaste et aussi peuplé, doit être fondée sur l'autonomie, la mobilisation totale des ressources naturelles et humaines et la mise en place d'institutions et de structures de production adaptées aux conditions locales. La Chine souhaite aussi nouer des liens économiques, scientifiques et culturels avec le reste du monde, sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproque, afin d'accélérer sa propre modernisation. A mesure que sa propre économie se développera, la Chine sera mieux à même de contribuer, avec les autres pays, à l'instauration du nouvel ordre économique international.

28. M. TREHOLT (Observateur de la Norvège) dit que sur un fond d'antagonisme politique renaissant, les difficultés économiques sont une source supplémentaire de tension. On ne saurait trop insister sur la gravité de la situation économique du tiers monde. L'augmentation de 115 p. 100 des prix du pétrole en 1979, s'ajoutant à la récession mondiale et à l'intensification du protectionnisme, menace tout le processus de développement des pays non producteurs de pétrole, tandis que les pays producteurs de pétrole eux-mêmes sont sérieusement touchés par l'inflation, l'instabilité monétaire et l'incertitude générale. Dans les pays membres de l'OCDE, on prévoit un ralentissement de l'activité économique et une aggravation du chômage. La perspective d'un chômage étendu des jeunes est intolérable : le droit au travail est un droit de l'homme fondamental. Le problème du chômage devrait être examiné sérieusement, au niveau tant national qu'international.

29. Dans sa déclaration à la 24e séance le Secrétaire général a formulé des propositions constituant ce qu'on pourrait appeler un programme d'action d'urgence en faveur de certains pays en développement. La délégation norvégienne appuie le principe de base de certaines mesures d'urgence. A sa session extraordinaire, l'Assemblée générale pourrait peut-être envisager de sélectionner certains points de l'ordre du jour qui seraient discutés en priorité dans le cadre des négociations globales.

30. L'adoption de mesures d'urgence adéquates, en particulier pour les pays pauvres, nécessitera un accroissement substantiel de l'aide publique au développement. Il est donc important que les pays développés, en dépit de leurs difficultés économiques, fassent un grand effort pour atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 de leur PNB, que la Norvège et quelques autres pays ont déjà atteint. Le fait de convenir d'une date proche pour la réalisation de cet objectif constituerait en soi un moyen de réunir des ressources additionnelles à court terme.

31. La délégation norvégienne approuve pleinement la teneur des propositions du Secrétaire général concernant un accroissement des investissements pour la mise en valeur de sources d'énergie classiques et renouvelables dans les pays en développement. Il est trop simple de rendre l'OPEP seul responsable du triste état de l'économie mondiale. La crise actuelle a été causée en partie par le niveau artificiellement bas des prix du pétrole dans le passé — conséquence de la puissance des pays développés — qui n'a pas incité à mettre en valeur d'autres sources d'énergie. Mais, le pétrole est une ressource non renouvelable qui, au rythme d'exploitation actuel, sera épuisée dans quelques décennies. Un investissement massif dans d'autres sources d'énergie est donc nécessaire pour permettre à l'économie mondiale de s'adapter progressivement à la période post-pétrolière. Une combinaison de mesures visant à aider les pays en développement à mettre en valeur de nouvelles sources d'énergie et les pays développés à trouver des énergies de remplacement devrait être l'élément clef des stratégies nationales et internationales de développement. Les relations entre pays développés et pays en développement devraient être fondées sur la recherche d'intérêts communs, et non sur la confrontation.

32. Les préparatifs en vue des prochaines négociations globales n'ont guère fourni jusqu'ici de motifs d'optimisme quant à la capacité de définir des politiques communes. Les erreurs d'organisation passées doivent être évitées; une seule grande conférence produisant une avalanche de résolutions serait de peu d'utilité. Les différents problèmes devraient être traités par des organes compétents, sous la direction du principal organe de négociation.

33. La résolution 34/138 de l'Assemblée générale recommande une approche intégrée des cinq questions qui y sont mentionnées, sur la base d'une communauté d'intérêts et de responsabilités. La délégation norvégienne est prête à examiner des questions comme la valeur du patrimoine, les mesures à prendre pour encourager les prêts et investissements privés, et le volume et les conditions des transferts privés, publics et multilatéraux de ressources aux pays en développement. Elle se demande si les problèmes de recyclage des ressources financières ne pourraient pas être résolus plus efficacement par une utilisation plus souple des règles et procédures régissant le FMI et le Groupe de la Banque mondiale.

34. La Norvège attache une grande importance aux travaux sur la nouvelle stratégie internationale du développement, qui sont partie intégrante des efforts visant à établir un nouvel ordre économique interna-

tional. Il faut que cette stratégie atteigne son principal objectif, qui est d'accélérer le développement des pays en développement. Bien que des progrès considérables aient été accomplis par le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, il y a encore quelques problèmes à résoudre qui nécessiteront des décisions politiques. Le Gouvernement norvégien espère qu'elles seront adoptées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. En dépit des difficultés économiques actuelles, il faudrait donner la plus haute priorité politique au développement international. Accepter un système dans lequel les progrès du tiers monde ne seront qu'un sous-produit de la croissance enregistrée dans le monde développé équivaut à admettre la perpétuation de l'inégalité et de l'injustice sociale.

35. Pour conclure, M. Treholt parle du soutien accordé par la Norvège aux travaux du FISE, dont elle est l'un des principaux bailleurs de fonds.

36. M. MAPP (Barbade) note que les perspectives qui s'offrent à l'économie mondiale, à moyen et à long terme, sont particulièrement sombres. Partout dans le monde, l'activité économique languit du fait que l'inflation est généralement élevée; d'importantes modifications sont, en outre, intervenues dans les balances en compte courant, principalement parce que les cours du pétrole ont doublé depuis 1978.

37. Dans les pays en développement, la très légère augmentation globale du taux de croissance s'explique avant tout par le bilan des exportations de pétrole. La plupart d'entre eux, notamment les moins avancés, connaissent une baisse de ce taux ou une progression minimale associée à une dégradation des termes de l'échange. De plus, la forte hausse des prix internationaux est à l'origine d'un accroissement considérable des déficits en compte courant de la plupart des pays en développement, en particulier de ceux qui n'exportent pas de pétrole.

38. Les pays développés à économie de marché, qui sont eux aussi touchés par l'inflation, enregistrent des changements importants de leur balance en compte courant, ce qui a pour effet d'accentuer la tendance au protectionnisme, qui décourage les investissements.

39. Le Gouvernement barbadien est extrêmement préoccupé par le fait que la communauté internationale n'a pas su conjuguer ses efforts pour inverser le mouvement à la baisse qui s'est amorcé en 1975. Seule une action immédiate et unifiée permettrait, à son avis, d'éviter une catastrophe. Pour les pays en développement en particulier, les notions abstraites des économistes traduisent des réalités tangibles telles que la faim, la malnutrition, le sous-emploi, le chômage, le mauvais état de santé, la médiocrité des logements et l'essoufflement de l'action sociale. Leur niveau de vie est en baisse constante et le droit de populations entières à exister est menacé. L'échec de la communauté internationale à promouvoir la coopération économique internationale semble dû à l'absence de véritable volonté politique des gouvernements, qui ne veulent pas s'engager à prendre les mesures nécessaires, et à la persistance d'intérêts nationaux étroits. Le Conseil et tous les organismes des Nations Unies doivent, de toute urgence, redoubler d'efforts pour trouver des solutions permanentes au malaise économique actuel.

40. Pour maintenir à long terme une croissance nationale équilibrée, il faut réduire l'inflation. Quelques grands pays industriels qui ont des taux d'inflation supérieurs à la moyenne ont pris des mesures pour ralentir l'expansion monétaire. Mais, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les politiques financières doivent être plus prudentes.

41. Il faut aussi, en priorité, enrayer l'évolution massive de la structure des balances des paiements internationaux, qui est imputable essentiellement à la hausse des prix du pétrole intervenue depuis 1978. On estime qu'entre 1978 et 1979 la balance globale des pays industriels s'est dégradée de plus de 80 milliards de dollars et que le déficit global en compte courant des pays en développement qui n'ont pas de pétrole s'est accru de plus de 30 milliards de dollars, pour passer à 68 milliards de dollars. Une baisse cyclique de la demande d'exportations devrait porter à 80 milliards de dollars, en 1981, le déficit des pays en développement qui n'ont pas de pétrole. A l'avenir, le financement du déficit de ces pays sera plus difficile à assurer que par le passé, en raison des incertitudes qui pèsent sur l'accroissement de l'aide publique au développement et sur le rôle que joueront à l'avenir les banques commerciales internationales. Au surplus, bien des pays en développement ont de la peine à faire face à l'augmentation des coûts et au resserrement du crédit international. La solution à ce problème réside dans un dialogue général. Sur la question de l'énergie, la Commission Brandt a demandé aux pays producteurs et aux pays consommateurs de pétrole de trouver des accommodements dans les domaines suivants : plus grande sécurité de l'approvisionnement, économies plus strictes de l'énergie, évolution plus prévisible des cours et adoption de mesures plus positives pour exploiter d'autres sources énergétiques. Les quatre principaux éléments qui, de l'avis de la Commission, devraient figurer dans toute stratégie internationale de l'énergie pourraient être retenus par la communauté internationale à condition que tous les pays soient animés d'une volonté politique réelle et s'engagent véritablement dans ce sens.

42. Il est clair qu'à plus long terme un appui ferme et actif devra être donné à des investissements plus substantiels dans le secteur de l'énergie; aussi le Gouvernement barbadien se félicite-t-il de la décision de convoquer une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

43. Une autre question prioritaire est celle des fluctuations de l'économie mondiale contre lesquelles il convient de protéger les pays en développement, et notamment les plus pauvres d'entre eux. Les perspectives de croissance du commerce et de la production des pays en développement importateurs de pétrole pourraient être meilleures s'il y avait une augmentation très sensible des transferts financiers d'origine publique à des conditions favorables, si les marchés internationaux de capitaux étaient disposés à apporter un soutien financier à des conditions libérales et si les pays ayant un excédent de capitaux investissaient des fonds susceptibles d'être facilement recyclés dans les pays en développement déficitaires.

44. La délégation barbadienne se félicite que le FMI soit disposé à jouer un plus grand rôle dans le recyclage des fonds excédentaires, à prêter des sommes

plus importantes qu'auparavant et — dans les cas appropriés — à aller au-delà des plafonds contingentaires précédemment établis. Elle a noté la décision prise par la Banque mondiale de consentir des prêts pour des programmes d'ajustement pluriannuels et elle se félicite en outre de la décision de la Banque mondiale de doubler son capital en l'augmentant de quelque 40 milliards de dollars.

45. Notant que l'Assemblée générale se réunira prochainement pour examiner une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, M. Mapp est extrêmement préoccupé par le fait que les deux comités intergouvernementaux chargés de préparer la session extraordinaire sont encore loin d'être d'accord. La résolution 33/193 de l'Assemblée générale précise bien le type de stratégie nécessaire pour les années 80, de même que la résolution 34/138 de l'Assemblée générale concernant les négociations globales. Les tergiversations de certains pays, en particulier des pays développés, au sein du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement et du Comité plénier, créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, faisant fonction de Comité préparatoire pour les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement sont difficiles à comprendre. Si la présente session du Conseil pouvait amener la communauté mondiale à faire preuve de la volonté politique nécessaire, elle aurait grandement contribué à résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels elle est confrontée.

46. M. POUYOUROS (Chypre) dit que la croissance globale doit avoir pour principal objectif d'accélérer le développement des pays en développement, en particulier des plus pauvres d'entre eux et de ceux qui ont des problèmes particuliers, par suite de la domination étrangère, du néo-colonialisme ou d'autres formes d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Elle doit viser aussi à intégrer les pays en développement au système économique international selon des conditions équitables, ainsi qu'à éliminer la pauvreté des masses. Il faut mobiliser l'opinion mondiale afin de persuader les gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour combattre l'inflation. Bien que l'enseignement se soit amélioré au cours des trente dernières années dans les pays en développement, l'objectif de la gratuité de l'enseignement primaire pour tous est encore loin d'être atteint. La réduction du chômage constitue un autre objectif important.

47. Au cours de la décennie écoulée, les plans nationaux de développement ont donné des résultats satisfaisants dans de nombreux domaines, par suite du climat de confiance général qui régnait. Pourtant, dans certains secteurs tels que la production vivrière, l'emploi et l'élimination de la pauvreté des masses, les résultats ont été décevants. La coopération internationale s'est considérablement accrue et les pays en développement prennent actuellement une part active aux décisions globales. Cela dit, le moment est venu dans le dialogue Nord-Sud, pour ceux qui détiennent la richesse et le pouvoir, de passer des résolutions à l'action, au profit des uns et des autres. Si par exemple les pays ayant des capitaux en excédent procédaient à des investissements massifs, cela allégerait le fardeau toujours plus lourd de la dette des pays en développement. Ces derniers devraient avoir une voix décisive dans les débats portant sur des questions qui sont fondamentales pour eux, comme celle des modifications à apporter au système monétaire international. Les problèmes énergétiques doivent également trouver une solution profitable à tous les pays, par la coopération et la compréhension mutuelle dans l'adoption de mesures visant à économiser l'énergie et à trouver de nouvelles sources, comme cela a été convenu lors des récentes réunions au sommet des pays industrialisés.

48. Le succès des efforts en matière de développement dépend non seulement de la situation économique, mais également du relâchement de la tension politique. En effet, il ne pourra y avoir de progrès économiques réels qu'au moment où certains pays seront contraints, sous la pression de l'opinion publique mondiale, de ne plus créer de tensions politiques en utilisant la méthode anachronique de l'intervention étrangère, avec ses conséquences économiques et sociales tragiques. Le développement doit, dans chaque pays, être l'aboutissement des efforts librement consentis par son peuple, qui établit ainsi son droit à une part équitable des bénéfices. L'application effective de la nouvelle stratégie internationale du développement conduira à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Les pays développés et les pays en développement devront se mettre d'accord, lors des prochaines négociations globales, sur des réformes difficiles mais indispensables et coopérer sincèrement entre eux.

49. M. CHEREDNIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) exerce son droit de réponse au sujet des remarques du représentant de la Chine qui, à son avis, dénaturent la réalité.

50. La position du Gouvernement soviétique au sujet du Kampuchea a été exposée dans la déclaration faite pendant le débat général (27e séance).

51. En ce qui concerne l'Afghanistan, la délégation soviétique juge indispensable de souligner que la campagne calomnieuse concernant l'assistance à ce pays est la conséquence des tentatives faites en vain par certains impérialistes et hégémonistes bien connus pour placer l'Afghanistan dans l'orbite de leur politique et faire peser sur l'URSS une menace en provenance du sud. Comme l'a déclaré le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, le peuple afghan doit pouvoir se construire une nouvelle vie dans des conditions pacifiques; il faut pour cela que cesse complètement l'agression dont il est victime et que des garanties soient données contre l'action subversive engagée par-delà ses frontières.

La séance est levée à 17 h 25.

33e séance

Jeudi 10 juillet 1980, à 10 h 50.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.33

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. GERBASI (Venezuela) dit que la présente session du Conseil économique et social s'inscrit dans un contexte tout à fait particulier, à la fin d'une décennie marquée par la récession dans la plupart des pays industrialisés, par l'instabilité monétaire et financière internationale et par l'appauvrissement relatif des pays en développement et à l'aube d'une nouvelle décennie dont les perspectives paraissent confirmer les tendances des années passées. Les illusions dont s'inspirait l'idéologie du développement ont disparu; à une période de croissance de l'économie mondiale a succédé une crise économique de caractère structurel, dont les symptômes les plus évidents sont la persistance de l'inflation, l'aggravation du chômage et la récession. Sur le plan monétaire, on a assisté à l'effondrement du système de Bretton Woods, dont il ne reste maintenant qu'un Fonds monétaire international qui cherche à redéfinir son rôle pour s'adapter à des conditions nouvelles. Les principaux pays industrialisés ont pu réévaluer leur monnaie par rapport au dollar des Etats-Unis mais, pour les pays en développement, les effets combinés de la crise économique, du désordre monétaire et des politiques protectionnistes appliquées par les pays industrialisés ont aggravé une situation déjà précaire. Seuls les pays membres de l'OPEP, grâce à leur solidarité, ont pu réagir à la situation.

2. Le représentant du Venezuela souhaite revenir sur quelques-unes des observations ou des conclusions présentées par le Secrétariat dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*. A son avis, la distinction qui est faite constamment entre pays en développement pétroliers et non pétroliers conduit à sous-estimer l'importance des problèmes communs à tous les pays en développement. Il ne suffit pas que les termes de l'échange s'améliorent pour un produit déterminé ou pour un groupe limité de pays pour que disparaissent tous les problèmes du sous-développement. Le sous-développement est un phénomène structurel et historique et non pas un simple aspect de la conjoncture économique mondiale. Les effets positifs que peut avoir la défense efficace des prix des matières premières exportées par les pays en développement sont très sensiblement diminués si les déséquilibres existant sur le plan industriel et technologique entre pays développés et pays en développement ne font que s'aggraver. D'autre part, les auteurs de l'*Etude* semblent considérer que le renchérissement du prix du pétrole est la cause fondamentale de l'inflation. Or, on sait que le processus inflationniste a commencé vers le milieu des années 60, pour se généraliser au début des années 70, bien avant la première augmentation des prix du pétrole en 1973. Les ajustements effectués en 1979 compensent à peine la perte de pouvoir d'achat due à la dépréciation du dollar et à l'inflation dans les pays industrialisés. On ne peut pas nier que le renchérissement du pétrole ait une incidence sur l'inflation mondiale, mais il ne faut pas en exagérer la portée. En effet, il existe une différence appréciable entre le prix fixé par l'OPEP et le prix payé par les consommateurs des pays importateurs; une grande partie de cette différence correspond aux impôts prélevés par les gouvernements de ces pays, qui ont un effet inflationniste qui devrait être expliqué à tous. L'insatiable appétit de bénéfices manifesté par les compagnies pétrolières transnationales contribue, lui aussi, à l'inflation.

3. La déstabilisation du marché pétrolier est due non pas à une attitude arbitraire des pays membres de l'OPEP, dont la production a été plus élevée en 1979 qu'en 1978, mais à la demande incontrôlée des pays industrialisés. Ce sont ces pays qui devraient agir et adopter de nouveaux modes de vie moins axés sur la consommation.

4. Il faut rechercher les causes fondamentales de l'inflation dans l'absence d'une politique monétaire à long terme appropriée, dans la création excessive de liquidités intérieures et dans diverses difficultés d'ordre structurel qui sont apparues dans les pays industrialisés, notamment la baisse de la productivité et la lutte pour la redistribution des revenus.

5. L'inflation mondiale touche surtout les pays en développement parce qu'ils doivent payer plus cher leurs importations de biens d'équipement, d'articles manufacturés et de produits alimentaires en provenance des pays industrialisés. Contrairement à ce qui a été déclaré à la Réunion au sommet de Venise par exemple, le déficit courant considérable des pays en développement n'est pas uniquement dû à la hausse du prix du pétrole, puisque les produits pétroliers ne représentent que 20 p. 100 de leurs importations. Ces pays sont aussi affectés par la dégradation des termes de l'échange et par les obstacles protectionnistes qui entravent le développement de leurs exportations. Alléger le fardeau financier des pays en développement est un devoir qui incombe à la communauté internationale tout entière. L'OPEP a donné l'exemple en créant un fonds spécial qu'elle dote de ressources financières de plus en plus importantes et auquel elle a donné une personnalité juridique propre pour en faire un instrument souple de coopération financière. Ces mesures devraient simplifier le problème du recyclage. En revanche, la plupart des pays industrialisés n'ont pas respecté l'engagement pris de consacrer 0,7 p. 100 de leur PNB à l'aide publique au développement.

6. Autre aspect de la solidarité entre les pays en développement, la coopération économique entre ces

pays prend une nouvelle ampleur. Il s'agit là d'un moyen puissant de transformer les relations internationales et d'accélérer le développement économique et social de ces pays. La coopération Sud-Sud a une dynamique qui lui est propre, définie par les réunions de Mexico, d'Arusha et de La Havane, et elle vient de recevoir une nouvelle impulsion à la suite des réunions du Groupe intergouvernemental spécial du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur la coopération économique entre pays en développement et des réunions qui se sont tenues sous les auspices de la CNUCED.

7. Il reste aux pays développés à assumer leurs responsabilités. Dans les nouvelles négociations proposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les matières premières, le développement, le commerce, l'énergie et les questions monétaires et financières, une approche intégrée devrait donner des résultats concrets et relancer l'action en faveur des pays en développement. La participation de tous les membres de la communauté internationale devrait garantir l'application immédiate des décisions prises. Devant la gravité de la crise économique actuelle, les pays doivent redoubler d'efforts dans la recherche de solutions concertées. L'égoïsme, en effet, risque d'avoir des conséquences néfastes, comme le prouve l'échec récent à New York des travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Toutefois, il ne faut pas se laisser aller au pessimisme : l'aboutissement des négociations engagées à la CNUCED sur la création d'un fonds commun pour les produits de base a prouvé que, si la volonté politique existe, les objectifs recherchés peuvent être atteints. Le Venezuela espère fermement que cette volonté politique prévaudra pendant la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et que l'ordre du jour et les procédures des négociations globales ainsi que la stratégie internationale du développement seront adoptés d'un commun accord.

8. Le défi des années 80 a des dimensions extraordinaires. La communauté internationale doit non seulement remédier aux déficiences et aux erreurs du passé, éliminer les déséquilibres historiques et éviter les politiques rigides, mais aussi promouvoir une action concertée pour jeter les bases d'un développement soutenu et autonome des pays en développement. Une réforme radicale du système actuel des relations économiques mondiales s'impose. L'instauration du nouvel ordre économique international est désormais bien plus qu'une revendication légitime, c'est une nécessité urgente et impérieuse. Pour trouver une solution permanente à la crise actuelle, il faut reconnaître l'importance du rôle dynamique que les pays en développement doivent jouer dans l'économie mondiale.

9. M. WIIN-NIELSEN (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) présente l'une des activités principales de l'OMM, le Programme climatologique mondial, qui peut avoir d'importantes incidences économiques et sociales. Les quatre éléments constitutifs de ce programme mondial sont le Programme de recherches sur le climat, le Programme concernant l'étude des incidences du climat, le Programme des données climatologiques et le Programme des applications climatologiques. Une coopération étroite s'est instaurée entre l'OMM et le système des Nations Unies pour l'exécution du Programme climatologique mondial.

10. Le programme de base de l'OMM est la Veille météorologique mondiale, qui joue un rôle important dans les processus d'observation, de traitement et de transmission qui relèvent de la première expérience mondiale du Programme de recherches sur l'atmosphère globale. Des efforts ont été faits pour élargir les capacités d'observation existantes, notamment grâce à la mise en place de cinq satellites météorologiques géostationnaires, et de nouvelles activités de traitement ont été entreprises, plusieurs centres ayant été dotés d'ordinateurs de la nouvelle génération. Cette expérience météorologique mondiale, qui vient de se terminer, est l'une des plus importantes qui aient jamais été effectuées et elle a permis de recueillir des données particulièrement importantes, qui seront utilisées par les météorologues pendant de nombreuses années.

11. Le huitième Congrès météorologique mondial, tenu en 1979, a décidé de renforcer l'élément du programme concernant les cyclones tropicaux. Les cyclones qui ont ravagé un certain nombre de régions en 1979 ont démontré la nécessité d'apporter une aide accrue aux pays membres affectés. L'Expérience opérationnelle des typhons organisée sous les auspices du Comité des typhons OMM/CESAP marque une étape importante dans l'amélioration des systèmes de prévision et d'alerte dans la région et de l'Asie et du Pacifique.

12. Parmi les domaines prioritaires relevant du Programme de recherche et de développement, on peut citer la recherche sur la prévision du temps, les prévisions à long terme, les recherches en météorologie tropicale et sur les changements de climat, ainsi que la recherche sur la modification artificielle du temps, dans le cadre de laquelle est exécuté notamment le projet d'augmentation des précipitations.

13. Dans le cadre du Programme des applications météorologiques et de l'environnement, l'attention continue à se porter sur les activités agrométéorologiques ainsi que sur les activités touchant l'aviation, la pollution de l'atmosphère et des mers, l'industrie, la planification de l'utilisation des terres et l'énergie. Dans ce dernier domaine, l'OMM contribue activement à la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il existe dans tous ces secteurs une coopération étroite avec l'ONU, la FAO, l'UNESCO, l'OACI, l'OMCI et le PNUE.

14. Les activités relevant du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau se concentrent sur des projets techniques entrant dans le Programme d'hydrologie opérationnelle, sur la coopération institutionnalisée des services hydrologiques au niveau régional et mondial et la participation à des programmes de mise en valeur des ressources en eau élaborés par d'autres organisations. Le huitième Congrès météorologique mondial a approuvé le principe et les grandes lignes d'un système hydrologique opérationnel à fins multiples qui a notamment pour objectif d'améliorer le transfert des techniques ainsi que la quantité et la qualité des données hydrologiques.

15. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans les divers domaines d'action du Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Le Programme de coopération technique continue d'occuper une place importante dans les activités de l'OMM, qui fournit une assistance par l'intermédiaire du PNUD, par son propre Programme de coopération volontaire et sous la forme de bourses financées par le budget ordinaire de l'Organisation. On peut citer, parmi les divers grands projets en cours d'exécution, le projet élaboré au profit des pays de la région soudano-sahélienne victimes de la sécheresse. La valeur de l'assistance fournie à 79 pays par l'intermédiaire du PNUD a atteint 8,2 millions de dollars et celle du Programme de coopération volontaire 4,3 millions de dollars.

16. M. PICTET (Observateur de la Suisse) dit que la Suisse, pays dont l'économie est tournée vers l'extérieur, partage les craintes qu'éprouvent manifestement tous les membres du Conseil face à la situation difficile dans laquelle se trouve l'économie mondiale.

17. Aucune économie nationale n'est à l'abri des perturbations imputables à la persistance de plusieurs problèmes majeurs, dont cinq surtout préoccupent la délégation suisse : le problème de l'énergie et plus précisément du pétrole; l'inflation; la montée du protectionnisme; les déséquilibres des balances extérieures, qui ont pris des proportions inquiétantes dans le cas de plusieurs pays en développement lourdement déficitaires et qui amènent à accorder une priorité certaine à des actions internationales de recyclage; enfin, la persistance de la pauvreté et de la faim et le drame des réfugiés.

18. Ces problèmes, dont la corrélation est manifeste, ont une portée globale, mais les pays en développement sont certainement les plus durement atteints. A ce propos, les autorités suisses voient dans le rapport de la Commission Brandt une contribution importante au dialogue entre pays industrialisés et pays en développement et approuvent largement l'analyse de la situation faite par la Commission : en premier lieu, les relations entre le Nord et le Sud sont fort justement considérées dans une perspective globale et les interdépendances sont bien mises en évidence; en deuxième lieu, le rapport confirme l'existence d'intérêts convergents qui peuvent conduire à des solutions négociées; en troisième lieu, cette analyse fait ressortir l'urgence de certains problèmes et les raisons économiques qui justifient un assouplissement de certaines positions traditionnelles en vue d'un nouvel effort de négociation; enfin, la Commission, en faisant le partage entre un programme d'urgence limité et un programme à plus long terme, pose par principe que la communauté internationale devrait faire porter son effort sur un nombre restreint de problèmes prioritaires dans le contexte économique actuel.

19. La Suisse attache la plus haute importance aux négociations globales qui doivent s'engager prochainement et auxquelles elle souhaite participer activement. En raison précisément de leur caractère global, ces négociations offrent la possibilité de donner une impulsion politique aux activités des institutions et organes compétents du système des Nations Unies. Parallèlement, il conviendrait de retenir des procédures pour accentuer l'apport technique de ces différents organismes aux travaux de l'organe central chargé des négociations globales, sans pour autant porter atteinte aux compétences respectives qui doivent demeurer clairement marquées. L'état actuel des travaux préparatoires fait apparaître, sur ces questions de procédure, des divergences qu'il convient de chercher à éliminer sans en dramatiser la portée.

20. Les autorités suisses attachent tout autant d'importance au lancement par l'Assemblée générale d'une stratégie internationale du développement pour les années 80. Elles espèrent que les difficultés qui subsistent dans la rédaction du texte pourront être surmontées.

21. Entre-temps, il incombe à chaque pays de faire le maximum d'efforts sur le plan national pour lutter contre l'inflation, de pratiquer l'autodiscipline sur le plan monétaire et, par-dessus tout, de respecter la liberté des échanges commerciaux internationaux. La Suisse, qui a toujours pratiqué une politique libérale dans ce domaine, note avec satisfaction que les Ministres des affaires étrangères et des finances des pays membres de l'OCDE, réunis à Paris au mois de juin 1980, ont réaffirmé leur déclaration sur la politique commerciale. Cet engagement ne peut avoir que des effets positifs pour l'ensemble de la communauté internationale et en particulier pour les pays en développement.

22. M. PASTINEN (Finlande) souhaite faire porter ses observations sur deux grandes questions : la situation de l'économie mondiale et la capacité du système international à y faire face. Ces questions revêtent d'autant plus d'importance que l'Assemblée générale va prochainement tenir une session extraordinaire sur les problèmes de la coopération économique internationale pour le développement. Depuis quelques années, ces problèmes n'ont plus seulement une dimension économique mais sont au cœur même de la politique internationale en général. Cela a du reste eu pour effet positif de faire plus nettement comprendre que, dans un monde où l'interdépendance des économies nationales ne fait que s'accuser, les solutions durables ne peuvent que s'inspirer de l'intérêt commun, comme l'ont justement souligné le Secrétaire général, à l'ouverture de la session du Conseil (24e séance), et aussi la Commission Brandt dans l'intéressant rapport qu'elle a publié récemment.

23. Le problème du développement n'est pas seulement devenu plus aigu, il s'est aussi diversifié : l'existence de centaines de millions d'individus dont le niveau de vie est inférieur au simple niveau de subsistance constitue une véritable situation d'urgence internationale. La même constatation affligeante s'applique à une masse énorme et croissante de réfugiés. Devant la complexité sans cesse accrue des questions de portée globale auxquelles la communauté internationale devra trouver une réponse dans les années 80 dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de l'environnement, de la population et de la justice sociale, il n'est guère étonnant qu'il s'avère difficile de définir les objectifs de la coopération économique internationale, d'autant que si le problème, sur le plan général, est le même pour tous les pays il revêt néanmoins une physionomie très différente pour différents pays ou pour différents groupes de pays.

24. Du point de vue des pays industrialisés appartenant, comme c'est le cas de la Finlande, à l'OCDE, l'analyse économique traditionnelle ne fournit plus de réponse valable à la situation actuelle. Comme le montre l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980*, quand il faut faire face à la fois à l'inflation, au chômage, à la hausse des taux d'intérêt et des prix de l'énergie et des matières premières, à des difficultés de balance des paiements, aux fluctuations des taux de change et à la stagnation de la production, il est difficile d'adopter une politique économique nationale qui réponde à la fois aux besoins intérieurs et aux besoins mondiaux. De leur côté, la plupart des pays en développement, notamment ceux qui doivent importer leur énergie, connaissent les mêmes difficultés, mais de façon beaucoup plus accusée, et ils doivent y faire face avec des moyens économiques infiniment plus limités. L'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation mondiale ont donné au déficit de leur balance des paiements une ampleur sans précédent.

25. Or, malgré quelques résultats positifs, dont témoigne par exemple l'accord conclu récemment à la CNUCED sur la création du Fonds commun pour les produits de base, le bilan des négociations internationales pendant ces dernières années n'est certainement pas ce qu'il aurait dû être. L'apparente incapacité de la communauté internationale à se fixer des priorités crée des problèmes. Il s'ensuit une méthode de négociation de caractère essentiellement répétitif, qui convient mal quand il s'agit de problèmes structurels.

26. C'est pourquoi il convient d'isoler deux questions qui sont aujourd'hui absolument prioritaires pour la communauté internationale : les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement et l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80.

27. Les préparatifs des négociations globales se déroulent avec une lenteur préoccupante. Si la dernière session en date du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale s'est soldée par un échec, ce n'est pas seulement en raison de difficultés de fond, mais aussi en raison de la façon dont est conduite la rédaction de l'ordre du jour de ces négociations globales. Une tendance à préjuger l'issue des négociations et une conception beaucoup trop rigide des procédures envisagées, procédures suivant lesquelles le rôle des institutions spécialisées à l'intérieur du système des Nations Unies serait magnifié à l'excès aux dépens du rôle de l'ONU elle-même, expliquent notamment la lenteur observée. On peut cependant espérer que d'ici à la fin du mois d'août il sera possible de réaliser l'accord tant sur l'ordre du jour que sur ces procédures, car des entretiens officieux ont abouti à des résultats concrets que l'on pourra exploiter quand s'ouvrira la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

28. Sans aucun doute, c'est essentiellement de l'énergie que va dépendre l'évolution ultérieure de l'économie mondiale en général. Il faut donc espérer que, tant dans le cadre qu'en dehors des préparatifs de la session extraordinaire, les producteurs comme les consommateurs manifesteront l'intention de s'entendre dans ce domaine.

29. Le problème monétaire a lui aussi un caractère fondamental et, ici, les difficultés sont liées dans une large mesure au rôle qui sera imparti à l'ONU par opposition au rôle des institutions spécialisées dans les négociations envisagées. Incontestablement, ce problème monétaire occupe une place importante dans la coopération économique internationale et, par conséquent, dans les relations entre pays, et, à ce titre, il convient de l'inscrire dans le cadre des négociations globales : mais il est tout aussi incontestable qu'en droit la prise de décisions, en ce qui concerne la politique monétaire internationale, revient au FMI. Dans la pratique, cette division du travail est également fructueuse puisque le FMI étudie actuellement les moyens par lesquels il pourrait concourir efficacement à la solution des problèmes de la coopération économique internationale.

30. Si cette question de l'énergie et cette question monétaire sont bien parmi les premières à résoudre lors des négociations globales envisagées dans la résolution 34/138, celles-ci n'aboutiront vraiment que si l'accord à réaliser lors de la session extraordinaire procède de la conviction que l'issue des négociations sera positive pour tous les participants.

31. En ce qui concerne les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement, il est à prévoir que celle-ci, vu son caractère approfondi, soulèvera des difficultés comparables à celles qui entravent les préparatifs des négociations globales. Il conviendrait donc, lors des consultations menées à Genève, de répondre à toutes les autres questions encore en suspens de façon qu'à la session extraordinaire les seules questions restant à résoudre soient celles dont on sait qu'elles sont appelées à faire l'objet d'un compromis final.

32. Parmi les questions non réglées, il y a la portée de la stratégie elle-même, l'objectif qui y sera énoncé en ce qui concerne l'aide publique au développement. Ces questions ont pris désormais une valeur politique excessive. Sur la première, la délégation finlandaise estime qu'il n'y a absolument pas lieu de faire de la nouvelle stratégie une opération de prévisions économiques car il s'agit avant tout d'un travail normatif consistant à fixer les priorités dans le domaine des relations entre les pays. Sur la seconde question, le Gouvernement finlandais constate avec satisfaction qu'un certain nombre de gouvernements dont l'action sur le plan de l'aide publique au développement était insuffisante ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de relever le montant de leurs apports. Pour sa part, le Gouvernement finlandais compte atteindre l'objectif intermédiaire qu'il s'était fixé et envisage de se fixer un objectif supérieur dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale du développement.

33. Si l'on veut que la communauté internationale réponde comme il convient au défi qui lui est lancé, il est indispensable que le système des Nations Unies soit mieux à même d'apporter une aide efficace aux pays en développement. Le Conseil est saisi à la session en cours d'un rapport sur un examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies (A/35/224), et il serait bon que ce rapport donne lieu à une discussion approfondie sur les questions fondamentales de principe qui se posent au sujet des program-

mes d'aide du système des Nations Unies. M. Pastinen se bornera pour l'instant à faire observer que la Charte des Nations Unies confère au Conseil l'obligation de coordonner les activités du système des Nations Unies relevant de sa compétence, que ce besoin de coordination s'est beaucoup accru en fonction du volume et de la complexité des activités menées, mais que, malheureusement, le Conseil n'a pu s'acquitter de sa fonction faute d'avoir à sa disposition les moyens et les modalités d'action nécessaires. Le rapport dont le Conseil est saisi lui donne l'occasion d'envisager quels devraient être précisément pour l'avenir ces moyens et ces modalités.

34. M. VENKATESWARAN (Inde) note que ce sont les pays en développement qui sont les plus durement touchés par la situation critique que connaît l'économie mondiale. Aussi la délégation indienne se félicite-t-elle que le Secrétaire général, dans son allocution devant le Conseil, ait proposé l'adoption d'un programme d'action immédiate en faveur de ces pays. Une telle initiative toutefois ne saurait se substituer aux réformes de structure à long terme qu'appelle le système économique mondial actuel.

35. Les efforts déployés depuis deux ans — notamment au sein du Groupe des Soixante-Dix-Sept — pour élaborer une nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et pour engager une nouvelle série de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement n'ont pas abouti. Il faut donc continuer à rechercher des solutions, mais les délibérations ne sauraient servir d'excuse pour perpétuer le système d'exploitation économique en place et les déséquilibres existant dans les relations économiques internationales.

36. A la veille de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale pour le développement, l'insuffisance des préparatifs est particulièrement préoccupante. Pour que la session extraordinaire réponde aux espoirs que la communauté internationale met en elle, il est impératif que les Etats fassent preuve de maturité politique et prennent rapidement les décisions qui s'imposent. Les pays en développement, pour leur part, sont résolus à reprendre le dialogue pour trouver des solutions mutuellement acceptables, mais ce dialogue ne doit pas comporter de conditions préalables.

37. L'interdépendance est une réalité et un engagement. C'est aussi un concept dynamique qui appelle des changements impossibles à réaliser dans le cadre des politiques et modalités de fonctionnement actuelles. Or toute proposition impliquant des changements de structure et de fonctions du système est reçue avec suspicion et hostilité. Souvent, on lui oppose l'argument qu'elle entraînerait la création de nouvelles institutions. Les pays en développement ne demandent pas de nouvelles institutions, mais une refonte du système pour répondre aux problèmes posés par la crise économique actuelle. Certes, on peut trouver des motifs de satisfaction dans l'heureuse issue des négociations relatives au fonds commun destiné à stabiliser le commerce des produits de base, qui est venue couronner les efforts faits par toutes les parties dans un esprit d'accommodement mutuel. Mais le succès de l'instauration du nouvel ordre économique international dépendra de la réaction des pays développés face aux efforts qui sont faits pour éliminer les défauts du système économique existant. Une attitude négative de leur part obligerait les pays en développement à renforcer leur autonomie nationale et collective. Bien que le courant de l'aide extérieure ait diminué et en dépit des nouveaux obstacles commerciaux auxquels ils se heurtent et d'autres handicaps de structure, les pays en développement ont déjà enregistré un taux minimal de croissance économique. En fait, on s'accorde à reconnaître qu'ils ont notablement contribué à freiner les tendances à la récession des économies des pays industrialisés. Les marchés qu'ils offrent aux biens de consommation, aux investissements et à la technologie des pays développés ne cessent de s'accroître.

38. L'autonomie des pays en développement ne cesse de croître elle aussi. Ainsi, en Inde, dans les années 50, plus de 15 p. 100 des dépenses totales de développement étaient financés par des capitaux extérieurs; ce chiffre a été ramené à moins de 12 p. 100 dans les années 60 et à moins de 8 p. 100 au cours de la dernière décennie.

39. Les pays en développement sont de plus en plus conscients de la nécessité d'étendre le concept d'autonomie au-delà des frontières et de coopérer. Aussi bien le mouvement des pays non alignés que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ont adopté des programmes et des directives touchant la coopération économique entre pays en développement. Les pays en développement ne cessent d'explorer les nouvelles possibilités et les complémentarités existant entre eux afin d'utiliser au mieux leurs potentiels de développement grâce à une coopération Sud-Sud. Le Nord, pour sa part, ne saurait se soustraire aux obligations découlant de l'interdépendance internationale. L'Inde espère que les pays occidentaux industrialisés auront la perspicacité, le courage et la volonté nécessaires pour reconnaître, lors de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, leurs responsabilités et les assumer.

40. Mme de METZ NOBLAT (Chambre de commerce internationale) dit que, de l'avis de la CCI, trois grands problèmes nécessitent une action globale d'urgence de la part des gouvernements et du secteur privé.

41. Tout d'abord, le développement des pays en développement doit être encouragé par l'adoption de politiques qui stimuleraient les investissements privés. Il ressort en effet des chiffres récemment publiés par l'OCDE que l'aide publique au développement, pendant l'année écoulée, n'a augmenté en moyenne que de 2 p. 100. Il faut donc créer, dans les pays en développement, les conditions propices à l'investissement. A cette fin, la CCI participe activement aux activités de l'ONU visant à élaborer un code de conduite des sociétés transnationales. A son avis, ce code devrait inclure les principes suivants : l'adoption du code devrait être volontaire, le code devrait s'appliquer également à toutes les entreprises — privées, d'Etat ou mixtes; enfin, il devrait tenir compte de la diversité des situations dans lesquelles les sociétés transnationales se trouvent placées dans les différents pays où elles opèrent.

42. En second lieu, il faudrait créer de nouveaux mécanismes de développement conjuguant l'action des

gouvernements et du secteur privé, qui permettraient de faire bénéficier les pays en développement des compétences techniques de ce secteur. Il s'agit de fournir une aide dans les domaines de l'infrastructure, de l'amélioration des systèmes de marché, du transfert de technologie et de procédés techniques. A cette fin, le Conseil d'administration de la Chambre a créé cette année un Conseil des politiques et services pour le développement en vue de favoriser les contacts entre les gouvernements et le secteur privé au profit du développement. Le Conseil encouragera notamment l'implantation d'agro-industries dans les pays en développement, il aidera à résoudre les problèmes des petites et moyennes industries des pays du tiers monde et, d'une manière générale, il s'efforcera de renforcer les organismes d'affaires dans les pays en développement. Cette initiative a été favorablement accueillie par un certain nombre d'organes de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, il y a lieu de signaler que la Chambre, en étroite collaboration avec le Centre du commerce international CNUCED/GATT, exécute un vaste programme d'assistance aux chambres de commerce des pays en développement.

43. Le troisième problème sur lequel la représentante de la Chambre souhaite insister a trait au rôle crucial du commerce mondial. Bien que les accords auxquels ont abouti les négociations commerciales multilatérales (Tokyo *round*) constituent un pas important sur la voie de la libéralisation du commerce, il est apparu ces derniers mois que les gouvernements avaient de plus en plus recours à des obstacles non tarifaires qui avaient des effets protectionnistes aussi marqués que les obstacles tarifaires. En ce qui concerne le commerce et les pays en développement, la position de la Chambre est claire : les pays développés, pour favoriser les échanges, devraient accepter de diminuer les obstacles au commerce entre les pays en développement et eux-mêmes. Une telle mesure permettrait une division du travail plus efficace, ce qui assurerait une croissance générale.

44. M. TERENZIO (Union interparlementaire) estime que dans de nombreux domaines économiques et sociaux l'action internationale, pour être efficace, doit se dérouler sur le plan gouvernemental et le plan parlementaire. L'action de l'Union interparlementaire, au sein de laquelle sont représentés les parlements de 90 pays, porte sur des problèmes traités par l'ONU et les institutions spécialisées et tend à appuyer leurs efforts et à les promouvoir.

45. Dans la conjoncture économique actuelle, il apparaît que les gouvernements des pays industrialisés ont besoin de la compréhension et de l'adhésion des parlementaires à l'égard des mesures à prendre et que dans certains cas, tel celui de l'Italie, des initiatives des milieux parlementaires et politiques permettent de faciliter quelque peu la participation au dialogue avec les pays en développement. Les parlementaires des pays en développement, pour leur part, peuvent également contribuer à l'élaboration et à l'application des plans nationaux de développement. C'est pourquoi l'Union interparlementaire a placé la troisième décennie des Nations Unies pour le développement au centre de ses préoccupations du moment. Dans un premier stade, le Conseil interparlementaire a adressé, pour transmission à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, une recommandation représentant le point de vue de ses membres sur les principaux problèmes sur lesquels la session devra se prononcer. Les recommandations de la session seront ensuite étudiées en septembre par la Conférence interparlementaire qui s'efforcera de dégager les domaines dans lesquels l'action et l'initiative des parlements pourraient contribuer efficacement au succès de la troisième décennie. Dans un troisième stade, l'Union organisera, avec la coopération du Secrétariat de l'ONU, une réunion des parlementaires participant à l'Assemblée générale, qui traitera de l'action des parlements au cours de la décennie. En 1981, l'Union organisera à Nairobi une réunion interparlementaire régionale sur les problèmes de population et de développement en Afrique, en coopération et avec l'appui financier du FNUAP, et engagera une action conjointe avec le FISE afin de mieux promouvoir dans chaque pays l'action en faveur de l'enfance, notamment dans le domaine législatif. Enfin, il est prévu d'organiser en 1981, à Genève, une conférence interparlementaire sur l'énergie préparée en étroite collaboration avec les services compétents du Secrétariat de l'ONU.

La séance est levée à 12 h 35.

34e séance

Jeudi 10 juillet 1980, à 15 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.34

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. AL-QASIMI (Emirats arabes unis) rappelle que, dans son allocution d'ouverture (24e séance), le Secrétaire général a évoqué les difficultés rencontrées par les pays en développement exportateurs de pétrole pour diversifier leurs économies et jeter les fondements d'un développement autonome : difficultés d'accès au marché et à la technologie des pays avancés, inflation, instabilité monétaire et incertitude régnant dans l'économie mondiale. En fait, le Secrétaire général a décrit exactement la situation de quelques pays membres de l'OPEP.

2. Les Emirats arabes unis se joignent aux autres pays en développement pour demander un système commercial ouvert, une plus grande libéralisation des échanges et des aménagements de structure profitables aux pays en développement. Le Gouvernement des Emirats arabes unis va contribuer directement et indirectement, par le biais du Fonds spécial de l'OPEP, au Fonds commun pour les produits de base, et invite instamment tous les Etats Membres qui sont en mesure de le faire à suivre son exemple, car il considère le Fonds comme un instrument essentiel pour atteindre les objectifs du Programme intégré pour les produits de base. Les Emirats arabes unis, dont l'économie repose sur un seul produit, savent quelles conséquences néfastes entraîne pour un pays en développement le fait d'être entièrement tributaire des recettes d'exportation, et ils donnent par conséquent la priorité à tout ce qui tend à diversifier leur économie.

3. S'agissant des ressources financières pour le développement, M. Al-Qasimi exprime l'espoir que tous les pays développés augmenteront rapidement leur aide publique au développement pour atteindre dès que possible l'objectif convenu de 0,7 p. 100 du PNB et doubler le courant de l'aide publique au développement destiné aux pays les moins avancés. Les engagements des Emirats arabes unis au titre de l'aide consentie à des conditions de faveur et à des conditions commerciales ont dépassé 15 p. 100 de leur PNB en 1979.

4. Plusieurs orateurs ont évoqué le problème de l'énergie : les Emirats arabes unis, en tant que producteurs et exportateurs de pétrole, espèrent que la communauté internationale prendra rapidement des mesures efficaces pour rationaliser la consommation de pétrole en économisant l'énergie, en recherchant des sources nouvelles d'énergie et en améliorant les systèmes énergétiques actuels.

5. Par ailleurs, la délégation des Emirats arabes unis est profondément déçue par l'attitude négative des pays développés à l'égard des activités d'appui à la coopération économique entre pays en développement proposée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept dans le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations. La coopération économique — et technique — entre pays en développement est pourtant l'élément essentiel de l'action menée pour instaurer le nouvel ordre économique international. Les pays développés devraient donc aider les autres pays à élargir la coopération entre eux, à renforcer leur potentiel économique, à accélérer leur croissance et à améliorer leur position dans le système des relations économiques internationales.

6. La Réunion d'experts de pays en développement sur la réforme du système monétaire international s'est tenue en juin 1980 à Abou Dhabi. M. Al-Qasimi rappelle à ce sujet qu'une réforme du système monétaire international doit prendre en compte les intérêts des pays en développement, c'est-à-dire viser à rétablir un taux de croissance élevé, à stabiliser les prix, à maîtriser l'inflation, à promouvoir un régime de taux de change stable et souple, à garantir le traitement équitable des pays par le FMI et à accroître le transfert des ressources financières pour le développement.

7. En conclusion, M. Al-Qasimi rappelle qu'une des conditions préalables à l'instauration d'un nouvel ordre économique international est la stabilité politique internationale, qui fait précisément défaut au Moyen-Orient à cause de l'agression et de l'occupation sionistes, de la création de colonies de peuplement juives et de l'expulsion du peuple arabe de Palestine. Tant que la stabilité ne sera pas rétablie, les pays de la région ne pourront pas œuvrer pour la paix et le bien-être de leurs peuples et des peuples du monde.

8. M. HERNÁNDEZ (République dominicaine) rappelle qu'il y a 15 ans déjà que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à sa première session, a demandé l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui réponde aux besoins du développement. Pour instaurer ce nouvel ordre, il fallait apporter des changements de fond au commerce international et dans le domaine des transferts financiers. S'il y a bien eu quelques améliorations (adoption d'un SGP, négociation de quelques accords internationaux de produit, fixation d'objectifs d'assistance et, dernièrement, création du Fonds commun pour les produits de base), les changements apportés à ce jour au système mondial sont restés bien en deçà de ce qui avait été demandé.

9. Les arguments invoqués il y a 15 ans en faveur d'une politique commerciale équitable pour le développement restent valables. Les changements qui se sont produits sur la scène internationale ne font du reste qu'en souligner l'urgence : pressions inflationnistes dans les pays avancés à économie de marché, mesures prises par les pays exportateurs de pétrole, effondrement du système monétaire et fièvre de l'or. Tous ont des conséquences graves, notamment pour les pays en développement qui forment maintenant un bloc uni dans les instances internationales — le Groupe des Soixante-Dix-Sept — et ont réussi à appeler l'attention sur leurs problèmes et à se doter de deux grands moyens d'action : leur poids grandissant dans la communauté mondiale et la prise de conscience de leurs peuples. La communauté internationale ne peut plus méconnaître les revendications justes et cohérentes du tiers monde.

10. Lorsqu'elle a approuvé en 1974, par ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international, l'Assemblée générale s'est fait l'écho de l'insatisfaction des pays du tiers monde devant le système actuel des relations économiques et de leur conviction que de simples ajustements ne suffiraient pas pour résoudre leurs problèmes. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats est venue confirmer l'idée qu'un ordre économique nouveau est nécessaire, et la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à New York, devrait marquer une nouvelle étape vers son instauration.

11. Les changements à apporter à l'ordre économique existant concernent tous les pays, en développement et développés. Pour ces derniers, les changements consisteront à remédier à l'instabilité monétaire et à résoudre la crise de l'énergie, puisque l'ère de l'énergie à bon marché est révolue. M. Hernández rappelle à ce sujet que la République dominicaine consacre plus du tiers de ses recettes d'exportation au paiement de ses importations de pétrole et de produits dérivés et qu'elle va s'efforcer de régler ce pro-

blème en concluant un accord avec son fournisseur, le Venezuela. Pour les pays en développement, les modifications de l'ordre existant porteront sur les mécanismes mêmes qui ont freiné la croissance et ont contribué à accentuer les inégalités. Les principaux secteurs qui souffrent de ces mécanismes inadaptés sont le commerce des produits de base, le transfert de techniques et l'apport de ressources financières par le biais du système monétaire international.

12. Les restrictions au commerce qu'entraîne la difficulté d'accéder au marché des pays développés ont été aggravées par les pratiques commerciales restrictives des sociétés transnationales et le coût d'acquisition de la technologie étrangère, qui dépasserait 5 milliards de dollars. Les lacunes des mécanismes qui lient le sort des pays en développement à celui des pays développés n'ont pas été compensées par l'expansion des échanges économiques entre les pays en développement eux-mêmes ni entre ces pays et les pays socialistes.

13. Le déficit des paiements des pays en développement non exportateurs de pétrole (45 milliards de dollars en 1975) a dû atteindre un montant astronomique en 1979. La communauté internationale a réagi en offrant à ces pays une assistance financière d'urgence, dont le volume est malheureusement resté inférieur aux besoins. Mais l'assistance n'est pas une solution permanente, car elle ne fait qu'aggraver l'endettement extérieur des pays en développement, qui risquent de devenir d'éternels assistés. Il faut donc mettre en œuvre, dans les secteurs dont l'importance est primordiale pour le développement, des réformes de structure qui permettent aux pays en développement de mieux maîtriser leur destin et de participer aux décisions et aux systèmes qui définissent le cours des événements.

14. La première étape consisterait à réorganiser le commerce des produits de base. Puis, dans un deuxième temps, on favoriserait l'industrialisation des pays en développement en ouvrant les marchés extérieurs à leurs produits manufacturés et en leur facilitant l'accès à la technologie. On mettrait ensuite en place un nouveau système monétaire international auquel tous les pays du monde participeraient et qui serait complété par des mesures propres à faciliter le transfert de ressources financières. Il s'agirait enfin de revoir la coopération entre pays en développement de manière à renforcer leur pouvoir de négociation face aux autres pays.

15. Comme le nouvel ordre économique international ne pourra être mis en place que très progressivement, par un travail constant d'adaptation et de modification des relations économiques internationales, qui feront l'objet de consultations et de négociations continues, il faudra créer des mécanismes institutionnels à ce effet dans le cadre du système des Nations Unies. En outre, sur le plan politique, il sera de plus en plus important d'éviter les tensions, l'agitation sociale et l'instabilité dans les pays du tiers monde, car les pays développés ne peuvent espérer soutenir un rythme régulier de croissance et de prospérité dans un monde où la grande majorité vit en état d'agitation. Les pays développés devront en tenir compte dans leur réponse aux revendications des peuples du tiers monde.

16. La République dominicaine s'est engagée depuis 1978, année où le gouvernement constitutionnel actuel a accédé au pouvoir, dans une ère de transformation générale de ses structures, à laquelle participent toutes les forces vives du pays.

17. M. Hernández exprime en conclusion l'espoir que les négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international qui vont s'ouvrir n'aboutiront pas à une simple expression d'aspirations mais déboucheront sur des engagements et des instruments politiques qui permettront de mettre en pratique les décisions convenues. Faute d'élaborer une stratégie du développement assortie d'objectifs et d'engagements de portée universelle, on continuera d'organiser partout dans le monde des réunions internationales où seront adoptées des résolutions, des décisions et des conventions tandis que persisteront la misère, l'analphabétisme et l'injustice.

18. M. POPOV (Bulgarie) dit que la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil se tient à un moment décisif dans les relations économiques internationales puisqu'elle précède de peu la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Pour que ces travaux aboutissent, il faut aborder les questions de développement en tenant compte de la conjoncture internationale. La Bulgarie a toujours considéré que les questions du développement et de la restructuration des relations économiques internationales étaient liées au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Le Gouvernement bulgare a souligné dernièrement que le problème du rattrapage du retard des pays en développement était lié à la lutte pour la paix et la sécurité internationales et que des millions de personnes voulaient vivre en paix en disposant librement de leurs ressources naturelles. La Bulgarie aide ces pays à être maîtres de leurs ressources et de leur destin.

19. Grâce au renforcement de la détente et à la coexistence pacifique, la situation en général s'est améliorée dans les années 70, et on a pu créer les conditions nécessaires pour résoudre, notamment, les problèmes des pays en développement, qui sont en grande partie la conséquence du passé colonial de ces pays. On a vu s'affermir la volonté de mettre en place un nouvel ordre économique international et on a adopté la Déclaration et le Programme d'action s'y rapportant, ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui est le fondement juridico-politique de la restructuration des relations économiques internationales.

20. La Bulgarie est convaincue que le monde est bien engagé dans la détente et que les conditions nécessaires à sa continuation sont réunies. Cependant, la situation internationale exige que des mesures soient prises d'urgence pour freiner la course aux armements et pour accélérer le désarmement. Le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie a déclaré à ce sujet, le 15 mai 1980, qu'il fallait créer le climat de confiance indispensable.

21. Comme d'autres pays, la Bulgarie regrette l'insuffisance des progrès vers la nouvelle stratégie internationale du développement et dans les négociations globales, qui laisse présager des difficultés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. En effet, la

situation économique mondiale s'aggrave parce que les pays à économie de marché sont en crise depuis la fin des années 70 : baisse du taux de croissance de la productivité, accroissement du chômage, flambée inflationniste. Les pays membres du CAEM ne connaissent pas ces difficultés, qui sont lourdes de conséquences pour les pays en développement encore soumis aux mécanismes économiques du monde capitaliste. D'après la CNUCED, la dette extérieure de ces pays dépassait, à la fin des années 70, 350 milliards de dollars, et, depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, seuls ont progressé les bénéfices que les sociétés transnationales font dans les pays en développement. Ce flux inverse de capitaux varie de 50 à 100 milliards de dollars par an. On peut enfin s'inquiéter des tendances protectionnistes qui se sont manifestées récemment dans quelques pays et des tentatives de boycottage économique incompatibles avec le nouvel ordre économique international et en contradiction avec une coopération équitable et mutuellement avantageuse.

22. La Déclaration, le Programme d'action et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats sont les instruments essentiels du nouvel ordre économique international et c'est sur eux que la Bulgarie fondera sa position à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans les négociations globales. La nouvelle stratégie du développement doit tendre à normaliser les relations économiques internationales dans un souci d'égalité et d'avantage mutuel et c'est pourquoi il faut mettre fin aux pratiques commerciales discriminatoires et abattre les autres obstacles artificiels au développement de ces relations. Elle doit comporter aussi des mesures de réglementation des activités des sociétés transnationales dans les pays en développement, afin que ces sociétés cessent d'intervenir dans la vie économique et sociale de ces pays et dans l'ensemble des relations économiques mondiales.

23. S'agissant des négociations globales, il faut, comme l'ont proclamé les pays socialistes, aider les pays en développement en restructurant les relations économiques internationales. La Bulgarie approuve le projet d'ordre du jour proposé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept pour ces négociations et pense que tous les Etats doivent pouvoir participer aux négociations et que les décisions doivent être prises par assentiment général. Elle souhaite également la restructuration du commerce international afin d'élever le niveau de vie de tous les peuples. Pour cela, il faut renforcer la détente et la confiance entre les Etats.

24. La Bulgarie souscrit à l'idée exprimée en 1979 par le Secrétaire exécutif de la CEE quand il a souligné que, pour appliquer l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé à Helsinki en 1975, la CEE devait renforcer la coopération régionale. Le moment est venu d'agir et l'on ne peut que se féliciter des activités menées par la CEE pour développer la coopération entre l'Est et l'Ouest, notamment la Réunion de haut niveau sur la protection de l'environnement et la coopération dans les domaines de l'énergie, des transports, du commerce, etc.

25. La délégation bulgare se réserve le droit d'intervenir de nouveau sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Comme d'autres délégations, elle est opposée à la participation du représentant de Pol Pot, au nom du Kampuchea, aux travaux du Conseil.

26. M. ABDALLAH (Jamahiriya arabe libyenne) dit que les problèmes économiques actuels — inflation, chômage et ralentissement de la croissance dans les pays industrialisés — rendent nécessaire une transformation radicale du système économique mondial, dominé par les grandes puissances économiques et fondé sur l'exploitation, la domination et l'inégalité. Il faut adapter ce système aux besoins et aux intérêts de tous les pays, notamment les pays en développement.

27. Depuis l'adoption de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la situation s'est aggravée dans les pays en développement, où 780 millions de personnes vivent dans la pauvreté absolue et où 590 millions sont dans une situation encore plus déplorable. Les responsables en sont les pays développés, qui ne désirent pas modifier le système économique mondial. Si le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, agissant en sa qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à la coopération économique internationale pour le développement n'a pas pu se mettre d'accord sur l'ordre du jour des négociations globales qui y seront ouvertes, c'est aussi en raison de l'attitude des pays développés, qui veulent que ces négociations portent seulement sur les problèmes économiques actuels et non sur la reconstruction de l'économie mondiale. C'est inacceptable et il faut que les négociations aident à l'instauration du nouvel ordre économique international et au progrès des pays en développement.

28. Pour mettre en place un ordre économique plus équitable, il est indispensable d'éliminer le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et le sionisme en Afrique du Sud, en Namibie et en Palestine. L'aide matérielle et financière apportée par l'ONU au peuple palestinien doit également être mieux organisée.

29. Depuis 1973, les organes d'information ont mal renseigné leurs lecteurs sur les pays membres de l'OPEP. Les statistiques montrent en effet que l'inflation mondiale n'est pas due essentiellement, comme on veut le faire croire, à l'augmentation des prix du pétrole, mais à la politique de gaspillage des pays développés. Cette inflation fait perdre aux pays de l'OPEP, chaque année, des centaines de millions de dollars dont ils auraient besoin pour diversifier leur économie. Ces pays continuent néanmoins à consacrer aux pays en développement une part plus forte de leur PNB que les pays développés, auxquels ils ont toujours fourni le pétrole nécessaire à leur croissance industrielle. Il est injustifiable que les ajustements de prix opérés par les pays de l'OPEP provoquent des protestations véhémentes, alors que les augmentations des prix des produits des pays développés ne suscitent aucune réaction. En fait, la crise mondiale tient au système monétaire international, en difficulté depuis 1971, et non au renchérissement du pétrole, nécessaire pour protéger les ressources naturelles des pays membres de l'OPEP. Celle-ci a accepté d'aborder le problème de l'énergie dans les négociations globales, mais en liaison avec les autres problèmes économiques mondiaux.

30. Depuis 1973, les pays de l'OPEP ont beaucoup accru leur aide financière aux autres pays en développement qui dépasse, pour certains, 10 p. 100 du PNB. L'OPEP a aussi décidé de reconstituer les ressources de son fonds spécial d'assistance. Mais cela ne suffira pas à résoudre les problèmes financiers des pays en développement. Les pays développés doivent atteindre au moins, pour l'aide publique au développement, l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et alléger la dette des pays en développement. Or on constate, au seuil de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, que cette aide publique en est bien loin et qu'elle a même diminué en valeur réelle.

31. La réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, en mars 1980, a marqué une étape nouvelle dans la coopération entre pays en développement, sur le plan bilatéral ou par l'intermédiaire de l'OPEP, pour arriver à l'autonomie collective et reconstruire l'économie mondiale.

32. Pour M. NANJIRA (Observateur du Kenya), le monde actuel n'est certes pas idéal, mais on ne saurait pour autant adhérer aux philosophies défaitistes du déterminisme. Les hommes sont responsables des événements qui donnent au monde sa forme. Il leur appartient de faire ce qu'il faut pour éviter le désastre auquel l'économie mondiale paraît vouée.

33. Les années 70 et 80 resteront dans l'histoire comme des décennies de malaise social et d'instabilité économique, de troubles et de crises. Dans le tiers monde, 800 millions de personnes, soit 40 p. 100 de la population des pays en développement, vivent dans une pauvreté absolue, et pour un milliard de personnes l'un au moins des besoins essentiels de l'homme n'est pas satisfait. Pour remédier à cet état de choses, résultat de la colonisation, il faudrait introduire dans le dialogue Nord-Sud un "transfert inverse" de colonisation, allant cette fois du Sud au Nord.

34. Les années 70 et 80 resteront aussi comme les décennies de grandes occasions perdues. "Grandes occasions", si l'on considère le très grand nombre de conférences organisées par les Nations Unies et de recommandations et décisions auxquelles elles ont abouti; "perdues", car les résultats de toutes ces conférences sont restés bien en deçà de ce qu'on espérait. De même, les deux premières stratégies internationales du développement sont restées à peu près lettre morte.

35. La Conférence sur la coopération économique internationale s'était efforcée pendant dix-huit mois, avant de disparaître en juin 1977, de concilier les intérêts divergents de trois groupes de pays : les pays industrialisés, les pays membres de l'OPEP et les pays en développement importateurs de pétrole. Malheureusement , l'attitude négative des pays industrialisés a été, là encore, la cause de l'échec. Le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale pour surveiller l'instauration du nouvel ordre économique international s'est heurté au refus du Nord de se départir de ses positions et de faire preuve de la volonté politique de tenir ses engagements.

36. Un comité préparatoire travaille actuellement à la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Cette stratégie devra être très différente de celles qui l'ont précédée, viser à transformer radicalement les relations économiques internationales, favoriser le progrès des pays en développement et atteindre les objectifs du nouvel ordre économique international. Elle devra assurer la participation active, égale et entière des pays en développement aux décisions concernant les questions économiques mondiales.

37. La nouvelle stratégie internationale du développement devrait être adoptée à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit se tenir du 25 août au 5 septembre 1980. Mais faute de volonté politique et d'engagement ferme de la part des pays avancés les préparatifs n'ont guère progressé. On peut donc craindre que la session extraordinaire se trouve devant une tâche accablante, si les différends entre le Nord et le Sud ne sont pas réglés avant qu'elle s'ouvre.

38. Parmi les problèmes les plus graves que la nouvelle stratégie internationale du développement devra chercher à résoudre, M. Nanjira mentionne, en particulier, la production agricole et alimentaire (dont l'augmentation nécessaire d'au moins 4 p. 100 par an dans les pays en développement nécessitera une mise de fonds bien plus importante que les 10 milliards de dollars atteints en 1974), et l'énergie (le "choc pétrolier" étant largement responsable de l'inflation et du chômage dans le monde et des graves difficultés de paiement des pays en développement). Dans les conditions actuelles, il est capital de rechercher des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Le Kenya, pour sa part, a beaucoup contribué à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui doit se tenir à Nairobi en août 1981. Pendant la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, il va falloir aussi donner un haut rang de priorité à la science et à la technique, ainsi qu'au développement industriel. Il serait tout indiqué que l'Assemblée générale proclame les années 80 "Décennie du développement industriel de l'Afrique", comme elle a proclamé la période 1978-1988 "Décennie des transports et des communications en Afrique".

39. Pour assurer son développement, l'Afrique a besoin d'un volume suffisant d'apports financiers, et les quatre catégories particulières que sont les pays en développement sans littoral, les moins avancés, insulaires et le plus sérieusement touchés doivent bénéficier de mesures spéciales. Les pays en développement eux-mêmes doivent renforcer la coopération économique et la coopération technique entre eux. Les questions de population et de développement social ont aussi une grande influence sur le développement et toutes les activités tendant à accroître le bien-être social sont très encouragées au Kenya.

40. En conclusion, M. Nanjira insiste sur l'importance du dialogue, non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi à tous les niveaux : bilatéral, régional et interrégional; il réaffirme l'intention du Kenya de ratifier l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en tant qu'ins-

titution spécialisée, et souligne qu'il est grand temps pour la communauté internationale de mettre fin à ce fléau économique qu'est l'inexcusable écart entre peuples riches et peuples pauvres, entre Nord et Sud.

41. M. SOLÁ VILA (Observateur de Cuba) exprime l'espoir que le Conseil pourra mener sa tâche à bien malgré l'échec des négociations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international et l'aggravation constante de la situation du monde en développement.

42. La crise qui a débuté dans les pays industrialisés à économie de marché et s'est étendue aux pays en développement n'a pas un caractère conjoncturel : elle est la conséquence de graves distorsions dans les relations économiques internationales et la restructuration de l'économie mondiale est le seul moyen de la résoudre. C'est pourquoi les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont approuvé, à leur sixième Conférence tenue à La Havane en 1979, l'idée d'engager une série de négociations globales, dont les modalités ont été clairement définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/138. Cette idée a été combattue, et continue de l'être, par un grand nombre de pays capitalistes, dont les Etats-Unis d'Amérique, qui recourent à toutes sortes de manœuvres politiques pour défendre les structures injustes de l'économie mondiale et empêcher l'instauration d'un nouvel ordre économique. Les pays en développement doivent exploiter leur pouvoir de négociation et agir pour déjouer ces manœuvres qui visent à les diviser et à les affaiblir. La délégation cubaine s'oppose avec force à tout ce qui est fait pour leur imposer des politiques qui font retomber sur leurs économies déjà fragiles les conséquences d'une crise qu'ils ne peuvent résoudre. L'unité d'action des pays en développement reste plus que jamais indispensable.

43. A leur sixième Conférence, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont défini d'importantes mesures pour défendre les intérêts légitimes des pays en développement, insisté sur le droit inaliénable des pays producteurs de matières premières à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et se sont prononcés sur un grand nombre de problèmes (protectionnisme, produits de base, pratiques commerciales restrictives, etc.), dont dépend la survie d'un grand nombre d'entre eux. M. Solá Vila rappelle qu'à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale le président Fidel Castro a demandé pour les pays en développement, pendant la décennie 1980-1989, un supplément de ressources de 300 milliards de dollars (aux prix de 1977) sous forme de dons et de crédits à long terme, assortis d'un intérêt minimal. Cette demande, qui fait partie des objectifs énoncés dans le projet de document sur le nouvel ordre économique international, a été retenue par l'Assemblée générale, dans sa résolution 34/211.

44. L'état des négociations au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et le blocage des travaux au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement montrent que les pays capitalistes ne veulent pas aller au fond des négociations avec les pays en développement et ne sont disposés à renoncer à aucun des avantages qu'ils ont tirés de l'exploitation des ressources naturelles et humaines des pays en développement; ces derniers, inversement, ont fait preuve de mesure pour essayer d'aboutir à des résultats positifs.

45. La délégation cubaine réaffirme son appui à la lutte contre toutes les formes de discrimination et de domination et soutient la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud et de ses mouvements de libération. La communauté internationale ne peut que s'indigner de l'attitude des pays qui continuent de collaborer avec l'Afrique du Sud et lui permettent d'accroître son potentiel de guerre, grâce auquel elle peut perpétrer des actes d'agression dont l'Angola est une récente victime.

46. En même temps, Cuba se félicite du succès de la lutte du peuple du Zimbabwe et note avec satisfaction que le Zimbabwe va prendre part aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

47. Cuba réaffirme en outre son soutien à la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et note avec satisfaction que plusieurs organismes internationaux apportent leur aide aux peuples opprimés. Il faut que, se fondant sur les principes humanitaires prêchés par l'ONU, ces organismes intensifient leur coopération avec les victimes du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*.

48. M. VO ANH TUAN (Observateur du Viet Nam) dit que les principaux pays développés à économie de marché s'arrangent pour faire retomber d'abord sur les pays en développement toutes les conséquences de la crise en renforçant le protectionnisme et les pratiques commerciales discriminatoires. Ils vont jusqu'à utiliser leur puissance économique comme moyen de chantage et de pression pour limiter l'assistance multilatérale et ne pas honorer leurs engagements commerciaux. De ce fait, les pays en développement se heurtent à des conditions de plus en plus défavorables, car le prix des biens et des services qu'ils doivent importer augmente constamment alors que celui des produits de base qu'ils exportent diminue; le service de leur dette atteint des proportions qui limitent beaucoup leur capacité d'importation. Pendant ce temps, d'immenses ressources financières et matérielles sont gaspillées dans la course aux armements.

49. La lutte des pays en développement pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international est donc plus impérative que jamais. Ces pays doivent combattre l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme ainsi que toutes les formes de domination et d'hégémonie qui sont le principal obstacle à leur progrès économique et social et compromettent la paix et la sécurité internationales. Les pays en développement sont résolus à affermir leur indépendance politique et économique et leur souveraineté sur leurs ressources naturelles. Conscients de la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement de la coopération entre eux-mêmes, tout en développant des relations économiques avec d'autres groupes de pays, ils sont de plus en plus nombreux à voir dans la diversification de leurs relations économiques avec les pays développés, tant capitalistes que socialistes, un moyen efficace de diminuer leur dépendance économique à l'égard des grandes puissances capitalistes. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait offrir une bonne occasion de rechercher une solution équitable aux problèmes économiques du

monde, compte dûment tenu des intérêts légitimes des pays en développement.

50. Après sa libération et sa réunification, la République socialiste du Viet Nam a consacré tous ses efforts à la reconstruction de son économie dévastée. Pour surmonter les innombrables difficultés économiques et sociales léguées par tant d'années de guerre, elle entend établir la coopération la plus large non seulement à l'échelle bilatérale avec notamment les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, les pays nordiques et plusieurs pays occidentaux, mais aussi à l'échelle multilatérale dans le cadre de l'ONU, tant sur le plan humanitaire que sur le plan technique. L'aide bilatérale et multilatérale lui est précieuse et permet d'effacer peu à peu les lourdes séquelles de la guerre et de faire face aux catastrophes naturelles. La délégation vietnamienne saisit cette occasion pour remercier à nouveau les gouvernements et les organisations internationales de leur générosité.

51. Cependant, la délégation vietnamienne ne peut pas ne pas attirer l'attention de la communauté internationale sur la politique d'hostilité systématique de ceux qui sont responsables de la ruine de son pays. Revenant sur leurs engagements, les Etats-Unis d'Amérique ont décrété l'embargo économique total contre le Viet Nam et font pression sur les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour qu'elles refusent d'y financer des projets de reconstruction économique, ce qui est une grave atteinte aux droits du Viet Nam en sa qualité de membre de ces institutions. Les Etats-Unis ont cherché aussi plus d'une fois à utiliser l'arme alimentaire contre le Viet Nam, en s'opposant sans raison valable à l'exécution de certains projets, notamment d'un projet du PAM; c'est un dangereux précédent pour les autres pays qui ont aussi besoin d'une aide alimentaire. La délégation vietnamienne dénonce la politique de non-assistance, de blocus économique et de pression pratiquée contre le Viet Nam, en violation flagrante des règles du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la résolution 32/3 de l'Assemblée générale relative à l'aide à la reconstruction du Viet Nam. Elle souhaite vivement que la communauté internationale, conformément à cette résolution, intensifie son assistance et sa coopération à la reconstruction du Viet Nam.

52. A peine sorti de ses épreuves, le Viet Nam a dû faire face à deux guerres de frontière, au sud-ouest et au nord, ainsi qu'à des catastrophes naturelles extrêmement graves. Cependant, grâce à ses efforts et à l'aide bilatérale et multilatérale, il a pu surmonter peu à peu ses difficultés.

53. Le Viet Nam attache une grande importance à la coopération avec la République démocratique populaire lao et le Kampuchea. Dès que le Kampuchea a été libéré du régime de génocide, le Viet Nam et les pays socialistes ont été les premiers à aider le peuple kampuchéen à reconstruire son pays. L'aide du Viet Nam au Kampuchea en 1979 a été estimée à l'équivalent de 56 millions de dollars des Etats-Unis et atteindra environ 62 millions de dollars en 1980. Il faut espérer que le peuple kampuchéen recevra sans tarder la part qui lui revient dans les programmes d'aide au développement des organismes des Nations Unies.

54. Exerçant son droit de réponse, M. Vo Anh Tuan dit que la délégation vietnamienne rejette les allégations fallacieuses de la Chine, qui procèdent uniquement du fait que ce pays refuse d'admettre l'existence d'un Viet Nam réunifié, indépendant et prospère, obstacle majeur à sa politique séculaire d'expansionnisme. La Chine veut par tous les moyens empêcher le Viet Nam de vivre en paix et de consacrer tous ses efforts à l'œuvre de reconstruction.

55. Au Kampuchea, il s'agit moins de la destruction d'une économie que de celle d'une nation entière. La Chine, qui a fourni au régime de Pol Pot des moyens matériels, financiers et techniques pour dévaster le Kampuchea, n'a rien fait depuis janvier 1980 pour aider ce pays à se relever. Le Viet Nam, en revanche, a versé à trois reprises le sang de ses fils pour aider le Kampuchea à se libérer de ses nombreux envahisseurs, dont la Chine.

56. S'agissant de la représentation du Kampuchea à l'ONU, M. Vo Anh Tuan affirme que toutes les manœuvres de Pékin seront vouées à l'échec. Tôt ou tard, le siège du Kampuchea sera restitué à son représentant légitime, le Conseil révolutionnaire du peuple. Le dessein de la Chine est de transformer le conflit entre la Chine, d'un côté, et le Kampuchea et le Viet Nam, de l'autre, en un conflit entre ceux-ci et la Thaïlande. La politique du Viet Nam à l'égard de la Thaïlande est extrêmement claire. Le Viet Nam désire établir avec la Thaïlande, comme avec les autres pays du Sud-Est asiatique, des relations de paix et d'amitié fondées sur les principes de l'indépendance et de la souveraineté, afin de faire de cette région une région de paix et de prospérité.

57. M. TE SUN HOA (Observateur du Kampuchea démocratique), exerçant son droit de réponse, rappelle que les affaires du Kampuchea ne sont pas celles du Viet Nam et que si, aujourd'hui, ce dernier vient demander une aide pour soutenir son effort de guerre contre ses voisins, il doit le faire pour son compte et non pour celui des autres pays, en tout cas pas pour le compte du Kampuchea. Si le Viet Nam veut vraiment le bien du peuple kampuchéen, il doit retirer ses troupes du pays, car cette présence est la seule source du drame.

58. Il n'y a rien d'autre à ajouter à l'intervention de l'observateur du Viet Nam : ce pays demande une aide à la communauté internationale pour maintenir une armée de 50 000 hommes en République démocratique populaire lao et une autre de 250 000 hommes au Kampuchea. Le Kampuchea démocratique exprime les plus vives réserves quant aux demandes d'assistance, sous quelque forme que ce soit, du Viet Nam, car cette assistance est détournée à des fins de guerre.

La séance est levée à 18 h 15.

35e séance

Vendredi 11 juillet 1980, à 10 h 50.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.35

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. COREA (Secrétaire général de la CNUCED) dit qu'il est heureux de pouvoir annoncer au Conseil que plusieurs séries de négociations importantes qui se poursuivaient dans le cadre de la CNUCED ont maintenant abouti. Au début de l'année, les négociations sur l'adoption d'un ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives se sont terminées et l'on est parvenu à un consensus concernant l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises. En outre, un nouvel accord international sur le caoutchouc naturel a été conclu en octobre 1979 et les statuts du Fonds commun pour les produits de base ont été adoptés récemment. Ces résultats sont très encourageants.

2. Les négociations sur la réglementation des pratiques commerciales restrictives avaient débuté après la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Nairobi et ont finalement été couronnées de succès après trois ans de discussions intensives. Les dispositions adoptées seront maintenant transmises pour adoption à l'Assemblée générale. Les origines de la Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises remontent à une date plus lointaine encore puisque les négociations ont duré six ans. Cette convention aura force obligatoire et constituera une contribution importante à l'évolution du droit international dans le domaine des transports. L'établissement du Fonds commun pour les produits de base représente un progrès décisif dans la mise en œuvre du Programme intégré pour les produits de base, puisqu'il sera la première institution internationale créée dans ce domaine. Il présente beaucoup d'aspects nouveaux, notamment au niveau des procédures de prise des décisions incorporées dans sa constitution. Si l'établissement de ce fonds ne permettra pas automatiquement d'apporter les transformations nécessaires dans l'économie des pays en développement, il y contribuera certainement et, pour peu qu'il soit géré de manière dynamique, il pourra modifier considérablement la situation qui existait jusqu'ici dans le commerce mondial des produits de base. M. Corea est convaincu que ce fonds commun est susceptible de devenir, à terme, une institution de la plus grande importance.

3. Les succès de la CNUCED dans ces domaines prouvent que le système des Nations Unies a la capacité d'entreprendre et de mener à bien des négociations complexes, y compris sur des instruments juridiques ayant force obligatoire. Bien que le processus de négociation ait souvent été long et difficile, en raison notamment du nombre important de participants, M. Corea se félicite que l'on n'ait jamais abandonné la partie, et que la CNUCED ait finalement réussi à s'acquitter des lourdes responsabilités qui lui avaient été confiées à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Nairobi.

4. D'autres négociations importantes, qui se poursuivent encore, portent sur l'adoption d'un code international de conduite pour le transfert de technologie. Bien que l'on soit arrivé à un assez large accord sur le contenu du code et que plusieurs chapitres soient déjà bien avancés, deux ou trois questions importantes n'ont pas encore été résolues. M. Corea a entrepris des consultations avec les gouvernements en vue d'obtenir une reprise des négociations sur le code et espère qu'il sera finalement possible d'aboutir à un accord.

5. La renégociation de certains accords existants sur les produits de base s'est avérée difficile; la Conférence des Nations Unies sur l'étain a été ajournée et celle sur le cacao n'a produit aucun résultat. Si les renégociations n'aboutissent pas, l'accord sur le cacao, viendra à expiration et aussi bien l'Organisation internationale du cacao que les fonds destinés à financer le stock régulateur seront voués à la disparition. M. Corea a procédé à des consultations officieuses avec les producteurs et les consommateurs, et il est heureux de pouvoir annoncer qu'à la suite de ces consultations le Conseil international du cacao a décidé de renvoyer jusqu'en septembre 1980 toute décision sur la cessation des activités de l'Organisation. Cette décision est encourageante et M. Corea espère que l'on pourra arriver à une solution satisfaisante.

6. La CNUCED a accompli des progrès notables dans d'autres domaines importants. A la suite de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Nairobi, et de la cinquième session, tenue à Manille, une impulsion nouvelle a été donnée aux travaux sur la question de la coopération économique entre pays en développement. Des réunions d'experts de pays en développement ont eu lieu aux niveaux tant régional qu'interrégional pour identifier les domaines d'action prioritaire et plusieurs champs possibles de coopération économique sont actuellement à l'étude. La coopération économique entre pays en développement est une expression concrète du concept d'autonomie collective qui a été l'un des thèmes de base de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international; la CNUCED a l'intention de lui accorder son soutien le plus total.

7. Des études sont prévues dans le domaine des transports maritimes où l'accent est mis actuellement

sur la manière dont les pays en développement pourraient renforcer leur position dans la flotte marchande mondiale. Des travaux sont également en cours sur les problèmes des pays les moins avancés; M. Corea a lui-même été désigné comme secrétaire général d'une conférence des Nations Unies qui doit se tenir en 1981 sur ce sujet et dont les préparatifs ont déjà commencé. La CNUCED a aussi entrepris d'étudier les problèmes des pays en développement sans littoral et des pays insulaires en développement.

8. Parmi les nouvelles directions dans lesquelles la CNUCED développe ses travaux à la suite des décisions prises à la cinquième session de la Conférence, on peut citer une étude sur les moyens d'établir un cadre de coopération internationale pour la commercialisation, la distribution et la transformation des produits de base. Des études de fond sur les problèmes de la commercialisation et de la distribution ont déjà été entreprises et seront, le moment venu, portées à l'attention des Etats membres. Cet aspect des travaux de la CNUCED revêt une importance accrue depuis l'établissement du Fonds commun pour les produits de base, dans la mesure où celui-ci pourrait aider notablement les pays en développement à résoudre leurs problèmes de commercialisation et de distribution.

9. A la cinquième session de la Conférence, le secrétariat de la CNUCED a été invité à formuler des recommandations sur la question du protectionnisme et des aménagements de structure. M. Corea est heureux d'annoncer la décision du Conseil du commerce et du développement de faire étudier cette question en priorité par un comité de session au cours de sa prochaine session, en septembre 1980. Dans le domaine du financement, la CNUCED convoquera un groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'évolution du système monétaire international, à la fin de juillet 1980. Les pays en développement ont déjà tenu une réunion préparatoire sur cette question, il y a quelques semaines, et M. Corea attend avec impatience le résultat de ces travaux, qu'il espère féconds. Il souhaite que l'expérience acquise par le secrétariat de la CNUCED ainsi que par les mécanismes gouvernementaux dans les domaines d'action qu'il vient d'évoquer contribuent au succès tant de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement que des prochaines négociations globales.

10. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant la gravité de la crise économique actuelle, dont les conséquences négatives se font sentir aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Il faut absolument aider les pays en développement à résoudre certains des problèmes les plus immédiats causés par cette crise, notamment en ce qui concerne leur balance des paiements, sans quoi leurs plans de développement risquent d'être gravement compromis. Le système monétaire international et l'organisation du commerce international dont le monde s'est parfaitement accommodé pendant de nombreuses années s'avèrent aujourd'hui incapables de faire face aux problèmes profondément enracinés que connaît l'économie mondiale et devront faire l'objet d'une réforme et d'une restructuration dans les années 80. A cet égard, les activités qui ont maintenant été entreprises en liaison avec la stratégie internationale du développement et les négociations globales sont extrêmement importantes.

11. M. STANOVNIK (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) dit que la situation économique générale en Europe et en Amérique du Nord a été marquée par un ralentissement de la croissance, une multiplicité de problèmes économiques étroitement liés les uns aux autres et un climat d'incertitude économique générale quant à l'avenir. Dans ces conditions il est encourageant de pouvoir annoncer que la coopération économique au sein de la CEE s'est poursuivie normalement et a permis d'enregistrer un certain nombre de succès non négligeables, notamment dans le domaine de l'environnement. La Réunion à haut niveau, dans le cadre de la CEE, sur la protection de l'environnement, tenue en novembre 1979, a adopté la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et la Déclaration sur les techniques peu polluantes ou sans déchets et la réutilisation et le recyclage des déchets. Des discussions importantes se sont également engagées sur la prévention de la pollution de l'eau, notamment la pollution transfrontière et internationale. Vingt et un ministres ont participé à la Réunion, à laquelle presque tous les membres de la CEE étaient représentés. Avant même la fin de la Réunion, la Convention avait été signée par 35 participants, ce qui est un fait remarquable. Les activités relatives à la mise en œuvre de la Convention ont commencé immédiatement après la Réunion et un mécanisme pour l'application de la déclaration a été tout de suite mis en place. Le Comité des problèmes de l'eau a élaboré la Déclaration de principe sur la prévention de la pollution des eaux et sur la lutte contre cette pollution, qui a été adoptée par la Commission à sa trente-cinquième session.

12. Tout aussi importantes ont été les réalisations dans le domaine de l'énergie, qui pose un problème majeur non seulement aux pays de la région de la CEE, mais au monde entier. La CEE avait déjà développé la coopération internationale multilatérale dans le domaine de l'énergie, mais principalement dans les secteurs de l'énergie primaire et de l'énergie secondaire — le charbon, le gaz et l'énergie électrique. Ce n'est que récemment qu'elle a inscrit à son programme de travail le domaine général de l'énergie. Au cours de l'année écoulée, la CEE a entrepris, avec un succès remarquable, de rassembler des données dans ce domaine. M. Stanovnik ne peut trouver d'équivalent à la rapidité avec laquelle les gouvernements ont répondu au questionnaire les priant de fournir des renseignements non seulement sur les ressources, mais sur les politiques énergétiques actuelles et futures. Les renseignements ainsi obtenus constituent une base solide pour la suite des travaux. Au cours de l'année écoulée, les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour l'énergie, nouvel organe de la CEE, se sont réunis deux fois; ils ont décidé d'entreprendre une nouvelle étude, à laquelle collaborent aussi bien le secrétariat que des experts désignés par les gouvernements et qui vise non seulement à dégager les faits fondamentaux, mais aussi à fixer les grandes lignes de la coopération future.

13. M. Stanovnik peut dire avec une satisfaction particulière que le programme de travail a été approuvé à la trente-cinquième session de la Commission et que l'on dispose maintenant du mandat nécessaire pour

aller de l'avant. Les problèmes susceptibles de faire l'objet d'une autre réunion de haut niveau sur l'énergie ont été examinés par les Conseillers et la question a été étudiée à la session de la Commission, mais aucune décision définitive n'a encore été prise. Toutefois, les travaux effectués jusqu'ici indiquent que certains des problèmes qui apparaissent déjà nettement pourraient exiger un examen à un très haut niveau; on peut mentionner notamment la nécessité d'un échange d'informations plus systématique et de discussions sur les politiques gouvernementales futures, au sujet de questions telles que l'interconnexion des systèmes énergétiques et la coopération industrielle, notamment pour les projets de grande envergure concernant, par exemple, le gaz. L'importance particulière du commerce Est-Ouest dans le domaine de l'énergie est généralement admise. Il est donc particulièrement encourageant de noter que, tandis que se poursuit la planification des activités futures, les travaux concrets commencent déjà. Un important colloque sur le perfectionnement des techniques d'extraction des formes primaires d'énergie doit se tenir à Vienne dans le courant de l'année et un séminaire sur les techniques liées aux nouvelles sources d'énergie est prévu à Jülich (République fédérale d'Allemagne). Ils représenteront la contribution de la région de la CEE à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

14. De grands progrès ont aussi été faits dans les secteurs d'activités plus traditionnels de la CEE comme le commerce, les transports et la coopération industrielle. En dépit du mauvais climat économique qui règne actuellement, le développement du commerce Est-Ouest est relativement satisfaisant : au cours des quatre ou cinq dernières années, les exportations vers l'Ouest ont, en volume réel, augmenté d'environ 9 p. 100 par an et les exportations vers l'Est d'environ 7 p. 100 par an. La Commission a continué de s'acquitter de sa mission traditionnelle, qui consiste à éliminer les obstacles au commerce, mais elle a aussi obtenu des résultats remarquables dans les divers domaines de la promotion des échanges, y compris la coopération industrielle, qui a récemment fait l'objet d'une réunion spéciale très fructueuse à Plovdiv (Bulgarie).

15. Abordant la question des incidences sur la coopération mondiale des travaux de la CEE à l'échelon régional, M. Stanovnik fait observer que les résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale demandent souvent aux commissions régionales de coopérer à diverses entreprises. M. Stanovnik estime qu'il s'agit là d'un phénomène particulièrement encourageant. Etant donné que les commissions régionales ont un rôle très spécial à jouer dans le système d'organisation internationale parce qu'elles sont plus proches de l'"utilisateur final", elles peuvent cerner les problèmes avec plus de précision et accorder l'attention voulue au caractère particulier de chacun. De l'avis de M. Stanovnik, cette traduction des principes généraux en activités opérationnelles concrètes est la caractéristique propre aux commissions régionales, auxquelles il est aussi demandé de promouvoir la coopération entre des pays qui, appartenant à une seule et même région, tendent à avoir des structures et, partant, des problèmes ayant un degré de similitude plus grand. Ce n'est qu'en reconnaissant la diversité qu'il est possible de renforcer l'unité du monde et il importe au plus haut point que, dans les commissions régionales, cette diversité soit reconnue et serve d'assise à la coopération mondiale. M. Stanovnik tient à dire nettement que, selon lui, l'approche régionale ou décentralisée ne va aucunement à l'encontre d'une approche centralisée ou mondiale. L'enjeu de la partie n'est pas la victoire de l'un au prix de la défaite de l'autre; au contraire, dans le processus de développement, le succès de l'un des partenaires profite nécessairement aux deux. C'est ainsi qu'il faut voir le renforcement des commissions régionales.

16. En ce qui concerne les répercussions de la coopération régionale au sein de la CEE sur le reste du monde, et plus particulièrement sur les pays en développement, M. Stanovnik estime que le travail accompli par la Commission dans le domaine des projections à long terme revêt un intérêt particulier à une époque où l'organisation mondiale aborde les problèmes de l'avenir sous l'angle des structures. Etant donné que la CEE travaille dans la région du monde qui est économiquement la plus développée, toutes les tendances à long terme et les évolutions de structure auxquelles elle s'intéresse sont nécessairement importantes pour le reste de l'économie mondiale et, de l'avis de M. Stanovnik, il est capital qu'on ne laisse pas ce processus se dérouler spontanément, mais que des politiques délibérées, arrêtées au niveau intergouvernemental ou international, viennent exercer leur influence sur l'évolution des structures de l'économie mondiale. M. Stanovnik considère donc que les travaux de la CEE relatifs aux projections sont une contribution importante à l'instauration du nouvel ordre économique international et aux délibérations du Conseil au niveau mondial.

17. Une autre activité de la Commission qui a pris une importance croissante au cours de l'année écoulée concerne les échanges technologiques entre les pays membres de la CEE auxquels ont été associés les pays en développement. Au cours de cette période, des représentants des pays en développement ont participé à 24 réunions ou séminaires de la CEE, et il est particulièrement réconfortant de noter qu'ils y ont souvent joué un rôle actif, ne se contentant pas d'être de simples observateurs. M. Stanovnik invite notamment les pays membres de la CEE qui accueillent des réunions techniques de réserver une somme modeste au financement des frais de voyage des participants venant de pays en développement. Cela permettrait non seulement d'aider beaucoup ces pays mais aussi d'enrichir les travaux de la Commission. Un autre changement important allant dans le même sens s'est produit dans le domaine de la coopération industrielle. Jusqu'à présent, il s'agissait essentiellement d'un processus Est-Ouest, mais, comme l'a montré le Séminaire de Plovdiv, une coopération fructueuse est possible sur une base tripartite associant des entreprises d'Europe orientale, des entreprises d'Europe occidentale et des entreprises du monde en développement. M. Stanovnik est depuis longtemps préoccupé et perplexe en constatant la tension qui s'est développée sur l'axe Nord-Sud, au sujet des sociétés transnationales, alors qu'en Europe, partie du monde la plus diversifiée sur le plan des systèmes et des idéologies, la coopération industrielle va de l'avant sans grande tension. Peut-être y-a-t-il une leçon à tirer, pour d'autres régions, des chemins

suivis par la coopération industrielle entre l'Est et l'Ouest et peut-être faut-il chercher la clef de la solution de certains problèmes Nord-Sud.

18. M. Stanovnik a le regret d'annoncer que la coopération dans la région méditerranéenne, où la région de la CEE entre en contact avec les régions en développement d'Asie occidentale et d'Afrique, n'est pas satisfaisante en dépit des efforts des secrétaires exécutifs des trois commissions régionales concernées.

19. Les membres du Conseil savent que la signature à Helsinki, en 1975, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a donné une impulsion particulièrement forte à la CEE. M. Stanovnik envisage avec confiance le moment où il fera rapport à la réunion de Madrid sur la suite donnée à ladite Conférence et il espère que la coopération économique qui s'est développée si harmonieusement et avec tant de succès au sein de la CEE constituera une contribution modeste à l'amélioration de la situation politique, dans la région et dans le monde.

20. M. AL-ATTAR (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie occidentale) dit que, bien que la dernière décennie ait été marquée par un certain nombre de faits qui ont ébranlé la structure et les relations économiques internationales et ont aggravé les problèmes des pays en développement, elle a aussi donné naissance à de nouveaux espoirs et aspirations. La coopération entre les pays en développement s'est renforcée, le contrôle des ressources naturelles nationales a été réalisé dans une grande mesure et le dialogue Nord-Sud a été entamé, préparant ainsi le terrain à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

21. La région de la CEAO, comme toutes les régions en développement, a souffert de l'affaiblissement du système monétaire international, de l'instabilité des marchés de change, des politiques commerciales protectionnistes et de l'aide conditionnée, qui ont donné naissance à des pressions inflationnistes excessives, élargi le fossé entre les revenus des pays industrialisés et ceux des pays en développement et gêné dans les efforts de développement dans le tiers monde. Mais elle est sortie de la décennie avec des problèmes de développement qui lui sont en grande partie propres : épuisement rapide des ressources naturelles; existence de débouchés d'investissement convenables pour les surplus de fonds pétroliers; pénurie de personnel national qualifié et de main-d'œuvre hautement qualifiée; vulnérabilité croissante par rapport aux forces extérieures; persistance des pressions inflationnistes; accentuation des divergences économiques intrarégionales et intranationales, du déséquilibre structurel et du déséquilibre de la diversification économique.

22. L'économie de la région de la CEAO est caractérisée principalement par la prédominance du secteur pétrolier et la forte dépendance vis-à-vis des importations. Les efforts réalisés pour diversifier cette économie par le moyen de l'industrialisation n'ont pas encore eu leur effet complet. Près de la moitié des réserves certaines mondiales de pétrole brut récupérable se trouvent dans cette région, qui réalise 30 p. 100 de la production mondiale de pétrole brut et 44 p. 100 des exportations de pétrole. En 1979, elle a produit une moyenne de 18,8 millions de barils par jour, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport au niveau de 1978. Au milieu de l'année 1979, la production des cinq pays de la région producteurs de pétrole représentait 57 p. 100 de la production totale de pétrole brut de l'OPEP, une telle augmentation de la production s'effectuant aux dépens de la conservation de cette ressource non renouvelable en vue de satisfaire la demande mondiale. Ces pays devront donc trouver le moyen de concilier les besoins raisonnables de l'économie mondiale et leur propre intérêt à économiser leurs ressources pétrolières. Les anciens modes de consommation de l'énergie sont responsables de ce dilemme, et l'on devra envisager, dans le cadre du nouvel ordre économique international, une nouvelle approche de cette question.

23. La prédominance du pétrole dans les économies de nombreux pays de la région de la CEAO a influencé le mode de développement dans toute la région. Les revenus pétroliers ont permis à ces pays de réaliser d'ambitieux programmes de développement mais, en raison de leur capacité d'absorption limitée et des faibles possibilités d'investissement direct à l'étranger, ils continuent de voir une part importante de leurs ressources naturelles non renouvelables converties en avoirs financiers menacés d'érosion, et cela en dépit d'importants investissements dans le développement national et de l'aide financière et des prêts fournis aux pays arabes et aux autres pays en développement.

24. Pour ce qui est du reste de la région, les pays pétroliers ont attiré un grand nombre de travailleurs qualifiés et un personnel hautement qualifié, ce qui a permis aux pays hôtes de satisfaire partiellement leurs besoins en main-d'œuvre, tandis que les pays exportateurs de cette main d'œuvre bénéficiaient des transferts financiers qui en découlaient. Ce mouvement spontané nécessitera une coopération régionale afin d'éviter tout effet social ou économique négatif.

25. Le rapport des exportations aux importations dans la région s'est généralement détérioré jusqu'en 1979, date à laquelle les prix du pétrole ont augmenté considérablement. Les exportations sont toujours concentrées autour de quelques produits primaires, le pétrole venant de loin en tête de liste, bien que cette structure ait subi une certaine diversification, en raison notamment de l'industrialisation. Par contre, la structure des importations prouve la dépendance de la région à l'égard du monde extérieur non seulement en ce qui concerne les produits alimentaires et les biens d'équipement, mais aussi pour les biens intermédiaires et de nombreux biens de consommation non alimentaires. La production intérieure ne couvre actuellement que la moitié des besoins alimentaires de la région. La détérioration persistante de la sécurité alimentaire aura de sérieuses incidences sur l'économie de la région, en particulier compte tenu des tendances à long terme de l'approvisionnement alimentaire mondial et de la croissance démographique. Les pays non pétroliers de la région sont particulièrement vulnérables aux changements dans les marchés mondiaux des produits de base. Les fondements d'une action conjointe au niveau régional, qui est indispensable à la solution de ce problème, ont déjà été établis.

26. La croissance des importations globales dans la région a généralement diminué dans la période qui a suivi l'année 1974, à l'exception de l'année 1977, et

cela est probablement dû à la capacité d'absorption limitée des pays pétroliers et aux limitations financières auxquelles ont été soumis les pays non pétroliers. Cependant, l'expansion des importations dans les pays pétroliers a été plus rapide que dans les pays non pétroliers.

27. La région de la CEAO présente un exemple frappant des possibilités de coopération basée sur la complémentarité des ressources naturelles, humaines et financières et facilitée par les relations historiques et l'homogénéité culturelle. Il est donc naturel de rechercher des solutions aux problèmes pressants de la région dans un cadre régional. Ainsi, la formulation d'une stratégie de sécurité alimentaire, la coordination des politiques financières et la mise en valeur des ressources naturelles et humaines sont apparues ces dernières années comme les domaines principaux de la coopération régionale. En même temps, la coopération a également été renforcée avec les autres régions, et ces efforts ont abouti à l'établissement d'institutions et d'organisations régionales, à la création de coentreprises et à d'importants transferts financiers des principaux pays membres producteurs de pétrole vers plusieurs autres pays en développement.

28. Les pays producteurs de pétrole ayant un surplus financier ont fait de grands pas dans la coopération interrégionale au cours des années 70, et de nombreux fonds nationaux et régionaux ont été établis pour venir en aide aux pays arabes et aux autres pays en développement. Pendant le premier trimestre de 1980, ces fonds ont accordé des prêts et fourni une assistance technique d'un montant de 150 millions de dollars à des pays arabes et de 220 millions de dollars aux autres pays d'Asie et d'Afrique. Durant la période 1973-1977, le flux d'aide à des conditions de faveur octroyée par ces pays a atteint entre 4 et 11 p. 100 de leur PNB et s'est même élevé à 16 p. 100 dans certains cas. Cette tendance s'est poursuivie tout au long des dernières années de la décennie, avec une croissance significative de la proportion d'aide consentie aux pays non arabes et l'augmentation marquée de l'aide accordée multilatéralement.

29. Sur le plan de la croissance, les résultats obtenus par la région de la CEAO soutiennent la comparaison avec ceux des autres régions en développement. Le PNB des pays de la région a continué de croître, en dépit d'une modération générale des tendances exceptionnelles qui ont caractérisé la période intermédiaire des années 70, la performance économique des pays pétroliers restant toujours supérieure à celle des pays non pétroliers. Ces derniers ont été plus touchés par le ralentissement récent de la croissance en raison principalement de l'insuffisance de leurs ressources financières.

30. L'accroissement de la production dans les dernières années ne s'est pas accompagné de changements structurels notables. La part de l'agriculture dans la production globale est restée insignifiante dans les pays pétroliers et peu élevée dans certains pays non pétroliers. La régression relative de la position de l'agriculture, surtout depuis 1973, a fait ressortir la nécessité de développer ce secteur, en particulier dans les situations potentiellement prometteuses. La contribution accrue des industries extractives et des exploitations de carrières dans la production totale s'est maintenue en général tout au long des années 70. La part de l'industrie a varié entre 10 et 12 p. 100 et elle a atteint près de 17 à 18 p. 100 à Bahreïn et en Jordanie. Le secteur des services représente près de la moitié de la production globale dans les pays non pétroliers, alors que sa part relative est deux fois moindre dans les pays pétroliers.

31. Dans presque tous les pays de la région, les dépenses d'investissement ont augmenté, pour atteindre récemment près du tiers de la production totale, en particulier au profit du secteur des industries extractives, des exploitations de carrières et de l'industrie, et elles se sont concentrées dans l'infrastructure et dans les industries lourdes. Dans la plupart des cas, les allocations de fonds consacrées à la construction ont représenté environ les deux tiers de la formation brute de capital.

32. Dans le domaine social, les inégalités en matière de niveaux de vie, d'accès à l'emploi et aux services et de conditions de santé continuent de s'accroître entre les campagnes et les villes, ainsi qu'entre les pays de la région. L'exode rural s'amplifie encore et les taux élevés d'urbanisation affectent défavorablement la qualité de la vie dans les villes. Cependant, un progrès important a été réalisé dans les années 70, comme en témoignent l'expansion significative des systèmes d'éducation et l'amélioration marquée des services de santé. D'autres secteurs par contre, tels que le logement et les services sociaux, sont en retard.

33. Depuis sa création, la CEAO s'est efforcée de promouvoir la coopération et le développement régionaux, et son programme de travail pour l'exercice biennal 1980-1981 est conçu dans ce but. Elle a entrepris un certain nombre d'activités relevant de l'intégration et du développement régionaux, en particulier dans les domaines de l'agriculture, des transports et des communications, de l'eau, de la science et de la technologie, de l'énergie et de l'industrie. D'importantes études concernant la coopération et l'intégration économiques ainsi que la coordination des plans et des programmes d'industrialisation en Asie occidentale ont été lancées. La Commission a organisé un certain nombre de réunions sur les principaux problèmes de la région tels que l'exode des compétences, la planification du développement, les établissements humains, l'environnement et la stratégie internationale du développement. Les problèmes et les besoins des pays les moins avancés de la région continuent de recevoir toute l'attention qu'ils méritent.

34. Le rapport de la CEAO (E/1980/29) décrit les travaux de la septième session. L'étude d'un certain nombre de questions se trouve reflétée dans les résolutions adoptées concernant l'assistance à la reconstruction du Liban, la consolidation du Compte des contributions financières de la Commission, la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, l'établissement du Conseil régional des ressources en eau, la formation d'un comité intergouvernemental d'experts sur le Plan à moyen terme, le recensement du peuple arabe de Palestine, la situation et les possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine, et l'Année internationale des personnes handicapées. Deux autres résolutions adoptées par la Commission sur l'inclusion d'un pro-

gramme sur l'environnement dans son programme de travail et d'un programme d'action pour la réforme agraire et le développement rural traduisent l'inquiétude croissante de la région face aux problèmes posés par la croissance et le développement économiques.

35. M. Al-Attar tient à exprimer sa reconnaissance au Gouvernement libanais dont l'encouragement et le soutien généreux ont permis au secrétariat de la Commission de s'acquitter pleinement de ses responsabilités dans son siège temporaire. Le Liban a besoin et est digne de toute l'attention possible et de toute assistance de la part de la communauté mondiale. La Commission transférera prochainement son siège permanent à Bagdad, opération qui a été grandement facilitée par l'assistance généreuse et bienveillante du Gouvernement iraquien.

36. M. ADEDEJI (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) dit qu'au cours des 12 mois écoulés la région africaine dans son ensemble n'a pas opéré de changements significatifs ou d'améliorations dans le processus de son développement socio-économique. Bien que les pays africains en développement aient progressé globalement au taux annuel moyen de 5,5 p. 100 environ en 1979, la plupart des pays non exportateurs de pétrole ont enregistré une diminution du taux de croissance de leur PIB. Les 20 pays africains indépendants classés parmi les moins avancés des pays en développement sont particulièrement touchés. En outre, la situation économique mondiale a eu un effet destructeur sur l'économie des pays africains non exportateurs de pétrole. L'Afrique dans son ensemble a donc été assaillie par toute une série de problèmes économiques. Les résultats économiques globaux obtenus en Afrique, si maigres soient-ils, dissimulent des différences importantes entre les Etats africains. Ainsi, plus de 40 pays africains ont enregistré un taux de croissance annuel moyen d'à peine 3,8 p. 100.

37. La situation alimentaire et agricole s'est considérablement détériorée; la production et la consommation alimentaires par habitant sont tombées en deçà des besoins nutritionnels. Selon le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO, les récoltes ont été généralement mauvaises dans de nombreuses régions d'Afrique en 1979. Bon nombre de pays africains se trouvent confrontés à de graves pénuries alimentaires et la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires augmente rapidement.

38. La condition préalable essentielle à une amélioration de la situation alimentaire en Afrique est la volonté politique d'affecter un volume accru de ressources à l'agriculture, de mener à bien une réorientation des systèmes sociaux, d'appliquer des politiques qui incitent les petits exploitants à atteindre des niveaux plus élevés de productivité et de mettre en place des mécanismes efficaces pour la formulation et l'exécution des programmes. Le développement de l'agriculture ne devrait pas néanmoins être dissocié du développement économique et social. Il faudrait mettre l'accent sur ce dernier aspect sans perdre de vue le fait que, d'une façon générale, le niveau de vie des populations ne cesse de baisser.

39. En ce qui concerne l'industrie manufacturière, la production reste bien en deçà de tous les objectifs prévus au cours des deux dernières décennies; il en est ainsi par suite des politiques suivies depuis l'indépendance et en matière d'industrialisation et parce que l'on n'a pas réussi à intégrer ce secteur et celui de l'alimentation et de l'agriculture.

40. La région africaine n'a pas obtenu de bons résultats en matière de commerce extérieur parce que la structure de ses échanges continue de se caractériser par diverses concentrations : plus de 80 p. 100 des exportations et des importations ne sont réalisées que par 12 pays de la région; les exportations ne portent que sur une gamme relativement limitée de produits primaires; de plus, la majeure partie des échanges se font avec les pays développés à économie de marché. Parmi les autres facteurs négatifs il faut citer notamment la position des produits primaires dans le commerce mondial, la part restreinte des pays du tiers monde dans les importations d'articles manufacturés des pays développés et le rôle insignifiant de la région africaine dans les exportations d'articles manufacturés, ainsi que dans les exportations de produits primaires et d'articles manufacturés à destination des pays du tiers monde. Dans ses échanges avec le monde développé, l'Afrique ne perçoit qu'une très faible part du prix final des produits qu'elle exporte. La lenteur de la progression des échanges intra-africains tient à la médiocrité des communications, à des pratiques et institutions commerciales orientées vers le commerce extra-africain et à l'inconvertibilité des monnaies africaines.

41. Ces 12 derniers mois, on a enregistré une aggravation de la situation économique et sociale de la région, laquelle a été plus gravement touchée que les autres. Les conditions économiques et sociales en Afrique suscitent une inquiétude croissante, confirmée par les sombres perspectives pour la région qui ressortent de toutes les projections sur l'économie mondiale. Dans une étude récente entreprise par l'*Overseas Development Council*, dont le siège se trouve à Washington, il est apparu que, parmi toutes les régions du tiers monde, l'Afrique a de loin l'indicateur de qualité physique de la vie le plus bas. C'est pourquoi la troisième décennie des Nations Unies pour le développement est d'une importance capitale pour la région de la CEA. Pendant cette décennie, l'Afrique doit jeter les bases d'une restructuration fondamentale de son économie, et c'est dans ce domaine que le secrétariat de la CEA consacre tous ses efforts depuis trois ans.

42. Pendant l'année qui vient de s'écouler, le secrétariat de la CEA a fait d'immenses efforts pour élaborer un plan d'action en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en 1979 et qui est issue de la stratégie africaine pour le développement dans le cadre de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par la Conférence des ministres de la CEA dans sa résolution 332 (XIV) du 27 mars 1979. Au seuil de cette décennie, les activités de la Commission et les travaux de sa quinzième session (E/1980/27, deuxième partie, sect. C) ont été effectués compte tenu de la nécessité d'engendrer une transformation socio-économique en Afrique. Avec l'adoption de la stratégie appelée désormais "Stratégie de Monrovia pour le développement de l'Afrique" et la

Déclaration d'engagement approuvée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, ou "Déclaration d'engagement de Monrovia", relative aux principes directeurs à appliquer et aux mesures à prendre en faveur de l'autonomie nationale et collective en matière de développement économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, proposée également par la Conférence des ministres de la CEA [résolution 398 (XV)], la voie était ouverte pour traduire la stratégie en un plan d'action opérationnel. Par bonheur, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a aussi décidé de tenir une session extraordinaire consacrée aux problèmes économiques de l'Afrique et a chargé le Secrétaire général de l'OUA, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la CEA et les ministres des Etats membres responsables du développement économique, de procéder aux travaux préparatoires. Ces efforts font suite à la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, relative aux préparatifs d'une stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, notamment au paragraphe 9 de la section II de cette résolution.

43. Un plan d'action a donc été élaboré pour être soumis à l'examen de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à Lagos, en avril 1980. La quinzième session de la Commission (et sixième réunion de la Conférence des ministres), qui s'est tenue à Addis-Abeba en avril 1980, a été le point culminant d'une série de réunions préparatoires qui ont commencé avec le Groupe de travail interinstitutions sur l'alimentation et l'agriculture et se sont poursuivies avec une conférence spéciale sur les problèmes et les perspectives des pays africains les moins avancés et une réunion d'experts sur l'énergie, convoquées avant que ne se réunisse le Comité technique préparatoire plénier à Addis-Abeba en avril 1980. Toutes ces réunions préparatoires ont été organisées conjointement par les secrétariats de la CEA et de l'OUA.

44. Le principal résultat de la Conférence des ministres a été l'adoption du Plan d'action en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, que la Conférence a recommandée à la réunion au sommet de l'OUA à Lagos. Le Plan vise, d'une part, à atteindre le but fondamental de la Stratégie de Monrovia et de la Déclaration d'engagement, à savoir l'instauration d'un développement et d'une croissance économique autonomes, et, d'autre part, à améliorer le niveau de vie des populations et à réduire le chômage. Quant au premier objectif, il s'agit d'éviter les crises alimentaires; quant au second, il s'agit de favoriser le développement d'une industrie de biens d'équipement. Des propositions ont été formulées dans d'autres domaines fondamentaux. Le Plan a particulièrement attiré l'attention sur le problème de la mobilisation des ressources financières et réelles nécessaires à sa mise en œuvre. On estime qu'on pourrait mobiliser une épargne intérieure considérable et réinvestir les fonds ainsi obtenus dans les projets envisagés par le Plan grâce à des mesures à la fois traditionnelles et novatrices et qu'en ce qui concerne les devises il serait possible de réaliser des économies sur les paiements effectués à l'extérieur pour toute une série de services. Toutes ces questions exigent un examen approfondi du compte des transactions invisibles dans les comptabilités nationales. Il a également été noté que le Plan ne pourrait réussir si les principaux agents et instruments locaux, étrangers et multinationaux nécessaires à son exécution n'étaient pas identifiés, spécifiés, dirigés ou dûment habilités. De plus, la réussite du Plan exigera un degré élevé de volonté politique. Face aux nombreuses forces qui lui sont contraires, telles que la puissance industrielle, technologique et financière, la région devra faire appel une fois encore à ses ressources intérieures. Elle ne doit pas attendre l'instauration du nouvel ordre économique international, elle doit contribuer à le créer. Dans les mois à venir, le Plan commencera à être mis en œuvre, mais, contrairement à ce qui s'est passé lors des deux dernières décennies, l'Afrique est désormais bien préparée pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

45. A sa quinzième session, la Commission a adopté une série de résolutions et de décisions (E/1980/27, deuxième partie, sect. D) dont certaines sont particulièrement importantes, à savoir : la résolution 377 (XV) relative au Système panafricain de documentation et d'informatique; la résolution 391 (XV) concernant la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique; la résolution 393 (XV) relative aux nouveaux statuts de l'Institut régional d'études démographiques d'Accra et de l'Institut de formation et de recherche démographiques de Yaoundé; la résolution 397 (XV) concernant le rôle de la Commission économique pour l'Afrique dans le processus de développement des pays africains les moins avancés; et la résolution 392 (XV) relative à l'établissement d'un Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Une vingtaine d'autres résolutions portant sur d'autres secteurs primordiaux du développement socio-économique ont été adoptées.

46. Au cours de la période qui s'est écoulée entre mars 1979 et avril 1980, le secrétariat de la CEA a dû faire face à des tâches difficiles mais exaltantes. En collaboration avec le secrétariat de l'OUA, la CEA a réussi à faire approuver la stratégie pour la région africaine par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui a alors adopté le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia ainsi que la Déclaration d'engagement. Il est très important que l'Afrique en soit arrivée là avant la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale et l'ouverture des négociations globales. Il appartient maintenant à toute la communauté internationale de comprendre la position africaine et de lui accorder tout le soutien matériel et politique nécessaire.

47. M. IGLESIAS (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) dit que la CEPAL a fait des travaux sur les préparatifs de la nouvelle stratégie internationale du développement le centre de ses activités. Les pays d'Amérique latine espèrent que l'instrument adopté pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement permettra à la région de prouver qu'elle peut contribuer de façon significative à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

48. La Commission déploie une très grande activité dans les Caraïbes. Elle s'efforce aussi de promouvoir

la coopération entre les pays des Caraïbes et le reste de l'Amérique latine et s'associe à d'autres commissions régionales pour instaurer une coopération économique horizontale entre des pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

49. D'après des études récentes, le PNB en Amérique latine est passé en moyenne de 4,7 p. 100 en 1978 à 6,5 p. 100 en 1979. Le commerce extérieur a continué de s'accroître de façon dynamique. Les exportations ont augmenté d'environ 30 p. 100 par rapport à l'année précédente, ce qui s'est traduit par un léger excédent de la balance commerciale. Si le déficit de la balance des paiements a atteint 23 milliards de dollars, il a été largement compensé par un apport sans précédent de capitaux s'élevant à 24 milliards de dollars. Il convient aussi de noter que le taux d'inflation a encore augmenté malgré les efforts déployés par les différents pays pour le réduire.

50. La situation économique actuelle engendre partout un sentiment de pessimisme généralisé. Il y a eu des faits positifs comme la récente approbation du Fonds commun pour les produits de base, mais ils ne peuvent entièrement compenser des facteurs aussi négatifs que l'impasse dans laquelle se trouvent les préparatifs des prochaines négociations globales qui avaient suscité tant d'espoirs dans le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

51. La communauté internationale achève une phase importante de son développement économique. Des progrès ont été réalisés, mais il y a eu aussi des échecs. M. Iglesias est toutefois convaincu qu'on peut trouver des remèdes à la crise structurelle que traverse la communauté internationale. Ces dernières années, l'économie mondiale s'est développée d'une manière jamais égalée. L'inflation et la stagnation constituent un cercle vicieux, mais on ne peut attribuer l'inflation exclusivement à l'augmentation du coût de l'énergie. D'après un rapport récent de la Banque mondiale, l'inflation qui frappe les pays industrialisés tient essentiellement à des facteurs intérieurs.

52. Ces dernières années, les pays d'Amérique latine ont considérablement modifié la structure de leur production, ce qui leur a permis de faire une percée économique malgré les tendances protectionnistes qui persistent dans le monde. Il est certain que les pays d'Amérique latine peuvent jouer un rôle appréciable dans l'économie mondiale. La région se développe de façon dynamique et peut apporter un concours significatif au reste de la communauté internationale dans le domaine économique.

53. Il est indispensable et urgent d'apporter des changements structurels aussi bien sur le plan international que sur le plan national. Il serait dangereux de penser que tous les problèmes actuels peuvent être résolus par la communauté internationale, mais il serait tout aussi dangereux de soutenir le point de vue opposé, car les coûts sociaux et politiques des ajustements réalisés uniquement au plan national peuvent entraîner des déséquilibres et avoir des conséquences au-delà des frontières nationales.

54. Les pays d'Amérique latine ont donc adopté une approche pragmatique. Ils reconnaissent la nécessité de concevoir des politiques appropriées dans les domaines financier, monétaire et fiscal afin d'accroître leur capacité d'épargne. Ils savent aussi qu'ils doivent renforcer au maximum leur capacité d'exportation. En même temps, l'accent est mis sur les politiques de remplacement des importations dans bon nombre de pays d'Amérique latine. Il est certainement nécessaire de prendre des mesures pour réduire l'inflation, mais elles ne doivent pas provoquer des changements politiques et sociaux trop pénibles.

55. Sur le plan régional, M. Iglesias appelle l'attention sur les efforts fournis par la Communauté des Caraïbes et le Pacte andin pour relancer les mécanismes traditionnels de coopération. En fait, l'un des effets positifs de la crise actuelle est la redécouverte du potentiel de coopération de la région latino-américaine.

56. Les ajustements structurels dans les pays en développement ne peuvent suivre le modèle classique de ceux des années 50 et 60; il faut concevoir de nouvelles techniques pour faciliter leur réalisation.

57. Si les flux de capitaux privés continuent d'être un élément important du recyclage international, il sera nécessaire d'associer intelligemment les circuits publics et privés.

58. Pour conclure, M. Iglesias dit que les changements qu'il faut apporter nécessiteront une volonté politique et la ferme conviction que la communauté internationale peut beaucoup pour sortir de l'impasse actuelle.

59. M. MARAMIS (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) dit que la session en cours se tient à un moment critique du processus de développement mondial. La dernière décennie a été marquée par des perturbations économiques et des promesses non tenues, et les pays en développement à faible revenu ont été les plus touchés par les conditions économiques défavorables. Au seuil de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, la présente session fournit l'occasion de faire le bilan de ce qui s'est passé au cours des années 70.

60. Par-dessus tout, il est apparu clairement, au cours des années 70, que l'interdépendance entre les nations ne fait que croître et que bon nombre de problèmes ne pourront être résolus sans un effort authentique de collaboration de la part de la communauté internationale. Cependant, les événements récents ont démontré l'incapacité du système économique international actuel à s'adapter à l'évolution rapide de la conjoncture. C'est à juste titre que les pays en développement sont déçus de l'échec virtuel des négociations. Les problèmes qui se posent aux pays industrialisés font obstacle à une évolution progressive, ce qui crée une situation dans laquelle la communauté internationale envisage avec appréhension un avenir incertain.

61. C'est compte tenu de cette situation que les gouvernements des pays membres de la CESAP et le secrétariat de la Commission ont consacré des efforts considérables à la préparation de la contribution régionale à la formulation d'une stratégie internationale du développement pour les années 80. La documentation établie par le secrétariat a été soigneusement examinée pendant la trente-sixième session de la CESAP qui s'est tenue en mars 1980. Le rapport sur cette session de la CESAP (E/1980/26) définit la nature commune des problèmes qui se posent aux pays en

développement de la région et met l'accent sur les nouvelles initiatives nationales susceptibles d'avoir une influence décisive sur leur solution. Au niveau national, il s'agit tout d'abord d'atteindre et de maintenir des niveaux supérieurs de production agricole et industrielle afin de mobiliser pleinement et d'utiliser efficacement les ressources disponibles, d'aboutir à une plus grande autonomie et de garantir une répartition plus équitable des revenus et des richesses, ainsi qu'une plus grande participation de tous au processus de développement.

62. Le rapport fait une place particulière au rôle capital que la communauté internationale devra jouer dans la recherche de solutions à ces problèmes. Trois principaux secteurs de réforme appellent une attention spéciale. Premièrement, dans le domaine du commerce international, la nécessité s'impose de tenir compte, dans le système, des avantages comparés qui doivent en découler pour les partenaires commerciaux afin d'accroître les gains de tous les participants. Les ressources humaines abondantes et les moyens matériels modestes des pays en développement ne seront pas utilisés au mieux tant que des obstacles artificiels au commerce bloqueront l'accès des marchés. Deuxièmement, la nécessité s'impose d'étudier les procédures et processus par lesquels les pays en développement accèdent à la technologie et plus particulièrement à celle des sociétés transnationales. Troisièmement, il est nécessaire d'acheminer un plus grand volume de ressources vers les pays en développement. Les pays en développement de la région de la CESAP ne peuvent, par eux-mêmes, se procurer les ressources dont ils ont besoin pour atteindre les objectifs sociaux et économiques, même les plus modestes qu'ils se sont fixés. Des échanges commerciaux plus libres et plus équitables permettraient aux pays en développement de produire davantage de ressources pour leur développement.

63. Le concept d'autonomie collective gagne rapidement du terrain dans la région de la CESAP comme moyen de compléter les initiatives nationales, d'une part, et la coopération Nord-Sud, d'autre part, dans l'élaboration des stratégies de développement pour les années 80. Les pays ont de plus en plus conscience de la nécessité d'échanger des informations sur les expériences communes et de mettre en place un nouveau cadre institutionnel pour faciliter la coopération économique et technique entre pays en développement aux niveaux régional et sous-régional.

64. Les différences d'une sous-région à l'autre en ce qui concerne le rythme de développement, l'évolution structurelle et certains problèmes spécifiques font que, de plus en plus, les pays en développement de la CESAP prennent conscience de leur solidarité sous-régionale et s'efforcent d'aborder dans une optique sous-régionale la question des stratégies du développement pour les années 80. Par exemple, la faiblesse chronique de leur taux d'expansion est une source commune de difficultés pour les pays de l'Asie du Sud. Ces pays qui connaissent tous la même pauvreté de masse et qui ont des priorités de développement communes ont tendance à appliquer des politiques socio-économiques analogues, notamment celles qui favorisent une plus grande autonomie dans leurs plans de développement. Une action collective de la part de ces pays pourrait considérablement accélérer leur développement. L'exploitation concertée des ressources qu'ils ont en commun, dont les bassins versants, les matières premières industrielles, la technologie et les marchés, est l'une des perspectives qui s'ouvrent devant eux.

65. En revanche, au cours de la dernière décennie, les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ont atteint, en groupe, le taux d'expansion le plus élevé du monde. Une industrialisation rapide orientée vers les exportations s'est traduite dans ces pays par des changements spectaculaires de structure, tant entre les secteurs de production qu'à l'intérieur même de ces secteurs. En dépit de cette évolution, et en partie à cause d'elle, leur processus de développement se heurte toujours à de graves problèmes. Leur dépendance organique à l'égard des pays industrialisés pour les apports de techniques et de capitaux et pour l'écoulement de leur production les rend très vulnérables aux facteurs extérieurs. En outre, parce qu'ils s'en remettent aux forces du marché pour stimuler leur croissance, différents problèmes sociaux sont restés sans solution.

66. Les pays insulaires du Pacifique Sud connaissent de nombreux problèmes communs. Leur éloignement par rapport aux marchés mondiaux constitue un sérieux obstacle à l'injection de techniques et de capitaux et diminue la compétitivité de leur production. La série d'augmentations des prix du pétrole au cours des dernières années a encore aggravé leur isolement économique. Les caractéristiques communes bien précises de leurs problèmes ont déjà conduit les pays insulaires à chercher les moyens d'une action collective. Une évolution salutaire se fait jour dans des domaines tels que l'exploitation commune des ressources océaniques, la promotion du tourisme et la mise en commun des infrastructures, qui devrait engendrer une accélération sensible du rythme de développement de cette sous-région.

67. Il reste encore beaucoup à faire dans l'exploration des moyens qui permettront d'appliquer efficacement le concept d'autonomie collective pour promouvoir le développement au niveau sous-régional, mais de telles initiatives devraient être étroitement coordonnées avec l'action entreprise au niveau régional, étant donné que, d'une part, les pays membres disposent ensemble de moyens supérieurs pour s'attaquer à certains problèmes sous l'angle régional et que, d'autre part, diverses questions appelant une action conjointe sont communes à des pays appartenant à plusieurs sous-régions de la CESAP.

68. L'expansion insuffisante du secteur agricole reste un facteur critique des médiocres réalisations économiques de la plupart des pays à faible revenu de la région. Tout plan d'action régional dans ce secteur devrait, avant tout, prévoir des mesures qui permettent d'assurer le ravitaillement de la population en produits alimentaires en cas d'urgence, la constitution de stocks régulateurs pour stabiliser les prix des principaux produits d'exportation agricoles, des approvisionnements suffisants en engrais et l'exploitation des énormes possibilités de mise en valeur des bassins fluviaux.

69. Le problème de l'énergie a atteint une phase critique dans plusieurs pays de la région. Une action régionale pourrait aider les pays membres à orienter leurs programmes de manière à surmonter leurs diffi-

cultés. Des mesures sur le plan international sont nécessaires pour fournir l'assistance technique et financière qui permettrait d'exploiter les ressources énergétiques traditionnelles, de trouver de nouvelles sources d'énergie et de développer des ressources de remplacement. Une action collective pourrait aussi aider les pays membres à adopter des stratégies appropriées de conservation de l'énergie et à mettre au point des techniques moins consommatrices d'énergie et à plus grande intensité de main-d'œuvre. L'action au niveau régional pourrait inclure la coordination des programmes nationaux de mise en valeur des ressources énergétiques, des activités de recherche-développement sur de nouvelles sources d'énergie bon marché, des services de formation du personnel national dans les domaines de l'énergie et d'autres moyens de transfert des techniques dans le secteur de l'énergie.

70. Les sociétés transnationales continueront de jouer un rôle important au cours des années 80. Il faudrait s'efforcer, à l'échelon régional, d'élargir la diffusion de renseignements sur leurs activités comme moyen d'améliorer les capacités de négociation des pays d'accueil. Des efforts concertés pourraient permettre aux pays d'accéder à des mécanismes moins coûteux de transfert des techniques, tels que bureaux d'ingénieurs-conseils, projets clefs en main, systèmes de licence et programmes d'instruction et de formation.

71. Au nombre des problèmes majeurs qui ont fait obstacle au commerce international des pays en développement de la CESAP au cours des dernières années figurent l'instabilité des prix des produits d'exportation, les obstacles non tarifaires dressés par les pays industrialisés à l'encontre des importations de produits primaires, ainsi que les tarifs douaniers en vigueur dans ces pays qui frappent de droits relativement plus élevés les importations de produits primaires transformés. Il faut également mentionner la recrudescence des mesures protectionnistes à l'encontre des produits manufacturés, pour lesquels les pays industrialisés sont mieux placés, les structures des marchés et la détérioration généralisée des termes de l'échange. Une action internationale destinée à réduire l'ampleur de cet ensemble de problèmes liés les uns aux autres s'impose d'urgence. Etant donné que les négociations internationales se trouvent pratiquement dans l'impasse, des initiatives au niveau régional semblent être le meilleur moyen dont on dispose pour progresser dans ce domaine.

72. L'un des éléments de la solution de ce problème est à rechercher dans l'autonomie régionale, dans le cadre de laquelle on pourrait prévoir l'octroi réciproque de traitements préférentiels, la coopération entre les organisations commerciales d'Etat, l'établissement d'entreprises de commercialisation multinationales, la coopération pour le transfert des techniques et le partage des informations commerciales mondiales. Une telle action présuppose la mise en place d'une nouvelle infrastructure d'appui aux échanges commerciaux dans les domaines des transports, des communications, des assurances, du financement et de l'information pour remplacer le système en vigueur. Les échanges commerciaux entre les pays en développement de la région de la CESAP, d'une part, et avec d'autres pays en développement, d'autre part, ont progressé, mais les gouvernements membres devront déployer des efforts plus grands encore pour les élargir davantage. Quoi qu'il en soit, ils ont maintenant à leur disposition des instruments tels que l'ANASE, l'Union asiatique de compensation et l'Accord de Bangkok[1] pour leur faciliter la tâche en matière d'intensification des échanges intrarégionaux. L'exploitation des possibilités existantes nécessitera des efforts planifiés et concertés de la part des pays membres aux niveaux sous-régional et régional dans l'intérêt de toutes les parties.

73. M. Maramis fait observer qu'il est loin d'avoir cité tous les domaines d'application possibles de la stratégie internationale du développement pour les années 80 dans la région de la CESAP. Il a, cependant, fait ressortir l'essentiel, à savoir que, pour la région de la CESAP, l'enjeu des années 80 est de la plus haute importance et que l'action collective aux niveaux sous-régional et régional peut jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement. Le nombre toujours croissant de ceux qui vivent dans le dénuement le plus complet est une anomalie dans un monde qui dispose de toutes les techniques et de toutes les ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté et jette le discrédit sur la conscience morale de l'humanité. Si la communauté mondiale s'obstine à méconnaître la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour améliorer le sort tragique des déshérités et met peu d'empressement à les appliquer, elle s'exposera à subir les graves conséquences politiques et sociales qui ne manqueront pas de découler d'une telle situation.

La séance est levée à 13 h 15.

[1] Premier accord relatif aux négociations commerciales entre pays en développement membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, fait à Bangkok le 31 juillet 1975.

36e séance

Vendredi 11 juillet 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.3

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. ADENIJI (Nigéria) dit que, même si au cours des deux dernières décennies les pays en développement et les pays industrialisés sont arrivés à mieux comprendre les causes et les effets de la situation économique mondiale et à prendre davantage conscience de leur propre interdépendance, les espoirs soulevés par l'adoption du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ne se sont pas concrétisés. La théorie selon laquelle le développement du tiers monde découlerait automatiquement de la prospérité des pays développés s'est révélée fallacieuse, et il apparaît que les pays développés dépendent tout autant des pays en développement que de leur propre technologie et de leur propre savoir-faire. Cependant, après plus de cinq années de négociations actives entre le Nord et le Sud, les pays développés n'ont toujours pas admis qu'il était de l'intérêt de tous de corriger les injustices actuelles en procédant à des ajustements de structure et à des réformes financières et monétaires, en payant les matières premières à des prix justes et en transférant des ressources adéquates. En fait, la majorité des pays développés semblent toujours considérer que de telles mesures constitueraient une atteinte abusive à des privilèges bien mérités et répugner à toute négociation.

2. La prétendue crise de l'énergie sert de prétexte depuis bien trop longtemps. S'agissant du pétrole, il faut rappeler quels sont les faits importants : premièrement, les réserves ne sont pas illimitées et, deuxièmement, cette ressource a dans le passé été gaspillée par les pays industrialisés. En outre, bien que les politiques de stockage et les opérations sur le marché libre aient finalement joué au détriment de ces pays, le vrai fardeau est supporté par les pays pauvres. En lui-même, le pétrole ne représente toujours qu'un cinquième des importations totales des pays en développement non producteurs de pétrole; le coût serait tolérable s'ils ne devaient pas payer des prix plus élevés pour leurs importations essentielles en provenance du monde industrialisé. Les effets de l'inflation, bien qu'ils se fassent sentir partout, ne sont nulle part plus dévastateurs que dans les pays dont les termes de l'échange se sont gravement détériorés. Le cycle inflationniste mondial qu'ont provoqué les mesures fiscales et monétaires adoptées par les pays industrialisés pour des raisons d'ordre politique a compromis l'expansion ordonnée du commerce mondial et ralenti la croissance économique; des taux de chômage élevés sont inévitables et le danger d'un renforcement du protectionnisme est réel. C'est dans les pays en développement les moins avancés que les effets des incertitudes actuelles sont les plus flagrants; confronté au coût écrasant de leurs importations, à la chute de recettes qu'ils tirent de leurs exportations et à un endettement croissant, ces pays sont contraints de consacrer au service de la dette et à l'amortissement des pertes dues à la détérioration des termes de l'échange une part importante des crédits qu'ils obtiennent pour le financement de leur balance des paiements.

3. Le continent africain, où se trouvent 20 des 31 pays les moins avancés du monde et qui a déjà tant souffert du colonialisme et du néo-colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, connaît un sort particulièrement dramatique. L'effet des promesses non tenues quant au développement mondial a été ressenti beaucoup plus vivement en Afrique que partout ailleurs; le résultat net des stratégies successives est une stagnation plutôt qu'une amélioration de la situation économique. Pour cette raison, le Plan d'action lancé à la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Lagos en avril 1980, plan fondé sur une évaluation réaliste de la situation africaine, est de la plus haute importance.

4. Le Conseil économique et social peut aider la communauté internationale à réajuster les structures de l'économie mondiale en encourageant la conclusion rapide d'accords sur tous les produits, ainsi que la libération des échanges, en stimulant l'assistance aux pays pauvres pour les aider à se doter des infrastructures indispensables et en œuvrant pour renverser la tendance actuelle au déclin de l'aide publique au développement grâce au transfert de ressources sur une base non discriminatoire.

5. Le Conseil peut faciliter les travaux à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale en demandant instamment le réexamen d'un certain nombre de questions, y compris celle des catégories spéciales de pays en développement. Le Comité de la planification du développement pourrait être autorisé à identifier les secteurs économiques des pays en développement les plus gravement touchés par la crise actuelle en vue d'aider chaque pays en développement — par une aide aussi bien bilatérale que multilatérale — à éliminer des problèmes sectoriels précis.

6. Le Nigéria attache beaucoup de prix aux résultats de la session extraordinaire. L'Organisation des Nations Unies est incontestablement l'instance qui convient le mieux pour un examen d'ensemble des questions posées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, de pair avec d'autres. Il va de soi que le Nigéria appuie la notion "d'accord global" adoptée par le Groupe.

7. M. AL-SHAMMA'A (Iraq) dit que l'échec du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui n'a pas réussi à parvenir à un accord sur l'ordre du jour et les règles de procédure pour les futures négociations globales,

est imputable à l'intransigeance des pays industrialisés sur des sujets d'intérêt vital pour les pays en développement. En proposant que les différentes questions soient renvoyées aux institutions spécialisées pour y faire l'objet de négociations et en optant pour des solutions à court terme, les pays industrialisés ont adopté une interprétation qui diffère tout à fait de l'esprit de la résolution 34/138 de l'Assemblée générale et qui est également en contradiction avec celle du Secrétaire général, lequel, dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil (24e séance) au début de la présente session, a préconisé des solutions à long terme et des changements institutionnels durables. Une telle attitude risque de réduire à néant les efforts déployés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et de compromettre toute la conception des négociations globales.

8. La délégation de l'Iraq souhaite voir les négociations conduites d'une manière cohérente et intégrée par un organe central à New York et refusera d'accepter toute tentative de dissocier les différents secteurs délimités par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/138. Elle a été très surprise des accusations portées par les pays industrialisés et certains autres pays contre les pays producteurs de pétrole, selon lesquelles les faiblesses de l'économie mondiale, et en particulier du tiers monde, seraient dues à l'augmentation du prix du pétrole. Le fait que les pays en développement, qui représentent 70 p. 100 de la population mondiale, ne consomment que 16 p. 100 de l'énergie utilisée dans le monde et que la part de l'Afrique dans la consommation mondiale de pétrole ne s'est élevée qu'à 1,5 p. 100 en 1977 démontre la fausseté de ces accusations.

9. La vérité est que la croissance du tiers monde est beaucoup plus affectée par la stagflation et les mesures protectionnistes des pays à économie de marché que par le prix du pétrole. Une étude de la Banque mondiale ne révèle-t-elle pas en effet qu'une variation de 1 p. 100 du PNB des pays de l'OCDE entraînerait une variation de 0,85 p. 100 dans la même direction du PNB des pays en voie de développement ?

10. Les pays industrialisés font aussi valoir que leur propre inflation est causée par l'augmentation du coût des importations d'énergie. Dans ce cas, pourquoi des pays tels que la République fédérale d'Allemagne ou le Japon, qui sont entièrement dépendants des importations d'énergie, ont-ils connu un taux d'inflation d'environ 3 p. 100 en 1978, alors que les taux des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui possèdent des ressources énergétiques propres, ont été de l'ordre de 10 p. 100 ?

11. En réalité, les pays de l'OPEP fournissent une assistance aux pays en développement. Des chiffres publiés par l'OCDE en 1978 indiquent que l'aide accordée au tiers monde par les pays de l'OPEP représentait alors 2,01 p. 100 de leur PNB, alors que le chiffre correspondant n'était que de 0,31 p. 100 pour les pays membres de l'OCDE. De plus, l'aide de l'OPEP est essentiellement dirigée vers les plus pauvres des pays en développement, ceux dont le PNB par habitant ne dépasse pas 800 dollars. En ce qui concerne l'aide multilatérale, en dépit du fait que les pays de l'OPEP sont eux-mêmes des pays en développement qui ont un très grand besoin de ressources pour leur propre développement, leur part était d'environ un quart du total contre un tiers pour les pays de l'OCDE.

12. Les membres de l'OPEP cherchent simplement à obtenir une réévaluation du prix d'une matière première épuisable qui, étant leur seule source de richesse, doit servir à assurer leur propre développement économique. Les pays de l'OPEP sont bien conscients que la distribution mondiale des revenus résultant de la réévaluation du prix du pétrole soulève des problèmes financiers à court terme pour quelques pays en développement, et c'est pour cette raison que, faisant abstraction de leurs propres besoins, ils ont établi d'urgence leur programme d'aide et participent activement, avec d'autres pays en développement, aux négociations avec les pays industriels pour promouvoir un nouvel ordre économique international qui doit assurer une redistribution plus équitable des richesses et la prospérité pour tous.

13. Depuis la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil, des changements importants se sont produits dans les relations économiques internationales, notamment lors de la Conférence des pays non alignés à La Havane, où fut conçue l'idée des négociations globales et où les pays en développement ont consolidé le principe d'indépendance collective. Pour sa part, l'Iraq fait de la coopération économique entre pays en développement la pierre angulaire de sa politique extérieure, et ceci en théorie comme en pratique. Le capital du Fonds iraquien pour le développement a été porté à 200 millions de dinars. En outre, le président Saddam Hussein a proposé la création d'un fonds international auquel les pays industrialisés, indépendamment de leur régime social et économique, contribueraient pour un montant égal au taux annuel de l'inflation exportée vers les pays en développement, tandis que les pays producteurs de pétrole verseraient l'équivalent de l'augmentation annuelle du prix du pétrole exporté vers d'autres pays en développement. Ces propositions, ainsi que d'autres, seront présentées à la Conférence au sommet des pays de l'OPEP qui est prévue pour la fin de l'année 1980.

14. Au cours de l'année écoulée, le monde arabe a connu un événement politique ayant des dimensions économiques importantes : il s'agit de l'isolement du régime égyptien à la suite de son lâche abandon de la cause du peuple palestinien. Les impérialistes et leur protégée, l'entité sioniste, ont cru, bien à tort, que la signature des accords de Camp David diviserait les Arabes et les empêcherait d'agir. C'est exactement le contraire qui s'est produit. En ce qui concerne l'Iraq, ses relations politiques et économiques avec les autres pays dépendront à l'avenir de la position de ces pays vis-à-vis du problème palestinien. D'ailleurs, dans une déclaration historique qui a été approuvée par le Conseil arabe économique et social, le Président de l'Iraq a appelé à l'intégration économique et à l'assistance mutuelle entre les pays arabes. La stratégie à long terme qu'il a conçue envisage une nation arabe dégagée d'alliances militaires avec les puissances étrangères. N'ayant aucune base étrangère sur son territoire et restant en dehors des conflits entre les superpuissances, cette nation pourra conduire ses affaires d'une manière indépendante, concentrer ses efforts sur le développement économique et l'allocation de ses ressources de la meilleure manière possible.

15. Le Gouvernement de l'Iraq condamne par conséquent les menaces d'intervention militaire dans la région du golfe arabe émanant de certains milieux comme étant contraires aux efforts déployés par la communauté mondiale pour engager un dialogue permettant d'établir un nouvel ordre économique international pour la prospérité de toutes les nations. Persuadé que dans un tel dialogue les nations arabes doivent parler d'une seule voix, l'Iraq refuse également certaines propositions exposées récemment et qui visent à diviser les nations arabes en différentes zones.

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

16. M. RODRÍGUEZ ELIZARRARAS (Organisation latino-américaine de l'énergie) dit que, en novembre 1973, les pays d'Amérique latine, conscients de la nécessité d'une action commune concernant les besoins en énergie dans le cadre du processus d'intégration, ont créé l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE). En juillet 1979, les ministres de l'énergie des 22 Etats alors membres de l'Organisation se sont réunis pour ratifier un programme d'action commune. Un certain nombre de dispositions nécessaires à l'action au niveau mondial ont déjà été prises avec succès à l'échelon régional en Amérique latine. Ainsi, les pays producteurs de pétrole de la région étudient actuellement la mise en place d'un mécanisme visant à garantir un approvisionnement en pétrole aux pays d'Amérique latine relativement défavorisés. Des accords bilatéraux sont en train d'être conclus en vue d'une utilisation rationnelle des sources d'énergie partagées, et l'OLADE met en place un mécanisme destiné à permettre aux Etats membres de formuler des politiques énergétiques cohérentes et réalistes, en abandonnant les systèmes presque exclusivement axés sur le pétrole au profit de l'utilisation des sources d'énergie non classiques ou des sources de type classique telles que le charbon.

17. L'OLADE a pour objectif de libérer l'Amérique latine de la dépendance technologique en utilisant au maximum le potentiel humain, technique et institutionnel qui existe dans la région, y compris celui des organisations intergouvernementales et des institutions sous-régionales. L'OLADE a reçu pour mandat de coordonner toutes les activités entreprises par ces institutions dans le domaine de l'énergie, afin d'éviter tout risque de double emploi. Elle a également entrepris des activités opérationnelles afin de jeter les bases d'un développement harmonieux du secteur de l'énergie et d'effectuer un relevé des ressources naturelles et humaines, en tenant dûment compte des efforts entrepris dans d'autres secteurs, tels que celui des biens d'équipement, du transfert de technologie et de la formation du personnel. M. Rodríguez Elizarraras ne doute pas que l'Amérique latine sera parfaitement capable de satisfaire ses propres besoins d'énergie à l'avenir.

18. L'OLADE a reconnu la nécessité d'une coopération interrégionale, en particulier entre les pays en développement, afin d'améliorer les négociations Nord-Sud. Elle a bénéficié d'un appui satisfaisant des pays de l'OPEP pour la mise au point de ses programmes et organisé des activités communes avec les pays arabes producteurs de pétrole. Elle a l'intention d'établir des contacts au niveau institutionnel avec d'autres institutions d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Elle a conclu un accord de coopération avec la Communauté économique européenne. D'une façon générale, il s'agit surtout d'améliorer la coordination du transfert de technologie et de garantir que ce transfert de technologie coïncide mieux avec les intérêts régionaux de l'Amérique latine. L'OLADE travaille actuellement, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et avec la CEPAL, en vue d'élaborer un plan de développement pour l'Amérique latine dans ce secteur important.

19. M. BIRIDO (Observateur du Soudan) dit que la prochaine série de négociations globales revêt encore plus d'importance dans la sombre perspective de difficultés économiques persistantes, qui portent un grave préjudice aux pays en développement et notamment aux moins avancés d'entre eux. La nouvelle stratégie internationale du développement devrait avoir pour objectif fondamental la restructuration des relations économiques internationales, y compris l'application immédiate de réformes dans le domaine des échanges, des affaires financières et monétaires et dans d'autres secteurs. L'aide publique au développement fournie par tous les pays industrialisés, quel que soit leur régime économique et social, devrait être augmentée pour dépasser l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB d'ici 1984 au plus tard et atteindre celui de 1 p. 100 en 1990. La stratégie devrait comporter un programme spécial en faveur des pays les moins avancés d'une ampleur compatible avec leurs priorités et leurs plans nationaux.

20. La délégation soudanaise estime que les problèmes économiques actuels sont davantage imputables au fait que certains pays développés n'ont pas pris les mesures correctives nécessaires qu'à l'augmentation du prix du pétrole. La montée du protectionnisme et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le transfert de la technologie et le redéploiement des industries n'en sont que quelques exemples. La question de l'énergie devrait être abordée dans le cadre d'une approche globale de tous les problèmes étroitement liés les uns aux autres qui se posent à ce sujet. Par ailleurs, l'amélioration de la situation économique des pays en développement ne manquerait pas d'aider les pays industrialisés à surmonter leurs propres difficultés économiques.

21. M. Birido souscrit à la proposition du Secrétaire général d'entreprendre, sans préjuger des résultats des négociations globales, une opération exceptionnelle en faveur des pays à faible revenu ayant de sérieux problèmes d'équilibre de balance extérieure. Le Soudan fonde aussi de grands espoirs sur la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et espère qu'elle fournira les moyens de réaliser la réforme structurelle des économies de ces pays.

22. Il se peut que le Conseil décide de renvoyer la question des réfugiés à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa prochaine session sur la base du partage des charges proposé par la Conférence africaine sur la situation des réfugiés en Afrique, tenue à Arusha en mai 1979. Le Soudan, comme beaucoup d'autres pays africains, est gravement touché par

l'afflux continu de réfugiés. A sa première session ordinaire de 1980, le Conseil a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle assure le succès de la Conférence internationale sur les réfugiés au Soudan organisée en juin 1980 à Khartoum par le Gouvernement soudanais avec la collaboration du HCR et d'autres organismes internationaux. Le Conseil a aussi prié le Secrétaire général d'envoyer au Soudan une mission interinstitutions chargée d'évaluer les besoins des réfugiés. Cette conférence, à laquelle ont assisté des représentants de nombreux gouvernements, organisations internationales et institutions bénévoles, s'est soldée par des engagements d'appui aux efforts du Soudan visant à améliorer le sort des réfugiés. La mission interinstitutions, qui s'est rendue au Soudan pendant la Conférence, soumettra bientôt ses recommandations au Conseil. M. Birido est convaincu que ce dernier prendra à leur sujet les décisions qui conviennent.

23. L'acte d'agression caractérisé que constitue l'occupation par Israël de territoires arabes menace gravement la paix et la sécurité dans cette partie du monde et compromet les efforts des pays de la région pour développer harmonieusement les ressources nationales et régionales dans l'intérêt de leurs populations. Il n'y aura ni paix ni sécurité durables tant que les territoires occupés ne seront pas libérés et que ne sera pas reconnu le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat palestinien sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine.

24. M. de ANGELI (Fédération syndicale mondiale) constate que les négociations sur le nouvel ordre économique international ne font aucun progrès. Les principaux pays capitalistes s'efforcent de perpétuer des relations économiques inéquitables qui portent préjudice à la coopération internationale. Ces pays entrent dans une période de crise économique aiguë caractérisée par une chute de leur production, la poussée du chômage, des bouleversements monétaires et la désorganisation des échanges, tandis que la détérioration continuelle des termes de l'échange des pays en développement entraîne un alourdissement de leur dette extérieure qui a des conséquences graves pour leur indépendance et leur développement économique et social. Une approche partiale de la prétendue crise de l'énergie conduit à une surestimation de l'effet des prix du pétrole sur la situation mondiale. En fait, les pays capitalistes ont profité pendant longtemps d'une source d'énergie bon marché qu'ils ont gaspillée, alors que les pays producteurs étaient empêchés de profiter de leurs ressources naturelles.

25. *L'Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980,* montre que l'économie capitaliste est entrée dans une ère de très grave récession. Au cours des années 80, le ralentissement de la croissance économique, la militarisation de l'économie, le chômage et l'inflation vont sérieusement menacer les droits économiques, sociaux et culturels et les libertés démocratiques de centaines de millions de travailleurs. On prévoit 23 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE vers le milieu de 1981, et quelque 340 millions dans les pays en développement qui appartiennent encore au système capitaliste. La faillite d'un système qui ne peut garantir le droit au travail n'est plus à démontrer.

26. Cette situation a provoqué un durcissement des relations avec les travailleurs dans beaucoup de pays capitalistes développés où les gouvernements remettent en question les droits acquis : des modifications sont apportées aux horaires de travail qui ont des répercussions défavorables sur l'emploi; dans certains milieux on propose la réduction des avantages sociaux et le "travail volontaire" pour les chômeurs.

27. En novembre 1979, la FSM a proposé les mesures suivantes : une stratégie syndicale pour combattre le chômage, fondée sur la garantie du droit au travail dans la législation et dans la pratique, et cela dans tous les pays; la réduction des impôts, l'augmentation des salaires et d'autres mesures visant à relever le pouvoir d'achat des travailleurs afin d'accroître la demande, notamment de biens de consommation; la réduction des horaires de travail sans diminution de salaire, l'allongement des congés payés et d'autres mesures susceptibles d'améliorer la qualité de la vie; le respect du droit des syndicats à être consultés à tous les niveaux sur tous les aspects de la politique de l'emploi et sur toutes les mesures économiques et sociales qui ont une incidence sur l'emploi; l'augmentation des investissements publics pour les projets sociaux; le renforcement de la coopération internationale grâce au développement planifié du commerce; l'élimination de toutes les formes de discrimination dans le commerce, ainsi que de la domination des sociétés transnationales; le soutien à l'action de l'Organisation des Nations Unies destinée à mettre un terme au pillage des ressources des pays en développement et à augmenter les ressources qui sont mises à leur disposition pour leur développement, notamment pour l'achat de biens d'équipement aux pays industrialisés; la fin de la course aux armements, la réduction des dépenses militaires, l'amputation initiale de 10 p. 100 des budgets militaires des grandes puissances et la conversion des activités de production militaire en des activités de production civile, génératrices de plus d'emplois.

28. L'instauration d'un nouvel ordre économique international ferait échec au système mis en place pendant la période colonialiste et néo-colonialiste et modifierait radicalement la division internationale du travail en matière de commerce, de science et de technique, d'industrialisation et de relations financières et monétaires. Ce nouvel ordre créerait ainsi les conditions d'une coopération économique internationale à laquelle des pays ayant des systèmes sociaux et économiques différents participeraient sur un plan d'égalité, ce qui garantirait l'élimination de toutes les formes d'exploitation économique étrangère, et assurerait notamment le contrôle strict des activités des sociétés transnationales.

29. En mai 1980, le Bureau de la FSM a adopté une résolution dans laquelle il est dit que les problèmes posés par l'instauration du nouvel ordre économique international pourraient être résolus par le développement de la solidarité entre les travailleurs et les syndicats de tous les pays sans exception. Les conditions indispensables pour atteindre les objectifs du développement sont des transformations socio-économiques radicales, la mobilisation des ressources nationales, la réforme agraire, l'industrialisation, la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, la réforme des échanges internationaux pour que, d'instruments d'exploitation, ils deviennent le moyen

de favoriser le développement économique des pays libérés, le contrôle strict des activités des sociétés transnationales, la formation du personnel national et la fin de l'exode des compétences.

30. Le IX[e] Congrès syndical mondial, qui a eu lieu à Prague en 1978, a attiré l'attention sur une série de problèmes pressants. Les produits de base constituent l'essentiel des exportations de nombreux pays en développement, mais les revenus que ceux-ci en tirent accusent une baisse en termes réels alors que les biens d'équipement et les produits industriels qu'ils importent connaissent des hausses accélérées. Ces pays sont victimes non seulement de l'inflation et du désordre monétaire capitaliste mais aussi de pillages et de spéculations de la part des sociétés transnationales qui souvent contrôlent la production ou, pour le moins, la commercialisation et la transformation des produits de base. Il faudrait donc accorder la première place à des accords commerciaux à long terme d'Etat à Etat qui permettent aux pays en développement de réaliser leurs programmes de modernisation et d'industrialisation. Une coopération réelle dans le domaine industriel appelle des politiques diamétralement opposées à celle qui consiste aujourd'hui à privilégier le redéploiement multinational et la surexploitation de la main-d'œuvre des pays en développement. La coopération industrielle devrait répondre à la volonté des Etats nouvellement indépendants de se doter de bases industrielles leur permettant de mettre en valeur leurs ressources nationales au profit de leurs propres populations. Le secteur public devrait jouer un rôle important dans ce genre de coopération.

31. La participation au progrès scientifique et technique est aussi un aspect important du nouvel ordre économique international. La FSM dénonce la tentative faite par le capital international pour confisquer le progrès scientifique et technique à son profit. Il ne peut y avoir de véritable transfert de technologie tant que les sociétés transnationales ne céderont aux pays en développement que des techniques déjà dépassées à des coûts exorbitants.

32. La FSM dénonce aussi le fait que l'impérialisme utilise l'arme alimentaire pour maintenir la majorité des Etats nouvellement indépendants dans la dépendance économique et politique. Les problèmes relatifs au développement rural et à la production alimentaire dans les pays en développement ne sauraient être résolus par des réformes fragmentaires qui n'entraînent pas une transformation fondamentale de la vie dans les campagnes. Il faut réorganiser la production et la commercialisation des produits agricoles et développer la coopération en vue de satisfaire les besoins essentiels des masses.

33. M. De Angeli souhaite que la troisième décennie des Nations Unies pour le développement voie s'affirmer une conception intégrée du développement économique et social et que l'ONU élabore les instruments nécessaires pour permettre aux populations de participer à la prise de décisions intéressant leur développement.

M. Mavrommatis (Chypre) reprend la présidence.

34. M. SENE (Sénégal) dit que les perspectives à court et à moyen terme qu'offre l'économie mondiale n'incitent pas à l'optimisme. Si la décennie qui vient de s'achever était porteuse de grands espoirs pour les pays en développement, le début des années 80 est marqué par la lenteur de la croissance et l'incertitude résultant des échecs de 1978 et 1979. En moyenne, la croissance du PIB des pays en développement est tombée de 5,4 p. 100 pour la période 1966-1973 à 5,2 p. 100 en 1978 et sera vraisemblablement de 5 p. 100 en 1980. Le taux de croissance du PIB des pays africains non exportateurs de pétrole est actuellement, d'après les estimations préliminaires de la CEA, de 3 p. 100 contre environ 4 p. 100 en moyenne entre 1970 et 1978. Les conséquences de la récession mondiale, notamment l'inflation et l'aggravation du déficit de la balance des paiements, sont vivement ressenties dans les pays en développement, et les perspectives pour 1980 semblent encore plus incertaines. La baisse des recettes d'exportation et la réduction des investissements à long terme ont contraint les pays les plus défavorisés à adopter des politiques fiscales et monétaires très rigoureuses, ce qui a retardé l'exécution de bon nombre de projets de développement vitaux.

35. L'économie des pays africains en développement dépend essentiellement de la production agricole, qui a augmenté au rythme de 1,4 p. 100 entre 1970 et 1978, alors que le taux de croissance démographique était de 2,7 p. 100; l'autosuffisance alimentaire a donc diminué et les importations de denrées alimentaires ont augmenté en conséquence. Cette situation s'est aggravée ces dernières années à la suite de mauvaises conditions climatiques et de fléaux endémiques tels que les criquets pèlerins. Les pays de l'Afrique orientale devront à eux seuls importer cette année pour près de 1,5 million de tonnes de denrées alimentaires. Le Conseil mondial de l'alimentation, réuni au niveau ministériel à Arusha en juin 1980, a lancé un appel à tous les pays et à toutes les institutions internationales pour qu'ils accordent d'urgence une assistance à cette région, appel que la délégation sénégalaise renouvelle.

36. Face à l'augmentation incessante des prix des produits pétroliers et à la montée du protectionnisme dans les pays développés, les pays en développement ont proposé des mesures destinées à introduire plus de justice dans les relations économiques internationales. La stratégie internationale du développement pour les années 80 devrait avoir pour objet de redresser les déséquilibres actuels qui hypothèquent l'avenir des pays en développement. Toutefois, la préparation de la nouvelle stratégie ne devrait pas faire oublier les problèmes immédiats auxquels se heurtent les pays en développement. Le Secrétaire général a proposé que le FMI et la Banque mondiale prennent, dans les délais les plus rapides, des mesures pour permettre aux pays en développement de financer le déficit de leur balance des paiements courants et d'accorder une assistance exceptionnelle aux pays à faible revenu qui ont de sérieux problèmes d'équilibre de balance extérieure. Si ces mesures peuvent être prises rapidement, les pressions qui s'exercent sur l'économie fragile de ces pays en seront atténuées.

37. On a parfois reproché aux pays en développement de proposer des objectifs jugés irréalistes compte tenu de l'état actuel de l'économie mondiale; cependant, comme l'a souligné le Secrétaire général, l'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent des centaines de millions de personnes appelle des objectifs de croissance plus ambitieux à tous les niveaux. La

nouvelle stratégie internationale du développement devrait avoir pour principal objet la restructuration des relations économiques internationales et l'amélioration de la coopération internationale. Il est cependant difficile de faire preuve d'optimisme à cet égard lorsqu'on voit que le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'a pas encore réussi à parvenir à un consensus et que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale n'a même pas arrêté un ordre du jour et un calendrier. Il faut espérer que les consultations engagées par le Président du Comité préparatoire permettront de lever en partie les obstacles dus à l'intransigeance rencontrée jusqu'à présent. La nouvelle stratégie internationale du développement et les négociations globales exigent une conception nouvelle et intégrée des problèmes, ainsi que la définition d'objectifs prioritaires. La délégation sénégalaise espère que l'Assemblée générale, à sa onzième session extraordinaire, pourra parvenir à un accord sur des négociations globales, qui auront une influence décisive sur le dialogue Nord-Sud. Des progrès ont déjà été enregistrés, comme le montrent les conférences sur les pratiques commerciales restrictives, le transport multimodal international de marchandises et le code de conduite pour le transfert de technologie, ainsi que la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le Conseil d'administration du PNUD a décidé de porter la part des crédits alloués aux pays les plus défavorisés à 80 p. 100 au cours du prochain cycle de programmation. Les efforts déployés pour créer un fonds commun pour les produits de base ont finalement abouti.

38. Les pays en développement, tout en continuant à négocier avec les nations industrialisées, coopèrent également entre eux pour accroître leur autonomie collective. La création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et celle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest sont quelques-unes des mesures prises en vue d'intégrer davantage l'économie africaine.

39. L'instauration d'un nouvel ordre économique international est indiscutablement une œuvre de longue haleine; tous les pays du monde devront faire preuve de beaucoup de volonté politique et d'humanité s'ils veulent garantir la paix et la prospérité aux générations futures.

40. Le PRÉSIDENT, faisant état des demandes concernant l'exercice du droit de réponse, lance un appel général à la modération, que ce soit dans les réponses ou dans les déclarations auxquelles elles donnent lieu, et invite les membres du Conseil à éviter d'évoquer les questions politiques qui relèvent à juste titre d'autres instances.

41. M. KAUFMAN (Etats-Unis d'Amérique), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit qu'il trouve fâcheuses les remarques de l'observateur du Viet Nam au sujet des préjudices économiques qu'aurait subis son pays (34e séance). Si ce pays consacrait à son développement économique les crédits et l'énergie qu'il dépense à commettre des actes d'agression contre ses voisins, sa situation sur le plan économique et financier et ses perspectives de développement en seraient considérablement améliorées.

42. Mme GU Yijie (Chine), exerçant son droit de réponse, dit que les allégations formulées la veille contre la Chine par l'observateur du Viet Nam (34e séance) sont dénuées de fondement et ont déjà été réfutées à plusieurs reprises. Le fait est que la Chine n'a pas une seule unité stationnée en dehors de ses frontières alors que le Viet Nam dispose de plusieurs centaines de milliers de soldats sur le territoire d'autres pays. La guerre menée contre le Kampuchea par le Viet Nam, qui envahit aussi la Thaïlande, montre clairement quel est l'agresseur et l'expansionniste. De même, le Viet Nam a multiplié ses actes de provocation dans les régions frontalières de Kwangxi et de Yenan et en d'autres points de sa frontière avec la Chine en recherchant un appui soviétique à son hégémonie régionale et en essayant de détourner l'attention de la communauté internationale de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea et la Thaïlande, ainsi que de l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique.

43. M. TE SUN HOA (Observateur du Kampuchea démocratique), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit qu'il est inutile que le Viet Nam prétende que le Kampuchea démocratique n'existe plus. Quant au Viet Nam proprement dit, le Conseil a déjà entendu un nombre plus que suffisant de témoignages non seulement de l'agression de ce pays contre d'autres, mais aussi des actes inhumains qu'il commet contre son propre peuple.

44. M. HASSAN (Egypte), exerçant son droit de réponse, dit que l'Egypte a déclaré à de nombreuses reprises qu'elle ne prétend pas parler au nom du peuple palestinien; il appartient aux Palestiniens eux-mêmes de décider de leur avenir. En concluant les accords de Camp David, l'Egypte n'a fait que mettre la cause palestinienne sur la voie d'une solution équitable. Nul ne peut nier les efforts déployés dans le passé en faveur de ce peuple par l'Egypte qui continue de lutter pour qu'il jouisse de la totalité de ses droits politiques.

45. Mme PHAN THI MINH (Observateur du Viet Nam), exerçant son droit de réponse, dit que l'attitude négative de la Chine et des Etats-Unis d'Amérique à l'égard de la coopération économique avec son pays va à l'encontre des principes de l'aide multilatérale énoncés dans diverses décisions du Conseil et de l'Assemblée générale, notamment dans la résolution 32/3 de l'Assemblée générale sur l'aide à la reconstruction du Viet Nam. L'histoire jugera ceux qui sont responsables de cette agression économique contre son pays; de plus la communauté internationale peut juger d'elle-même si le Viet Nam, affaibli comme il l'est par des années de guerre, a vraiment les moyens de se livrer contre des voisins beaucoup plus puissants aux actes provocateurs et expansionnistes dont on l'accuse.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)* [E/1980/L.43 et Corr.1]

46. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil qu'à sa 23e séance le Gouvernement vénézuélien a invité oralement le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance à tenir sa sixième session

* Reprise des débats de la 29e séance.

à Caracas, immédiatement après la fin du sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui aura lieu dans cette même ville du 25 août au 5 septembre 1980. L'invitation a été confirmée dans une lettre adressée au Secrétaire général le 16 mai 1980. La sixième session du Comité est pour l'instant prévue à Vienne, pendant huit jours en septembre 1980.

47. Dans le document E/1980/L.43, il est proposé que la sixième session du Comité se tienne à Caracas pendant cinq jours (du 8 au 12 septembre 1980) et que l'ordre du jour soit allégé en conséquence.

48. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil accepte l'invitation du Gouvernement vénézuélien et approuve l'ordre du jour provisoire de cette session (E/1980/L.43, par. 7).

Il en est ainsi décidé (décision 1980/152).

La séance est levée à 17 h 25.

37e séance

Lundi 14 juillet 1980, à 15 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.37

Hommage à la mémoire de sir Seretse Khama président du Botswana

Sur la proposition du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de sir Seretse Khama, président du Botswana.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne) dit que le taux de croissance des pays en développement importateurs de pétrole est nettement inférieur au minimum requis et que leur croissance économique est entravée par la récession dans les pays développés. A la suite de l'augmentation des prix du pétrole et des importations essentielles d'articles manufacturés, bon nombre de ces pays sont dans une situation permanente de déficit extérieur, leur capacité de contracter de nouveaux emprunts est compromise et le remboursement de leurs dettes n'absorbe pas moins de 30 p. 100 de leurs recettes d'exportation.

2. Les pays industrialisés connaissent actuellement une récession aiguë; le taux d'inflation, qui semblait se ralentir, monte à nouveau en flèche, nécessitant des politiques protectionnistes et déflationnistes qui ont de graves répercussions socio-économiques et politiques pour ces pays et qui bouleversent l'équilibre des échanges mondiaux.

3. Les pays importateurs de pétrole qui ont atteint un niveau de développement intermédiaire, tels que l'Espagne, doivent faire face à de gigantesques augmentations annuelles du prix du pétrole, tandis que, par ailleurs, leurs exportations se heurtent à des barrières inébranlables. Leurs propres efforts en vue d'économiser l'énergie ne peuvent pas aller au-delà d'un certain point sans que l'industrie qu'ils ont si laborieusement mise en place se trouve menacée. Le recours à des sources d'énergie de remplacement nécessiterait des investissements énormes et, dans le cas de l'énergie nucléaire, poserait des problèmes sociaux et politiques.

4. Le monde vit dans une situation de crise économique constante depuis sept ans et cela pourrait bien durer encore aussi longtemps. L'une des causes fondamentales de la crise est indiscutablement le renchérissement du prix du pétrole depuis 1975; toutefois, la crise n'est pas temporaire mais structurelle et ne peut être résolue que par une réforme profonde de l'ordre économique mondial. C'est sur ce point précisément que l'ONU concentre ses efforts, sans grand succès jusqu'à présent. Cependant, l'accord conclu sur le Fonds commun pour les produits de base autorise un certain optimisme; cela permet d'espérer que l'on parviendra peut-être à résoudre le problème de l'Accord international sur le cacao pendant l'année 1980; le cinquième Accord international sur l'étain qui expirera en juin 1981 pourrait peut-être être remplacé par un accord plus favorable pour les exportateurs; et, par-dessus tout, il faut espérer qu'un nouvel accord international sur le blé pourra être conclu. En dépit de sa situation économique défavorable, l'Espagne a versé au Fonds commun pour les produits de base, une contribution de 6,14 millions de dollars, ce qui la place au huitième rang des pays appartenant au même groupe.

5. A sa réunion de septembre 1979, le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, a adopté une proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept, aux termes de laquelle les négociations globales devraient porter sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les problèmes monétaires et financiers (A/34/34, annexe I, par. 2, al. *b*). Toutefois, les dernières réunions du Comité n'ont marqué aucun progrès réel, bien que les divergences de vues se soient atténuées sur certains points; la délégation de l'Espagne est très préoccupée par le fait que l'on ne soit parvenu à s'entendre ni sur l'ordre du jour et la procédure à adopter pour les négociations globales, ni même sur la ques-

tion de savoir si ces négociations devraient déboucher sur des accords ayant force obligatoire ou sur de simples recommandations. De l'avis de l'Espagne, le but de ces négociations devrait être d'aboutir à une série cohérente d'accords liés les uns aux autres. Mais, qu'il s'agisse des problèmes apparus dans ce contexte ou de ceux qui se posent à propos de la nouvelle stratégie internationale du développement, aucune solution ne pourra être trouvée en l'absence d'une volonté politique. La délégation de l'Espagne espère que l'Assemblée générale examinera, à sa onzième session extraordinaire, la proposition faite par le Secrétaire général relative à une opération exceptionnelle en faveur des pays à faible revenu qui ont de sérieux problèmes de balance des paiements et qui méritent l'appui des pays industrialisés et exportateurs de pétrole, ainsi que de tous les autres pays en mesure de leur fournir une assistance.

6. L'échec de la dernière réunion du Comité plénier est d'autant plus regrettable que la question de l'énergie figurera probablement parmi les questions sur lesquelles porteront les négociations globales et que le Groupe des Soixante-Dix-Sept a fait preuve d'une certaine souplesse en ce qui concerne l'examen de la question des approvisionnements pétroliers et du prix du pétrole dans l'avenir. Trois décisions s'imposent à ce sujet. Tout d'abord, on doit pouvoir garantir une certitude relative quant à l'évolution de l'approvisionnement pétrolier et des prix du pétrole. Il est parfaitement juste que les pays exportateurs de pétrole obtiennent un prix rémunérateur pour un produit non renouvelable qui est souvent leur seule source de richesse. D'autre part, les pays consommateurs, afin de pouvoir procéder à un minimum de planification de leur budget et de leurs investissements, doivent connaître à l'avance le prix et le montant de leurs importations pour une période donnée. Certes, ceux qui importent des biens en provenance des pays industrialisés ont droit à la même information en ce qui concerne les articles manufacturés. Deuxièmement, il devrait y avoir une instance internationale pour la discussion des problèmes d'énergie; la nécessité d'une telle instance se fait sentir depuis plusieurs années, même si personne n'en a vraiment parlé avant que les pays producteurs de pétrole eux-mêmes n'obtiennent le contrôle des approvisionnements. Enfin, il faut établir un système de financement international pour la mise en valeur des sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables, et ceci principalement dans l'intérêt des pays en développement importateurs de pétrole mais aussi de ceux qui ont atteint un niveau de développement intermédiaire et qui sont dépourvus de ressources énergétiques. Le Secrétaire général a fait une proposition très pertinente à ce propos. Il est impensable que le Conseil économique et social doive admettre dans son rapport à l'Assemblée générale qu'il n'a rien tenté pour régler cette question lors de la présente session.

7. M. KHAN (Pakistan) dit que la situation économique mondiale est alarmante. La reprise amorcée depuis la récession des années 1974-1975 s'est arrêtée, le système monétaire international est chancelant, aucun système international efficace n'a pu être mis sur pied pour garantir la sécurité des approvisionnements alimentaires, les sources d'énergie se raréfient de plus en plus et les espoirs consacrés par la Déclaration et le Plan d'action de Lima semblent condamnés à ne jamais se réaliser. Il est triste de constater qu'en dépit de la capacité de production du monde développé quelque 780 millions de personnes vivent encore dans une pauvreté dégradante. Il est particulièrement injuste que, du fait de l'inflation et de la montée du protectionnisme dans le monde développé, les pays les plus pauvres supportent le poids des problèmes. On s'attend à ce que le déficit de leur balance des paiements passe de quelque 55 milliards de dollars en 1979 à près de 68 milliards de dollars en 1980, et ils risquent de voir s'alourdir encore leur dette extérieure qui est actuellement quatre fois plus élevée qu'au début des années 1970.

8. Il est réconfortant de noter que le FMI va accroître son assistance aux pays les plus défavorisés, mais dans le passé cet organisme n'a pas été d'un grand secours, car il mettait l'accent sur l'"équilibre" plutôt que sur l'encouragement à une croissance dynamique. Quoiqu'il en soit, le FMI a reconnu que, au cours des six dernières années, les pays ayant bénéficié d'une assistance avaient perdu près de 80 milliards de dollars en raison de la détérioration des termes de l'échange et qu'ils avaient dû verser près de 60 milliards de dollars d'intérêts. Ces pays sont pris dans un cercle vicieux de stagnation et de déséquilibre, et l'appel lancé par le Secrétaire général pour un programme spécial d'aide à leur intention doit être examiné de toute urgence. Une telle assistance doit être accordée très rapidement, de préférence par l'intermédiaire d'institutions régionales, pour que les pays en développement puissent maintenir au moins un niveau minimum d'activité économique.

9. Il est regrettable que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale ait abouti à une impasse sur les négociations globales et l'ordre du jour de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée. Certes, il est difficile pour ceux qui se trouvent en position avantageuse de faire des concessions, mais l'histoire a montré que les pays qui savent faire face à temps aux dures réalités évitent les bouleversements sociaux et politiques plus violents qui affectent les pays moins résolus. Il faut espérer que les négociations globales pourront être conduites de manière à déboucher sur des résultats positifs. Les commissions régionales pourraient jouer un rôle plus important à cet égard. A propos des négociations globales, la délégation du Pakistan appuie la recommandation de la Commission Brandt qui représente le minimum de ce qu'il faut absolument faire. Le montant total de l'aide internationale au développement ne dépasse pas 30 milliards de dollars, mais le total des dépenses d'armements est actuellement plus de quinze fois supérieur à ce chiffre. Si l'on pouvait s'entendre pour consacrer environ 10 p. 100 des dépenses d'armements à l'aide au développement, cela permettrait de répondre en grande partie aux besoins des pays pauvres.

10. Il n'est pas juste d'attribuer la principale responsabilité de la situation actuelle aux pays exportateurs de pétrole. En fait, pendant les années 50 et 60, les prix du pétrole étaient beaucoup trop bas et cela a conduit à adopter un mode de vie condamné à terme parce qu'il entraînait trop de gaspillage; c'est ce qui s'est passé en particulier dans les pays occidentaux. L'avenir prouvera sans doute que la forte augmenta-

tion des prix de 1974 aura été salutaire. Si des problèmes sont apparus à la suite de l'augmentation du prix du pétrole c'est moins à cause de cette augmentation elle-même que du fait que les pays se sont montrés incapables d'adopter des mesures politiques budgétaires et autres mesures anti-inflationnistes avec tout le courage voulu. Les pays producteurs de pétrole n'ont rien à se reprocher, d'autant que leur principale ressource est non renouvelable et qu'ils doivent transformer leur propre économie. De plus, le montant de l'aide publique au développement fournie par ces pays atteint en moyenne 2,5 p. 100 de leur PIB et, dans certains cas, se situe entre 5 et 10 p. 100.

11. Les négociations sur la stratégie internationale du développement devraient porter non seulement sur le transfert de ressources mais aussi sur la réforme du système monétaire international. La récente création du Fonds commun pour les produits de base, elle-même, ne constitue qu'un modeste succès par rapport aux chiffres dont il était question en 1974 encore que l'on espère de ce Fonds qu'il deviendra l'un des éléments principaux de stabilisation des marchés mondiaux des produits de base. En dépit de tout ce qui a pu être fait récemment, l'insuffisance des ressources des pays en développement reste flagrante. Ainsi, pour obtenir un taux de croissance ne serait-ce que de 3,6 p. 100 de la production agricole, il faudrait investir près de 52 milliards de dollars, dont 13 milliards devraient provenir de sources extérieures. Si l'on n'adopte pas immédiatement des mesures sérieuses pour résoudre les problèmes actuels, les années à venir seront caractérisées par la persistance de la régression économique et par l'aggravation des tensions, de la pauvreté et du désespoir. Le monde en est arrivé au point où il doit décider de sa survie.

12. Au cours de la discussion, on a, à diverses reprises, évoqué le conflit en Afghanistan à la suite de l'intervention militaire étrangère. Le Pakistan a été directement affecté par cette crise et l'on connaît sa position à ce sujet. Tout en apportant une aide humanitaire à un très grand nombre de réfugiés, avec l'aide de la communauté internationale et dans l'esprit de la solidarité islamique, le Pakistan s'est abstenu scrupuleusement d'intervenir dans le conflit lui-même. Conformément aux principes énoncés dans la résolution n° 1 de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères réunie en première session extraordinaire à Islamabad en janvier 1980[1], le Comité permanent de cette conférence, dont font partie le Secrétaire général de la Conférence et les Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de l'Iran, a été autorisé à tenir des consultations avec toutes les parties intéressées, en vue de rechercher une solution pacifique. Le Pakistan forme l'espoir que les efforts du Comité susciteront une réponse positive.

13. M. TE SUN HOA (Observateur du Kampuchea démocratique) dit que la délégation du Kampuchea démocratique partage entièrement les préoccupations exprimées par le Secrétaire général concernant l'avenir du nouvel ordre économique international. En dépit des immenses difficultés qu'il connaît, son pays essaie d'apporter sa contribution au dialogue Nord-Sud. Il se félicite de l'accord réalisé sur l'établissement du Fonds commun pour les produits de base, qui constitue un signe encourageant. Toutefois, si la recherche de solutions aux problèmes qui se posent à la communauté internationale n'a pas été entièrement stérile, il faut admettre que les résultats obtenus jusqu'ici sont assez maigres. En dépit de leurs efforts pour développer leur économie et sauvegarder leur souveraineté, les pays en développement sont loin de connaître une prospérité à la mesure de leur peine, et la Commission Brandt a formulé de très sérieuses mises en garde concernant la menace qui pèsera sur la stabilité politique internationale si des progrès ne sont pas enregistrés dans le domaine de la coopération économique internationale.

14. En fait, des régions entières du monde, et M. Te Sun Hoa pense plus particulièrement à l'Asie du Sud-Est, aux Caraïbes et à l'Afrique orientale, se trouvent dans un état de profonde instabilité en grande partie à la suite des déplacements massifs de réfugiés. Les responsables de cette tragédie humaine tentent non seulement d'en rejeter la faute sur leurs victimes et sur les pays qui essaient de les aider, mais vont jusqu'à menacer les pays hôtes et, plus cyniquement encore, jusqu'à exploiter la générosité de la communauté internationale, en détournant les aides humanitaires pour servir leurs propres desseins belliqueux.

15. Le Kampuchea démocratique subit les assauts d'un agresseur dont les ambitions expansionnistes semblent être sans limites et dont le seul langage est celui de la force et de la menace. Ce comportement est en contradiction flagrante avec la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des Nations Unies, qui exigent la pleine observation des principes de l'égalité souveraine des Etats indépendants, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres et du respect des systèmes économiques et sociaux différents, et M. Te Sun Hoa estime que toutes les demandes d'aide, sous quelque forme que ce soit, que ce régime pourrait présenter devraient se heurter à une fin de non-recevoir. Les problèmes posés par la récession, l'inflation, le chômage et la crise de l'énergie ne pourront être résolus tant que l'on n'aura pas mis fin à cette déstabilisation intentionnelle.

16. Les récents événements au Kampuchea ont anéanti tous les efforts gigantesques de reconstruction nationale déployés par ce pays depuis 1975. Mais, malgré ce qui est maintenant devenu un conflit régional, le Gouvernement et le peuple du Kampuchea démocratique continuent à résister à l'armée d'occupation, dont le moral est sapé par des désertions massives et par la détérioration de la situation dans son propre pays. Les succès militaires ont permis au Gouvernement du Kampuchea démocratique de renforcer sa position et de lancer un nouveau programme de développement social, économique et administratif, dont les effets ont pu être constatés par les nombreux journalistes qui se sont rendus dans les zones libérées. En mai 1980, le Gouvernement a réaffirmé sa politique de coexistence pacifique avec tous les pays, y compris avec son voisin, le Viet Nam. Le Kampuchea ne nourrit ni rancune ni haine contre le peuple de ce pays et n'exigera aucun dédommagement pourvu que l'armée vietnamienne se retire de son territoire conformément à la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, en date du 14 novembre 1979,

[1] Voir A/35/109-S/13810, annexe.

laissant ainsi au peuple du Kampuchea le droit de choisir librement son propre gouvernement au scrutin secret, sous la supervision du Secrétaire général de l'ONU ou de ses représentants.

17. Le peuple du Kampuchea n'aspire qu'à la paix et la sécurité, mais comme le peuple frère d'Afghanistan et, à vrai dire, tous les peuples du monde, il refuse de vivre sous la domination étrangère. Il considère que ses sacrifices et ses souffrances ne sont qu'une modeste contribution à la défense du droit et de la morale dans les relations internationales, sans lesquels on ne peut espérer rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et sans lesquels la coopération internationale pour le progrès économique et social est impossible.

18. M. GUNA-KASEM (Thaïlande) dit que la communauté internationale se trouve confrontée à une situation de multi-crise économique, où interviennent à la fois l'inflation, le protectionnisme, les problèmes monétaires et financiers et l'énergie. Le phénomène inflationniste actuel atteint un degré critique. Les ravages qu'il cause ne sont nulle part ressentis aussi fort que dans les pays les plus pauvres. Les tentatives que font séparément les pays pour s'attaquer au problème sont entravées par le fait que les mesures susceptibles de réduire l'inflation engendrent aussi le plus souvent une récession économique et partant, une aggravation du chômage. La lutte contre l'inflation mondiale exige donc des efforts coordonnés à l'échelle mondiale, dans lesquels les organismes des Nations Unies ont un rôle majeur à jouer.

19. Le protectionnisme menace à nouveau sous le prétexte que les exportations des pays en développement priveraient de leur emploi les citoyens des pays développés. La part des pays non exportateurs de pétrole dans le commerce mondial diminue; pour la plupart d'entre eux, les seules exportations de quelque importance sont celles des produits de base primaires, qui sont soumises aux problèmes de l'instabilité ou du faible niveau des prix, de l'inélasticité de la demande et de la dépendance à l'égard des conditions naturelles pour la réalisation de hauts rendements. Le déséquilibre entre pays développés et pays du tiers monde en ce qui concerne les échanges de produits manufacturés est alarmant. De plus, le protectionnisme empêche les pays en développement d'arriver à un plus haut degré d'industrialisation et d'accroître notablement leurs recettes d'exportation. Ce protectionnisme a aussi un effet boomerang : faute de pouvoir exporter davantage, les pays en développement se trouvent dans l'impossibilité d'acheter des produits manufacturés aux pays développés et contribuent ainsi à y entretenir le chômage.

20. En ce qui concerne les problèmes monétaires et financiers, les années 70 ont été marquées par d'importantes fluctuations de la valeur des principales monnaies, un effondrement général de la confiance et une augmentation considérable des déficits des paiements courants des pays en développement non exportateurs de pétrole, pour qui la charge de la dette est devenue écrasante. En fait, une grande partie de leurs recettes d'exportation doivent être utilisées pour le service de la dette, au lieu de servir à importer des produits qui seraient indispensables à leur développement. Il est plus décourageant de constater que les flux d'aide publique au développement en provenance des pays développés sont restés au-dessous de l'objectif convenu de 0,7 p. 100 du PNB. A cet égard, le Secrétaire général a fait très justement remarquer que des mesures urgentes seraient nécessaires pour venir en aide aux pays à faible revenu ayant de sérieux problèmes d'équilibre de balance extérieure.

21. En ce qui concerne la crise de l'énergie, l'époque de l'approvisionnement à bon marché est révolue. Il faudrait trouver les moyens de réaliser une transition en douceur vers un système de prix plus réaliste.

22. Tout effort déployé à l'échelon mondial pour s'attaquer à ces crises devra, pour être efficace, s'appuyer sur la croissance économique des pays en développement. La stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement a échoué parce que l'on a trop misé sur les pays développés et mésestimé le rôle du tiers monde. La théorie selon laquelle la croissance dans les pays développés stimulerait automatiquement la croissance dans les pays en développement s'est révélée fausse. La communauté internationale doit s'engager dans une action coordonnée pour restructurer, à long terme, le cadre économique international existant, conformément aux directives adoptées par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire [3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

23. Trois secteurs de l'économie au moins appellent des réformes urgentes. Tout d'abord, il faut modifier le système commercial mondial; des mesures doivent être prises pour faciliter la division internationale du travail et éliminer le protectionnisme. Il faut que les pays en développement obtiennent des prix équitables pour leurs produits, qu'ils soient primaires ou manufacturés. Le succès de la Conférence de négociation des Nations Unies sur un Fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base est un signe encourageant des progrès de la coopération Nord-Sud, mais beaucoup reste à faire sur le plan de la commercialisation, de la distribution et de la transformation des produits de base, conformément à la résolution pertinente 124 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

24. En ce qui concerne le domaine monétaire et financier, les structures actuelles mises en place à la fin de la seconde guerre mondiale sont beaucoup trop rigides. Il faudrait les modifier pour mieux les adapter aux besoins des pays en développement en matière de financement et permettre ainsi la formation de flux financiers suffisants des pays développés et de leurs institutions financières vers les pays en développement pour aider ces derniers à financer des importations essentielles pour leur croissance économique.

25. La coopération économique entre pays en développement est un autre domaine d'avenir. Il est très regrettable que les pays développés, en se montrant peu disposés à appuyer les projets de coopération économique entre pays en développement, fassent ainsi obstruction aux efforts de ces pays pour intensifier ce type de coopération.

26. Soulignant que les réformes qu'il a demandées devraient faire partie de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, M. Guna-Kasem exprime l'espoir que les difficultés actuel-

lement rencontrées dans la préparation de la nouvelle série de négociations globales pourront être résolues. Il ne faut pas perdre de vue que, si le tiers monde avait une économie plus saine, le monde développé serait beaucoup mieux à même de faire face à la récession actuelle. En fait, les changements réclamés par les pays en développement seraient dans l'intérêt de tous.

27. La délégation thaïlandaise espère aussi que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables débouchera sur des résultats tangibles.

28. Les problèmes économiques et sociaux ne peuvent pas être dissociés les uns des autres. En fait, les seconds sont le plus souvent la conséquence des premiers. M. Guna-Kasem se félicite du fait que la Banque mondiale et d'autres organismes accordent plus d'attention à des questions comme la pauvreté, l'analphabétisme, la malnutrition et l'exode rural.

29. Tous ces maux sont encore aggravés par le problème des réfugiés, qui représentent une charge énorme pour la Thaïlande et pour d'autres pays. C'est pourquoi la Thaïlande se félicite du succès de la récente Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen et voudrait rendre hommage aux institutions internationales qui travaillent pour les réfugiés. Elle continuera à fournir une assistance aux réfugiés et à permettre à tous ceux qui le souhaitent de rentrer chez eux. Le récent programme de rapatriement volontaire de réfugiés kampuchéens a été conduit sous les auspices du HCR. Les pays d'origine ont, de leur côté, le devoir d'accepter le retour de leurs nationaux.

30. Evoquant la déclaration faite le 10 juillet 1980 par l'observateur du Viet Nam, M. Guna-Kasem répète que la Thaïlande n'est pas partie au conflit au Kampuchea. C'est le Viet Nam qui a envahi un pays voisin et commis un acte d'agression contre la Thaïlande. Le seul souci de la Thaïlande est de préserver l'intégrité de ses propres frontières, et elle ne menace aucun de ses voisins. En réponse aux récentes incursions, le Gouvernement thaïlandais, appuyé par les autres membres de l'ANASE, a demandé au Secrétaire général d'envoyer une équipe d'observateurs de l'ONU pour contrôler la situation le long de sa frontière avec le Kampuchea, et il espère que les membres du Conseil économique et social appuieront cette demande.

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

31. M. MARTÍNEZ (Argentine) désire aborder deux aspects fondamentaux de la crise économique actuelle, à savoir l'inflation et le protectionnisme. L'inflation n'est pas un phénomène nouveau mais, par suite du manque de rigueur des politiques monétaires suivies dans le cadre d'un système qui a pour effet d'accroître le volume des liquidités, on ne parvient plus à la contenir depuis la fin de 1973. La solution à ce problème, comme tous les problèmes économiques internationaux, réside dans la coopération financière, y compris l'adoption de mesures monétaires intérieures strictes et réalistes, et le réajustement du système monétaire et financier international d'une manière qui tienne dûment compte des aspirations des pays en développement.

32. Sans le protectionnisme, les pays en développement auraient dû pouvoir accéder peu à peu aux marchés internationaux, ce qui aurait permis de transformer de façon salutaire la structure du commerce mondial. Ce processus est actuellement entravé par les pays développés qui tentent de protéger des secteurs qui ne sont pas toujours rentables. Même si ces dernières années les pays développés ont réduit leurs barrières tarifaires, notamment pour les produits industriels, ils ont parallèlement élevé toutes sortes d'obstacles non tarifaires. L'Argentine, qui est un grand exportateur de produits alimentaires, s'est heurtée à un accroissement constant des obstacles non tarifaires à ses exportations de viande de bœuf sur ses marchés européens traditionnels, et cette pratique semble s'étendre à d'autres catégories de viande. Les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT n'ont en aucun cas résolu le problème, qui s'est en outre aggravé du fait que les mêmes pays qui appliquent des mesures protectionnistes écoulent aussi les excédents importants qu'ils ont accumulés sur le marché international, grâce aux subventions à l'exportation. Cette pratique se retourne contre leurs propres consommateurs qui ne peuvent bénéficier des avantages de la concurrence étrangère. Il existe une relation étroite entre le protectionnisme des principaux pays développés et le taux de l'inflation mondiale. De plus, l'expérience acquise jusqu'à présent montre que les mesures protectionnistes tendront à devenir une caractéristique permanente de la politique économique et, par conséquent, un obstacle insurmontable à l'instauration d'un ordre économique international plus équitable.

33. Etant donné qu'on ne constate aucun progrès dans les préparatifs des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement et de la nouvelle stratégie internationale du développement, le Conseil devrait s'efforcer de rétablir la confiance dans la solidarité et la coopération internationales. Les pays industrialisés ne devraient pas perdre de vue que les marchés des pays en développement constituent leur meilleur rempart contre la récession et que le protectionnisme est l'obstacle le plus important à l'accélération du développement dans ces pays. Il faut espérer que le récent Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base est de bon augure pour la relance du dialogue Nord-Sud à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les efforts fournis par les pays en développement pour parvenir à une autonomie collective devraient être un complément et non une solution de rechange à ce dialogue. A cet égard, M. Martínez note que les membres de l'Association latino-américaine de libre-échange ont récemment pris une décision historique en étendant le processus d'intégration dans la région. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement tenue en 1978 à Buenos Aires a marqué un pas décisif dans la promotion de cette coopération technique, à laquelle le PNUD apporte un concours important. L'Argentine apprécie les activités opérationnelles du PNUD et note avec satisfaction qu'elles ont augmenté de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière.

34. Le Conseil international du blé est l'instance devant laquelle il semble approprié de négocier un

accord international sur les céréales, y compris la constitution de stocks qui éviterait les fluctuations conjoncturelles des prix et des approvisionnements et améliorerait ainsi la sécurité alimentaire mondiale. L'Argentine est disposée à accorder une aide alimentaire dans les limites de ses possibilités et, en 1980, elle a fourni du blé à un certain nombre de pays dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire.

35. L'Argentine appuie la proposition latino-américaine d'inclure les établissements humains dans les discussions sur la nouvelle stratégie internationale du développement. Elle pense aussi que la coopération régionale est fondamentale. Les activités du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) doivent être appuyées.

36. A l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, l'Argentine a noté avec satisfaction que plus de 100 Etats ont accédé à l'indépendance depuis 1960. Elle se félicite particulièrement de l'indépendance du Zimbabwe, avec lequel le Gouvernement argentin a établi des relations diplomatiques. Il faut espérer que l'exemple du Zimbabwe, qui applique le principe du gouvernement par la majorité, sera suivi par d'autres pays de la région.

37. M. BEDJAOUI (Algérie) dit que tous les échecs des années 70 ont souligné le triple contraste entre, premièrement, la reconnaissance générale de la crise économique et l'incapacité de la communauté internationale de s'attaquer à ses causes, deuxièmement, les manifestations rituelles de bonnes intentions et l'impossibilité de traduire ces intentions en actes et, troisièmement, la nécessité d'un effort conjugué pour faire face à la multiplication des problèmes et le repli dans l'isolationnisme.

38. Certains analystes continuent d'attribuer toutes les difficultés économiques actuelles à l'ajustement des prix du pétrole, explication qui à leurs yeux présente le double avantage de situer l'origine de la crise dans le tiers monde et de dresser au sein de celui-ci les pays producteurs de pétrole et les pays importateurs de pétrole les uns contre les autres. Toutefois, des statistiques du FMI montrent que les quatre cinquièmes du déficit des pays en développement sont à mettre au compte des importations de denrées alimentaires et de services et que le déficit imputable au seul poste "services et transferts privés" a été multiplié par 30 en sept ans. Les pays industrialisés ont pris des mesures pour drainer les ressources financières des pays en développement. De plus, les prix du pétrole ont augmenté en raison de l'inflation dans le monde développé consécutive au dérèglement du système monétaire. Cette crise porte gravement atteinte à l'économie fragile des pays du tiers monde, qui doivent aussi supporter la charge que représentent les ajustements correspondants réalisés par les pays développés. Dans ces conditions, accroître le prix des matières premières, y compris celui du pétrole dont le niveau très bas a favorisé le gaspillage pendant des décennies, est une question de survie pour les pays en développement. En outre, la hausse des prix du pétrole n'intervient que pour une faible part dans l'inflation des pays développés, comme le montre une analyse de leurs différents taux d'inflation. Enfin, les pays développés eux-mêmes favorisent actuellement la hausse des prix du pétrole par une politique démesurée de stockage et une spéculation effrénée.

39. Le défi mondial ne peut être relevé que par une action collective. Les pays industrialisés doivent se rendre compte que les difficultés ne peuvent être réglées ni par des opérations de replâtrage ni par les décisions de petits clubs fermés. Les pays en développement ont été assez réalistes pour comprendre qu'il fallait adopter une approche globale, fondée sur les liens étroits qui existent entre l'ensemble des questions du développement. C'est pourquoi les pays non alignés ont pris l'initiative, appuyée par la suite par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, de proposer que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale lance des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Mais, lors des réunions du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, les pays occidentaux industrialisés ont fait preuve de la même rigidité d'attitude que dans d'autres instances économiques internationales. Ils ont évité les problèmes de fond et ont mis l'accent sur des questions de procédure. Les pays développés à économie de marché refusent catégoriquement d'inscrire la question de la protection du pouvoir d'achat des exportations des matières premières à l'ordre du jour des négociations globales. Ils exigent que l'ordre du jour soit libellé en des termes neutres afin de neutraliser les revendications des pays en développement, et l'usage abusif de l'expression "avantage mutuel" a débouché sur la remise en cause du principe du traitement préférentiel et non réciproque consenti aux pays en développement dans le cadre des relations commerciales internationales. Les appels au réalisme et à la modération cachent mal une hostilité fondamentale à tout changement structurel.

40. L'action de refonte institutionnelle et de restructuration de l'économie mondiale ne rend pas moins nécessaire l'adoption de mesures d'urgence au profit des pays les plus défavorisés. La délégation algérienne a pris note avec intérêt des propositions du Secrétaire général à cet égard. Le projet d'ordre du jour des négociations globales présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier contenait des propositions analogues. Cependant, de telles mesures ne devraient pas avoir pour seul objet de rétablir l'équilibre de la balance des paiements de ces pays. Cela ne suffirait pas en soi à résoudre leurs problèmes structurels. L'action d'urgence ne doit pas se substituer à l'œuvre de restructuration.

41. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a présenté au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement un document de politique générale que les pays développés ont jugé irréaliste en une période de contrainte économique parce qu'il prévoit un taux de croissance de 7,5 p. 100 par an pour les pays en développement et demande aux nations industrialisés de porter leur aide publique au développement à 1 p. 100 de leur PNB. Or, il n'y a aucune raison pour que les pays en développement modèrent leurs revendications en fonction d'une récession temporaire; les difficultés auxquelles ils se heurtent sont en effet inhérentes au sous-développement lui-même. La stratégie internationale du développement

devra bien entendu s'attaquer aux contraintes que les bouleversements de la conjoncture exercent sur le processus de développement. Elle devra adopter une démarche conceptuelle qui fonde le développement non sur la seule assistance mais sur une refonte structurelle conduisant à l'établissement d'un nouveau système de relations économiques internationales. Enfin, elle devra tenir compte des transformations institutionnelles nécessaires pour donner au tiers monde la place qui lui revient dans l'économie mondiale.

42. La stratégie du développement en cours accorde une grande importance à la coopération entre pays en développement, qui s'est en fait révélée être le moyen de sauvegarder les chances de plus en plus réduites de ces pays d'accéder au développement, compte tenu de la faillite du système économique et de l'échec de la coopération Nord-Sud. Les pays en développement devraient pousser cette coopération encore plus loin et prendre en charge collectivement les plus vulnérables d'entre eux, en serrant les rangs pour promouvoir de véritables négociations avec les pays industrialisés et relever les défis qui leur sont lancés.

43. Le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui va se tenir prochainement dépendra de la mesure dans laquelle les pays industrialisés comprendront que les changements structurels, en contribuant au progrès économique des pays en développement, les aideront à résoudre leurs propres difficultés.

44. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) ne pense pas, pour sa part, que l'augmentation des prix du pétrole soit une des causes principales de la crise économique mondiale. Le système monétaire actuel, l'instabilité des marchés des changes, les mesures protectionnistes et la rigueur des conditions de l'aide accordée par les pays donateurs ont beaucoup contribué à élargir l'écart entre les revenus des pays industrialisés et ceux des pays en développement.

45. Tant qu'il existera des conflits et des tensions dans différentes régions du monde, il sera impossible de trouver une solution véritable à la crise économique internationale. Il ne sert à rien de parler d'une restructuration des relations économiques internationales, autrement dit de l'instauration d'un nouvel ordre économique, tant que les forces de l'impérialisme et de l'hégémonisme continueront d'intervenir dans les affaires intérieures de pays indépendants du tiers monde. Cela vaut particulièrement pour les pays qui ont choisi une politique de non-alignement afin d'éviter d'être entraînés dans les conflits entre les superpuissances et entre des blocs opposés et de pouvoir concentrer leurs efforts sur le développement de leur économie dans une atmosphère de paix et de stabilité. La situation des pays du tiers monde restera grave tant que les menaces qui pèsent sur la stabilité politique internationale ne seront pas éliminées par des efforts concertés pour trouver des solutions mutuellement avantageuses. L'ONU a un rôle important à jouer dans l'atténuation des conflits et de la tension dans le monde et dans la création d'un climat propice au développement économique, par l'élimination totale du colonialisme, du racisme et de toutes les formes d'oppression. L'oppression et la tyrannie qui règnent en Afrique australe continuent de retenir l'attention du monde; en Palestine, l'innocent peuple palestinien est victime de l'agression sioniste et de la violation des droits de l'homme fondamentaux. L'ONU et ses institutions spécialisées doivent continuer d'appuyer et d'aider ces peuples opprimés.

46. La situation des nombreux réfugiés victimes de l'oppression, de la persécution et des bouleversements économiques et sociaux qui se produisent dans certains pays est un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale. Plus des deux tiers des 7 millions de réfugiés que compte le monde se trouvent en Afrique; leur nombre progresse de façon alarmante et la Somalie est l'un des pays qui sont sérieusement touchés par des afflux massifs. La communauté internationale a l'obligation morale de soulager les souffrances de ces populations qui devraient recevoir les secours nécessaires hors de toute considération politique, idéologique ou géographique.

47. La crise économique internationale actuelle met en danger les programmes de développement des pays du tiers monde, notamment des moins avancés parmi eux, dont la situation économique se détériore rapidement du fait de graves déficits commerciaux. En outre, dans ces pays, les catastrophes nationales ont des incidences négatives sur le développement socio-économique. Le niveau insuffisant des revenus des pays en développement est un aspect particulièrement alarmant de la situation. La Somalie, qui figure parmi les pays les moins avancés, espère que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés aidera à promouvoir les transformations de structure des pays les moins développés.

48. Il faut que tous les pays reconnaissent qu'un changement fondamental de la structure des relations économiques et sociales internationales doit être un élément essentiel de la stratégie internationale du développement. L'objectif devrait être d'assurer le développement économique et social des pays en développement sans compromettre la souveraineté permanente de chaque pays sur ses ressources naturelles et ses activités économiques. La délégation somalienne a noté avec satisfaction les progrès faits par la création du Fonds commun pour les produits de base. L'absence de progrès dans le dialogue Nord-Sud est décevante, mais M. Osman attache une grande importance à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, où seront prises des décisions visant à lancer une nouvelle série de négociations globales.

49. M. TERREFE (Ethiopie) dit que la crise économique mondiale a de très fortes répercussions sur l'économie des pays en développement, notamment des moins avancés. Dans ces pays, la situation économique est caractérisée par une inflation galopante, des barrières commerciales plus élevées, un chômage massif, un accroissement de la dette extérieure et des pénuries aiguës de nombreux produits de première nécessité; en fait, la situation de certains d'entre eux est pire qu'il y a dix ans.

50. Les première et deuxième décennies des Nations Unies pour le développement n'ont pas ou guère réduit l'écart entre le monde développé et le monde en développement. Plus de 800 millions de personnes vivent dans une pauvreté sordide et la majorité des analphabètes, des personnes frappées par la maladie, des

opprimés et des exploités du monde se trouvent dans les pays en développement. Bien que les pays industrialisés doivent maintenant faire face à des problèmes d'inflation et de chômage croissants, ainsi qu'à des difficultés financières, ils ont pendant de nombreuses décennies connu une vie aisée et ont eu tendance à fixer les conditions de la coopération internationale.

51. Les négociations qui se déroulent dans diverses instances internationales n'incitent pas à l'optimisme. L'échec de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la vaine tentative faite à la troisième Conférence générale de l'ONUDI pour accélérer l'industrialisation des pays en développement, le résultat décevant des discussions relatives aux négociations globales au sein du Comité plénier et du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement constituent quelques exemples de l'absence de progrès dans le dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement. Cet échec est manifestement dû à l'absence d'une volonté politique véritable de la part des pays développés. Dans ces conditions, les mesures que peuvent prendre les pays en développement en vue de la libéralisation du commerce et du transfert de ressources et de techniques sont assez limitées. Ces pays sont bien obligés d'arriver à la conclusion que les diverses négociations internationales ne se sont guère traduites que par un appel lancé aux pays industrialisés pour qu'ils fassent preuve d'un sens de la justice et instaurent le nouvel ordre économique international. Les causes fondamentales de l'ordre économique actuel, qui est injuste, sont toujours là; la communauté internationale ne parvient pas à les éliminer car elle se refuse à prendre des mesures audacieuses et radicales. Le monde est confronté à une série de problèmes socio-économiques aigus alors que les dépenses consacrées aux armements s'élèvent chaque année à environ 500 milliards de dollars, soit plus des deux tiers du PNB total des pays qui constituent la moitié la plus pauvre du monde. Il serait possible de chasser les nuages menaçants qui pèsent sur l'humanité si les ressources étaient utilisées plus rationnellement au profit de tous les être humains. Un système de relations internationales conçu pour perpétuer le *statu quo* ne servira pas la cause du développement pacifique.

52. Les victimes tragiques de la crise économique mondiale sont les pays en développement les moins avancés qui sont les plus durement touchés; la plupart d'entre eux ont aussi été victimes de diverses catastrophes naturelles. L'Ethiopie, l'un des 20 pays les moins avancés d'Afrique, s'est engagée dans une lutte acharnée pour renverser un système archaïque, féodal qui, pendant des siècles, a maintenu la population dans des conditions d'asservissement et d'exploitation. En six ans, la révolution éthiopienne a réussi ce que la plupart des observateurs jugeaient impossible. Dans les campagnes, les terres, qui étaient aux mains de quelques membres de la classe dirigeante, appartiennent maintenant aux masses, qui par leurs efforts coopératifs ont accru les surfaces cultivées et la production agricole. Devenues propriété de l'Etat, les principales industries et institutions financières ont augmenté leur production et amélioré leurs techniques de gestion; une campagne nationale d'alphabétisation et un programme de développement coordonné ont été lancés afin de libérer la population de l'ignorance et du sous-développement. Les quelque 2 millions de personnes déplacées dans les régions touchées par la guerre ont constitué un lourd fardeau pour le Gouvernement éthiopien; des projets de développement représentant des centaines de millions de dollars ont été détruits pendant la guerre. Jointe à la sécheresse, cette situation a rendu extrêmement précaire la vie de plus de 5 millions d'habitants, en majorité des femmes et des enfants. Fournir une assistance et des moyens de réadaptation aux personnes déplacées, dont certaines se trouvent dans des centres de réinstallation et des camps de secours, excède les possibilités d'un pays peu développé comme l'Ethiopie qui ne possède que de maigres ressources. Dans sa résolution 1980/8, le Conseil économique et social a reconnu la nécessité d'un appui financier et matériel pour face face au problème des personnes déplacées en Ethiopie; sous les auspices du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, une mission interinstitutions séjourne actuellement en Ethiopie pour évaluer le montant des ressources extérieures nécessaires pour assurer le relèvement et le développement des zones touchées. La mission présentera son rapport à la présente session du Conseil; la délégation éthiopienne expliquera alors en détail la nature du problème et l'ampleur de l'assistance nécessaire. Le volume de l'aide internationale et bilatérale fournie à l'Ethiopie est totalement inadéquat pour résoudre le problème; la situation exige un effort plus important et mieux concerté de la part du système des Nations Unies.

M. Mavrommatis (Chypre) reprend la présidence.

53. M. YÁÑEZ (Equateur) dit que les principaux facteurs qui influent sur l'économie mondiale sont les problèmes d'énergie, l'inflation, l'aggravation du chômage, les structures artificielles du commerce international et les mesures protectionnistes, les difficultés que pose la mise en place d'un système monétaire et financier approprié, les problèmes liés à la dette et aux paiements internationaux, les rapports scientifiques et technologiques entre les différentes économies, les rivalités politiques et idéologiques de plus en plus marquées et la dilapidation croissante des ressources pour l'armement.

54. La récession économique internationale ne peut être attribuée exclusivement à l'augmentation des cours du pétrole car elle résulte d'un certain nombre de problèmes structurels qu'il faut considérer comme un tout. Le pétrole, plus que tout autre produit, a contribué à la prospérité des pays industrialisés et des sociétés multinationales qui s'étaient habitués à utiliser une énergie bon marché. C'est parce que jusqu'aux années 70 il n'a pas été tenu compte des réalités de l'offre et de la demande par rapport au renchérissement d'autres produits que se pose maintenant le problème du prix du pétrole. Les pays producteurs de pétrole sont conscients des problèmes actuels d'énergie et disposés à continuer de coopérer avec tous les pays, notamment avec les pays en développement les plus sévèrement touchés : l'aide des pays de l'OPEP représente environ 2 p. 100 de leur PNB, alors que celle des pays de l'OCDE ne s'élève qu'à 0,3 p. 100. Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue que le pétrole est une ressource qui risque de s'épuiser à court terme et qui est pour de nombreux pays presque

la seule source de revenus. La solution au problème de l'énergie appelle une action concertée de la part des pays producteurs et des pays consommateurs et l'introduction de mesures d'économies, l'exploration de sources d'énergie de remplacement et de nouvelles méthodes d'approche telles que la récente proposition du PNUD relative à un fonds pour l'exploration et les études de préinvestissement dans le secteur de l'énergie, qui, sous certaines conditions, mérite l'appui du Fonds spécial de l'OPEP.

55. Pour ce qui est du problème de l'inflation, sa délégation estime que la manière d'envisager la question dans l'*Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* est réaliste, étant donné que l'accroissement du taux d'inflation n'est pas exclusivement dû à l'augmentation des cours du pétrole. En fait, les effets de l'inflation sur l'économie mondiale ont été ressentis bien avant la majoration des prix du pétrole brut. Les pays en développement ont été plus touchés par l'accroissement du taux d'inflation qui, dans ces pays, a atteint plus de 20 p. 100 par an, contre 10 p. 100 dans les pays développés à économie de marché et entre 2 et 9 p. 100 dans les pays à économie planifiée. Dans les pays en développement, la principale cause d'inflation a été l'augmentation du prix des importations, y compris les produits manufacturés, en provenance des marchés développés plutôt que les pressions de la demande, à l'exception de quelques pays qui ont connu une expansion économique plus rapide.

56. En outre, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, les prix ont augmenté sous l'influence de facteurs sans rapport direct avec le problème de l'énergie, qu'il s'agisse de mesures prises au niveau national pour atténuer certains déséquilibres, y compris ceux de la balance des paiements dans les pays en développement, ou bien de facteurs économiques essentiellement propres à certains pays de la Communauté économique européenne ou aux Etats-Unis d'Amérique.

57. Pour ce qui est du commerce international, les pays en développement s'inquiètent de la suite donnée aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, compte tenu notamment du fait qu'un certain nombre de pays industrialisés ont imposé des conditions qui modifient le principe de la nation la plus favorisée. En outre, les pays en développement se heurtent à des mesures protectionnistes qui font qu'il leur est plus difficile d'avoir accès aux marchés et d'accroître leur participation au commerce mondial pour se rapprocher de l'objectif de Lima, fixé à 25 p. 100.

58. Les effets conjugués de ces problèmes ont provoqué un énorme déficit dans les paiements courants des pays en développement non producteurs de pétrole, qui passerait de 50 milliards de dollars en 1979 à 70 milliards pendant l'année en cours. C'est pourquoi les pays en développement devraient insister pour que soit atteint l'objectif de 0,7 p. 100 pour l'aide publique, que nombre de pays industrialisés sont loin de respecter. Par ailleurs, il faut prendre des mesures pour alléger la dette des pays en développement, qu'il s'agisse de dettes publiques ou de dettes commerciales, afin de répondre à leurs besoins de financement extérieur à long terme et leur permettre d'avoir accès aux marchés de capitaux et de produits. De tels objectifs doivent nécessairement s'inscrire dans le cadre d'un nouveau système monétaire international plus efficace qui tienne spécialement compte des intérêts du monde en développement.

59. Plusieurs projets de la CNUCED ont progressé, mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut en faire des systèmes qui aident vraiment les pays en développement et la communauté internationale. En avril 1980 ont pris fin les négociations de la Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives en vue d'élaborer un ensemble de règles et de principes à appliquer dans ce domaine, qui était l'un des objectifs fixés à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Nairobi en 1976, et qui, s'il est approuvé par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, constituera un ensemble de principes directeurs applicables aux entreprises publiques et privées et aux Etats en général, quel que soit leur système économique et politique.

60. Récemment a été conclu l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Le texte de cet accord diffère du projet initial soumis par le Groupe des Soixante-Dix-Sept quant aux objectifs, à la constitution du capital, au fonctionnement et à l'organisation administrative du Fonds, car les parties ont dû faire certaines concessions pour aboutir à un consensus. La délégation de l'Equateur espère que cet accord ne restera pas lettre morte, mais entrera effectivement en vigueur lorsque les ratifications nécessaires auront été obtenues. Elle espère aussi que des accords sur les produits de base seront conclus conformément à la résolution 93 (IV) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, car le seul accord international conclu jusqu'alors dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base est celui sur le caoutchouc naturel, et il est regrettable que les négociations sur d'autres accords, y compris ceux qu'il faut simplement renouveler, n'aient pas abouti.

61. Un élément fondamental du nouvel ordre économonique international est la coopération économique entre les pays en développement sur la base des importantes résolutions adoptées par l'Assemblée générale, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, surtout, par la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement tenue à Mexico en 1976, et le Programme d'Arusha pour l'autonomie collective et cadre de négociations. Etant donné le peu de succès de la récente session de la Commission de la coopération économique entre pays en développement, M. Yáñez espère qu'à l'avenir les pays industrialisés offriront l'aide nécessaire pour la mise en œuvre de la résolution 127 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, faute de quoi les projets entre pays en développement seraient gravement compromis.

62. La délégation de l'Equateur souhaite que la stratégie internationale du développement pour les années 80 se traduise par l'adoption de mesures qui permettent au monde de traverser sans encombre l'une des époques les plus critiques de l'histoire des relations internationales. Elle souhaite aussi que, lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée

générale sur la coopération économique internationale pour le développement, tous les pays, s'appuyant sur le principe de l'interdépendance, abordent les graves problèmes économiques internationaux avec la volonté politique de conclure des accords mutuellement avantageux et de donner un bon départ aux négociations globales.

63. Enfin, M. Yáñez rappelle une fois de plus que la paix étant l'une des plus hautes aspirations de l'humanité il est vital de mettre un terme aux dépenses d'armements et d'œuvrer en vue de la réalisation de l'idéal que constitue la conclusion d'un traité de désarmement général et complet garanti par un contrôle international effectif. La course aux armements contribue à l'aggravation des tensions internationales et à la violation des droits de l'homme. Pour toutes ces raisons, la troisième décennie des Nations Unies pour le développement devrait être associée à la deuxième Décennie du désarmement.

64. M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration de la délégation du Pakistan fait partie d'une campagne de calomnies visant l'assistance que son pays apporte à l'Afghanistan dont les instigateurs sont les cercles impérialistes et hégémonistes bien connus qui n'ont pas réussi à entraîner l'Afghanistan dans leur orbite ni à menacer la sécurité de l'URSS sur sa frontière méridionale. Un règlement politique de la situation en Afghanistan s'est imposé pour redonner une nouvelle vie à ce pays et, comme l'a déclaré le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, lui garantir une protection contre les activités subversives fomentées à l'extérieur de ses frontières.

65. Mme PHAN THI MINH (Observatrice du Viet Nam), exerçant son droit de réponse, récuse les allégations tendancieuses de la délégation thaïlandaise concernant des incidents de frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Après leur défaite au Viet Nam, les impérialistes et expansionnistes se sont ligués pour avoir leur revanche et empêcher la reconstruction pacifique de ce pays. Ayant échoué dans leurs manœuvres destinées à inciter le régime génocide de Pol Pot à lancer une nouvelle guerre contre le Viet Nam, ils cherchent à semer la discorde entre les pays de l'Asie du Sud-Est, fidèles à leur politique "diviser pour régner". Le régime de Pol Pot n'ayant pas réussi à saboter la reconstruction du Kampuchea démocratique, les impérialistes et expansionnistes ont eu recours à la politique du prétendu rapatriement volontaire, sans l'accord de la République populaire du Kampuchea, dont l'objet était de renvoyer dans ce pays le personnel militaire du régime Pol Pot réarmé en Thaïlande. La République populaire du Kampuchea respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande mais ne tolérera aucune violation de son propre territoire ni aucune ingérence dans ses affaires intérieures. En dépit de la participation active de la Thaïlande à la guerre contre le Viet Nam, ce pays souhaite oublier le passé et entamer de nouvelles relations avec la Thaïlande. La politique du Viet Nam est d'établir des relations pacifiques et cordiales avec les pays de l'Asie du Sud-Est, y compris la Thaïlande, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces pays. Elle espère que la Thaïlande réagira positivement et ne se laissera pas entraîner par les Etats-Unis d'Amérique et la Chine dans une politique d'hostilité envers le Viet Nam.

66. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a terminé son débat général sur le point 3 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.

38e séance

Mercredi 16 juillet 1980, à 10 h 55.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.38

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

DÉCLARATION DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, EN RÉPONSE AUX RÉSOLUTIONS 1980/9 ET 1980/11 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, SUR LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE HUMANITAIRE À DJIBOUTI ET EN SOMALIE

1. M. HARTLING (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que l'adoption par le Conseil économique et social, à sa première session ordinaire de 1980, de quatre résolutions concernant les réfugiés et les personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique et au Soudan — les résolutions 1980/8, 1980/9, 1980/10 et 1980/11 — montre que l'on prend de plus en plus conscience des graves problèmes humanitaires auxquels cette partie du monde est confrontée et constitue pour les organes de l'ONU et pour la communauté internationale en général un vif encouragement à faire plus encore pour soulager la souffrance humaine et alléger la charge qui pèse sur les quatre gouvernements intéressés.

2. Faisant rapport sur la situation des réfugiés en Somalie, conformément à la résolution 1980/9 du Conseil économique et social, M. Hartling dit que la Corne de l'Afrique et le Soudan retiennent, depuis un certain nombre d'années, toute l'attention du Haut Commis-

sariat. Le caractère régional des problèmes qui s'y posent a influé sur la nature des programmes mis en œuvre. En avril 1978, M. Hartling a lancé un appel à bon nombre de gouvernements pour qu'ils apportent un appui financier à un programme d'assistance humanitaire dans cette région et, en janvier 1980, il a nommé un coordonnateur des activités sur place. Les activités menées en Somalie par le Haut Commissariat remontent au début de 1978; à cette époque, deux missions techniques de haut niveau se sont rendues dans les zones où sont concentrés les réfugiés et, en consultation avec les autorités somalies, ont élaboré un programme d'assistance s'élevant à 5 millions de dollars pour faire face aux besoins essentiels d'environ 150 000 personnes vivant alors dans des camps. Ce programme a dû faire l'objet de plusieurs révisions en hausse tout au long de 1979 et, devant l'ampleur toujours plus grande du problème, le Gouvernement somali a été amené à proclamer l'état d'urgence.

3. Pour réexaminer la situation, une mission interinstitutions des Nations Unies a été organisée en décembre 1979 et, d'après ses conclusions, pour une moyenne estimative de 640 000 réfugiés en 1980, des aides matérielles diverses représentant une valeur de 40,7 millions de dollars seraient nécessaires sans compter plus de 135 000 tonnes de denrées alimentaires. M. Hartling a donc lancé le 4 mars un appel aux gouvernements et autres donateurs pour qu'ils versent rapidement des contributions, en espèces ou en nature, afin de permettre au Haut Commissariat de pourvoir de façon appropriée aux besoins vitaux immédiats des réfugiés. A ce jour, plus de 22 millions de dollars ont été versés par 12 gouvernements, la Communauté économique européenne et sept organisations non gouvernementales, et les efforts pour obtenir des fonds supplémentaires se poursuivent. De nombreuses autres formes d'aide sont venues s'ajouter aux contributions financières. Coordonnée par le Haut Commissariat, une coopération appréciable a été apportée par le PAM, l'OMS, le FISE et d'autres organisations intergouvernementales et les services de nombreux spécialistes ont été fournis par divers organismes gouvernementaux et bénévoles. Au total, 125 experts étaient affectés au programme en juin 1980. Ces derniers mois, le Haut Commissariat a considérablement augmenté ses effectifs en Somalie, qui comptent maintenant 10 fonctionnaires internationaux et 30 fonctionnaires locaux assistés de 25 volontaires, soit à Mogadiscio soit dans les trois bureaux auxiliaires récemment ouverts dans les régions de Gedo, Hiran et du Nord-Ouest.

4. Pour coordonner l'aide internationale, le Haut Commissariat a aussi organisé des réunions à Genève et Mogadiscio avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales intéressées. Sur le plan national, le Commissariat national pour les réfugiés, avec lequel le Haut Commissariat travaille en étroite collaboration, a été nettement renforcé. Répondant à un appel spécial lancé en faveur de la Somalie par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, la Société somalie du Croissant-Rouge met aussi en œuvre un programme d'assistance dans les camps de transit des régions frontalières.

5. Pour ce qui est de l'assistance proprement dite, M. Hartling dit que les six premiers mois de l'année ont été essentiellement consacrés aux secours immédiats — vivres, soins de santé et médicaments, tentes, couvertures, vêtements et autres articles ménagers et transports locaux. On s'est également attaché à créer des équipements collectifs, à développer les activités de nature à encourager l'initiative personnelle et à mettre en place des réseaux de distribution d'eau. Pour ce qui est de l'aide alimentaire, domaine dans lequel le PAM joue le rôle de coordonnateur principal, il est satisfaisant de pouvoir signaler qu'à la suite de récentes annonces de contributions les perspectives pour les troisième et quatrième trimestres de l'année en cours se sont considérablement améliorées et que le déficit alimentaire prévu a été considérablement réduit. En plus du personnel médical local détaché en plus grand nombre par le gouvernement, un personnel médical international fourni par des organismes gouvernementaux et bénévoles et dont les effectifs s'élèvent à quelque 60 personnes travaille actuellement dans les camps sous l'égide du Haut Commissariat. En outre, des experts ont été recrutés par le Haut Commissariat pour mettre sur pied dans les camps un programme sanitaire coordonné, dans le cadre duquel le service d'action sanitaire en faveur des réfugiés, qui dépend du Ministère de la santé, le Coordonnateur des questions sanitaires de l'OMS ainsi que le FISE travaillent en étroite collaboration. En plus d'un certain nombre de contributions bilatérales, 1,6 million de dollars environ ont été affectés par le Haut Commissariat à des services sanitaires et à l'achat de matériel médical et de médicaments. De même, la fourniture d'abris et la satisfaction de divers besoins domestiques ont été mieux assurées. Un certain nombre de vols ont été affrétés pour le transport de tentes, de couvertures et de vêtements acquis par le Haut Commissariat ou donnés par des organismes bénévoles. Des bâches en toile et en plastique ainsi que des ustensiles de cuisine ont aussi été achetés sur les marchés internationaux ou locaux, 7,7 millions de dollars environ ayant été engagés pour couvrir les dépenses afférentes à ces achats, ainsi que les frais de transport. Pour l'acheminement des secours sur place, on dispose de 92 camions et 70 remorques, dont certains ont été achetés par le Haut Commissariat, et des dispositions ont été prises en vue d'acquérir d'autres véhicules pour répondre aux besoins en matière de transports, notamment des camions-citernes pour le transport de l'eau, des véhicules à quatre roues motrices et des ambulances; certains projets ont été entrepris pour améliorer les liaisons routières. Les dépenses engagées par le HCR pour ce matériel de transport totalisent 5 millions de dollars. Ces derniers mois, la mise en place d'équipements collectifs essentiels dans les camps a été relancée, la priorité étant accordée au stockage des aliments et aux installations médicales; ce programme s'élève à 800 000 dollars, montant qui devra être nettement augmenté. En coopération avec le FISE, des projets de développement communautaire et d'auto-assistance ont été mis sur pied, portant notamment sur la création de garderies dans les camps et le développement de la petite agriculture, et des plans sont à l'étude pour développer l'artisanat et faire participer les réfugiés à des activités productives. Sept cent mille dollars ont été jusqu'à présent affectés à ces projets.

6. Un programme global de distribution d'eau dans les camps existants a récemment été approuvé par le Gouvernement somali, le HCR et le FISE, et le Haut

Commissariat y consacre pour sa part 4,8 millions de dollars. Compte tenu des projets régionaux exécutés par des organismes locaux et bénévoles, l'ensemble des dépenses engagées pour l'amélioration de la distribution d'eau s'élève à 7,3 millions de dollars. Les engagements du HCR pour la promotion de l'enseignement primaire, les programmes de bourses et différentes formes d'assistance technique se montent à 1,78 million de dollars.

7. Si les réponses à l'appel lancé par le Haut Commissaire ont été généreuses, elles sont encore nettement insuffisantes, puisque les contributions versées ne s'élèvent qu'à 22 millions de dollars contre un objectif de 40,7 millions, et le Haut Commissaire espère vivement qu'une aide supplémentaire parviendra prochainement. Pour pouvoir exécuter ses programmes, le Haut Commissariat est tributaire de la bonne volonté et de la générosité de la communauté internationale.

8. Passant en revue, conformément à la résolution 1980/11 du Conseil économique et social, la situation existant à Djibouti, où des réfugiés ont continué d'arriver au cours des derniers mois, M. Hartling dit qu'à l'époque de la première arrivée massive en 1977 le HCR a ouvert sur place une délégation. Dans l'appel qu'il a lancé pour que des contributions soient versées au profit des pays de la Corne de l'Afrique, 2 millions de dollars ont été réservés à Djibouti, principalement pour financer des mesures d'assistance et mettre en place une infrastructure de base. A la fin de juin 1980, le nombre de réfugiés se trouvant dans le pays serait passé à 40 000 environ, la moitié d'entre eux s'étant spontanément installés dans la ville de Djibouti où ils vivent dans des conditions insalubres. Le Haut Commissariat a lancé un appel pour que soient assurées à ces réfugiés des possibilités d'éducation et de réinstallation, compte tenu des perspectives limitées qui s'offrent à eux de s'intégrer sur place. En 1979, quelques étudiants ont pu poursuivre leurs études à Djibouti, tandis que 280 d'entre eux ont été admis dans des établissements d'enseignement en Egypte.

9. Dans les deux principales zones de concentration en dehors de la capitale — Dikhil et Ali Sabieh —, les réfugiés, qui sont rassemblés dans des camps, sont presque plus nombreux que la population locale, et leur présence a entraîné une certaine désorganisation des services publics et posé de graves problèmes en ce qui concerne les installations sanitaires, la distribution d'eau et les transports locaux. Les camps représentent aussi un lourd fardeau pour une administration déjà surchargée.

10. L'aide du HCR a surtout revêtu la forme de secours, mais elle s'est traduite aussi par l'amélioration des services sanitaires, des conditions de logement et des moyens d'éducation. Des achats de denrées alimentaires ont été effectués pour fournir des rations destinées à compléter les produits indispensables qu'envoie le PAM, et un certain nombre d'articles, y compris des vivres, des tentes et des couvertures, ont été fournis par des organismes bénévoles. La construction d'habitations traditionnelles à Ali Sabieh et Dikhil et celle d'un centre de transit et de formation dont l'objet est d'améliorer les chances de réinstallation d'environ 500 jeunes citadins réfugiés progressent sensiblement.

11. Djibouti, qui a généreusement ouvert ses portes aux réfugiés, manque de ressources naturelles et un tiers de sa population souffrirait maintenant des effets de la sécheresse. Aussi rapide qu'ait pu être l'intervention du HCR, un examen de la situation s'est révélé nécessaire, et une mission interinstitutions des Nations Unies a séjourné à Djibouti du 5 au 12 juin 1980, conformément à la résolution 1980/11 du Conseil économique et social. Son rapport est sur le point de paraître. En attendant, M. Hartling envisage d'élargir la portée du programme du HCR pour 1980 et d'élaborer un programme approprié pour 1981. Les domaines visés seraient les suivants : alimentation, santé, logement, éducation et formation, agriculture, transports et installations de stockage; une attention particulière serait aussi portée à la distribution d'eau et à l'assistance technique dans divers domaines. Les autorités de Djibouti conviennent qu'il faudrait prendre des dispositions à long terme pour que les réfugiés puissent s'installer dans le pays en attendant un éventuel rapatriement librement consenti. Une fois lancé le programme élargi, le HCR accordera toute l'attention voulue à la coordination globale pour pouvoir tirer profit au maximum de l'appui d'autres organes du système des Nations Unies et de tous les organismes bénévoles intéressés, en collaboration étroite avec les autorités nationales.

12. La gravité de la situation des personnes déracinées réfugiées dans ces deux pays appelle une réaction rapide de la part de l'ensemble de la communauté internationale. Le HCR qui doit faire face à de nombreuses tragédies humaines — parfois sur une très grande échelle — continuera à mobiliser toutes les formes d'assistance dans ces deux cas précis et mettra tout en œuvre, en coopération avec les gouvernements intéressés, pour fournir l'aide dont les réfugiés ont le plus grand besoin. La compréhension dont le Conseil n'a cessé de faire preuve à l'égard des activités du Haut Commissariat est une source d'encouragement considérable.

13. M. Saleh Haji FARAH (Observateur de Djibouti) dit que la délégation de Djibouti est très sensible à l'intérêt que manifeste le HCR pour les problèmes des réfugiés dans son pays et lui est reconnaissante des efforts qu'il a déployés pour mettre en œuvre le programme de secours et de relèvement.

14. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) dit que la délégation somalie apprécie au plus haut point les efforts inlassables déployés par le Haut Commissaire et ses collaborateurs pour aider les millions de personnes démunies et déracinées qui, pour des raison indépendantes de leur volonté, ont fui leur terre natale. L'assistance si généreuse mobilisée par le HCR est particulièrement remarquable en une période de crise internationale aiguë.

15. La délégation somalie attendra que le rapport du Haut Commissaire soit examiné par l'Assemblée générale pour faire une déclaration détaillée sur la situation actuelle des réfugiés en Somalie. M. Osman désire toutefois appeler l'attention sur la nécessité de mettre d'ici là le rapport à jour : en effet, depuis que la mission interinstitutions s'est rendue en Somalie, la situation s'est rapidement aggravée et a pris une nouvelle ampleur. La délégation somalie propose donc que l'on envoie en Somalie une mission complé-

mentaire chargée d'étudier la situation telle qu'elle se présente actuellement et qu'il soit dûment tenu compte de ses conclusions dans le rapport du Haut Commissaire lorsque l'Assemblée générale en sera saisie.

16. M. BARAKAT (Jordanie) rend hommage aux efforts inlassables déployés par les équipes internationales qui travaillent à Djibouti et en Somalie. La délégation jordanienne souscrit à l'appel lancé pour qu'une aide soit apportée aux personnes réfugiées dans ces deux pays et approuve la proposition de l'observateur de la Somalie concernant les mesures complémentaires à prendre.

17. Mme ZHANG ZONGAN (Chine) dit que le problème des réfugiés à Djibouti et en Somalie constitue une lourde charge pour les deux gouvernements intéressés. Il est conforme aux principes de l'Organisation des Nations Unies de fournir une aide humanitaire aux réfugiés, et la délégation chinoise félicite le Haut Commissaire et ses collaborateurs de leurs efforts pour soulager leurs souffrances.

18. M. BIRIDO (Observateur du Soudan) rend hommage au Haut Commissaire pour l'assistance fournie aux réfugiés dans la Corne de l'Afrique et au Soudan, ainsi que dans le reste de l'Afrique et dans d'autres régions du monde. La délégation soudanaise appuie sans réserve la proposition relative aux mesures complémentaires à prendre en matière de soutien et d'évaluation concernant les besoins dans la Corne de l'Afrique.

19. Bien que, dans sa résolution 1980/10, le Conseil économique et social ait prié le Secrétaire général de faire rapport, à la première session ordinaire de 1981 du Conseil, sur la mission interinstitutions envoyée au Soudan, M. Birido croit savoir que le rapport en question pourrait, en fait, être présenté au Conseil dès la semaine prochaine. Il espère donc que celui-ci pourra l'examiner et prendre la décision qui s'impose.

20. Le PRÉSIDENT dit qu'il prendra les dispositions nécessaires à ce sujet, si le Conseil le souhaite.

21. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil désire prendre note de la déclaration faite par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés faisant suite aux résolutions 1980/9 et 1980/11 du Conseil.

Il en est ainsi décidé. (décision 1980/153).

La séance est levée à 11 h 35.

39e séance

Vendredi 18 juillet 1980, à 15 h 40.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.39

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. M. NAIK (Président du Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement) fait une déclaration sur l'état des préparatifs de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement[1].

2. M. PURUSHOTTAM (Inde), auquel s'associent Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique), Mme ZHANG Zongan (Chine), M. TANIGUCHI (Japon) et M. THOMSON (Australie), ainsi que M. WOLZFELD (Observateur du Luxembourg) au nom des neuf pays membres de la Communauté économique européenne, remercie le Président du Comité préparatoire de la part qu'il a prise aux travaux de ce comité et le félicite des progrès réalisés sous sa direction.

3. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil décide de prendre note du rapport du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement sur ses quatrième et cinquième sessions [A/S-11/2 (première et deuxième parties)] et de la déclaration que vient de faire le Président du Comité préparatoire.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/154).

La séance est suspendue à 16 h 20; elle est reprise à 16 h 30.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)*

QUESTION DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE FISCALE (E/1980/83)

4. M. DHAR (Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de dévelop-

[1] Le texte *in extenso* de cette déclaration a été publié ultérieurement en tant que document E/1980/105.

* Reprise des débats de la 36e séance.

pement) présente le rapport du Secrétaire général sur la question de l'augmentation du nombre des membres du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/1980/83), établi conformément à la résolution 1980/13 du Conseil économique et social. En portant de 20 à 25 le nombre des membres du Groupe spécial d'experts, le Conseil pourrait s'en tenir au mode de représentation adopté depuis 1973 : trois membres originaires de pays en développement pour deux membres originaires de pays développés. Mais on pourrait également faire entrer dans le Groupe des experts originaires de régions insuffisamment ou pas représentées. L'augmentation proposée s'explique par l'accroissement du nombre des Etats Membres depuis la création du Groupe en 1968. Le coût estimatif de la nomination des cinq nouveaux membres serait de 14 700 dollars, au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance.

5. M. TANIGUCHI (Japon) dit que le rapport du Secrétaire général ne soulève pas d'objection. Mais, comme la délégation japonaise l'a déjà fait observer à la dernière session du Conseil, on devrait plutôt essayer d'alléger la composition des organes subsidiaires.

La proposition de porter de vingt à vingt-cinq le nombre des membres du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale est adoptée (décision 1980/155).

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA RÉUNION SUR L'ASSISTANCE ET LES SECOURS HUMANITAIRES AU PEUPLE KAMPUCHÉEN (A/35/303)

6. Le PRÉSIDENT dit qu'il considérera, s'il n'y a pas d'objections, que le Conseil économique et social décide de prendre note de la déclaration du Président de la Réunion, jointe en annexe à la note du Secrétaire général (A/35/303), de la transmettre à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la soumettre à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/156).

7. M. POPOV (Bulgarie), parlant également au nom de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Viet Nam, dit que ces pays confirment leur objection de principe à de prétendues réunions sur l'assistance au peuple kampuchéen. Les pays socialistes, qui aident davantage le Kampuchea en contribuant à la normalisation de la vie dans ce pays, n'ont pas participé à la Réunion convoquée par le Secrétaire général les 26 et 27 mai 1980, dans la mesure où elle était consacrée à l'examen de questions relevant de la compétence du Gouvernement kampuchéen, qui n'y était pas représenté.

La séance est levée à 16 h 40.

40e séance

Lundi 21 juillet 1980, à 11 heures.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.40

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres du Conseil économique et social sur un projet de résolution (E/1980/L.47) relatif à la coordination internationale pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence.

2. M. JÖDAHL (Suède), présentant le projet de résolution E/1980/L.47 au nom des auteurs, annonce que la délégation de l'Australie s'est jointe aux auteurs du projet.

3. La communauté internationale se trouve de plus en plus souvent confrontée à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Les Etats s'adressent naturellement au système des Nations Unies pour recevoir une assistance immédiate et une aide à long terme à des fins de relèvement, et les organismes des Nations Unies se sont trouvés engagés à maintes reprises dans des opérations de vaste envergure. Etant donné que le Corps commun d'inspection procède actuellement à une évaluation des activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, il faudra revenir à un stade ultérieur sur la question des catastrophes naturelles et du rôle joué par le Bureau du Coordonnateur à cet égard.

4. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, il n'existe pas de centre chargé de traiter des situations d'urgence provoquées principalement par des causes non naturelles. Il ne saurait y avoir de réponse type aux situations d'urgence, puisque chacune d'entre elles est unique en son genre. Différentes organisations et organismes dans le cadre du système des Nations Unies et différentes organisations non gouvernementales sont amenés à intervenir selon la nature de la situation.

5. Le projet de résolution dont le Conseil est saisi pose la question de savoir si le système de secours d'urgence des Nations Unies est adapté aux besoins. Maintes et maintes fois dans le passé, il a fallu impro-

viser des mesures de secours pour faire face à des situations critiques provoquées principalement par des causes non naturelles. Bien qu'il soit indispensable que le système conserve la plus grande souplesse, une participation soudaine et imprévue fait parfois peser de graves contraintes sur les organisations. C'est, bien sûr, aux gouvernements que continuera d'incomber la responsabilité de doter le système des ressources financières et du personnel nécessaires, mais la question de l'équilibre entre les opérations d'urgence et les activités inscrites au programme ordinaire n'en reste pas moins posée. Il est indispensable de veiller à ce que le système des Nations Unies ait la capacité nécessaire de faire face aux situations d'urgence sans que cela porte atteinte au déroulement des activités ordinaires, y compris celles intéressant la prévention des situations d'urgence. Une telle action ne requiert pas la création de nouvelles organisations ni l'institution d'arrangements permanents, mais peut-être conviendrait-il de revoir la délimitation actuelle des mandats et des pouvoirs.

6. Les auteurs du projet de résolution E/1980/L.47 ont toute confiance dans les multiples organisations et organismes des Nations Unies qui participent aux opérations d'urgence en question et ils sont convaincus que ceux-ci partagent leur préoccupation concernant la manière dont le système des Nations Unies fait face à de telles situations d'urgence.

7. Les auteurs ont apporté un certain nombre de modifications au projet de résolution. Premièrement, le titre doit se lire "Coopération internationale pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence". Deuxièmement, il convient d'insérer entre les cinquième et sixième alinéas du préambule le nouvel alinéa suivant : "*Reconnaissant* le rôle essentiel joué par les organisations et organismes des Nations Unies, tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial, dans ces situations d'urgence". Le dernier alinéa du préambule commencerait ensuite par les mots : "*Reconnaissant également* l'importance du rôle".

8. La façon la plus appropriée d'aborder la question de savoir comment les organismes des Nations Unies pourraient répondre le plus efficacement aux situations d'urgence serait de se fonder sur le rapport succint dont l'établissement est demandé au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution.

9. Les auteurs du projet de résolution espèrent que le Conseil sera en mesure d'adopter le texte sans procéder à un vote. Ils sont disposés à engager des consultations officieuses si d'autres représentants le souhaitent.

10. M. THOMSON (Australie) dit que la délégation australienne est frappée par le nombre et l'ampleur des catastrophes non naturelles, c'est-à-dire causées par l'homme, qui se sont produites au cours de la dernière décennie. Bien que la communauté internationale ait toujours répondu à de telles catastrophes cas par cas, les réactions ont heureusement été toujours généreuses et, dans l'ensemble, efficaces. Cette réponse témoigne à la fois de l'humanité des peuples qui forment l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies et de la compétence et du dévouement des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

11. En même temps, la fourniture des secours n'a pas été sans susciter des difficultés. La délégation australienne est particulièrement préoccupée par le fait que les organisations engagées dans des opérations de secours en Indochine ont dû consacrer moins d'attention aux activités inscrites à leur programme ordinaire. Il faut réduire au minimum le préjudice causé à ces activités. La solution au problème abordé dans le projet de résolution présenté au Conseil ne se trouve pas dans la création de nouvelles institutions ni de nouveaux mécanismes, et le système des Nations Unies n'a pas, lui non plus, besoin de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins créés par des catastrophes occasionnées par l'homme. Il faut plutôt voir si le système des Nations Unies ne pourrait pas être organisé et coordonné de manière plus efficace à cette fin. Il conviendrait d'examiner par exemple des questions telles que la souplesse du système, les pouvoirs du Secrétaire général de l'ONU et le mandat des organisations.

12. La délégation australienne espère que l'étude proposée dans le projet de résolution E/1980/L.47 permettra d'aborder ces questions en s'appuyant sur une base solide et ne sera qu'un premier pas vers un effort concerté en vue de rationaliser la capacité de la communauté internationale de répondre aux catastrophes naturelles.

13. M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique n'a pas d'objection, en principe, à un examen des activités du système des Nations Unies pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence. Le CPC, qui est pleinement compétent en la matière, pourrait jouer un rôle constructif à cet égard. Le rapport succinct proposé au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/1980/L.47 pourrait être utile au Conseil, conjointement avec les recommandations et conclusions pertinentes du CPC. En conséquence, la délégation soviétique propose d'insérer au paragraphe 2 du dispositif, après les mots "et de présenter ce rapport", le membre de phrase "par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination". En outre, vu le programme de travail du Conseil et du CPC, M. Smirnov propose d'examiner le rapport succinct lors de la seconde session ordinaire de 1981.

14. M. NISHIDA (Japon) dit que la délégation japonaise souscrit au projet de résolution E/1980/L.47 car elle est préoccupée par les pertes de vies humaines et de biens de plus en plus lourdes provoquées par les catastrophes non naturelles et les situations d'urgence. Il importe que le système des Nations Unies joue un rôle plus important pour atténuer ces tragédies. Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les organisations et organismes des Nations Unies non seulement en ce qui concerne les collectes de fonds mais aussi pour résoudre les problèmes institutionnels et autres auxquels se heurtent les organismes. Le rapport succinct proposé au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution donnerait des renseignements concrets au sujet des difficultés rencontrées pour fournir des secours d'urgence et des mesures prises pour résoudre ces problèmes. La délégation japonaise souhaite donc se joindre aux auteurs du projet de résolution E/1980/L.47.

15. M. HESSEL (France), se référant à la déclaration du représentant de l'Union soviétique, dit que la présentation du rapport succinct proposé au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution ne devrait pas être renvoyée à la seconde session ordinaire de 1981. De plus, il ne convient pas que le Comité du programme et de la coordination intervienne dans le processus en question.

16. M. Hessel propose aux auteurs du projet de résolution de supprimer, au paragraphe 1 du dispositif, les mots "du système des Nations Unies et de la communauté internationale".

17. Le PRÉSIDENT suggère de procéder à de nouvelles consultations au sujet du projet de résolution E/1980/L.47.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe

18. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur les annotations contenues dans l'ordre du jour provisoire (E/1980/100) concernant la question de l'assistance économique spéciale et des secours en cas de catastrophe.

19. M. Abdulrahim FARAH (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique) dit que les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session et tous les renseignements complémentaires sur les besoins urgents ont été portés à l'attention des Etats Membres et de toutes les organisations intéressées. La mise en place des programmes spéciaux d'assistance économique a nécessité l'envoi de missions interinstitutions ou de missions d'étude dans les pays intéressés. Les rapports concernant 16 programmes seront soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

20. En ce qui concerne le Cap-Vert, le programme spécial recommandé par l'Assemblée générale en 1978 dans sa résolution 33/127 préconisait une assistance internationale d'un montant de 95 millions de dollars environ. En outre, une somme considérable était nécessaire pour le financement de l'assistance technique et de la formation de personnel local. La mission d'étude qui s'est rendue au Cap-Vert en mars 1980 a été informée par le gouvernement que la situation économique et financière du pays restait grave.

21. Le déficit vivrier est évalué pour l'année en cours à quelque 64 000 tonnes. L'aide alimentaire ne couvrira que la moitié environ de ce déficit et le gouvernement éprouvera les plus grandes difficultés à couvrir le solde au moyen d'importations commerciales. Le chômage et le sous-emploi se situent à un niveau élevé et le taux d'inflation a atteint 15 p. 100 en 1979. Selon les prévisions le déficit du budget ordinaire pour 1980 dépasserait 5,5 millions de dollars. En 1979, le Gouvernement du Cap-Vert n'a pu financer que 61 p. 100 de son budget d'investissement, qui était de 53 millions de dollars. Pour 1980, ce même budget se situait aux environs de 69 millions de dollars. En ce qui concerne la balance des paiements, la situation a continué à se détériorer en raison de l'inflation mondiale et du prix élevé des importations de combustibles. La nécessité d'une assistance internationale, surtout sous la forme de dons et de prêts à des conditions de faveur, reste aussi pressante que jamais et l'aide alimentaire est tout particulièrement importante.

22. Depuis que le programme spécial a été mis en route, on a pu obtenir un financement international pour un certain nombre de projets, mais les réponses n'ont pas été à la mesure des besoins, et le gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de financer lui-même plusieurs projets au détriment d'autres besoins de développement. Pour un nombre considérable de projets, seul un financement partiel a été fourni ou promis; dans certains cas, aucune offre d'assistance n'a été reçue. La suite donnée à l'appel lancé par le Secrétaire général a permis d'exécuter un certain nombre de projets urgents mais elle est restée bien en deçà des besoins du Cap-Vert.

23. Dans son rapport de 1978 sur l'assistance à la Guinée-Bissau[1], le Secrétaire général a exposé la situation précaire dans laquelle se trouve le pays. L'économie est étroitement tributaire de l'agriculture, cependant que le pays ne dispose pas d'une infrastructure adéquate qui lui permettrait de développer le secteur agricole et d'arriver à l'autonomie en matière de production vivrière. La mission qui s'est rendue en Guinée-Bissau au mois de février 1980 a constaté que la situation restait précaire. On pense qu'à la suite de l'insuffisance des précipitations en 1979 la récolte de 1980 ne dépassera pas de 50 à 60 p. 100 la normale, et on évalue le déficit vivrier à 46 000 tonnes.

24. D'autre part, le pays traverse de graves difficultés d'ordre financier. En 1979, le déficit du budget ordinaire se situait aux alentours de 17 millions de dollars. Le budget ordinaire ne pouvant pas constituer une source de financement du développement, il faudra que le pays fasse appel à des sources extérieures s'il veut mettre à exécution des projets de développement dans un avenir prévisible. La situation n'est pas meilleure en ce qui concerne la balance des paiements.

25. Le programme spécial d'assistance économique recommandé pour la Guinée-Bissau est de 38 millions de dollars environ. Dix-huit des 82 projets figurant dans le programme ont été menés à bien ou doivent être terminés prochainement. Parmi les projets restants, 13 seulement ont bénéficié d'un financement partiel par des sources internationales. L'assistance fournie à ce jour est restée malheureusement bien en deçà des besoins urgents de la Guinée-Bissau. Les projets inscrits au programme spécial ne pourront être exécutés que si le pays dispose d'un financement international. La Guinée-Bissau manque de ressources même pour financer ses importations de denrées alimentaires. Il faut espérer que la communauté internationale prêtera une plus grande attention aux besoins de développement pressants de la Guinée-Bissau et fournira les ressources nécessaires pour renforcer l'infrastructure du pays.

26. Aux Seychelles, les principaux problèmes de développement sont dus au fait que le pays est peu étendu et peu peuplé, possède des ressources naturelles

[1] A/33/179 et Corr.1.

limitées, et est constitué de nombreuses petites îles éparpillées sur une vaste superficie; ils tiennent aussi au déséquilibre marqué qui existe entre le secteur agricole et traditionnel de l'économie et les activités de pointe dans les secteurs nouveaux du tourisme et de la construction.

27. Le programme spécial comprend 33 projets d'un coût de plus de 16 millions de dollars. Une priorité élevée a été accordée aux transports aériens, maritimes et routiers, à la distribution d'eau, au logement auto-assisté, à l'extension des réseaux d'assainissement, à l'approvisionnement en électricité et à l'expansion de l'enseignement préscolaire. Une mission des Nations Unies s'est rendue aux Seychelles en mars 1980 et a étudié les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme spécial. Elle a constaté qu'un financement intégral avait été obtenu pour neuf des projets, qu'un financement partiel était prévu pour neuf autres, que des contacts avaient été pris pour le financement de six autres projets, mais qu'aucun progrès n'avait été réalisé à propos des neuf projets restants.

28. En 1979, les Seychelles ont eu un taux de croissance économique modéré, l'expansion étant essentiellement due au tourisme. En ce qui concerne les recettes publiques, la situation s'est améliorée grâce à une administration fiscale plus efficace. En revanche, le gouvernement a rencontré quelques difficultés dans ses rapports avec deux grandes sources traditionnelles d'aide bilatérale et est préoccupé par les perspectives d'avenir de l'assistance au développement. Un autre grave sujet de préoccupation est l'accroissement du fardeau de la dette, qui a doublé de 1977 à 1978, puis, de nouveau de 1978 à 1979.

29. Une assistance est instamment demandée à la communauté internationale pour pouvoir exécuter les projets inscrits au programme spécial dont le financement n'est pas encore assuré. Ces projets contribueraient pour beaucoup à renforcer l'infrastructure du pays et à améliorer les perspectives d'avenir social et économique de la population. Les Seychelles ne sont pas en mesure d'entreprendre seules l'exécution de ces projets et espèrent obtenir de la communauté internationale l'assistance recommandée par l'Assemblée générale.

30. Les problèmes économiques des Comores proviennent surtout du manque de ressources naturelles, de l'absence d'une infrastructure adéquate et d'une pénurie grave de personnel qualifié. Le programme d'assistance approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/127 se situe aux environs de 26 millions de dollars. Le Gouvernement des Comores a fait figurer parmi ses besoins les plus pressants une aide budgétaire ainsi que des fonds destinés à des projets liés au développement de l'agriculture, aux transports interinsulaires et internationaux et à la distribution d'eau.

31. Une mission de l'Organisation des Nations Unies s'est rendue aux Comores en mars 1980. Elle a noté que la plupart des besoins de coopération technique inscrits au programme ont été satisfaits et qu'un financement intégral ou partiel, s'élevant au total à plus de 22 millions de dollars, a été prévu pour près des deux tiers des projets du programme spécial. Une assistance extérieure considérable reste nécessaire pour financer plusieurs projets prioritaires en suspens ainsi que le déficit persistant du budget. On considère comme particulièrement urgentes l'amélioration des moyens et du matériel de transport ainsi que la création de réserves stratégiques de denrées alimentaires et de combustibles. Une assistance complémentaire est nécessaire pour le développement rural, l'éradication du paludisme et la formation de techniciens et de cadres. Il faut au minimum 20 millions de dollars pour répondre à ces besoins, notamment pour combler le déficit du budget ordinaire qui devrait dépasser 12 millions de dollars en 1980. Une partie de l'assistance fournie pourrait prendre la forme d'aide alimentaire revendable.

32. Le programme d'assistance au Lesotho a continué à bénéficier d'un appui généreux de la part de la communauté internationale. En janvier 1977, le Secrétaire général avait proposé une assistance s'élevant à 113 millions de dollars environ. Le programme a pris de l'ampleur au cours des années, en raison de besoins nouveaux ou de la révision de projets existants. Il a été conçu en vue de renforcer l'économie fragile du Lesotho en mettant en place une infrastructure adéquate et en augmentant la production alimentaire, afin de rendre le pays moins étroitement tributaire de l'Afrique du Sud. Par la suite, le gouvernement a été amené à élaborer des projets supplémentaires pour réduire l'effet des pressions dues à la création, par l'Afrique du Sud, de bantoustans aux frontières du Lesotho.

33. En mai 1980, la communauté internationale avait fourni ou promis au Lesotho une aide financière, matérielle ou technique d'un montant supérieur à 169 millions de dollars dans le cadre du programme spécial d'assistance; cette somme représentait une augmentation de plus de 46 millions de dollars par rapport au chiffre de l'année précédente. Une partie considérable de l'accroissement de l'assistance au cours de l'année écoulée représente des fonds supplémentaires engagés pour renforcer le système de communications extérieures du Lesotho. Plus de 22 millions de dollars ont été fournis ou promis pour la construction d'un aéroport national, pour l'amélioration de pistes d'atterrissage dans les régions montagneuses et pour la création d'un système international de télécommunications par satellite.

34. Les projets visant à créer des réserves alimentaires au Lesotho ont été bien accueillis. Ils ont permis au gouvernement d'instituer une réserve alimentaire pour les régions montagneuses, de construire des centres supplémentaires de stockage et de créer une réserve stratégique nationale de blé. Des négociations ont été engagées pour permettre la vente de nouveaux dons de blé, le bénéfice réalisé devant être utilisé pour le développement.

35. Dans le secteur agricole, la construction du complexe de minoterie du Lesotho est terminée. Les négociations visant à obtenir un prêt à des conditions de faveur pour le nouveau projet relatif aux engrais et aux semences en sont à un stade avancé. Des fonds supplémentaires ont été promis pendant la période considérée pour la Banque de développement agricole.

36. Le programme spécial recommandé pour le Lesotho a placé tout particulièrement l'accent sur la construction de routes non seulement pour favoriser le développement du pays, mais aussi pour atténuer la

gravité des problèmes qui se posent dans les zones frontières. La mission qui s'est rendue au Lesotho en juin 1980 a constaté que la construction routière avait été sérieusement freinée par la forte augmentation des prix de revient. Dans certains cas, le gouvernement a l'intention de faire exécuter les travaux prévus, mais en adoptant des normes inférieures à celles qui avaient été envisagées à l'origine. Toutefois, des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne l'amélioration des routes de desserte grâce à l'utilisation de dons considérables de produits alimentaires pour l'élément de rémunération du travail en nature du projet.

37. Des progrès ont également été enregistrés dans l'exécution de projets concernant la santé, l'enseignement et l'industrie.

38. En vue d'accroître l'autonomie dans les secteurs clefs, le Gouvernement du Lesotho a formulé de nouvelles propositions liées au programme initial portant notamment sur l'extension du parc automobile lourd, l'expansion de l'industrie de la laine et du mohair, l'amélioration de la commercialisation du cheptel et l'installation de petites usines pour la production d'énergie hydroélectrique dans les régions rurales.

39. La réponse généreuse de la communauté internationale, face aux besoins du Lesotho, a créé des possibilités nouvelles et a amélioré les perspectives de développement du pays.

40. Lors de son accession à l'indépendance, Sao Tomé-et-Principe a hérité d'une économie essentiellement fondée sur l'agriculture de plantation et consacrée à des cultures commerciales, telles que le cacao, le coprah, l'huile et le palmier. La production alimentaire locale n'avait donc guère été encouragée et le pays était contraint d'avoir recours à des importations pour satisfaire ses besoins locaux. En outre, il ne disposait ni d'une infrastructure économique adéquate ni du système administratif essentiel pour mettre sur pied un programme de développement même modeste.

41. Pour répondre aux besoins du pays en matière de produits alimentaires, le gouvernement a lancé une campagne vivrière en 1979, mais celle-ci n'a donné que des résultats très limités en raison de la sécheresse et de la pénurie de facteurs de production essentiels. On estime qu'il faudra importer en 1980 quelque 11 000 tonnes de denrées alimentaires.

42. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a procédé à une vaste réorganisation de l'administration et des organes para-étatiques, mais les objectifs souhaités n'ont pas été atteints, en grande partie faute de cadres locaux.

43. Le gouvernement attache une priorité élevée à l'amélioration du secteur des exportations, à l'accroissement de la production vivrière et à l'expansion des quelques industries existantes. Il faut également faire des efforts considérables pour mettre en place un réseau adéquat de transports terrestres, maritimes et aériens car l'insuffisance des communications entrave le développement de l'économie nationale.

44. Le programme spécial pour Sao Tomé-et-Principe comporte 48 projets, représentant au total quelque 21 millions de dollars; trente de ces projets ont été intégralement financés et cinq autres l'ont été partiellement. Des contributions précieuses ont été apportées au programme d'assistance mais il existe des secteurs importants dans lesquels un financement urgent est encore nécessaire.

45. En ce qui concerne le Botswana, la Zambie et le Mozambique, le Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique rappelle que, dans sa résolution 460 (1979), le Conseil de sécurité a demandé à la communauté internationale de fournir d'urgence une assistance aux Etats de première ligne aux fins de leur relèvement et a prié le Secrétaire général de contribuer à l'organisation de l'assistance financière, technique et matérielle aux Etats en question. En février 1980, le Secrétaire général a pris des dispositions pour que des missions se rendent au Botswana, en Zambie et au Mozambique, dans le cadre de cette résolution et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les rapports des trois missions fournissent des détails sur l'assistance nécessaire pour la reconstruction immédiate dans les trois pays ainsi que le descriptif d'un certain nombre de projets conçus pour mettre à profit la situation nouvelle créée par l'accession à l'indépendance du Zimbabwe.

46. Par sa résolution 403 (1977), le Conseil de sécurité avait invité le Secrétaire général à établir un programme d'assistance internationale pour le Botswana en tenant compte du fait que ce pays devait détourner des fonds de projets de développement normal au profit de mesures de sécurité non prévues. A l'origine, un programme d'assistance internationale d'un montant total de quelque 24 millions de dollars avait été recommandé. Les missions qui se sont rendues par la suite dans le pays ont identifié des projets supplémentaires rendus nécessaires par la situation au Botswana. Ces missions ont recommandé au total 16 projets environ destinés à répondre aux besoins d'urgence et aux besoins stratégiques du Botswana. Douze de ces projets ont été menés à bien et les quatre projets restants sont en cours d'exécution, le financement international nécessaire, d'un montant variable, faisant l'objet de négociations. Le gouvernement a estimé que le projet de création d'installations de stockage d'hydrocarbures et d'une réserve de pétrole présentait une importance extrême puisque le Botswana est un pays sans littoral qui dépend de l'Afrique du Sud pour ses approvisionnements pétroliers. Des dispositions ont été prises pour le financement du projet, mais celui-ci s'est révélé impossible à exécuter, l'Afrique du Sud n'ayant pas autorisé jusqu'à présent le Botswana à importer une quantité de produits pétroliers supérieure à sa consommation ordinaire.

47. Au cours des deux années écoulées, le Botswana a été frappé par deux catastrophes naturelles, à savoir une grave sécheresse et des épidémies de fièvre aphteuse. La population des régions rurales du nord a été particulièrement touchée et il faudra exécuter un certain nombre de projets d'urgence pour lui venir en aide.

48. Le rétablissement de relations normales avec le Zimbabwe rend plus urgente l'amélioration des communications entre les deux pays. Il est désormais nécessaire de recouvrir d'un revêtement en dur la route qui relie Francistown et la frontière et d'installer une liaison hertzienne à hyperfréquences pour améliorer les télécommunications.

49. Le développement des zones frontières a été gravement entravé par les attaques armées, et une assistance internationale d'un montant de quelque 34 millions de dollars sera nécessaire pour les projets de relèvement et de développement au Botswana.

50. Le programme spécial d'assistance pour la Zambie fait l'objet de rapports au Conseil depuis de nombreuses années. L'application des sanctions prises à l'égard de la Rhodésie du Sud et la fermeture de la frontière entre les deux pays ont gravement compromis le développement économique de la Zambie.

51. A la suite des sanctions, de l'interruption des relations commerciales et des liaisons normales et des dégâts causés par les attaques armées lancées par le régime illégal de la Rhodésie du Sud, la Zambie a dû faire face à une grave crise économique et financière. Au cours des deux dernières années, elle est parvenue à mettre en application un programme de stabilisation économique. Il ressort des estimations relatives à la balance des paiements pour 1979 que les comptes extérieurs de la Zambie, qui accusaient un déficit chronique, se soldent par un léger excédent. Toutefois, le coût du programme de stabilisation a été élevé et on estime qu'en termes réels le PIB pour 1979 a baissé de 5 p. 100 par rapport au niveau de l'année précédente.

52. Les problèmes relatifs aux transports continuent à limiter sérieusement le développement de la Zambie. La situation critique existant dans ce secteur a été encore aggravée par la destruction d'un certain nombre de ponts routiers et ferroviaires pendant la période qui a immédiatement précédé le cessez-le-feu. En 1979, la Zambie a dû faire face à une pénurie grave de maïs à la suite d'une sécheresse et de l'arrivée tardive d'engrais. Les perspectives sont de nouveau défavorables pour la récolte de 1980 en raison de l'irrégularité des précipitations et de la sécheresse et on estime maintenant que la Zambie devra importer 209 000 tonnes de maïs environ.

53. L'indépendance du Zimbabwe offre à la Zambie des possibilités nouvelles pour l'exécution d'un programme de développement normal, mais il sera nécessaire de mettre en œuvre un vaste programme de reconstruction et de redressement pour l'aider à se relever des pertes qu'elle a subies au cours des dernières années et à profiter de la nouvelle conjoncture. Un montant total de 365 millions de dollars est à prévoir pour l'exécution de ce programme, en sus de l'assistance déjà promise. La plus grande partie de l'assistance devra aller au secteur des transports, mais on aura besoin de 2 millions de dollars pour établir des réseaux de télécommunications avec les pays voisins et 33 millions de dollars pour le redressement des régions frontalières dans lesquelles l'état de guerre a gravement entravé le développement.

54. En 1979, le Gouvernement de la Zambie a signé des accords d'assistance internationale aux termes desquels il devrait recevoir quelque 232 millions de dollars. Toutefois, les dons ne représentent que 29 p. 100 de cette somme. Compte tenu de la gravité de la situation financière de la Zambie, il est nécessaire et urgent qu'elle obtienne une assistance supplémentaire, sous forme de dons dans tous les cas où cela est possible.

55. L'économie du Mozambique a été gravement perturbée peu après son accession à l'indépendance par la mise en application de sanctions contre la Rhodésie du Sud et la fermeture de sa frontière avec ce pays. Auparavant, les recettes produites par le trafic de transit couvraient une bonne part du déficit commercial du Mozambique. A la suite de la fermeture de la frontière, le manque de devises a porté gravement préjudice à son développement. Toutefois, si certains secteurs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier, continuent de pâtir d'un manque d'apports en raison de la pénurie de devises, on constate depuis deux ans des signes manifestes d'amélioration de la situation économique globale. Le trafic portuaire s'est sensiblement intensifié et, d'après les estimations officielles, la valeur des exportations en 1979 a été supérieure de 40 p. 100 au chiffre enregistré l'année précédente.

56. Cette évolution positive aurait eu des effets encore plus nets sur l'économie du pays s'il ne s'était produit un certain nombre d'événements fâcheux. Par exemple, l'activité économique a été sérieusement perturbée dans cinq provinces par des attaques lancées par le régime illégal de la Rhodésie du Sud. Le Gouvernement du Mozambique a évalué à 26 millions de dollars pour la seule année 1979 les dommages directement imputables à ces attaques.

57. La production étant donc perturbée dans les régions frontalières et la sécheresse s'étant généralisée, le Mozambique a connu en 1979 un grave déficit alimentaire et a dû importer d'importantes quantités de blé, de maïs et de riz. En 1980, le pays souffre à nouveau d'une grave sécheresse et, en sus des achats que le gouvernement a pu négocier aux conditions du marché et de l'aide alimentaire qui lui a déjà été promise, il lui faudra importer avant la fin de l'année près de 250 000 tonnes de céréales. Le pays a de toute urgence besoin d'un financement extérieur pour régler ces importations, et il lui faudrait aussi pouvoir acheter des engrais pour un montant d'environ 15 millions de dollars.

58. L'accession à l'indépendance du Zimbabwe permettra au Mozambique de redevenir un pays de transit pour les importations et les exportations du Zimbabwe lui-même, de la Zambie et du Zaïre. A cette fin, toutefois, le Mozambique aura besoin d'une assistance internationale importante pour la reconstruction de son secteur des transports. La remise en état des ports et des voies ferrées est d'autant plus urgente que ces derniers sont essentiels pour le développement du Zimbabwe, de la Zambie et du Zaïre. Avec la reprise des relations commerciales et des liaisons normales entre le Mozambique et la Zambie, il faudra rétablir les réseaux de télécommunications entre les deux pays, dont bon nombre d'installations ont été détruites. Cette opération-là coûtera près de 2 millions de dollars.

59. Par ailleurs, pour remettre en état l'agriculture dans les provinces frontalières qui ont souffert de la guerre, le Mozambique aura besoin d'une aide internationale se chiffrant à 13 millions de dollars environ. Il importe de noter que ce programme de relèvement doit venir s'ajouter à l'aide internationale qui a déjà été promise ou qui lui est d'ores et déjà fournie.

60. Le programme d'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains (voir résolution 32/119 de l'Assemblée générale) a été lancé par l'ONU en 1977, à la suite des émeutes de Soweto dirigées contre le

système d'"éducation bantoue" et le départ d'un grand nombre d'étudiants qui ont fui l'Afrique du Sud pour aller chercher asile dans des Etats voisins. Le programme initial prévoyait un montant minimal de 7 millions de dollars au titre des dépenses d'équipement et quelque 1,4 million de dollars au titre des dépenses de fonctionnement, pour développer les moyens d'enseignement, créer des centres d'accueil et assurer l'entretien de ces étudiants réfugiés.

61. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 34/174, d'élargir ce programme initial pour en faire bénéficier les étudiants réfugiés originaires de Namibie et du Zimbabwe. Le Secrétaire général de l'ONU et le HCR ont donc été priés d'organiser un programme d'assistance pour ces réfugiés d'Afrique australe qui ont cherché asile au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie. L'Assemblée générale a prié tous les Etats et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de contribuer généreusement à ce programme et a invité tous les organismes des Nations Unies à collaborer à son exécution. Elle s'est aussi inquiétée des effets néfastes de l'*apartheid* sur les communautés installées dans les régions frontalières d'Afrique du Sud qui amène un grand nombre de familles à fuir au Lesotho et au Swaziland. Elle a également demandé que l'assistance internationale se mobilise pour faciliter la réinstallation de ces familles et assurer le bien-être des enfants concernés.

62. Au mois de juin 1980, le Secrétaire général a envoyé en Afrique australe une mission chargée de lui faire rapport sur la situation des étudiants réfugiés. Pendant les trois années écoulées depuis la mise en train de ce programme d'assistance, la communauté internationale a consenti en sa faveur une aide importante visant à aider les gouvernements des pays d'accueil en Afrique australe à assurer l'hébergement, l'entretien et l'éducation de ces étudiants. Les contributions versées au titre de ce programme par l'intermédiaire du HCR se sont élevées à près de 16 millions de dollars et les contributions versées sur le plan bilatéral ont atteint près de 5 millions de dollars; en outre, des bourses d'études ont été accordées, notamment au titre du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Toutefois, le besoin d'assistance persiste. Le Secrétaire général donnera des détails sur la situation à l'heure actuelle dans le rapport qu'il présentera à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

63. Un autre problème du même ordre a été créé par l'afflux de plus de 4 000 personnes qui se sont réfugiées au Swaziland pour éviter d'être enregistrées dans le bantoustan que le Gouvernement sud-africain crée sur le territoire qui est traditionnellement le leur. La mission s'est rendue dans la région où l'on installe actuellement ces réfugiés et un accord tripartite a été signé entre le Gouvernement du Swaziland, la Fédération luthérienne mondiale et le HCR qui doit permettre de réunir les fonds destinés à répondre aux besoins immédiats de ces réfugiés et à financer des études de faisabilité sur d'éventuelles sources d'eau et sur le potentiel agricole du lieu d'implantation. Le Gouvernement du Swaziland envisage d'acheter de nouveaux terrains dans la région pour y installer d'autres réfugiés.

64. Bien qu'ils aient à faire face à de nombreux problèmes économiques, les gouvernements d'Afrique australe se sont montrés tout disposés à donner asile aux réfugiés, et il y a lieu de les en remercier, mais on ne peut pas leur demander de supporter une part inégale de la charge. La communauté internationale doit apporter un soutien accru.

65. Le Secrétaire général a récemment envoyé une mission au Zimbabwe pour déterminer quelle aide serait nécessaire pour le relèvement du pays. Le rapport de cette mission sera publié sous peu et porté à l'attention de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session. Les rapports relatifs à la Guinée équatoriale, à Djibouti et aux Tonga seront, eux aussi, bientôt achevés. Une mission interinstitutions doit se rendre prochainement en Guinée équatoriale pour élaborer un programme spécial d'assistance aux fins du relèvement et du développement de l'économie du pays. Cette mission fera également rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session. Une précédente mission interinstitutions a, dans son rapport de 1979, indiqué que la structure économique et administrative de la Guinée équatoriale avait été complètement détruite et conclu que la reprise de la production demanderait plusieurs années. Il n'existe aucun stock d'aucun ordre et il n'existe pas non plus de réserve de devises ni d'infrastructure qui pourrait être la source de recettes locales. Près d'un tiers de la population a fui le pays, et les écoles, les hôpitaux, les commerces et autres établissements ou bien sont fermés ou bien fonctionnent très au ralenti. La mission a constaté que le pays ne disposait pas d'assez de ressources pour faire face aux besoins immédiats de caractère humanitaire ni pour assurer les services essentiels.

66. Dans ces conditions, M. Abdulrahim Farah regrette de devoir constater que, malgré cette situation tragique, l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la Guinée équatoriale a suscité très peu d'échecs. Le FMI a approuvé un accord stand-by de 7 millions de dollars et accorde au pays 8,3 millions de dollars au titre du mécanisme de financement compensatoire. En outre, le HCR, le PAM, le FISE, le PNUD, la FAO et l'OMS, ainsi que le Fonds spécial de l'OPEP, ont tous fourni un certain volume d'aide, mais, exception faite de l'Espagne, les pays donateurs n'ont pratiquement rien versé.

67. A long terme, le potentiel économique du pays est bon, mais à court et moyen terme, il a besoin de capitaux, d'assistance technique et d'un programme de formation de personnel à tous les niveaux. Le rapport aidera les donneurs éventuels à déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient apporter une aide.

68. En ce qui concerne Djibouti, l'Assemblée générale sera saisie, à sa trente-cinquième session, d'un rapport sur les besoins de développement du pays et sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme spécial d'assistance qui le concerne. Le problème des réfugiés qui ne cesse de prendre plus d'ampleur, associé à une sécheresse très grave, a créé dans le pays une situation critique. La mission interinstitutions chargée d'évaluer les besoins des réfugiés qui s'est rendue à Djibouti à la suite de la demande formulée par le Conseil dans sa résolution 1980/11 a constaté

qu'il fallait d'urgence fournir une aide non seulement aux réfugiés mais aussi aux populations victimes de la sécheresse dans les zones rurales. Il est indiqué, dans le rapport de la mission, qu'il y a désormais plus de 40 000 réfugiés dans le pays, ce qui représente 12 p. 100 de la population totale. De plus, 20 000 nomades environ risquent de perdre leur cheptel par suite de la sécheresse et devront être hébergés dans des camps de secours pendant les six mois à venir. Sans doute le Haut Commissariat et d'autres organismes des Nations Unies ont-ils contribué à fournir une aide sous forme de secours d'urgence, mais il convient de trouver des solutions plus durables tant pour les réfugiés ruraux que pour les réfugiés urbains. Le Gouvernement djiboutien a pour politique de mettre au point des programmes à long terme qui incitent les réfugiés à émerger de leur état de dépendance et à devenir des membres actifs de communautés économiquement viables; on peut citer à titre d'exemple de cette politique un programme pilote d'irrigation qu'exécutent ensemble des réfugiés et des ressortissants djiboutiens.

69. Les réfugiés ont actuellement besoin de denrées alimentaires, d'eau, de couvertures, de nattes, de vêtements, d'ustensiles de cuisine, de médicaments et de matériel médical. Une aide est également nécessaire pour renforcer l'infrastructure économique et sociale du pays dans des domaines comme celui de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau, de la pêche, du stockage, de l'éducation et de la santé. Il faut en outre apporter un soutien administratif à l'Office national djiboutien des réfugiés et des personnes déplacées. Il est proposé dans le rapport de la mission d'exécuter un certain nombre de projets visant à faire face aux problèmes urgents des réfugiés et des personnes déplacées sous l'effet de la sécheresse. Le montant total de l'assistance requise s'établit à plus de 19 millions de dollars, soit 9,6 millions de dollars pour une aide humanitaire d'urgence, 5,5 millions de dollars pour des projets urgents d'aide au développement et 4,3 millions de dollars pour des projets de développement accéléré. Il faudrait en sus pouvoir disposer de 8,6 millions de dollars pour les victimes de la sécheresse.

70. En ce qui concerne la question de l'assistance aux Tonga, le Secrétaire général, en application de la résolution 34/132 de l'Assemblée générale, s'est adressé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux organisations internationales et aux autres institutions intéressées pour leur demander d'apporter une aide à ce pays. Le Secrétaire général organise également une mission qui va se rendre aux Tonga pour évaluer les besoins les plus immédiats du pays en matière d'assistance financière, matérielle et technique. Le rapport de cette mission, quand il sera terminé, sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session et diffusé auprès de la communauté internationale.

71. Au Nicaragua, l'état de l'économie demeure précaire. Alors qu'il se ressentait encore d'un tremblement de terre subi en 1972, le pays a été plongé dans une guerre civile qui a causé des dommages évalués à plus de 480 millions de dollars. Le revenu national a baissé de 30 p. 100 en 1979, et l'on estime actuellement que le PIB atteint à peine le niveau enregistré en 1962. Le nouveau gouvernement en place s'est trouvé aux prises avec un très important déficit du budget et de la balance des paiements et a hérité de la dette extérieure par habitant la plus forte du monde. A la suite des appels lancés par le Secrétaire général et l'Assemblée générale, les institutions et les programmes des Nations Unies ont jusqu'à présent fourni une aide se chiffrant à 35,7 millions de dollars. La contribution de la Banque mondiale atteindra plus de 52 millions de dollars, et un certain nombre de bailleurs de fonds agissant sur le plan bilatéral et d'institutions financières ont pris des engagements d'aide. Malgré ces efforts, le volume de l'assistance consentie reste très en deçà des besoins du Nicaragua, et il est absolument indispensable d'assurer aux pays un complément d'aide si l'on veut assurer rapidement la remise en état de son économie.

72. La République dominicaine et la Dominique ont été frappées en 1979 par des cyclones qui ont provoqué des destructions massives dans l'infrastructure économique et sociale. Dans ses résolutions 34/18 et 34/19, l'Assemblée générale a demandé qu'il soit accordé une assistance internationale à ces pays en vue de leur relèvement, de leur reconstruction et de leur développement. S'agissant de la République dominicaine, l'économie connaît un début de reprise, à la suite de l'élaboration d'un plan de reconstruction d'urgence et de l'acheminement d'une assistance étrangère importante, mais la situation économique et sociale reste encore préoccupante. En valeur réelle, le PIB par habitant a peu évolué depuis 1976, le chômage et le sous-emploi sont encore élevés et le pays est toujours aux prises avec un grave déficit de la balance des paiements. De plus, ce pays est totalement tributaire, pour ses besoins énergétiques, de l'importation de pétrole. Vu les obstacles énormes qui s'opposent à un développement économique rapide, en particulier la pénurie relative de terres arables et le taux élevé de l'accroissement démographique, la République dominicaine a besoin d'une aide supplémentaire, comme le montrent le fort déficit des comptes courants de la balance des paiements et la contraction ininterrompue des réserves de devises.

73. A la Dominique, les cyclones ont détruit plus du tiers des habitations. Cette catastrophe naturelle suivait de peu une épidémie de cercosporiose qui a durement touché le secteur de la banane. De surcroît, ces catastrophes se sont produites alors que le pays souffrait déjà depuis longtemps d'un chômage élevé, d'une dégradation constante de la situation des finances publiques et d'un ralentissement très accusé de l'économie. Le PIB, pour 1979, se situait à un niveau inférieur de 17 p. 100 au niveau déjà déprimé de l'année précédente; par suite, les recettes publiques ont baissé au moment précis où il a fallu engager de très fortes dépenses pour des opérations de secours et de relèvement. Par voie de conséquence, le Gouvernement de la Dominique a enregistré un déficit de près de 8 millions de dollars pour l'exercice 1979/80. La plus grande partie de ce déficit a été couvert par une aide d'urgence d'origine bilatérale et multilatérale. Malheureusement, le gouvernement doit à nouveau faire face à un déficit important pour 1980/81, et c'est pourquoi il est demandé une assistance à la communauté internationale.

74. En Ouganda, la situation est toujours alarmante. Le Secrétaire général, comme l'Assemblée générale le lui a demandé à sa trente-quatrième session, s'est

employé à organiser une mission qui se rendrait dans le pays pour élaborer un programme de reconstruction, mais il n'y est pas encore parvenu. Un certain nombre d'Etats Membres et des institutions financières internationales ont pris des engagements d'aide lors d'une réunion organisée en 1979 sous les auspices de la Banque mondiale, mais cette assistance ne s'est pas encore matérialisée. Dès que les conditions le permettront, une mission se rendra en Ouganda pour faire rapport sur les besoins du pays en matière de reconstruction et de relèvement.

75. Il reste que certains besoins d'ordre humanitaire urgents, notamment dans la région septentrionale, se font toujours sentir en Ouganda sans qu'on ait encore pu mener l'action voulue. En raison des désordres et de la gravité de la sécheresse, plus d'un demi-million de personnes dans la région de Karamoja sont tous les jours menacées de mourir de faim. Un pont aérien d'urgence a été organisé pour le transport de denrées alimentaires grâce à des contributions versées par des Etats et par des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il semblerait qu'à la suite de l'action intensive menée par des donateurs d'aide alimentaire les stocks soient suffisants pour assurer une ration alimentaire quotidienne de survie jusqu'à la fin du mois de septembre, moment auquel la production alimentaire locale devient en principe utilisable. Il subsiste néanmoins une grave pénurie d'aliments protéiniques; on a besoin pour cette période de 2 700 tonnes de poissons ou de légumineuses, de 800 tonnes de lait, de 1 000 tonnes d'huile comestible, de 1 200 tonnes de sucre et de 200 tonnes de sel.

76. Malgré les efforts déployés, la situation demeure critique dans la région septentrionale de l'Ouganda. On y aura besoin, après la fin du mois de septembre 1980, d'un surcroît d'aide alimentaire, tant en céréales qu'en protéines. Et il faudra faire appel aussi à l'assistance pour assurer le transport des denrées alimentaires et autres produits de première nécessité jusqu'aux régions sinistrées.

77. S'agissant du Soudan, la mission interinstitutions envoyée dans le pays en application de la résolution 1980/10 du Conseil a constaté que ce pays se trouvait aux prises avec un énorme problème dû à la présence sur son territoire, d'après les estimations faites, de 441 000 réfugiés. Le problème est particulièrement aigu dans les provinces orientales. Le HCR et d'autres organismes des Nations Unies apportent leur concours depuis quelques années, mais le pays a un besoin urgent d'une assistance humanitaire supplémentaire et aussi d'une aide à plus long terme sous la forme de programmes axés sur le développement qui permettraient aux réfugiés de devenir progressivement moins dépendants.

78. La mission a recommandé que la communauté internationale adhère pleinement à la politique officielle qui consiste à adopter des programmes visant à encourager l'autosuffisance. Ces programmes ont pour caractéristique essentielle de promouvoir la création de zones d'installation. Le Gouvernement soudanais espère pouvoir accueillir d'ici à la fin de 1980, 98 000 réfugiés, dans des zones d'installation rurale et il envisage de nouveaux projets qui permettraient d'installer plus de 100 000 réfugiés originaires de régions rurales en 1981-82. Comme l'implantation de zones d'installation de réfugiés exige une planification très attentive, la mission a insisté sur la nécessité de procéder sans délai à des études de faisabilité. Celles-ci renforceront la capacité du Gouvernement soudanais d'adopter et d'exécuter des stratégies et des plans rentables et d'implanter de nouvelles zones d'installation de réfugiés de manière qu'elles s'intègrent dans l'effort global de développement rural et urbain du pays.

79. Il faut, de toute urgence, renforcer l'infrastructure et les services publics en matière d'éducation, de formation technique, de santé et d'agriculture aux fins tant des programmes existants que des plans de réinstallation envisagés.

80. Le montant total du programme d'assistance proposé est de 229 millions de dollars, soit 140,4 millions au titre de l'assistance humanitaire d'urgence, 88,1 millions au titre de l'assistance d'urgence au développement, destinée à renforcer l'infrastructure économique et sociale du Gouvernement soudanais, et 741 000 dollars au titre de l'assistance à la planification sectorielle préludant à l'exécution des programmes.

81. M. Abdulrahim Farah n'a pas pu exposer dans le détail les problèmes de développement qui se posent aux pays dont il a parlé, mais il a cherché à mettre en évidence quelques-unes des difficultés économiques majeures qui sont à l'origine des programmes spéciaux d'assistance et à indiquer quelle a été la réaction de la communauté internationale. Certaines de ces difficultés sont communes à tous les pays considérés : leurs ressources sont limitées, ils sont soumis aux effets destructeurs de l'inflation mondiale et, dans bien des cas, leur économie se situe à un niveau qui les range parmi les pays les moins avancés du monde. Il n'empêche que ces pays font montre d'une détermination remarquable, qu'ils sont résolus à surmonter les obstacles énormes qui s'opposent à leur développement et à ce titre ils méritent encouragement et soutien. M. Abdulrahim Farah espère que les Etats Membres réserveront les ressources voulues à cette fin dans leurs programmes bilatéraux d'aide et que les organisations multilatérales adopteront des mesures particulières pour garder constamment les programmes à l'étude et veiller à ce que l'on ne perde pas de vue la situation critique de ces pays. Certains d'entre eux envisagent l'organisation de conférences de donateurs qui seraient un moyen supplémentaire de mobiliser l'assistance internationale. Il faut espérer que la communauté internationale apportera tout son appui à la convocation de ces conférences.

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

82. M. SKALLI (Maroc) fait observer que l'ampleur et la diversité croissantes des sinistres, qu'ils soient d'origine naturelle ou non, représentent un danger indéniable pour les populations et l'économie de nombreux pays. Les efforts déployés par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, tant du point de vue des secours d'urgence proprement dits que du point de vue de la prévention, méritent le soutien actif de la communauté internationale. La délégation marocaine se félicite des nombreux accords de coopération et autres arrangements conclus entre le Bureau du Coordonnateur et

les organismes des Nations Unies. Le PNUE a fort bien fait de classer les catastrophes naturelles parmi les domaines requérant une attention prioritaire et fournit déjà un appui important à certains travaux de recherche-développement exécutés par le Bureau du Coordonnateur. De son côté, le PNUD apporte un soutien au Bureau sous forme d'assistance technique. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour améliorer les "plans pour imprévus" sur lesquels se fondent les opérations de coordination des secours.

83. En outre, l'efficacité de ces opérations dépend aussi de l'existence, dans les pays sujets aux sinistres, d'une planification préalable dans le domaine de la prévention des catastrophes. M. Skalli tient à ce propos à rendre hommage à une organisation non gouvernementale, l'Organisation internationale de protection civile, qui déploie d'inlassables efforts pour aider les pays du tiers monde à procéder à cette planification préventive. Malheureusement, cette organisation, malgré un mandat de portée universelle, n'a jusqu'à présent recruté ses membres que parmi les pays du tiers monde, et l'absence de contributions émanant des pays développés freine gravement ses activités. Le Gouvernement marocain, pour sa part, apporte son soutien à l'Organisation et accueillera prochainement sa cinquième Assemblée générale ainsi que la neuvième Conférence de la protection civile. Ces réunions revêtiront une importance particulière pour le Maroc, puisqu'elles coïncideront avec le vingtième anniversaire du séisme qui a pratiquement rayé de la carte la ville d'Agadir, en faisant plus de 15 000 victimes. Grâce aux énormes sacrifices consentis par le peuple marocain, grâce aussi en partie à l'aide internationale, la ville a été reconstruite au moyen des techniques les plus récentes de la construction parasismique. La délégation marocaine tient à faire savoir qu'avec l'aide du Bureau du Coordonnateur et de l'Organisation internationale de la protection civile le Maroc s'est engagé dans des recherches portant sur les moyens de prévention et de lutte contre les types de catastrophes les plus probables et a créé un organisme public de protection civile.

84. Il y a un autre phénomène qui préoccupe gravement l'Afrique : il s'agit de la lutte contre les effets dévastateurs de la sécheresse dans la région soudano-sahélienne, lesquels ne peuvent être jugulés que par la réalisation du programme de redressement et de relèvement adopté par les Etats membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel. C'est au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne qu'il incombe au premier chef de mobiliser les ressources nécessaires au financement des projets prioritaires définis comme tels par les gouvernements des Etats intéressés. Le Gouvernement marocain apprécie à sa juste valeur l'action précieuse de ce Bureau et constate avec satisfaction que plusieurs projets ont déjà été exécutés dans la région et que d'autres sont en cours d'exécution.

85. La délégation marocaine est tout à fait d'avis qu'il convient de faire figurer sur la liste des pays en développement les moins avancés la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Djibouti, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et les Tonga, tous pays qui ont incontestablement besoin de bénéficier de mesures d'urgence pour assurer la survie de leur économie et satisfaire les besoins essentiels de leur population.

86. Face à la multiplicité et à l'ampleur des catastrophes, les moyens dont on dispose sont insuffisants, et il faut donc que le système des Nations Unies prenne de toute urgence des mesures pour mettre en place l'appareil indispensable et le doter de moyens suffisants pour assurer une aide appropriée et mieux coordonnée aux populations des régions sinistrées.

87. Mme PALARCA (Observateur des Philippines) dit que le Gouvernement philippin a pris note avec satisfaction des efforts déployés en commun par les organismes des Nations Unies pour mener une action de secours et de relèvement au profit des victimes de catastrophes d'origine naturelle ou non. Comme les orateurs précédents, Mme Palarca accorde beaucoup d'importance à la nécessité d'une action rapide et suivie en matière d'assistance, et elle partage aussi leur inquiétude devant les signes de lassitude qui se manifestent face à certaines situations d'urgence actuelles, notamment en Asie, en Afrique et en Amérique latine; elle appuie l'appel lancé pour que soient renforcés les mécanismes de secours et elle tient à rappeler que les réfugiés, les personnes déplacées et les victimes de catastrophes ont droit à recevoir au plus vite une aide de la communauté internationale. Dans les limites que leur imposent leurs propres besoins, les Philippines ont participé financièrement aux secours destinés à des personnes déplacées, et le centre philippin de réfugiés reste ouvert à ceux qui y arrivent sous certaines conditions convenues. Outre les quelque 6 000 réfugiés accueillis à Puerto Princesa et à l'île de Tara, le Gouvernement philippin a proposé d'ouvrir un centre de transit pour recevoir 50 000 réfugiés qui ont déjà été acceptés aux fins d'accueil permanent dans des pays tiers.

88. Bien que situées dans une région sujette aux catastrophes, les Philippines n'ont pas eu à faire appel à l'aide internationale pendant l'année écoulée. La représentante des Philippines tient toutefois à rappeler au Conseil combien les risques de séisme sont graves dans la région d'Asie et du Pacifique. En Asie, les tremblements de terre font 24 000 victimes par an et les experts des Nations Unies pensent que ce chiffre va augmenter avec l'accroissement démographique. Le type de séisme catastrophique qui a atteint le Japon en 1979 n'est pas rare en Asie du Sud-Est, car cette région est sujette à un séisme grave au moins tous les ans et à une catastrophe de grande ampleur tous les dix ans. Quelque 200 millions de personnes qui vivent dans la région qui s'étend de la Thaïlande à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est-à-dire à l'intersection de deux grands systèmes sismiques, risquent à tout moment de perdre et la vie et leurs biens. Les études qu'encouragent le Bureau du Coordonnateur et d'autres institutions de secours des Nations Unies sur la prévision des tremblements de terre et la préparation aux séismes revêtent donc une extrême importance.

89. A titre d'exemple de la coordination indispensable pour assurer une action concertée de la part des organismes compétents, la représentante des Philippines cite le réseau régional de prévision séismique et d'organisation préalable qui englobe les Philippines, Hong Kong, l'Indonésie, la Malisie et la Thaïlande. La mise en place du réseau a débuté en 1971, et la phase préparatoire a été achevée en août 1979. La contribution financière du PNUD à ce projet s'est

élevée à 1,2 million de dollars, et l'UNESCO a fourni l'assistance technique indispensable. Le réseau qui est actuellement pleinement opérationnel, renseigne sur l'ampleur et l'emplacement des séismes dans la région, facilitant ainsi l'organisation des opérations de sauvetage et de secours. Il donne également l'alerte lorsque risquent de se produire des raz de marée destructeurs, qui seraient, semble-t-il, provoqués par des séismes sous-marins. Chaque pays participant a créé un bureau sismologique central, et des appareils permettant de mesurer les secousses sismiques ont été installés dans les principales villes. On établit actuellement des cartes sismiques régionales à l'aide des données historiques connues : les renseignements sont échangés par l'intermédiaire du réseau de télécommunications de l'OMM et transmis au service géologique des Etats-Unis de Boulder (Colorado) et au centre sismologique international d'Edimbourg. De telles recherches peuvent être extrêmement précieuses, car elles contribuent à réduire les pertes en vies humaines du moment que l'on peut procéder à temps à l'évacuation des populations dès que l'alerte au séisme est lancée; elle permet aussi aux pays en développement sujets aux séismes d'établir et d'appliquer des règlements de construction parasismique. A la fin de la phase préparatoire, des experts de l'UNESCO travaillant avec leurs homologues locaux avaient donné à 76 personnes environ la formation voulue pour faire fonctionner le réseau, certaines de ces personnes ayant reçu une formation en cours d'emploi au Canada, en Nouvelle-Zélande, aux Etats-Unis et en Australie, dans le cadre du programme de bourses de perfectionnement de l'UNESCO.

90. Fournir aide et conseils aux régions frappées par les catastrophes constitue l'une des tâches les plus exaltantes de l'époque contemporaine qui appelle de la part de la communauté internationale tous les encouragements et tous les soutiens financiers possibles.

91. M. Saleh Haji FARAH (Observateur de Djibouti) dit que la délégation de Djibouti attend avec impatience le rapport de la mission interinstitutions chargée d'évaluer les besoins des réfugiés à Djibouti. Ce problème des réfugiés existait déjà avant que son pays ait accédé à l'indépendance, mais la situation s'est ensuite dégradée de plus en plus rapidement et le problème a désormais pris des proportions catastrophiques. Les réfugiés, en effet, qui sont d'origine rurale et urbaine et comprennent essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées, représentent désormais 15 p. 100 environ de la population totale du pays et leur présence entrave considérablement l'action menée par le gouvernement pour apporter aux services publics et sociaux des améliorations dont le besoin se fait cruellement sentir. Un pays aussi petit, dont la population compte à peine quelque 350 000 personnes, doté de ressources économiques très faibles et dépourvu d'une infrastructure suffisante, n'est nullement équipé pour héberger autant de réfugiés. La situation s'est encore aggravée du fait qu'environ un tiers de la population s'est déplacée sous l'effet de la sécheresse. Confronté à un problème de cet ordre, même un grand pays industrialisé prospère se retrouverait dans une situation véritablement catastrophique. La jeune République de Djibouti a pourtant ouvert ses portes, comme des raisons d'ordre humanitaire lui commandaient de le faire, et a relevé avec dignité un défi impossible. Djibouti s'est dûment acquitté des obligations qui lui incombent au titre des conventions pertinentes de l'ONU et de l'OUA et mérite le respect de la communauté internationale.

92. Par principe, les pouvoirs publics ne font aucune discrimination entre la population locale et les réfugiés; en conséquence, les services médicaux et le système scolaire sont lourdement surchargés, et le chômage qui était déjà grave a encore augmenté. Le déficit alimentaire s'est lui aussi encore aggravé du fait de l'extrême sécheresse dont la plus grande partie de la région souffre depuis deux ans; c'est précisément à cette sécheresse qu'il faut imputer une très forte réduction du cheptel et d'importantes pertes en vies humaines, les victimes succombant à la faim et à la maladie. Le pays a besoin de toute urgence et de façon persistante d'une aide accrue sous la forme de denrées alimentaires, de services médicaux, de vêtements, de moyens d'hébergement et d'enseignement. Les privations dont souffrent les réfugiés sont d'autant plus intolérables qu'il s'agit d'un climat très dur qui rend la terre aride pendant la plus grande partie de l'année.

93. Le Gouvernement de Djibouti espère ardemment que la communauté internationale fournira l'assistance voulue pour permettre la réinstallation des très nombreux réfugiés qui ne pourront pas être intégrés sur place. Il est extrêmement reconnaissant au HCR, au PNUD, au FISE, à l'OMS, au PAM et à un certain nombre d'organisations non gouvernementales pour l'aide qu'il reçoit d'eux, mais celle-ci ne suffit pas à surmonter le problème.

94. La délégation de Djibouti va présenter un projet de résolution sur l'aide aux réfugiés de Djibouti et espère que ce texte recueillera l'adhésion du Conseil économique et social.

La séance est levée à 13 h 50.

41e séance

Lundi 21 juillet 1980, à 15 h 30.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.41

En l'absence du Président, M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)*

1. M. BEER (Ligue des sociétés de la Croix-Rouge), notant que les opérations de secours et les préparatifs en prévision des catastrophes sont des aspects importants des travaux de la Croix-Rouge, exprime l'espoir que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés disposera de ressources suffisantes, ce qui n'a pas toujours été le cas, et que l'aide aux réfugiés, dans les pays de premier asile comme dans les pays de réinstallation définitive, sera considérée comme la responsabilité de tous. La Ligue œuvre de concert avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge en Asie du Sud-Est, au Pakistan et dans les pays d'Amérique latine, où la Croix-Rouge a souvent offert un asile aux réfugiés et aux personnes déplacées. En Afrique australe, en République-Unie du Cameroun, et tout particulièrement au Soudan, en Ouganda et dans la Corne de l'Afrique, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participent très activement aux programmes d'assistance, en collaboration avec les organisations nationales et les organismes des Nations Unies. Mais l'une des difficultés rencontrées vient de ce qu'il faut, pour obtenir des fonds, s'adresser au public aussi bien qu'aux sociétés nationales et aux gouvernements et que le public ne peut guère répondre à de trop nombreuses crises se produisant simultanément. Il faut donc repenser la façon d'aborder les problèmes à l'avenir.

2. Après une période de crise grave, il n'est pas forcément souhaitable de viser à restaurer le *statu quo*. Les répercussions d'une telle crise peuvent donner à un pays l'occasion de réorienter ses ressources financières et humaines de manière plus appropriée, œuvrant avec la communauté au lieu de se contenter de lui fournir des services. C'est ce que montre l'exemple de l'Ouganda, du Zimbabwe et du Nicaragua où, à la suite de la récente et totale désorganisation des services publics, les sociétés nationales de la Croix-Rouge travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements, ainsi qu'avec l'ONU et d'autres organismes. On élabore actuellement une nouvelle série de priorités en vue de faire bénéficier un plus grand nombre de personnes de services collectifs satisfaisants dispensés à un coût correspondant mieux à leurs possibilités ainsi qu'à celles de leur pays.

3. La Ligue est d'accord avec les orateurs précédents qui ont souligné que les activités d'assistance devraient non seulement être mieux coordonnées mais encore être élargies pour prendre de nouvelles formes. Elle reconnaît parfaitement que le problème des réfugiés est international et engage la responsabilité de chaque pays sur le plan humanitaire. Le problème revêt maintenant une telle importance pour les questions de la paix et de la coopération internationale qu'il appartient à tous les organismes, gouvernementaux et non gouvernementaux, de réévaluer non seulement le montant des ressources qu'ils allouent, mais également les principes qui régissent leur action. La Ligue s'associera à ces efforts dans toute la mesure de ses moyens.

4. Mme GU Yijie (Chine) exprime sa satisfaction pour l'action menée par les organismes des Nations Unies en vue de fournir une assistance économique spéciale et des secours en cas de catastrophe, notamment depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, et rend hommage aux efforts déployés par les pays bénéficiaires eux-mêmes.

5. La grande majorité des pays qui demandent une assistance spéciale en cas de catastrophe sont des pays en développement dont l'économie est faible, en raison non seulement de leurs dimensions territoriales et de leur situation géographique, mais également de la longue période de colonialisme dont ils émergent à peine. Ces pays sont les premiers à souffrir de toute perturbation économique mondiale et ils sont aussi les plus durement touchés; mais ils ont affronté leurs problèmes au prix d'immenses efforts que la communauté internationale doit appuyer au maximum. La délégation chinoise souscrit à l'appel lancé par des orateurs précédents pour que les organismes des Nations Unies intensifient leur aide à ces pays, et elle demande aux pays développés et à tous les autres pays en mesure de le faire de s'associer à cette action. Il faudrait accorder d'urgence la priorité aux activités visant à favoriser la croissance économique des pays les moins avancés, notamment ceux d'Afrique australe, qui aident les peuples d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe dans leur lutte pour la liberté au détriment de leur propre économie. La Chine a toujours appuyé ces pays et elle espère que les organismes des Nations Unies intensifieront eux aussi leurs efforts pour atténuer les souffrances des peuples persécutés d'Afrique australe, notamment les étudiants et les personnes qui se dévouent à la cause de la liberté.

6. La Chine se félicite de l'indépendance du Zimbabwe — triomphe pour le peuple de ce pays et pour les Etats africains de première ligne. Le Zimbabwe doit affronter une immense tâche de relèvement, et il faut que la communauté internationale et l'ONU fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour l'aider.

7. M. ACEMAH (Observateur de l'Ouganda) rappelle au Conseil économique et social que la grave situation économique qui prévaut en Ouganda a été reconnue par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Depuis lors la situation a empiré en raison de pénuries alimentaires croissantes causées

par la sécheresse qui sévit dans la partie nord-est du pays. Le Gouvernement ougandais fait de son mieux pour résoudre les problèmes, mais il attache une grande importance à l'application de la résolution 34/122 de l'Assemblée générale; il espère, en particulier, que la mission qui doit être envoyée en Ouganda par le Secrétaire général arrivera avant la fin de 1980. Le Gouvernement ougandais apprécie hautement l'assistance d'urgence reçue d'un certain nombre de pays, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que d'organisations bénévoles. Mais l'assistance fournie jusqu'à présent est loin de répondre aux besoins du pays, et M. Acemah fait donc sien l'appel lancé en faveur de l'intensification de l'aide apportée à l'Ouganda. Il s'associe également aux appels lancés au sujet des autres programmes spéciaux d'assistance économique et de secours en cas de catastrophe mentionnés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique dans sa déclaration liminaire, lors de la 40e séance.

8. M. HINKEL (République démocratique allemande) dit que l'aide aux pays victimes de catastrophes naturelles ou de crises graves constitue un aspect important des travaux du Conseil. La République démocratique allemande, en gage de solidarité, a continué à aider ces pays au cours de l'année écoulée en fournissant notamment des denrées alimentaires, une assistance médicale et des vêtements à l'Ethiopie, à la Guinée-Bissau, au Cap-Vert, au Lesotho, au Mozambique, au Nicaragua, à l'Ouganda, aux Seychelles, au Tchad et à d'autres pays, le montant de sa contribution s'élevant à quelque 342 millions de marks.

9. La situation dans nombre de ces pays est aggravée par les conséquences d'une longue domination coloniale et par la politique d'*apartheid* et d'agression pratiquée par le régime sud-africain; l'assistance à ces pays doit donc être envisagée dans le cadre de leur lutte pour l'autodétermination. Le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande s'est rendu dans plusieurs Etats africains au cours de l'année dernière et a une nouvelle fois témoigné de la solidarité de son pays avec les nations nouvellement indépendantes — qui se manifeste notamment par le renforcement de la coopération bilatérale entre la République démocratique allemande et ces pays dans le domaine des échanges commerciaux, de la science et de la technique, sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel. Cela aide les pays en développement à se libérer de leur héritage colonial et de l'exploitation néo-colonialiste et à s'équiper pour faire face aux situations d'urgence.

10. La délégation de la République démocratique allemande souscrit à l'appel lancé en faveur de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant l'assistance d'urgence et elle appuiera les projets de résolution présentés au Conseil économique et social sur cette question.

11. M. BIRIDO (Observateur du Soudan) indique que la mission interinstitutions envoyée au Soudan par le Secrétaire général en application de la résolution 1980/10 du Conseil prépare actuellement son rapport. Elle a constaté que la présence dans le pays de 441 000 réfugiés posait un énorme problème; en raison de la gravité de sa situation économique, le Soudan aura la plus extrême difficulté à assurer à ces personnes des services normaux, et il lui sera pratiquement impossible de recevoir davantage de réfugiés.

12. Le Gouvernement soudanais a l'intention de lancer des plans et programmes à plus long terme, visant non seulement à apporter aux réfugiés une aide humanitaire, mais aussi à les encourager à devenir des membres productifs de communautés économiquement viables. La mission interinstitutions a recommandé que la communauté internationale apporte son plein appui à cette politique et a évalué à quelque 229 millions de dollars la somme qui serait nécessaire à la mise en œuvre de ce programme, soit 140,4 millions de dollars pour l'assistance humanitaire d'urgence, 88,1 millions de dollars pour l'aide d'urgence au développement et 741 000 dollars pour l'assistance à la planification sectorielle devant précéder l'exécution du programme.

13. Le Soudan sait gré au Secrétaire général d'avoir envoyé si rapidement la mission interinstitutions. Dans la résolution 1980/10, il est recommandé que le rapport de cette mission soit présenté au Conseil à sa première session ordinaire de 1981; mais, étant donné la détérioration de la situation des réfugiés et l'urgente nécessité de leur apporter une aide internationale, M. Birido espère que le Conseil conviendra que ce rapport devrait être soumis à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

14. M. BARAKAT (Jordanie) dit qu'en se fondant sur l'expérience de son propre pays qui a dû lui-même faire face à un afflux massif de réfugiés il peut parler en connaissance de cause du fardeau supplémentaire que les opérations humanitaires représentent pour les gouvernements concernés et des perturbations qu'elles entraînent dans l'exécution de leurs programmes nationaux de développement. C'est pourquoi toute assistance fournie par la communauté internationale est extrêmement précieuse non seulement pour le soulagement qu'elle apporte mais aussi pour l'encouragement ainsi prodigué à des gouvernements placés dans une situation difficile.

15. Il faut peut-être souligner que, si le sort des réfugiés est une source de préoccupation constante et si des efforts sont effectivement faits pour leur venir en aide, on ne s'est guère jusqu'ici penché sur la question de leurs droits. Les observations faites à ce sujet par la représentante des Philippines (40e séance) sont tout à fait pertinentes.

16. Parmi tous les cas évoqués par le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales dans son intervention, celui du Soudan est particulièrement dramatique, et M. Barakat est entièrement d'accord avec la suggestion tendant à ce que le rapport de la mission interinstitutions qui s'est rendue dans ce pays soit soumis à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session. Il est souhaitable qu'à la suite de l'examen dudit rapport des programmes spéciaux d'assistance soient mis sur pied et exécutés sans délai.

17. M. KAONA (Zambie) espère que le texte de la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales à la 40e séance sera distribué aux membres du Conseil.

18. Rappelant que le programme spécial d'assistance économique à la Zambie retient l'attention depuis

plusieurs années et que des résolutions ont été adoptées à ce sujet tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, M. Kaona souligne que la Zambie, comme le Mozambique, le Botswana et l'Angola, a beaucoup souffert des répercussions de la guerre de libération du Zimbabwe. Les forces armées du régime minoritaire ne s'en sont pas seulement pris aux camps de réfugiés, elles ont aussi attaqué nombre d'objectifs économiques vitaux tels que ponts ferroviaires et routiers, bâtiments publics et centrales électriques. Ainsi, les conséquences pour l'économie zambienne de la destruction de 12 ponts situés sur des axes ferroviaires et routiers internationaux d'importance vitale ont été quasiment désastreuses.

19. Quoique le Zimbabwe ait maintenant accédé à l'indépendance, les séquelles de la guerre de libération continueront de se faire sentir pendant longtemps encore dans les pays de première ligne. Ceux-ci sont très reconnaissants de l'aide reçue jusqu'à présent, mais ils auront besoin d'une assistance supplémentaire pour parvenir à une croissance autonome et se libérer progressivement de leur dépendance vis-à-vis de l'économie de l'Afrique du Sud raciste. D'ailleurs, la situation des pays de première ligne restera précaire tant que le racisme et l'*apartheid* continueront à sévir en Namibie et en Afrique du Sud. La Zambie et les autres pays de première ligne accueilleront toujours favorablement l'aide internationale, comme complément de leurs propres efforts, mais ils estiment que le meilleur service que la communauté internationale pourrait rendre à leur cause serait d'éliminer la principale source de conflits et de souffrances en Afrique australe, à savoir la notion absurde d'une prétendue suprématie blanche.

20. M. TSOANAMATSIE (Lesotho) déclare que son pays a été profondément touché par le soutien généreux apporté à son économie par la communauté internationale. Pour sa part, le Lesotho a fait ce qu'il a pu pour venir en aide aux étudiants réfugiés de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud, et il espère un renforcement de l'assistance internationale en leur faveur.

21. Le représentant du Lesotho est entièrement d'accord avec l'orateur précédent pour penser que les problèmes affectant l'ensemble de l'Afrique australe sont une conséquence directe du régime cruel et inhumain de l'*apartheid*, dont les effets se font sentir bien au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. Tant que ce régime n'aura pas été éliminé, il n'est guère permis d'espérer que les pays de la région parviendront à un véritable développement économique ou au mieux-être, et la paix et la stabilité resteront illusoires.

22. M. SALAH-BEY (Algérie) dit que l'exposé du Secrétaire général aux affaires politiques spéciales adjoint a fait ressortir le contraste entre l'ampleur des problèmes, particulièrement en Afrique, et l'insuffisance des ressources disponibles pour les surmonter. Par eux-mêmes, les pays ne sont guère équipés pour y faire face; l'assistance internationale est donc un impératif. De plus, l'assistance économique spéciale et les secours en cas de catastrophe, du fait de leur caractère essentiellement humanitaire, ne sauraient se prêter à des marchandages; le volume de cette assistance et la bonne volonté avec laquelle elle est apportée sont les meilleurs gages d'une solidarité internationale authentique.

23. Après avoir attiré l'attention sur les problèmes particuliers que pose la sécheresse prolongée, particulièrement en Afrique orientale et dans la région soudano-sahélienne, M. Salah-Bey apporte son appui à la suggestion tendant à inclure plusieurs autres pays dans la nouvelle liste des pays les moins avancés qui sera établie dans la perspective de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il pense, d'autre part, que les pays de première ligne et le Zimbabwe indépendant, qui ont tant souffert de la politique colonialiste et raciste de l'Afrique du Sud, devraient bénéficier de mesures d'assistance particulières, destinées à soutenir leurs efforts de reconstruction nationale et de développement. Il faudrait également accorder une attention particulière à la situation préoccupante qui règne au Soudan.

24. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) apprécie vivement les efforts déployés pour venir en aide aux pays victimes de catastrophes. Il pense lui aussi que les mesures d'assistance et de secours humanitaires prises à l'occasion de catastrophes naturelles doivent s'accompagner d'une action destinée à aider les pays intéressés à donner à leur économie des bases solides, et plus particulièrement à affronter le problème des réfugiés.

25. M. Osman appuie la suggestion tendant à ce que le rapport de la mission interinstitutions qui s'est rendue au Soudan soit soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session. D'une manière plus générale, il espère que l'on s'emploiera dans les meilleurs délais à donner concrètement effet aux propositions formulées par le Secrétaire général adjoint dans son intervention.

26. M. WHYTE (Royaume-Uni) souhaite revenir un instant sur le cas particulier du Zimbabwe, quoi qu'il en ait déjà parlé au cours du débat général. Ce pays dispose d'un potentiel tel qu'il pourrait devenir l'un des pays les plus prospères d'Afrique, mais il doit d'abord surmonter les immenses problèmes économiques et sociaux résultant de longues années de guerre civile et de guérilla. Le Gouvernement britannique a lancé un programme d'un coût de 75 millions de livres pour aider le Zimbabwe, et il espère vivement que d'autres membres de la communauté internationale manifesteront de l'intérêt et de la compréhension pour les besoins de ce pays.

La séance est levée à 16 h 30.

42e séance

Mardi 22 juillet 1980, à 15 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.42

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(suite)*

DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE SUR LES MESURES PRISES EN MATIÈRE D'ASSISTANCE AUX PERSONNES DÉPLACÉES EN ETHIOPIE, EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 1980/8 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. M. BERKOL (Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), présentant le rapport de la mission interinstitutions envoyée en Ethiopie (E/1980/104), dit que l'Ethiopie a un passé de sous-développement extrême et qu'elle a reçu moins d'aide internationale par habitant qu'aucun autre pays. Ainsi, tout programme d'assistance en faveur des personnes déplacées dans ce pays devra se présenter sous la forme d'un programme complet de développement. Selon le Conseil suprême de la planification centrale éthiopien, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, l'alimentation, l'eau, la formation, la santé, le logement, l'extraction minière, les transports et les communications sont autant de domaines qui ont besoin d'une assistance prioritaire.

2. La mission a décidé d'indiquer l'assistance qui serait nécessaire pour une période de plusieurs années, de façon que les donateurs éventuels puissent se faire une idée d'ensemble et établir un programme d'aide. Le rapport étudie donc, autant que faire se peut, les besoins alimentaires pour une période de trois ans et demi et les besoins du programme de réinstallation pour une même période, ainsi que le développement des soins de santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et en énergie nécessaire pour amener ces services à un niveau acceptable. Le rapport évoque aussi les dispositions spéciales à prendre pour les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants, les vieillards et les personnes handicapées; aucun des projets n'est décrit de manière très détaillée, car on a estimé que les donateurs souhaiteraient préciser eux-mêmes le contenu de ces propositions, en coopération avec l'agent d'exécution éventuel. En conclusion, le rapport mentionne la nécessité de mettre en place quelque dispositif organisationnel d'un type nouveau lorsque, comme c'est le cas en Ethiopie, il n'existe pas d'organisme unique des Nations Unies qui soit responsable de l'exécution d'un programme complet de secours et de développement.

3. M. ADUGNA (Ethiopie), commissaire aux secours et à la reconstruction de l'Ethiopie, dit que la guerre imposée à l'Ethiopie a coûté des milliers de vies humaines. Le pays a été ravagé, des villes et des villages entiers ont été rasés. Des projets de développement représentant plusieurs centaines de millions de dollars ont été anéantis. Divers projets agricoles ont beaucoup souffert, et des établissements vétérinaires ont dû cesser de fonctionner. Le réseau de transport a subi de graves dégâts, de nombreux ponts et routes étant inutilisables; les voies ferrées ont aussi beaucoup souffert et des installations de transport aérien valant plusieurs millions de dollars ont été considérablement endommagées. Nombre d'écoles et d'hôpitaux ont été détruits. Il y a près de 2,5 millions de personnes déplacées en Ethiopie, et bien que, pour les nourrir, le gouvernement ait utilisé une part importante des ressources destinées à ses programmes de développement, la consommation moyenne de ces personnes est encore inférieure à la ration quotidienne de famine de 400 g par personne.

4. Le seul moyen de remédier aux effets des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme est de déployer des efforts de développement suffisants; il y a environ trois ans, le Gouvernement éthiopien a lancé une campagne globale de développement économique. Les premiers résultats obtenus sont prometteurs, encore qu'ils soient masqués par les événements. La réinsertion des personnes déplacées, comme dans le cas des victimes de la sécheresse, doit se fonder sur l'autosuffisance économique et l'autonomie; des mesures ont donc été prises pour réinstaller environ 700 000 exploitants agricoles déplacés et nomades qui ont choisi de devenir agriculteurs; on espère qu'ils suffiront à leurs propres besoins alimentaires d'ici à trois ans et demi. Outre les problèmes de la sécheresse et des personnes déplacées, l'Ethiopie est aussi placée, maintenant, devant la nécessité de fournir des secours à un grand nombre de personnes revenant de pays voisins et d'assurer leur réinsertion dans la société; dans la seule région administrative de l'Erythrée, elles sont entre 60 000 et 70 000, et ces chiffres augmenteront probablement dans les quelques mois à venir.

5. Avec plus de 5 millions de personnes en danger, les tâches auxquelles le Gouvernement éthiopien est confronté dépassent ce qu'il peut faire avec ses seules ressources. Une contribution extérieure importante est nécessaire si l'on veut sauver des vies humaines. Cela veut dire que l'attitude tiède du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés devra changer; bien qu'il se soit rendu en Ethiopie et qu'il ait examiné la situation avec le Gouvernement éthiopien, aucune mesure n'a été prise jusqu'à présent.

6. Sur l'invitation du Gouvernement éthiopien, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a organisé une mission réunissant de nombreux donateurs pour évaluer la situation créée par la grave sécheresse; après que la mission eut déposé son rapport, un appel a été lancé en faveur de l'octroi d'une assistance à l'Ethiopie. Par la suite, la situation critique des personnes déplacées a obligé le Gouvernement éthiopien à lancer un autre

appel à l'assistance internationale, qui a eu pour résultat l'envoi de la mission interinstitutions en Ethiopie. Le rapport de cette mission révèle toute l'ampleur du problème. M. Adugna espère donc que le Secrétaire général fera, à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, une proposition concernant les dispositions spéciales mentionnées dans le rapport qui devraient être prises pour coordonner les secours et l'assistance au développement en faveur des personnes déplacées et des populations touchées par une sécheresse prolongée; il espère aussi que les autres pays répondront comme il convient.

7. En conclusion, M. Adugna remercie tous ceux qui ont déjà accordé une assistance au peuple éthiopien.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite*)*

PROJETS DE RÉSOLUTION E/1980/L.50, E/1980/L.47/REV.1 ET E/1980/L.48

8. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) présente le projet de résolution sur les secours et la réadaptation pour les personnes déplacées en Ethiopie (E/1980/L.50) au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Népal, le Soudan et le Viet Nam.

9. Au paragraphe 4 du dispositif, il convient d'ajouter après les mots "le Programme des Nations Unies pour le développement" les mots "la Banque mondiale"; la Banque a en effet participé à la mission interinstitutions, et les auteurs s'excusent d'avoir omis son nom dans le texte.

10. M. JÖDAHL (Suède) présente, au nom de ses auteurs, le projet de résolution révisé sur les efforts internationaux pour répondre aux besoins humanitaires dans des situations d'urgence (E/1980/L.47/Rev.1). Le texte révisé ne comporte pas de changements quant au fond, mais tient compte des observations concernant la rédaction formulées lors de l'examen du texte initial.

11. En outre, au septième alinéa du préambule du texte révisé, il convient d'insérer, avant les mots "le Comité international de la Croix-Rouge" les mots "les organisations intergouvernementales,". A la deuxième ligne du paragraphe 2 du dispositif, après les mots "organismes concernés", il convient d'insérer le membre de phrase "et compte tenu des ressources disponibles".

M. Xifra de Ocerín (Espagne), vice-président, prend la présidence.

12. M. BARAKAT (Jordanie) présente le projet de résolution sur la situation des réfugiés en Somalie (E/1980/L.48) au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints le Burundi, le Koweït, le Lesotho, le Maroc, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

13. Les auteurs ont apporté deux modifications au texte. Tout d'abord, il convient d'insérer le texte qui suit comme nouveau quatrième alinéa du préambule :

"*Exprimant sa satisfaction* au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à ses collaborateurs pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels ils continuent de travailler en faveur des réfugiés en Somalie".

14. Deuxièmement, il convient d'ajouter un nouveau paragraphe 3 au dispositif, libellé comme suit :

"*Fait appel à nouveau* à tous les Etats Membres, à toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à toutes les institutions bénévoles pour qu'ils accroissent encore leur assistance au Gouvernement somali dans les efforts qu'il déploie afin de fournir des secours et une aide aux réfugiés en Somalie".

15. M. FRANZI (Italie) exprime l'espoir que le projet de résolution E/1980/L.48 sera adopté sans vote.

16. M. BLANKSON (Nigéria) dit que le Groupe africain voudrait déposer un projet de résolution sur la question des réfugiés et demande donc que la date limite pour la présentation des propositions soit repoussée.

Il en est ainsi décidé.

17. M. WHYTE (Royaume-Uni) dit qu'il serait peut-être utile, avant que le Conseil économique et social examine les divers projets de résolution, que les délégations aient des consultations en vue de mettre au point un texte unique.

M. Mavrommatis (Chypre) reprend la présidence.

18. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) rappelle au Conseil que, le 16 juillet 1980, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe devait faire un rapport oral sur son voyage en Ethiopie. Une délégation a toutefois insisté pour que le Coordonnateur présente un rapport écrit détaillé. Pour des raisons que la délégation somalie ne saisit pas très bien, le rapport en question (E/1980/104) vient juste d'être publié dans la version anglaise seulement, et les délégations n'ont pas eu le temps de l'étudier de manière approfondie. C'est pourquoi M. Osman demande au Conseil de reporter l'examen du rapport que la délégation somalie ne saurait approuver pour l'instant.

19. A la 38e séance, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a informé le Conseil de manière détaillée de la grave situation qui règne en Somalie et de l'ampleur de l'assistance requise; le 4 mars 1980, il a déclaré que le nombre des réfugiés en Somalie posait le problème de ce genre le plus grave du monde. Le Conseil a pleinement conscience de l'afflux sans précédent de réfugiés en Somalie, pays qui reçoit la majorité des personnes fuyant l'Ethiopie, et notamment l'Erythrée, pour se rendre dans les régions voisines. Plusieurs rapports officiels du HCR ont bien montré que les réfugiés fuyaient l'oppression éthiopienne. Le phénomène des réfugiés et celui des personnes déplacées sont liés entre eux, en particulier dans la Corne de l'Afrique, où ils sont imputables exclusivement au régime tyrannique d'oppression en place à Addis-Abeba.

20. Le régime éthiopien a demandé à la communauté internationale une aide d'urgence pour plus de 5 millions de personnes dites déplacées qui seraient menacées de famine. Mais, il n'y a pas plus d'un an, un

* Reprise des débats de la 40e séance.

rapport du HCR signalait que les autorités éthiopiennes demandaient une assistance pour 150 000 personnes déplacées seulement. Devant la disparité des chiffres, le Conseil va probablement tirer ses propres conclusions quant à la véracité des déclarations du régime éthiopien.

21. M. TERREFE (Ethiopie), prenant la parole pour une motion d'ordre, dit que l'observateur de la Somalie devrait limiter ses remarques à la question à l'examen, à savoir la déclaration du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et devrait s'abstenir de faire des observations calomnieuses.

22. Le PRÉSIDENT demande instamment à tous les orateurs d'éviter toute polémique. Sans doute est-il difficile de dissocier les sujets de leur contexte, mais l'aspect humanitaire de la question à l'examen est sans aucun doute au premier plan des préoccupations du Conseil.

23. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie), poursuivant sa déclaration, dit qu'il est paradoxal qu'un pays qui peut commander des armes pour plus d'un milliard de dollars à une superpuissance protectrice pour propager la mort et la catastrophe au sein de son propre peuple vienne maintenant demander une aide internationale sous forme de vivres et de médicaments pour les victimes de sa volonté de destruction.

24. D'après un numéro récent du *Sunday Times* de Londres, une mission de l'ONU qui s'est rendue en Ethiopie en mai 1980 a signalé qu'on avait des raisons de mettre en doute l'exactitude des chiffres fournis par le Gouvernement éthiopien quant au nombre des personnes déplacées. Il conviendrait par conséquent d'appliquer des procédures de contrôle rigoureuses pour s'assurer que toute aide internationale fournie à l'Ethiopie parvient bien à la population vraiment touchée et qu'elle ne sert pas à nourrir les troupes éthiopiennes engagées dans une guerre de répression contre la population civile.

25. M. POPOV (Bulgarie), prenant la parole pour une motion d'ordre, demande que l'observateur de la Somalie soit invité à limiter ses remarques au thème de la discussion, à savoir le rapport de la mission interorganisations qui s'est rendue en Ethiopie (E/1980/104), et de s'abstenir de faire des commentaires sur les affaires intérieures de ce pays.

26. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie), poursuivant sa déclaration, dit que son premier souci est d'appeler l'attention sur les problèmes humanitaires que pose le sort des masses de réfugiés qui se trouvent dans la Corne de l'Afrique. Ne convient-il pas de rechercher les causes profondes de cette situation tragique ? Elles sont dues à l'oppression d'une brutalité sans précédent que le régime d'Addis-Abeba impose dans la région. Les forces éthiopiennes détruisent systématiquement le tissu même de la société, transformant des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en personnes déplacées chez eux ou en réfugiés au-delà des frontières. En même temps, le régime d'Addis-Abeba applique implacablement une politique analogue à l'*apartheid*, dépossédant de leurs biens des milliers de familles de paysans qui sont déplacées des hauts plateaux d'Ethiopie pour permettre de nouvelles implantations. Sur cette toile de fond de misère, l'assistance internationale aura bien peu d'influence tant que le régime d'Addis-Abeba ne renoncera pas à la solution militaire pour prendre acte de la volonté de la population d'exercer son droit à l'autodétermination.

27. Fidèle à sa tradition humanitaire, la Somalie est décidée à appuyer l'appel lancé en faveur d'une assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées où qu'ils se trouvent. Elle ne s'opposera jamais à une action destinée à soulager la souffrance et la misère humaines et à assurer le respect de la dignité de l'homme. Mais il convient de contrôler rigoureusement toute assistance fournie sous les auspices de l'ONU pour veiller à ce qu'elle parvienne bien aux gens auxquels elle est destinée et ne soit pas détournée pour soutenir l'effort de guerre de l'Ethiopie. L'ONU doit également s'attaquer au cœur du problème, à savoir les droits de l'homme de la population sinistrée et la question de l'intervention étrangère. Sans un examen sérieux de ces questions fondamentales, toute tentative de solution dans la région sera vouée à l'échec.

28. Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'il incombe à la communauté internationale, dans son ensemble, et au Conseil économique et social, en particulier, de réagir de manière positive et sans délai aux catastrophes causées par l'homme, où qu'elles se produisent. C'est ainsi que le Conseil a agi lors de sa précédente session. Les causes profondes de tels événements, en revanche, doivent être débattues dans d'autres instances. L'objet du présent débat n'est pas de rejeter la responsabilité de la situation actuelle sur tel Etat plutôt que sur tel autre. De plus, on peut certainement faire confiance aux organismes des Nations Unies responsables de la distribution des secours pour veiller à ce que ceux-ci parviennent à leurs destinataires.

29. Le Président récuse l'idée émise par l'observateur de la Somalie selon laquelle le Conseil aurait tardé à aborder la question à l'examen à la suite de sombres machinations, et il lui donne l'assurance que le Conseil disposera d'assez de temps pour procéder à un débat approfondi.

30. M. HESSEL (France) se félicite des assurances que vient de donner le Président. Les délégations ont besoin d'avoir le temps d'examiner comme il convient les documents soumis au Conseil. Notant que les projets de résolution E/1980/L.48 et E/1980/L.50 contiennent tous les deux des références au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Hessel dit qu'il ne lui sera pas possible de prendre position sur ces textes tant que le Haut Commissaire lui-même n'aura pas donné son avis.

31. Si tragique que soit la situation, le Conseil doit réagir avec circonspection. Il convient d'étudier avec le plus grand soin les textes soumis pour adoption pour s'assurer à l'avance, autant que faire se peut, qu'ils sont libellés et rédigés de manière à obtenir le maximum d'appui. En attendant la présentation du projet de résolution dont a parlé le représentant du Nigéria, les membres du Conseil auraient peut-être intérêt à tenir des consultations pour décider de ce qu'il convient de faire et des mesures d'appui qui pourraient être approuvées par consensus.

32. M. INAN (Turquie) accueille avec satisfaction le rapport de la mission interinstitutions qui s'est rendue

en Ethiopie et déplore que l'on puisse mettre en doute l'impartialité d'une mission des Nations Unies.

33. La délégation turque appuie les objectifs de chacun des trois projets de résolution présentés au Conseil. Elle se félicite de l'adjonction au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/1980/L.47/Rev.1 annoncée par le représentant de la Suède, qui aurait pour effet de permettre de disposer de sommes supplémentaires pour les activités de secours.

34. M. AL-SHAMMA'A (Iraq) propose, vu le temps limité dont on dispose, que le Conseil se contente de prendre acte du rapport de la mission interinstitutions en Ethiopie et laisse à l'Assemblée générale le soin de l'adopter officiellement. Le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution E/1980/L.50 pourrait être modifié en conséquence, le mot "*Approuve*" étant remplacé par les mots "*Prend acte* du".

35. M. ADUGNA (Ethiopie) exerçant son droit de réponse, observe au sujet du rapport de la mission interinstitutions en Ethiopie que le Conseil n'a pas eu la possibilité d'étudier le rapport correspondant sur la Somalie qui lui a été présenté à la première session ordinaire de 1980; néanmoins celui-ci a été accepté en tant que document du Conseil. M. Adugna demande aux membres du Conseil, vu l'ampleur du problème, de ne pas différer leur décision sur le rapport relatif à l'Ethiopie.

36. L'observateur de la Somalie a soulevé la question de la cause profonde des problèmes que connaît la Corne de l'Afrique. Le monde sait bien que c'est le mythe de la grande Somalie, fondé sur des fictions juridiques et historiques, qui a poussé les dirigeants somalis les uns après les autres à poursuivre une dangereuse politique colonialiste d'expansion, visant à incorporer dans l'Etat somali non seulement une partie de l'Ethiopie mais également certaines régions du Kenya et l'ensemble de Djibouti. Cette obsession de l'expansion trouve son expression dans le drapeau et la Constitution du pays. Le Gouvernement somali a poursuivi sa politique expansionniste en recourant à une propagande incessante, en agressant l'Ethiopie et en s'efforçant d'empêcher Djibouti de parvenir à une indépendance réelle. Il a utilisé les maigres ressources de la région à des fins autres que celles du développement, en Somalie et ailleurs.

37. Ce n'est pas l'Ethiopie mais bien la Somalie qui détourne les secours humanitaires à d'autres fins, comme en témoignent des informations parues récemment dans la presse relatant que des sacs de céréales donnés à titre de secours avaient été trouvés dans des camps de guérilleros. L'agression somalie viole la lettre et l'esprit de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La Somalie devrait respecter la Charte des Nations Unies concernant la souveraineté des Etats, leur intégrité territoriale et le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Elle devrait ratifier les instruments internationaux concernant les réfugiés.

38. Ses graves difficultés économiques, dont elle porte elle-même toute la responsabilité, ont récemment poussé la Somalie à tirer profit d'une situation internationale dangereuse et à proposer son pays comme base au plus offrant. La Somalie a également tenté de faire passer ses veuves et ses orphelins pour des réfugiés. Il y a quelques Ethiopiens en Somalie, mais il ne s'y trouve pas de réfugié véritable; il s'agit de personnes retenues de force et recevant un entraînement en vue de la guérilla. Il serait regrettable que le Conseil soit amené, au nom de raisons humanitaires, à accorder son appui à une guerre d'agression. En revanche, si la Somalie devait demander une aide à cause de la sécheresse qui touche réellement sa zone très limitée de terres arables, l'Ethiopie serait la première à appuyer cet appel.

39. Les souffrances humaines en Ethiopie peuvent sembler bien lointaines à certains membres du Conseil, mais il s'agit pourtant d'une question de vie ou de mort. M. Adugna demande donc instamment au Conseil d'examiner les recommandations présentées dans le rapport de la mission interinstitutions (E/1980/104).

40. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie), exerçant son droit de réponse, se demande si le représentant de l'Ethiopie ignore réellement la terreur qui règne en Ethiopie, avec les pertes de vies humaines, de biens et la violation de tous les droits de l'homme fondamentaux qu'elle entraîne. Il existe des témoignages irrécusables du traitement inhumain que le Gouvernement éthiopien inflige à la population, non seulement dans quelques zones, mais dans de nombreuses régions du pays. En fait, on a dit à juste titre que, malgré le changement de régime, l'empire éthiopien reste un empire — autocratique, colonialiste et raciste. C'est la seule raison de l'afflux de réfugiés sans ressources non seulement en Somalie mais dans les autres pays voisins. Les rapports des fonctionnaires des organismes des Nations Unies qui ont visité les camps de réfugiés sont un éloquent témoignage de la situation réelle.

41. En ce qui concerne Djibouti, la Somalie s'est toujours placée au premier rang des champions de son indépendance. Les documents de l'Organisation des Nations Unies indiquent que c'est la délégation éthiopienne, à l'époque de l'empire, qui s'y est constamment opposée, l'empereur d'Ethiopie lui-même ayant revendiqué Djibouti. La Somalie, en revanche, a une longue tradition de soutien aux combattants de la liberté contre l'oppression, qu'il s'agisse de l'oppression colonialiste d'antan ou de l'oppression hégémoniste actuelle. Le principe de l'inviolabilité des frontières ne saurait jouer dans une situation de type colonialiste.

42. Le Conseil devrait être particulièrement vigilant lors de son examen de la demande d'assistance internationale présentée par le représentant de l'Ethiopie.

43. M. CHEREDNIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le Conseil fait preuve d'un certain laxisme dans l'application du règlement intérieur aux déclarations de l'un des observateurs à la session en cours. Il propose que le Conseil s'occupe des propositions précises dont il a été saisi. La délégation soviétique peut sans difficulté appuyer les projets de résolution E/1980/L.47/Rev.1, L.48 et L.50. Les membres du Conseil ont eu tout autant de temps pour étudier le rapport de la mission interinstitutions sur l'Ethiopie et le projet de résolution pertinent que pour un certain nombre d'autres points de l'ordre du jour. Le projet de résolution relatif à l'assistance aux personnes déplacées en Ethiopie (E/1980/L.50) semble clair et approprié. Comme le Président l'a déjà fait

remarquer en réponse aux observations hors de propos et peu sérieuses de l'observateur de la Somalie, le Conseil devrait adopter à l'égard des trois projets de résolution la ligne de conduite qu'il a suivie dans des circonstances analogues lors de la première session ordinaire de 1980.

44. M. Saleh Haji FARAH (Observateur de Djibouti), exerçant son droit de réponse, dit que son pays est reconnaissant aux Etats Membres qui l'ont soutenu dans sa lutte pour l'indépendance. Toutefois, il est surpris que les représentants de l'Ethiopie et de la Somalie aient cru devoir parler au nom de Djibouti alors que le représentant de ce pays est présent. Djibouti est parfaitement capable de parler en son nom propre et ne permettra à nulle autre délégation de se faire son avocat sur toute question politique.

45. M. ADUGNA (Ethiopie), exerçant son droit de réponse, tient à assurer l'observateur de Djibouti qu'il n'a pas eu l'intention de parler au nom de ce pays. Il a simplement mentionné le fait que la Constitution et le drapeau somalis laissent entendre que Djibouti fait partie de la Somalie.

46. En ce qui concerne les destructions causées en Ethiopie par l'agression somalie, M. Adugna ne saurait faire mieux que de se référer au rapport établi en 1979 par l'Administrateur assistant adjoint du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, qui signale que tous les projets d'irrigation très prometteurs mis en chantier dans l'Ogaden en 1976 pour la réinstallation des nomades ont été détruits par la guerre et que la population a été dispersée. La véritable liberté est celle qui libère de la faim et de la maladie. M. Adugna demande une nouvelle fois au Conseil d'examiner d'urgence le rapport de la mission interinstitutions en Ethiopie.

47. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie), exerçant son droit de réponse, dit que, bien que le représentant de l'Union soviétique ait jugé bon de qualifier ses observations de peu sérieuses, il n'a jamais mentionné ce pays nommément ou par allusion. Toutefois, il n'est peut-être pas inutile de rappeler au représentant de l'Union soviétique les destructions causées en Afghanistan, ainsi que le rôle généralement déstabilisateur qu'au nom du socialisme le pays qu'il représente a joué partout en Afrique et en Asie.

48. M. CHEREDNIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande comment le Président se propose d'appliquer l'article 46 du règlement intérieur.

49. Le PRÉSIDENT dit que, lorsque la question de l'interprétation de l'article 46 a été soulevée lors de la première session ordinaire de 1980 du Conseil, il a statué, conformément à la pratique du Conseil depuis sa création, que les observateurs peuvent exercer leur droit de réponse. Aucun membre du Conseil n'a contesté cette décision. C'est aux membres du Conseil qu'il appartient de prendre les mesures appropriées pour mettre un terme à cet échange s'ils le désirent.

50. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie), exerçant son droit de réponse, dit que les observateurs aux séances du Conseil jouissent de tous les droits, à l'exception du droit de vote.

51. Il est à l'évidence faux que les destructions causées en Ethiopie soient le résultat d'un acte d'agression de la part de la Somalie, puisque la situation en Erythrée et ailleurs n'est pas meilleure que celle qui règne dans l'Ogaden.

52. La question dont le Conseil économique et social est saisi est une question de procédure : comme l'a noté le représentant de l'Iraq, il ne convient pas que le Conseil approuve un rapport long et détaillé qu'il n'a pas eu la possibilité d'étudier. Le Conseil peut tout au plus prendre acte du rapport et laisser à l'Assemblée générale ou au Conseil lui-même, à une session ultérieure, le soin de l'examiner, lorsque les représentants auront eu le temps de tenir les consultations nécessaires.

53. M. ADUGNA (Ethiopie), exerçant son droit de réponse, dit qu'en ce qui concerne l'agression somalie on pourrait utilement se rappeler la déclaration publiée par le Gouvernement somali lui-même le 15 mars 1978 annonçant qu'il avait retiré toutes ses forces du champ de bataille.

La séance est levée à 18 heures.

43e séance

Mercredi 23 juillet 1980, à 15 h 25.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.43

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite*)*

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS (E/1980/L.41 ET ADD.1)

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa seizième session le Comité de la planification du développement a proposé des modifications concernant les dates et lieux de réunion de deux de ses groupes de travail, qui figurent au paragraphe 5 de la note du Secrétariat E/1980/L.41. Par ailleurs, le Secrétariat propose que la vingt et unième session de la Commission de statistique se tienne à une date autre que celle prévue initialement, comme cela est indiqué au paragraphe 2 du document E/1980/L.41/Add.1. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil approuve ces modifications.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/157).

* Reprise des débats de la 39e séance.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(suite)*

PROJET DE RÉSOLUTION E/1980/L.54

2. M. BLANKSON (Nigéria), présentant le projet de résolution sur la situation des réfugiés en Afrique (E/1980/L.54) au nom des auteurs, auxquels se sont joints le Burundi, le Népal, le Pakistan, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal, dit que plus de la moitié des réfugiés du monde entier se trouvent en Afrique. De même, les pays africains ont le triste privilège de constituer la majorité des pays les moins avancés. Néanmoins, grâce à leur esprit communautaire et à leur hospitalité spontanée et traditionnelle, bon nombre de pays d'Afrique n'ont jamais fermé leurs frontières aux réfugiés, quitte à mettre en péril leur économie déjà fragile.

3. Pour traiter du problème des réfugiés, l'OUA a adopté la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cette convention porte sur le caractère pacifique et humanitaire de l'octroi du droit d'asile, et son article II définit les obligations des Etats membres à cet égard. A la trente-cinquième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA en juin 1980, tenue à Freetown, le nombre des membres de la Commission des Dix sur les réfugiés en Afrique, de l'OUA, a été porté à quinze. Le Conseil des Ministres de l'OUA a aussi pris note avec satisfaction des mesures adoptées par le Soudan et notamment de la désignation de l'année 1980 comme Année des réfugiés au Soudan, et de l'organisation de la Conférence internationale sur les réfugiés au Soudan de juin 1980 à Khartoum. Une autre conférence sur la même question s'est tenue à Arusha en 1979.

4. L'OUA accorde une grande importance au principe du partage de la charge en ce qui concerne les réfugiés. Les pays africains sont très reconnaissants de l'assistance qui leur a été fournie jusqu'à présent, mais malheureusement celle-ci n'a pas été à la mesure de l'ampleur du problème, compte tenu notamment des effets néfastes de la situation économique mondiale actuelle sur bon nombre d'entre eux. L'Afrique lance donc un appel pour qu'une aide internationale accrue lui soit accordée.

PROJET DE RÉSOLUTION E/1980/L.47/REV. 1

5. M. ERNEMANN (Belgique) dit qu'à la 42e séance du Conseil le représentant de la Suède a apporté oralement quelques modifications au projet de résolution E/1980/L.47/Rev.1, mais qu'aucun texte révisé n'a été distribué. Pour faciliter la tâche du Conseil, il ne s'opposera pas à l'examen du projet de résolution, mais, en règle générale, le Secrétariat devrait diffuser les textes révisés des projets de résolution dans toutes les langues de travail avant qu'ils soient étudiés en séance plénière.

6. M. JÖDAHL (Suède) remercie le représentant de la Belgique de sa coopération et dit qu'il n'a pas demandé au Secrétariat de faire distribuer une nouvelle version révisée du projet de résolution parce que les modifications qu'il avait apportées oralement au texte ne paraissaient pas assez importantes pour justifier une telle mesure. Il existe des précédents montrant que le Conseil peut se prononcer sur des textes révisés oralement.

7. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) rappelle aux délégations que, par mesure d'économie, le Secrétariat ne publie pas normalement le texte révisé des projets de résolution, sauf lorsque cela lui est demandé par les auteurs, qui sont le mieux placés pour savoir quand un texte définitif a pu être mis au point grâce à des consultations. Toutefois, la nouvelle version révisée du projet de résolution à l'examen est en cours de préparation et sera distribuée lorsqu'elle sera prête.

8. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil les modifications apportées oralement au projet de résolution révisé E/1980/L.47/Rev.1. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter le projet de résolution révisé E/1980/L.47/Rev.1 tel qu'il a été modifié oralement.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/43).

9. M. TARRAGÔ (Brésil) dit que la délégation brésilienne s'est associée au consensus sur le projet de résolution. Toutefois, elle tient à préciser que, selon son interprétation, l'utilisation souple des ressources dont il est question au paragraphe 1 de la résolution concerne les ressources disponibles pour l'aide d'urgence et non pas celles affectées à d'autres fins, comme les fonds d'assistance technique du PNUD.

10. M. ERNEMANN (Belgique), prenant la parole au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, salue l'excellent travail accompli par de nombreux organes du système des Nations Unies pour répondre à des besoins humanitaires dans des situations d'urgence. Toutefois, une évaluation se révèle nécessaire : l'expérience acquise par les organismes des Nations Unies pourrait être utilement consignée et analysée de telle sorte que l'ONU puisse à l'avenir faire face avec plus de souplesse à des situations d'urgence.

11. Le rapport que le Secrétariat doit établir conformément au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution démontrera sans nul doute la nécessité d'une gestion plus efficace des ressources. Ces dernières devraient provenir non seulement des donateurs traditionnels, mais aussi d'autres pays en mesure de verser une contribution.

12. La Communauté économique européenne a noté avec satisfaction qu'en présentant leur projet de résolution les auteurs ont souligné que ni de nouvelles institutions ni de nouveaux arrangements permanents ne viendraient remplacer les mécanismes existants.

13. La Communauté économique européenne espère que le Secrétariat tiendra compte de ses observations lorsqu'il établira son rapport.

14. M. Ernemann demande que les trois derniers paragraphes de sa déclaration soient reproduits dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

PROJETS DE RÉSOLUTION E/1980/L.48 ET E/1980/L.50

15. M. HESSEL (France) dit qu'il approuve les objectifs des deux projets de résolution.

16. Toutefois, dans le projet de résolution E/1980/L.48, il semble trop catégorique de prier le Secrétaire général d'envoyer d'urgence une autre mission en Somalie. Il propose donc que l'expression "d'envoyer" à la deuxième ligne du paragraphe 1 du dispositif soit remplacée par "d'envisager la nécessité d'envoyer". Il souscrit à la proposition du représentant de la Jordanie visant à ajouter un nouvel alinéa au préambule; toutefois, il n'est pas favorable à une prolifération des appels et, pour cette raison, espère que le représentant de la Jordanie retirera sa proposition d'insérer un nouveau paragraphe dans le texte du dispositif.

17. En ce qui concerne le projet de résolution E/1980/L.50, M. Hessel propose que le préambule s'arrête à la fin du quatrième alinéa et que le cinquième alinéa vienne remplacer le paragraphe 1 du dispositif. Il propose aussi de remplacer le mot "et", à la première ligne du paragraphe 3 du dispositif, par l'expression "agissant en consultation avec"; par ailleurs, estimant que le Conseil ne devrait pas prier le Secrétaire général de lancer un appel sur la base d'un rapport qui n'a pas encore été adopté, il propose que ce paragraphe s'achève par le mot "Ethiopie". Enfin, comme c'est au Secrétaire général qu'il incombe de faire rapport à l'Assemblée générale, les mots "et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés" devraient être supprimés au paragraphe 5 du dispositif.

18. M. BARAKAT (Jordanie) préférerait attendre que les amendements proposés au projet de résolution E/1980/L.48 soient disponibles par écrit pour faire des observations.

19. M. YU Peiwen (Chine) dit que la délégation chinoise appuie les amendements au projet de résolution E/1980/L.50 proposés par le représentant de la France, ainsi que ceux proposés par le représentant de l'Iraq à la 42e séance.

20. M. GIGUÈRE (Observateur du Canada) dit qu'il souscrit aux amendements proposés par le représentant de la France aux deux projets de résolution.

21. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) désire avoir sous les yeux un texte révisé du projet de résolution E/1980/L.50 contenant les amendements proposés avant de faire connaître son opinion.

22. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil désire différer l'examen des projets de résolutions E/1980/L.48 et E/1980/L.50 jusqu'à ce que les versions révisées soient disponibles.

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe *(fin)*

PROJETS DE RÉSOLUTION E/1980/L.52 ET E/1980/L.53

23. M. BARAKAT (Jordanie) présente, au nom des auteurs, le projet de résolution sur l'aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti (E/1980/L.52). Deux légères modifications doivent y être apportées : au premier alinéa du préambule, les mots "la déclaration" figurant à la première ligne doivent être remplacés par "les déclarations", et l'appel de note figurant à la deuxième ligne devrait être suivi des mots "et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés".

Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté (résolution 1980/44).

24. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) présente, au nom des auteurs, auxquels se sont joints l'Australie, l'Ethiopie, l'Iraq et la Jordanie, le projet de résolution sur l'assistance aux réfugiés au Soudan (E/1980/L.53).

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/45).

25. M. BIRIDO (Observateur du Soudan) exprime les remerciements de la délégation soudanaise à la délégation tanzanienne et à tous les coauteurs du projet de résolution E/1980/L.53.

26. M. Saleh Haji FARAH (Observateur de Djibouti) exprime la reconnaissance de la délégation djiboutienne à la délégation jordanienne et aux autres auteurs du projet de résolution E/1980/L.52, ainsi qu'au Conseil économique et social pour l'appui qu'il a donné aux mesures prévues dans ce texte.

27. M. BLANKSON (Nigéria) fait observer qu'une série de programmes spéciaux d'assistance économique ont été lancés en vue d'atténuer les problèmes qu'affrontent bon nombre de pays. Dans sa déclaration à la 40e séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique a fait état des progrès accomplis dans l'exécution de ces programmes, tout en soulignant qu'une aide internationale beaucoup plus importante serait nécessaire afin de donner aux gouvernements des pays intéressés les moyens d'aller de l'avant pour surmonter les difficultés économiques et sociales auxquelles ils sont confrontés. La délégation nigériane propose que le Conseil prenne note de cette déclaration.

28. Elle propose également que, dans les rapports sur l'exécution des programmes, les activités relatives à l'aide humanitaire et celles qui sont consacrées aux programmes de reconstruction économique soient traitées séparément. Le Conseil décidera peut-être d'étudier la question du calendrier à prévoir pour la présentation des rapports lors de sa session d'organisation au début de l'année 1981, car on pourrait considérer que ces deux groupes d'activités distinctes devraient faire l'objet de rapports à des moments différents.

29. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil prend note de la déclaration prononcée à la 40e séance par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et Coordonnateur des programmes spéciaux d'assistance économique.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/158).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des transports et des communications en Afrique

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/91]

30. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution et le projet de décision qui figurent respectivement aux paragraphes 11 et 12 du rapport du Premier Comité (E/1980/91). Un état des incidences financières du projet de résolution est présenté dans le document E/1980/C.1/L.20.

31. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil désire adopter le projet de résolution et le projet de décision sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION : DÉCENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/46).

PROJET DE DÉCISION : DÉCENNIE DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE (1978-1988)

Le projet de décision est adopté (décision 1980/159).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale dans le domaine des établissements humains

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/92]

PROJET DE RÉSOLUTION : COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

32. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution figurant au paragraphe 12 du rapport du Premier Comité (E/1980/92). L'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document E/1980/C.1/L.8.

33. M. LAZAREVIĆ (Yougoslavie), se reportant au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, souligne que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) n'a pas de Conseil d'administration. Il propose donc de remplacer les mots "par l'intermédiaire de son Conseil d'administration", à la sixième ligne de ce paragraphe, par les mots "par l'intermédiaire de la Commission des établissements humains".

34. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter, sans procéder à un vote, le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement par la délégation yougoslave.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/47).

35. M. POPOV (Bulgarie) demande qu'il soit tenu compte de la déclaration faite par la délégation bulgare au nom de tous les membres et observateurs socialistes du Conseil devant le Premier Comité (économique), lors de l'examen du point 8 de l'ordre du jour, à propos de l'adoption du projet de résolution relatif à la coopération internationale dans le domaine des établissements humains, dans le compte rendu de la séance et dans le rapport du Conseil.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

La science et la technique au service du développement

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/94]

PROJET DE RÉSOLUTION : LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

36. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution qui figure au paragraphe 7 du rapport dont le Conseil est saisi (E/1980/94).

37. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter le projet de résolution sans procéder à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/48).

38. M. ERNEMANN (Belgique), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne qui participent à la présente session, confirme la position de ces Etats, telle qu'elle a été exposée dans la déclaration faite en leur nom par le représentant de l'Irlande à la Conférence sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne. Cette déclaration ayant un rapport avec le paragraphe 4 de la résolution qui vient d'être adoptée, M. Ernemann demandera qu'elle figure *in extenso* à la fois dans le compte rendu de la présente séance et dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale dans le domaine de l'environnement

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/95]

PROJET DE RÉSOLUTION : COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

39. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution figurant au paragraphe 10 du rapport du Premier Comité (E/1980/95). L'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document E/1980/C.1/L.12.

40. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter ce projet de résolution sans procéder à un vote.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/49)

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale par les institutions et les organismes des Nations Unies

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1980/102]

41. Le PRÉSIDENT dit que la mention de l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui figure par erreur au paragraphe 10 du rapport du Troisième Comité (E/1980/102) doit être supprimée.

42. Il appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution et le projet de décision qui figurent au paragraphe 12 du rapport.

43. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter le projet de résolution et le projet de décision sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION : APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX ET ASSISTANCE AU PEUPLE OPPRIMÉ D'AFRIQUE DU SUD ET À SON MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/50).

PROJET DE DÉCISION : ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

Le projet de décision est adopté (décision 1980/160).

44. M. EHRMAN (Royaume-Uni) demande que le contenu de la déclaration faite par la délégation britannique après l'adoption du projet de résolution par le Troisième Comité (programme et coordination) figure dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Exécution du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1980/103]

45. M. AL-BAKRI (Emirats arabes unis) propose qu'au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution II figurant au paragraphe 16 du rapport du Troisième Comité (E/1980/103) la mention du Programme des Nations Unies pour le développement soit déplacée et insérée après celle du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

46. M. HESSEL (France) s'interroge sur le sens de cette proposition.

47. M. AL-BAKRI (Emirats arabes unis) et M. IDRIS (Observateur du Soudan) estiment que le nouveau libellé refléterait de façon plus exacte les compétences respectives du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, du PNUE et du PNUD dans l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

48. M. BRECHER (Etats-Unis d'Amérique) pense que la nouvelle formulation qui vient d'être proposée est tout à fait acceptable. Les résolutions 33/88 et 34/187 de l'Assemblée générale précisent que le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne agit à la fois au nom du PNUE et du PNUD.

49. Le PRÉSIDENT, faisant observer que le paragraphe 16 du rapport du Troisième Comité (E/1980/103) contient deux projets de résolution, dit que s'il n'y a pas d'objections il considérera que le Conseil désire les adopter tous les deux, avec l'amendement qui vient d'être proposé, sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION I : EXÉCUTION DU PROGRAMME DE REDRESSEMENT ET DE RELÈVEMENT À MOYEN ET À LONG TERME DANS LA RÉGION SOUDANO-SAHÉLIENNE

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/51).

PROJET DE RÉSOLUTION II : APPLICATION DANS LA RÉGION SOUDANO-SAHÉLIENNE DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 1980/52).

50. M. BRESSAN (Observateur du Saint-Siège) rappelle au Conseil que le 10 mai 1980, à Ouagadougou, le pape a lancé un appel au monde lui demandant de lutter contre la désertification et ses conséquences dramatiques pour l'humanité. Un extrait de cette déclaration a récemment été distribué aux membres du Conseil.

51. Le Saint-Siège ne peut que se féliciter de l'engagement que traduisent les deux résolutions adoptées par le Conseil et se contentera de souligner l'importance du rôle que peuvent jouer les contribuants privés et les organisations non gouvernementales dans l'exécution du programme de redressement et de relèvement à moyen et à long terme dans la région soudano-sahélienne.

La séance est levée à 17 h 35.

44e séance

Jeudi 24 juillet 1980, à 11 h 20.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.44

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* [E/1980/L.49/Rev.2]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil économique et social à examiner le projet de décision révisé sur l'examen de la situation économique à Djibouti, en Guinée équatoriale, en Guinée-Bissau, à Sao Tomé-et-Principe, aux Seychelles et aux Tonga, en vue de l'inscription de ces pays sur la liste des pays les moins avancés (E/1980/L.49/Rev.2).

2. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie), présentant le projet de décision E/1980/L.49/Rev.2 au nom des auteurs, dit que, depuis la publication de la version révisée du projet de décision, il y a eu d'autres consultations à la suite desquelles il a été décidé d'apporter une nouvelle modification au texte : les mots "relatives à ces critères" doivent être ajoutés après les mots "les plus récentes" à la fin du paragraphe *c*.

3. M. Chagula espère que les membres du Conseil n'auront pas de difficultés à adopter ce projet de décision, qui n'enfreint à aucun moment la procédure établie par l'Assemblée générale pour l'inscription de pays en développement sur la liste des pays les moins avancés. Le Comité de la planification du développement est simplement prié d'accélérer l'examen de la situation économique des pays en question, en vue de leur inscription sur la liste. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions (résolutions 34/121, 34/123, 34/124, 34/126, 34/131 et 34/132), dans lesquelles elle invite le Conseil économique et social à demander au Comité de la planification du développement d'examiner à titre prioritaire l'inscription de ces pays sur la liste des pays les moins avancés à établir dans le cadre de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

4. Les modifications apportées au texte initial du projet de décision (E/1980/L.49) ont un double objet : premièrement, demander que les recommandations du Comité de la planification du développement soient présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 1981 et, deuxièmement, demander que l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, autorise le Conseil à prendre une décision finale sur les recommandations du Comité. Il a été jugé nécessaire de mentionner, dans le texte révisé, les pays en développement ayant récemment accédé à l'indépendance, compte tenu notamment du fait que les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ont maintenant démarré.

5. Etant donné qu'un grand nombre de délégations, en plus des auteurs, ont participé aux consultations pour la mise au point de la version finale du projet de décision, M. Chagula espère que ce texte pourra être adopté sans difficultés. Son but n'est pas d'ouvrir la porte à un réexamen systématique de la question des pays les moins avancés parmi les pays en développement, mais simplement de permettre aux pays concernés de voir leur cas examiné rapidement en vue de leur inscription sur la liste.

6. M. DHAR (Sous-Secrétaire général à la recherche et à l'analyse des politiques en matière de développement) dit qu'il a demandé au Secrétariat d'étudier s'il serait possible d'organiser une session spéciale du Comité de la planification du développement pour examiner la question de l'identification des pays en développement les moins avancés. Le Secrétariat a suggéré au Comité d'envisager de consacrer une session à cette question au mois de novembre. Pour le choix de cette date, il a été tenu compte du programme de travail des groupes de travail du Comité pour l'année. Il ressort des réponses reçues des membres du Comité qu'il serait difficile à la majorité d'entre eux d'assister à une session en novembre, mais le Conseil pourrait envisager de convoquer, dans la deuxième semaine de novembre, un groupe de travail du Comité qui pourrait se charger du travail technique nécessaire pour préparer l'examen de cette question par le Comité lui-même à sa session de mars 1981.

7. M. MULLER (Secrétaire du Conseil) informe les membres du Conseil que les incidences financières d'une réunion d'un groupe de travail de sept experts pendant quatre jours à New York seraient de l'ordre de 14 800 dollars pour les frais de voyage et d'indemnité de subsistance et de 7 600 dollars pour les services de conférence. La première de ces sommes pourrait être entièrement couverte par le crédit ouvert aux paragraphes 6 et 7 du budget-programme pour l'exercice 1980-1981. Le coût des services de conférence serait absorbé, dans la mesure du possible, par les différents services existants, et seul un dépassement éventuel devrait être inscrit sous la rubrique des dépenses additionnelles à soumettre à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. En d'autres termes, le surcroît de dépenses qu'entraînerait cette décision peut être considéré comme purement hypothétique.

8. M. INAN (Turquie) appuie le projet de décision.

9. M. ACEMAH (Observateur de l'Ouganda) appuie le projet de décision et demande à figurer au nombre des auteurs.

10. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) dit qu'en tant que coauteur du projet de décision il tient à réaffirmer son total soutien à ce texte.

11. M. Saleh Haji FARAH (Observateur de Djibouti) dit qu'il y a longtemps que le cas de Djibouti aurait dû être examiné en vue de son inscription sur la liste des pays en développement les moins avancés. Le Gouvernement de Djibouti a présenté son cas devant diverses instances depuis l'accession du pays à l'indépendance. La question a été soulevée aux trente-deuxième, trente-troisième et trente-quatrième sessions de l'Assemblée générale, à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. En outre, elle a été soumise à la Conférence ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue en République-Unie de Tanzanie en 1979, et à la Conférence des ministres africains du commerce, à sa sixième session tenue à Addis-Abeba en mars 1980. La version révisée du projet de décision constitue un progrès par rapport au texte initial, et M. Saleh Haji Farah se félicite que les longues consultations qui ont eu lieu tant au sein du Conseil qu'à l'extérieur aient finalement eu des résultats féconds. Il espère que la décision fera l'unanimité au Conseil et que, lorsque la question viendra en discussion devant les organes compétents des Nations Unies, les difficultés rencontrées par les pays concernés pour obtenir leur inscription sur la liste toucheront à leur terme.

12. M. JÖDAHL (Suède) se félicite que les longues consultations sur le projet de décision aient finalement permis de mettre au point un texte susceptible d'obtenir l'appui du Conseil. Il attend avec impatience le rapport du Comité de la planification du développement, dont il est sûr qu'il fournira une base adéquate pour l'établissement d'une liste mise à jour des pays les moins avancés, à l'aube de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement.

13. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne) dit que, lui aussi, accueille avec satisfaction la version finale du projet de décision E/1980/L.49/Rev.2, car la délégation espagnole a participé activement aux discussions sur la question à l'Assemblée générale.

Le projet de décision, tel qu'il a été modifié, est adopté (décision 1980/161).

14. M. THOMSON (Australie) se félicite de l'adoption de la décision, qui sera utile en particulier à un pays voisin de l'Australie, les Tonga. Il voudrait informer le Conseil que la délégation australienne a été priée, par le Gouvernement de Kiribati, de recommander que l'on examine la candidature de ce pays en vue de son inscription sur la liste des pays les moins avancés. Kiribati se compose de 31 îles, représentant une superficie totale de 684 km², dispersées sur plus de 13 millions de km² dans le Pacifique central, et a une population de moins de 60 000 habitants. La principale ressource de ce pays, le phosphate, est épuisée et la délégation australienne considère que son inscription sur la liste serait parfaitement justifiée.

15. Eu égard aux dispositions du paragraphe *b* de la décision, M. Thomson tient à ce qu'il soit pris acte de ce que la délégation australienne considère que l'on examinera la candidature de Kiribati en vue de son inscription sur la liste des pays les moins avancés.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle *(fin)*

PROJETS DE RÉSOLUTION RÉVISÉS E/1980/L.48/REV.1 ET E/1980/L.50/REV. 1 *(suite)*

16. Le PRÉSIDENT invite le Conseil économique et social à examiner les projets de résolution révisés sur la situation des réfugiés en Somalie (E/1980/L.48/Rev.1) et sur les secours et la réadaptation pour les personnes déplacées en Ethiopie (E/1980/L.50/Rev.1).

17. M. BARAKAT (Jordanie), présentant le texte révisé du projet de résolution E/1980/L.48/Rev.1, dit que la question soulevée par le représentant de la France à propos du paragraphe 1 du dispositif (43e séance) a été réglée et que le nouveau texte devrait recueillir un appui général.

18. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie), présentant le projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1, dit que le Libéria s'est joint aux auteurs du texte.

19. Les modifications incorporées dans le projet de résolution révisé ont été présentées par le représentant de la France (43e séance). Le texte initial du paragraphe 1 du dispositif a été remplacé par le texte de ce qui était à l'origine le cinquième alinéa du préambule. Le nouveau paragraphe 3 du dispositif se termine au mot "Ethiopie" et, au paragraphe 5 du dispositif, la mention qui était faite du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été supprimée.

20. La nouvelle version du projet de résolution est appuyée sans réserve par les auteurs et par la délégation française, et M. Chagula recommande au Conseil de l'adopter.

21. M. HESSEL (France) dit que, en ce qui concerne le projet de résolution E/1980/L.48/Rev.1, conformément à l'accord qui est intervenu à la séance précédente, il conviendrait de supprimer, au paragraphe 1 du dispositif, l'expression "d'urgence".

22. Le représentant de la France souhaite proposer deux amendements mineurs au projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1. Le libellé du cinquième alinéa du préambule a un caractère plutôt négatif, et M. Hessel pense qu'une formule un peu plus positive serait plus acceptable pour les membres du Conseil. Il propose donc de remplacer les mots qui suivent le mot "Ethiopie" par le texte suivant : "par l'intermédiaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés devrait être sensiblement augmentée pour répondre aux besoins urgents".

23. Le représentant de la France souligne que les deux projets de résolution à l'examen n'impliquent aucune critique à l'égard du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui fait le maximum avec les ressources dont il dispose. La délégation française est parfaitement consciente de la gravité de la situation dans les divers pays intéressés.

24. Le PRÉSIDENT demande aux auteurs des deux projets de résolution s'ils acceptent les amendements proposés par la France.

25. M. BARAKAT (Jordanie) dit que la délégation jordanienne peut accepter l'amendement proposé par le représentant de la France au projet de résolution E/1980/L.48/Rev.1.

26. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) dit que la délégation tanzanienne accepte sans réserve les amendements proposés par le représentant de la France au projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1.

27. M. KELLER (Observateur du Libéria) dit que la délégation libérienne accepte sans réserve les amendements proposés par le représentant de la France.

28. M. AL-SHAMMA'A (Iraq) dit que le texte du projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1 ne semble pas correspondre exactement à ce dont le Conseil était convenu à la séance précédente. En outre, il semble y avoir une contradiction entre le titre du projet de résolution, qui parle de personnes déplacées, et le texte du préambule et du dispositif, où il est question de personnes qui sont rentrées en Ethiopie. La délégation iraquienne propose donc de supprimer l'expression "personnes qui sont rentrées en Ethiopie", dans le préambule et dans le dispositif du projet de résolution.

29. M. ADUGNA (Ethiopie) dit que tous ceux qui s'occupent de la question des réfugiés sont conscients de ce que les solutions proposées dans les diverses instances ont pour objectif essentiel d'encourager l'installation des réfugiés dans le pays d'asile ou leur rapatriement dans leur pays d'origine.

30. La délégation éthiopienne constate avec satisfaction que des personnes sont de retour en Ethiopie et elle espère que leur nombre ira croissant; le Gouvernement éthiopien a conclu à cette fin un accord avec le Gouvernement de Djibouti. Le Gouvernement a récemment promulgué une loi d'amnistie invitant les réfugiés à regagner l'Ethiopie. En outre, le chef d'Etat de l'Ethiopie s'est entretenu avec celui du Soudan et a pris des dispositions au sujet des réfugiés.

31. Il convient de noter que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déjà envoyé 167 réfugiés par avion en Ethiopie. Soixante-dix mille personnes qui se trouvaient au Soudan sont rentrées en Ethiopie, et ce nombre augmentera à la suite des accords conclus entre les deux gouvernements. Ce sont là des faits, et la délégation éthiopienne se trouve donc dans l'impossibilité d'accepter la suppression de l'expression "personnes qui sont rentrées en Ethiopie". M. Adugna demande au représentant de l'Iraq de retirer sa proposition.

32. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) dit que, comme le représentant de l'Iraq l'a justement fait observer, l'inclusion de l'expression "personnes qui sont rentrées en Ethiopie" est en contradiction, dans le contexte du projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1, avec la notion de personnes déplacées. Il appuie donc sans réserve la proposition du représentant de l'Iraq.

33. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie), prenant la parole au nom des auteurs du projet de résolution, dit que ceux-ci ne peuvent pas appuyer la proposition de la délégation iraquienne.

34. M. HESSEL (France) demande à toutes les parties intéressées de ne pas proposer de nouveaux amendements à un texte qui a déjà été examiné en détail. Tous ceux qui suivent de près les activités du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont conscience de ce qu'aucune distinction n'est faite entre le type d'assistance fournie aux personnes déplacées et celui qui est fourni aux personnes qui sont de retour dans leur pays. Le Haut Commissaire s'acquitte de sa tâche en se fondant uniquement sur des considérations d'ordre humanitaire. Le représentant de la France invite donc toutes les délégations qui ont des réserves, y compris les délégations de l'Iraq et de la Somalie, à accepter le texte.

35. Le PRÉSIDENT demande au représentant de l'Iraq et à l'observateur de la Somalie de ne pas insister pour que l'amendement présenté par l'Iraq soit mis aux voix. Leur position a été notée et sera indiquée dans le compte rendu analytique.

36. M. AL-SHAMMA'A (Iraq) dit que la délégation iraquienne peut accepter le projet de résolution, à condition que le mot "volontairement" soit ajouté entre les mots "personnes qui sont rentrées" et les mots "en Ethiopie".

37. M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie) dit que les auteurs du projet de résolution sont disposés à accepter le dernier amendement proposé par le représentant de l'Iraq. L'adjonction du mot "volontairement" ne modifie pas vraiment le sens du projet de résolution, car une personne qui retourne dans son pays n'est généralement pas contrainte de le faire.

38. Le PRÉSIDENT propose, s'il n'y a pas d'objections, que le Conseil adopte, sans qu'il soit procédé à un vote, le projet de résolution E/1980/L.48/Rev.1 et le projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1, tels qu'ils ont été modifiés oralement par les représentants de la France et de l'Iraq.

Les projets de résolution sont adoptés (résolution 1980/53 et résolution 1980/54).

39. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) dit qu'au cours du débat général et pendant l'examen de la question des réfugiés la délégation somalie a exposé sa position de façon très claire et a fourni au Conseil un bilan détaillé de la situation grave qui existe à ce sujet en Somalie. L'observateur de la Somalie remercie tous les Etats Membres qui ont manifesté leur sympathie et leur appui. Il souhaite également remercier le HCR ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes bénévoles qui ont aidé à faire face au grave problème que posent les réfugiés.

40. M. ADUGNA (Ethiopie) dit que le souci de la délégation éthiopienne était de faire en sorte que le Haut Commissaire ait un mandat précis et que le HCR puisse ainsi jouer un rôle plus actif, et c'est pour renforcer la position du Haut Commissaire qu'elle avait estimé souhaitable que le projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1 attire particulièrement l'attention sur l'action du HCR en Ethiopie. La délégation éthiopienne apprécie hautement ce que le Haut Commissaire a déjà fait dans le passé et demande le maintien de cette assistance pour l'avenir. Elle se réserve le droit de soulever la question à nouveau devant l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, lorsqu'elle aura entendu le Haut Commissaire faire rapport et qu'elle saura ce que celui-ci aura fait dans l'intervalle

en faveur des personnes déplacées et de celles qui sont de retour en Ethiopie.

41. M. Adugna remercie les représentants de la France, de l'Iraq et de la République-Unie de Tanzanie des efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à un consensus. Il remercie aussi les auteurs du projet de résolution E/1980/L.50/Rev.1, ainsi que les membres du Conseil pour leur soutien.

42. En ce qui concerne l'assistance qu'il conviendrait d'accorder de toute urgence aux personnes déplacées en Ethiopie, M. Adugna relève que l'observateur de la Somalie, lorsqu'il a fait état, à la 42e séance, d'un article du *Sunday Times*, n'a cité que certains passages et n'a pas parlé de ceux qui disaient combien la situation en Ethiopie était grave du fait de la sécheresse et du fait de la guerre. Le peuple éthiopien souffre pour des raisons totalement indépendantes de sa volonté, et le représentant de l'Ethiopie en appelle à tous les pays pour qu'ils collaborent avec le Gouvernement éthiopien aux opérations de sauvetage menées par ce dernier.

43. M. Abdullahi Said OSMAN (Observateur de la Somalie) dit que la déclaration que vient de faire le représentant de l'Ethiopie n'apporte aucun élément nouveau. La communauté internationale sait qu'il se livre une guerre en Ethiopie et l'on comprend de mieux en mieux quelles en sont les causes profondes.

44. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution E/1980/L.54 sur la situation des réfugiés en Afrique.

45. M. BLANKSON (Nigéria), prenant la parole au nom des auteurs du projet de résolution E/1980/L.54, fait savoir que ces derniers ont décidé de modifier la fin du paragraphe 3 du dispositif qui se lirait désormais comme suit : "...un programme d'information tenant plus particulièrement compte de la situation et des besoins des réfugiés en Afrique."

46. M. MANDJI (Zaïre) dit que la délégation zaïroise tient à figurer parmi les auteurs du projet de résolution E/1980/L.54.

47. Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que, dans une déclaration faite à la 29e séance, la délégation des Etats-Unis a évoqué la question des catastrophes causées par l'homme et a émis l'idée que la communauté internationale devrait rechercher les moyens de mieux faire face aux problèmes qui en résultent. Elle appuie donc le projet de résolution E/1980/L.54.

48. La délégation des Etats-Unis étudiera attentivement les différents points soulevés au cours du débat sur le problème plus vaste des réfugiés en Afrique, particulièrement en ce qui concerne l'assistance à accorder aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la Corne de l'Afrique. Les Etats-Unis resteront en contact étroit avec les organisations internationales qui aident les gouvernements intéressés à faire face aux besoins de secours humanitaires dans la région et continueront à coopérer avec les missions d'étude envoyées sur place. Les besoins sont si accusés en Afrique, notamment dans cette région de la Corne, que c'est à la communauté internationale tout entière qu'il convient de demander un effort. La délégation des Etats-Unis espère donc que d'autres gouvernements qui sont en mesure de fournir une assistance coopéreront avec les organisations internationales compétentes. Dans le passé, un certain nombre de gouvernements ont, par leurs discours et leurs actions, contribué à créer les problèmes qui se posent actuellement à la communauté internationale, mais ils n'ont pas réagi aux appels lancés par les organisations internationales aux fins d'une assistance humanitaire. Il faut espérer que ces gouvernements s'engageront à accorder une aide en réponse aux appels lancés et informeront le Secrétaire général de ce qu'ils font dans le cadre des programmes d'assistance humanitaire bilatéraux.

49. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il tiendra pour acquis que le Conseil souhaite adopter, sans qu'il soit mis aux voix, le projet de résolution E/1980/L.54 tel qu'il a été modifié par ses auteurs.

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/55).

50. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il tiendra pour acquis que le Conseil souhaite prendre acte des documents ci-après dont il est saisi au titre du point 3 de son ordre du jour : *Etude sur l'économie mondiale, 1979-1980* (E/1980/38 et Corr.1); résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 1979 : l'évolution économique en 1978-1979 (E/1980/33); résumé de l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1978-1979 (E/1980/56); résumé de l'évolution récente de la situation économique dans la région de la Commission économique pour l'Europe (E/1980/62); résumé de l'étude de l'évolution de la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique pour l'Asie occidentale en 1979 (E/1980/66); rapport intitulé "Evolution économique de l'Amérique latine en 1979" (E/1980/71) et le rapport du Comité de la planification du développement sur sa seizième session (E/1980/3).

51. Le PRÉSIDENT ajoute que, en l'absence d'objections, il tiendra également pour acquis que le Conseil souhaite prendre acte du rapport du Secrétaire général intitulé "Distribution du revenu dans la nation : déséquilibres entre les zones rurales et urbaines" (A/35/231) et le transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/162).

52. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil décide de transmettre sans débat le rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1980/79) à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/163).

53. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a achevé l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/90]

54. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur les deux projets de résolution figurant au para-

graphe 22 et sur les cinq projets de décision figurant au paragraphe 23 du rapport du Premier Comité (E/1980/90). L'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution I a été distribué sous la cote E/1980/C.1/L.19.

55. En l'absence d'objections, le Président tiendra pour acquis que le Conseil souhaite adopter ces deux projets de résolution et ces cinq projets de décision sans qu'ils soient mis aux voix.

PROJET DE RÉSOLUTION I : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION DES CARAÏBES DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/56).

PROJET DE RÉSOLUTION II : TRANSFERT DES BUREAUX DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE À BAGDAD

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/57).

PROJET DE DÉCISION I : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/164).

PROJET DE DÉCISION II : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/165).

PROJET DE DÉCISION III : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/166).

PROJET DE DÉCISION IV : RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/167).

PROJET DE DÉCISION V : COOPÉRATION RÉGIONALE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/168).

56. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a achevé l'examen du point 6 de son ordre du jour.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Problèmes alimentaires

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/93]

57. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution et le projet de décision figurant au paragraphe 11 du rapport du Premier Comité (E/1980/93). En l'absence d'objections, il tiendra pour acquis que le Conseil souhaite adopter ce projet de résolution et ce projet de décision sans qu'ils soient mis aux voix.

PROJET DE RÉSOLUTION : RAPPORT DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/58).

PROJET DE DÉCISION : CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/169).

58. M. PARANHOS VELLOSO (Brésil) dit que la position du Gouvernement brésilien en ce qui concerne un certain nombre d'éléments de la résolution qui vient d'être adoptée demeure inchangée. Il ne faut pas subordonner l'octroi d'une aide de la communauté internationale aux pays en développement, en ce qui concerne les problèmes alimentaires, à l'adoption par ces pays de stratégies nationales du secteur alimentaire. De plus, c'est là la position que les pays en développement ont adoptée à l'unanimité avant la sixième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation. On peut s'atteler à la question du développement du secteur alimentaire et du développement agricole de plusieurs autres façons qui ont du reste très bien fait leurs preuves.

59. Le Brésil n'est pas partie à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale prévoyant une réserve alimentaire internationale de crise, comme il en a été question à la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974; dans ce domaine, le Brésil reste attaché au principe de l'engagement volontaire. La meilleure façon de résoudre les situations de crise dans le secteur alimentaire consiste à chercher délibérément à accroître la production et la productivité dans les pays en développement. La délégation brésilienne rejette l'idée que la sécurité alimentaire mondiale doive reposer sur la création obligatoire de stocks.

60. M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'en ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée la délégation soviétique maintient les réserves qu'elle a formulées au cours de la sixième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation et de la session en cours du Conseil économique et social. M. Smirnov demande qu'il soit rendu compte de sa déclaration dans le rapport du Conseil.

61. M. DUMONT (Argentine) dit qu'en ce qui concerne le projet de résolution qui vient d'être adopté la délégation argentine a déjà fait connaître sa position devant le Premier Comité, à sa 21e séance.

62. Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a achevé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Sociétés transnationales

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/96]

63. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur les deux projets de résolution et les cinq projets de décision figurant respectivement aux paragraphes 19 et 20 du rapport du Premier Comité (E/1980/96) et sur

l'état des incidences financières des projets de décision II et III (E/1980/L.55) soumis par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil économique et social.

PROJET DE RÉSOLUTION I : LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES EN AFRIQUE AUSTRALE ET LEUR COLLABORATION AVEC LES RÉGIMES RACISTES MINORITAIRES DE CETTE RÉGION

64. Le PRÉSIDENT dit que le projet de résolution I a été adopté par le Premier Comité à l'issue d'un vote par appel nominal, par 32 voix contre 5, avec 7 abstentions. Le Président invite le Conseil à se prononcer sur ce projet de résolution.

Par 28 voix contre 5, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 1980/59).

65. Mme SIKRI (Inde) appelle l'attention sur une erreur au paragraphe 14 du rapport E/1980/96 : le projet de décision qu'elle a présenté au Premier Comité ne portait pas de titre précis, et il aurait fallu écrire : "un projet de décision sur le point 12 de l'ordre du jour".

66. Au paragraphe 15 du rapport, les mots "la représentante de l'Inde a modifié oralement le texte du projet" prêtent à confusion. En fait, elle n'a fait que signaler certaines différences entre le projet manuscrit qu'elle avait remis au Secrétariat et le document publié. Les modifications apportées ne peuvent pas, à son avis, être considérées comme de simples corrections rédactionnelles. De plus, le paragraphe *c* de la décision, tel qu'il figure au paragraphe 15 du rapport, ne correspond pas au texte dont elle a donné lecture devant le Premier Comité, à savoir : "de ne convoquer la Conférence des Nations Unies chargée d'adopter un accord international sur les paiements illicites qu'après l'achèvement de la Conférence des Nations Unies chargée d'adopter un code de conduite des sociétés transnationales". Des changements de cette nature ne devraient pas être apportés aux textes soumis par les délégations sans qu'elles aient été consultées.

67. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne) dit que, si la délégation espagnole avait été présente lors du vote sur le projet de résolution I, elle se serait abstenue, comme elle l'a fait au Premier Comité, pour les mêmes raisons. Il demande que celles-ci soient indiquées dans le rapport du Conseil.

68. M. JÖDAHL (Suède), M. RUSO (Finlande), M. ERNEMANN (Belgique), ce dernier parlant aussi au nom de la Communauté économique européenne, et M. ALI (Trinité-et-Tobago) déclarent qu'ils ont voté sur le projet de résolution I de la même manière qu'ils l'avaient fait au Premier Comité; ils rappellent les raisons qu'ils ont données alors pour expliquer leur vote et demandent qu'elles soient consignées dans le rapport du Conseil.

69. M. BASKUT (Turquie) voudrait préciser que la délégation turque a voté en faveur du projet de résolution.

70. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil décide d'adopter le projet de résolution II et les cinq projets de décision figurant dans le rapport E/1980/96 sans qu'il soit procédé à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION II : PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET OBSTACLES QUI S'Y OPPOSENT : LE RÔLE DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/60).

PROJET DE DÉCISION I : ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Le projet de décision est adopté (décision 1980/170).

PROJET DE DÉCISION II : SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL DU CODE DE CONDUITE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/171).

PROJET DE DÉCISION III : SESSIONS DU GROUPE SPÉCIAL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Le projet de décision est adopté (décision 1980/172).

PROJET DE DÉCISION IV : RAPPORT DE LA COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES SUR SA SIXIÈME SESSION

Le projet de décision est adopté (décision 1980/173).

PROJET DE DÉCISION V : CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES CHARGÉES D'ADOPTER UN CODE DE CONDUITE DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET UN ACCORD INTERNATIONAL SUR LES PAIEMENTS ILLICITES

Le projet de décision est adopté (décision 1980/174).

71. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a terminé l'examen du point 12 de l'ordre du jour.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération en matière de développement industriel

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/97]

PROJET DE RÉSOLUTION : COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

72. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution figurant au paragraphe 11 du rapport du Premier Comité (E/1980/97).

73. Mme SIKRI (Inde) dit que le texte figurant dans le rapport ne reflète pas avec exactitude les modifications apportées au projet de résolution par le Premier Comité. Les mots "telles que l'Assemblée générale les a déterminées à sa trente-cinquième session" ont été omis à la fin du paragraphe 11 du dispositif du texte adopté par le Comité, alors que le paragraphe 6 du rapport fait précisément référence à une partie de

ce membre de phrase, ce qui rend son omission complète dans le projet de résolution encore plus choquante.

74. Une divergence du même ordre existe entre le paragraphe 6 du rapport et le libellé du paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution. Il avait été convenu, lors des consultations officieuses, de faire directement référence dans le texte au document ID/B/245, en citant sa cote, au lieu d'en faire simplement mention dans une note de bas de page. Le texte sur lequel on s'était mis d'accord était le suivant : "compte tenu notamment du document ID/B/245 relatif à une proposition de créer une facilité pour la préparation des projets industriels".

75. Les modifications que Mme Sikri vient de signaler ne peuvent pas être considérées comme purement rédactionnelles. Tout en comprenant que certaines formules consacrées sont de mise dans l'Organisation, elle ne pense pas que ce respect des formes doive l'emporter sur la nécessité de reproduire fidèlement les textes sur lesquels on est parvenu, au prix d'efforts considérables, à se mettre d'accord. Elle tient à réaffirmer qu'à son avis les fonctionnaires du Secrétariat chargés de la mise au point des textes ne devraient pas apporter à ceux-ci de modifications de fond sans consulter les délégations intéressées.

76. Elle relève, par ailleurs, que l'on a fait figurer par mégarde le nom de la Commission économique pour l'Europe dans l'en-tête de la version anglaise du document distribué.

77. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) tient à s'excuser auprès de la représentante de l'Inde des difficultés rencontrées par sa délégation. Le Conseil comprendra sûrement que le Secrétariat a l'obligation d'établir et de maintenir certaines normes uniformes de présentation pour les rapports et autres documents, mais il est certain qu'aucune modification de fond ne devrait être faite sans que les délégations concernées soient consultées. Dans ce cas particulier, en raison d'un programme de travail extrêmement chargé, les modifications ont dû être apportées au texte à une heure tardive, à un moment où il était matériellement impossible de consulter les intéressés. Il est certain qu'il faudrait prendre des dispositions spéciales si l'on veut éviter que ce genre de difficultés ne se reproduise à l'avenir.

78. Les auteurs des projets de résolution ont évidemment le droit d'y incorporer tout point de fond qu'ils jugent utile, mais il faut aussi veiller à maintenir dans tous les textes un niveau élevé de formulation, respecté par l'ensemble de l'Organisation, et il est admis en principe que l'on ne doit pas désigner les documents par leur cote dans le corps des textes.

79. En ce qui concerne la référence à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, il ne devrait pas être difficile d'arriver à un libellé qui ne laisserait pas supposer que des décisions ont déjà été prises sur des questions qui, en fait, n'ont pas encore été examinées par l'Assemblée générale.

80. Mme SIKRI (Inde) dit que c'est au moment où une résolution est en discussion qu'il faudrait appeler l'attention des délégations sur les divergences existant entre un texte proposé et la pratique consacrée de l'ONU. De plus, il semble qu'il y ait un certain manque d'uniformité dans la pratique suivie puisqu'une référence à une prochaine session de l'Assemblée générale, analogue à celle qui est maintenant en discussion, avait été acceptée sans problème l'an dernier. D'une manière générale, Mme Sikri persiste à penser que les questions de fond sur lesquelles un accord s'est fait, parfois difficilement, sont plus importantes que les règles rédactionnelles.

81. Le PRÉSIDENT dit qu'à son avis aucune modification rédactionnelle majeure ne devrait être apportée à un texte sans que les délégations intéressées soient consultées. Pour essayer d'arriver à un consensus, il est parfois nécessaire de choisir délibérément un libellé imprécis ou même imparfait du point de vue grammatical.

82. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) dit qu'après des consultations officieuses avec la délégation de l'Inde il est heureux d'annoncer que l'on s'est mis d'accord sur la nécessité de prévoir des dispositions appropriées pour les consultations.

83. Mme SIKRI (Inde) dit que la délégation indienne accepte la suggestion du Secrétariat de remplacer le membre de phrase dont elle déplorait la suppression à la fin du paragraphe 11 du dispositif du projet de résolution par la formule suivante : "telles qu'elles seront déterminées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session".

84. Elle espère que le paragraphe 10 du dispositif sera également modifié comme elle l'a demandé.

85. M. DIMITRIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale une erreur de traduction, dans le texte russe du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution : le mot russe qui a été utilisé pour traduire "convient" signifie en fait "décide". Il demande que cette erreur soit corrigée. D'une manière générale, il faudrait veiller de plus près à ce que les documents présentés au Conseil, en particulier les résolutions et décisions, soient correctement traduits.

86. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 1980/61).

87. Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation américaine a acquiescé volontiers à l'adoption sans vote du projet de résolution, mais qu'elle voudrait cependant préciser qu'en ce qui concerne la réorganisation des travaux de l'ONUDI demandée par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session la position du Gouvernement des Etats-Unis n'a pas varié et que celui-ci persiste à penser que cette réorganisation ne devrait pas nécessiter de ressources budgétaires nouvelles en plus de celles déjà prévues.

88. M. POPOV (Bulgarie) dit qu'au cours de l'examen du point 13 de l'ordre du jour par le Premier Comité, la

délégation bulgare a fait une déclaration sur le projet de résolution en son nom propre et au nom des délégations de la République démocratique allemande, de la Hongrie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques : cette déclaration reflète toujours leur opinion commune, et ces délégations souhaiteraient qu'il en soit dûment fait état dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

89. M. ERNEMANN (Belgique), parlant aussi au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, dit que le point de vue de ces Etats est celui qui a déjà été exprimé à la quatorzième session du Conseil du développement industriel et qui est reproduit aux paragraphes 172 à 175 de son rapport[1]. Les délégations intéressées souhaiteraient que cela soit dûment mentionné dans le rapport du Conseil.

90. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a terminé l'examen du point 13 de l'ordre du jour.

[1] ID/B/248.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de plan à moyen terme

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1980/101]

PROJET DE DÉCISION : RÉVISIONS PROPOSÉES AU PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1980-1983

91. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de décision figurant au paragraphe 9 du rapport du Troisième Comité (E/1980/101).

92. S'il n'y a pas d'objections, il considérera que le Conseil souhaite adopter le projet de décision sans le mettre aux voix.

Le projet de décision est adopté (décision 1980/175).

93. Le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a terminé l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.

45e séance

Vendredi 25 juillet 1980, à 11 h 15.

Président : M. Andreas V. MAVROMMATIS (Chypre).

E/1980/SR.45

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Sociétés transnationales *(fin)*

RAPPORT DU PREMIER COMITÉ (ÉCONOMIQUE) [E/1980/96]

1. M. PEREIRA (Argentine) dit que la délégation argentine n'a pas assisté à la séance précédente au cours de laquelle le Conseil a examiné le rapport du Premier Comité sur le point 12 (E/1980/96). La délégation argentine désire qu'il soit clairement indiqué que, si elle avait été présente lors du vote sur le projet de résolution I intitulé "Les activités des sociétés transnationales en Afrique australe et leur collaboration avec les régimes racistes minoritaires de cette région" (adopté en tant que résolution 1980/59), elle aurait voté pour comme elle l'a fait à la sixième session de la Commission des sociétés transnationales et au Premier Comité lui-même.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen approfondi des politiques en matière d'activités opérationnelles ayant trait au développement

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1980/98 (PARTIES I, II ET III)]

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la première partie du rapport du Troisième Comité (E/1980/98). Au paragraphe 21, le Comité recommande au Conseil d'adopter trois projets de résolution qu'il a lui-même adoptés sans procéder à un vote.

3. S'il n'entend pas d'objections, le Président considérera que le Conseil désire adopter les trois projets de résolution sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION I : FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/62).

PROJET DE RÉSOLUTION II : RÔLE DU PERSONNEL NATIONAL QUALIFIÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/63).

PROJET DE RÉSOLUTION III : RÉUNION DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/64).

4. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la deuxième partie du rapport E/1980/98. Au paragraphe 22, le Comité recommande au Conseil d'adopter

deux projets de résolution qu'il a lui-même adoptés sans procéder à un vote.

5. S'il n'entend pas d'objections, le Président considérera que le Conseil désire adopter les deux projets de résolution sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION I : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/65).

PROJET DE RÉSOLUTION II : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/66).

6. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la troisième partie du rapport E/1980/98. Au paragraphe 4, le Comité recommande au Conseil d'adopter trois projets de décision qu'il a adoptés sans procéder à un vote.

7. S'il n'entend pas d'objections, le Président considérera que le Conseil désire adopter les trois projets de décision sans procéder à un vote.

PROJET DE DÉCISION I : RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT SUR LE FONDS AUTORENOUVELABLE DES NATIONS UNIES POUR L'EXPLORATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le projet de décision est adopté (décision 1980/176).

PROJET DE DÉCISION II : RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT SUR LE FONDS SPÉCIAL DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL

Le projet de décision est adopté (décision 1980/177).

PROJET DE DÉCISION III : RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 34 DE L'ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 32/197 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le projet de décision est adopté (décision 1980/178).

8. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a achevé l'examen du point 5 de l'ordre du jour.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies

RAPPORT DU TROISIÈME COMITÉ (PROGRAMME ET COORDINATION) [E/1980/99 (PARTIES I, II et III)]

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la première partie du rapport du Troisième Comité (E/1980/99). Au paragraphe 18, le Comité recommande au Conseil d'adopter deux projets de résolution, qu'il a lui-même adoptés sans procéder à un vote.

10. S'il n'entend pas d'objections, le Président considérera que le Conseil désire adopter les deux projets de résolution sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION I : ANNÉES INTERNATIONALES ET ANNIVERSAIRES

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/67).

PROJET DE RÉSOLUTION II : COOPÉRATION DANS LES UTILISATIONS DE LA MER ET DANS LA MISE EN VALEUR DES ZONES CÔTIÈRES

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/68).

11. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la deuxième partie du rapport E/1980/99. Il recommande au Conseil d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 10 que le Troisième Comité a adopté sans procéder à un vote. Il suppose que les crochets figurant dans le texte anglais du paragraphe 6 du dispositif doivent être supprimés.

12. S'il n'entend pas d'objections, le Président considérera que le Conseil désire adopter le projet de résolution sans procéder à un vote.

PROJET DE RÉSOLUTION : ANNÉE MONDIALE DES COMMUNICATIONS : MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DES COMMUNICATIONS

Le projet de résolution est adopté (résolution 1980/69).

13. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner la troisième partie du rapport E/1980/99.

14. M. ERNEMANN (Belgique) dit qu'au Troisième Comité le document à l'examen avait été approuvé par toutes les délégations. Mais, le Conseil ayant adopté les résolutions 1980/44 et 1980/45 à sa 43e séance et la résolution 1980/53 à sa 44e séance, il désire proposer deux légers amendements afin d'aligner le texte du projet de résolution figurant au paragraphe 28 du document en question sur celui desdites résolutions et d'éviter toute contradiction entre les différentes tâches que le Secrétaire général est prié d'accomplir. Premièrement, au paragraphe 2 du dispositif, le membre de phrase ", compte tenu des résolutions du Conseil 1980/44 et 1980/45, du 23 juillet 1980, et 1980/53, du 24 juillet 1980 :" devrait être inséré après les mots "Secrétaire général". Deuxièmement, le texte de l'alinéa *a* du paragraphe 2 devrait être aligné sur celui du paragraphe 1 de la résolution 1980/53, c'est-à-dire commencer par les mots : "d'envisager la nécessité d'envoyer une mission interinstitutions...".

15. M. BARAKAT (Jordanie) dit que la délégation jordanienne approuve les amendements proposés par la délégation belge.

16. M. IDRIS (Observateur du Soudan) dit que, de l'avis de la délégation soudanaise, la demande à adresser au Secrétaire général d'envoyer une mission interinstitutions doit être considérée comme une affaire urgente. L'amendement proposé par la délégation belge modifie quant au fond l'alinéa *a* du paragraphe 2 du projet de résolution. Les pays dont il est question sont gravement touchés par la sécheresse et

une aide est nécessaire de toute urgence. De plus, les organismes compétents des Nations Unies ont déjà évalué la gravité de la situation. L'objet des résolutions 1980/44, 1980/45 et 1980/53 est tout à fait différent de celui du projet de résolution à l'examen, et la délégation soudanaise ne comprend pas pourquoi ce dernier devrait être rédigé dans les mêmes termes.

17. M. Omar Sheikh OSMAN (Observateur de la Somalie) dit que la délégation somalie souscrit aux remarques formulées par l'observateur du Soudan. Il demande instamment à la délégation belge de retirer ses amendements.

18. M. ERNEMANN (Belgique) dit que la délégation belge n'a pas l'intention de compliquer la situation, mais il est, à son avis, indispensable d'examiner les différents textes de manière à s'assurer qu'il n'y a pas de contradiction dans leur application. Pour donner satisfaction aux observateurs du Soudan et de la Somalie, M. Ernemann est prêt à retirer son deuxième amendement, mais il demande que le compte rendu analytique de la séance et le rapport du Conseil indiquent très clairement que le Secrétaire général appliquera les trois résolutions déjà adoptées et le projet de résolution à l'examen en respectant l'esprit dans lequel ils ont été rédigés et adoptés.

19. M. IDRIS (Observateur du Soudan) dit que la délégation soudanaise peut accepter le premier amendement de la Belgique, mais elle souhaiterait qu'il soit bien entendu que, selon son interprétation, cet amendement n'aura pas pour effet de faire que la mission interinstitutions proposée puisse être affectée par l'envoi des missions interinstitutions prévues par les résolutions 1980/44, 1980/45 et 1980/53. Il souligne que la mission interinstitutions chargée d'examiner la situation des réfugiés et celle chargée d'étudier le problème de la sécheresse doivent accomplir leurs tâches séparément.

20. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'entend pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter sans procéder à un vote le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement.

PROJET DE RÉSOLUTION : ASSISTANCE AUX RÉGIONS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE À DJIBOUTI, EN OUGANDA, EN SOMALIE ET AU SOUDAN

Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 1980/70).

21. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'entend pas d'objections, il considérera que le Conseil désire adopter, sans procéder à un vote, les six projets de décision figurant également au paragraphe 29 de la troisième partie du rapport E/1980/99.

PROJET DE DÉCISION I : RAPPORT DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

Le projet de décision est adopté (décision 1980/179).

PROJET DE DÉCISION II : PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL

Le projet de décision est adopté (décision 1980/180).

PROJET DE DÉCISION III : DÉVELOPPEMENT RURAL

Le projet de décision est adopté (décision 1980/181).

PROJET DE DÉCISION IV : PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le projet de décision est adopté (décision 1980/182).

PROJET DE DÉCISION V : EFFETS DE L'INSTABILITÉ MONÉTAIRE PERSISTANTE SUR LES BUDGETS DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le projet de décision est adopté (décision 1980/183).

PROJET DE DÉCISION VI : COOPÉRATION ET COORDINATION INTERNATIONALES DANS LE CADRE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le projet de décision est adopté (décision 1980/184).

22. M. BLANKSON (Nigéria) prend la parole au nom des délégations de la République fédérale d'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Chili, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Ghana, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Iraq, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, de la République-Unie du Cameroun, du Royaume-Uni, du Sénégal et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont les représentants permanents ont été élus au Comité exécutif de l'Organisation météorologique mondiale. M. Blankson constate que le Conseil, en sa qualité de coordonnateur de l'action des institutions spécialisées, vient d'adopter le projet de décision II, proposé par le Troisième Comité concernant le Programme climatologique mondial. Ces délégations sont certaines que ce programme bénéficie d'un large appui et souhaitent dire toute l'inportance qu'elles lui accordent.

23. Comme le Secrétaire général de l'OMM l'a indiqué dans sa déclaration (33e séance), le huitième Congrès météorologique mondial a mis sur pied, en mai 1979, le Programme climatologique mondial et recommandé que l'OMM, au sein du système des Nations Unies, soit désignée comme le maître d'œuvre chargé de la coordination et de l'exécution des opérations entrant dans le cadre du Programme. Les délégations dont M. Blankson est le porte-parole estiment que le Conseil devrait faire sienne cette recommandation. A sa session de mai 1980, le Comité exécutif de l'OMM a convenu qu'il importait de favoriser la participation la plus large possible des nombreuses organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales appelées à concourir aux activités complexes entrant dans le cadre du Programme climatologique mondial.

24. Les modifications du climat peuvent avoir des répercussions profondes sur l'économie nationale. Ces modifications ont certainement contribué, par exemple, à créer, dans la région soudano-sahélienne, la grave situation économique et sociale que l'on sait. La variabilité du climat peut jouer un rôle capital du point de vue de la production agricole et retentir par conséquent sur la situation alimentaire d'un bon nombre de pays. L'acquisition d'une meilleure connaissance des modifications du climat revêt un carac-

tère d'urgence et mérite l'appui et les encouragements de la communauté internationale.

25. Les membres du Conseil qui sont représentés au Comité exécutif de l'OMM prient le Conseil de prendre note des travaux que l'OMM entreprend dans le cadre de son Programme climatologique mondial et de recommander le Programme à l'attention de tous les Etats Membres des Nations Unies.

26. Le PRÉSIDENT, rappelant les indications données au paragraphe 27 de la troisième partie du rapport du Troisième Comité (E/1980/99), dit que le Conseil est saisi d'un projet de décision soumis par un vice-président du Conseil à la suite de consultations officieuses (E/1980/L.56).

27. M. XIFRA de OCERÍN (Espagne), vice-président du Conseil, dit que le Troisième Comité a étudié, dans le cadre de l'examen du point 14 de l'ordre du jour, la question visée au paragraphe 1 de la résolution 34/214 de l'Assemblée générale. Le Comité a renvoyé la question au Conseil, à la suite de consultations officieuses, qui se sont déroulées sous la présidence de M. Xifra de Ocerín avec la participation de membres du Conseil et de représentants des institutions spécialisées, sur les moyens d'améliorer les communications entre le Comité administratif de coordination et les organismes intergouvernementaux.

28. Ces consultations se sont déroulées dans une atmosphère constructive et tous les participants ont témoigné d'un désir manifeste d'améliorer les communications entre le CAC et les organismes intergouvernementaux et de trouver des moyens de surmonter les difficultés dont l'existence est reconnue. Les conclusions d'ordre général qui se dégagent de cet échange de vues officieux peuvent se résumer comme suit : en premier lieu, l'amélioration des communications réclame un effort conscient de la part des organismes intergouvernementaux eux-mêmes et des institutions spécialisées. En deuxième lieu, cette amélioration est un processus global, qui ne peut pas reposer exclusivement sur un seul et même organisme ou mécanisme, mais qui fait appel à l'action simultanée et constante d'un ensemble de mécanismes à différents niveaux. En troisième lieu, s'il y a bien lieu de se livrer à une recherche de solutions nouvelles ou de solutions différentes, il convient au départ de se donner essentiellement pour tâche d'améliorer les mécanismes existants. S'il est utile d'adopter d'autres formes de consultations, il faut en tout cas que les réunions communes que tiennent le CPC et le CAC demeurent le principal mécanisme permettant d'examiner des questions de fond à un haut niveau de part et d'autre. En quatrième lieu, le choix des questions à étudier lors des réunions communes revêt une importance capitale et la plupart des difficultés rencontrées s'expliquent par un choix malencontreux. Le choix de sujets appropriés facilitera la solution de certains problèmes secondaires concernant les dates, le lieu, la préparation et l'objet de ces délibérations communes qui se tiendront alors en conséquence. A cette fin, un dialogue s'ouvrira au début de 1981 entre des représentants du CPC, du Conseil et du CAC. En cinquième lieu, il faudrait intensifier les contacts permanents avec un certain nombre d'organismes intergouvernementaux à différents niveaux, et il conviendrait de renforcer le mécanisme de la consultation officieuse.

29. Il est évident que la question réclame des études détaillées, à propos desquelles il serait utile de poursuivre en permanence des consultations officieuses puisque la question est loin d'être épuisée. Mais pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/214, le Vice-Président du Conseil propose qu'au stade actuel le Conseil, eu égard aux conclusions que le Vice-Président vient de formuler, adopte le projet de décision distribué sous la cote E/1980/L.56.

30. M. KIRDAR (Programme des Nations Unies pour le développement) a une question d'ordre purement rédactionnel à soulever relativement au paragraphe *a* du projet de décision E/1980/L.56 : comme les consultations qui se sont déroulées sous la présidence du Vice-Président du Conseil n'ont pas fait exclusivement appel à la participation de représentants des institutions spécialisées, M. Kirdar propose de modifier le dernier membre de phrase du paragraphe, qui se lirait désormais comme suit : "... représentants des institutions spécialisées et des programmes des organismes des Nations Unies".

Le projet de décision présenté par un vice-président du Conseil économique et social, tel qu'il a été modifié, est adopté (décision 1980/185).

31. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil a achevé l'examen du point 14 de son ordre du jour.

Rapport du Secrétaire général contenant le résumé des états des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (E/1980/109)

32. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Secrétaire général donnant un résumé des états des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980 (E/1980/109).

33. M. SMIRNOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'à la session en cours le Conseil a adopté un certain nombre de décisions qui ont des incidences administratives et financières pour le Secrétariat et pour le budget de l'Organisation des Nations Unies. Certaines des dépenses en question sont inévitables, mais il y en a d'autres qui à son avis ne sont pas justifiées, et M. Smirnov tient à renouveler les réserves qu'il a formulées à ce sujet au cours du débat. Les incidences administratives et financières des décisions du Conseil ne représenteraient pas une telle charge pour l'Organisation des Nations Unies si l'habitude ne s'était pas instaurée de considérer automatiquement que ces décisions, dès lors qu'elles prévoient la moindre mesure concrète, doivent accroître le volume des activités existantes. L'habitude a été prise de voir des propositions formulées à l'origine au niveau du Secrétariat transmises d'abord au Conseil économique et social puis finalement à l'Assemblée générale. Le Conseil ne joue donc pas le rôle qui lui incombe, celui d'un organe de coordination, mais il s'engage, de sa propre initiative, sur le terrain de la prise de décisions, non seulement pour des questions de finance et d'administration mais aussi pour des questions de fond. La situation se trouve encore aggravée par le fait que les rapports sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil ne parviennent souvent à

celui-ci que vers la fin de la session. Ainsi, le Conseil en arrive à concourir à l'accroissement chronique des dépenses budgétaires de l'Organisation des Nations Unies sans pour autant accroître l'efficacité du système. C'est dans cette optique que la délégation soviétique envisage les estimations relatives aux incidences sur le budget-programme qui sont soumises à l'examen du Conseil.

34. Le PRÉSIDENT dit qu'il sera pris note des observations du représentant de l'Union soviétique.

35. En l'absence d'objections, il considérera que le Conseil prend acte du rapport du Secrétaire général contenant le résumé des états des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses première et seconde sessions ordinaires de 1980.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/186).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation *(suite)* [E/1980/L.57 et E/1980/L.58]

36. Le PRÉSIDENT appelle l'attention des membres du Conseil sur une note du Secrétariat, présentée conformément à la résolution 1979/41 du Conseil, qui contient une liste récapitulative des documents demandés dans des décisions du Conseil au titre de questions inscrites à son ordre du jour (E/1980/L.57).

37. Le Conseil est également saisi d'une note du Secrétariat sur l'organisation des travaux à la reprise de sa seconde session ordinaire de 1980 (E/1980/L.58).

38. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) dit qu'il existe un lien étroit entre les deux documents. C'est la première fois que le Secrétariat a été prié d'établir une liste récapitulative des documents demandés, telle que celle qui fait l'objet de la note E/1980/L.57, d'où il ressort que le nombre des rapports que le Secrétaire général seul a été prié de préparer s'élève à neuf. Ainsi le volume de la documentation est semblable à ce qu'il était en 1979, mais le Secrétariat fera des efforts particuliers pour réduire au moins la longueur des documents en question.

39. En ce qui concerne l'organisation des travaux à la reprise de la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil (E/1980/L.58), il est suggéré que le Conseil adopte la même position que les deux années précédentes, c'est-à-dire transmette directement à l'Assemblée générale certains rapports, étant bien entendu que le Président, à la demande soit d'un membre du Conseil, soit du Secrétaire général, pourrait inviter le Conseil à examiner tel ou tel de ces rapports à la reprise de la session.

40. Si le Conseil décide de conserver cette position, il lui restera les quatre derniers points de l'ordre du jour à débattre lors de la reprise de sa session, à savoir : premièrement, le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (point 23); deuxièmement, l'examen des tendances à long terme du développement économique (point 24); troisièmement, la nomination de membres du Conseil mondial de l'alimentation (point 25) et, quatrièmement, les élections (point 26) en suspens.

41. Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que le rapport de la Commission des sociétés transnationales sur les travaux de sa sixième session n'a pas été communiqué au Conseil à la présente session. Elle suggère en conséquence d'ajouter ce rapport, sous la forme d'un nouvel alinéa *e*, à la liste des rapports qui figure au paragraphe 3 du document E/1980/L.58.

42. M. CORDOVEZ (Sous-Secrétaire général aux services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales) pense que la représentante des Etats-Unis souhaite, en fait, que ce rapport soit mentionné au paragraphe 4 dudit document, où sont énumérés les points de l'ordre du jour que le Conseil doit examiner à la reprise de sa seconde session ordinaire. Cela pose une légère difficulté de procédure, étant donné que le Conseil a déjà décidé d'examiner ce point en se fondant sur le texte adopté par la Commission des sociétés transnationales lors de sa session précédente et que l'examen de ce point est maintenant terminé. Le Conseil n'a pris aucune décision sur la base des recommandations de la Commission, mais il est bien compréhensible qu'il veuille prendre finalement connaissance du texte définitif du rapport. M Cordovez suggère que le Conseil décide que le rapport intégral de la Commission devrait lui être soumis à la reprise de sa session, non pas au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, mais aux fins de transmission à l'Assemblée générale, conformément à la procédure suivie, pour d'autres rapports d'activité qui lui sont présentés. Il est évident que, au cas où un représentant le demanderait, le Conseil pourrait ajouter un nouveau point à son ordre du jour pour traiter de la question.

43. Mme SPERO (Etats-Unis d'Amérique) dit que cette façon de procéder paraît acceptable à la délégation américaine.

44. Le PRÉSIDENT déclare qu'il considérera que le Conseil autorise le Secrétaire général à transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, le rapport du Conseil du commerce et du développement (A/35/15), le rapport du Comité des droits de l'homme sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (A/35/40), le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies (A/35/31) ainsi que le rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur les travaux de ses première et deuxième sessions (A/35/43). Le Conseil sera saisi du rapport intégral de la Commission des sociétés transnationales et, si une demande est présentée dans ce sens, le Président pourra inviter le Conseil à examiner ce rapport ou les autres rapports qu'il vient de mentionner.

Il en est ainsi décidé (décision 1980/187).

Déclaration du Président

45. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil arrive maintenant à la fin de la première partie d'une seconde session intéressante. Ses membres peuvent être légitimement fiers d'avoir, malgré un programme de travail très lourd, achevé leur tâche dans des délais plus brefs que ceux qui leur avaient été impartis l'année dernière. Le Conseil avait un ordre du jour très complet, reflétant les principaux problèmes économiques du

moment ainsi que les efforts déployés aux plans gouvernemental et intergouvernemental pour y porter remède. Si la présentation des rapports au Conseil par les organes et programmes internationaux peut souvent apparaître comme une procédure routinière, elle s'est avérée être de la plus haute utilité et de la plus grande importance.

46. Une des principales conclusions que l'on peut tirer de la présente session est que la situation des réfugiés dans le monde n'a jamais été aussi mauvaise. Une des délégations africaines a appelé l'attention sur la manière dont ce problème touche les pays africains. Il ne fait pas de doute qu'il s'agit là d'un problème extrêmement grave, et le moment est peut-être venu pour le Conseil de décider de l'inscrire au nombre des principales questions de son ordre du jour.

47. La deuxième question importante dont le Conseil a été saisi a été celle de l'aide d'urgence à apporter aux pays qui ont besoin d'une assistance spéciale. Le Conseil a prié le Secrétaire général, sur la proposition du représentant de la Suède, d'établir un rapport sur la façon dont le système des Nations Unies accorde et coordonne l'aide humanitaire. Le représentant du Nigéria a proposé (43e séance) que le Conseil, à sa session d'organisation pour 1981, étudie les moyens de fournir dans les meilleures conditions cette aide d'urgence dans des situations spéciales. Il ne fait pas de doute que l'examen par le Conseil de ses activités opérationnelles a été utile, et le Président remercie tous ceux qui y ont participé.

48. Avant même le début de la session, il y avait de bonnes raisons d'appréhender l'échec éventuel des efforts engagés pour conduire à un résultat positif la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et, à l'ouverture de la session du Conseil, les plus grandes craintes se sont confirmées. Quand le pessimisme est général, il est naturel que les délégations se tournent vers le Conseil. Avec les années, des réalités nouvelles ont mis en lumière la nécessité de restructurer et de réorienter le Conseil — tâche qui n'est pas encore achevée et qui devient de plus en plus pressante —, mais le Conseil a encore un rôle important à jouer pour tout ce qui touche au domaine très étendu de sa compétence. Le délai extrêmement bref qui s'est écoulé entre l'échec des travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et le débat général au sein du Conseil n'a pas permis de réfléchir aux raisons de cet échec ou de commencer à prendre les décisions courageuses qui s'imposent pour sortir de l'impasse actuelle. C'est ce qui explique que l'on s'en soit tenu, pendant le débat général, à des positions et des opinions bien connues et figées. Pourtant, on pouvait nettement discerner à travers la discussion un fil directeur, à savoir la volonté de rechercher des décisions susceptibles de conduire aux compromis indispensables pour éviter un échec, même à un stade aussi avancé du processus.

49. Cette volonté s'est manifestée tout au long des nombreuses consultations que le Président a eues avec les délégations et lors de la réunion officieuse des chefs de délégation, qui lui ont donné des directives précises sur certains points, en se fondant malheureusement sur l'idée qu'il fallait se contenter du minimum, ce qui, dans les circonstances, était peut-être la seule conception réaliste. Tous les intéressés ont beaucoup réfléchi à la meilleure orientation à donner à leurs efforts pour imprimer un nouvel élan à la session extraordinaire, mais, constatant combien les options étaient limitées, ils ont dû se contenter de la solution consistant à charger le Président de présenter ses conclusions, élaborées sous sa propre responsabilité. C'est ce que ce dernier a entrepris de faire dans l'unique intention, partagée par tous, d'apporter une contribution, modeste peut-être mais positive, aux travaux de la session extraordinaire. Chacun espère avec ferveur que l'on réussira; en effet, les difficultés à surmonter ne concernent pas seulement le secteur économique, mais apparaissent aussi dans le secteur politique, où la recrudescence des tensions menace l'existence même de l'humanité. La réussite dans le domaine économique contribuerait assurément pour beaucoup à améliorer la situation dans le domaine politique.

50. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général, comme toutes les délégations et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, s'est dit préoccupé par la gravité de la situation économique mondiale : le déséquilibre croissant des paiements, l'inflation qui demeure à un niveau élevé, le net ralentissement de la croissance dans les pays développés et les conséquences néfastes de cette évolution sur l'économie des pays en développement. Les ajustements à opérer dans les économies des pays tant développés qu'en développement et le financement des déficits sont des questions de politique générale particulièrement importantes. La situation requiert non seulement un effort interne sérieux de la part de tous les pays, mais aussi un renforcement de la coopération internationale.

51. On s'est préoccupé notamment de la situation des pays en développement à faible revenu et de leurs perspectives de croissance pendant les années à venir. On reconnaît que l'assistance actuellement fournie à des conditions de faveur est insuffisante et que, si les tendances du moment ne sont pas renversées sans tarder, ces pays auront beaucoup de mal à financer le déficit de leur balance courante. De l'avis du Président, il est indispensable de ne pas perdre de vue que ce sont les pays en développement, et surtout les plus démunis, qui souffrent le plus des conséquences de la crise.

52. On a fait des analyses divergentes à la fois des causes profondes et des causes immédiates des difficultés de l'économie mondiale. Pour les uns, ces difficultés tiennent principalement au fait que le système international, qui depuis de nombreuses années montre des signes de fatigue, est mal adapté aux circonstances et inéquitable. Pour les autres, elles sont dues avant tout aux répercussions des hausses récentes du prix du pétrole sur l'inflation et aux déséquilibres des paiements dans l'économie mondiale. Si le vif débat qui a eu lieu sur cette question n'a pas abouti à un accord, il a fait apparaître que les uns et les autres comprennent l'étroite corrélation de toutes les économies et la nécessité d'un effort intense à entreprendre ensemble pour surmonter les difficultés du moment. Le Président estime qu'il faut agir en pensant au long terme, afin de provoquer les transformations nécessaires dans la structure de l'économie mondiale et dans celle de l'économie des pays et de réformer, au besoin, le cadre des relations et des institutions internationales existantes. Il faut agir aussi dans une

perspective plus proche afin d'atténuer les problèmes pressants de certains pays. Dans les deux cas, il faut faire vite. A cet égard, on a relevé avec intérêt l'idée émise par le Secrétaire général que les gouvernements pourraient peut-être envisager à la session extraordinaire des mesures d'urgence, et le Président pense pour sa part que cette idée doit, dans un cadre élargi, retenir l'attention qui lui est due.

53. L'aboutissement heureux des négociations sur le Fonds commun pour les produits de base est un sujet de satisfaction, mais il ne peut à lui seul diminuer la préoccupation exprimée par les délégations devant l'absence de progrès dans les négociations économiques internationales en général. On s'est inquiété aussi du climat politique des négociations à la veille de la session extraordinaire. Le Président partage les préoccupations exprimées sur ces deux questions et pense que les gouvernements doivent centrer leur attention sur la session qui va s'ouvrir.

54. Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement, mais ils ne se sont pas révélés suffisants pour aplanir plusieurs divergences relatives à des questions essentielles. Le Président a la conviction que toutes les délégations partagent l'espoir que les grandes questions en suspens seront réglées et qu'ainsi une véritable stratégie internationale du développement pourra être adoptée à la session extraordinaire.

55. Les conditions dans lesquelles s'est achevée la dernière session du Comité plénier ont amené les délégations à exprimer leurs vues sur ce qu'elles attendent de négociations globales. On s'est généralement accordé à reconnaître que, compte tenu de la situation économique actuelle, ces négociations fournissent une excellente occasion de coopération internationale constructive en ce qui concerne les problèmes conjoncturels et structurels et offrent une chance d'éviter que la crise dont souffre l'économie mondiale ne s'aggrave davantage. C'est pourquoi il est particulièrement important de surmonter les difficultés indissolubles liées à la rédaction d'un ordre du jour et à la définition d'un cadre pour les négociations. On commence à reconnaître qu'il est certes difficile de déterminer avec précision les rôles respectifs de l'organe central et des organes spécialisés, mais que la volonté politique des intéressés d'appliquer, individuellement ou collectivement, les résultats obtenus, sera un élément indispensable.

56. Il reste désormais peu de temps aux Etats Membres pour étudier ces problèmes et prendre les décisions nécessaires pour que la session extraordinaire soit couronnée de succès. Il est essentiel de tirer parti au maximum de ce délai, de manière à s'assurer que la volonté politique nécessaire sera présente et que les délégations à la session extraordinaire seront prêtes à aborder les problèmes non résolus dans un esprit permettant d'aboutir à des résultats. Ces problèmes dont il est question dans les textes à l'examen sont étroitement liés et les questions sont clairement identifiées. Si la communauté internationale veut y apporter une solution, il faudra que tous les groupes aient la volonté de faire preuve de compréhension mutuelle à l'égard de leurs difficultés respectives, en tenant compte de la nécessité vitale d'une action efficace visant à surmonter les dimensions à long terme et à court terme de la crise actuelle. Dans ces conditions, il ne faut pas permettre que les questions de procédure empêchent les gouvernements de concentrer leur attention sur les problèmes de fond. On commence à prendre conscience du fait que la volonté politique d'appliquer les conclusions concertées des négociations globales est indispensable; peut-être cette prise de conscience fournira-t-elle la base voulue pour aboutir à l'accord nécessaire quant aux procédures.

57. Pour mettre un terme à ses conclusions formulées brièvement, le Président estime qu'il est de son devoir, compte tenu de la préoccupation partagée par tous, à savoir la crainte des conséquences terrifiantes d'un échec, de lancer à tous les membres présents un appel grave et solennel qui doit être relayé aux capitales des délégations et à tous les centres où sont prises les grandes décisions politiques et autres. Le sens de cet appel qu'il lance en sa qualité de président du Conseil est que tous les intéressés doivent examiner la situation dans son ensemble avec tout le sérieux qu'exige sa gravité et prendre les décisions audacieuses qui s'imposent, aussi pénibles qu'elles puissent paraître initialement, pour parvenir à une solution concertée des problèmes actuels et ouvrir la voie à des jours meilleurs, et contribuer ainsi à apaiser les tensions et à résoudre les problèmes politiques et autres dans le climat favorable qui ne peut exister que si les craintes concernant l'avenir économique du monde commencent à se dissiper.

58. Le Président souhaiterait aussi adresser un appel personnel à tous les pays développés pour leur dire qu'en raison de leurs capacités il leur est peut-être plus facile de se montrer plus magnanimes.

59. D'ici à la onzième session extraordinaire, il faut espérer ardemment qu'aucun pays ou groupe de pays ne prendra de décision unilatérale risquant d'aggraver encore la situation, mais qu'au contraire on redoublera d'efforts et de consultations, sur le plan bilatéral aussi bien que multilatéral, pour surmonter les difficultés. Il n'est pas besoin d'avoir une imagination fertile pour concevoir ce que pourraient être les conséquences d'un échec; il suffit de dire que non seulement le monde ne peut se permettre d'échouer mais que, si cela se produisait, il serait entraîné dans un abîme de désespoir duquel il lui serait extrêmement difficile de jamais s'extraire.

60. Le Président espère vivement que lorsqu'ils iront à New York au mois d'août 1980 tous les intéressés seront munis de toute la volonté politique nécessaire pour surmonter les difficultés, cette volonté qui a si tragiquement fait défaut jusqu'ici. Ce n'est qu'à ce prix qu'il sera possible de réussir. Il y a eu des revers dans le passé, mais il est réconfortant de se souvenir qu'ils ont été surmontés. Il est plus que jamais nécessaire de prendre maintenant des mesures positives pour éviter une catastrophe sans précédent.

Ajournement de la session

61. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRÉSIDENT prononce l'ajournement de la seconde session ordinaire de 1980 du Conseil.

La séance est levée à 13 heures.

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT (E/1979/129)

35. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le document E/1979/129, dans lequel le Secrétaire général propose que M. William Gilbert Demas (Trinité-et-Tobago) et M. Li Zong (Chine) soient nommés, à titre personnel. membres du Comité de la planification du développement pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 1980. S'il n'y a pas d'objections, le Président considérera que le Conseil élit ces candidats.

*Il en est ainsi décidé***.

La séance est levée à 12 h 20.

42e séance

Jeudi 8 novembre 1979, à 15 h 25.

Président : M. Hugo SCHELTEMA (Pays-Bas).

E/1979/SR.42

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*fin*)

SIXIÈME CONGRÈS DES NATIONS UNIES POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS (*fin**) [E/1979/106, E/1979/111, E/1979/128]

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à reprendre l'examen de la question du lieu de réunion du sixième Congrès à des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il rappelle au Conseil qu'en vertu de sa décision 1979/82, en date du 3 août 1979, celui-ci avait décidé de prendre une décision définitive à la reprise de la seconde session ordinaire.

2. M. SAUTTER (Observateur de l'Autriche) précise que l'offre de son gouvernement d'accueillir le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants avait été faite le 13 juillet 1979, soit immédiatement après le retrait de l'offre australienne, afin d'assurer le succès de la préparation du Congrès. Le Gouvernement autrichien avait d'autre part été amené à formuler cette invitation parce que, conformément aux résolutions 31/194 et 33/181 de l'Assemblée générale, des dispositions avaient été prises pour transférer à Vienne, au début de l'automne de 1979, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, dont relève le Service de la prévention du crime et de la justice pénale. La convocation du Congrès à Vienne pourrait donc beaucoup en faciliter la préparation et contribuer à son succès; elle serait en outre conforme à la pratique de l'Organisation des Nations Unies de convoquer les réunions des organes délibérants au siège de leurs secrétariats respectifs. Par ailleurs, l'invitation du Gouvernement autrichien traduit le vif intérêt qu'il continue d'attacher aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de l'amélioration de la réglementation relative au traitement des délinquants

3. Depuis la partie de seconde session ordinaire tenue en juillet 1979, une modification est toutefois intervenue dans la situation, avec l'offre récente du Gouvernement vénézuélien d'accueillir le Congrès à Caracas. Etant donné les excellentes relations et les liens de coopération et d'amitié qui existent entre les deux pays, le Gouvernement autrichien ne souhaite aucunement s'opposer à une décision du Conseil d'accepter l'invitation du Venezuela. La délégation autrichienne estime toutefois que si le Conseil en décidait ainsi, il devrait être entendu que cette décision ne porterait aucunement atteinte aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale mentionnées par M. Sautter.

4. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil prend note de la déclaration faite par l'observateur de l'Autriche et qu'il décide d'accepter l'offre du Gouvernement vénézuélien d'accueillir le sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Il en est ainsi décidé (décision 1979/95).

5. M. MÉNDEZ-AROCHA (Venezuela) accueille avec satisfaction la décision du Conseil d'accepter l'invitation de son gouvernement. Il remercie l'observateur de l'Autriche de sa déclaration.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (*fin*) [E/1979/127]

GROUPE SPÉCIAL DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DES NORMES INTERNATIONALES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

6. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le document E/1979/127, selon lequel le Conseil doit élire les trente-quatre membres du Groupe spécial de travail intergouvernemental, conformément à la répartition géographique prévue dans ce document. Conformément à la résolution 1979/44 du Conseil, chaque Etat élu doit nommer un expert ayant l'expérience appropriée dans le domaine de la comptabilité et de l'établissement des rapports.

7. Mlle ST. CLAIRE (Secrétaire adjointe du Conseil) déclare que cinq candidats : l'Egypte, le Maroc, le Nigé-

* Reprise des débats entamés à la 40e séance au titre du point 23 de l'ordre du jour.

ria, la Tunisie et le Swaziland ont été désignés pour les neuf sièges attribués aux Etats d'Afrique. Cinq candidats : Chypre, l'Inde, l'Iran, le Japon et les Philippines ont été désignés pour les sept sièges attribués aux Etats d'Asie. Cinq candidatures, à savoir : l'Argentine, le Brésil, le Mexique, le Panama et le Pérou, ont été reçues pour les six sièges attribués aux Etats d'Amérique latine. Neuf candidatures ont été reçues du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, à savoir : le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse, pour les neuf sièges attribués à ce groupe. Une seule candidature, celle de la Pologne, a été reçue du groupe des Etats d'Europe orientale pour l'un des trois sièges attribués à ce groupe.

8. Le PRÉSIDENT fait observer que seul le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats a soumis un nombre de candidatures correspondant à son quota. Il demande, par conséquent, si le Conseil désire élire les Etats dont les candidatures ont jusqu'à présent été proposées et reporter à la session d'organisation pour 1980, qui doit se tenir au début de février, les élections aux sièges restant vacants ou s'il préfère reporter toutes les élections jusqu'à ladite session.

9. M. VERCELES (Philippines) dit que sa délégation préfère la première des solutions proposées par le Président, qui est conforme aux précédents.

10. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), prenant la parole au nom des Etats d'Europe orientale, déclare que l'absence de candidats pour certains sièges vacants ne doit pas être considérée comme un obstacle à la constitution du Groupe de travail ou à la participation de pays qui ont déjà été désignés.

11. M. BAUCHARD (France) appuie les déclarations des représentants des Philippines et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

12. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objections, il considérera que le Conseil élit les pays désignés membres du Groupe spécial de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement de rapports et qu'il reporte l'élection aux sièges encore vacants à la session d'organisation pour 1980. Ceci étant entendu, le Groupe ainsi constitué pourrait entreprendre ses travaux.

*Il en est ainsi décidé***.

COMMISSION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

13. Le PRÉSIDENT fait observer que quatre sièges réservés aux Etats d'Asie sont encore à pourvoir à la Commission des sociétés transnationales. Aucune candidature n'ayant été soumise, à sa connaissance, il propose de reporter à la session d'organisation pour 1980 les élections aux sièges vacants. En l'absence d'objections, il considérera que cette proposition rencontre l'assentiment général.

*Il en est ainsi décidé***.

Clôture de la session

14. Après un échange de félicitations et de remerciements, le PRÉSIDENT déclare que le Conseil a achevé ses travaux pour 1979 et prononce la clôture de la seconde session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social.

La séance est levée à 15 h 50.

** Voir décision 1979/94.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 01700 56451—October 1982—750